Paix et Unité

Seizième Assemblée Statutaire

Toronto — avril/mai 1986

88-02046/

Seizième

ASSEMBLÉE STATUTAIRE

du

CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

TORONTO, ONT.

28 AVRIL — 2 MAI 1986

DÉLÉGUÉS FRATERNELS DE LA FÉDÉRATION AMERICAINE DU TRAVAIL — CONGRÈS DES ORGANISATIONS INDUSTRIELLES

1956 GEORGE MEANY

1958 JOSEPH BIERNE

1960 GEORGE HARRISON

1962 LAWRENCE RAFTERY

1964 JOSEPH KEENAN

1966 I. W. ABEL

1968 HOWARD COUGHLIN

1970 A. F. GROSPIRON

1972 PETER BOMMARITO

1974 C. L. DENNIS

1976 JOSEPH P. TONELLI

1978 LLOYD McBRIDE

1980 JOHN KELLY

1982 MURRAY H. FINLEY

1984 LYNN WILLIAMS

1986 RICHARD I. KILROY

DÉLÉGUÉS FRATERNELS DU TRADES UNION CONGRESS DE GRANDE-BRETAGNE

1956 CHARLES J. GEDDES, C.B.E.

1958 SIR ALFRED ROBERTS
WILFRED BEARD

1960 SIR THOMAS WILLIAMSON
ROBERT WILLIS

1962 JOHN L. SIMONS
JAMES H. SOUTHALL

1964 FREDERICK HAYDAY
ROBERT MAIN

1966 LORD HAROLD COLLISON
JOSEPH O'HAGAN

1968 LORD LEWIS WRIGHT
GEORGE H. LOWTHIAN

1970 FRANK COUSINS
JOSEPH CRAWFORD

1972 LORD COOPER
DANIEL McGARVEY

1974 GEORGE H. DOUGHTY
JAMES L. JONES

1976 LORD ALFRED ALLEN, C.B.E.
C. MARIE PATTERSON

1978 T. G. W. ELDER

1980 JOHN WEAVER

1982 SIR JOHN BOYD
SIDNEY WEIGHELL

1984 ALAN SAPPER
BILL WHATLEY

1986 EDMOND SCRIVENS
DESMOND DUTFIELD

TABLE DES MATIÈRES

ACTION SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX
Assurance-chômage 84-85
Assurance-santé 134-136
Caisses de retraite, gestion par les employeurs et les participants 87-89
Indexation des pensions 136
Régime de pensions du Canada, Sécurité de la vieillesse 89-90
Retraite obligatoire 85-87

AFFAIRES INTERNATIONALES
Affaires internationales et dignité humaine: Position du CTC (Énoncé de politique)
Énoncé 55-58
Débat 58-60, 60-62
Afrique du Sud 62-64
Amérique centrale 64-65
Boycottage, produits de l'Afrique du Sud (Comité des Résolutions générales) 132
Coordonnateur(trice) des programmes du CTC pour la paix (Comité des Résolutions générales) 132-133

ALLOCUTIONS
Bienvenue
Clifford Pilkey, (Président, Fédération de travailleurs de l'Ontario) 1
Michael Lyons (Président, Conseil du Travail de Toronto métropolitain) 1
Délégués fraternels
Richard I. Kilroy, (FAT-COI) 70-71
Edmond Scrivens (TUC) 79-80
John Vanderveken (CISL) 54-55
Invités
Ed Broadbent, (Chef du NDP fédéral) 36-38
Jay Naidoo, (Secrétaire général, COSATU) 12-13
John Simonds, (BIT) 103-104
Zhang Ruiying, (Vice-présidente, Fédération syndicale panchinoise) 120-121
Présidente Shirley Carr 101-102
Président Dennis McDermott 80-82
Secrétaire-trésorière Shirley Carr
Discours de solidarité 3-8

ASSOCIATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE TERRE-NEUVE (SNFPP)
Grève de l'AFPTN 65

ASSURANCE-CHÔMAGE
Comité de l'Action sociale et des services sociaux 84-85

ASSURANCE-SANTÉ
Comité de l'Action sociale et des services sociaux 134-136

COMITÉ DES STATUTS ET DES LOIS
Conseils du travail, affiliation obligatoire des syndicats locaux 67-70
Date limite, soumissions des résolutions à l'Assemblée du CTC 66
Période de cinq ans, recrutement de syndicats détachés 66-67

COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE
Liste 141
Renvoi des rapports et résolutions 8

COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE
Rapports 8, 27, 60, 100, 127

CONDITIONS FÉMININE
Droits des femmes enceintes 49-50
Financement, centres d'hébergement pour les femmes, autres services 49
Garderies 45
Parité salariale pour un travail d'égale valeur 45-49
Pornographie (opposition) 49
Techniques non traditionnelles (formation) 49

DÉRÉGLEMENTATION
Notre Canada ou le leur? Le monde du travail face aux projets des compagnies (Énoncé de 1986 sur le libre-échange, la déréglementation et la privatisation)
Énoncé 13-19
Débat 19-25
Résolutions 43

DROITS DE LA PERSONNE
Autochtones, règlement de leurs réclamations territoriales 9-10
Plaisanteries racistes (opposition) 11-12
Racisme, programmes d'éducation (CTC) 10-11

ÉDUCATION
Collège canadien des travailleurs comité d'étude 117
Ergonomie, documents audio-visuels du CTC 116-117
Hommage à Jim Brechin 113
Paiements de transfert aux gouvernements provinciaux, éducation postsecondaire 115-116
Programmes d'information sur les syndicats, écoles du Canada 113-114

ÉDUCATION POLITIQUE
Hommage à Tommy Douglas 38-39
Mois de l'affiliation au NPD (février 1987) 39-42
Sessions d'étude, campagnes électorales municipales 41-43

ÉLECTIONS
..... 101-103, 110-111, 116

EMPLOIS DES GRÉVISTES
Offres d'emplois d'employeurs qui sont frappés par une grève ou qui ont décrété un lock-out (CEIC) 26-27

ÉTIQUETTE SYNDICALE
Service de l'étiquette syndicale 99-100, 127

FONCTION PUBLIQUE
Accès des fonctionnaires à l'éducation permanente ... 110
Diminution de la fonction publique 110, 111-112
Droit de grève 108
Grève de l'AFPTN 65
Liberté d'association 105-107
Liberté politique 104-105
Loi protégeant les employés qui dénoncent les fautes de leur employeur 109-110
Loi fédérale sur les relations de travail dans la fonction publique 107
Mépris de la Saskatchewan des droits essentiels de ses fonctionnaires 107-108

HOMMAGE À TOMMY DOUGLAS 38-39

INVITÉS
Présentation des invités spéciaux, dirigeants syndicaux, autres pays 2, 27, 36, 55, 66, 117

JOUR DE DEUIL À LA MÉMOIRE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES MORTS OU BLESSÉS PAR SUITE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL
Gouvernement fédéral 71
Lancement du CTC 8
Villes de Colombie-Britannique 71
Ville de Hamilton (Ontario) 65
Ville d'Ottawa 43
Province du Manitoba, villes du Manitoba 55

LÉGISLATION
Loi fédéral concernant l'impositon d'une 1ère convention collective (Comité de l'Organisation) 131-133

Main-d'oeuvre à temps partiel 26
Offres d'emploi d'employeurs qui sont frappés par une grève ou qui ont décrété un lock-out (CEIC) 26-27
Salaire minimum 25-26
Sécurité d'emploi, griefs arbitrables 26-27

LIBRE-ÉCHANGE
Notre Canada ou le leur? Le monde du travail face aux projets des compagnies (Énoncé de 1986 sur le libre-échange, la déréglementation et la privatisation)
Énoncé 13-19
Débat 19-25
Résolutions 43

MAIN D'OEUVRE À TEMPS PARTIEL
Comité de la Législation 26

MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION
Comité de l'Organisation 128-129

ORGANISATION
Agents de sécurité aux aéroports canadien 98-99, 127-128
Coalitions des chômeurs 96-98
Étiquette syndicale 99-100
Loi fédérale concernant l'imposition d'une première convention collective 129-131
Maraudage 97
Métiers de la construction 128-129
Organisation, N.-B. 128
Politique de boycottage 97
Syndicats non-affiliés 96
Usines de traitement du poisson, N.-B. 128

PENSIONS (Comité de l'Action sociale et des Services sociaux)
Gestion par les employeurs et les participants 87-89
Indexation des pensions 136
Régime de pensions du Canada, Sécurité de la vieillesse 89-90

PLEIN EMPLOI ET JUSTICE — LE MONDE DU TRAVAIL TRACE UN PROGRAMME AU CANADA
(Comité de la politique économique)
Énoncé 27-32
Débat 33-36
Résolutions 43-44

POLITIQUE ÉCONOMIQUE
Notre Canada ou le leur? Le monde du travail face aux projets des compagnies (Énoncé de 1986 sur le libre-échange, la déréglementation et la privatisation)
Énoncé 13-19
Débat 19-25
Résolutions 43
Plein emploi et justice — le monde du travail trace un programme au Canada
Énoncé 27-32
Débat 33-36
Résolutions 43-44

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
Catastrophe de Tchernobyl 123-126
Prix du pétrole 126-127

POLITIQUE MARITIME ET DES TRANSPORTS
Ateliers de réparation du CN, Moncton (N.-B.) 136-137
Demande d'une enquête publique sur la sécurité du transport ferroviaire 137-139
Marine marchande canadienne 121-123
Industrie de la construction navale 117-120

PREMIER MAI
Centenaire 100
Le premier mai, Afrique du Sud 131

PRIVATISATION
Notre Canada ou le leur? Le monde du travail face aux projets des compagnies (Énoncé de 1986 sur le libre-échange, la déréglementation et la privatisation)
Énoncé 13-19
Débat 19-25
Résolutions 43

PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE
Présidence de l'Assemblée — remarque explicative de M. Dennis McDermott, Président du CTC 2-3

RAPPORTS DES DIRIGEANTS
Rapports du comité 75-76
Débat 76-78

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Comité de l'Action sociale et des services sociaux 89-90

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES
Agences de surveillance de la production artistique canadienne 132
Agences de voyages syndiquées 52
Assemblées du CTC, installations syndiquées 133-134
Boycottage, produits de l'Afrique du Sud 132
Bureau de poste maritime, Canal Welland 52-54
Coordonnateur(trice) des programmes du CTC pour la paix 132-133
Le droit de propriété 131-132
Peine de mort (opposition) 51-52
Violence faite aux enfants, besoin d'un programme national 50-52

RETRAITE OBLIGATOIRE
Comité de l'Action sociale et des services sociaux 85-87

SALAIRE MINIMUM
Comité de la législation 25-26

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Amiante, niveau d'exposition, remplacement 71-75, 83, 112
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, subventions gouvernementales 139
CCHST, normes sur les substances toxiques 139

SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE
Comité de l'Action sociale et des services sociaux 89-90

SEMAINE DE TRAVAIL
Diminution du temps de travail, programmes du CTC (Comité de la Technologie) 93-94

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
Bureau de poste maritime, Canal Welland 53-54

SYNDICAT DES ENFANTS 117

TECHNOLOGIE
Code canadien du travail, contrôle des changements technologiques 92, 93
Diminution du temps de travail, programmes du CTC 93-94
Guichets automatiques 90-92
Fonction publique fédérale, négociations collectives 92-93
Recyclage obligatoire, payé par l'employeur 95-96
Voix des travailleurs, santé et sécurité au travail et partage des avantages 90

Congrès du Travail du Canada
Procès-verbal de la
Seizième Assemblée statutaire

TORONTO
28 avril–2 mai 1986

LUNDI 28 AVRIL 1986
Séance du matin

M. M. LYONS (Président, Conseil du travail du Toronto métropolitain): Bonjour, consoeurs et confrères: Au nom des dirigeants, du Conseil exécutif, des délégués et, bien entendu, des 175 000 membres affiliés à notre Conseil du travail, je suis ravi de vous souhaiter la bienvenue à Toronto.

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

M. M. LYONS (Président, Conseil du travail du Toronto métropolitain): Il y a trente ans se tenait dans votre ville l'assemblée de fondation du CTC au cours de laquelle notre premier président, Claude Jodoin, fut élu. Ce fut une assemblée qui unifia réellement le mouvement ouvrier au Canada, unité qui eut pour résultat un nombre remarquable de réalisations au cours des trois dernières décennies. Le mouvement syndical canadien a effectivement aidé des gens, syndiqués comme non syndiqués, aux quatre coins du pays, ainsi qu'à travers le monde. Il est en droit de tirer une grande fierté de ses états de service. Mais, de nos jours, il fait face à plusieurs rudes défis.

Je ne crois pas que personne dans cette salle mette en doute que notre plus grave problème, aujourd'hui, soit Brian Mulroney et le gouvernement conservateur. À une époque où la création d'emplois est en tête de liste des priorités au pays, le Premier ministre est à la folle poursuite d'une entente sur le libre-échange avec les États-Unis, entente qui pourrait nous coûter le Canada. Si le Premier ministre réussit (Puisse Dieu nous aider si c'est le cas!), des centaines de milliers de travailleurs canadiens viendront s'ajouter au million de sans-emploi. La déréglementation, cette plaie aussi bien pour les travailleurs du secteur public que pour ceux du secteur privé, sera plus généralisée qu'elle ne l'est en ce moment, provoquant ainsi une détérioration encore plus marquée d'un si grand nombre de services de prime importance, et cela, à un tel point que notre santé et notre sécurité en seront menacées. Parallèlement, on risque de perdre de nombreux programmes sociaux vitaux, tel que l'assurance-chômage et l'assurance-maladie, ainsi qu'une bonne partie de notre héritage culturel. Une entente sur le libre-échange avec les États-Unis serait une grande tragédie, et le mouvement syndical du Canada doit continuer de faire tout en son pouvoir pour que cela n'arrive jamais. Dans quelques jours, ce sera l'élection du nouveau président ou de la nouvelle présidente du CTC, notre cinquième. J'espère que vous êtes d'accord avec moi que, si le mouvement syndical est pour s'opposer avec succès au libre-échange et faire face aux autres défis qui le confrontent, nous devrons alors nous rallier autour de notre nouveau président ou de notre nouvelle présidente encore davantage que nous l'étions en 1956.

La semaine sera chargée, et nous aurons certes à discuter de très importantes questions, mais j'espère que vous trouverez un moment pour vous détendre et proviter de notre ville. Nous avons justement des programmes qui vous aideront à le faire. Je veux prendre une minute pour vous parler d'un événement qui promet, à mon avis, d'être des plus intéressants; il s'agit des "May Works", le premier festival annuel des arts des travailleurs, organisé par notre conseil du travail et conçu comme un hommage au travail. On pourra y voir plusieurs contributions bénéfiques qu'ont apportées les travailleurs à nos sociétés. Si vous en avez marre de voir les logos de certaines grandes entreprises sur le programme, chaque fois que vous allez au théatre ou au concert, ou si vous n'aimez pas la façon dont les travailleurs sont représentés dans les films à la télévision, et si vous trouvez que *Dynastie* et *Dallas* ne sont pas le reflet des valeurs et des buts des travailleurs, alors laissez-moi vous inciter à vous rendre à une ou plusieurs activités des "May Works" au cours de la semaine.

Pour ceux d'entre vous qui désirent seulement se promener aux alentours et peut-être explorer notre ville, vous découvrirez que tout ce qui peut vous intéresser dans le Grand Toronto est facile d'accès et à la portée de la main. Rappelez-vous que Toronto est une ville qui regroupe de nombreuses collectivités dont les habitants sont d'origines ethniques et culturelles très variées. Donc, tout en vous provenant, tâchez de sortir du centre ville, de visiter les quartiers, de parler aux gens — ils sont gentils — de goûter à leurs mets. Je suis certain que vous serez ravis de l'expérience. Mais, par la même occasion, il y a deux choses que je vous demande d'éviter: primo, n'allez pas au Canada's Wonderland et, secundo, n'achetez pas le *Toronto Sun*; nous boycottons les deux.

J'invite les délégués à se lever et à se joindre à Lita Classen, de l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, accompagnée au piano par sa mère, Melitta Classen, pour chanter avec elle *O Canada*. Par la suite, Lita et le groupe "The Travellers" entonneront *Solidarité, mes frères*.

(Chants: *O Canada, Solidarité, mes frères*)

M. M. LYONS (Président, Conseil du travail du Toronto métropolitain): J'ai maintenant le plaisir de vous présenter un membre de la section locale 222 du TUA à Oshawa, ex-député à l'Assemblée législative de l'Ontario et président de la Fédération du travail de l'Ontario, le confrère Cliff Pilkey.

M. C. PILKEY (Président, FTO): M. le Président, confrères, consoeurs, la plus cordiale bienvenue en Ontario à tous et tout particulièrement aux délégués et aux invités venant de l'extérieur de la province.

Votre rencontre ici, à Toronto, dans ce magnifique centre des congrès, a lieu à un moment important dans l'histoire du mouvement syndical. Il y a un an, notre province a été témoin d'un phénomène quand le Parti progressiste conservateur de l'Ontario fut défait après 42 ans au pouvoir. Laissez-moi vous dire que le Nouveau Parti Démocratique de l'Ontario y joua un rôle très important en concluant avec les libéraux une entente, connue sous le nom de "l'Accord" et portant sur des modifications aux programmes et aux lois de la province. On procède actuellement à l'établissement de mesures législatives prévoyant, entre autres, un salaire égal pour un travail d'égale valeur, une meilleure indemnisation des accidents du travail, des mesures ayant trait aux premières conventions collectives ainsi qu'à la santé et à la sécurité au travail, l'abolition de la facturation supplémentaire par les médecins et plusieurs autres améliorations intéressantes pour les travailleurs de la province. Nous en sommes très fiers.

Samedi, quelque 8 000 personnes ont manifesté devant Queen's Park contre le libre-échange. Quant à nous, en Ontario, et j'espère qu'il en est de même dans chaque province et territoire, nous travaillons très fort pour empêcher qu'une entente de libre-échange ou d'échange bilatéral avec les États-Unis ne devienne une réalité. Nous sommes pour la souveraineté économique, culturelle et politique, et, je vous le dis, le libre-échange nous affectera tous profondément et fondamentalement. Il modifiera le genre de vie des Canadiens. Même si nous avons souvent clamé que notre société n'était pas parfaite, nous voulons demeurer des Canadiens et diriger notre propre destinée.

Nombre de nos adversaires surveilleront cette assemblée très attentivement; par conséquent, plus que jamais, nous devons faire preuve d'unité et de solidarité. Je sais que, malgré les divergences d'opinions, le mouvement syndical élaborera des programmes et des politiques qui sauront réfléter les intérêts et les soucis de nos membres. Ensemble, nous pouvons construire un mouvement syndical plus fort et plus puissant.

M. M. LYONS (Président, Congrès du travail du Toronto métropolitain): J'ai maintenant l'honneur de remettre le marteau

et la présidence de l'assemblée au président sortant du Congrès du Travail du Canada, le confrère Dennis McDermott.

Présentation des délégués fraternels et des invités

M. D. McDERMOTT (Président, CLC): Ma première tâche, ce matin, est de présenter sans doute la plus forte délégation étrangère que nous ayons jamais reçue à une assemblée du CTC et qui représente d'importants alliés internationaux, ainsi que d'autres invités.

La première personne n'a pas vraiment besoin de présentation, car il s'agit de Joe Morris, le président honoraire du Congrès du Travail du Canada. Ensuite, Donald Montgomery, l'ancien secrétaire-trésorier du CLC; Henry Lorrain, l'actuel ombudsman du CTC.

De la FAT-COI, le délégué fraternel, Dick Kilroy, président de la Fraternité des commis de chemins de fer et des lignes aériennes.

Du "Trades Union Congress" de Grande-Bretagne, Edmond Scrivens, membre du Conseil exécutif et membre du "Amalgamated Union of Engineering Workers", et madame Scrivens, et Desmond Dutfield, du "National Union of Mineworkers".

Pour la première fois, je crois, nous avons une délégation représentant des centrales nationales dites non-alignées, c'est-à-dire celles qui n'appartiennent ni à la CISL, ni à la FSM. Par pure coïncidence, il s'agit d'un homme venant du pays de mes ancêtres, du "Congress of Trade Unions" d'Irlande, leur président, Jim McCusker, et madame McCusker.

La délégation suivante est celle de la Confédération des syndicats de Chine. Vous qui croyez appartenir à un gros syndicat, sachez que nos amis délégués représentent une centrale de 18 millions de personnes. De la République populaire de Chine, madame Zhang Ruiying, chef de la délégation, vice-présidente de la Confédération des syndicats de Chine et membre d'un comité permanent du Congrès national de ce pays; madame Huang Rujie, directrice adjointe du Comité de liaison internationale de la Confédération des syndicats de Chine, et madame Huang Jing, du même comité, chef adjoint de section.

De la Confédération international du travail, notre bon ami, John Simonds, représentant du directeur général, et un autre vieil ami, John Whitehouse, le directeur de l'OIT au Canada.

Une autre délégation importante, car les yeux du monde sont rivés sur ce pays, du Congrès des syndicats sud-africains, le COSATU, Jay Naidoo, secrétaire général de cet organisme, et Alec Erwin, secrétaire du service de l'éducation, qui nous a déjà rendu visite.

À cause d'une réunion, la fin de semaine dernière, du Conseil syndical du Commonwealth que je préside depuis ses débuts, nous avons parmi nous un très bon ami, Frank Walcott, secrétaire général du Syndicat des travailleurs des Barbades, ancien président du Congrès du travail des Caraïbes et actuellement député au Parlement de la Barbade et membre du conseil d'administration de l'OIT. D'Australie, Bill Richardson, du Conseil syndical australien; de Zambie, Sam Lungu, secrétaire général du Congrès du Travail de ce pays; Carl Wright, directeur du Conseil syndical du Commonwealth, et madame Wright; David Clement, du même conseil, adjoint au service d'éducation.

Plus près de chez nous, un ami de longue date et avec qui nous avons travaillé étroitement, Louis "Smokey" Bruyère, président du Conseil national des autochtones du Canada. Enfin, Jerzy Milewski, représentant en exil, de Solidarnosc. Enfin, notre bon ami, May-Britt Carlsson, l'ex-attaché du travail de Suède.

Déroulement du congrès

M. D. McDERMOTT (Président, CTC): Ce matin, le congrès se déroulera un peu différemment des années précédentes, et je demande donc votre indulgence pour quelques minutes pendant que je m'explique. Bien entendu, cela tourne autour de ma personne.

Mes amis, cela fait 38 ans que je suis membre de la section locale 439 du TUA-COI ici, à Toronto. Il y a 38 ans, on travaillait pour la grosse somme de 80¢ l'heure, avec un syndicat novice et une convention collective de deux pages. Inutile de vous décrire la différence entre ce temps-là et aujourd'hui. Je regarde l'endroit où nous nous rencontrons aujourd'hui et je me souviens du premier congrès du TUA auquel j'ai assisté en 1950 à Atlantic City. Nous étions six de la section locale 439; un gars s'est inscrit, et les cinq autres sont montés par les escaliers de secours. Je me revois assis dans la suite à l'hôtel! Trente-huit ans, dont trente-deux à titre de représentant à temps plein dans diverses fonctions. Trente-huit ans de lutte pour la défense de nos intérêts sociaux et politiques. Trente-huit ans de dur labeur à promouvoir la démocratie. Je dois vous dire que, si c'était à refaire, je n'hésiterais pas un instant. Cela m'a donné beaucoup de joie! Et cette joie ne vient pas uniquement d'un sentiment d'accomplissement et d'une constatation de la contribution du mouvement syndical au bien-être de la famille des hommes, mais plutôt des gens eux-mêmes. Je puis vous affirmer sans équivoque qu'il n'existe pas de meilleure organisation au sein de la société, ni un meilleur groupe d'hommes et de femmes que le mouvement syndical national de notre pays.

J'ai souvent déclaré, au cours d'allocutions devant des associations professionnelles d'avocats, de banquiers et autres du genre, devant l'AMC, etc., que le mouvement syndical avait radicalement changé le mode de vie des gens au pays. En effet, nous avons fait oeuvre de pionniers en matière de soins de santé, d'augmentation de temps de loisirs, de congés payés, de régime de sécurité de la vieillesse, de droits individuels, de libertés civiles, bref, tout ce que vous pouvez imaginer! Que diable avez-vous fait pour tracer la voie, leur demandais-je. La réponse est qu'il n'y a pas une seule autre institution au sein de la société qui ait fait autant pour les Canadiens, syndiqués ou non. Le fait est qu'à force de négociations persuasives et de longues et dures luttes nous avons réussi à établir des normes de référence, permettant ainsi à des millions de Canadiens, qui n'ont jamais versé un seul cent de cotisation syndicale, de jouir malgré tout d'un mode de vie qu'ils n'auraient pas si nous n'avions pas ouvert le chemin pour eux.

Comme vous le savez, j'avais la possibilité de me présenter pour un autre mandat. Mais après de longues et mûres réflexions, j'ai décidé de m'arrêter à cette assemblée-ci, et j'avais fait part de mon intention en novembre, l'an dernier. J'en avais discuté avec ma grande amie, ma femme. Nous avions décidé de souffler un peu, de jouer un peu plus au golf et de nous mettre sérieusement à l'écriture. Je m'étais réellement fait à l'idée, quand, au mois de janvier, une nouvelle occasion s'offrit à moi. Quand Brian Mulroney me téléphona et me proposa d'être ambassadeur en République d'Irlande, après avoir repris mes sens, je lui dis: "Vous savez, il ne m'est guère possible de faire quoi que ce soit avant le mois de mai; j'ai un mandat à terminer et j'entend le mener à terme". Il répliqua: "Prenez votre temps; de toute façon, le poste est vacant depuis un bon moment. Le protocole exige que nous obtenions l'assentiment du gouvernement irlandais, ce qui prend d'habitude quelques mois; alors, ne vous inquiétez pas". Une semaine plus tard, il me rappelait pour me dire: "Je ne sais pas qui sont vos contacts à Dublin, mais je viens à peine d'envoyer le communiqué, il y a deux jours, et l'approbation est déjà sur mon bureau".

Je dois avouer qu'une couple de réactions m'ont fait un velours, car je savais que ma nomination ne plairait pas à tout le monde, ce qui est normal; nous sommes comme ça et nous le serons toujours. Les réactions furent étonnamment favorables. Deux incidents m'ont vraiment fait chaud au coeur. Le premier fut un appel de Tommy Douglas un ou deux jours après que ma nomination fût annoncée publiquement. Tommy devait mourir une semaine à dix jours plus tard. Il me dit: "Dennis, je veux te dire combien ta nomination me fait plaisir. Il est grand temps qu'un représentant des travailleurs devienne ambassadeur à l'étranger". Puis il ajouta, je tiens à vous le dire, car même sur son lit de mort, Tommy pouvait blaguer: "Il n'y a qu'un emmerdeur comme moi pour t'appeler et t'importuner à ce propos, mais, crois-moi, des centaines de milliers de travailleurs et bien d'autres s'associent à ta nomination et en sont exaltés". Le deuxième incident à me réchauffer le coeur est une réaction non officielle venant de Dublin même. Il appert qu'ils se sont pris la tête et ont dit: "Oui, il sera différent. Il ne saura peut-être pas manier le couteau et la fourchette aussi adroitement que certains de ses prédécesseurs, mais, au moins, nous comprendrons ce dont il parle!"

Bref, j'essaie de dire qu'après 38 ans d'apostolat et un certain nombre de réussites à mon actif et qu'ayant annoncé mon

intention de me retirer de toute façon, j'ai le droit comme quiconque d'entreprendre après ma retraite la tâche que je juge à propos. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas devenu un conservateur. Je suis et demeurerai un social démocrate, et je continuerai à travailler pour les idéaux et la philosophie des démocrates du monde entier. Je n'ai aucune intention d'abandonner mon identité syndicaliste. Je continuerai à agir et à parler comme un syndicaliste. Je me sens toujours lié par mon engagement syndicaliste. Je devrai peut-être raffiner un peu mes manières, mais Dennis McDermott demeure Dennis McDermott, et Brian Mulroney le sait parfaitement.

Je crois que les syndicalistes peuvent représenter leur pays aussi bien que n'importe quel dirigeant politique ou d'entreprise, et Claire et moi sommes très fiers et honorés d'avoir été choisis pour ce poste. Pour moi, c'est un privilège particulier que d'être le représentant du Canada, pays que j'ai choisi et pour lequel j'ai une passion profonde et immuable, et de surcroît, au pays de mes ancêtres, l'Irlande, que j'affectionne et avec laquelle j'ai des affinités depuis longtemps. Pour moi, c'est l'occasion rêvée, et j'en suis très reconnaissant. Claire et moi sommes emballés par la perspective et le défi, et nous comptons travailler d'arrache-pied. Nous voulons vous faire honneur et nous savons que vos voeux sincères nous accompagnent.

Toutefois, comme ma nomination pourrait paraître en conflit avec mon rôle traditionnel de président d'assemblée, de président de débats très partisans et sans doute anti-gouvernementaux (et il n'y a aucun mal à cela), je renonce donc à ce rôle. L'assemblée sera présidée par ma bonne amie, Shirley, et d'autres dirigeants. On me dit que mon nom réapparaît à l'ordre du jour quand le moment sera venu de vous dire au revoir. Tous mes voeux pour vos délibérations, que Dieu vous bénisse tous, et soyez assurés que je garderai contact. Merci de votre attention.

J'ai le plaisir de remettre le maillet à la consoeur Shirley Carr.

ALLOCUTION DE SOLIDARITÉ

par Mme Shirley Carr
Secrétaire-trésorière du CTC

Mme SHIRLEY CARR (Secrétaire-trésorière, CTC): Il y a exactement 30 ans, le 28 avril 1956, quelque 1 600 syndicalistes retournaient chez eux après un congrès d'une semaine dans cette même ville de Toronto, où ils s'étaient réunis et avaient fusionné le Congrès des Métiers et du Travail et le Congrès canadien du Travail.

Ces confrères et consoeurs ont agi avec maturité, conviction, clairvoyance et un grand souci d'unité en regroupant les forces de ces deux centrales. C'est à leur généreuse détermination et à leur recherche résolue de la solidarité que nous devons la formation de cette centrale que nous sommes fiers de saluer aujourd'hui, notre Congrès du Travail du Canada.

Cette même unité sur laquelle reposaient les efforts de nos confrères et consoeurs il y a trente ans, jouera, espérons-le, un rôle important dans nos délibérations de cette semaine. Puisque nous allons tracer notre route pour les mois et les années à venir, il importe de le faire dans l'unité et la solidarité. Confrères et consoeurs, serrons les coudes; que nous soyons du secteur public ou du secteur privé, restons solidaires; les plus âgés comme les plus jeunes, travaillons dans l'unité!

Si je lance d'abord pareil appel à l'unité en m'adressant à vous ce matin, c'est qu'il y a manifestement des forces dans notre pays qui s'emploient à détruire l'essence même de notre mouvement.

Il y a des gens qui feront tout ce qu'ils peuvent (et ils jouissent d'une puissance économique énorme) pour contrer les efforts que nous déployons afin d'étendre le droit de négociation collective à d'autres travailleurs et travailleuses de notre pays.

Sur un autre front, nous sommes tous les jours défiés par un gouvernement qui semble n'avoir d'autre but que d'abdiquer ses responsabilités traditionnelles pour abandonner au secteur privé la gestion de nombreuses institutions publiques.

Et, suspendue au-dessus de nos têtes, il y a toujours la menace d'un holocauste nucléaire, qui nous fait constamment nous demander si la génération des écoliers d'aujourd'hui sera présente pour saluer le 21e siècle.

C'est à la lumière de ces défis relevés pour notre mouvement ainsi qu'au nom de notre sécurité commune, que j'inaugure cette assemblée biennale du 30e anniversaire du Congrès du Travail du Canada, pour lequel je demande à tous d'adhérer unanimement à notre mission commune.

Avant de rédiger les notes de mon allocution, je suis allée chercher, dans les archives, le compte rendu de l'assemblée de fondation du Congrès du Travail du Canada. En le parcourant, j'ai spécialement remarqué la déclaration sur la politique économique. Certaines préoccupations que j'y ai relevées demeurent les mêmes, trente ans après.

On y parlait à plusieurs reprises du taux élevé de chômage, de la nécessité d'investissements publics afin de créer des emplois, du besoin d'investissements sociaux, ainsi que de la réduction des heures de travail pour augmenter le nombre d'emplois disponibles. Ce sont là des sujets familiers, n'est-ce pas?

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des politiques gouvernementales asservies aux grandes institutions financières et aux grandes entreprises du Canada, des politiques qui font paraître la crise économique inexistante; cette crise qui pèse si lourdement sur les travailleurs et les travailleuses.

Le dernier budget du gouvernement s'inscrit dans la tradition conservatrice de désintérêt pour les chômeurs et d'obsession du déficit.

Ce même gouvernement s'enorgueillit du fait que, d'ici la fin de la décennie, les dépenses consacrées aux programmes gouvernementaux représenteront le même pourcentage du revenu national qu'il y a 25 ans. Cette politique sociale drastique entraîne des coupures dans les services à la population canadienne ainsi que des pertes d'emplois pour les travailleurs et travailleuses du secteur public qui assurent ces services.

Je ne veux pas, ce matin, passer en revue toutes nos préoccupations vis-à-vis des politiques économiques et sociales du gouvernement actuel. Je me contenterai de dire que les résultats actuels sont loin de correspondre à ce que les promesses électorales nous annonçaient.

Je concentrerai cependant mes critiques sur trois politiques connexes: la privatisation, la déréglementation et le libre-échange. Ce monstre à trois têtes constitue pour le gouvernement conservateur, l'équivalent du triple punch de Maman Yokum.

Pour ceux et celles qui sont trop jeunes pour se rappeler la bande dessinée d'Al Capp intitulée "Lil Abner", le triple punch de Madam Yokum était son coup infaillible du knock-out.

Le gouvernement actuel possède, en effet, une telle puissance de knock-out: la privatisation, la déréglementation et le libre-échange sont capables de démolir notre pays et la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

Cette marche aveugle vers le libre-échange, dans laquelle s'est lancé le gouvernement, ne cesse de me consterner. Je suis, par ailleurs, fière et extrêmement heureuse de voir que c'est le mouvement syndical canadien qui a finalement amené le public à s'inquiéter de ces politiques et programmes qui, non seulement sapent le tissu économique et social de notre pays, mais s'attaquent aux fondements mêmes de notre souveraineté et de notre mode de vie.

Oui, chers compagnes et compagnons, c'est notre mouvement qui a sonné l'alarme d'un bout à l'autre du pays sur la question du libre-échange. Ce sont les travailleurs et travailleuses des hôpitaux, des bureaux, des usines, des moulins et des chantiers, qui ont dit d'une même voix:

> "Un instant! Vous ne vous attendez tout de même pas à ce que nous croyions que les répercussions du libre-échange vont apporter une augmentation de l'emploi au Canada!"

Ils ont aussi dit:

> "Le Premier ministre nous affirme qu'il négocie le libre accès au marché américain. Mais il se garde bien de mentionner que les États-Unis aussi auront libre accès au marché canadien."

Et ces travailleurs et travailleuses d'ajouter:

"Le libre-échange poussera les multinationales et les compagnies canadiennes à nous abandonner pour s'installer dans le sud des États-Unis, où elles profiteront des lois d'anti-sécurité syndicale, des faibles salaires et des conditions de travail pitoyables"

Ils ont poursuivi en disant:

"Dans un environnement de libre-échange, les programmes sociaux et économiques pour lesquels nous avons lutté au cours des annéss seront compromis.

"Le gouvernement des États-Unis perçoit les programmes sociaux tels que l'assurance-chômage, l'aide au développement régional, l'assurance-santé et l'appui au secteur agricole comme des subventions injustes."

Les travailleurs canadiens ont compris dès le début que ce n'est pas seulement notre avenir économique qui est en jeu dans les pourparlers sur le libre-échange, mais c'est aussi notre indépendance politique.

Ces deux dernières semaines, nous avons vu le Comité des finances du Sénat américain se demander s'il devait permettre au gouvernement des États-Unis d'entamer des pourparlers avec le Canada sur la libéralisation des échanges commerciaux. Vingt sénateurs américains, qui ne se préoccupaient certainement pas de l'avenir économique et politique du Canada, tenait entre leurs mains l'avenir de notre pays; voilà un épisode qui va se répéter encore bien des fois si nous concluons un pacte de libre-échange avec les États-Unis.

Pendant le débat du Comité sénatorial américain, l'un des sénateurs a dressé la liste des objectifs à poursuivre par les États-Unis dans leurs négociations avec le Canada. En voici donc quelques-uns:

— réduire les subventions accordées par le gouvernement canadien;
— augmenter l'accès des produits et services américains sur le marché canadien;
— accroître la protection des brevets des produits américains sur le marché canadien;
— élargir l'accès des entreprises américaines aux contrats des gouvernements fédéral et provinciaux canadiens;
— acquérir l'engagement des provinces à respecter tout accord commercial;
— acceptation, par le Canada, de toutes les lois commerciales américaines;
— obtenir l'assurance que les investisseurs américains seront traités au Canada de la même manière que les investisseurs canadiens aux État-Unis.

Chacun de ces objectifs ébranlerait la liberté que nous avons au Canada de nous servir de nos institutions politiques démocratiques pour forger notre avenir social et économique. Dans le débat sur le libre-échange, c'est notre indépendance politique qui est en jeu, même si notre premier ministre dit le contraire.

Ces mêmes travailleurs et travailleuses du Canada ont aussi rapidement compris que l'économie canadienne ne saurait être intégrée à celle des États-Unis sans que bon nombre de nos sociétés et institutions d'État soient mises aux enchères et vendues au secteur privé.

Il est également clair que nos gouvernements voudront suivre l'exemple des États-Unis de Ronald Reagan, c'est-à-dire d'une économie déréglementée.

C'est ainsi que nous assistons à la vente de l'Avionnerie De Havilland à Boeing, une compagnie américaine, et des Arsenaux canadiens au secteur privé. Nous voyons aussi Canadair et Téléglobe Canada mises aux enchères.

Du côté de la déréglementation, le gouvernement travaille en vitesse à supprimer des formes de protection essentielles des consommateurs pour que règne au Canada le chaos d'un marché libre semblable à celui des États-Unis.

La déréglementation du transport aérien va à l'encontre de la sécurité des voyageurs et occasionne des pertes d'emplois.

La déréglementation de l'industrie du transport affaiblit la qualité du service, augmente les risques d'accidents et enlève des emplois aux travailleurs et aux travailleuses.

La déréglementation de l'industrie des communications fait grimper les coûts pour les consommateurs ordinaires, les diminue pour les grandes compagnies, et provoque des pertes d'emplois.

Et la liste continue. Tout y passe, de la diminution du nombre d'inspections des viandes, et donc, du nombre d'inspecteurs, jusqu'à la sous-traitance et la privatisation de l'enlèvement des ordures. On a aussi vu la vente des magasins québécois de spiritueux au secteur privé et la gestion de plusieurs hôpitaux et foyers publics qu'on a confiée à des entreprises privées.

Il est dans notre intérêt, en tant que citoyens et citoyennes et travailleurs et travailleuses, de continuer à lutter contre le libre-échange, la déréglementation et la privatisation.

Dans mon introduction et mon appel à l'unité, j'ai parlé des forces à l'oeuvre dans notre pays qui cherchent à saper les bases mêmes de notre mouvement. J'attire ici votre attention sur les sérieuses contestations auxquelles nous faisons face devant les tribunaux depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés.

Dans au moins une dizaine de cas au pays, des droits que nous avons réussi à conquérir de haute lutte sont maintenant menacés par des interprétations judiciaires.

Au Manitoba, l'article relatif à la sécurité syndicale et d'autres points importants de la loi provinciale sur les relations du travail sont contestés. En Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario, notre droit d'utiliser les cotisations syndicales pour faire pression sur les gouvernements afin qu'ils améliorent les lois du travail, les pensions, les lois sur la santé et la sécurité, est mis en doute. Encore en Ontario, tout le régime de la Loi sur les relations du travail, qui définit bon nombre de lois et de libertés des travailleurs, est contesté devant les tribunaux.

Puis il y a la cause intentée par les forces de droite pour des motifs politiques: la "National Citizens' Coalition" demande aux tribunaux de paralyser le programme social, économique et politique du mouvement syndical. Elle essaie de camoufler cette attaque politique sous le couvert de son interprétation de la Charte des droits concernant la liberté d'association, telle qu'elle est décrite dans la Partie I de la Loi constitutionnelle au chapitre des libertés fondamentales, qui traite de la Charte canadienne des droits et libertés, et de la liberté de parole. Ces mots "libertés individuelles d'association et d'expression" suscitent instinctivement la sympathie, car après tout, dans notre société, nous croyons tous à la liberté de parole et d'association. Mais pour vraiment comprendre ces mots et leur sens réel pour le mouvement syndical, il faut regarder d'un peu plus près se qui se passe.

Ce que cette Coalition veut, en réalité, c'est amener les tribunaux à limiter les moyens pris par les syndicats pour représenter leurs membres. Elle veut que les tribunaux nous empêchent d'exercer toutes les pressions voulues sur les gouvernements pour qu'ils améliorent les lois du travail, les pensions, les lois sur la santé et la sécurité, l'assurance-santé et les autres lois ou programmes qui revêtent tant d'importance pour le monde du travail.

Elle veut faire dire aux tribunaux que le mouvement syndical peut dépenser notre argent uniquement pour négocier les conventions locales et acheminer les cas de griefs et d'arbitrages au niveau local.

Ce que nous pouvons accomplir à la table de négociation n'est pas illimité, nous le savons tous. Si nous voulons vraiment représenter nos membres et aider tous les travailleurs et travailleuses, il faut que nous organisions des campagnes législatives et politiques efficaces pour convaincre les gouvernements d'adopter de meilleures lois.

Au fond, la "National Citizens' Coalition" s'oppose à ce que nous appuyions financièrement le Nouveau Parti Démocratique. Pourtant, elle ne soulève aucune objection quand les banques, les compagnies d'assurances, les compagnies pétrolières, la compagnie de pneus Michelin et les compagnies minières versent chaque année des centaines de milliers de dollars aux Libéraux et aux Conservateurs.

Quand les compagnies donnent de l'argent aux Libéraux ou aux Conservateurs, demandent-elles à chacun de leurs actionnaires s'ils veulent bénéficier d'une remise proportionnelle du montant qui est versé au parti politique? Bien sûr que non! On

attend des dirigeants de compagnie qu'ils veillent aux meilleurs intérêts de celle-ci, en fait de propriété collective et d'intérêts financiers. Or, les dirigeants du mouvement syndical ont une responsabilité semblable vis-à-vis des intérêts collectifs des travailleurs et travailleuses qui font partie du mouvement.

Pour bien juger une cause comme celle-là, il faut bien comprendre la nature des droits collectifs. Or, sans vouloir me montrer trop pessimiste, je dois avouer que je me demande si la magistrature est vraiment capable de comprendre la nature de notre action collective.

Les juges, ainsi que l'ensemble de la population, doivent se poser des questions sur les impératifs tels que la solidarité des grévistes sur les lignes de piquetage; pour cela, il faudrait qu'ils comprennent ces impératifs. Ils devront trancher des questions portant sur les problèmes que nous éprouvons à continuer une action collective, lorsqu'il y a des gens qui essaient de profiter de la situation. Ils devront se pencher sur le fait que, si nos syndicats veulent survivre, nous devons collectivement appuyer les partis politiques qui reflètent le mieux nos idées et notre programme.

Chacune de ces causes actuellement en instance aura de profondes répercussions sur la forme et la nature de notre mouvement, et ce qui est encore plus important, sur tout l'avenir du mouvement syndical. Je puis vous donner l'assurance que nous les suivons toutes de très près et que nous sommes effectivement inscrits comme intervenants dans plusieurs d'entre elles.

Pendant que les tribunaux pèsent la question de nos liens politiques et de nos activités connexes, nous pouvons tirer une certaine satisfaction des signes qui montrent la popularité croissante d'Ed Broadbent et du Nouveau Parti Démocratique dans toutes les parties du Canada.

Non seulement 1986 marque-t-il le 30e anniversaire de la fondation du CTC mais c'est aussi le 25e anniversaire de notre Nouveau Parti Démocratique.

Après un quart de siècle, nous pouvons dire, à bon droit, que nous sommes devenus une force d'envergure nationale.

Les sondages indiquent que l'appui populaire dépasse vingt pour cent dans toutes les régions du pays. En outre, nous croyons pouvoir faire élire des Néo-démocrates à l'est de la rivière des Outaouais. Le Cap-Breton et Corner Brook ont déjà montré que la chose était possible. Lors des prochaines élections fédérales, il y aura une réelle possibilité que les travailleurs et travailleuses du Québec et des provinces de l'Atlantique se joignent à leurs frères et soeurs des autres régions pour envoyer à Ottawa des députés du parti des travailleurs.

En disant cela, je ne veux pas du tout laisser croire que le reste du pays peut dormir sur ses lauriers. L'Ontario connaît un changement marqué grâce à l'accord qui a mis fin à quarante ans de règne conservateur: il y a certes là de quoi faire espérer d'autres percées, au niveau fédéral celles-là.

On peut aussi espérer que notre récent succès électoral au Manitoba sera suivi, avant la fin de l'année, de l'élection de gouvernements néo-démocrates en Saskatchewan et en Colombie-Britannique et, bien que le défi soit de taille, de gains notables en Alberta.

L'un des éléments essentiels pour maintenir et accroître l'appui populaire à notre parti, est le dialogue avec les membres de nos syndicats. On a démontré au Manitoba qu'il est possible de persuader les membres d'appuyer le Nouveau Parti Démocratique sur des questions telles que la loi relative à la première convention collective, l'égalité des salaires et une banque d'emplois.

En Ontario, l'appui des travailleurs aux Néo-démocrates a eu pour résultat l'introduction de lois progressistes sur l'équité salariale et la première convention collective.

La loi concernant la première convention se rattache à un autre sujet que j'aimerais examiner avec vous ce matin. Laissez-moi d'abord vous dire clairement que nous devrons souscrire au principe d'une telle loi. Mais laissez-moi vous dire tout aussi franchement que les gains obtenus par la négociation ne découleront pas nécessairement d'une loi, mais bien plutôt d'unités de négociation tenaces, militantes, engagées et bien organisées.

Au cours des deux dernières années, nous avons connu plus que notre part de frustrations dans notre lutte pour aider les travailleurs et travailleuses du secteur des services à se syndiquer.

D'abord, nous avons vécu cette bataille éprouvante livrée contre la compagnie Eaton par un groupe tout à fait étonnant de femmes et d'hommes remplis de courage, qui en avaient assez du paternalisme, du favoritisme et du sexisme d'Eaton.

Une autre lutte héroïque a été livrée par les membres du Syndicat des employés de banque pour obtenir leur première convention collective au Centre VISA de la Banque de Commerce, ici, à Toronto.

Ce ne sont là que deux exemples de la longue liste de confrontations que nous avons connues dans le secteur des services depuis deux ans. Les gens qui travaillent dans ces banques et ces magasins, surtout des femmes, demeurent toujours parmi les plus mal payés et parmi les moins protégés de notre population active et nous avons tous le devoir de redoubler d'efforts pour travailler avec eux à leur obtenir le genre de protection et de sécurité syndicale dont bon nombre d'entre nous bénéficient.

Analysant les circonstances de la grève à la Banque de Commerce, le Conseil canadien des relations du travail a dressé contre l'employeur un acte d'accusation cinglant qui passera à l'histoire, affirmant entre autres: "La Banque de Commerce canadienne impériale voulait, dans l'immédiate, réduire le syndicat à l'impuissance afin de pouvoir, à long terme, protéger ses affaires sans être gênée par le négociation collective".

Le Conseil poursuivait, dans son jugement de 89 pages: "La Banque entend toujours ne rien ménager pour éviter que l'idée de la négociation collective se répande parmi ses employés. Elle a fait de la table de négociation sa principale ligne de défense."

Le Conseil disait plus loin que la stratégie de la Banque consistait à "gagner du temps, changer les mots mais non la substance, et étirer les négociations à la limite".

Le Conseil déclarait en outre dans sa décision: "La Banque n'a guère bougée, et ce fut surtout sur des points où les normes sont fixées par la loi".

Bref, nous avons vu la Banque rejeter de façon intransigeante, mais adroitement camouflée, les principes de la liberté d'association sur lesquels le Code canadien du travail est fondé.

Soit dit en passant, les mêmes critiques pourraient s'appliquer à la stratégie de négociation d'Eaton, dont le comité de négociation est probablement allé à la même école que les négociateurs de la Banque de Commerce.

Mais je ne suis pas naïve au point de croire que les critiques du Conseil canadien des relations du travail, si sévères soient-elles, vont porter la haute direction de la Banque de Commerce à faire le mort.

Elle a déjà émis un communiqué feignant la surprise éplorée de voir que quelqu'un ait pu penser du mal d'elle.

Mais il est réconfortant que, de temps à autre, quelqu'un défende la légitimité et la justesse de notre position. Cependant, si nous voulons l'emporter, si nous voulons que cette affaire soit réglée d'une manière satisfaisante une fois pour toutes, il nous faudra mobiliser nos forces plus que jamais pour bâtir des unités de négociation solides et leur procurer des conventions qui assureront leur viabilité.

Je disais tantôt que la plupart des employés de la Banque de Commerce et des magasins Eaton sont des femmes, et je veux maintenant dire quelques mots sur la façon dont les femmes, les minorités, les personnes handicapées et les autochtones sont traités sur le marché du travail.

Lors de la Journée internationale des femmes, en 1985, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il appliquerait les recommandations du rapport de la Commission royale sur l'équité en matière d'emploi, la Commission Abella. L'action du gouvernement a pris la forme du projet de loi C-62, "Loi sur l'équité professionnelle", déposé à la Chambre des communes en juin dernier. Mercredi dernier, après de légères modifications, C-62 était adopté en troisième lecture. Mais contrairement à ce que le présent gouvernement aimerait qu'on croie, le Canada n'a pas

encore de loi qui impose l'accès à l'égalité, loin de là! En effet, la Loi C-62 n'oblige même pas les employeurs à instaurer des programmes d'accès à l'égalité. A notre avis, cette loi ne pourra donc guère enrayer la discrimination systémique dont sont victimes depuis longtemps dans notre pays, les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

De concert avec une coalition d'organisations qui représentent les grands groupes mentionnés dans la loi, nous avons combattu collectivement pour obtenir un vaste remaniement de cette loi.

Nous sommes d'avis que, premièrement, elle devrait comporter un mécanisme qui la fera respecter, afin que les employeurs soient vraiment obligés d'instaurer de tels programmes.

En deuxième lieu, nous croyons qu'il faut obliger l'employeur à négocier avec le syndicat, concernant la planification et la mise en oeuvre des mesures d'accès à l'égalité. Troisièment, le principe de l'égalité salariale pour un travail équivalent doit être incorporé aux programmes d'accès à l'égalité.

Il nous semble également évident que le gouvernement, à titre de grand employeur, doit montrer la voie et s'assujettir aux dispositions de cette loi, dont relèveraient également les employés de la fonction publique, par le truchement de leurs syndicats.

Enfin, tout employeur faisant affaire avec le gouvernement devrait être tenu d'appliquer dans sa propre entreprise un programme d'accès à l'égalité, qui soit conforme à cette loi.

Ce que je veux vous dire ici, chers confrères et consoeurs, c'est qu'il faut que ça bouge en ce domaine. Tant que rien de concret ne sera fait sur les cinq points que je viens de mentionner, la Loi sur l'équité professionnelle n'aura pas suffisamment d'impact pour vraiment transformer le milieu de travail.

Il existe un autre domaine qui, lui, subit des transformations, tantôt positives, tantôt négatives, je veux parler de la santé et de la sécurité des travailleurs et travailleuses.

Du côté "négatif", nous avons vu se diluer les normes de santé et de sécurité dans plusieurs juridictions au Canada. Simultanément, les services d'inspection ont été affaiblis et les inspecteurs dissuadés d'appliquer les règlements avec efficacité. La "déréglementation" a frappé le domaine de la santé-sécurité et, sauf la resplendissante exception du Manitoba, la situation empire au fur et à mesure qu'on regarde vers l'Ouest.

Toutefois, le tableau n'est pas entièrement sombre. L'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, où nous avons lutté, ont légiféré en matière de santé-sécurité. De plus, des succès ont été obtenus grâce à notre action au sein des commissions de la santé et de la sécurité du Québec et du Nouveau Brunswick. Après six années de lutte, menée principalement par l'entremise de notre Comité national de la santé et de la sécurité, la Partie IV du *Code canadien du travail* a été améliorée, et pour la première fois, les employés de la fonction publique fédérale sont visés par le *Code*. Ces changements sont entrés en vigueur le 31 mars de cette année, et nous espérons que d'ici quelques mois, d'autres groupes de travailleurs et travailleuses des domaines de juridiction fédérale seront protégés en vertu de la Partie IV du *Code*.

Notre plus importante réalisation depuis le dernier congrès reste cependant l'entente intervenue sur le "droit de savoir", c'est-à-dire le droit des travailleurs de connaître les substances dangereuses présentes en milieu de travail.

Après deux années de négociations coriaces et parfois acrimonieuses, les syndicats, le patronat et le gouvernement ont atteint un consensus sur des règlements concernant le "droit de savoir" et on voit maintenant grandir dans tout le pays les appuis en faveur de cette protection.

Je suis bien consciente que l'accord intervenu n'est pas parfait. Mais je tiens à vous assurer que nos négociateurs y ont mis le meilleur d'eux-mêmes, et puisque nous avons réussi à nous entendre à la fois avec les employeurs et le gouvernement sur cette question difficile, nous devons nous employer, comme nous nous y sommes engagés, à promouvoir les conditions exactes de l'entente, sans les modifier.

Dans un autre domaine, je rappelle un autre type de préoccupations qui avaient été exprimées lors du congrès de fondation du Congrès du Travail du Canada, il y a trente ans déjà, et qui ont encore des résonances dans nos déliberations de cette semaine. Le rapport de 1956 sur les affaires internationales déplorait, entre autres choses, "la suprématie des Blancs en Afrique du Sud", réclamait la destruction de "toutes les bombes à hydrogène et autres armes atomiques", et signalait combien la paix du monde était alors fragile.

Nous insistons à nouveau aujourd'hui, en avril 1986, sur la nécessité impérieuse du désarmement dans un monde troublé où l'on allègue souvent le besoin essentiel de se défendre pour justifier la course aux armements et l'amenuisement de l'espoir. D'autres se joignent à nous, dans une vague d'indignation grandissante, pour condamner le gouvernement raciste d'Afrique du Sud.

En 1956, nous faisions ressortir une vérité fondamentale: "La défense n'est pas simplement affaire de canons, d'avions, de bombes, d'armées, de marine et d'aviation. Elle signifie également qu'il faut enrayer la pauvreté et l'exploitation, surtout dans les pays sous-développés où ces maux sont les plus aigus."

Fait tragique, la pauvreté et l'exploitation sont encore un trait dominant des politiques et des économies de nombreux pays du tiers monde.

Fait tragique, la lutte armée est presque universelle. Depuis la dernière guerre mondiale, plus de 150 conflits majeurs ont éclaté, la plupart dans des pays en développement. A la racine même de ces conflits, on retrouve des maux que nous dénonçons depuis longtemps: l'héritage du colonialisme, le racisme, et une rivalité sans borne entre les superpuissances.

Pour atteindre une paix durable, il faut que nos hommes et femmes d'États tracent des politiques qui inciteront au désarmement d'abord dans la mentalité même des gens. Il faudra, à cette fin, un véritable dialogue, de la maturité, de la compréhension et un engagement mutuel et non pas seulement de belles paroles; une nouvelle façon de penser, de nouvelles initiatives et non pas des vieux préjugés.

C'est ce grand citoyen du monde qu'était Albert Einstein, qui a dit: "Tout a changé si ce n'est notre manière de raisonner, et c'est pourquoi nous glissons vers un désastre sans précédent". Il a prononcé ces paroles après l'explosion de la première bombe atomique.

Aujourd'hui, la paix est grandement en péril. Les deux superpuissances montrent trop peu de signes de vouloir acquiescer au désir des gens qui, dans le monde entier, voudraient un répit et un volte-face devant le précipice nucléaire. Elles semblent se préoccuper davantage de la technologie et de la conquête de l'espace que de la volonté politique.

Les armes nucléaires constituent une menace immédiate à l'existence même de l'humanité et n'apportent ni la paix ni la sécurité. Le prétexte des armements nucléaires comme moyen de défense n'est qu'un mythe qu'il faut faire disparaitre. Ce sont essentiellement des armes de destruction réciproque.

La menace à la sécurité qu'engendrent le nombre croissant d'ogives nucléaires de part et d'autres, le perfectionnement des systèmes de lancement et les risques d'accident l'emporte de loin sur l'effet dissuasif de ces armes. Mais les superpuissances ne veulent toujours pas s'arrêter, s'acharnant à s'imaginer qu'elles peuvent bâtir la sécurité en amplifiant leur arsenal nucléaire et conventionnel.

Le Congrès du Travail du Canada veut libérer ses membres, leurs familles et leurs enfants de la crainte d'une dévastation nucléaire, de la guerre elle-même. Nous aimons notre planète et nous ne voulons pas être témoins de sa destruction. Elle ne doit pas servir de tremplin à ceux qui veulent jouer à la guerre des étoiles.

Si les deux superpuissances s'entendaient pour abandonner la mise au point d'armements dans l'espace, qu'ils soient destinés à la destruction de satellites ou à la défense contre les missiles balistiques, la stabilité internationale s'en trouverait profondément améliorée.

De temps immémorial, quand les humaines scrutaient le firmament, ils ne voyaient pas de satellites recélant la mort ni de plates-formes à rayons lasers. Nos ancêtres furent terrifiés à la

vue de la comète Halley. Faisons en sorte que, lorsqu'elle reviendra dans 76 ans, nos enfants soient encore là pour la voir.

Il serait bon de songer ici aux enfants et aux parents qui ne pourront vivre 76 ans, et probablement pas même 76 jours, parce que la faim et la maladie les déciment.

Il y a presque dix ans, dix-huit hommes d'État et chefs d'organisations internationales se sont rencontrés à Bonn pour travailler à ce que leur président, Willy Brandt, président du Socialiste international, appelait un "Plaidoyer pour le changement: paix, justice, emplois".

Le confrère Joe Morris, qui occupait alors la présidence du Congrès du Travail du Canada, était du nombre.

En présentant le rapport de sa commission indépendante sur les questions de développement international, Willy Brandt a déclaré: "L'édification de notre avenir commun est beaucoup trop importante pour n'être laissée qu'aux gouvernements et aux experts. Voilà pourquoi nous lançons un appel aux jeunes, aux mouvements de femmes et aux syndicats, aux chefs politiques, intellectuels et religieux, aux savants et aux éducateurs, aux techniciens et aux gestionnaires, aux membres des communautés rurales et du monde des affaires. Puissent-ils tous comprendre et diriger leurs affaires en fonction de ce nouveau défi."

Nous pensons que le Congrès du Travail du Canada a compris et a essayé de faire valoir la nécessité d'une action globale dans un monde interdépendant, une action qui nous mènera rapidement à la justice sociale pour tous les habitants de la terre.

Au cours des deux dernières années, nous avons essayé d'assister au procès de chefs ouvriers en Pologne et nous avons protesté contre la détention sans procès de syndicalistes en Afrique du Sud.

Les syndicats de ce pays, dont beaucoup se sont unis pour fonder la Confédération des syndicats sud-africains qui est représentée ici aujourd-hui, ont demandé et reçu l'aide du Congrès du Travail du Canada. Nous continuerons de les soutenir dans la progression de leur force et l'exercice de leurs droits inaliénables.

Tant qu'il restera une once d'apartheid en Afrique du Sud, le monde ne pourra pas jouir complètement des victoires obtenues ailleurs. Il faut que cessent les massacres, les emprisonnements, les assassinats, l'injustice et le traitement inhumain infligés à ceux qui sont nos frères et nos soeurs. L'avenir est possible pour l'Afrique du Sud. La paix et le bonheur y sont possibles. Mais pour cela, il faut l'égalité et le vote démocratique: une personne, une voix. Le monde devrait avoir honte de ce que nous avons laissé faire.

Les droits de nos organisations, qu'ils concernent la direction de nos activités internes ou nos affiliations internationales, ou même qu'il s'agisse de nos droits de syndiqués, ne nous ont pas été donnés par charité. Nous les avons gagnés, et parfois même temporairement perdus, au fil de luttes acharnées et pénibles.

Pour défendre nos droits, il nous faut travailler de plus en plus à ce que le processus politique de la démocratie fonctionne en notre faveur, sur le plan international comme dans notre propre pays.

Nous avons sans cesse demander au gouvernement de limiter, suspendre ou abolir l'aide au développement à l'intention de pays qui violent de façon flagrante les droits syndicaux essentiels.

Beaucoup de ministres ou de porte-parole gouvernementaux ont vite fait de nier tout lien entre les droits de la personne et l'aide officielle au développement. Un tel simplisme ne rend justice à personne.

Il ne faudrait être ni embarrassé ni surpris de ce que, au moment où nous avons demandé une aide accrue pour le Nicaragua de l'après-Somoza, nous ayons particulièrement encouragé les secours qui aideraient à prévenir les violations des droits syndicaux et contribueraient aux objectifs pluralistes annoncés par la junte au cours de l'été triomphal de 1979.

Depuis lors, bien sûr, le Nicaragua a dû faire face à de nombreux problèmes, spécialement à une déstabilisation fomentée par le gouvernement des États-Unis et que nous réprouvons.

Le Congrès du Travail du Canada regrette vivement que les objectifs du peuple nicaraguayen aient été frustrés par la prétendue guerre des Contras et par les mesures de déstabilisation *économique adoptées par les États-Unis.*

Nous croyons que les politiques délibérées d'escalade militaire menées par le gouvernement Reagan ne peuvent que compromettre davantage le développement démocratique du Nicaragua. Nous condamnons donc l'aide des États-Unis aux Contras tout comme nous condamnons l'étranglement économique du Nicaragua, voulu par des États-Unis.

Le Congrès du Travail du Canada a dit au gouvernement du Canada et même directement au gouvernement américain que les politiques interventionnistes de Reagan en Amérique centrale sont des politiques de guerre et non de paix.

Nous disons que ces politiques aggravent les souffrances du peuple nicaraguayen, au lieu de les soulager.

Nous disons que ces politiques amplifient le chaos international plutôt que de promouvoir des ententes internationales négociées telles que proposées par le groupe des pays de la Contadora.

Pour que le Nicaragua survive, il faudra de toute évidence que soient respectés à son égard les principes de l'autodétermination nationale et de la non-intervention, ainsi que les principes fondamentaux du droit international.

Le Canada peut et doit promouvoir hardiment ces politiques en Amérique centrale et s'opposer ouvertement à Ronald Reagan avant que celui-ci ne fasse de toute l'Amérique centrale un scénario de film atroce et sanglant.

Il y a deux semaines, l'aviation américaine a frappé en Libye, déclenchant une nouvelle flambée de violence.

Il ressort bien clairement des événements du 14 avril que le monde ne peut permettre à l'administration Reagan d'agir unilatéralement pour contrer le terrorisme. Au début de l'année, la Confédération internationale des syndicats libres faisait remarquer que "le terrorisme constitue une menace immédiate et croissante à la sécurité des travailleurs et de leurs familles partout dans le monde". Elle ajoutait que le mouvement syndical, à l'échelle internationale, devrait réclamer "une action intergouvernementale coordonnée, dans le cadre du droit international, afin de faire cesser toute forme de terrorisme".

Le CTC a réclamé une séance spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur la question du terrorisme. Le Congrès a également réclamé que le secrétaire-général de l'ONU s'emploi à convaincre les États membres que cette question incombe aux Nations Unies. Le cycle de violence du terrorisme, qu'il soit encouragé par la Libye ou par d'autres, ne sera brisé ni par des raids aériens ni par des discours. S'il existe une solution, elle ne peut que passer par une collaboration et une coordination beaucoup plus grandes entre les pays membres des Nations Unies, dans le respect du droit international, de la Charte des N.U. et des droits de tous les peuples.

Je termine en jetant un coup d'oeil sur le programme à multiple facettes qui nous attend, programme qui nous mettra à l'épreuve comme nous ne l'avons encore jamais été au paravant.

Nous devons d'abord faire face à un gouvernement dont les programmes et les politiques font fi de nos préoccupations afin de mieux embrasser celles des compagnies et des établissements financiers du pays.

Notre légitimité est sérieusement contestée devant les tribunaux, comme si notre raison d'être devait passer par une révision judiciaire.

Nous faisons face aux tactiques obstructionnistes que la cupidité dicte aux conseils d'administration des établissements financiers et des grandes entreprises commerciales, dont la stratégie n'a qu'un objectif: refuser à leurs employés une représentation syndicale pertinente et le droit de négociation collective.

Nous faisons aussi face à des contestations dans la population.

Enfin, nous avons devant nous le défi d'une paix, d'une sécurité et d'un avenir fragiles.

Tous ces défis, nous n'avons d'autre choix que de les relever avec audace et courage, dans la confiance et la solidarité.

Confrères et compagnes, j'ai commencé mon messsage par un appel à l'unité. Je le termine par le même appel. Notre travail cette semaine servira de point de départ aux tâches que nous accomplirons au cours des semaines et des mois qui suivont. C'est sur cette base que reposera la superstructure qui donnera à notre Congrès sa vie, sa vigueur et tout son sens.

Travaillons donc de toutes nos forces à nous comprendre et à nous entendre. Renouvelons tous notre engagement à bâtir notre solidarité et un monde meilleur pour nous-mêmes et pour nos enfants. Travaillons à bâtir la paix et l'unité.

M. J. MARTIN (MUA): J'ai un problème à propos de ce qui se passe à l'extérieur du centre des congrès. L'Association des pompiers de l'Ontario (Ontario Provincial Fire Fighters Association) distribue des feuillets, et cela me préoccupe vraiment, surtout que le thème que nous avons adopté pour cette assemblée est: Solidarité, unité. Pourquoi des confrères font-ils du piquetage à l'extérieur? Selon leur feuillet, l'Association des pompiers n'aurait pas eu réponse à ses questions quand elle fut radiée du CTC. Je m'en remets à vous, Madame la Présidente, ainsi qu'au Conseil du CTC pour dire à l'Assemblée si ceci est vrai. J'aimerais avoir une réponse avant la clôture de l'assemblée.

PRÉSIDENTE (Mme S. Carr): Je peux répondre immédiatement. J'ai eu une rencontre avec nos confrères et je me suis engagée envers eux, ainsi qu'envers ceux qui appartiennent à notre centrale syndicale, à tenir une réunion, une fois l'assemblée terminée, pour essayer de résoudre les difficultés. Donc, on s'occupe déjà de cette affaire. Ils m'avaient d'ailleurs informée qu'ils feraient du piquetage informatif et, bien entendu, jamais je ne m'y opposerais. Je vous demande d'être patients; des rencontres sont prévues après l'assemblée, et nous allons tenter de régler les différends. Merci.

J'ai maintenant le plaisir de déclarer ouverte cette seizième assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada, convoquée pour étudier toutes les questions qui lui sont soumises. Je demande à Michael Lyons de venir en avant. Je désire lui remettre le maillet en souvenir de l'Assemblée à Toronto et pour le remercier de sa collaboration aux cérémonies d'ouverture.

Je cède maintenant la parole au président du Comité des lettres de créance, Ian Reilly, pour son tout premier rapport.

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCES

M. I. REILLY (Président, Comité des lettres de créance): Madame la Présidente, le Comité des lettres de créance s'est réuni et, grâce à l'aide et à la persévérance des délégués et du personnel du Congrès du Travail, nous vous soumettons le rapport qui suit:

Délégués fraternels	3
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du CTC	4
Représentants des organismes affiliés	62
Dirigeants et délégués de fédérations du travail et de conseils du travail	78
Représentants de sections locales des organisations affiliées	1,728
Représentants de syndicats à charte directe	8
Total intérimaire	1,884

Au nom du Comité, je propose l'adoption de ce rapport.

Mme L. NICHOLSON (Secrétaire, Comité des lettres de créance): J'appuie.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il a été proposé et appuyé que le premier rapport du Comité des lettres de créance soit adopté. Des commentaires? Ceux qui sont en faveur de l'adoption du premier rapport du Comité des lettres de créance? Contre? La motion est adoptée.

M. J. BELL (FTCN): Sur une question de privilège, Madame la Présidente. Les travailleurs de construction navale aimeraient profiter de la présence de la délégation chinoise à notre Assemblée pour la rencontrer d'ici un jour ou deux. Nous demandons respecteusement que votre bureau arrange une rencontre entre cette délégation et les travailleurs de chantiers maritimes qui ont désespérément besoin de travail. Nous aimerions leur parler au sujet de travail éventuel. Nous en serions grandement reconnaissants.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Un membre du personnel vous rencontrera aussitôt que possible à ce sujet, confrère Bell.

Je demanderais au vice-président exécutif, Richard Mercier, de diriger l'observance du Jour annuel de deuil à la mémoire des travailleurs et travailleuses tués ou blessés au travail.

JOUR ANNUEL DE DEUIL À LA MÉMOIRE DES TRAVAILLEURS TUÉS OU BLESSÉS AU TRAVAIL

M. R. MERCIER (Vice-président exécutif, CLC): Consoeur Présidente, chers confrères, chères consoeurs. Comme vous le savez, nous observons aujourd'hui pour la première année, un jour de deuil à la mémoire des personnes tuées ou blessées au travail. Plusieurs de nos affiliés en avaient fait la demande et la date du 28 avril a été choisie. Nous avons également demandé aux municipalités ainsi qu'au gouvernement fédéral de proclamer à tous les ans ce jour de deuil et d'en faire un événement officiel, en collaboration avec les instances syndicales locales.

Je n'ai pas besoin de vous dire, car vous le savez déjà, combien le problème des maladies et des accidents au travail est grave, combien il exige d'efforts au plan local et national, puisqu'il faut travailler au niveau des lois, de la négociation et des comités mixtes de santé-sécurité dans l'entreprise. Nous avons obtenu beaucoup d'amélioration depuis dix ans mais il reste tant de progrès à accomplir.

J'espère qu'au moyen de ce Jour de deuil et de l'attention qu'il attirera sur lui, nous réussirons à éliminer complètement les accidents, les maladies et les mortalités dus au travail.

Pour que vous compreniez mieux l'importance de ce Jour de deuil, le Congrès du Travail a préparé un bref vidéo.

Après le visionnement de celui-ci, je vous demanderai de vous lever et d'observer une minute de silence en mémoire de nos consoeurs et confrères décédés depuis notre dernière rencontre.

Nous pensons aux familles, parents et amis de ces femmes et de ces hommes remarquables; nous partageons leur perte, leur peine, et nous nous souviendrons.

(Projection du vidéo)

(Minute de silence)

Merci beaucoup. J'ai quelques annonces. On me dit que la communauté urbaine de Toronto et que la ville de Saint-Jean, Terre-Neuve, ont adopté le 28 avril comme Jour de deuil à la mémoire des travailleurs tués ou blessés au travail. Voilà de bonnes nouvelles.

Nous avons préparé un feuillet sur le Jour de deuil, et nous espérons en recevroir des exemplaires au cours de la semaine. Dès que nous les aurons reçus, nous les distribuerons. Je vous remercie pour votre compréhension et votre appui.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'espère que tous les délégués porteront leur brassard noir toute la journée.

À partir d'aujourd'hui et pour les années à venir, le 28 avril est déclaré jour officiel du souvenir et de la commémoration par le mouvement syndical du Canada.

M. L. KOVACSI (SCFP): Madame la Présidente, j'aimerais parler sur le sujet.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ce n'est pas le moment, confrère. Peut-être pourrez-vous en parler à l'occasion du rapport du Comité de la santé et de la sécurité au travail. Cette commémoration a un caractère solennel que nous désirons préserver.

M. T. ROSE (SNFPP-SEFPO): Nous avons un problème à cette Assemblée. Pour certains délégués, on ne peut participer à prendre plaisir aux délibérations sans fumer, tandis que pour d'autres, il ne faut pas fumer. Vu la gravité des questions dont on doit discuter, je trouve hypocrite de la part de l'Assemblée de permettre qu'on fume dans la salle. Je suis très incommodé.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je demande aux délégués qui désirent fumer de penser à leur voisin et de quitter la salle pour quelques instants.

Mme P.J. CRONKRIGHT (TUA): À propos du Jour de deuil, en mon nom et au nom de ma famille, je tiens à vous remercier. J'ai perdu mon père, il y a 23 ans, à la suite d'un accident du

travail. Le gouvernement refusait de nous écouter. Pour ma part ainsi que pour plusieurs autres dans la salle, j'en suis certaine, le film porte vraiment. Je vous remercie pour votre travail.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'apprécie votre témoignage, consoeur.

M. B. WARD (STCC): Je suis conseiller municipal à Brantford. La ville de Brantford a officiellement reconnu cette date comme Jour de deuil à la mémoire des travailleurs tués ou blessés au travail. J'espère que d'autres villes en feront autant.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci beaucoup. Je vais poursuivre avec l'ordre du jour pour ce matin. Mais en premier lieu, je dois demander au confrère Richard Mercier de présider l'Assemblée, car je dois proposer le renvoi de rapports de comités.

ORDRE DU JOUR

Mme S. CARR (Secrétaire-trésorière, CTC): L'ordre du jour et les règlements de l'Assemblée sont dans le livret que vous avez reçu avec la documentation. Les règlements et l'ordre des délibérations viennent directement des statuts. Je propose que soient adoptés l'ordre du jour, les règlements et l'ordre des délibérations, ainsi que les règlements pour les élections qui se trouvent également dans vos serviettes.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. R. Mercier, vice-président exécutif, CTC): Y a-t-il un appuyeur? C'est appuyé. Avez-vous des commentaires?

M. L. RUFO (UIT): M. le Président, ma question concerne les règlements et l'ordre des délibérations prévus aux statuts, ainsi que l'ordre du jour. Selon les règlements et l'ordre des délibérations, au paragraphe no 5: "Un(e) délégué(e) ne doit pas parler plus d'une fois sur le même sujet tant que tous (toutes) ceux (celles) qui désirent s'exprimer n'ont pas eu l'occasion de le faire". Puis, au paragraphe no 6: "Un(e) délégué(e) ne doit pas interrompre un(e) autre, sauf pour invoquer le règlement". Au no 7: "Si on invoque le règlement contre un(e) délégué(e), il (elle) doit, à la demande du (de la) président(e), se rasseoir jusqu'à ce que la question de règlement soit tranchée". Puis, au paragraphe no 9, il y a une question: "Lorsqu'une question est mise au vote, le (la) président(e), après avoir annoncé le vote, demande: "Êtes-vous prêts pour le vote?"

Le problème est le suivant: quand un délégué demande que la question soit votée, il devrait s'identifier comme n'importe quel autre délégué qui discute d'une résolution, invoque le règlement ou propose un renvoi. Dans ce cas-ci, la personne qui pose la question va se rasseoir et nous ne savons pas si elle est déléguée. Je demande donc à l'Assemblée aussi bien qu'à la présidence si elles accueilleraient qu'un délégué qui désire que la question soit mise aux voix puisse se présenter au micro sur une question de règlement, décliner son nom, celui de son syndicat et de sa section locale, puis, qu'on demande aux délégués de l'Assemblée s'ils désirent clore le débat ou non.

Mme S. CARR (Secrétaire-trésorière, CTC): Confrère, nous avons une Assemblée nombreuse et un ordre du jour fort chargé. Nous comptons mener l'Assemblée conformément aux règlements et à l'ordre des délibérations. Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. R. Mercier): Y a-t-il d'autres discussions? S'il n'y a pas d'autres discussions, nous procédons donc au vote. Ceux qui sont en faveur, vous le signifiez en levant la main droite s'il vous plaît. Contre? Adopté.

Mme S. CARR (Secrétaire-trésorière, CTC): Dans votre serviette, vous trouverez une feuille intitulée *Comités de l'Assemblée* statutaire. Il s'agit de la liste des 18 comités de l'Assemblée qui traiteront des diverses résolutions ainsi que des rapports des dirigeants. Je propose l'adoption de la liste des comités de l'Assemblée statutaire.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. R. Mercier): Y a-t-il un appuyeur? Proposée et appuyée. Y a-t-il des commentaires? Pas de commentaires. Ceux qui sont en faveur, veuillez l'indiquer! Contre? La motion est adoptée, il en est ainsi décidé.

Mme S. CARR (Secrétaire-trésorière, CTC): Je propose que soient renvoyés au Comité des rapports des dirigeants le texte de l'allocution de solidarité, le rapport de la secrétaire-trésorière, l'état financier et le rapport du Conseil exécutif.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. R. Mercier): La motion a été proposée et appuyée. Y a-t-il discussion? Pas de discussion. Ceux qui sont en faveur, veuillez l'indiquer! Contre? Adoptée.

Mme S. CARR (Secrétaire-trésorière, CTC): Je propose que les résolutions contenues dans le cahier des résolutions soient renvoyées aux comités appropriés.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. R. Mercier): La motion a été proposée et appuyée. Y a-t-il discussion? Non. Ceux qui sont en faveur, veuillez l'indiquer en levant la main droite? Contre? Adoptée.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité des droits de la personne, mais tout d'abord, un vidéo sur les droits de la personne.

RAPPORT DU COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE

Mme J. PLAMONDON (Présidente, Comité des droits de la personne): Le Comité des droits de la personne a examiné les sept résolutions qui lui sont parvenues ainsi que la résolution W-22 qui nous est parvenue du Comité de la condition féminine. Le Comité, après les avoir examinées, recommande l'adoption de la résolution HR-2 qui englobe la résolution HR-1.

Je vais maintenant demander au camarade Gerry Yetman, président de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse de bien vouloir lire la résolution HR-2.

M. G. YETMAN (Secrétaire, Comité des droits de la personne): Voici la résolution HR-2 qui englobe la résolution HR-1.

"ATTENDU QUE les peuples aborigènes du Canada se sont constamment vu refuser, au mépris de nombreuses promesses, les droits qui leur reviennent et en particulier le droit à l'autodétermination;

"ATTENDU QUE les conférences constitutionnelles des premiers ministres sur les droits des autochtones, en 1983 et 1984, ont contribué à mieux faire saisir les aspirations des peuples aborigènes du Canada et qu'il reste encore une autre conférence semblable avant 1987;

"IL EST RÉSOLU que nous amorcions le dialogue pour susciter une meilleure compréhension des problèmes et des droits des autochtones;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU qu'à l'occasion de la prochaine conférence constitutionnelle des premiers ministres sur les droits des autochtones, le Congrès du Travail du Canada et ses syndicats affiliés appuient le droit des autochtones:

1. à se gouverner eux-mêmes;
2. à obtenir que l'Acte constitutionnel précise bien qu'aucune modification affectant les droits des aborigènes ne peut être apportée sans leur consentement;
3. à un juste règlement de leurs réclamations."

Le Comité en recommande l'adoption, et j'appuie cette motion.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande l'adoption de la résolution no. HR-2. Quelqu'un désire la parole?

Mme L. SPILLET (UIOVD): Je désire appuyer la recommendation du Comité sur cette question. Depuis l'époque où les pouvoirs coloniaux européens mirent pied sur ce continent, les peuples aborigènes du pays ont entrepris une lutte historique et courageuse pour leur survie comme nation. À un certain moment, la lutte prit la forme d'une résistance passive et, à d'autres moments, de lutte armée, où nos frères et nos soeurs prirent les armes, déterminés qu'ils étaient à s'assurer une place de dignité et d'égalité dans leur propre pays. Les métis du Manitoba et de tout le pays célèbrent encore en la mémoire des dirigeants de cette lutte, des hommes aussi bien que des femmes. La lutte débuta lors du combat de la rivière Rouge et se termina à Batoche où les combattants furent écrasés par les forces armées canadiennes, menant ainsi à l'exécution de leur chef, Louis Riel. Mais les autochtones luttent encore pour la place qui leur revient, de droit, dans ce pays. Nous avons entendu parler et nous entendrons encore parler au cours en de l'assemblée, d'une des luttes les plus cruciales entreprises contre le gouvernment brutal,

meurtrier et raciste de l'Afrique du Sud. Nous nous sommes engagés à faire ce que nous pouvions dans notre propre pays pour aider à renverser ce régime. Mais nous devons reconnaître que le gouvernement raciste qui garde la majorité des gens de couleur enchaînés est semblable au gouvernement raciste qui enchâsse dans ses lois des politiques d'État visant à opprimer les autochtones du pays et à s'en débarrasser.

Le chômage chronique chez ces derniers demeure le plus élevé au Canada; la permanence de la pauvreté entraîne l'alcoolisme qui, à son tour, conduit à l'emprisonnement d'hommes et de femmes autochtones; le taux de mortalité chez eux est de dix pour cent plus élevé que chez les autres Canadiens; nos enfants sont victimes des sociétés d'aide à l'enfance, gérées par le gouvernement, en nombre nettement plus élevé que ceux des autres gens composant notre société. Il importe peu que les gens soient noirs et vivent dans la misère et le désespoir à Soweto ou soient autochtones et vivent dans le nord du Manitoba, à Grassy Narrows, en Ontario, ou dans un autre centre urbain où les aborigènes sont obligés de vivre en marge de la société et dans la rue; il n'y a pas de différence entre ces deux formes de racisme. La tactique peut être différente, mais les effets sont les mêmes, et ceux qui profitent des politiques racistes sont les mêmes, qu'ils demeurent en Afrique du Sud ou à Ottawa. En Afrique du Sud, les colonisateurs se sont amenés avec la bouteille et la Bible et on volé le territoire appartenant au peuple africain. Quand les colonisateurs sont arrivés ici, eux aussi nous ont volé notre territoire à l'aide de la Bible et de la bouteille et en y ajoutant également quelques perles pour faciliter le troc. Nous ne sommes pas et nous ne serons jamais un peuple vaincu dans notre pays.

Cette résolution est importante, et j'espère que notre intention d'agir à ce propos est sérieuse. Je dois comparer de nouveau notre lutte à celle des Sud-Africains. Là-bas, les gens de couleur sont en majorité, et, dans mon esprit, il n'y a aucun doute qu'ils seront victorieux et qu'ils s'affranchiront de leurs oppresseurs. Mais nous ne sommes pas majoritaires au pays. Il nous faut donc espérer, appuyer nos confrères et consoeurs du mouvement syndical et se joindre à eux; nous devons demander de l'aide et aussi faire appel à la solidarité. De nombreux autochtones sont conscients que tant que les travailleurs ne se seront pas libérés eux-mêmes, nous non plus, nous ne pourrons nous libérer de l'oppression à laquelle nous nous heurtons. Je vous demande de garder à l'esprit que, tandis que la lutte se poursuit en Afrique du Sud, nous aussi nous nous battons pour la liberté et l'égalité dans notre pays.

PRESIDENTE (Mme Carr): Je rappelle aux délégués que vous avez cinq minutes. La lumière verte s'allume lorsque vous commencez à parler. Au bout de quatre minutes, la lumière rouge s'allume et reste allumée une minute. Quand elle s'éteint, votre temps est écoulé. Je vous demande de respecter la limite de temps.

M. P. OSMERS (SCFP): J'aimerais proposer un amendement amical. Un aspect a été oublié: le droit des autochtones à gérer les ressources de leur territoire, y compris le droit d'accorder les permis de chasse et de pêche. Je propose qu'on fasse un ajout: l'autorité sur les ressources, y inclus l'octroi des permis de pêche et de chasse.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): A cause de l'amendement proposé, il faut renvoyer cette résolution au Comité.

M. P. OSMERS (SCFP): Quelle est la procédure pour un amendement amical?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Vous n'avez qu'à proposer le renvoi.

M. P. OSMERS (SCFP): Je propose le renvoi.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Est-ce appuyé? Il est proposé que la résolution no 2 soit renvoyée. Pas de débat sur le renvoi? Ceux qui sont en faveur du renvoi tel qu'il a été indiqué? Ceux qui sont contre? La motion de renvoi est adoptée.

M. R. ROLFE (SCFP): En écoutant les remarques notre consoeur Carr, ce matin, à propos de l'héritage du colonialisme et du racisme dans le tiers-monde, je trouvais que nous devrions les appliquer à nous-mêmes. Cette résolution frappe juste, car, il n'y a aucun doute, parler des droits des autochtones au Canada, c'est parler de racisme et de colonialisme.

Je suis employé dans une bibliothèque et, la semaine dernière, j'ai passé plusieurs jours dans un atelier de travail à Timmins, lequel était organisé pour les bibliothécaires de bandes amérindiennes du nord de l'Ontario et auquel assistaient 66 représentants de bandes. Ce fut un énorme succès, les autochtones l'ayant organisé eux-mêmes. J'y vois donc un rapport avec la résolution. Une des choses qu'il faut que nos fassions, c'est cesser de parler des autochtones en fonction de leurs conditions et de leurs problèmes, mais plutôt en parler en fonction de justice et d'égalité sociales. La première intervenante a présenté un argument dont, à mon avis, nous devrions extraire l'essentiel, nous rappelant que les autochtones ne constituent pas un peuple vaincu, ni un peuple du passé. La collectivité autochtone et le Conseil national des autochtones du Canada étaient représentés ce matin. L'Assemblée des Premières Nations et les autres organisations autochtones du Canada possèdent toutes la force et les ressources nécessaires pour tenir jusqu'au bout, obtenir leur autonomie et acquérir leurs droits par elles-mêmes. Notre rôle est de les écouter, de les appuyer, et c'est ce que fait cette résolution. Il est, à mon avis, très encourageant de voir une telle résolution ici, et je suis certain que l'Assemblée l'appuyera à fond. Merci.

Mme H. PLAMONDON (Présidente, Comité des droits de la personne): Résolution HR-3. Nous avons reçu la résolution no W-22 du Comité de la condition féminine, et nous croyons que la résolution HR-3 l'englobe. Le Comité recommande l'adoption.

M. G. YETMAN (Secrétaire, Comité des droits de la personne):

"ATTENDU QUE le racisme sévit dans notre société, comme en font foi deux documents de l'"Urban Alliance", "Who Gets the Work?" et "No Discrimination Here";

"ATTENDU QUE les femmes font l'objet de discrimination, et encore plus celles des minorités visibles en raison de leur particularités ethniques;

"ATTENDU QUE le mouvement syndical se fait un devoir de combattre le racisme;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada, dans sa lutte pour l'égalité des femmes, pose des gestes concrets vis-à-vis des femmes des minorités visibles, notamment par:

1. l'éducation;
   a) la sensibilisation des membres sur le racisme;
   b) des ateliers spéciaux pour les femmes et les hommes des minorités visibles;
2. une documentation sur les diverses facettes du racisme en milieu de travail;
3. un encouragement à l'incorporation de clauses de protection de la langue ainsi que de cours, sur place, en valeurs transculturelles, dans nos conventions collectives;
4. l'incitation des affiliés à faire traduire leurs conventions collectives et leurs principaux documents dans les langues qui permettront à leurs membres de les comprendre."

Le Comité recommande que la résolution soit adoptée, et j'appuie cette motion.

M. A. HERSCHOVITCH (Vice-président, FTO): Je tiens à rappeler à l'Assemblée que la Fédération du Travail de l'Ontario a mené une campagne intensive sur cette question. Nous considérons cependant que nous n'en faisons pas assez pour améliorer la situation, car une bonne partie des syndicats eux-mêmes est constituée de minorités visibles. Nous devons nous rappeller que le mouvement syndical n'est plus ce qu'il était. De nos jours, il comprend des représentants de toutes les nationalités imaginables, et nous en sommes fiers. Mais nous devons faire tous les efforts possibles pour intégrer ces gens à la vie de notre syndicat. Ces groupes ne sont pas représentés convenablement au sein du mouvement syndical.

Nous, de la FTO, avons entrepris une campagne. Récemment, nous avons tenu une conférence de presse, très réussie d'ailleurs, sur les minorités visibles. Nous suggérons que, pour mener à bonne fin son programme, le CTC entreprenne une campagne spéciale. Le Comité des droits de la personne du CTC doit prendre l'initiative d'entraîner tout le mouvement syndical à ouvrir ses portes, à montrer à ces gens qui ne se sentent pas encore tout à fait à l'aise dans notre organisation qu'ils y

sont bienvenus, et à fournir à ces derniers toutes les occasions de participer à la vie syndicale.

M. S. WHARTON (Métallos): J'appuie la résolution. Néanmoins, j'aimerais faire une remarque. En fait, si nous étions vraiment honnêtes et sincères au sujet des décisions que nous prenons en acceptant les recommandations et en votant en faveur de résolutions telles que celle-ci, nous irions un peu plus loin dans notre action. Je fais référence ici au fait qu'une section locale affiliée au Conseil canadien des travailleurs en communication est actuellement en grève. Il s'agit d'une compagnie nommée Super Plastics, de Mississauga, dont les employés sont engagés dans un conflit qui perdure depuis neuf mois. Parmi eux, se trouvent des Sikhs et des Asiatiques orientaux. Afin de dénoncer le racisme qui existe dans des cas comme celui-ci, je propose que nous reconnaissions la lutte que ces gens mènent, dès maintenant, au cours de cette Assemblée. Il s'agit d'une chose qui s'est déjà faite à un congrès de la Fédération du Travail de l'Ontario et que j'aimerais voir répétée ici, c'est-à-dire, que les membres de l'Assemblée se montrent solidaires envers ces grévistes et qu'ils les appuient en organisant une ligne de piquetage massive à cette usine de Mississauga, au cours de cette semaine.

Mme C. SCEVIOUR (Métallos): Plusieurs d'entre nous ont été témoins, au fil des ans, des tactiques antisyndicales utilisées par les employeurs, et le racisme sur les lieux du travail en est une. Il nuit à notre solidarité, notre force et notre appui mutuel. C'est bien beau de venir à un congrès et d'inciter soit la FTO ou le CTC à organiser des programmes d'éducation et d'avoir la traduction simultanée. J'aimerais lancer un défi aux délégués réunis ici. Premièrement, appuyez cette résolution, puis retournez à vos sections locales, ainsi que dans les organisations auxquelles vous êtes affiliés, et acharnez-vous à bâtir votre syndicat et à le renforcer.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci beaucoup. Ne voyant personne aux micros, êtes-vous prêts pour le vote? Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption, levez la main. Contre? La motin est adoptée.

Mme H. PLAMONDON (Présidente, Comité des droits de la personne): Le Comité recommande l'adoption de la résolution HR-4.

M. G. YETMAN (Secrétaire, Comité des droits de la personne):

"ATTENDU QUE les écrits haineux et les plaisanteries racistes et à caractère ethnique continuent d'avoir cours dans les lieux de travail, syndiqués ou non, y compris les bureaux du gouvernement;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada dénonce ces pratiques et s'efforce de faire prendre conscience aux membres de tout le tort qu'elles peuvent causer, afin que la dignité et la justice règnent dans notre milieu."

Le Comité recommande l'adoption, et j'appuie cette motion.

M. T. O'CONNOR (SCFP): J'aimerais attirer votre attention sur une pensée qui me tracasse à ce propos. Au fil des ans, nous avons adopté des résolutions et des énoncés politiques et mené des campagnes sur les droits de la personne. Malgré tout, voilà que nous devons adopté une résolution énonçant que nous nous opposons aux blagues et aux écrits racistes. Et nous en avons besoin, car nous savons tous que ces choses-là arrivent. Une blague est racontée et tout le monde rit; on fait circuler des écrits, des caricatures, et les gens rient; il nous faut donc adopter cette résolution. Il est scandaleux que nous soyons obligés de le faire, que ce soit encore nécessaire. Mais, demande-t-on, comment s'objecter gentiment quand quelqu'un fait circuler une caricature ou raconte une blague raciste ou à caractère ethnique? Eh bien, en vérité, il n'y a pas de façon aimable de s'objecter. Vous n'avez qu'à dire que c'est mal, que ça vous choque et que vous ne voulez pas l'entendre, merci! Il n'y a pas de façon aimable de le dire, mais il faut le faire.

Le fait que nous ayons une résolution comme celle-ci, malgré toutes les campagnes et tous les comités, indique en quelque sorte que nous nous sommes reposés sur nos lauriers un peu trop longtemps. Peut-être pensions-nous avoir reglé la question, il y a dix ou vingt ans; malheureusement, ce n'est pas le cas. Quand vous retournerez chez vous, pensez-y un peu; peut-être est-il temps que vous réanimiez le Comité des droits de la personne de votre section locale, de votre organisation affiliée, de votre conseil du travail, de votre conseil régional ou de l'organisation que vous représentez ici. Travaillez à lancer une campagne d'éducation, à soulever la question des droits de la personne, car c'est une bataille qui n'est jamais gagnée une fois pour toutes. Enfin, j'incite les confrères et les consoeurs à se sentir individuellement responsables lorsqu'ils et elles retourneront à la maison. La prochaine fois que vous verrez quelqu'un avec une caricature raciste ou à caractère ethnique ou une autre histoire de "Newfie", élevez la voix et dites sur-le-champs, même si c'est difficile: Je regrette, mais je ne veux pas l'entendre.

Mme P. SANDERSON (SFNPP-Syndicats des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique): C'est pour une demande de renseignements. Quand, plus tard, au cours de l'année, je lirai cette résolution, j'ai peur de ne pas comprendre ce dont il s'agit. Au lieu de dire que l'on "dénonce ces pratiques", ne serait-il pas mieux de dire "ces pratiques racistes"? Ai-je raison?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Non, consoeur, c'est déjà mentionné dans la résolution.

Mme P. SANDERSON (SFNPP-Syndicats des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique): Mais seul le résolu apparaîtra?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Non, l'attendu y sera aussi. C'est afin d'accélérer la procédure que nous ne lisons que le résolu. Si vous adoptez la résolution, vous l'adoptez en entier, l'attendu comme le résolu. Le point que vous avez soulevé est déjà couvert, consoeur.

M. R. SLAGHT (TUE): Pour une bonne partie de ma vie, je me suis flatté de mon comportement non raciste, attitude que la majorité des gens dans cette salle appuyerait comme elle appuyera probablement la résolution. Or, au début de l'année, j'ai suivi un cours, ici, à Toronto, parrainé par la Fédération du travail de l'Ontario, le sujet était *La discrimination raciale sur les lieux du travail.* Pendant le cours, une chose devient douloureusement claire pour moi. Mon propre comportement, aussi innocent fût-il, était en fait très nuisible sur le plan de modifier les attitudes racistes. Depuis longtemps, je racontais et j'écoutais des blagues racistes. Je n'y voyais pas de mal; néanmoins, par ce comportement, je faisais preuve d'insensibilité et contribuais à l'adoption de mauvaises attitudes. Je suis content d'avoir décidé de n'y plus prendre part. J'espère que vous ferez tous l'examen de votre propre comportement et que, comme moi, vous déciderez de ne plus participer à ce genre de blagues.

M. D. GALVIN (SCFP): Les résolutions précédentes soumises à l'Assemblée nous indiquent l'ampleur du travail que nous avons à faire comme syndicalistes. Nous ne pouvons plus nous dire "satisfaits", et c'est un véritable défi que d'éliminer ce mot de notre vocabulaire. L'unique défi qui nous confronte, c'est de rapporter, dans nos sections locales et nos provinces, l'unité, la cohésion, la force et l'énergie nécessaires pour démontrer que nous sommes capables de nous serrer les coudes. Si chacune des deux millions de personnes concernées se donnait la main, il y aurait à l'intérieur de la force ainsi dégagée, suffisamment d'énergie, de sagesse et de connaissance pour, sans doute, allumer les lumières de Toronto, d'Ottawa ou de Montréal et pour montrer au gouvernement du Canada que le mouvement syndical est ici à demeure.

M. K. POWEL (TAVT): Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler sur cette résolution et de certaines autres choses que j'ai vues et entendues. J'ai personnellement fait l'expérience de plusieurs de ces choses qui ont été mentionnées et que je qualifierais de honteuses. Nous vivons dans des temps et une société modernes et nous nous croyons intelligents. Pourtant, à mon lieu de travail, le racisme nous ravage comme des damnés, nous, qui appartenons à des groupes ethniques. Je ne sais vraiment pas quoi dire. Maintes et maintes fois, aux congrès auxquels j'assiste, ce sujet est abordé. Il est à espérer que, dorénavant, l'instauration de sévères restrictions remédiera à cette situation. Le racisme crée de l'inquiétude, du stress et indispose. Je fais appel au mouvement syndical pour qu'il fasse de son mieux pour que tous comprennent clairement les enjeux de cette vieille bataille.

En ce moment, j'ai une cause devant la Commission des droits de la personne au sujet de mon lieu de travail, Masdan Carpets. C'est l'endroit le pire au Canada pour travailler, le plus

inconfortable aussi. J'y travaille pour une seule raison: le chômage et la rareté des emplois.

Unissez-vous et aidez ceux qui sont dans cette situation, afin que le racisme soit complètement éliminé de notre beau pays. Aidez certains des nôtres, jeunes et intelligents, à s'en sortir.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je ne vois pas d'autres intervenants; êtes-vous prêts pour le vote? Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption du Comité? Contre? Adoptée.

Il est l'heure de suspendre les travaux. Je demande au Comité de se retirer. Merci, nous vous reverrons à 14 heures.

La séance est levée à 12h31.

LUNDI 28 AVRIL 1986
Séance de l'après-midi

Madame Shirley Carr, secrétaire-trésorière du CTC, ouvre la séance à 14h05.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Vous vous rappelez que, ce matin, il fut entendu que Jay Naidoo, notre confrère du Congrès des syndicats sud-africains, le COSATU, nous adresserait la parole. Sur l'heure du midi, une lettre fut placée sur vos tables vous invitant à vous joindre à la campagne contre les lois appliquées par le régime sud-africain pour contrôler les déplacements de la majorité. Bien que le régime ait modifié certaines lois, il ne reconnaît pas la liberté de circuler. La campagne de protestation se poursuit. S'il vous plaît, lisez la lettre et joignez-vous à cette campagne qui est soutenue par la COSATU. Qui peut mieux raconter l'histoire de cette super-fédération qu'un de ses représentants? Pour l'entendre, nous avons avec nous le primat de l'Église anglicane du Canada, et également un membre du Comité du Commonwealth, qui étudie ce problème, Ted Scott.

Secrétaire général du COSATU, James Naidoo est l'ancien secrétaire général du "Sweet Food and Allied Workers Union" (le syndicat des travailleurs de la confiserie), et précédemment, organisateur syndical dans sa communauté. Il étudia à l'université de Durban Westville où il fut un activiste étudiant. Il travaille maintenant au siège social du COSATU, à Johannesburg. J'ai le très grand honneur et le plaisir de vous présenter Jay Naidoo.

ALLOCUTION DE M. JAY NAIDOO
Secrétaire général, Congrès des syndicats sud-africains (COSATU)

M. J. NAIDOO (Secrétaire général, COSATU): Dans la présentation, un fait important a été oublié: en Afrique du Sud, l'appellation classique pour un type comme moi est "décrocheur universitaire".

Je vous remercie de me donner l'occasion d'adresser la parole à cette Assemblée. C'est le président de notre fédération, Elijah Barayi, qui devrait être ici, à ma place. Pour la troisième fois, il s'est vu refuser un passeport. Nous avons un slogan très simple en Afrique du Sud en langue zoulou, qui dit: "Le pouvoir est à nous", et c'est la façon dont la population, la majorité opprimée de l'Afrique du Sud voit la situation.

Aujourd'hui, nous voyons notre pays dévasté par un régime et un système de main-d'oeuvre à bon marché, sans aucune considération pour la vie et les valeurs humaines. Nous voyons les immenses richesses de notre pays utilisées pour ériger une classe minoritaire de possédants, sans pareille au monde, et une machine militaire qui tient la majorité en échec et déstabilise notre sous-continent, où, de nos jours, plus de 18 millions de personnes vivent sous l'épée de l'apartheid. Mon expérience personnelle, au cours de la semaine qui se termine, est une illustration de la situation tragique qui sévit dans notre pays. Jeffrey Balani, un des premiers vice-présidents d'une organisation affiliée au COSATU, un syndicaliste engagé de longue date, qui a choisi de se joindre au COSATU pour lutter pour nos droits, a été brutalement attaqué, mardi soir, par des fiers-à-bras armés. Il a reçu une balle dans le bras, sa maison a été incendiée et son frère, gravement blessé. Moses Maikiso, un autre activiste convaincu du COSATU, qui demeure dans une ville à 500 kilomètres, est retourné, le même soir, chez lui, pour découvrir qu'une bande de fiers-à-bras armés le cherchaient après avoir ouvertement déclaré qu'ils comptaient le tuer. Il venait tout juste d'être relâché après plusieurs mois de détention.

Ce sont de telles expériences qui forgèrent l'unité inébranlable qui a présidé la formation du COSATU. Il a fallu quatre ans de discussions assidues et démocratiques pour fonder une fédération qui assure notre présence dans chacune des industries majeures du pays; une fédération qui, lors de sa fondation, comptait 500 000 membres et qui aujourd'hui en compte 650 000. Malgré que le COSATU soit une organisation relativement jeune, il faut cependant tenir compte que ses bases sont établies sur les traditions de la résistance militante ouvrière qui l'a précédé, à partir de l'"ICU" (Industrial Commercial Union) en 1919 jusqu'au SACTU (Congrès syndical sud-africain) au cours des années cinquantes. La tâche qui nous attend est énorme. Des millions de travailleurs doivent être organisés; l'infrastructure et le pouvoir nécessaires doivent être consolidés à l'échelle locale, régionale et nationale. Mais au contact des sections militantes et des groupes progressifs de notre collectivité, nous apprenons ce que sont l'unité et l'action. De plus, au contact de nos confrères et consoeurs ici, au Canada, et ailleurs dans le monde, nous apprenons ce qu'est la solidarité.

La crise qui sévit dans mon pays est gigantesque. Il nous apparaît évident que le régime d'apartheid et les grandes entreprises sont incapables de régler cette crise qui menace plus profondément le système. Notre économie est ruinée; plus de trois millions de personnes sont sans emploi; notre taux d'inflation atteint près de 20 pour cent. La tentative de l'État d'apartheid de présenter un simulacre de réforme politique a provoqué la résistance massive et soutenue dont notre pays est témoin depuis les derniers 18 mois. Le cri de ralliement des opprimés est que l'apartheid ne peut être réformé, il doit être enterré immédiatement. Il est évident que pour faire cela, la population doit trouver les solutions en elle-même et dans les organisations qu'elle a mises sur pied.

Le COSATU, comme vous le savez, a pris, dès ses débuts, une position explicitement politique; pour nous, le syndicalisme apolitique est non seulement indésirable, il est impossible. Nous sommes les producteurs de la richesse et, afin de faire progresser les intérêts de la classe ouvrière, les travailleurs doivent jouer un rôle prépondérant dans la lutte pour la libération totale. Notre position a, bien entendu, précipité une attaque du régime d'apartheid contre nous. Un élément-clé de cette attaque fut la réaction de l'organisation INKHATA, un mouvement relié au bantoustan Kwazula et au Natal. A des fins de propagande, l'attaque se présente de trois façons que j'explique brièvement afin de dissiper les conceptions erronées pouvant exister dans certains milieux, surtout au niveau des gouvernements occidentaux.

Nous passons pour des amis du ANC (Congrès national africain). Ceci démontre le peu de compréhension qu'on a du processus démocratique au sein d'un syndicat démocratique. Nos prises de positions politiques réflètent les aspirations de nos membres et se décident au sein d'une structure démocratique composée en majorité de travailleurs d'usines. Par conséquent, notre engagement à vouloir enterrer l'apartheid, à obtenir la mise en liberté de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques, à assurer la levée de l'interdiction d'organisations de bandes telles que l'ANC et le SACTU, à appuyer les demandes de nos étudiants militants qui veulent leurs propres conseils représentatifs et une éducation qui ne perpétue pas l'esclavage, nous a conduit à faire front commun avec un certain nombre d'organisations variées opposées à l'apartheid.

Nul doute que la plus importante de celles-ci est le ANC, un mouvement populaire qui, de jour en jour, devient plus fort en Afrique du Sud. Devant cette situation, le COSATU a envoyé une délégation officielle de ses dirigeants pour rencontrer le ANC et le SACTU, chose qui aurait été impossible avant, et qui aujourd'hui est indicatrice de l'importance politique accrue de nos organisations en Afrique du Sud. Au cours des discussions, nous avons émis un communiqué officiel, afin de préciser la tâche que se sont fixées des organisations telles que l'ANC, le COSATU et le SACTU. Cette façon de procéder devrait renforcer notre lutte puisque nous avons déclaré que l'existence séparée du SACTU et du COSATU n'est pas contradictoire. Il est important de reconnaître que, pour enrayer l'apartheid, l'unité de toutes les organi-

sations progressives est essentielle et que ceci nécessite l'appui entier du mouvement syndical international.

En deuxième lieu, on nous accuse d'être opposés au système économique actuel de l'Afrique du Sud, ce qui est totalement vrai et nous l'avons ouvertement confessé. Quiconque accepte ce système n'a certainement pas les intérêts de la classe ouvrière à coeur. Ce que nous avons dit, c'est que le système actuel est basé sur le fait qu'une minorité raciste dispose du territoire. Ainsi, 75 pour cent de la population est limitée à seulement 13 pour cent des terres, dans des réserves appelées bantoustans, où sévit la pauvreté. Ainsi, aujoud'hui, la majorité noire se voit refuser le droit politique fondamental de voter, que vous prenez tous pour acquis. Ainsi, aujourd'hui, dans un des pays les plus riches au monde, environ 4 enfants meurent de malnutrition à chaque jour; ils sont évidemment noirs. Ainsi, de 1915 à 1985, 18 millions de personnes ont été poursuivies pour avoir enfreint les lois contrôlant leurs déplacements dans leur pays natal; évidemment, elles sont également noires. La cause de tout ceci, selon nous, c'est la poursuite effrenée aux super-profits par des monopolisateurs affamés, étrangers autant que sud-africains. Notre lutte pour la liberté comporte donc non seulement une forme de démocratie politique, mais une société libérée des chaînes de la pauvreté, du racisme et de l'exploitation. Nous croyons que notre lutte pour une nouvelle société comprendra une restructuration fondamentale de notre économie. Dans cette future société, nous aurons besoin de votre solidarité, pour reconstruire notre pays, autant que nous en avons besoin aujourd'hui.

En troisième lieu, on nous accuse d'être la cause de pertes d'emplois en raison de notre appui à la campagne de désinvestissement. En Afrique du Sud, on appelle cela de la foutaise! Nous croyons que les véritables dégats proviennent de l'échec des directives économiques et politiques du régime d'apartheid. De plus, nous croyons que l'engagement contructif de Reagan n'est pas une politique pour la majorité démocratique, mais une de soutien à la minorité raciste. Le prolongement de la politique réactionnaire de soutien au mouvement sud-africain, Unita, engage le gouvernement américain, de concert avec celui de l'Afrique du Sud, à maintenir une politique qui déstabilise le sous-continent. Mais nous avons le plus grand respect pour les démocrates du mouvement ouvrier et, parmi ceux-ci, des gens de l'Amérique qui ont démontré où leur coeur se trouvait vraiment.

Pour résumer les sentiments de la majorité de la population sud-africaine, permettez-moi de citer un patriote américain que Reagan a choisi d'ignorer. "Dire que les sanctions économiques vont priver les noirs de leur emploi, c'est dire qu'on ne peut pas mettre un terme à l'esclavage car cela priverait les esclaves de leur emploi". Voici ce qu'en dit un délégué d'atelier du COSATU: "Les patrons étrangers doivent quitter avec les baggages qu'ils avaient à leur arrivée. Qu'ils partent avec leurs manteaux, car c'est nous qui avons construit les mines, les usines, les ateliers, et ils nous appartiennent". Le COSATU réclame une intensification de toutes les formes de pression internationale si le régime Botha persiste dans son intransigeance. Les tueries quotidiennes, actuellement évaluées à 1 400 morts depuis les derniers 18 mois, mais qui, nous le savons officieusement, dépassent ce chiffre de plusieurs centaines, nous démontrent que les politiciens demeurent intransigeants face aux demandes de la majorité démocratique. Non seulement cela, ils intensifient le cycle de violence contre les démocrates pacifistes de notre propre pays.

Finalement, à titre de représentant du COSATU et de mon peuple, nous demandons qu'on nous accorde une aide directe bilatérale et d'autres formes de secours au moment où nous en avons le plus besoin. Nous avons besoin d'établir des liens aussi étroits que possible afin de montrer au régime Botha que les travailleurs canadiens réagiront contre les excès brutaux d'un système fondamentalement mauvais d'exploitation et d'apartheid. Il n'est pas exagéré de dire que votre aide peut signifier la différence entre la vie et la mort pour des milliers de travailleurs, leurs enfants et la population sud-africaine. Nous avons besoin de votre appui politique, financier, matériel et moral et, plus important encore pour nous, nous voulons voir, ici, aujourd'hui, que notre lutte est devenue la vôtre, une lutte pour la démocratie, la justice et la liberté. Bon nombre d'entre vous au CTC, dans les organisations affiliées, ainsi que dans les sections locales, le font déjà. Nous vous saluons et nous vous incitons tous à partager le fardeau que bon nombre d'entre nous portent déjà. Bientôt, nous bâtirons une nouvelle société, nous occuperons la place qui est nôtre au sein de la famille des nations et nous extirperons pour toujours l'ulcère putrescent du racisme qui, aujourd'hui, infecte l'humanité entière. En conclusion, consoeurs et confrères, encore une fois, merci, et tous nos voeux. Seule l'unité de la classe ouvrière peut finalement débarrasser le monde des maux actuels, et je suis sûr que les travailleurs canadiens joueront pleinement leur rôle.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je sais que les délégués rapporteront ce message chez eux. La raison que les confrères du COSATU nous quittent si tôt, c'est que, le premier mai, il y aura des démonstrations massives et qu'en outre ils ont entendu dire que la vie de nombreux dirigeants syndicaux est menacée et ils veulent être là pour essayer d'empêcher cela.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour et traiter toute la question du document, nous allons regarder un vidéo qui traite de la question que nous devons débattre.

NOTRE CANADA OU LE LEUR? LE MONDE DU TRAVAIL FACE AUX PROJETS DES COMPAGNIES

(Enoncé de 1986 sur le libre-échange, la déréglementation et la privatisation)

M. D. MARTIN (Vice-président exécutif, CTC): "En se prononçant pour un accord global de libre-échange avec les États-Unis, pour la déréglementation et pour la privatisation, le gouvernement a clairement défini sa position vis-à-vis de l'économie et de la société canadiennes. Il s'enracine profondément dans le milieu des affaires et n'a que du dédain pour les travailleurs et travailleuses de notre pays.

"Chacune de ces politiques sera une source de chômage, alors même que le retour au plein emploi doit constituer la grande priorité pour les travailleurs et travailleuses.

"Chacune de ces politiques sapera les salaires et les conditions de travail, alors que les gouvernements devraient essayer d'améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

"Chacune de ces politiques fera que le pouvoir et l'autorité de la sphère politique publique passeront à la sphère de l'entreprise privée, à un moment où les réorganisations de sociétés font augmenter le chômage et où le secteur privé lance des assauts sans précédent contre le mouvement syndical.

"Chacune de ces politiques équivaut à rejeter les outils de gestion économique, à un moment où ces outils doivent pleinement servir pour:

- rétablir le plein d'emploi;
- améliorer le niveau de vie de tous;
- répartir équitablement le revenu et la richesse;
- protéger la population canadienne contre les excès que la recherche du profit ne manque jamais d'engendrer.

"Une même pensée sous-tend chacune de ces politiques (libre-échange, déréglementation et privatisation), et les relie ensemble. Ces politiques en sont d'ailleurs les reflets distincts, emanant de la perception du monde qu'ont les millieux des affaires.

"Selon cette pensée, le bien-être des Canadiens et des Canadiennes sera mieux assuré si les entreprises sont libres d'agir dans leur propre intérêt sans s'occuper du bien commun; celui-ci ne sera qu'une conséquence involontaire des efforts déployés pour tirer avantage de la concurrence du marché. Le gouvernement est réduit au rôle de spectateur passif qui fixe simplement des règles aux concurrents du marché et n'est plus guère celui qui prend des mesures pour assurer la réalisation de sains objectifs sociaux et économiques.

"Cette manière de penser n'a rien de nouveau. Elle a dominé le débat sur les affaires publiques au Canada et dans d'autres pays industrialisés avant la Deuxième Guerre mondiale. Mise à l'essai et appliquée, elle s'est révélée déficiente, ce qui est à retenir.

"Tout pays, où l'on s'est livré à la recherche effrénée de ses propres intérêts sur le marché, a découvert d'importantes vérités au sujet des conséquences néfastes de cette stratégie:

- elle ne procurait pas une prospérité soutenue ni le plein d'emploi;
- elle n'apportait pas de répartition publiquement acceptable du revenu et de la richesse;
- elle ne protégeait pas l'héritage environnemental destiné aux générations ultérieures;
- elles n'apportait pas de possibilités économiques raisonnables aux personnes des régions défavorisées ou aux personnes désavantagées par leur sexe, leur race ou leur nationalité;
- elle ne répondait pas aux besoins individuels et communautaires à moins qu'ils soient une source de profits, et elle ne satisfaisait pas aux exigences souvent futiles des riches, avides de luxe.

"Fait peu étonnant, dans chaque pays qui a fait l'expérience d'un marché sans retenue, la population a demandé au gouvernement d'établir des mesures visant à en corriger les effets négatifs et à répondre aux besoins auxquels le marché ne satisfaisait pas. Au Canada, l'assurance-chômage, l'assurance-santé, la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada ont été institués pour contrebalancer la répartition inéquitable du revenu et de la richesse par les forces du marché. On a réclamé des programmes de développement régional et d'accès à l'égalité parce que le marché ne procurait pas des chances égales à tous. Des règlements gouvernementaux sont venus protéger la population contre les excès auxquels le marché donne lieu.

"Dans d'autres pays, les gens ne se sont pas contentés d'exiger un remède aux effets négatifs du marché. Ils se sont débarassés des partis au pouvoir qui épousaient l'optique des compagnies et les ont remplacés par des gouvernements sociodémocrates qui subordonnent la recherche des profits au bien public. Il faut que nous suivions cet exemple, au Canada.

"Le libre-échange, la déréglementation et la privatisation diminueront la qualité de notre vie au Canada. Ces politiques forcent les Canadiens et les Canadiennes à ne plus se servir de leurs institutions politiques démocratiques pour façonner leur avenir. Elles exigent que nous renoncions à nos efforts pour protéger les membres plus faibles de la société, pour protéger l'environnement, pour fournir des services publics universels et même nous engager dans une oeuvre d'édification nationale. Tous ces éléments traditionnels de la politique publique canadienne doivent être abandonnés dans l'espoir qu'en poursuivant leurs intérêts propres sur le marché, les compagnies apporteront ce qui n'a jamais été fait dans le passé: une prospérité soutenue, le plein emploi et la juste répartition du revenu et de la richesse.

"La bataille entourant ces politiques sera une bataille entre deux façons contradictoires de voir le monde. La perspective mesquine, dominée par le marché, dans laquelle les compagnies voient le monde, trouvera devant elle le programme des travailleurs et travailleuses, qui attache la plus haute importance à une économie et une société planifiées et humanitaires répondant aux besoins des gens.

"Nous devons gagner cette bataille, et nous la gagnerons.

"Nous mobiliserons tout le mouvement syndical et nous ferons cause commune avec d'autres groupes pour vaincre le libre-échange, la déréglementation et la privatisation, pour dénoncer l'insensibilité des idées de droite des compagnies qui en sont les instigatrices, et pour nous défaire des gouvernements qui nourrissent pareille idéologie.

"Etudions ces politiques une à une.

Accord global de libre-échange avec les États-Unis

"Aprés avoir refusé de débattre la question pendant la campagne électorale de 1984, presque dès son accession au pouvoir, le gouvernement actuel a annoncé son intention de négocier un accord global de libre-échange avec les États-Unis. Le caractère réciproque de cet engagement a été confirmé lors du prétendu "Sommet irlandais" de mars 1985. Le gouvernement voulait mettre le projet à exécution en évitant le plus possible un débat populaire. Telle était peut-être son intention, ma s il ne saurait en être ainsi.

"Le Congrès du Travail du Canada et d'autres organismes progressistes ont critiqué le projet dès le départ. L'opinion publique s'y oppose de plus en plus. Les gouvernements provinciaux ont exprimé de sérieuses réserves et ont réussi à obtenir d'avoir leur mot à dire dans les négociations. Les porte-parole des gouvernements canadien et américain se sont contredits les uns les autres sur ce qui serait négociable dans les pourparlers. Le Premier ministre et d'autres membres du Cabinet se montrent de plus en plus exaspérés par les critiques à l'endroit du libre-échange.

"Les efforts du gouvernement pour faire peu de bruit autour de la négociation d'un pacte de libre-échange avec les É.-U. sont vite tombés à l'eau. Le Premier ministre a quand même clairement déclaré qu'il entend toujours aller de l'avant. De notre côté, nous ne broncherons pas dans notre opposition à un tel pacte.

"D'après les protagonistes du libre-échange, un pacte à cet égard créerait une espèce de "terrain de jeu aplani" entre les deux pays. Les compagnies pourront librement acheter et vendre de part et d'autre de la frontière comme si celle-ci n'existait pas, et les gouvernements s'abstiendront de donner la préférence aux producteurs d'un pays plutôt qu'à ceux de l'autre.

"Idéologiquement, un accord de libre-échange avec les É.-U. n'est qu'un autre reflet de la confiance dans le marché qui imprègne la pensée du gouvernement dans les deux pays. Cependant, certaines circonstances ont accru le désir de conclure un tel pacte.

"La valeur du dollar, tant aux É.-U. qu'au Canada, a augmenté comparativement à celle des monnaies des autres pays depuis quelques années. Il en est résulté pour le Canada qu'une proportion de plus en plus grande de son commerce global s'est effectuée avec les É.-U. Pour ces derniers, il en est résulté une augmentation du déficit commercial et des pressions accrues sur le Congrès américain pour qu'il adopte des mesures protectionnistes. C'est pourquoi l'une des principales raisons invoquées pour la signature d'un pacte de libre-échange consiste en ce que le Canada échapperait peut-être ainsi aux effets des mesures protectionnistes.

"Cette augmentation porte à faux. Le sentiment protectionniste aux É.-U. provient de la surévaluation du dollar américain. Or, celle-ci ne durera peut-être pas longtemps.

"Fait encore plus important, le sentiment protectionniste devrait rappeler aux Canadiens que, dans l'optique des É.-U., le Canada est un pays étranger. Or, comment lier les générations ultérieures d'électeurs et de politiciens des É.-U. par un pacte commercial qui ne tourne pas à leur avantage? Même dans le contexte actuel, le gouvernement américain semble moins intéressé à un pacte de libre-échange avec le Canada comme une fin en soi qu'à s'en servir pour apaiser la résistance aux conditions qu'il veut exiger des autres pays dans les négociations multilatérales.

"Il faut absolument garder à l'esprit que les négociations sur le libre-échange se dérouleront alors même que les tarifs douaniers entre les deux pays sont déjà faibles et diminuent encore.

"En 1987, plus de 70% de tout le commerce entre les deux pays ne sera assujetti à aucun droit de douane en vertu des accords commerciaux existants. Les négociations porteront donc moins sur les tarifs que sur les barrières non douanières au commerce. (Les barrières non douanières sont les mesures gouvernementales dont on considère qu'elles privilégient les producteurs de biens et de services d'un pays par rapport à leurs concurrents étrangers; elles s'écartent de la thèse du "terrain de jeu aplani".)

"Même en vertu des accords commerciaux existants, les É.-U. se sont plaints que les prestations d'assurance-chômage pour les pêcheurs, les droits de coupe dans l'industrie forestière, les offices de commercialisation des produits agricoles et les réglementation des prix du gaz naturel constituaient des barrières non douanières au commerce. Voilà pourquoi les tarifs spéciaux ont été recommandés pour l'importation de produits canadiens de ces secteurs par les É.-U.

"Lors de la négociation d'un accord global de libre-échange avec les États-Unis, ceux-ci contesteront certainement un large assortiment d'outils de gestion économique qu'ils présenteront comme des barrières non douanières au commerce. Citons comme exemple les subventions de développement régional, les programmes de soutien du prix des produits agricoles, les programmes d'achats gouvernementaux qui favorisent l'industrie cana-

dienne, et les règles sur le contenu canadien en radiodiffusion. D'autres points pourraient également être contestés, tels que les garanties de production et d'emploi dans le pacte canado-américian de l'automobile et les subventions aux industries artistiques et culturelles. On pourrait même prétendre que des programmes sociaux tels que l'assurance-santé sont des barrières non douanières au commerce si l'on y voit une source d'avantages pour les producteurs canadiens sur le marché par rapport à leurs concurrents américains.

"Bref, les outils de gestion économique nationale compteront parmi les points négociables lors des pourparlers sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Donc, si nous voulons nous servir de subventions et d'investissements de l'État pour supprimer les disparités économiques régionales entre les provinces Atlantiques et le reste du Canada ou pour diversifier les assises manufacturières de l'Ouest, il nous faudra convaincre les É.-U. que ces mesures n'entraînent pas de barrières non douanières au commerce. Si nous voulons nous servir de subventions et de réglements pour préserver la propriété canadienne dans l'industrie des communications et assurer la vitalité des industries culturelles canadiennes, il nous faudra aussi persuader les É.-U. que pareilles mesures n'équivalent pas non plus à des barrières non douanières. En résumé, un accord global de libre-échange limitera la marge d'action politique indépendante du Canada. C'est dire que la souveraineté économique, politique et culturelle de notre pays est en jeu, peu importe si le Premier ministre et ses collègues disent le contraire.

"De plus, des initiatives telles que la déréglementation, la privatisation et les assauts possibles contre les offices de commercialisation de produits agricoles, organismes si importants, s'inscrivent également dans le processus préparatoire à un pacte de libre-échange. Elles visent toutes à aplanir le "terrain de jeu."

"Si le gouvernement conclut un pacte de libre-échange avec les États-Unis, le monde des affaires canadien voudra copier la méthode américaine. Il invoquera de toutes ses forces l'argument du "terrain de jeu" aplani et insistera pour ne pas être désavantagé par rapport à ses concurrents américains concernant une foule de choses, notamment les impôts qu'il paie, les lois sur les normes du travail et la négociation collective, les réglements sur l'environnement, les lois sur la santé et la sécurité, ainsi que les programmes d'accès à l'égalité. L'argument du "terrain de jeu aplani" fera également surface à la table de négociation, surtout chez les multinationales américaines. On dira aux travailleurs canadiens qu'ils doivent accepter les salaires et avantages sociaux américains, sinon que la production sera déménagée aux États-Unis.

"Le libre-échange avec les États-Unis accentuera aussi le glissement général vers une réduction de la dimension du gouvernement du Canada. On voudra ramener les services du gouvernement canadien au même niveau que ceux des États-Unis, et les mises à pied se feront encore plus nombreuses dans le secteur public. Il est fort probable aussi que les entreprises américaines qui fournissent des services en vertu de contrats avec les gouvernements aux É.-U. insisteront pour que la même chose leur soit permise au Canada.

"Bien que les États-Unis aient un secteur gouvernemental plus restreint que celui du Canada, toutes proportions gardées, leur budget militaire est beaucoup plus considérable. C'est là un point important parce que les dépenses du gouvernement pour la sécurité nationale ont été soustraites aux accords internationaux existants sur les barrières non douanières au commerce. Si ce modèle s'applique à un accord canado-américain de libre-échange, les États-Unis demeureront libres d'utiliser leur budget militaire de 240$ milliards pour subventionner la recherche et le développement industriels et d'autres objectifs économiques, alors que les programmes canadiens destinés à des fins non militaires contreviendront peut-être à l'entente.

"Au Canada, les problèmes inhérents aux efforts de création d'un "terrain de jeu aplani" se compliquent du fait que beaucoup de secteurs clés de l'économie canadienne sont dominés par des multinationales américaines. Dans beaucoup de cas, des filiales ont été installées au Canada expressément pour desservir le marché canadien qu'un tarif douanier protégeait. En conséquence, elles ne possédaient souvent pas de capacités de recherche et de développement qui leur aurait permis d'entrer en concurrence sur le marché international. Advenant un accord canado-américain de libre-échange, il n'y aurait peut-être plus lieu de poursuivre la production au Canada.

"À ce point-ci de l'histoire canadienne, aucune question économique et sociale ne revêt plus d'importance que le rétablissement du plein emploi. Encore là, le libre-échange s'annonce désastreux. On peut prévoir à brève échéance d'importantes pertes d'emplois dans plusieurs secteurs industriels tels que ceux des brasseries, des appareils ménagers, de la pétrochimie, de l'alimentation, du vêtement et du textile. L'organisation industrielle dominera de plus en plus le secteur agricole et les exploitants familiaux se verront forcés de chercher du travail dans d'autres secteurs de l'économie. De plus, bien que le gouvernement fédéral refuse de rendre publiques les études qu'il a effectuées sur les conséquences économiques du libre-échange, le gouvernement de l'Ontario a publié une étude démontrant qu'un tel pacte mettrait en péril 281 000 emplois dans la fabrication. Une fuite a permis d'apprendre que, selon une étude du gouvernement québécois, 455 000 emplois pourraient disparaître dans cette province.

"Un accord de libre-échange aggraverait, à coup sûr et sans tarder, nos problèmes de chômage sans que rien ne garantisse en contrepoids une augmentation de l'emploi à longue échéance.

"Par ailleurs, quelles preuves le gouvernement avance-t-il pour démontrer que le libre-échange sera bénéfique aux travailleurs canadiens? Aucune! Il cache les études qu'il a effectuées. Pour lui, c'est une simple question idéologique de confiance: le marché continental libre nous sauvera.

"Les arguments contre le libre-échange sont clairs:

- Il provoquera immanquablement une grave désorganisation économique;
- Il obligera le Canada à abandonner des outils coutumiers de gestion économique;
- Il sapera notre souveraineté économique, politique et culturelle.

"Les risques d'un accord global de libre-échange avec les États-Unis sont énormes. On pourrait même envisager la possibilité que l'économie canadienne se restructure en fonction de cette entente puisqu'un jour les États-Unis s'en retireront, car ils ne pourront accepter d'être liés indéfiniment par une entente qui ne tourne pas à leur avantage et ils semblent avoir des arrière-pensées dans ces négociations. Ils veulent adoucir la résistance des Européens et des Japonais à la demande de diminution multilatérale des barrières non douanières. Le commerce canado-américain représente beaucoup moins pour les États-Unis que pour nous.

"De plus, l'accroissement de notre dépendence commerciale vis-à-vis des États-Unis pourrait limiter notre liberté de suivre une voie indépendante dans le domaine plus vaste des affaires internationales.

"Si les raisons de s'opposer à un accord global de libre-échange avec les États-Unis sont claires, il en va de même pour le besoin de situer la politique commerciale dans sa juste perspective. La politique commerciale, comme tout élément de politique économique, doit être considérée comme une partie subalterne importante d'une stratégie économique destinée à procurer le plein emploi, un niveau de vie élevé et sans cesse croissant pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, et une répartition plus équitable du revenu et de la richesse.

"Pour réaliser ces objectifs, une stratégie économique doit s'attaquer aux problèmes du manque de vigueur et de diversité du secteur manufacturier canadien. Elle doit renforcer nos industries et nos marchés par des moyens tels que des règles sur le contenu canadien, des programmes de remplacement des importations, des programmes d'achats au pays par les gouvernements et les sociétés de la Couronne, des programmes de compensation industrielle, et des mesures visant à augmenter la recherche et le développement industriels.

"Une politique commerciale suppose une planification soignée, qui doit viser à diminuer notre dépendance extrême des États-Unis comme partenaire commercial. Cet objectif demande la diversification de nos assises manufacturières, particulièrement dans les provinces atlantiques et dans l'Ouest. La planification du commerce doit également tenir compte des différences

notables de compétitivité parmi les différentes industries canadiennes. Les négociations multilatérale et bilatérale des échanges commerciaux doivent tenir compte de chaque secteur et toute entente doit nécessairement comporter des garanties d'emploi et de production.

"Il ne s'agit pas d'être isolationnistes, ni anti-américains, mais de faire du Canada une entité économique viable sur laquelle les Canadiens et les Canadiennes peuvent avoir raisonnablement la haute main par l'intermédiaire de nos institutions politiques démocratiques. C'est une optique destinée à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de choisir leur avenir économique plutôt que de se le voir imposer par le biais de compagnies qui n'ont en tête que leur propre intérêt sur un marché continental.

La déréglementation

"Depuis son entrée en fonction, le gouvernement actuel a presque vidé de son sens la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et il a remplacé par Investissement Canada l'agence créée en vertu de cette Loi; il a aboli le Programme énergétique national; il a annoncé qu'il entendait poursuivre la déréglementation du transport; il a proposé une importante déréglementation du secteur financier; il a relâché les règlements du secteur alimentaire et a conclu à une surréglementation des industries suivantes: la pêche, l'agriculture, la construction, l'exploitation forestière, les mines et l'énergie.

"De plus, le 13 février 1986, il annonçait une vaste stratégie de réforme des règlements qui touchera tous les aspects de la réglementation. En annonçant cette stratégie, le Vice-premier ministre a déclaré qu'elle manifestait sans équivoque l'intention du gouvernement de réorienter la réglementation vers l'efficacité économique, la souplesse du marché et la liberté personnelle, par opposition à la protection du public et aux valeurs communautaires. La déréglementation est clairement à l'ordre du jour.

"Le gouvernement fédéral actuel n'est pas le seul à promouvoir la déréglementation. Son prédécesseur s'était déjà engagé à fond dans cette voie. En 1978, il avait consulté le Conseil économique sur la manière d'alléger le "fardeau" que la réglementation gouvernementale imposait à l'économie et il a amorcé la déréglementation du transport. Les gouvernements provinciaux ont aussi pris la route de la déréglementation. Fait bien caractéristique, celui de la Colombie-Britannique a donné le ton par son assaut grotesque contre la Commission des droits de la personne de cette province.

"Le courant de déréglementation est nourri par l'idéologie dont nous avons parlé. Il ne tient pas compte des avantages de la réglementation pour la société et y voit un fardeau inutile pour les entreprises privées. Le mouvement de déréglementation de certaines industries a également été encouragé par la montée d'entreprises qui veulent s'introduire dans les industries réglementées et aussi par des compagnies établies qui voient une occasion d'accroître leurs profits grâce à la déréglementation. Le succès des attaques contre la réglementation du transport et des communications aux États-Unis a accentué les pressions en ce sens au Canada.

"La menace causée par la déréglementation varie selon le groupe de règlements visés. L'abolition des normes du travail ou des lois sur les droits de la personne a des répercussions différentes (exploitation des faibles) de celle des règlements de la pêche (destruction d'une ressource commune) ou des lois sur la protection des consommateurs (possibilité d'escroquer les consommateurs, et boîtes de thon rance sur les tablettes des épiceries).

"La plupart des règlements gouvernementaux, dans leur diversité, viennent de ce que la population craint que, si on laisse les compagnies rechercher leur propre avantages sans s'occuper du bien commun, elles imposeront des fardeaux à d'autres gens qui ne peuvent pas ou ne devraient pas les porter. Tel est le cas pour la dégradation de l'environnement en l'absence de lois qui le protègent ou pour l'abus des pouvoirs monopolistiques en l'absence de lois anti-coalition ou de protection des consommateurs. Manifester un parti pris général contre la réglementation, comme le gouvernement actuel le fait, c'est permettre aux compagnies d'imposer des coûts à la société. Le Vice-premier ministre a bien saisi l'enjeu: dans le domaine de la déréglementation, nous assistons à des conflits entre l'adaptabilité du marché et la protection de la société. Malheureusement, il n'a pas tiré la bonne conclusion. De récents événements tels que l'affaire du thon rance, les faillites de banques et de sociétés de fiducie et les déversements de BPC, nous rappellent le constant besoin de protéger la société contre les excès et les négligences associés à la recherche du profit.

"En ce qui touche le transport et les communications, il ne faut pas oublier que la réglementation de ces industries a joué un rôle important dans l'édification de notre pays. Les règlements ont permis l'existence de réseaux est-ouest nationaux d'excellente qualité auxquels les Canadiens peuvent avoir accès à prix abordable. Des tarifs ont été fixés en vertu des règlements pour assurer des prix raisonnables aux personnes habitant les régions moins peuplées, lorsqu'elles font usage des services de transport ou de communications. La réglementation du transport a également voulu assurer la sécurité des voyageurs, des travailleurs et des personnes qui habitent à proximité des voies de transport.

"Les conséquences de la déréglementation du transport aérien, du camionnage et du transport par voie ferrée et par autobus aux États-Unis devraient soulever de sérieuses craintes quant au choix d'une option semblable dans notre pays. De petites villes ont vu leurs services diminués ou abolis complètement et les tarifs ont augmenté sur les routes les moins fréquentées. Il est en outre difficile de faire abstraction de la possibilité que l'augmentation récente des accidents d'avion aux États-Unis résulte de la déréglementation, c'est-à-dire du fait que de nouveaux exploitants essaient de percer sur le marché en se servant de vieux matériel et que l'intensité de la concurrence pousse à économiser sur l'entretien. Ironiquement aussi, alors qu'on justifiait la déréglementation en alléguant qu'elle ouvrirait le marché à de nouveaux concurrents, elle n'a fait en réalité qu'accroître la domination des industries du transport aérien et routier par un nombre limité de gros concurrents. Et tout ce bouleversement a fait perdre 460 000 emplois et forcé les travailleurs à accepter d'importantes concessions dans leurs conventions collectives.

"Dans le secteur des communications, la déréglementation aux États-Unis a entraîné une hausse de 30 à 50 pour cent des tarifs locaux du téléphone. Les zones d'appels locaux ont rapetissé et les tarifs interurbains entre les villes secondaires ont augmenté. De plus, les consommateurs ont maintenant affaire à des compagnies distinctes quant il s'agit d'équipement, de service téléphonique local et de service interurbain. Il en résulte des agacements, des inconvénients et des dépenses accrues.

"Au Canada, vu l'éparpillement de la population et l'immensité du territoire, la déréglementation de ces secteurs vitaux pourrait causer des problèmes bien plus graves encore. Il est difficile d'imaginer comment les réseaux nationaux de transport et de communications survivraient, en l'absence de réglementation. Les villes canadiennes deviendraient tout probablement les simples maillons des grandes chaînes américaines formant un réseau continental de transport et de communications.

"Une optique rationnelle de la réglementation ne peut partir de l'hypothèse, comme le gouvernement actuel le fait, que la déréglementation est nécessaire. Chaque ensemble de règlements doit être évalué en soi et il faut considérer non seulement des coûts économiques de la réglementation mais aussi de ses avantages sociaux et économiques. En certains cas, une telle évaluation impartiale peut aboutir à la conclusion qu'un relâchement des règles s'impose. Toutefois, il est tout aussi probable qu'elle ferait conclure à la nécessité de resserrer les règlements. Le programme législatif du CTC présente certainement de nombreux exemples de sphères de problèmes, dans l'économie et la société canadiennes, qui exigent une réglementation accrue et non diminuée. Mentionnons, entre autres domaines importants, les normes du travail, la protection de l'environnement et l'accès à l'égalité.

"Une optique rationnelle de la réglementation doit aussi tenir compte des objectifs économiques plus larges, tels que le plein emploi et un niveau de vie élevé et croissant pour tous. Si la déréglementation entre en conflit avec ces objectifs, il faut s'y opposer.

"Cette conclusion est particulièrement importante dans le cas des industries réglementées. Les employeurs, qu'ils fontionnent ou non dans des industries réglementées, peuvent voir que la déréglementation affaiblira la position de tous les travailleurs à la table de négociation. Pour eux, la déréglementation s'inscrit dans une vaste stratégie d'assaut contre les salaires et les condi-

tions de travail. C'est là un autre point qui nous apparaît très clair et qui nous ancre encore davantage dans notre détermination de lutter contre la déréglementation de certaines industries.

"L'obsession des gouvernements conservateurs vis-à-vis du soi-disant fardeau de la réglementation détournera aussi l'attention des véritables problèmes de réglementation qui touchent le monde du travail, entre autres:

- la trop grande étanchéité du processus d'encadrement des règles qui affectent des travailleurs et travailleuses;
- la lenteur du processus d'unification des lois et règlements;
- l'absence de renforcement des divers ensembles de règlements;
- les difficultés rencontrées par de nombreux groupes qui veulent présenter devant les tribunaux leur opinion sur la réglementation;
- le favoritisme dans les nominations aux régies.

"Il serait téméraire de prétendre que la réglementation gouvernementale est exempte de problèmes. Cependant, le problème ne réside pas dans le soi-disant fardeau global de la réglementation, et la solution ne réside absolument pas dans la déréglementation.

"Si les gouvernements veulent améliorer le domaine de la réglementation, ils peuvent, pour commencer:

- suivre les conseils du mouvement syndical sur la réglementation requise;
- redoubler d'efforts pour sensibiliser les gens aux droits que leur confèrent les règlements;
- augmenter le personnel chargé de faire respecter les règlements;
- cesser de nommer aux régies leurs créatures politiques usées.

La privatisation

"La privatisation revêt trois aspects distincts:

1. la vente de sociétés de la Couronne et d'autres propriétés de la Couronne à des intérêts privés;
2. le remplacement des services des employés gouvernementaux par les services à contrat d'entreprises privées (c.-à-d. la sous-traitance);
3. le refus, par les gouvernements, d'assurer certains services afin que le secteur privé puisse les prendre en main.

"Les gouvernements d'allégeance ou de mentalité conservatrice de diverses provinces ont fourni de nombreux exemples de chaque type de privatisation: vente de magasins de spiritueux au Québec, abandon du domaine des foyers de soins infirmiers au secteur privé en Ontario, sous-traitance des paiements d'aide sociale en Alberta, etc.

"De son côté, le gouvernement fédéral n'a pas voulu se laisser damer le pion. En novembre 1984, il annonçait son intention de rationaliser son portefeuille des sociétés de la Couronne et d'autres investissements de participation parce que, selon lui, une société de la Couronne ou autre forme d'investissement de participation doit être vendue si elle ne répond pas à un objectif d'intérêt public. C'est ainsi qu'il a vendu De Havilland Aircraft à Boeing, puis la Société des transports du Nord et les Arsenaux canadiens. Il a aussi manifesté le désir de vendre Téléglobe Canada, Canadair, Eldorado Nucléaire, et ses intérêts dans les sociétés de développement.

"Selon les rumeurs qui n'ont pas été démenties, il serait intéressé à vendre la totalité ou une partie du CN, de Pétro-Canada et d'Air Canada. De plus, il n'a pas caché qu'il entendait accentuer encore la sous-traitance des services publics amorcée par le gouvernement précédent.

"Ces initiatives ont reçu la bénédiction inconditionnelle du Comité d'étude Nielsen, dans les rapports publiés en mars 1986. Ces rapports conseillent en outre au gouvernement d'abandonner au secteur privé divers domaines de prestations de services. Les aéroports canadiens en seraient la première cible. Les rapports soutiennent aussi que des frais modérateurs pourraient préparer la voie à la privatisation en rattachant un profit à la prestation de certains services publics.

"Comme dans le cas des autres initiatives dont nous avons parlé dans le présent énoncé, ce sont les idéologies de droite qui sous-tendent en général le mouvement vers la privatisation. Dans ce cas-ci, cette idéologie se manifeste sous sa forme la plus pure: l'organisation privée est plus efficace, plus concurrentielle, et par conséquent meilleure. Cependant, comme dans les autres initiatives, ce mouvement touche aussi certaines questions plus immédiates.

"En ce qui a trait à la privatisation des sociétés de la Couronne, certaines n'ont jamais eu de mandat très net en matière d'intérêt public. De plus, la gestion financière et la responsabilité publique de certaines ont soulevé des interrogations. Dans d'autres cas, la réputation de sociétés de la Couronne a été ternie par le favoritisme flagrant avec lequel des membres de leur haute direction ont été désignés. Le point le plus bas a sans doute été atteint, à ce propos, quand une personne récemment nommée par les Conservateurs au conseil d'administration d'Air Canada a prétendu qu'elle n'avait d'autre compétence pour ce poste que son permis de conduire.

"Dans le cas de la sous-traitance, les questions les plus immédiates ne sont que des exemples d'idéologie de droite mise en pratique. On prétend, habituellement sans preuve, que le secteur privé peut fournir des services à meilleur compte parce qu'il doit passer l'épreuve d'efficacité sur le marché (c.-à-d. réaliser un profit). On soutient aussi que, si certaines compétences et expertises sont déplacées du secteur public au secteur privé, la mise en marché des biens et des services ainsi produits sera plus dynamique. En ce qui a trait au second point, il vaut la peine de souligner une option qui ne vient pas à l'esprit des adeptes de la sous-traitance: supprimer les limites actuellement imposées à beaucoup d'institutions du secteur public pour qu'elles puissent concurrencer le secteur privé.

"Bien que tout ne soit pas parfait dans les sociétés de la Couronne, il faut s'opposer à leur privatisation généralisée. Elles constituent en soi des outils qui peuvent revêtir une grande importance pour mettre en oeuvre les politiques de l'État, tant dans les industries où elles fonctionnent que dans un champ plus vaste.

"Si nous examinons le rôle des sociétés de la Couronne dans leur industrie respective, les points suivants ressortent clairement:

- Elles assurent des biens et des services qui ne peuvent être rentables s'ils sont fournis à prix abordable (p.ex. les services postaux);
- Elles peuvent fournir des biens et des services à meilleur marché que le secteur privé (p.ex. l'assurance-automobile et l'électricité);
- Elles peuvent créer des pressions concurrentielles dans des industries qui, sans cela, seraient dominées par des monopoles privés (p.ex. les services ferroviaires);
- Elles peuvent assurer la fourniture de certains biens et services qui ont beaucoup d'importance sous l'aspect de la stratégie économique, lorsque le capitalisme privé ne veut pas les produire (p.ex. la construction aéronautique);
- Elles peuvent fournir des façonneurs de politique publique possédant une connaissance directe des secteurs industriels clés, sans laquelle l'élaboration des politiques est difficile sinon impossible (p.ex. le pétrole et le gaz);
- Elles peuvent contribuer à la préservation et la création de notre patrimoine national (p.ex. Radio-Canada et l'Office national du film).

"Dans un sens plus large, il est également clair que les sociétés de la Couronne sont en mesure de servir de modèle au secteur privé sur un large éventail de questions d'intérêt public: lutte anti-pollution, relations du travail, accès à l'égalité, développement de la capacité technologique canadienne, encouragement aux fournisseurs canadiens de produits finis, etc.

"Vendre les sociétés de la Couronne, donc, équivaut à rejeter des instruments qui peuvent assurer la mise en application de la politique publique. Il est assez ironique, dans le contexte actuel, que le gouvernement dise vouloir vendre les sociétés de la Couronne si elles n'ont aucun objectif d'intérêt public. En effet, si elles n'ont pas de tels objectifs, ce n'est pas en elles que le

problème réside, mais plutôt dans le gouvernement qui n'a pas assez d'imagination ni de souci de l'intérêt public pour définir en quoi consistent ces objectifs d'intérêt public.

"L'acharnement que le gouvernement démontre, par sa tentative de vendre les sociétés de la Couronne, soulève deux autres problèmes. D'abord, cette obstination aura vraisemblablement de mauvaises conséquences financières pour le peuple canadien. La vente de De Havilland nous a déjà donné un exemple assez triste de mauvaise gestion financière pure et simple à laquelle la vente des sociétés de la Couronne peut donner lieu, sans parler du terrible coup qui en résulte pour l'industrie aéronautique canadienne. De plus, la vente des sociétés de la Couronne à des compagnies établies déclenchera vraisemblablement des rationalisations d'entreprise qui feront perdre des emplois. Voilà qui est absolument inacceptable dans un contexte économique où la priorité doit aller au plein emploi.

"La sous-traitance soulève des problèmes plus variés que la vente des sociétés de la Couronne. Pourtant, il y a un problème commun qui en ressort particulièrement. L'emploi dans le secteur public peut et doit servir de modèle à tout un éventail d'objectifs d'intérêt public; accès à l'égalité, relations du travail, bilinguisme, développement régional, etc. Si l'on cède au secteur privé divers segments d'emploi dans le secteur public, on diminuera en conséquence les possibilités de mise en oeuvre directe de ces politiques. Encore là, ce serait l'abandon d'un outil potentiellement important de politique publique. Mais l'abandon est particulièrement frappant dans ce cas parce que le gouvernement refuse d'imposer au secteur privé des mesures telles que les programmes d'accès à l'égalité.

"Fait tout aussi important, la fourniture de services à coût moindre par le secteur privé a peut-être peu ou même rien à faire avec l'efficacité comparative de ce secteur. Elle pourrait simplement provenir de ce que les "concurrents" du secteur privé peuvent simplement éviter une main-d'oeuvre syndiquée. La sous-traitance des services d'entretien dans les bureaux du gouvernements fédéral en apporte un exemple classique.

"Dans le cas de ces préposés à l'entretien, et pour beaucoup d'autres à tous les paliers de gouvernement, la sous-traitance ne part pas d'un motif d'efficacité mais plutôt de coût le plus bas que le gouvernement puisse payer aux gens qui assurent le service. La sous-traitance est alors un élément de stratégie visant à faire baisser tous les salaires. Cette stratégie des gouvernements est particulièrement perverse. Dans bien des cas il n'y a qu'une seule alternative: la main-d'oeuvre syndiquée du secteur public où les écarts de salaire ont été réduits au minimum, ou une main-d'oeuvre non syndiquée au bas de l'échelle. Cette dernière a souvent si peur de perdre son travail qu'elle acceptera des conditions qui permettent aux employeurs d'arracher des emplois appartenant au secteur public.

"La sous-traitance des emplois du secteur public soulève aussi plusieurs autres problèmes:

- Rien ne garantie que les services vont coûter moins cher, surtout quand les fournisseurs détiennent un monopole;
- Il se peut que la qualité des services soit sacrifiée au désir de réaliser des profits;
- La responsabilité des gouvernements vis-à-vis de la qualité des services pourrait être perdue;
- La sous-traitance en bloc des services publics engendrera une gigantesque assiette au beurre politique, faute de moyens très stricts de surveillance et de limitation.

"À ce dernier égard, il convient de noter qu'un député conservateur a écrit aux adeptes de son parti pour demander des noms de compagnies qui ont des liens financiers avec les Conservateurs et pourraient tirer avantage des contrats accordés par le ministère des Approvisionnements et Services.

"Chacune de leur côté, la privatisation et la sous-traitance soulèvent d'importantes questions propres à chaque circonstance. Dans le cas d'une société de la Couronne qui pourrait être privatisée, il est important de savoir quels objectifs d'intérêt public peuvent être réalisés si l'État demeure propriétaire, et quels seraient les autres moyens d'atteindre ces objectifs si la société est vendue. Dans le cas d'un service qui peut être sous-traité, il faut s'interroger sur la qualité du service, les coûts ultérieurs, et la responsabilité de la qualité du service auprès de la population.

"Il y a en outre d'importantes tranches du secteur public dans lesquelles la privatisation et la sous-traitance seraient totalement mauvaises en principe. Ainsi, dans les services qui répondent à un besoin humain tel que les soins de santé, nous ne devrions même pas envisager que la qualité des services puisse être sacrifiée à la recherche des profits. Dans d'autres domaines, tels que les services d'inspection des régies, il est d'une importance cruciale que les services publics soient, en principe et en pratique, à l'abri de pressions privées incompatibles; or, le secteur public ne saurait maintenir pareille impartialité. Encore là, la privatisation et la sous-traitance devraient être totalement écartées.

"Cependant, ces points, à peser pour chaque cas, doivent être complétés par un large éventail de considérations reliées aux problèmes économiques du Canada et aux moyens de s'y attaquer. Ainsi, vu le taux de chômage actuellement élevé, il ne faudrait même pas songer à la privatisation et à la sous-traitance s'il doit en résulter des pertes d'emplois ou une diminution du salaire des personnes dont l'emploi est directement touché. Dans la conjoncture actuelle, la privatisation et la sous-traitance affaibliraient presque immanquablement la position économique des travailleurs et travailleuses directement touchés et de la population active canadienne en général. Il n'y aurait pas de pire politique publique que d'envisager pareilles initiatives sans tenir compte ou faire la part des intérêts des travailleurs.

Contre-offensive

"Le Congrès du Travail du Canada s'est constamment opposé à la déréglementation, à la privatisation et à un pacte global de libre-échange avec les États-Unis. Nous les avons rejetés comme un mal intrinsèque et parce que l'idéologie qui les sous-tend est erronée. Une économie et une société dominées par des entreprises qui n'ont rien d'autre en tête que leur propre intérêt sur le marché n'ont jamais fonctionné et ne fonctionneront jamais à l'avantage du monde du travail.

"Nous pouvons nous enorgueillir de ce que notre opposition à un pacte global de libre-échange avec les États-Unis ait forcé le gouvernement à débattre cette question de façon plus ouverte qu'il l'avait d'abord prévu. L'opposition de plus en plus forte au libre-échange est aussi de nature à nous rassurer.

"Cependant, nous n'avons pas encore réussi à faire retrancher ces orientations du programme politique des gouvernements conservateurs, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux. De fait, les rapports du groupe d'étude Nielsen exhortent le gouvernement fédéral à poursuire la déréglementation et la privatisation avec acharnement. Elles émergent à tout moment dans les lois et les énoncés de politique des gouvernements, ainsi qu'à la table de négociation où les travailleurs doivent faire face à ces politiques et à leurs effets.

"Une stratégie de lutte contre ces politiques n'a de chance de réussir que si elle peut tenir longtemps. Elle doit repérer les torts incroyables que ces politiques feront au Canada. Elle doit mettre en évidence les points qui relient ces politiques entre elles, et leurs liens avec l'idéologie de droite qui les guide. Elle doit susciter des interventions victorieuses tant dans l'arène politique qu'à la table de négociation.

"Ce qu'il faut, de toute évidence, c'est de mobiliser les forces vives du mouvement syndical et des autres regroupements de notre société dans tout le pays. À cette fin:

1. Le Congrès du Travail du Canada, les fédérations provinciales, les conseils du travail et les syndicats affiliés useront de tous les moyens à leur disposition pour bien faire comprendre à toute la population canadienne que le libre-échange, la déréglementation et la privatisation feront abandonner la tradition canadienne d'utilisation du gouvernement pour édifier une une société où le souci des autres et le partage sont de rigueur, pour adopter plutôt la perspective du monde des affaires qui voit dans les États-Unis — avec ses extrêmes de richesse et de pauvreté, ses services sociaux réduits au minimum, ses institutions publiques en décadence, son orgueil militaire excessif et son idéologie dominée par le marché — l'idéal auquel le Canada doit tendre; en conséquence:
2. Le CTC préparera des documents imprimés et audiovisuels pour expliquer aux syndiqués et à la population en général les dangers de ces politiques, leur corrélation et l'idéologie sur laquelle elles reposent.

3. Le CTC, les fédérations provinciales, les conseils du travail et les syndicats affiliés entreprendront des campagnes d'information et de sensibilisation qui feront usage:
   — de publications courantes et de rencontres éducatives;
   — d'assemblées spéciales pour les membres et pour toute la population;
   — de la documentation dont il a été question plus haut.
4. Pour aider les divers éléments du mouvement syndical dans leurs efforts de sensibilisation, le CTC servira de centre de répartition des ressources sur ces questions.
5. Le CTC redoublera d'efforts pour identifier les autres organisations qui ont les mêmes vues sur ces questions et faire cause commune avec elles; sans limiter à cela l'envergure des activités entreprises en commun, il:
   — mettra à la disposition de ces groupes les matériaux d'éducation et de relations publiques du mouvement syndical;
   — tiendra des réunions et des conférences communes sur ces questions;
   — s'engagera dans un "lobbying" en commun et d'autres moyens d'exposer nos vues aux politiciens.
6. Des efforts parallèles seront déployés pour bâtir des coalitions aux niveaux provincial et municipal, et en particulier pour démontrer les torts que ces politiques feront à l'économie et à population des provinces et des localités.
7. Le CTC ne ménagera aucun effort pour s'associer, dans la campagne de lutte contre ces politiques, aux syndicats non affiliés avec lesquels il est en bons termes.
8. Le Conseil exécutif du CTC tracera un échéancier d'activités nationales coordonnées d'information sur ces politiques, comprenant les mesures déjà proposées, plus:
   — des manifestations dans les principaux centres canadiens;
   — une campagne publicitaire par les médias;
   — des campagnes de cartes aux politiciens de tous les paliers de gouvernement;
   — des démarches directes auprès des politiciens de tous les paliers.
9. Ces activités de sensibilisation seront répétées régulièrement jusqu'à ce que le libre-échange, la déréglementation et la privatisation ne figurent plus au programme politique du pays.
10. Le CTC coordonnera les efforts des syndicats affiliés aux prises avec ces politiques et avec leurs effets, à la table de négociation, et mobilisera l'appui de tout le mouvement syndical à leur égard.

"L'enjeu de cette bataille contre le libre-échange, la déréglementation et la privatisation, c'est le droit des Canadiens et des Canadiennes de continuer à utiliser leurs institutions politiques et démocratiques pour façonner leur destinée économique et sociale. Les adeptes de ces politiques nous disent d'abandonner cette tradition et de confier notre sort au marché continental et à la volonté de la Maison Blanche.

"Ce sont là des points sur lesquels nous ne pouvons nous permettre la défaite. Il faut rejeter une économie chiche et maigre dominée par le marché, et opter pour une économie attentive, compréhensive, planifiée, qui vise le plein emploi, un niveau de vie élevé et croissant et une répartition plus équitable du revenu et de la richesse. Tel est le programme tracé par le monde du travail dans cet énoncé de politique économique."

M. D. MARTIN (Vice-président exécutif, CTC): Au nom du Conseil exécutif, je propose que ce document soit adopté.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): L'adoption du document no 19, *Notre Canada ou le leur? Le monde du travail face aux projets des compagnies*, a été proposée et appuyée.

M. R. WHITE (Président, TUA): Je suis heureux d'avoir l'occasion d'entamer la discussion sur ce très important document concernant le libre-échange, la déréglementation et la privatisation. Parfois, nous nous demandons ce que fait notre centrale syndicale. Nous avons été assis pour près d'une heure à écouter un document raisonné et bien pensé, justifiant clairement pourquoi nous ne devrions pas suivre la voie du libre-échange, de la déréglementation et de la privatisation. Je dis, partout où j'ai la chance de parler, qu'il s'agit là de la question économique, politique et sociale la plus importante que notre pays ait eu à confronter depuis de nombreuses années. Des gens prétendent que la raison pour laquelle Bob White est engagé dans ce débat, c'est qu'il est inquiet au sujet du pacte de l'auto. Je m'inquiète à ce sujet, mais je participe au débat surtout parce que l'avenir du Canada m'inquiète. Certains veulent nous faire croire qu'il s'agit d'emplois pour le centre du Canada, que cela n'affectera pas les fermiers de l'Ouest ni les pêcheurs de l'Est. Non seulement des emplois du secteur privé sont en cause, mais ceux du secteur public aussi, et nous ne devrions pas laisser le gouvernement Mulroney diviser le mouvement syndical sur cette question.

De quoi s'agit-il? Tout d'abord, d'emplois. La propre étude de Simon Reisman indique que 800 000 emplois nécessiteront un recyclage, sans compter ceux qui seront perdus. Je mets le premier ministre Mulroney ou Simon Reisman ou Donald Macdonald au défi de nous dire sur quoi repose leur acte de foi et où trouver de nouveaux emplois pour remplacer les autres. J'attends toujours la réponse. Le libre-échange ne fait qu'encourager un système basé uniquement sur la concurrence internationale. Il n'aboutit pas seulement aux extrêmes, il permet la déréglementation, l'exige même, pour que la grande entreprise puisse agir en toute liberté. Pour faciliter l'action des entreprises, il requiert aussi la privatisation des sociétés d'État. Le libre-échange exerce d'énormes pressions sur nos programmes sociaux actuels et sur notre éventuelle capacité de les améliorer. Aspect également important, il déterminera ce que sera la vie culturelle du pays. Les pressions seront énormes. Nos industries culturelles font face à de gigantesques prises de contrôle par de grandes entreprises américaines. Il n'est pas exagéré de dire que ceci limitera grandement notre capacité de prises de décisions indépendantes, qu'elles soient de portée nationale ou internationale. Comme Canadien, je fus écoeuré de constater que la politique économique de notre gouvernement flottait dans les limbes pendant que vingt sénateurs américains décidaient si, oui ou non, ils étudieraient d'autres solutions avec le président Reagan. Quelle disgrâce nationale!

Confrères et consoeurs, cette question concerne le genre de Canada que nous voulons pour l'avenir. Ne laissez pas le Premier ministre ni Joe Clark vous dire que certaines choses ne seront pas discutées. Ils ne négocient pas l'un avec l'autre, ils négocient avec le gouvernement Reagan. À propos, nous ne sommes pas en conflit avec les travailleurs américains; la plupart d'entre eux ne veulent rien savoir d'une entente sur le libre-échange. Ce sont les grandes entreprises qui sont en cause et ils négocieront sur tout. Dans ce débat, le mouvement syndical apporte un autre son de cloche. Regardez les sondages; ils ont changé de façon significative depuis que nous avons commencer à intervenir. À mon avis, si le mouvement syndical fait bien son travail, d'ici à l'automne, la majorité des Canadiens seront contre le libre-échange. Nous ne voulons pas la survie de la société fétiche déréglementée à la Rambo, de loups qui se mangent entre eux, du "chacun pour soi", que Ronald Reagan veut pour les États-Unis. Nous devons carrément dire que nous n'en voulons pas pour le Canada, que notre pays s'est choisi un mode de vie différent. Ce n'est peut-être pas meilleur, mais c'est notre choix. Nous avons choisi un régime national d'assurance maladie, un meilleur régime d'assurance chômage et plusieurs autres programmes sociaux. Un bon nombre de nos anciens chefs syndicaux et politiques ont risqué leur vie et des travailleurs ont fait du piquetage pour obtenir ces résultats.

Il nous faut envoyer un message clair à Brian Mulroney au sujet de ses voies rapides. Il fait mieux de se mettre en branle, car nous le suivons de très près. Notre premier message est que nos emplois ne sont pas à vendre, nos programmes sociaux non plus, ni notre identité culturelle, ni notre indépendance politique. Le Canada n'appartient pas au gouvernement d'Ottawa, il appartient aux gens du pays, et nous avons notre mot à dire quant à son avenir. Nous aurons l'occasion d'entendre beaucoup d'interventions bien pensées et intéressantes, aujourd'hui, sur l'importance de l'enjeu, mais cela ne servira à rien si, en retournant chez nous, nous ne réussions à en convaincre nos membres, puis nos municipalités. Notre syndicat, de concert avec les conseils du travail, incite les municipalités à adopter des résolutions contre le libre-échange. À mon avis, la population du Canada n'en veut pas; elle désire des mesures de contrôle appropriées pour la grande entreprise. Nous ne sommes pas contre le commerce extérieur pourvu que nous puissions négocier des ententes. Nous sommes toutefois contre la vente de notre pays, et je crois que nous pouvons faire quelque chose à ce sujet.

Mme K. NAYLOR (FCCET & AO): Je suis contre le libre-échange, mais, ceci dit, je suis également contre l'énoncé politique. Je m'élève contre ce document parce qu'il présente un Canada de rêves qui n'existe pas. Il n'existe que dans l'esprit de ceux qui veulent que les travailleurs canadiens soient à l'attache des exploiteurs et de leurs visées. Le document annule toutes les traditions de combat du peuple et des travailleurs canadiens qui, depuis les tous débuts, se sont toujours battus contre la domination de l'impérialisme américain au Canada et qui ont comme objectifs, non pas la préservation du statu quo comme le préconise imprudemment le document, mais l'élimination complète de la domination américaine et la fin de toute exploitation et de toute oppression.

Ce document, aux antipodes des traditions militantes, laisse plutôt supposer qu'il existe une prétendue "tradition canadienne d'utilisation du gouvernement pour édifier une société où le souci des autres et le partage sont de rigueur"; que l'offensive actuelle des capitalistes, qui débuta avant Mulroney, délaisse cette tradition canadienne; et que le gouvernement a une sorte d'intérêt naturel à vouloir une société basée sur la compassion et le partage. Mais les travailleurs ont les pieds sur terre, et la situation est tout autre. Ceci est conçu pour contrecarrer les luttes des travailleurs et pour les inciter à se ranger derrière les visées des capitalistes. Et vous êtes témoins de cela quand de gros légumes syndicaux partagent la même estrade que des dirigeants d'entreprises et déclarent: "Nous avons tous ici un intérêt commun à s'opposer au libre-échange". Les travailleurs du Canada ne goberont jamais cela. Ils savent fort bien que le Canada n'est pas une société "où le souci des autres et le partage sont de rigueur", que la réalisation d'une telle société n'est pas la préoccupation des gouvernements. Le Canada est capitaliste; c'est une société où les riches deviennent plus riches et les pauvres nécessairement plus pauvres. C'est une société économiquement, politiquement, culturellement et militairement dominée par les impérialistes américains et où tous les gouvernements, provinciaux comme fédéral, ont contribué à brader le territoire canadien et le labeur des travailleurs canadiens.

Que les auteurs du document aiment ça ou non, c'est un Canada où les travailleurs, en raison des conditions très réelles de leur existence, livrent une bataille désespérée contre la domination américaine et contre le rejet de la responsabilité de la crise sur leur dos et pour la terminaison de toute exploitation et oppression. C'est un Canada où les travailleurs luttent pour leurs propres objectifs et non pas ceux des exploiteurs, c'est-à-dire une société complètement libérée de la domination étrangère et de l'exploitation. Ils ne luttent pas seuls mais en solidarité avec les travailleurs du monde entier.

Cette année, le 1er mai marquera le centième anniversaire du Premier Mai, et ce jour-là, ici, à Toronto, une ligne de piquetage sera dressée à midi devant le consulat américain pour protester contre les exigences des États-Unis envers le Canada, et j'invite tous les délégués à y participer.

M. R. BARRY (Président, STCC): Le CTC mérite nos félicitations à la fois pour son leadership, pour le travail qu'il a fait en nous présentant ce document, ainsi que pour le vidéo qui précéda. Le CTC joue un rôle de premier plan dans la lutte, comme le disait Bob White plus tôt. J'appuie le document, et j'estime qu'il s'agit là d'un énoncé important au moment où nous nous engageons dans la prochaine phase de la lutte contre le libre-échange, car, malgré la manifestation de l'autre jour, qui, à notre avis, fut réussie, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. La force du document ne réside pas seulement dans l'identification des effets désastreux du libre-échange pour les Canadiens, ce dont nous avions déjà fait état en grande partie, elle réside, à mon avis, dans l'association de la déréglementation et de la privatisation au libre-échange comme faisant partie du projet de droite des compagnies et de leurs attaques contre les travailleurs du Canada, dans le but d'édifier une économie répondant aux intérêts du secteur privé.

Inutile de répéter les arguments très clairement énoncés dans le document, sauf pour dire que, si nous perdons la bataille du libre-échange, nous perdrons également notre indépendance économique, culturelle et politique. Dans l'industrie de notre syndicat de l'électricité, le libre-échange entraînera une perte d'emplois et une diminution de la production au Canada, et les sociétés transnationales qui dominent cette industrie augmenteront leurs pressions pour obtenir des concessions. Tandis qu'une grande partie de l'énergie du mouvement syndical est consacrée à la lutte contre le libre-échange, nous ne devons jamais oublier que celui-ci n'est pas un but pour les compagnies. Ce n'est qu'un des moyens utilisés par les sociétés transnationales pour atteindre leur véritable but, c'est-à-dire l'assertissement des travailleurs du monde à la course aux profits des compagnies. La déréglementation, la privatisation, les coupures dans les services sociaux et les attaques contre les droits des syndicats font aussi partie de la prise de contrôle prévue par les compagnies.

La semaine dernière, nous avons eu un avant-goût de ce que serait un Canada privatisé, déréglementé et où le libre-échange aurait cours, quand notre gouvernement a marqué un temps d'arrêt en attendant que vingt sénateurs américains décident ce qu'ils voulaient pour nous, les Canadiens. Leurs votes ont reflété les désirs de leur région respectives et ceux des grandes entreprises dominatrices. Simplement pour pouvoir se présenter à la table de négociation, le gouvernement Mulroney a dû mettre au rancart l'Agence de tamisage des investissements étrangers, mettre fin à son programme national d'énergie, donner De Havilland au géant américain, Boeing, permettre à Gulf et Western d'acheter Prentice Hall of Canada, et la liste pourrait continuer et continuer.

Pourquoi les Américains se présenteraient-ils à la table de négociation quand, pour faire démarrer les choses, Mulroney est en train de tout accorder? Que croyez-vous qu'il a promis à Reagan pour faire changer le vote des sénateurs des régions forestières au comité des finances du Sénat? Le document affirme très clairement que le mouvement syndical canadien ne permettra pas que notre pays soit donné aux États-Unis, ni aux sociétés transnationales par le biais du libre-échange, de la déréglementation, de la privatisation ou par tout autre moyen. Le document propose un programme d'action en dix points. J'ose espérer que cet énoncé sera adopté unanimement par l'Assemblée. Comme le confrère White l'a dit précédemment, en votant en faveur de l'énoncé, chacun de nous doit également s'engager, au nom de notre organisation, à joindre les gestes à la parole. L'avenir du pays dépend de notre capacité à le faire au cours des deux prochaines années. Je crois que nous, du mouvement syndical, sommes unis, à ce sujet comme nous le sommes pour quelques autres. Mettons cette unité à l'épreuve, mettons-la à l'oeuvre. Merci beaucoup.

Mme M. MORTON (SCFP): Je suis contre la libre-échange mais je suis au micro des opposants sortout parce que je n'appuie pas cet énoncé. Un orateur précédent a suggéré que les auteurs du document vivaient dans un monde irréel. Tout comme le document le fait, parlons de notre Canada et du leur. Le Canada n'est pas un pays où le gouvernement est utilisé "pour édifier une société où le souci des autres et le partage sont de rigueur", comme le prétend ce document. Le Canada est une nation que se partgent les exploités et les exploiteurs. Partage entre les travailleurs et ceux qui ont déjà vendu le pays pour réaliser des bénéfices, c'est-à-dire la bourgeoisie qui n'a jamais eu un brin de sentiment patriotique, qui n'a jamais pris la défense de l'indépendance et de la souveraineté du Canada; c'est-à-dire des exploiteurs qui ont vendu le Canada avec le résultat qu'il est, aujourd'hui, dominé économiquement, militairement, politiquement et culturellement par les États-Unis.

Leur font opposition les luttes de la classe ouvrière et du peuple canadien. Le document suggère toutes les conséquences qu'on aurait à subir, si le libre-échange devenait un fait. En réalité, la classe ouvrière et le peuple canadiens se battent depuis fort longtemps contre la mainmise des impérialistes américains, contre leurs exigences économiques, contre leurs préparatifs de guerre et le fait que notre pays se trouve lié poings et pieds à leur machine de guerre, contre l'insulte aggressive de l'impérialisme américain à notre identité culturelle. C'est la classe ouvrière qui mène la lutte et se bat. Que Mulroney ait préconisé le libre-échange n'a rien changé. Parce qu'il le préconise, devons-nous oublier les buts et les objectifs de la classe ouvrière et s'allier à certains groupes capitalistes qui, pour des raisons qui leur sont propres, s'opposent au libre-échange? Les capitalistes du pays ne considèrent le libre-échange que sous l'angle du profit, de la réalisation de profits maximaux.

Certains sont pour, d'autres, contre. Pour la classe ouvrière, c'est une question de principe, une question de l'avenir de notre

pays, de lutte pour l'indépendance et la souveraineté, des problèmes fondamentaux auxquels les travailleurs doivent faire face; bref, il faut trouver le moyen de sortir de cette crise, de faire payer les riches. La richesse devrait appartenir à ceux qui la produisent, à ceux qui créent tous les bienfaits matériels d'une société. La richesse devrait appartenir à ceux qui peinent, et non aux impérialistes étrangers, ni aux banques capitalistes du Canada. Voilà le problème qui se pose à la classe ouvrière; il demeure inchangé, même si Mulroney envisage le libre-échange. Il semble important de faire croire qu'il suffit de jeter un regard en arrière, au temps idyllique où les gouvernements étaient attentifs aux besoins et se réoccupaient du partage. De quels gouvernements peuvent-ils bien parler? Du gouvernement qui imposa le six et le cinq pour cent? De celui qui imposa le contrôle des salaires? De celui qui enleva le droit de grève aux travailleurs? Parlent-ils de ce gouvernement-là?

Les travailleurs ne se font aucune illusion à ce propos. L'avenir du pays repose sur la classe ouvrière, et il n'y a qu'un moyen pour elle de façonner la destinée politique et économique de notre pays: cet avenir passe par le pouvoir politique de la classe ouvrière. Il faut s'opposer à quiconque prétend que nous devrions nous mettre à la remorque d'un groupe quelconque de possédants, à quiconque affirme que nous avons des intérêts en commun. Si seulement c'était l'unique question contre laquelle nous devrions lutter! Il ne faut pas oublier l'enjeu pour les travailleurs, que nous luttons pour que se réalisent les véritables buts et objectifs de notre classe: un avenir fait d'indépendance, de souveraineté, de paix et de socialisme.

M. J.-C. PARROT (Président national, SPC): D'abord, j'aimerais féliciter les dirigeants du CTC pour nous avoir apporté un document qui a mis ensemble les trois questions: le libre-échange, la déréglementation et la privatisation. Je les félicite d'avoir compris l'importance de relier ces trois questions-là puisque, tel qu'il est indiqué dans le document, les trois questions visent le même objectif: comme on le voit dans le quatrième paragraphe, c'est de faire que le pouvoir et l'autorité de la sphère politique publique passent à la sphère de l'entreprise privée. Que ce soit le libre-échange, la déréglementation ou la privatisation, on s'aperçoit que dans les trois cas, c'est le même objectif qui est visé. C'est pourquoi je pense que, pour nous, c'est non seulement une question de savoir quels emplois seront perdus mais aussi une question très importante: quel genre de société voulons nous? Celle qui nous est proposée par le gouvernement, une société entre les mains de l'entreprise privée, ou celle que nous voulons, une société pour les travailleurs, une société pour les gens de notre pays?

Le document que nous avons entre les mains nous donne une très bonne analyse sur les trois questions et encore plus; il nous apporte un programme en dix points, un programme d'action qui, je pense, va nous tenir passablement occupés au cours des deux prochaines années. Et c'est tant mieux, parce que ces questions-là, évidemment, sont très importantes.

En 1982, au Congrès du Travail du Canada, nous avons pris un engagement ferme de lutter contre les concessions et, à mon avis, cela a été une stratégie non seulement importante, mais également un succès. Malgré les difficultés qu'on a rencontrées, je pense que la lutte contre les concessions a été un grand succès, en grande partie à cause de l'engagement qu'on avait pris au Congrès. À ce moment-ci, je pense que, sur la question qu'on discute aujourd'hui, c'est la même approche qu'on doit prendre. Ici, chacun de nous droit prendre cet engagement et on doit s'assurer qu'on va retourner chez nous et démontrer à nos membres et à tous les autres avec qui nous allons travailler par la suite, l'importance de relier ensemble ces trois questions. Ça, je pense que c'est une chose possible au mouvement syndicale, car nous l'avons déjà fait dans le passé, et nous devrions être en mesure de déterminer quel genre de société nous aimerions avoir.

Aujourd'hui, nous avons le message suivant à transmettre à Brian Mulroney: nous sommes prêts à lutter contre le libre-échange, la déréglementation et la privatisation. Nous sommes prêts à contre-attaquer de la même façon que nous l'avons fait à notre assemblée de 1982, lorsque nous avons décider de nous opposer aux concessions. Nous avions, alors, assez bien réussi, et je trouve que nous devrions faire la même chose; nous pourrions tous nous engager à faire la lutte ensemble quand nous retournerons chez nous. Ceci signifie que, lorsque nous organiserons une manifestation, ce qui d'ailleurs fait partie du programme en dix points, nous y participerons tous, du secteur privé comme du secteur public, les petits syndicats comme les gros. Ainsi, nous montrerons au gouvernement que nous sommes unis sur cette question, ainsi que sur les autres points mentionnés dans le document. Encore une fois, merci pour le document. Pour ma part, nous pouvons l'appuyer parce qu'il contient ce qu'il faut pour contre-attaquer ensemble. Merci beaucoup.

Mme B. SEED (SCFP): Je m'élève contre ce document. D'après celui-ci, nous pouvons voir poindre à l'horizon, à la suite du libre-échange, un danger de domination et de pillage du Canada par les États-Unis, d'épreuves et de souffrance pour les travailleurs canadiens. Je suis opposée à tout ce qui peut augmenter la domination des États-Unis sur le Canada, mais je suis également opposée à l'impression erronnée que donne le document.

D'après celui-ci, il existe une tradition canadienne de société "où le souci des autres et le partage sont de rigueur". Mais contrairement à cette tradition, et toujours d'après ce document, il existe aussi "une économie et une société dominées par les entreprises qui n'ont rien d'autre en tête que leur propre intérêt sur le marché". Je ne sais pas dans quel Canada les auteurs du document vivent, mais, dans le Canada où mes compagnons de travail et moi-même vivons, cette phrase décrit exactement la situation qui nous confronte. Ceci, ainsi que la domination des États-Unis sur le Canada, est à la source de la crise et des problèmes confrontant les travailleurs canadiens. En fait, bien avant que Brian Mulroney n'entre en scène et que ce supposé libre-échange soit proposé, le Canada était dominé politiquement, économiquement, culturellement et militairement par les États-Unis au détriment du peuple canadien et des autres peuples. Dans notre pays, ce sont la bourgoisie canadienne ainsi que les gouvernements qu'elle élit, tant fédéral que provinciaux, libéraux, conservateurs ou néo-démocrates, qui ont une tradition de vente aux impérialistes étrangers. Est-ce cette tradition que le document propose aux travailleurs de maintenir?

Les travailleurs n'ont pas à se prononcer au sujet de la concurrence que se livrent les exploiteurs pour un marché. Les buts et les objectifs de la classe ouvrière, nos buts, sont de mettre un terme à l'exploitation et non de se ranger derrière un groupe de possédants plutôt qu'un autre, l'aidant ainsi à atteindre ses propres objectifs au détriment de ses concurrents. Je m'objecte fortement à la distortion de notre société, de notre histoire et des traditions des travailleur canadiens. Cette société basée, selon le document, sur la compassion et le partage est celle qui foule aux pieds les droits des travailleurs, fait des coupures, demande des concessions, toutes des choses que nous déclarons combattre. Voilà la réalité du Canada et contre quoi les travailleurs se sont toujours battus.

Ce qui est en cause c'est la domination des États-Unis sur le Canada, le danger que constitue le libre-échange pour la classe ouvrière. Voyons les États-Unis et leur domination du Canada. Quiconque est en faveur de la paix ou de l'indépendance nationale et de la liberté ne peut faire autrement que condamner ce pays pour ses crimes contre les peuples de la terre; entre autres, les récents bombardements sauvages en Lybie, appuyés sans hésitation par le gouvernement du Canada. Ceci constitue un crime contre les peuples de la terre, y inclus le peuple canadien. Le mouvement des travailleurs doit exiger du Canada qu'il se retire de l'OTAN, qu'il cesse d'appuyer la politique agressive des États-Unis. Il existe deux traditions au Canada, pas plus, ni moins. D'une part, il y a celle des exploiteurs, qui consiste à saigner le peuple canadien pour brader sa souveraineté et ses biens aux impérialistes étrangers. D'autre part, il y a la tradition du Premier Mai, observée par les travailleurs. Jeudi, ce sera le 1er mai, jour de fête international de la classe ouvrière. J'incite tous les délégués de cette Assemblée à se rendre au consulat des États-Unis pour qu'on sache que la classe ouvrière canadienne est déterminée à mettre fin à l'exploitation et aux exigences des Américains envers notre pays.

M. A. KUBE (Président, Fédération du travail de la Colombie-Britannique): Au début, je m'interrogeais réellement sur l'utilité d'avoir une forme quelconque de négociations bilatérales sur le libre-échange avec les États-Unis, car, après tout, 80 pour cent de nos exportations vers ce pays sont libres. Nous avons entendu Marcel Masse dire que les industries culturelles ne sont pas

négociables, puis M. Clark dire que le "Food Marketing Board" ne l'était pas non plus; on nous a également dit qu'il en serait de même pour le domaine Wallford, et nos amis de l'Ontario nous affirment que le pacte de l'auto ne ferait pas partie des négociations. Je me demandais donc ce qu'il restait à négocier. Mais, aujourd'hui, l'histoire commence à s'éclaircir. À la suite des mensonges orgueilleux et constants des États-Unis, nous sommes maintenant convaincus que tout fera l'object de négociations, y inclus les choses pour lesquelles il y a libre-échange, comme par exemple, le bois d'oeuvre exporté de la Colombie-Britannique et des États-Unis. Pourquoi pensez-vous que Peckwood décida de voter, de donner dix voix au président? C'est parce qu'il y a eu des promesses que les exportations du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique aux États-Unis seraient réduites d'une façon ou d'une autre, au détriment des emplois en Colombie-Britannique.

Nous avons déjà trop de libre-échange avec les États-Unis. Tous nos oeufs sont dans le même panier. Pour libéraliser le commerce, nous devrions considérer des échanges bilatéraux dans le cadre du GATT ou de la CNUCED, afin de nous assurer que chaque fois que les États-Unis attrapent le rhume, nous nous ne mourrons pas de quelque maladie inavouable. En Colombie-Britannique, nous sommes inquiets au sujet des échanges commerciaux, car nous savons que les fermiers du centre-sud de la province sont absolument incapables de concurrencer ceux de l'État de Washington et que cela ruinerait notre industrie agricole. Côté services, nous savons aussi ce que seraient les futures emplois; nous ne pouvons pas concurrencer efficacement les États-Unis.

De plus, nous, de la Colombie-Britannique, nous formulons certaines plaintes à propos du reste du pays, surtout de l'Ontario. Les échanges devraient être plus justes entre ces deux provinces, car pour chaque dollar que l'Ontario dépense chez nous, cette province nous vend pour cinq dollars de biens; nous voulons donc une libéralisation de ce marché. Néanmoins, nous sommes prêts à appuyer le reste du Canada dans son opposition au libre-échange.

Il devrait y avoir un certain équilibre des échanges. Ainsi, on ne devrait pas vendre davantage à un pays qu'on n'achète de lui. Mais nous devons comprendre qu'au cours des années, le Canada a accumulé un énorme déficit par rapport aux États-Unis et que, si nous voulons réintégrer notre place comme nation politiquement et économiquement souveraine, il faudrait que, d'une façon ou d'une autre, nous accumulions des surplus au cours d'un certain nombre d'années afin de pouvoir rembourser l'argent que nous avons emprunté, entre autres, pour la construction de nos immenses complexes hydro-électriques. Il y a déjà plusieurs années, le Canada et les États-Unis ont négocié un pacte. Il s'agissait du traité de la rivière Colombia, qu'on disait très avantageux pour notre pays. Le résultat? Une dette de huit milliards pour la Colombie-Britannique.

Le libre-échange, bien sûr; une diversification du commerce avec tous les pays du monde, bien sûr. En revanche, nous ne voulons pas d'une situation où il n'est pas réellement question d'échange, mais plutôt de nivellement, d'une réduction de nos avantages sociaux semblables à ceux qui sont malheureusement accordés aux travailleurs américains. Voilà la question dont nous devons vraiment traiter. Il y a cent ans, il n'y avait pas de justification économique pour un pays, quand nos ancêtres ont déclaré: Oui, nous sommes prêts à payer le prix pour demeurer un pays qu'on appelle le Canada. Bien qu'il faille être prêts à payer le prix, le prix qu'exige le libre-échange est trop élevé.

M. D. McNABB (SNFPP-SEFPO): Je m'élève contre cet énoncé politique tout simplement parce que ceux qui l'ont rédigé doivent l'avoir fait, il y a six mois; les points qui y sont couverts datent déjà.

Nous sommes au stade où le bateau, dans lequel Mulroney et Ronald Reagan ont pris place, a déjà quitté la rive, sans que nous soyons à bord. Ils s'en vont à la pêche et, quoi qu'ils attrapent au large, nous ne serons pas de la partie. Il faut s'assurer d'avoir voix au chapitre, d'être des participants au projet du libre-échange, car il est maintenant trop tard pour aller dans nos juridictions respectives dire à nos gens: Voici ce qui va se produire à propose du libre-échange. La négociation est déjà entamée, comme l'ont fait remarquer plusieurs orateurs, cet après-midi. Les Américains ont pris la décision, la semaine dernière, même s'il y a eu égalité des voix, et la seule raison qui ferait reculer Mulroney serait une troisième guerre mondiale. D'ailleurs, le bateau est parti, et ses passagers naviguent.

Tout en sachant que je ne ferai pas rejeter cet énoncé, je demande aux délégués et aux dirigeants d'admettre que j'ai peut-être raison et qu'il est sans doute temps d'intervenir et de dire: Hé! les gars, vous êtes en train de mettre le pays dans le trou. Il faut intervenir et empêcher cela, car à quoi sert-il d'émettre un tel énoncé et d'envoyer nos gens discourir à propos d'un cheval qui est déjà parti. À l'avenir, il faudra verrouiller l'écurie autrement.

M. P. POMEROY (Président, STCC): Je suis particulièrement heureux de pouvoir parler de ce document, aujourd'hui. Un des aspects intéressants, c'est que, au nombre que nous sommes dans cette salle, nous pouvons retourner dans nos communautés, faire le travail qui s'impose, gagner et en faire une victoire qui se renouvelle. La déréglementation, la privatisation et le libre-échange ne sont rien de moins qu'un cancer; ils menacent notre mode de vie, nous enlèvent nos emplois, coupent les services aux consommateurs et, comme l'a dit Bob White, menacent le genre de société que nous voulons pour notre pays.

J'aimerais prendre le temps qui m'est alloué pour parler des divers aspects du libre-échange, mais de nombreux autres intervenants l'ont déjà fait. Je veux dire à ceux qui se sont déclarés en faveur de l'énoncé que je les appuie, mais, notre syndicat ayant été mêlé à une bataille particulière à propos de la déréglementation dans l'industrie du téléphone, j'aimerais faire porter mes remarques principalement sur cet aspect du document. Parmi les expériences que nous avons eues, certaines viennent à l'appui de la dynamique qu'on trouve dans le document, d'autres aideront les délégués, à leur retour chez eux, à traiter de toute la question de la déréglementation, de la privatisation et du libre-échange.

Depuis la dernière Assemblée du CTC, nous menons une grande campagne à la radio, à la télévision et dans les journaux pour faire passer notre message au sujet de la déréglementation de l'industrie du téléphone. Nous ne sommes pas le plus gros syndicat du pays, mais nous avons dépensé plus d'un demi-million de dollars pour ces activités, et laissez-moi vous dire que ce fut de l'argent bien placé. Cela a préparé le terrain et facilité la réception de notre message quand il fut temps de faire des démarches directes auprès des politiciens de tous les paliers, tant fédéral, provincial que municipal. Comme le document le demande, nous nous sommes occupés à ériger des coalitions, dont une organisation appelée COSTA, la Coalition pour un service téléphonique abordable, qui comprend les autochtones, les personnes âgées, le CTC et de nombreuses autres organisations sociales. Je puis vous dire que même si la guerre n'est pas finie, nous gagnons les batailles au fur et à mesure qu'elles se présentent. Nous ne sommes pas fous; aussi, nous ne nous imaginons pas que nous avons mis la déréglementation au rancart à tout jamais, mais nous marquons des points. Et c'est grâce à l'énorme soutien que nous avons reçu des organisations affiliées, dont les représentants sont dans cette salle, des fédérations et des conseils du travail et ainsi de suite.

Une des leçons que nous avons apprises au cours de la présente campagne, c'est qu'il nous faut vraiment aller chercher des appuis dans le public. D'ailleurs, le document 19 recommande ce genre d'action. Les employeurs savent séduire par leurs belles paroles; ils donnent l'impression qu'avec la déréglementation tout le monde économisera de l'argent et qu'avec la privatisation et le libre-échange en plus, tout le monde aura du travail. Mais la vérité cruelle est qu'il s'agit'là d'une grande fraude. En effet, il est frauduleux de faire porter les coûts par les travailleurs, de menacer leurs emplois, d'abaisser leur niveau de vie, de faire en sorte que les emplois qui existent soient au salaire minimum, de réduire les services aux consommateurs, etc. Il va falloir se battre comme des diables pour s'assurer que ceci ne devienne une réalité dans note pays.

L'industrie du téléphone a commencé par vouloir déréglementer toute la question des appels interurbains. Je note que mon temps est presque écoulé; j'aimerais ajouter, toutefois, qu'il s'agit d'une industrie qui est à l'avant-garde de la révolution technologique. Pourtant, depuis 1979, uniquement au Québec et en Ontario, plus de 2 000 téléphonistes ont perdu leur emploi; plus de 1 500 techniciens sont sans travail. À la Northern Tele-

com, la compagnie réputée comme étant un chef de file de la conception technologique, plusieurs centaines d'emplois ont été mutés à l'extérieur du pays. Quand la compagnie de téléphone a voulu déréglementer le service interurbain, nous avons pu, au cours de notre campagne, démontrer que les frais du service local augmenteraient de 200 à 400 pour cent et qu'environ 400 000 personnes en Ontario et au Québec perdraient leur service téléphonique de base. Même le CRTC a dû agir pour que cette requête soit mise en veilleuse.

J'invite les délégués à adopter ce document et, à leur retour chez eux, je les incite à ne pas uniquement se limiter à dire que l'assemblée à fait du bon travail, mais à amplifier leur action et à mettre sur pied le genre de coalitions qui s'avérera nécessaire.

M. L. GERARD (Métallos): Quand je lis les sous-titres: *Libre-échange, déréglementation, privatisation*, ça fait vraiment milieu des affaires. Juste ces titres nous en disent déjà long. J'aimerais vous parler brièvement d'une couple de choses. Plusieurs orateurs ont parlé sur le libre-échange; quant à moi, j'ai un message à vous transmettre de la part des métallos. La privatisation est une question qui nous touche tous et que nous devrions considérer sous au moins deux aspects, car il y a non seulement celui du service qui n'est plus fourni par le gouvernement, mais aussi celui de la vente de sociétés d'État.

La vente des sociétés d'État n'est rien de moins que la capacité de ces sociétés à rationnaliser leur productivité pour finalement éliminer des emplois, parce que l'on croit qu'en les laissant au secteur privé, celui-ci fera mieux. Eh bien, à titre de métallo qui a vu ce qu'INCO a fait dans l'industrie minière et ce qu'Algoma a fait dans le secteur de l'acier, laissez-moi vous dire que le secteur privé ne fait pas un meilleur travail. C'est un mythe.

Je désire aborder la question de la sous-traitance dans le secteur public. Cette question n'est pas importante seulement pour ce secteur, elle l'est également pour le secteur privé. Pas une fois nous sommes-nous présentés à la table de négociation et avons-nous négocié une convention collective portant sur les taux de salaire, les normes de santé et de sécurité, les droits des travailleurs, les augmentations de salaire, avec l'idée de retourner et de vendre ces emplois au plus bas soumissionnaire, que ce soit dans le secteur privé ou public. Quand le gouvernement parle de privatisation et de sous-traitance, il parle en réalité de vendre les emplois des gens au plus bas soumissionnaire, et quand il fait cela, il pense généralement à un soumissionnaire sans syndicat et qui s'oppose aux droits et aux ateliers syndicaux. Voulons-nous d'une société qui mettrait les hôpitaux entre les mains du secteur privé, pour que les soins de la santé soient dorénavant à buts lucratifs? Voulons-nous d'une société où l'envoi d'une lettre à l'autre bout du pays se fasse par service de courrier au coût de 5, 6, 7$? Laissez-moi vous dire que, malgré tous ses problèmes, si la Société des Postes exigeait un tel montant pour une lettre, elle n'aurait plus de problèmes! Il s'agit, en fait, de l'élimination d'emplois.

Mon syndicat est une organisation internationale. Mon directeur national, Gérard Docquier, et mon président international, Lynn Williams, se sont prononcés vite et durement au sujet du libre-échange, de la déréglementation et de la privatisation, parce que, dans notre syndicat, nous voyons vraiment de quoi il s'agit. En fait, c'est une offensive des millieux d'affaires de la droite contre le niveau de vie des travailleurs, que ceux-ci soient au Canada que nous aimons, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne.

J'aimerais justement parler du cas de la Grande-Bretagne. Tantôt, un orateur a mentionné que le bateau partait, que le cheval s'était enfui et que nous devrions monter à bord du train déjà en marche. Je ne suis pas d'accord. Tout ce que nous avons à faire, c'est de regarder les événements de l'autre côté de l'Atlantique, en Grande Bretagne, où nous avons pu constater les effets d'un tel programme sous le gouvernement de droite de Margaret Thatcher. On est en train d'y détruire la société que les Anglais avaient érigée; les jeunes, sans travail, se révoltent contre les industries. Il n'y a pas de logement pour les pauvres, ni de soins de la santé. Nous n'avons pas à revivre l'expérience britannique au Canada, nous pouvons la constater. D'ailleurs, il suffit de regarder ce qui se passe au sud de notre frontière après quelque six années de Reagan au pouvoir. Les pauvres sont plus nombreux, les illettrés aussi, et les soins de la santé ont diminué. Voilà pour le programme de droite des compagnies.

Nous avons, compte tenu des gens et du leadership dans cette salle, la capacité de mener la lutte sur les lieux de travail, dans les mines, dans les bureaux et même dans la rue. Nous avons des membres qui voyagent par métro et par autobus et qui, chaque jour, parlent avec des gens. Il faut sensibiliser le public à cette question et le faire de façon objective.

Trop souvent, l'Assemblée adopte des documents qui, par la suite, restent dans nos serviettes. Retournez chez vous et lisez celui-ci; retournez chez vous et procurez-vous les outils. Je dis que le train n'est pas encore parti et que nous devrions être dans la locomotive, celle qui arrêtera la déréglementation, la privatisation et, conséquence du libre-échange, la vente de nos emplois au plus bas soumissionnaire.

M. J. HUNTER (FCCET): Le document 19 parle d'un plan élaboré par les compagnies, et c'est exactement ce dont il s'agit. Grâce aux efforts du CTC, la population de notre pays commence à saisir ce qu'est le libre-échange. Cependant, les gens ne comprennent pas l'enjeu de la déréglementation, notamment en ce qui à trait à l'industrie du transport, et seront, en fait, tout aussi désespérés au sujet de toute la question de la souveraineté du Canada si, pour la déréglementation du transport, on procède comme ce fut le cas pour la liberté de circuler.

L'industrie du transport fut mise sur pied par les Pères de la Confédération qui voulaient s'assurer qu'il y aurait effectivement un pays. C'est exactement ce qui arriva, car, si on ne s'en était remis qu'à la libre entreprise, le chemin de fer n'aurait pas été construit; de fait, ce dernier a rendu notre pays possible. Donc, le réseau ferroviaire fut implanté et, par la suite, le réseau routier, le système de transports aériens et les voies maritimes. Voilà ce que la déréglementation de l'industrie du transport nous enlèverait. Si vous en doutez, vous n'avez qu'à lire le document de Mazankowski, intitulé *Aller sans entraves*. D'après celui-ci, les buts sont: une concurrence accrue, moins d'ingérence gouvernementale et des marchés plus libres.

Quels seraient les avantages pour l'entreprise privée? L'ouverture de la frontière canadienne aux compagnies américaines de camionnage et de chemin de fer. Nous n'avons qu'à regarder l'industrie du transport aérien pour comprendre ce qui se produit, les transporteurs aériens américains étant déjà au Canada. En fait, il faut bien comprendre ceci pour faire concurrence à un pays comme les États-Unis. L'industrie du transport fera sûrement faillite à moins d'avoir des règlements pour empêcher que cela se produise.

Il y a des effets secondaires à tout cela. Pourquoi nos gouvernants songent-ils à vendre notre pays aux Etats-Unis? Purement et simplement pour le profit. C'est bien ce dont il s'agit et, de plus, les effets secondaires seront à la charge des travailleurs du pays. Vous n'avez qu'à regardez les effets de la déréglementation de l'autre côté de la frontière ou l'industrie du transport aérien au Canada ou encore l'industrie du camionnage. Les résultats? La négociation de concessions par les employeurs; l'imposition d'un double système de rémunération, ce qui divise les travailleurs; des licenciements, qui viennent s'ajouter à la masse des sans-emploi au pays. En d'autres mots, l'établissement des conditions particulières auxquelles les travailleurs doivent faire face.

M. Mazankowski dit: "Ne vous inquiétez pas à propos de la sécurité; la déréglementation de l'affectera jamais". Quiconque croit que le système de la libre entreprise, qui est basé sur le profit final, se préoccupe de la sécurité quand il n'y a pas de réglementation, rêve en couleur. Vous n'avez qu'à regardez cette vénérable institution, le chemin de fer du Canadien Pacifique. Cette compagnie a déjà laissé savoir qu'afin de survivre à la déréglementation elle doit pouvoir se réglementer elle-même en matière de sécurité. Depuis le 1er janvier, il y a eu au pays dix accidents ferroviaires, impliquant des produits hautement toxiques. Et c'est cette compagnie qui a déclaré qu'une diminution de la réglementation lui permettrait de fonctionner de façon plus rentable. L'autre jour, le Canadien National a déclaré qu'afin de pouvoir concurrencer les États-Unis dans une société déréglementée, il lui faudrait licencier 10 000 autres travailleurs, en plus des 17 000 déjà mis à pied. Si vous croyez que cela ne créera pas un problème de sécurité, laissez-moi vous dire qu'on vous illusionne. Et ceci, de la part d'un gouvernement qui dit vouloir consulter les gens. De fait, la consultation à travers le pays fut

mise en branle, mais, au bout de dix semaines, on n'avait visité que trois provinces.

Il nous faut contre-attaquer, et c'est ce que fait le syndicat que je représente. Nous avons préparé une pétition faisant appel à Mazankowski pour qu'il mette fin à la déréglementation, et nous espérons que vous la signerez pendant l'assemblée.

Rien n'est gratuit en ce bas monde pour les travailleurs. Qu'il s'agisse du libre-échange, de la liberté de circuler sans entraves ou de la libre entreprise qui est la quintessence de la privatisation, ce que la classe dirigeante du pays a fait, par l'intermédiaire de M. Mazankowski et du Premier ministre, c'est de s'offrir comme pâture les travailleurs du pays.

M. C. PILKEY (Président, FTO): Je veux juste prendre quelques secondes pour répondre au confrère qui a dit que le bateau avait quitté le port. Je tiens à lui rappeler ce que nous faisons ici, aujourd'hui. Avant que le bateau n'atteigne sa destination, confrère, nous allons le couler! Deuxièmement, la raison que nous ne sommes pas à bord, c'est que nous serions parmi les victimes; nous ne voulons pas de victimes dans le mouvement syndical pendant que nous combattons le libre-échange. À mon avis, il faut susciter un débat public d'un bout à l'autre du pays. Il faut le susciter parce que le gouvernement Mulroney n'en veut pas. Il veut aller au-delà du 49e parallèle négocier une entente avec les Américains. Il nous faut un débat public, il faut sensibiliser le peuple canadien et lui faire prendre conscience des enjeux du libre-échange et de ses effets sur notre nation. Mulroney n'a pas de mandat pour négocier une entente commerciale bilatérale avec les États-Unis. Rappelez-vous de la campagne à la direction du Parti conservateur de 1983; M. Mulroney disait alors qu'il s'opposait au libre-échange, qu'il le comparait à dormir avec un éléphant: l'éléphant se tourne et vous êtes mort! Il disait aussi que, s'il y avait fléchissement de l'économie, tous les emplois s'en iraient en Georgie, en Caroline du Nord et en Ohio, tandis qu'il y aurait des fermetures, ici, au Canada. Je dis que M. Mulroney, qui a fait croire au peuple canadien qu'il était opposé au libre-échange, n'a pas de mandat pour négocier une telle entente. Laissez-moi ajouter que si le libre-échange avait été un des enjeux de la campagne électorale de 1984, M. Mulroney n'aurait pas obtenu 211 sièges au Parlement.

M. Reisman a dit que tout serait négocié, qu'il fallait trouver le moyen de jouer sur le terrain dont les Américains parlent, ce qui revient à dire que tout est négociable. D'ailleurs M. Reisman l'a dit. Une des choses qui sera négociée et à laquelle personne ne songe, c'est le taux de change. Vous vous croyez au pays des merveilles si vous pensez que les Américains vont nous laisser faire des affaires avec eux avec un dollar valant 70 cents. Ils vont hausser le taux de change. Voyez l'entente sur le libre-échange qu'ils viennent de négocier avec les Israéliens; ils ont mis le shekel sur le même pied que le dollar américain. C'est ce qui arrivera au Canada, et les industriels ne pourront pas profiter du taux de change auquel ils s'attendaient. En outre, M. Mulroney a délcaré que nous aurions à faire des concessions. Nous nous sommes battus contre les concessions avec tout le courage et toute l'énergie que nous avions, et maintenant M. Mulroney s'apprête à faire ces concessions pour nous aux États-Unis! Il nous a aussi traité de timides, de craintifs et d'apôtres du statu quo. Le mouvement syndical n'a jamais été l'apôtre du statu quo! Toute notre vie, nous nous sommes battus pour le changement, et nous continuerons à nous battre.

J'ajouterais, en conclusion, qu'il y aura une sévère récession et beaucoup d'emplois perdus au pays; il y a eu 281 000 pertes d'emplois, ici, en Ontario; nous avons assez de chômage comme cela. M. Mulroney aurait mieux fait d'appliquer l'énergie que lui et son gouvernement déploient à négocier une entente sur le libre-échange, à un programme de création d'emplois pour que le pays se retrouve dans une situation de plein emploi où tout le monde a du travail et jouit d'un niveau de vie convenable.

M. V. BOURGEOIS (AIM): À l'AIM, le libre-échange est maintenant un problème canadien, un problème de travailleurs. Notre syndicat international s'oppose totalement, des deux côtés de la frontière, au projet Mulroney/Reagan. Pourquoi? Parce que ce duo s'applique à enrichir, à nos frais, les compagnies canadiennes et américaines. Le libre-échange équivaut à du chantage sous sa forme la plus répugnante. Dans un monde de libre-échange, nous négocierions les salaires et les avantages sociaux selon le plus petit dénominateur commun. Les usines feraient mieux d'être montées sur roues, car, sous la menace de leur déménagement, les travailleurs américains et canadiens seraient forcés de faire des concessions et des cadeaux. Nos emplois, notre culture, notre souveraineté sociale et politique sont en jeu. Les machinistes disent que le Canada n'est pas à vendre.

Nous, de l'AIM, ne connaissons que trop bien les effets du libre-échange, de la déréglementation et de la privatisation. Il est important de se rappeler que le libre-échange revient toujours à la même chose, soit la guerre des compagnies et de la droite contre les travailleurs. Pensez que la déréglementation de l'industrie du transport aérien a déjà coûté des centaines d'emplois au Canada. Eastern Provincial Airways n'existe plus, mais n'allez pas croire que, même si CP Air l'a achetée, tous nos gens y aient été transférés. Pas du tout. Cet achat nous a fait perdre 200 emplois. Nordair est en train de se faire avaler tout rond, Québecair est à toutes fins pratiques en faillite. La déréglementation a provoqué plusieurs grèves, dont la dernière fut le conflit de quatre mois chez Pacific Western Airlines. Il y a un danger, un véritable danger de perdre une des dernières industries nationales dont nous ayons le contrôle. La déréglementation a entamé le processus, le libre-échange le terminera. Pensez aussi avec quelle hâte précipitée Mulroney désire se défaire de nos avoirs publics dont la plupart sont rentables. Dans le domaine de l'industrie aérospaciale, il a cédé De Havilland à l'entreprise américaine, Boeing. À l'AIM, nous sommes déterminés à empêcher que le même sort n'arrive à l'avionnerie Canadair, qui appartient entièrement à des fonds publics.

Quant à l'industrie ferroviaire, la privatisation est entrée par la porte d'en arrière. Le Canadien National tente de vendre ses ateliers principaux de Moncton à la compagnie Générale Électrique. Celle-ci aura donc les ateliers tandis que nos 1 200 travailleurs, eux, prendront la porte! Ce ne sont pas seulement 1 200 emplois qui sont en jeu; la survie même de la ville de Moncton dépend de la stupidité idéologique du programme de privatisation des Conservateurs. À Moncton, nous avons l'appui de toute la communauté.

Un vote d'appui unanime est essentiel pour ce document; rien de moins constituerait un dur coup pour les machinistes et les autres travailleurs qui souffrent déjà des conséquences de cette maladie de libre-échange, de déréglementation et de privatisation.

Mme L. NICHOLSON (SCFP): Je suis une dirigeante de la Fédération du travail de l'Ontario et, à ce titre, j'ai parcouru la province pour entendre les gens et découvrir les ramifications du libre-échange. J'ai écouté les fermiers me parler de leurs problèmes: "Nous n'aurons plus d'industrie agricole; il en coûte bien moins cher de cultiver en Californie où le climat est plus clément". J'ai écouté les dirigeants de petites entreprises et de brasseries exprimer leurs craintes de devoir se retirer des affaires. Tout cela se traduit par autant d'emplois. J'ai écouté des citoyens et des représentants de coalitions de diverses églises. Partout où je suis allée, tout le monde était contre le libre-échange.

Au début, ces gens pensaient que le libre-échange signifiait qu'ils pourraient traverser la rivière, acheter quelque chose et le rapporter au pays sans avoir à payer de droits de douane. Quand nous avons commencé à leur parler du libre-échange, ils ont compris exactement ce que cela signifiait: fermetures d'usines, pertes d'emplois, familles disloquées parce que les travailleurs auraient à voyager d'un endroit à l'autre, là où se trouvent les emplois. En revanche, M. Mulroney dit qu'il y aura des emplois. À mon avis, il est grand temps que nous lui demandions de nous le prouver. Si emplois il y aura, qu'il nous dise où nous pourrons les trouver et quelle en sera la nature.

L'industrie des textiles et les métiers de la confection, où la main-d'oeuvre féminine abonde, seront éliminés. Nous n'aurons plus ces emplois, ni d'industries de la bière ou de la chaussure. Laissez-moi vous raconter ce qu'un directeur de Florsheim, à London, nous a répondu lorsqu'il s'est presenté devant nous et que nous lui avons demandé quelles seraient les conséquences pour l'industrie de la chaussure: "Comme Canadien, je sais que le libre-échange est néfaste pour le Canada, mais la décision sera prise dans les bureaux du siège social de la compagnie, à Chicago, et l'industrie de la chaussure à London cessera d'exister. Nous deviendrons un magasin". Le gouvernement fédéral

perdra des milliards de dollars en impôts, et ceci se traduira en pertes d'emplois dans le secteur public. Donc, il ne s'agit pas seulement d'emplois industriels, mais d'emplois dans le secteur public également. Il s'agit d'une société où le souci des autres et le partage sont de rigueur et dont vous avez entendu parler aujourd'hui, domaine dans lequel mon syndicat oeuvre. En effet, nous sommes les travailleurs sociaux, les travailleurs d'hôpitaux, ceux de Radio Canada; nous avons le souci des autres et nous partageons.

Certains trouvent que nous brandissons le drapeau canadien bien haut. Eh bien, mes amis, je le brandis parce que je suis Canadienne et que je choisis de le demeurer. Je n'ai pas choisi d'être Américaine. Nous progressons très, très lentement vers l'égalité entre travailleuses et travailleurs au pays. Laissez-moi vous dire que si nous concluons une entente sur le libre-échange avec les Américains, nous aurons moins d'égalité, moins de sécurité et vachement moins de souci des autres. Vous l'avez entendu: aux négociations sur le libre-échange, tout sera négocié. Ceci signifie tout ce pourquoi nous luttons depuis des années dans ce pays: les lois qui nous gouvernent, la santé et la sécurité, le droit de se syndiquer, le droit de négocier, lequel n'est peut-être pas le meilleur au monde, mais certainement meilleur que celui dont jouissent les travailleurs américains. Ces derniers aimeraient bien avoir certaines de nos lois. De plus, les lois régissant le droit du travailleur des États du Sud feront également l'objet de négociations. Nous aurons le droit de travailler pour moins, voilà le droit que nous aurons! Nous possédons une société et une culture essentiellement canadiennes. Nous choisissons d'être Canadiens, et aucun calcul au monde ne pourrait mesurer la véritable valeur de notre société. Nous sommes ici chez nous et nous voulons y rester; notre pays ni ses citoyens ne sont à vendre.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La question a été posée. Ceux qui sont en faveur que la question soit votée, veuillez lever la main. Baissez-la. Contre? La motion pour que la question soit votée est adoptée. Ceux qui sont en faveur de l'adoption du document no 19, *Notre Canada ou le Leur? Le monde du travail face aux projets des compagnies*, veuillez lever la main. Baissez-la. Ceux qui sont contre? D'après ce que je peux voir, c'est unanime. Merci.

M. R. PROCTOR (SNFPP): Une demande de renseignements, Madame la Présidente. Nous terminons à l'instant un débat très stimulant sur un sujet très important. Malheureusement, à mon avis, celui-ci a été gâché par la lecture à haute voix du document, qui a pris environ 50 minutes de notre temps. Je n'ai aucunement l'intention d'être irrespectueux envers les lecteurs ou le contenu du document, mais sûrement qu'à notre époque il devrait être possible d'avoir un résumé ou un sommaire. Ma question est la suivante: vu qu'il doit y avoir, cette semaine, un bon nombre d'énoncés de politique longs et approfondis, des résumés ou des sommaires ont-ils été prévus?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci pour votre question. Bob White, désirez-vous répondre?

M. R. WHITE (Président, TUA): Permettez-moi de répondre au nom du Conseil exécutif. Nous y avons songé, mais nous avons également pensé que notre Assemblée est également un forum éducatif et qu'en ne faisant ressortir que les grands points, le contenu y perdrait. Le document en question constitue le document de politique majeur de cette Assemblée et porte sur trois sujets très importants; aussi avons-nous jugé qu'il serait difficile à résumer. De nombreux délégués sont nouveaux ici, et, sous certains aspects, ceci est une première pour eux dans le processus éducatif. Voilà pourquoi nous avons pris le temps de le faire.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'appelle maintenant le Comité de la législation.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA LÉGISLATION

M. C. PILKEY (Président, Comité de la législation): Nous commençons par la résolution L-12. Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement suivante, qui englobe les résolutions L-7, L-21, L-25, L-35, L-38 et L-41:

"ATTENDU QUE beaucoup de gens continuent de toucher des salaires égaux ou à peine supérieurs au salaire minimum;

"ATTENDU QUE le salaire minimum fédéral nettement insuffisant de 4,00$ l'heure est à blâmer, livrant tant de travailleurs et surtout de travailleuses, d'immigrants et de jeunes à vivre sous le seuil de la pauvreté;

"ATTENDU QUE le mouvement syndical doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte pour supprimer la pauvreté et redistribuer la richesse produite collectivement par les travailleurs et travailleuses du Canada;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada organise une vaste campagne pour forcer le gouvernement fédéral à hausser de beaucoup son salaire minimum, comme étape de la lutte cruciale contre la discrimination salariale dont les femmes, les immigrants et les jeunes sont victimes;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci use de son influence auprès des provinces afin qu'elles augmentent le salaire minimum et fassent disparaître les écarts entre les provinces."

Au nom du Comité, j'en propose l'adoption.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande l'adoption.

M. O. NUNEZ (TUE): Naturellement, je suis pour la hausse du salaire minimum au niveau fédéral et dans toutes les provinces et territoires du Canada, mais je suis contre la résolution telle qu'elle est présentée aujourd'hui par le Comité de la législation. Au Québec, la Fédération des travailleurs du Québec a adopté une résolution, au dernier congrès, pour augmenter le salaire minimum à 6,00$ de l'heure. Je pense que c'est une question cruciale pour les jeunes, pour les femmes, pour les travailleurs immigrés de ce pays. S'il y a un moyen pour lutter contre la pauvreté, c'est bien la hausse du salaire minimum. Je propose que quelqu'un fasse une motion de renvoi, pour que cette résolution nous revienne avec un taux horaire de 6,00$.

Mme I. HARRIS (TAVT): Je veux rappeler aux délégués qu'il est important qu'un des groupes cibles mentionnés dans la résolution soit celui des femmes. Les problèmes sont multiples. Beaucoup de femmes occupent des emplois non syndiqués au salaire minimum qui est nettement insuffisant. Dans certaines provinces, il est de 4$ l'heure, nous éprouvons donc des difficultés au niveau fédéral, et la résolution ne propose de faire quelque chose qu'au niveau des provinces. Ici, en Ontario, le salaire minimum est de 4$, et c'est une honte. Certaines femmes qui ne gagnent que 4$ par heure ne rapportent chez elles, après une semaine de 40 heures de travail, que 160$ bruts. Une fois les déductions enlevées, il ne reste pas grand-chose pour nourrir les enfants, payer le loyer et juste survivre. Le conseil de planification des services sociaux du Toronto métropolitain rapporte qu'à Toronto une mère célibataire avec un enfant a besion d'au moins 21 000$. Si vous ne touchez que 4$ par heure, vous ne pouvez tout simplement pas survivre. Il faut travailler fort et entreprendre des campagnes sur le salaire minimum.

Dans un autre contexte, beaucoup d'entre nous se battent pour un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Nous avançons l'argument qu'une hausse du salaire minimum constitue une autre façon de hausser celui des femmes, une autre façon d'attaquer le problème du salaire égal pour un travail égal. J'incite tous les délégués à s'occuper de cette question. Il est important que le salaire minimum fédéral soit haussé et également important qu'il le soit dans toutes les provinces. C'est critique pour tous les groupes cibles cités et particulièrement pour les femmes et leur lutte pour un salaire égal. Merci beaucoup.

M. A.E. JENKYN (OUE): En accord avec les remarques d'un intervenant précédent, je propose de renvoyer cette résolution au Comité avec l'instruction explicite de fixer le salaire minimum à 6$.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous avons une motion de renvoi, proposée et appuyée. Pas de débat? Ceux qui sont en faveur de la motion de renvoi, veuillez lever la main. Baissez. Contre? La motion de renvoi est adoptée.

Mme J. LANGAN (Secrétaire, Comité de la législation): La résolution suivante touche les employés à temps partiel. Voici la résolution L-18 amendée:

"ATTENDU QUE de plus en plus d'employeurs utilisent une main-d'oeuvre à temps partiel;

"ATTENDU QUE les employeurs agissent ainsi pour diminuer leurs frais de main-d'oeuvre puisque ces travailleurs et travaileuses à temps partiel ont des salaires, des conditions de travail et des avantages inférieurs;

"ATTENDU QUE beaucoup de ces travailleurs et travailleuses à temps partiel voudraient un emploi à plein temps mais doivent se contenter du temps partiel;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral d'adopter une loi qui accorde aux travailleurs et travailleuses à temps partiel la parité de rémunération et d'avantages, des droits d'ancienneté et des vacances payées au prorata."

Le Comité en recommande l'adoption.

M. P. MIDDLETON (UIES): Malheureusement, je dois me prononcer contre cette résolution. Le sujet est sérieux, et nous sommes nombreux, tant du secteur public que du secteur privé, à reconnaître que le nombre de travailleurs à temps partiel augmente et, en corollaire, leur exploitation aussi. Cependant, en lisant la résolution telle qu'elle nous est présentée, j'ai ressenti une certaine crainte; certains problèmes que notre syndicat a rencontrés au cours de négociations portant sur les employés à temps partiel dans le secteur public me donnent des inquiétudes. Probablement que la moitié de nos membres travaillant dans les hôpitaux, les maisons de convalescence, les centres d'accueil pour personnes âgées et ainsi de suite, sont maintenant des employés à temps partiel. Depuis le début des années 70, nous n'avons cessé de nous battre dans l'espoir d'obtenir pour ces employés des droits et des avantages comparables à ceux dont jouissent leurs homologues à temps plein dans leur convention collective.

Je trouve que les changements apportés à la résolution par le Comité vont dans le sens contraire du genre de techniques que nous avons utilisées pour obtenir la parité des avantages sociaux dans les conventions collectives que nous avons négociées. Laissez-moi vous expliquer à l'aide d'une couple d'exemples.

Il y a des conséquences à remplacer les mots "fondées sur l'année civile et non sur les heures effectuées" par "au prorata". Enfin, c'est mon avis comme délégué. Nous avons négocié, pour les employés à temps partiel, des avantages sociaux que nous croyons être d'égale valeur monétaire à ceux dont bénéficient les employés à temps plein. Voici un exemple; l'employeur verse supposément la totalité des primes des employés à temps plein au régime de l'assurance-maladie de l'Ontario. Il est toujours très heureux de négocier le versement de primes au prorata pour les employés à temps partiel. Et voici pourquoi. En Ontario, la définition d'un employé à temps partiel est celui qui travaille en moyenne 24 heures ou moins par semaine. Tout de suite, ceci signifie que le versement des primes par l'employeur tombe à 50 pour cent au prorata. Puis, au fur et à mesure que l'employé travaille de moins en moins chaque semaine, chaque mois ou chaque trimestre, la part de l'employeur diminue proportionnellement. Ceci veut donc dire que l'employé à temps partiel qui désire bénéficier du régime d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation de l'Ontario doit combler la différence entre ce que l'employeur a payé et ce qu'il aurait payé si l'employé travaillait à temps plein; cette différence est parfois de 50, 60 ou 75 pour cent. L'employé à temps partiel se trouve dans la situation ironique d'être obligé de payer une part de plus en plus grande du salaire qu'il gagne s'il veut bénéficier des mêmes services.

De plus, la résolution a été modifiée dans le sens contraire de nos acquis à ce propos. Avec assez de succès, nous avons négocié, pour les employés à temps partiel, une indemnité équivalente en pourcentage aux montants versés pour les employés à temps plein. Nous avons obtenu jusqu'à 14 pour cent du salaire versé à un employé à temps partiel, donc des dollars qu'il peut empocher ou utiliser pour payer les primes du régime d'assurance-maladie de l'Ontario pour des soins prolongés, etc. Ils reçoivent un montant qui est supposé se comparer équitablement à celui déboursé pour les employés à temps plein.

Le second aspect est celui des vacances. Dans de nombreuses conventions collectives d'employés à temps partiel, il est déjà statué que leur pécule de vacances a pour base le même pourcentage que celui qui est accordé aux employés à temps plein; ainsi, 4 pour cent égale deux semaines de vacances, 6 pour cent, trois semaines, etc. Si, par contre, on dit que l'employé à temps partiel doit travailler 2080 heures pour égaler une année de travail à plein temps et atteindre le 4 pour cent ou le 6 pour cent après trois ans, et ainsi de suite, cela constitue un double coup de massue pour cet employé. Il doit travailler presque une fois et demie plus longtemps qu'un employé à temps plein avant d'atteindre l'équivalent en pécule de vacances. Je sais que ce sont des techniques de négociation compliquées en quelque sorte et des questions que bon nombre d'entre nous avons eues à négocier, mais je veux simplement avertir l'Assemblée et le Comité que, selon moi, en cognant sur le clou, on l'a crochi dans la mauvaise direction. Nous devons protéger les employés à temps partiel, les protéger équitablement et de façon à ce que les employeurs leur paient le même montant par heure travaillée qu'ils le font aux employés à temps plein. S'ils ne le font pas, vous savez qui remplacera qui, et cette résolution n'y voit pas.

M. R. SUTTON (Métallos): C'est notre section locale qui rédigea en premier la résolution L-18, et je propose que celle-ci soit renvoyée avec instruction de revenir dans sa version originale.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Une motion de renvoi est proposée et appuyée. Je vous pose la question. Ceux qui sont en faveur du renvoi de la résolution L-18? Baissez la main. Contre? La motion de renvoi est adoptée.

M. C. PILKEY (Président, Comité de la législation): La résolution L-30 modifiée.

"ATTENDU QUE le droit criminel au Canada considère une personne innocente jusqu'à preuve du contraire;

"ATTENDU QUE le droit du travail déroge à ce principe dans les cas de renvoi injustifié;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada et ses affiliés lancent une campagne commune pour presser les gouvernements de notre pays de modifier leurs lois du travail afin de permettre aux travailleurs et travailleuses qui en appellent d'un renvoi de poursuivre leur travail jusqu'à ce que l'affaire soit tranchée par un arbitre."

Le Comité en recommande l'adoption.

Mme L. LANGAN (Secrétaire, Comité de la législation): J'appuie.

M. D. GAGNON (Président, SEPC): C'est une question de privilège, et j'aimerais que vous m'informiez, Madame la Présidente. La résolution étant renvoyée au Comité, pouvez-vous me dire si elle reviendra cette semaine devant l'Assemblée?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous faisons tout notre possible à cet effet. D'ailleurs, nous avons prévu une séance, mercredi soir, justement pour nous permettre d'achever les travaux de l'Assemblée. Chaque matin, nous vous informerons de l'ordre des travaux pour la journée.

À propos de la résolution L-30 modifiée, le Comité en recommande l'adoption. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole? Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Mme J. LANGAN (Secrétaire, Comité de la législation): La prochaine résolution est la résolution L-10 traitant du brisage de grève et des Centres d'emploi du Canada.

"ATTENDU QUE la direction de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada exige que ses employés traitent les offres d'emploi venant d'employeurs qui sont frappés par une grève ou ont décrété un lock-out;

"ATTENDU QUE c'est là un affront aux principes syndicaux de beaucoup de ces employés;

"ATTENDU QU'en agissant ainsi la CEIC se range carrément du côté de ces employeurs;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de cesser le traitement des offres d'emploi provenant d'employeurs visés par une grève ou ayant décrété un lock-out."

Le Comité en recommande l'adoption.

M. C. PILKEY (Président, Comité de la législation): J'appuie.

Mme A. WEST (AFPC-SEIC): Je travaille dans un bureau d'Emploi et Immigration Canada. Cette résolution préoccupe vive-

ment les membres que je représente. Elle signifie que, dans les cas de lock-outs ou de conflits de travail décrits, on exige de nos membres qu'ils recommandent des gens aux employeurs concernés. Nous sommes forcés de jouer un rôle de briseurs de grève, et je trouve ça totalement déraisonnable; nous ne devrions pas être placés dans la situation d'avoir à recommander des gens pour de tels emplois. En Colombie-Britannique, nous avons eu un très bon exemple de ceci; il s'agit du très long conflit chez Amtex Doors; le personnel du bureau qui traite les offres d'emplois fut averti qu'il devait recommander des gens pour faire le travail des grévistes; c'est là un travail de briseur de grève. Cet employeur, qui n'avait nullement l'intention de signer une convention collective, était décidé à diminuer les salaires et les avantages sociaux et à débarrasser son entreprise du syndicat. Parce que nous faisons partie de la fonction publique, il nous fut rappelé que, parmi nos tâches, nous avions à recommander des gens pour des emplois (et Dieu sait qu'il y en a peu). Étant moi-même syndiquée, je fus irritée qu'on m'oblige à faire cela. Je ne voulais pas être une briseuse de grève et les membres que je représente non plus. Je vous incite, confrères et consoeurs, à appuyer cette résolution à l'unanimité.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci. Ne voyant pas d'autres intervenants aux microphones, je vous pose la question. Ceux qui sont en faveur de la résolution L-10, veuillez l'indiquer. Ceux qui sont contre, veuillez l'indiquer. La motion est adoptée. Je vous remercie.

La séance fut levée à 5 heures.

MARDI 29 AVRIL 1986
Séance du matin

La secrétaire-trésorière, Mme Shirley Carr, ouvre la séance à 9h35.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'aimerais vous présenter une autre invitée, Mme Raya Retig, membre du Bureau exécutif et présidente du Département de la sécurité sociale d'Histadrut.

Je tiens à vous rappeler que les formules de mises en candidature doivent être déposées dans la boîte à cet effet sur l'estrade. Les mises en candidature se terminent à 17h30, mercredi, et aucune candidature ne sera acceptée après cette heure; les formules sont ici sur l'estrade.

J'invite maintenant le Comité des lettres de créance à nous présenter son deuxième rapport.

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

M. I. REILLY (Président, Comité des lettres de créance): Le deuxième rapport du Comité des lettres de créance:

Délégués fraternels	3
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du CTC	4
Représentants des organismes affiliés	91
Dirigeants et délégués de fédérations du travail et de conseils du travail	106
Représentants de sections locales des organisations affiliées	2557
Représentants de syndicats à charte directe	8
Total intérimaire	2770

Je propose que ce rapport soit adopté.

Mme L. NICHOLSON (Secrétaire, Comité de lettres de créance): J'appuie cette motion.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Comme vous avez pu l'entendre, il est proposé et appuyé que le deuxième rapport du Comité des lettres de créance soit adopté. Ceux qui sont en faveur de l'adoption de ce rapport, veuillez l'indiquer. Contre? Adopté.

Bob White, voulez-vous nous donner l'ordre des travaux pour la séance de ce matin.

M. B. WHITE (Vice-président général, CTC): Chaque matin, nous comptons vous donner l'ordre des documents que nous traiterons au cours de la journée.

Nous débuterons par l'énoncé de politique économique du Conseil exécutif, le document no 18. Après l'allocution d'Ed Broadbent, ce sera au tour du rapport du Comité de l'éducation politique, le document no 12. Vers midi, nous aurons le rapport du Comité de la politique économique, le document no 2. Après le dîner, nous aurons le rapport du Comité de la condition féminine, le document 16. Ensuite, suivra le rapport du Comité des résolutions générales, le document no 5. Vers seize heures, nous aurons l'énoncé de politique du Conseil exécutif sur les affaires internationales, le document no 20. Suivra le rapport du Comité des affaires internationales, le document no 8.

Voilà l'ordre du jour. Toutefois, l'horaire peut varier selon la longueur des délibérations. Nous vous présenterons l'ordre du jour, chaque matin, afin que vous puissiez avoir un idée de l'ordre dans lequel nous comptons procéder.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'invite le Comité de la politique économique à nous présenter l'énoncé de politique économique du Conseil exécutif. Mais d'abord, il y aura un court vidéo.

(Visionnement d'un vidéo sur l'économie canadienne)

M. J. FRYER (Président, Comité de la politique économique): Ce matin, nous allons commencer par la présentation du document no 18, intitulé: *Plein Emploi et Justice — Le monde du travail trace un programme au Canada.*

PLEIN EMPLOI ET JUSTICE — LE MONDE DU TRAVAIL TRACE UN PROGRAMME AU CANADA

1. Introduction

"La société canadienne est en crise. Quiconque scrute les faits constate vite que les politiques économiques mises en oeuvre par les gouvernements n'améliorent pas la vie de la plupart des Canadiens et des Canadiennes.

"La récession a occasionné l'aggravation du chômage, la chute du niveau de vie et une recrudescence de la pauvreté, des compressions de programmes sociaux et d'autres services, des mises à pied tant dans le secteur privé que dans le secteur public, et des attaques contre les syndicats et les droits syndicaux essentiels.

"Les pires caractéristiques de cette récession sont toujours là et, tout autour de nous, nous voyons se propager une idéologie de droite qui essaie de rejeter le blâme des problèmes de l'économie sur le dos des travailleurs, même lorsque ceux-ci en sont les principales victimes.

"Le monde des affaires a prétendu que les dépenses gouvernementales ont aggravé la crise, que les programmes sociaux sont trop généreux, que les règlements gouvernementaux entravent l'efficacité, et que les travailleurs ont trop demandé au système.

"Pour le monde des affaires, le remède à nos problèmes est clair: diminuer le déficit, restreindre les dépenses sociales, amenuiser le secteur public, limiter les règlements gouvernementaux de toutes sortes, changer le régime fiscal pour que les compagnies reçoivent davantage et que les simples citoyens portent une plus large part du fardeau des gouvernements, et diminuer le salaire et le niveau de vie des Canadiens moyens par le chômage et par l'affaiblissement du pouvoir des travailleurs et travailleuses de négocier de justes augmentations de salaires et d'avantages sociaux. Et tout cela afin que le Canada soit plus "concurrentiel"!

"Bref, retourner au "marché".

"Profitant du climat de crainte et d'incertitude dans lequel vivent la plupart des travailleurs et des travailleuses, les compagnies se sont réorganisées, ont diminué leur personnel, abaissé leurs frais de main-d'oeuvre et essayé de se doter d'une main-d'oeuvre plus docile.

"Le temps est venu de se dresser contre ce programme ourdi par les compagnies et d'en tracer un nouveau, fondé sur les besoins et les désirs de la vaste majorité des Canadiens et des Canadiennes.

"Nous qui ne sommes aucunement responsables de cette crise, nous qui sommes forcés d'en payer le coût, devons faire preuve d'imagination et de volonté pour bâtir une stratégie économique de rechange.

"Cette stratégie de rechange doit reposer sur le plein emploi et l'équité. Elle doit viser la création d'emplois et non une diminution de postes et de la sécurité, promouvoir des investissements socialement utiles et non récompenser la spéculation financière et la recherche du profit. Elle doit chercher à augmenter les salaires réels et le niveau de vie et non à les affaiblir pour susciter un climat favorable aux investisseurs; elle doit apprécier les services publics à leur juste valeur et les promouvoir, et s'appuyer sur une planification économique démocratique et contrôlée publiquement. Enfin, elle doit être bâtie sur la solidarité entre les travailleurs, et également entre les travailleurs et les autres membres de la société qui ont aussi souffert des échecs des politiques économiques actuelles.

"Le défi consistera, pour le reste du siècle, à créer une démocratie économique au Canada et à accroître l'efficacité de nos institutions économiques contre une idéologie qui voudrait substituer le pouvoir des compagnies à la démocratie économique et sociale.

"Pour y réussir, il faudra rien de moins qu'une restructuration complète de l'économie canadienne.

"À cette fin, il nous faut un programme tracé par le monde du travail, pour remplacer celui du monde du profit.

"Notre plan d'action doit comprendre les éléments suivants:

A. Mobiliser les forces syndicales

"Si nous voulons commencer à restructurer le Canada, il nous faut mobiliser tout le mouvement syndical autour d'un programme d'espoir, d'action et de transformation assez puissant pour représenter les travailleurs et travailleuses et les autres victimes du programme des compagnies.

Solidarité Sociale — Nous travaillerons à bâtir des liens, autour d'un programme commun, avec d'autres groupes de la société qui sont aussi en butte aux attaques.

Recrutement des non-syndiqués — Nous nous réengagerons, au niveau national et à celui de chacun de nos affiliés, à amener les non-syndiqués dans nos rangs et à leur offrir la protection et les avantages que seule une action collective peut apporter.

Unité syndicale — Nous redoublerons d'efforts pour rallier à notre centrale tous les travailleurs et les travailleuses ainsi que leurs organisations.

Sécurité d'emploi — Nous offrirons un appui financier, organisationnel et éducatif à tous les syndicats qui luttent pour préserver la sécurité d'emploi.

Accès à l'égalité — Nous poursuivrons notre campagne de promotion de l'accès à l'égalité pour exiger que les femmes aient leur juste part des récompenses économiques et sociales de notre société. Nous continuerons de faire de l'accès à l'égalité, y compris l'équité salariale, un point hautement prioritaire de nos programmes d'éducation et d'aider tous les affiliés à tracer un programme solide, coordonné et détaillé, qui place l'accès à l'égalité au centre de notre stratégie de négociation collective. Les programmes d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles et les handicapés constituent aussi des questions centrales pour le monde du travail. Nous ne saurions plus tolérer que des membres de ces groupes soient privés de leurs droits.

Réduction du temps de travail — Nous nous réengageons à lutter pour faire abréger le temps de travail, notamment par une loi nationale interdisant les heures supplémentaires, par une semaine de travail plus courte, l'amélioration du congé parental, la prolongation des vacances, une retraite plus hâtive et de meilleures pensions.

Concessions — Nous continuerons de nous opposer aux concessions, quelle qu'en soit la forme, y compris le contrôle des salaires.

Solidarité internationale — Nous continuerons d'aider nos confrères et consoeurs des autres pays dans leur lutte pour la justice sociale.

Action politique — Nous nous réengageons à appuyer le Nouveau Parti Démocratique, porte-parole des travailleurs et travailleuses du Canada.

B. Changer les politiques gouvernementales

"Il faut changer les théories fondamentales et la politique économique au Canada. Pendant trop longtemps, les compagnies et les gouvernements ont traité les travailleurs et les travailleuses comme une partie du problème; nous devons démontrer, par notre unité autour d'une nouvelle stratégie économique, que nous faisons partie de la solution et que nous ne manquons pas de réponses et d'idées, contrairement à eux.

Société de plein emploi — Nous réclamerons du gouvernement une politique économique qui donne la préséance au plein emploi, et un échéancier permettant d'abaisser le chômage le plus tôt possible.

Réforme fiscale — Nous lancerons une grande campagne pour obtenir une réforme fiscale et nous travaillerons avec nos alliés politiques à un programme détaillé de réforme fiscale pour remplacer les théories de la "gouttière" et les stimulants fiscaux aux compagnies, si chers au monde des affaires.

Taux d'intérêt — Nous poursuivrons notre campagne contre les taux d'intérêt élevés et nous exercerons des pressions sur le gouvernement pour qu'il prenne en main notre politique monétaire et se serve des taux d'intérêt à l'avantage des Canadiens et des Canadiennes, pour développer l'économie.

Politique d'investissement — Nous travaillerons à mobiliser le mouvement syndical dans une campagne destinée à promouvoir le contrôle public et la démocratisation du processus d'investissement.

Propriété publique — Nous nous opposerons à la privatisation des entreprises actuellement publiques et nous travaillerons à étendre la propriété publique à d'autres domaines, entre autres les secteurs des finances et des ressources.

Libre-échange canado-américain — Nous nous engageons, dans l'unité du mouvement syndical et dans notre souci de l'emploi et des conditions de travail ainsi que de la survivance et de l'indépendance de notre pays, à lutter contre le libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Déréglementation — Nous intensifierons notre lutte contre la déréglementation, grâce à une campagne nationale coordonnée dont l'objectif consistera à bloquer définitivement la tendance à la déréglementation.

Programmes sociaux — Nous poursuivrons notre lutte pour préserver l'assurance-santé et nous nous battrons contre la privatisation des services médicaux, la surfacturation et les tarifs modérateurs dans tout le pays; nous nous organiserons pour défendre et améliorer l'assurance-chômage. Nous travaillerons non seulement à conserver les programmes vitaux mais aussi pour qu'ils soient élargis et respectent le principe de l'universalité; nous lutterons pour préserver et améliorer les pensions publiques. Nous sommes unis également dans notre lutte pour défendre les services et les programmes publics contre la privatisation et la sous-traitance.

Droits syndicaux essentiels — Les assauts pleuvent de partout contre les droits syndicaux essentiels. Quel qu'en soit le coût en temps et en argent, nous continuerons de nous battre pour préserver et élargir les droits syndicaux essentiels face à des groupes tels que la Coalition nationale des citoyens, car l'avenir du syndicalisme au Canada est en jeu.

"Grâce à ce programme du monde du travail, nous nous démènerons pour donner espoir aux victimes de la récession persistante et pour leur faire prendre conscience du formidable pouvoir qu'apportent l'organisation et l'action collective.

2. Une relance pour l'économie mais non pour la population

"Après avoir subi leur pire recul depuis la Grande Crise, certaines tranches de notre économie ont effectué une remontée.

"La croissance économique a été de 4% l'an dernier, et d'environ 5% l'année précédente.

"Le taux d'inflation se situe actuellement à 4%, niveau dont les Canadiens avaient perdu l'habitude depuis le début des années 70.

"Les profits des compagnies ont rebondi.

"Pour certains, donc, il y a eu une relance, mais pour plusieurs, ce ne fut pas le cas.

"Même si le gouvernement et le monde des affaires ont proclamé, en fin d'année 1982, que la récession était terminée, le taux officiel de chômage (février 1986) si situe encore aux environs de 10% et le taux réel demeure beaucoup plus élevé.

"Le coût de ce chômage officiel, en termes purement économiques, s'élève à quelque 53$ milliards de perte de production en 1985 seulement, et totaliseront également 53$ milliards in 1986. Ces chiffres font pâlir le déficit et donnent irréfutablement raison aux travailleurs lorsqu'ils réclament que leur besoin d'emplois passe avant les désirs de restrictions fiscales exprimés par les milieux d'affaires.

"En janvier 1986, notre pays comptait un peu moins de 1.3 million de personnes officiellement en chômage. Le chiffre est beaucoup plus élevé si l'on inclut les chômeurs cachés. De plus, le nombre de personnes en chômage prolongé demeure à un niveau intolérable.

"Le taux de chômage chez les jeunes (15.9%) correspond encore à une fois et demie le taux général. La récession a fait perdre aux jeunes à peu près 360 000 emplois, dont environ 130 000 seulement ont été récupérés.

"Dans certaines régions du pays, le taux de chômage s'apparente encore à la dépression.

"Depuis le début de la récession, les emplois à plein temps ont diminué tandis que les emplois à temps partiel ont pris de l'ampleur. De la veille de la récession au début de 1986, environ 580 000 emplois se sont ajoutés au marché du travail, dont 230 000 à plein temps et 350 000 à temps partiel. Dans l'économie actuelle, presque un emploi sur six est à temps partiel.

"Pour une septième année consécutive le taux d'augmentation des salaires a accusé un retard sur celui du coût de la vie.

"Les dernières statistiques font état de cet écart entre les deux taux qui est déjà notable chez les travailleurs syndiqués mais bien pire encore chez les non-syndiqués. Cet affaiblissement prolongé du pouvoir d'achat réel a joué un grand rôle dans le récent marasme économique. Il faut absolument renverser la vapeur si l'on veut parvenir à une croissance soutenue.

"Près du sixième de notre population touche un revenu qui n'atteint même pas le seuil de pauvreté et, parmi les gens pauvres, on retrouve un nombre grotesquement élevé de femme, de personnes âgées et de familles monoparentales.

"Bref, si certains ont profité de la relance, dans notre société, beaucoup ne l'ont nullement ressentie. Ce sont les travailleurs qui ont fait les frais de la récession tandis que d'autres qu'eux ont bénéficié de la relance.

3. Le programme conservateur

"Malgré les problèmes qui continuent de hanter notre économie, le gouvernement fédéral suit une stratégie qui déséquilibrera davantage la répartition des avantages et des privilèges dans notre société. Il s'agit d'une stratégie destinée à diminuer le rôle du gouvernement pour laisser aux forces du marché le soin de décider de notre avenir.

"Cette stratégie comporte:

- la volonté de tolérer des niveaux inadmissiblement élevés de chômage;
- la volonté de laisser les salaires et les conditions de travail diminuer à des niveaux permettant la "concurrence" avec les autres pays;
- le soin, laissé au marché, de fixer les priorités économiques, ce qui a entraîné la déréglementation, la privatisation d'entreprises gouvernementales et la sous-traitance de services gouvernementaux, des compressions de programmes et de services gouvernementaux, et des projets de libre-échange avec les États-Unis;
- la préséance donnée à la réduction du déficit sur le progrès social, afin de plaire au monde des affaires et aux investisseurs internationaux, et le déplacement du fardeau fiscal de manière à ce qu'il pèse moins sur les compagnies et les riches et davantage sur les particuliers et les classes moyenne et pauvre.

"Telle est la "nouvelle réalité" dont tant de politiciens et de gens d'affaires parlent actuellement. En fait, c'est simplement le retour à une vieille réalité, où le chômage était naturel et inévitable, où les soupes populaires et les banques de nourriture étaient universelles, et où l'on ne pouvait guère compter que sur soi.

"Pareilles idées nous répugnent jusqu'au plus profond de nous-mêmes.

"La philosophie du "marché", telle que prônée par le gouvernement et le monde des affaires, équivaut essentiellement à un assaut contre le niveau de vie des travailleurs et leurs droits fondamentaux.

"On trouve un excellent exemple de cette stratégie économique dans les deux derniers budgets fédéraux, qui entraîneront des hausses d'impôt personnel et de taxe de vente équivalant à 7$ milliards l'an prochain, alors que les impôts des compagnies diminueront effectivement. C'est donc dire que le fardeau des dépenses de l'État continuera de se déplacer, pesant encore moins lourdement sur les compagnies et toujours plus sur les particuliers.

"On nous dit que les politiques axées sur le marché sont nécessaires pour revigorer l'économie et que ces changements visent notre bien.

"Voilà qui est faux dans les deux cas.

"En fait, il devient de plus en plus clair que ce programme, loin de résoudre nos problèmes, ne fera que les aggraver.

"En laissant les priorités d'investissement de notre société entre les mains du secteur privé, on s'est surtout préoccupé de l'exportation de matières premières non transformées et l'on n'a pas voulu consacrer suffisamment de fonds à des initiatives créatrices d'emplois ailleurs dans l'économie.

"De même, on s'est surtout préoccupé de la compétitivité, au grand détriment des salaires, des avantages sociaux, des conditions de travail, des droits syndicaux et de la négociation collective.

"À la table de négociation, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, les employeurs essaient d'arracher des concessions et de faire régresser les salaires, les conditions de travail, les vacances et les niveaux d'emploi; nous assistons à des coupures de personnel par des mises à pied ou des départs naturels, à une augmentation des exigences d'heures supplémentaires, à la sous-traitance dans le secteur public, à l'érosion de la sécurité d'emploi, au remplacement des emplois à plein temps par des emplois à temps partiel ou par des emplois temporaires et occasionnels s'accompagnant de salaires et d'avantages sociaux très maigres, sans sécurité d'emploi.

"En plus de faire régresser le niveau de vie et augmenter le chômage, l'affaiblissement du pouvoir de négociation des travailleurs a provoqué une autre crise des finances gouvernementales, étant donné la chute des revenus et l'augmentation des dépenses. Cette crise empire toujours et le gouvernement tente en vain, à coups de faveurs fiscales, d'amener les compagnies à nous en sortir.

"La déréglementation fera disparaître les normes minimales qui nous protègent tous contre les marchandises de mauvaise qualité, la fixation illicite des prix, les pouvoirs monopolistes, les atteintes à la santé et la sécurité, les problèmes environnementaux et la dégradation des normes du travail.

"La déréglementation du transport mettra en danger un grand nombre d'emplois, compromettra le sécurité des gens et rendra les services moins satisfaisants, moins sûrs et moins commodes pour beaucoup de localités et de régions de notre pays.

"La déréglementation des télécommunications peut faire grimper le coût des services essentiels au point où beaucoup n'en n'auront plus les moyens, et tout cela pour contenter le monde des affaires qui veut des tarifs plus bas et des profits plus volumineux.

"La déréglementation du secteur financier, la suppression du contrôle des investissements étrangers et l'abolition du Programme énergétique national laisseront de plus en plus de décisions influant sur l'économie aux mains d'entreprises que seuls les profits intéressent.

"Le libre-échange fera de notre économie le jouet des grandes compagnies, qui pourront exporter et importer à leur gré, et déménager leurs installations sans égard pour les emplois, les collectivités et le bien-être des travailleurs et des travailleuses. Notre souveraineté politique, économique et culturelle sera en péril, de même que nos programmes sociaux, nos programmes économiques, nos programmes de développement régional et tous ces programmes que nous avons institués pour favoriser le développement économique et protéger les faibles et les vulnérables.

"La privatisation a fait vendre des biens de l'État à des prix dérisoires et passer d'importants services publics à des entreprises privées assoiffées de profits. Pas de nouveaux emplois, pas de bienfaits pour la population.

"La réduction du déficit a déjà fait amputer des programmes sociaux pour stimuler la confiance du monde des affaires, et il est probable que d'autres coupures suivront dans les services de santé, l'assurance-chômage, l'éducation universelle et d'autres programmes essentiels. La guerre au déficit annoncée dans le budget de février 1986 diminuera les sommes consacrées aux programmes dont beaucoup ont besoin dans notre société, au point où elles ne représenteront pas une plus grande part de notre revenu national qu'il y a 25 ans.

"La hâte de réduire le déficit a déjà provoqué dans le secteur public des compressions généralisées qui ont entraîné des coupures de salaire, des mises à pied, une détérioration des conditions de travail et la diminution de services pourtant indispensables à la population.

"De toute évidence, plus que jamais les problèmes sont économiques et sociaux et les solutions sont d'ordre politique.

4. Programme du monde du travail — Plein emploi et justice

"Plus que jamais, il apparaît clairement aux travailleurs et travailleuses que, ce dont les Canadiens et Canadiennes ont besoin, c'est d'une nouvelle stratégie qui corresponde à leurs impératifs et non à ceux des manieurs de capitaux.

"Au coeur de cette stratégie doit figurer un engagement au plein emploi et à la justice dans la répartition de la richesse de notre société, par une amélioration du niveau de vie, des services publics et des programmes de sécurité du revenu, et par l'utilisation de politiques publiques et d'investissements publics, démocratiquement régis, pour planifier notre développement économique.

"En tant que mouvement, nous pouvons influer sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des lois et mettent en oeuvre des politiques favorisant les travailleurs et travailleuses plutôt que les compagnies. Nous pouvons nous unir aux organisations progressistes qui partagent nos idées, afin d'influencer les décisions du gouvernement. Mais si nous voulons assurer notre avenir en tant que travailleurs et travailleuses, nous devons aller encore plus loin et commencer à utiliser nos ressources pour édifier le genre d'institutions et d'entreprises qui seront les fondements d'une société nouvelle.

"Il nous faut être capables de présenter notre propre programme économique pour le Canada. Il nous faut ramener ce programme avec nous, là où nous travaillons, et commencer à stimuler l'appui du monde du travail pour ce programme qui suscitera une volte-face à la vie politique et la vie économique de notre pays.

A. Mobilisation des forces syndicales

"Pour réaliser nos objectifs, que ce soit par la voie législative ou par la négociation, il nous faut renforcer notre mouvement pour qu'il soit apte à parler au nom de tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

"Nous devons continuer à créer des liens avec d'autres groupes de la collectivité et pratiquer la solidarité sociale. "Dialogue 86" est un exemple de tels efforts, et nous promettons de persister.

"Nous devons faire un vaste travail de recrutement. Pendant la récession, nous avons réussi à augmenter nos effectifs grâce à la syndicalisation. Actuellement, environ 40% de la population active rémunérée est syndiquée. Les obstacles ne nous ont pas empêchés de progresser. Il nous faut marcher ferme dans cette voie pour tâcher d'apporter les avantages de la négociation et de la force collectives à tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

"Nous devons tendre la main aux autres organisations de travailleurs et travailleuses et les attirer à notre centrale. Pour dresser et mettre en pratique un programme du monde du travail pour l'avenir du Canada, il faut beaucoup de force que seul un mouvement syndical uni nous procurera.

"Nous devons décupler notre capacité d'obtenir des changements à la table de négociation. La négociation collective est l'outil par exellence du changement social, car beaucoup de points que les travailleurs et travailleuses ont gagnés en négociant ont plus tard été étendus à toute la population par le système politique. C'est par la négociation collective que beaucoup de nos membres obtiendront la sécurité d'emploi, et que les objectifs de l'accès à l'égalité, y compris l'équité salariale, se réaliseront pour de nombreux membres aussi. Il faut nous battre, à la table de négociation, contre les heures supplémentaires et pour des horaires de travail diminués, de meilleures vacances et une vie de travail moins longue, ceux-ci étant des moyens efficaces de diminuer le chômage et de créer des emplois, surtout pour les jeunes dont beaucoup se demandent s'ils auront un jour un emploi stable. C'est à la table de négociation et par la force collective d'un mouvement syndical uni que nous ferons échec aux exigences de concessions et de réductions. Sur tous ces points, nous devrons agir dans l'unité syndicale complète et nous vouer à l'action collective par la négociation collective.

"Il faut nous servir de notre force de travailleurs et travailleuses regroupés pour faire régner la justice sociale et économique:

- Nous devons avoir la haute main sur nos caisses de retraite pour les faire servir à des fins sociales et à la création d'emplois;
- Nous devons mettre l'accent sur le développement communautaire local, la création d'emplois dans nos propres collectivités et l'implantation d'industries secondaires axées sur nos propres ressources;
- Nous devons dresser un plan d'action en vue de créer et soutenir des coopératives syndiquées de travailleurs et travailleuses dans une optique de développement économique.

"La solidarité est aussi cruciale pour notre avenir sur le plan international qu'à l'intérieur de notre pays. Tant qu'il restera des parties du monde où les travailleurs sont opprimés, ne pouvant vivre dans la dignité et ayant des salaires et des conditions de travail pitoyables, les travailleurs du monde entier ressentiront ce manque de liberté. À nos confrères et consoeurs qui luttent pour la justice, où que ce soit, nous devons apporter librement une aide organisationnelle, un appui financier ainsi que le secours par notre influence sur la politique gouvernementale.

"Les gains réalisés à la table de négociation sont souvent annulés par des politiques gouvernementales qui prennent les travailleurs pour cibles et rejettent sur eux le blâme des échecs économiques des gouvernements et du monde des affaires. Le mouvement syndical doit également mobiliser ses forces pour appuyer le parti des travailleurs et s'ingénier résolument à lui faire remporter le genre de victoires qui favoriseront l'adoption de politiques économiques et sociales susceptibles de faire avancer la cause du monde du travail.

B. Politiques gouvernementales

"Tout programme, toute politique du gouvernement doit être évalué par rapport à ses répercussions sur l'emploi, la sécurité du revenu et l'égalité.

"L'engagement au plein emploi doit figurer en tête de liste, puisqu'il est le fondement économique de toutes les autres politiques; toutes les politiques fiscales et monétaires devraient être évaluées en fonction de leur effet sur la création d'emplois aux fins de parvenir au plein emploi.

"Les réalités du déficit doivent être exprimées telles que le monde du travail, et non celui des affaires, le voit:

Premièrement, le financement par le déficit budgétaire a joué un rôle essentiel dans le maintien de la demande glo-

bale et de l'emploi dans l'économie. Sans déficit, la récession aurait été bien pire.

Deuxièmement, une bonne partie de ces dépenses étaient requises pour parer aux conséquences d'une récession profonde et d'un redressement timide, en raison du nombre croissant de personnes pauvres, sans emploi.

Troisièmement, une bonne partie du déficit résulte de la perte de recettes fiscales attribuables au piètre état de l'économie.

Quatrièmement, certains n'ont pas payé leur part. Au cours des dernières années, alors que l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente augmentaient, l'impôt sur le revenu des compagnies baissait, et le fardeau fiscal s'allégeait pour les riches et les compagnies et s'alourdissait pour les gens moins nantis et les particuliers.

"Nous avons besoin d'une réforme fiscale profonde. Une révision complète de l'impôt sur le revenu des particuliers et des compagnies aurait dû avoir lieu depuis longtemps pour exiger davantage des personnes qui ont les moyens de payer, assurer l'équité du régime fiscale et procurer des fonds plus abondants pour les programmes et les services publics essentiels. Une réforme fiscale, conçue afin de rendre progressif l'impôt sur le revenu des particuliers, s'impose de toute urgence.

"On ne pourrait mieux commencer la réforme de l'impôt que par les dépenses fiscales. Le vérificateur général a estimé que le coût annuel des dépenses fiscales se situait entre 35$ et 50$ milliards; de plus, personne n'a de compte à rendre sur la justice, le besoin, l'efficacité ou l'envergure de ces mesures fiscales. Pour un gouvernement qui se soucie du gaspillage, il devrait tout d'abord examiner au plus tôt ses dépenses fiscales, surtout dans leurs répercussions sur la création d'emplois.

"Le réexamen des décisions prises récemment en vue d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente devrait être hautement prioritaire également. Il nous faut un nouvelle essor de la demande à la consommation dans l'économie, et cela en effaçant l'effet négatif des hausses d'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente dans les deux derniers budgets.

"Un sérieux examen des revenus et des dépenses devrait faire ressortir de nombreux moyens d'augmenter les revenus en haussant l'impôt de ceux qui peuvent payer davantage, et de réorienter vers les services publics et la création d'emplois les dépenses consacrées aux renflouages et aux cadeaux dans le secteur privé.

"Le gouvernement ne peut prétendre qu'il "n'a pas d'argent", pour justifier la coupure de 2$ milliards de subvention aux provinces pour la santé et l'éducation postsecondaire quand, d'un autre côté:

- il signe les Accords de l'Ouest allouant 9$ milliards en avantages et en allégements fiscaux à l'industrie pétrolière pour les cinq prochaines années;
- il augmente les déductions fiscales pour les riches, par des changements concernant les gains de capital et les REER, leur faisant ainsi cadeau de près de 2$ milliards par année d'ici 1990;
- il accorde 2$ milliards d'allégements fiscaux spéciaux à Gulf, Dome et Syncrude;
- il renfloue des banques au coût de 1$ à 2$ milliards;
- il vend à prix dérisoire De Havilland et d'autres entreprises d'État, ce qui équivaut à remettre des biens publics entre les mains d'exploitants privés, et cela, à des prix bien inférieurs à leur valeur réelle.

"Il faut abaisser les taux d'intérêt. Les taux élevés sont de nature à ruiner la santé de l'économie et à nous faire culbuter à nouveau dans la récession. Une politique authentiquement canadienne des taux d'intérêt ferait à nouveau de ceux-ci et de la politique monétaire des moyens à utiliser pour lutter contre le chômage et créer des emplois permanents.

"Il nous faut une nouvelle lancée de dépenses publiques créatrices d'emplois, comme celles que la Fédération des municipalités canadiennes a proposées dans sa liste de 12$ milliards pour des travaux municipaux, des infrastructures et la construction de logements à prix modiques.

"Nous avons déjà réclamé l'engagement de dépenses aux fins suivantes: le logement coopératif et sans but lucratif pour les personnes à faible revenu; l'amélioraton du transport en commun; des investissements dans les services ferroviaires et le transport maritime; les hôpitaux, les écoles et les installations récréatives publiques; la disposition des eaux d'égout et le traitement de l'eau potable; de vastes programmes de reboisement et de conservation dans toutes les régions où l'emploi dépend de la forêt; la recherche et les investissements dans l'équipement antipollution et les moyens d'enrayer les pluies acides.

"Voilà autant d'importants besoins sociaux qui seront probablement de moins en moins satisfaits par un gouvernement pour lequel la diminution du déficit et des dépenses est devenue une idée fixe.

"Plus encore, nous avons besoin d'une réorientation des investissements, dans le cadre d'une stratégie de maîtrise démocratique du développement économique. Les investissements du secteur privé n'ont pas répondu à nos besoins en tant que société; ils ont plutôt aggravé les problèmes de disparités régionales, nous ont liés à l'exportation de matières premières plutôt qu'à leur transformation dans notre pays, et ont retardé la croissance de notre secteur manufacturier. Une stratégie de réorientation des investissements insistera d'abord sur l'accroissement de notre indépendance économique en encourageant les productions qui remplacent les importations, puis enfin le développement d'industries secondaires axées sur nos ressources.

"Une telle réorientation des investissements signifira l'affermissement du contrôle de l'État sur les institutions bancaires et financières pour bien s'assurer que nos épargnes servent à créer des emplois, solidifier l'économie et, en fin de compte, nous rendre davantage maîtres de notre propre destinée. Cela supposerait également un contrôle accru de l'État sur les décisions relatives aux investissements. On a eu nettement tort de laisser de plus en plus les décisions aux investisseurs privés, car ils ont privilégié des domaines qui ne créaient pas d'emplois et ne produisaient pas de biens utiles à la société. Les investissements sous contrôle public doivent tenir compte de bien d'autres choses que de la simple rentabilité: création emplois, utilité sociale des produits et des services, besoins des collectivités, possibilités du développement d'abilités pour les travailleurs, etc.

"Il faut en outre que les compagnies soient moins libres de déplacer leurs investissements, de fermer des usines et de mettre des travailleurs à pied. Le mouvement syndical doit exiger que le droit à l'emploi passe avant le droit de fermer une usine ou de déplacer des investissements.

"Les compagnies ne doivent pas avoir le loisir d'introduire de changements technologiques sans consulter le personnel dont l'emploi sera affecté. Les travailleurs exigeront que les compagnies justifient pareilles decisions, dévoilent l'état de leurs finances, donnent un préavis suffisant aux travailleurs touchés, versent des indemnités suffisantes de recyclage, de déménagment et de fin d'emploi, et indemnisent la localité touchée. De même, nous lutterons pour avoir notre mot à dire dans la conception des tâches et de nos milieux de travail, assurant ainsi la protection de nos emplois, la sécurité de nos lieux de travail et la garantie d'une répartition équitable des bienfaits des changements technologiques parmi les travailleurs.

"La propriété publique est un élément clé de toute stratégie de contrôle des investissements par l'État. Nous ferons campagne pour faire cesser la privatisation de compagnies appartenant à l'État telles que De Havilland, Canadair, Air Canada, le CN, les Arsenaux canadiens, Pétro-Canada et d'autres sociétés de la Couronne. Outre cette campagne défensive, nous travaillerons à faire accepter de plus en plus l'idée d'une nationalisation de notre secteur des ressources, du secteur financier et d'autres secteurs clés de notre économie.

"Le gouvernement doit faire marche arrière dans son désastreux cheminement vers le libre-échange avec les États-Unis, qui coûtera des centaines de milliers d'emplois et menacera l'indépendance de notre pays.

"Les travailleurs de presque toutes les industries du Canada en sont déjà venus à la conclusion que le libre-échange entraînera des pertes d'emplois massives ainsi que la perte de programmes sociaux, de programmes de développement régional

et de beaucoup de protections que la loi assure mais que la "compétitivité" ou les exigences du marché n'apporteraient pas.

"Les travailleurs savent aussi que le libre-échange avec les États-Unis signifie la fin de l'indépendance de notre pays. Notre souveraineté culturelle, politique et économique pourrait fort bien y passer.

"Nous avons déjà commencé à nous battre contre cette stratégie qui est tout simplement un autre moyen d'abandonner une plus grande part de notre économie au "marché". Nous poursuivrons cette lutte par des campagnes de sensibilisation, des manifestations, des alliances et des coalitions avec d'autres groupes qui, comme nous, sont opposés au libre-échange.

"Il faut également renverser la vague de déréglementation.

"La déréglementation du transport aux États-Unis a suscité de graves problèmes de sécurité, d'abandon ou de diminution de services, et de pertes d'emplois. Dans le transport aérien, la concentration de la propriété a commencé à s'accentuer. Dans le transport routier, des problèmes semblables de concentration ont surgis. Dans tous les secteurs du transport, la déréglementation a provoqué une concurrence effrénée, l'instabilité ainsi que des faillites. Conséquemment, il en résulta de nombreuses tentatives pour diminuer la sécurité syndicale, les conditions de travail, les salaires ainsi que la main-d'oeuvre.

"Nous pouvons nous attendre à ce que la déréglementation du transport déclenche les mêmes problèmes au Canada, mais en pire, à cause de notre population moins considérable et de l'immensité de notre pays.

"Nous continuerons de lutter contre la déréglementation du transport. Nous fournirons une aide organisationnelle et financière ainsi que des moyens de sensibilisation afin que les travailleurs et travailleuses prennent conscience des problèmes qu'entraîne la déréglementation et pour les mobiliser dans une contre-offensive.

"Dans le domaine des télécommunications, la déréglementation a donné lieu à d'abondantes pertes d'emplois, des exigences de concessions et des assauts contre la sécurité syndicale. Elle a aussi causé que le prix de certains services téléphoniques de base augmente au point où certaines personnes n'en ont pas les moyens.

"Encore là, nous devons prévoir que les effets de la déréglementation au Canada seront semblables, sinon pires. Nous continuerons notre campagne pour étaler devant la population la réalité sur la déréglementation des télécommunications et pour réunir les travailleurs et les travailleuses dans une campagne visant à protéger leurs emplois, leur sécurité syndicale et les services offerts au public.

"Nous avons besoin d'un engagement à maintenir ainsi qu'à élargir les programmes sociaux. Ceux-ci doivent échapper à tout projet de compression des dépenses, et le principe de l'universalité doit être défendu comme étant un élément indissociable des programmes sociaux.

"En matière de politique sociale, le Canada demeure très avare dans ses programmes. En 1984, il lui aurait fallu y allouer 20$ milliards de plus, simplement pour atteindre un rang moyen parmi les pays industrialisés en termes de proportion de la richesse nationale consacrée aux programmes sociaux. En ce qui touche les programmes publics de pensions, les garderies, la protection du revenu minimum, le revenu des handicapés et les programmes d'adaptation pour les travailleurs âgés, l'effort du Canada est tout à fait insuffisant. Vu le vieillissement de la population en particulier, et la persistance d'un chômage massif causé par l'échec des politiques économiques du gouvernement, il faut augmenter les dépenses sociales et non les diminuer.

"Nous continuerons, avec d'autres groupes de la société, à mobiliser l'opinion publique contre les restrictions de programmes sociaux, par exemple, la désindexation des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Nous continuerons d'investir nos énergies afin d'obtenir l'expansion de nos programmes sociaux; il importe, par exemple, d'améliorer au plus tôt les programmes de garde des enfants. Le Canada ne peut se permettre de demeurer plus longtemps sans un réseau de garderies d'excellente qualité, universellement accessible et financé par l'État. Nous ne pouvons nous permettre non plus, en tant que société, d'exclure un réseau de soins infirmiers fiables, doté de fonds suffisants et adéquatement réglementé. Voilà donc deux exemples où il importe d'amplifier les dépenses sociales, et non de les diminuer.

"Nous devons lutter contre toute tentative du gouvernement fédéral d'alléger ses déficits en réduisant les paiements de transfert aux provinces, mettant ainsi en péril l'assurance-santé universelle et la qualité de notre système d'éducation postsecondaire.

"Nous avertissons aussi le gouvernement que le monde du travail ne tolérera pas de coupures à l'assurance-chômage. Les protestations dont le gouvernement a été témoin jusqu'ici, à propos d'autres coupures, ne donnent qu'une faible idée de ce qui l'attend de notre part s'il effectue des coupures à l'assurance-chômage.

"Le monde du travail exige des gouvernements qu'ils s'engagent à faire régner l'égalité dans les lieux de travail afin qu'hommes et femmes soient traités sur le même pied et touchent le même salaire pour un travail équivalent. L'accès à l'égalité, y compris l'équité salariale, est indissociable d'une stratégie économique globale visant à améliorer le niveau de vie et la sécurité des gens ordinaires.

"Nous continuerons de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures interdisant les heures supplémentaires, abrégeant la semaine de travail et allongeant les vacances et les autres formes de congé, tant pour mieux partager la richesse apportée par des changements technologiques et la hausse de productivité que pour favoriser la création d'emplois, surtout chez les jeunes. En raccourcissant d'une heure la semaine de travail moyenne, on pourrait faire naître plus d'un demi-million d'emplois.

"Au Canada les droits syndicaux essentiels sont en danger. Quand des groupements tels que la Coalition nationale des citoyens peuvent librement s'en prendre à la notion même du regroupement collectif des travailleurs et des travailleuses pour livrer des batailles communes et travailler à la réalisation d'objectifs communs, les droits de tout le monde du travail sont en danger. Le mouvement syndical continuera de repousser ces assauts et réclamera des gouvernements de tous ordres qu'ils apportent aux syndicats et aux droits syndicaux le genre de protection juridique qui est essentiel dans une société civilisée. Nous ne céderons pas sur cette question et nous ferons appel à toutes les ressources nécessaires pour lutter jusqu'au bout, car c'est l'avenir du mouvement syndical et des droits des travailleurs et des travailleuses qui est en jeu.

5. Regard d'espoir sur l'avenir

"Les politiques économiques du monde des affaires et du gouvernement ont dissipé l'espoir en l'avenir.

"Ces politiques ont donné lieu à un gaspillage économique et social: chômage élevé, disparités colossales de la richesse et du revenu, volume énorme de production perdue, problème sociaux, vies gâchées.

"Le programme du monde du travail offre un plan pour l'avenir, fondé sur le plein emploi et la justice.

"C'est un plan qui repose sur les besoins de la vaste majorité des Canadiens et des Canadiennes et vise à leur donner les emplois et la sécurité économique dont ils ont besoin, et le sentiment de travailler pour leur avenir et pour celui de leurs enfants.

"Le programme du monde du travail s'appuie sur la solidarité: solidarité entre travailleurs, entre travailleurs et autres victimes d'un système qui veut redonner les richesses à quelques-uns aux dépens des autres, et entre les travailleurs du Canada et ceux du reste du monde .

"Il est temps de remplacer le programme qui a échoué. Il est temps que les travailleurs et travailleuses de notre pays commencent à bâtir leur avenir.

"Pour réaliser ce programme, nous entendons bien déployer toute l'unité et tout l'acharnement nécessaires et mobilier toutes nos forces vives."

M. J. FRYER (Président, Comité de la politique économique): Au nom du Comité et appuyé par le secrétaire du Comité, R. McGarry, je soumets à l'étude des délégués cet énoncé de politique économique.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il a été dûment proposé et appuyé que soit adopté le document no 18, intitulé: *Plein Emploi et Justice — Le monde du travail trace un programme au Canada*. La discussion est ouverte.

Mme N. RICHE (Secrétaire-trésorière, SNFPP): J'appuie ce document et j'en répète le titre: *Plein Emploi et Justice — Le monde du travail trace un programme au Canada*. Les mots clés sont "monde du travail" et "programme".

Comme nous l'indiquions hier, nous consacrons toutes nos énergies et toutes nos ressources à combattre le programme conservateur des gouvernements fédéral et provinciaux, ayant pour objet le libre-échange, la déréglementation, la privatisation et la sous-traitance. Les travailleurs doivent également avoir leur programme, et la pierre d'assise de ce programme, c'est le plein-emploi.

Considérée sous un seul angle, celui de la parité salariale, une politique de plein emploi sert à rétrécir le fossé qui existe entre les salaires masculins et féminins. Au Canada, les femmes gagnent à peu près 64 cents pour chaque dollar gagné par les hommes. Pourtant, en Suède, où les femmes gagnent en moyennde 90 pour cent du salaire des hommes, le taux de chômage oscille autour de 2 pour cent depuis quarante ans. Nous avons besoin d'un gouvernement qui se préoccupe véritablement de l'emploi.

Quand on demande au gouvernement Mulroney d'instaurer une politique de plein-emploi, celui-ci répond que les occasions de travailler devraient se multiplier en raison de la forte reprise économique que connaît le Canada en ce moment. Effectivement, les chiffres ne mentent pas; il y a actuellement une reprise économique, mais pour qui? Où sont les emplois? De quel pourcentage les salaires ont-ils augmenté? Pourquoi nos membres sont-ils menacés de licenciement? Pourquoi le nombre de pauvres au Canada augmente-il sans cesse?

Il y a une relance économique pour l'entreprise privée, mais pas pour les travailleurs canadiens. La seule façon pour nous de changer cette situation, c'est d'élire un gouvernement qui reflète les intérêts des travailleurs, pour qui le plein emploi est la priorité économique et qui croit au partage équitable des bénéfices de la croissance économique entre tous les Canadiens, bref, un gouvernement qui croit au programme des travailleurs. J'aimerais relire une phrase en page 6 du document: "Le mouvement syndical doit mobiliser ses forces aussi pour appuyer le parti des travailleurs et s'ingénier résolument à lui faire remporter le genre de victoires qui favoriseront l'adoption de politiques économiques et sociales susceptibles de faire avancer la cause du monde du travail". Voilà le défi, et je crois que nous sommes capables de le relever.

Mme J. THORKELSON (SPTA): Je suis présidente du Conseil du travail de Prince Rupert et membre du Conseil exécutif de la Fédération du Travail de la Colombie-Britannique.

Hier, nous avons entendu parler des lois politiques des compagnies qui, partageant une philosophie commune aux grandes entreprises, attaquent le mouvement syndical afin d'augmenter considérablement leurs profits. On nous dit qu'il faut mobiliser le mouvement syndical et les groupes de la collectivité, que nous devons rallier autant de monde que possible afin d'attaquer et de faire échouer le programme des entreprises visant à augmenter leurs profits à nos dépens. Intrinsèque à cette lutte est le fait que nous devons proposer un programme de travail que nous présenterions comme étant la solution alternative des travailleurs et de la population. Le document à l'étude réussit fort bien à nous présenter ces choix. Il propose une méthode de présentation à la population d'un programme d'action visant à créer une société qui conviendrait au peuple plutôt qu'aux compagnies et à leur recherche de profits, resultant en ce que les gens au pouvoir deviennent plus puissants et les riches, plus riches. J'appuie entièrement ce document et la décision du Congrès du Travail du Canada de présenter ce programme à l'Assemblée. On y retrouve le grand esprit de combat qui anime ses dirigeants et le militantisme dont nous avons fait preuve dans d'autres programmes de contre-offensive, tels que celui contre les taux d'intérêt et celui contre le contrôle des prix et des salaires de Trudeau.

Malheureusement, ce programme est directement opposé à un autre programme dans lequel le CTC est impliqué: le Centre national de main-d'oeuvre et de productivité. Il ne faut pas confondre les deux; on ne peut siéger au Centre, qui est un "cercle de qualité" élargi, regroupant patronat et syndicats à titre de partenaires égaux, et dont le but déclaré est l'accroissement de la productivité et l'étude des moyens pour y arriver.

Situé à Ottawa, ce centre étudie comment accroître la productivité des travailleurs. Je suis une travailleuse productive. Dans l'industrie pour laquelle je travaille, dans ma ville, il ne reste plus que 75 pour cent de la population; 25 pour cent des effectifs de l'industrie de la pêche ont quitté parce qu'avec l'accroissement de la technologie nous étions devenus si productifs que nous n'étions plus nécessaires. Il y a 30 pour cent de chômage dans notre ville à cause de la hausse de productivité. Qu'est-ce que cela m'a apporté?

Les mêmes personnes siègent au Conseil d'administration et sont membres du "Business Council on National Issues", de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. En adoptant l'énoncé d'hier et celui d'aujourd'hui, le CTC n'a pas d'affaires à siéger à un conseil qui décide comment je dois être plus productive. Les entreprises savent comment devenir plus productives; elles diminuent mon salaire, minent ma santé, réduisent ma sécurité et mettent mes confrères et mes consoeurs sur les listes des sans-emploi.

Les gens de mon industrie sont sur le bien-être social. Dans le syndicat de mon mari, le Syndicat des menuisiers, les hommes sont sur le bien-être social depuis deux ans à Prince Rupert. Il n'y a pas de travail et tous reçoivent du bien-être social. Pourtant ces gens sont sacrément productifs. Je répète: en adoptant ce document, que le Congrès du Travail du Canada se retire de ces conseils où l'on discute de productivité avec les patrons et qu'il adopte au lieu ce programme d'action militant qui est l'un des meilleurs que le CTC ait jamais adoptés. Diffusons-le au sein de la population, et luttons pour que notre programme soit adopté plutôt que celui de la grande entreprise.

Mme C. BAIRD (SCFP): Je ne m'oppose certainement pas au document qui est devant nous. Je trouve qu'il mérite des éloges et je l'appuie entièrement. Toutefois, j'aurais préféré qu'il aille plus loin. En ce moment, le réseau de bibliothèques publiques à North York, un des plus grands au Canada, subit les attaques directes d'une firme américaine de conseillers en gestion, chargée de revoir de fond en comble tout le système. Cette firme a déjà approuvé l'installation d'un système informatique au coût de trois millions de dollars. . .

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il y a une question d'ordre au micro 6.

M. A. KUBE (Président, FTCB): Les seules personnes qui peuvent parler à un microphone d'opposition sont celles qui s'opposent au document. Je m'objecte à ce que quelqu'un en faveur du document parle à un micro réservé aux opposants.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Consoeur Baird, il faut que vous vous en teniez au document. Vous êtes à un micro pour les opposants, ce qui signifie que vous êtes contre le document. Autrement, je vous suggère d'aller à un micro d'approbation et d'attendre votre tour.

Mme C. BAIRD (SCFP): J'étais en train de dire que je suis en faveur d'une grande partie du document, mais que je ne l'approuverai que si on y ajoute des dispositions pour protéger les employés à temps partiel. Il ne suffit pas de dire que nous sommes en faveur du plein emploi. Actuellement, dans le réseau des bibliothèques et sans doute dans de nombreux autres secteurs, presque la moitié des travailleurs sont à temps partiel et quand il y a des coupures de personnel, ce sont les heures de travail des gens à temps partiel que l'on réduit.

Une de mes amies, employée à la bibliothèque de Peterborough, avait l'habitude de travailler 24 heures par semaine. Si on fait attention, il est possible de vivre en ne travaillant que 24 heures par semaine, mais ses heures furent réduites à dix par semaine. Je propose qu'on ajoute au document une disposition pour protéger non seulement les heures de travail des gens qui font 35 ou 40 heures par semaines, mais aussi celles des travailleurs à temps partiel, dont la plupart sont des femmes. Si cette disposition était ajoutée, j'appuierais alors le document à fond.

M. J. PARROT (Président national, SPC): J'appuie évidemment le document. Encore une fois, je crois que c'est une très bonne analyse de la situation actuelle, mais j'aimerais surtout élaborer sur la page 2, de la Section 'A'.

On parle de mobiliser les forces syndicales, et on donne un programme en plusieurs points. D'abord, sur la question de la solidarité sociale, j'étais très fier, ce matin, de lire dans les journaux l'appui que nous apportent les évêques catholiques. Il n'y a pas si longtemps, ils ont dit que les travailleurs et travailleuses, les gens en général, devaient être placés avant les profits.

C'est très encourageant de voir la déclaration qu'il ont faite pour appuyer le mouvement syndical. Ceci mérite sûrement notre admiration.

Au point de vue de la solidarité sociale, l'on sait aussi qu'il y eut Dialogue '86, lequel a suscité une participation sociale d'envergure afin de discuter de différentes questions et, pour le CTC, c'est très important que l'on trouve des moyens de poursuivre de façon continue ce genre de relations, non seulement au moment d'une conférence, mais, évidemment, à l'année longue.

Dans le document, on nous parle aussi d'unité syndicale et du fait qu'on doit redoubler d'efforts pour rallier à notre centrale tous les travailleurs et les travailleuses ainsi que leur organisations. On doit encourager ceci fortement, y compris toute la question de recruter les non-syndiqués. Des luttes très importantes ont eu lieu au cours des deux dernières années: par exemple, les travailleurs d'Eaton, ceux de Visa. Il est important, non seulement de donner des appuis financiers et des appuis moraux tels que nous en avons donnés au cours des deux dernières années, mais peut-être faudra-t-il à l'avenir rajouter à tous ces appuis, des réunions de tous les dirigeants syndicaux à travers le pays, afin de s'organiser de façon plus efficace, non seulement appuyer ceux et celles qui sont en lutte, mais aussi faire campagne pour les appuyer.

Au point de vue de sécurité d'emploi, on parle, dans le document, d'offrir un appui financier, organisationnel et éducatif à tous les syndicats qui luttent pour préserver leur sécurité d'emploi. Ceci, définitivement, est quelque chose qui doit se faire, mais on devra aussi développer des moyens efficaces de conserver la sécurité d'emploi de nos gens. Je pense, entre autres, à des approches tels que des programmes de création d'emplois. Lors de notre dernière négociation, nous avons réussi, bien qu'il nous ait déclaré que nous ne pouvions pas lui dire où investir son argent, à amener l'employeur à accepter d'augmenter les services au public et, ainsi, créer des emplois. Ce fut une percée pour nous, et, évidemment, nous devrons poursuivre dans cette direction. C'est une offensive très efficace contre un employeur qui veut nous enlever des gains acquis, qui veut nous enlever notre sécurité d'emploi. Nous devrions pouvoir développer, au cours des deux prochaines années, des stratégies similaires.

Quant à l'accès à l'égalité, on doit trouver les moyens de publiciser les luttes des minorités qui ont des salaires inférieurs, qu'il s'agisse de femmes au non.

Finalement, j'aimerais porter une question importante à l'attention du nouveau Conseil exécutif qui sera élu. On parle de réduction du temps de travail et on ramène ce qui a déjà été adopté au dernier congrès, et j'en suis entièrement d'accord. Mais dans deux autres documents qui seront présentés au congrès et dont je doute qu'on aura l'occasion de discuter, il y a des contradictions, l'un traite de la législation et l'autre de l'organisation, où l'on nous dit qu'il est trop tôt. Alors, j'aimerais que le Conseil exécutif prenne ces points en considération.

M. R. BURNS (SNFPP-AFPM): Le gouvernement fait des coupures de deux milliards par année dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il invoque le déficit, mais c'est là un argument bidon. Nous savons tous que Gulf Oil a bénéficié d'allégements fiscaux de l'ordre de deux milliards et nous savons aussi que cette société utilise cet argent pour acquérir Hiram Walker.

En riposte aux coupures de deux milliards dans les domaines de la santé et de l'éducation, nous avons mis sur pied, au Manitoba, une coalition d'associations anti-pauvreté, étudiantes, syndicales, etc. Concernant le besoin de solidarité sociale que le document mentionne, le Conseil exécutif du CTC devrait envisager la formation d'une coalition à l'échelle nationale; il pourrait, grâce à ses nombreux contacts à travers le pays, s'occuper du programme et de l'organisation.

M. W. ZANDER (Conseil des menuisiers de la Colombie-Britannique): Nous avons ici, aujourd'hui, des menuisiers de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Yukon, et c'est la première fois en quatre ans que nous avons l'occasion d'assister à une Assemblée statutaire du CTC. Nous sommes ici parce que nous savons que c'est notre place, et j'espère que le nouveau Conseil travaillera diligemment avec les Métiers de la construction à convaincre ceux d'entre eux qui sont encore non-syndiqués à se joindre à notre centrale syndicale.

En Colombie-Britannique, l'industrie dans laquelle je travaille connaît un taux de chômage d'environ 60 pour cent, et la moyenne pour les trois dernières années est d'environ 50 pour cent. Nous connaissons les horreurs du chômage et les problèmes qu'ont engendrés les politiques économiques des gouvernements libéraux et conservateurs, mais surtout celui de l'infâme Crédit Social de la Colombie-Britannique. Je ne crois pas qu'on ait à s'éterniser sur des énoncés de politique économique. Je dois dire que je suis parfaitement d'accord avec celui-ci, mais il y a politique et politique.

Je vais être très franc. La chose qui manque le plus dans notre province, la Colombie-Britannique, et également au Canada, est la volonté d'amener la population et les travailleurs de ce pays à lutter pour leurs droits. Dans la province où je vis, nous sommes arrivés au stade des longues filées de centaines de personnes qui, au bout de la ligne, ne reçoivent même pas un sac contenant 18$ d'épicerie pour la semaine. Entre-temps, notre gouvernement mérite entièrement d'être blâmé pour sa politique économique et ses retrictions, surtout qu'il a investi dans la Northeast Coal et creusé le trou au mauvais endroit, un trou qui a coûté un milliard et demi aux contribuables.

Outre l'histoire d'amener du charbon à Newcastle, voici quelques exemples qui illustrent certains aspects de la politique économique de notre province. Le gouvernement a acheté pour un demi-million d'arbres pour l'Expo, lesquels venaient de l'Illinois, je crois. C'est maintenant du bois de chauffage. De plus, il y a des cocktails, des réceptions et des cérémonies d'ouverture sur la même rue que le comptoir alimentaire déservant les gens qui n'ont pas suffisamment à manger. Dans certaines situations prévalant dans notre province, et c'est sans doute la même chose ailleurs au pays, des gens n'ont pas d'endroit pour demeurer, car ils ont été expulsés de leur logement. Inutile de dire qu'il y a des gens qui n'ont pas suffisamment de vêtements pour se protéger contre l'hiver et certains, même pas pour s'habiller adéquatement pendant l'été. Parfois, on peut voir quelqu'un revêtu d'un lourd paletot en plein été quand il fait 35° à l'ombre.

Nous avons les politiques et le soutien requis, ainsi que la capacité de susciter le genre de coalition qu'il nous faut pour effectuer le changement qui s'impose. En Colombie-Britannique, nous avons commencé à le faire dans la solidarité. Les Églises catholique, unie et anglicaine ont fait des déclarations qui, parfois, vont beaucoup plus loin que celles faites par le mouvement syndical. Et je dis cela en connaissance de cause. Il nous faut être plus audacieux. Nous avons l'appui, mais la clé du succès est de mobiliser non seulement nos membres, mais aussi tous les sans-emploi. Dans mon cas particulier, je représente beaucoup plus de sans-emploi que de personnes qui travaillent. Nous devons aller à l'extérieur et accomplir ce que nous avons planifié. Il faut éduquer, mener une campagne et se présenter aux forums des Conservateurs, des Libéraux et des autres organisations et faire connaître notre pensée sur ce qui se passe. Il est grand temps que nous descendions nos énoncés dans la rue.

Mme J. DARCY (SCFP): J'aimerais attirer votre attention sur un des aspects du programme économique proposé par le monde du travail, aspect qui affecte davantage les membres de mon syndicat, ainsi que tous les travailleurs du secteur public au pays, qu'ils soient à l'emploi d'un gouvernement municipal, provincial ou fédéral ou, quant à ça, de toute autre institution publique. Ce problème est la sous-traitance et la privatisation dont nous avons parlé hier et dont nous parlerons aujourd'hui lorsque nous aborderons la nécessité de combattre la sous-traitance et d'augmenter les services publics. Il n'y a pas une section locale du SCFP qui soit à l'abri de la menace de la sous-traitance et de la privatisation, qu'il s'agisse de centres de soins prolongés, d'hôpitaux, d'administrations municipales, de bibliothèques, etc.

J'aimerais vous signaler un exemple en particulier qui est arrivé à certains de nos membres, il y a à peine un an, et également aux membres d'un autre syndicat, cette année. Ceci s'est produit à quelques coins de rue d'ici, et je vous racontre l'histoire afin d'illustrer les problèmes auxquels nous avons à faire face et de dissiper le mythe qui existe encore au pays que les employés du secteur public ont la sécurité d'emploi. Nous ne l'avons pas! En fait, nous nous apprêtons à livrer la plus dure bataille de notre existence pour la conservation de nos emplois, non pas pour une augmentation des services publics au pays!

Voici ce qui s'est produit et se produit encore dans une tour à bureaux à quelques coins de rues d'ici. Le premier incident est survenu, l'an dernier, au Toronto-Dominion Centre, propriété de Cadillac-Fairview Corp. (certainement pas le plus petit propriétaire foncier au pays) et, il y a juste quelques mois, à un autre syndicat, à la First Canadian Place, qui appartient à Olympia et York, c'est-à-dire aux frères Reichman (encore une fois, pas les hommes d'affaires les plus pauvres du pays). Des entreprises qui y font le ménage emploient des travailleurs dont la plupart sont des femmes d'origine portugaise. Dans notre section locale du SCFP, l'an dernier, et de nouveau cette année dans un autre syndicat, quand le temps fut venu de négocier le renouvellement de la convention collective, le propriétaire de l'édifice en question fit une demande de soumissions, forçant ainsi les employés à faire des concessions, après que le propriétaire du service d'entretien leur eut dit: "Vous optez pour une convention collective à la baisse, ou bien nous perdons la guerre des soumissions et vous perdez vos emplois". Une telle situation est intolérable surtout qu'elle touche les travailleurs les plus vulnérables du pays. C'est une situation où, en fin de compte, les syndicats sont obligés de faire un choix entre le cancer et la pneumonie. Ils choisissent la pneumonie, espérant vivre un peu plus longtemps. Dans les deux cas cités, c'est le choix que les travailleurs furent obligés de faire.

Si, aujourd'hui, j'attire votre attention sur ces faits, c'est que la façon dont nous nous y sommes pris pour résoudre cette situation illustre bien l'importance pour le monde du travail de mettre de l'avant un programme portant sur la vie politique et économique de la province et du pays. Notre syndicat a participé à la mise sur pied d'une coalition de base telle que le document en parle, aussi bien à Toronto qu'ailleurs dans la province. Nous avons formé une coalition du SCFP et d'autres syndicats également touchés, car ils représentent des travailleurs oeuvrant dans les services d'entretien. Au centre-ville de Toronto, il y a environ 20 000 travailleurs, la plupart non syndiqués, et ceci n'est qu'une fraction des effectifs à l'échelle nationale. Nous avons donc mis sur pied une coalition composée de syndicats, de groupes communautaires portugais, du Parti néo-démocrate, de politiciens provinciaux et municipaux, de représentants des Eglises et de quiconque se portait à notre défense. Pour sensibiliser le public, nous avons fait du porte-à-porte et organisé des manifestations au centre-ville, devant les immeubles à bureaux. Pour le moment, nous faisons circuler une pétition que, je l'espère, vous appuyerez tous, plus tard, au cours de cette assemblée. La pétition signale au gouvernement libéral de la province que nous réclamons des lois visant à protéger les travailleurs dont le travail fait l'objet d'un contrat de sous-traitance afin que ceux-ci puissent conserver leur emploi et leur convention collective, même si le contrat d'entretien est donné à une autre entreprise.

Ceci n'est qu'un exemple du genre de coalition que nous pouvons mettre sur pied. Cet exemple devrait être répété cent, mille fois à travers le pays, si nous voulons vraiment que la sécurité d'emploi soit au coeur du programme politique et économique et si nous voulons vraiment bâtir l'unité du mouvement syndical et empêcher que les syndicats ne se coupent mutuellement l'herbe sous le pied au cours d'une guerre de soumissions, telle que celle qui fut livrée dans les tours à bureaux du centre-ville. Le programme économique du monde du travail nous en fournit les outils, et je suis certaine que mon syndicat est prêt, comme tous les autres syndicats ici d'ailleurs, à aller à l'extérieur et à former des coalitions.

M. G. DOCQUIER (Directeur national, Métallos): Je vous encourage à appuyer ce document qui est le prolongement du très important document adopté hier, qui traitait du libre-échange et de la déréglementation. C'est un énoncé absolument essentiel, le plein emploi étant un but que notre mouvement doit poursuivre sans relâche, car il est au coeur même de notre lutte pour une politique sociale progressive et égalitaire.

Je veux insister sur un aspect particulier de l'énoncé, lequel fait ressortir les fausses priorités économiques de nos dirigeants conservateurs. L'énoncé dit que "toute politique du gouvernement doit être évaluée à ses répercussions sur l'emploi, la sécurité du revenu et l'égalité". Permettez que je vous parle brièvement d'un changement majeur de politique, qui va à l'encontre du principe que nous sommes en train d'établir et qui illustre de façon dérisoire l'attitude de Wilson et de Mulroney quant à ce qui est juste. Quand ces derniers ont changé les règlements de l'assurance-chômage afin d'inclure les prestations de pension et l'indemnité de cessation d'emploi dans le calcul des revenus, ils ont, du jour au lendemain, modifié une politique majeure de cette mesure sociale. Aussitôt, cette modification a démoli irrémédiablement et de façon catastrophique les avantages que nos membres avaient négociés pendant de longs mois dans leur section locale.

Un bon exemple de ceci est ce qui s'est passé à Sudbury entre nos membres et INCO. Pendant des mois, ils avaient tenté de négocier un régime de retraite qui fut équitable mais, à la suite de ces changements, qui survinrent soudainement et abruptement, les jeunes se virent refuser le droit au travail et leurs aînés, le droit à une retraite convenable. C'est le genre de politique qui est complètement absurde et contraire à la justice et à l'équité.

Mulroney et Wilson ne comprennent pas ces problèmes. Quant à Mulroney et à son manque de compréhension, demandez à nos gens de Shefferville comment ils furent traités. Ils se battent encore pour obtenir ce que le chef de l'opposition d'alors leur avait promis, c'est-à-dire qu'il ne leur causerait pas de tort lorsqu'il serait premier ministre du pays.

J'incite donc les délégués à appuyer cet énoncé. En partant d'ici, nous devons dire à tous venants quels sont nos buts et lutter pour une politique juste et équitable.

Mme F. SOBODA (Métallos): Ce document est réellement excellent. Nous y retrouvons tous les propos des gens concernant l'assurance-chômage et sur les modifications qu'il faudrait y apporter, propos que nous avons entendus alors que nous parcourions le pays d'un océan à l'autre. Les Canadiens veulent travailler, ils veulent des emplois qui leur assurent un salaire convenable et des conditions sécuritaires de travail, qui leur procurent de la dignité et donnent un sens à leur vie. Ils ne veulent pas d'emplois à temps partiel menant à la pauvreté à temps plein, une situation où les femmes se trouvent en majorité.

Je sais ce dont je parle. Du haut de cette estrade, il y a deux ans, je vous ai dit que le taux de chômage dans le comté de Pictou, où je demeure, était de 50 pour cent et que le personnel de mon usine était passé de 2 300 personnes à 500. Eh bien, il est maintenant passé de 2 300 à 23, sans espoir de commandes, ni de travail dans une région où le taux de chômage s'élève à 58 pour cent. Dans la région de l'Atlantique et sans doute dans les régions du nord et en Colombie-Britannique aussi, nous n'avons jamais rien connu de mieux que la récession. Pour nous, une récession est une bonne période et une dépression, une période ordinaire.

Il y a des gens qui parlent du syndrome des dix semaines, qui critiquent en disant: "Vous travaillez dix semaines pour pouvoir ensuite toucher de l'assurance-chômage". Ceci est insultant pour nos membres et pour les travailleurs qui doivent gratter sur tout et font tout leur possible pour obtenir dix semaines de travail. Entre-temps, la mafia en complet bleu les accuse d'être une bande de paresseux qui ne veulent travailler que dix semaines. C'est insultant, et il faut qu'on le dise aux gens.

Les travailleurs du Canada ainsi que nous tous dans cette salle détenons un diplôme qui, en réalité, pèse bien plus que n'importe quelle autre sorte de diplôme dont les gens se targuent. À preuve, les éloquentes représentations faites devant notre Commission par de nombreuses personnes ici présentes. Elles n'ont pas besoin de doctorat pour parler de ce qui va mal au Canada ou des solutions qui stimuleraient l'économie et créeraient de l'emploi pour les Canadiens.

Il y a dix ans, quand Trudeau s'est assis derrière son bureau en bois de rose à Ottawa et décida de démoraliser les travail-

leurs du Canada en faisant la lutte à l'inflation, il imposa une baisse des salaires et une réduction des emplois et créa du chômage; la population active du Canada contre-attaqua, et c'est ce que nous devrions faire. Aussi, quand pendant plusieurs années, Mulroney fit campagne sur le thème de la création d'emplois, la population voulait le croire; mais tout ce qu'il a réussi à créer, ce sont des emplois pour ses gens, sa mafia en complets bleus, point. La population du Canada voit clair maintenant. Nous avons le pouvoir de changer ce gouvernement qui nous a délibérément induit en erreur et qui continue à le faire. Un gouvernement qui essaie de masquer la vérité en faisant usage de mots recherchés et de textes très obscurs. Quand il parle de réduire des effectifs, son but principal est de couper dans les programmes sociaux. Quand il dit que le libre-échange déplacera 988 000 travailleurs au Canada, que pensez-vous signifie le mot "déplacer"? Il signifie le déplacement des emplois du Canada vers les États-Unis.

Tous les outils dont nous avons besoin sont dans ce document, là, dans vos mains. Tout ce qui manque, c'est nous, et l'action que nous pouvons entreprendre. Nous pouvons le faire. Je vous encourage à rapporter ce document dans vos sections locales, à vos conseils du travail, dans vos municipalités et d'en parler, de le diffuser et d'organiser des coalitions. Concertons nos efforts pour régler ce problème.

M. A. KUBE (FTCB): Le document no 18 met de l'avant le besoin pour les travailleurs d'avoir une alternative collective pour changer la direction actuelle de l'économie. Il place également les besoins des humains au coeur de l'ordre de la nature. Le document mentionne des solutions qui doivent venir de l'action politique, et je suppose qu'Ed Broadbent nous en parlera tout à l'heure. Néanmoins, il y a des choses que nous, syndicalistes, pouvons accomplir. Je désire aborder particulièrement la question de l'administration des caisses de retraite des travailleurs et de l'accent qu'il faut mettre sur le développement économique locale.

Très peu de sections locales ont négocié la possibilité d'administrer la caisse de retraite de leurs membres. Pourtant, c'est la solution de l'avenir si nous voulons démocratiser le capital et mobiliser des fonds qui répondront aux besoins des humains plutôt qu'aux priorités de l'entreprise privée. Nous avons en ce moment un bel exemple, bon nombre de syndicats permettent encore que les retenues sur les salaires de leurs membres soient administrées par des compagnies comme la London Life qui a fondé, entre autre, cette fameuse organisation qu'est la Coalition nationale des citoyens. D'innombrables compagnies d'assurance administrent virtuellement des milliards et des milliards de dollars provenant des retenues sur les salaires de nos membres, et nous laissons faire. Obtenir de pouvoir exercer un contrôle sur les caisses de retraite devrait être une de nos priorités, quand nous négocions, si nous voulons nous assurer que ces fonds sont utilisés uniquement pour créer de l'emploi au pays et nulle part ailleurs.

Il faut aussi s'intéresser au développement économique local. Le plein emploi, c'est bien beau, mais pourrons-nous l'avoir aux mêmes conditions que par le passé? Peut-être faudra-t-il songer à développer l'économie sur une plus petite échelle? Nous aurons sans doute à découvrir que ce qui est petit peut être beau. Nous devrons, toutefois, nous assurer que "petit" n'égale pas "exploitation", et que les gens ne se font pas exploiter.

Le même argument s'applique à la question des coopératives de travailleurs. Je suis en faveur de ces coopératives. N'oublions pas, toutefois les nombreux cas où de telles coopératives furent mises sur pied non dans un but de démocratisation du capital et de fournir aux travailleurs des outils de contrôle constructifs, mais plutôt établies par des intérêts privés ou par des gouvernements afin de miner les salaires et les avantages acquis par les syndicats. Il faut être prudent afin d'éviter que cela ne se reproduise. Je suis donc très content qu'on ait inclus une proposition sur les coopératives de travailleurs syndiqués.

M. R. MANN (Conseil du travail d'Hamilton et du district): À Hamilton, nous avons une longue histoire de travail au sein de coalitions. C'est tout à l'honneur du Congrès du Travail d'envisager de telles coalitions chaque fois que cela sera nécessaire pour lutter contre les grands monopoles et les preneurs de décisions qui, en ce moment, se trouvent au gouvernement du pays. Cela en dit long sur le Congrès de voir qu'il cherche d'autres organisations et leur tend la main afin qu'elles nous aident dans cette très importante campagne en faveur de la création d'emplois et de conditions de travail décentes pour tout le monde du pays.

Nous avons besoin d'un programme d'ouverture vers les autres, de prises de contact avec d'autres groupes, tout comme nous l'avons fait au sein de notre propre collectivité. Il nous faut bâtir et travailler fort. La tâche des dirigeants qui seront élus, cette semaine, est déjà toute tracée. Ils savent qu'ils devront se tourner vers l'extérieur. Tous mes souhaits les accompagnent.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous avons fait le tour des micros deux ou trois fois déjà, alors je vais vérifier auprès de l'assemblée si nous devons voter la question. Tous ceux qui sont en faveur de mettre la question au vote, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

Je vais maintenant poser la question. Tous ceux qui sont en faveur du document no 18, *Plein Emploi et Justice — Le monde du travail trace un programme au Canada*, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée à l'unanimité.

Le Comité de l'éducation politique voudrait-il venir sur l'estrade afin de pouvoir procéder, immédiatement après que notre orateur invité aura adressé la parole.

J'aimerais aussi vous présenter des invités qui sont parmi nous aujourd'hui: Howard Pawley, premier ministre du Manitoba; Rod Murphy, député de Churchill; Cyril Keeper, député de Winnipeg Nord; Dan Heap, député de Spadina; Les Benjamin, député de Régina. Ed Broadbent, le chef du Parti néo-démocrate au fédéral est également ici, parmi nous.

Je demanderais au confrère Jack Munro de venir en avant.

M. J. MUNRO (Président, SITBA, Région Un): J'ai le très grand honneur de présenter à l'assemblée notre prochain orateur. Depuis le jour qu'Ed est devenu député d'Oshawa au Parlement, il s'est fait le porte-parole des travailleurs, syndiqués et non syndiqués. Il a représenté les personnes âgées, les démunis, les sans-emploi et quiconque avait besoin d'une voix à la Chambre des communes.

Dès qu'Ed eut assumé la direction officielle du Nouveau Parti Démocratique fédéral, il devint rapidement le plus populaire de tous les chefs de partis fédéraux, continuant ainsi la tradition de lutte de Tommy Douglas et de David Lewis. Innovant sans cesse, il poursuit ses luttes pour les groupes opprimés que je viens de mentionner. Ed a démontré qu'il était vraiment un grand chef et un grand ami du mouvement syndical.

J'ai le très grand plaisir de vous présenter le véritable chef de l'opposition, le meilleur chef de la Chambre des communes, le confrère Ed Broadbent.

ALLOCUTION DE M. ED BROADBENT
Chef du Nouveau Parti Démocratique fédéral

M. E. BROADBENT (Chef, Nouveau Parti Démocratique): Je suis très heureux d'être parmi vous. J'ai déjà déclaré dans le passé, en de semblables occasions, qu'il y a au pays un certain nombre de dirigeants politiques, de députés à la Chambre des communes et de membres d'assemblées législatives provinciales qui n'aiment pas participer à des réunions syndicales. Pour ma part, je puis vous dire qu'il y a deux groupes avec lesquels je me sens très proche en tant que Canadien. L'un est le Nouveau Parti Démocratique du Canada; l'autre, le groupe qui oeuvre jour après jour pour les hommes et les femmes à l'intérieur comme à l'extérieur des syndicats, pour des causes sociales au pays et de justes causes à l'étranger, c'est-à-dire le mouvement syndical. Je suis ravi d'être ici parmi vous.

Que ce soit sur les lieux du travail, sur les lignes de piquetage ou à la Chambre des communes, les femmes et les hommes syndiqués et les membres du Nouveau Parti Démocratique ont toujours oeuvré ensemble à bâtir un pays où règnerait la justice et davantage de compassion. Nous avons été, nous sommes et nous demeurerons partenaires dans notre quête pour un Canada social-démocrate et pour un monde de paix. Voici quelques exemples récents d'action commune: Dimanche dernier, à Vancouver, des syndiqués et des membres du Nouveau Parti Démocratique ont marché ensemble pour la paix. Il y a un mois,

des travailleurs du textile à Montréal, en majorité des femmes, inquiets d'avoir perdu leur emploi, ont rencontré des députés du Nouveau Parti Démocratique pour voir ce qu'il était possible de faire. Il y a à peine quelques semaines, à Terre-Neuve, confrontés à la loi anti-syndicale vicieuse que les Conservateurs de cette province ont adoptée pendant que les Libéraux se cachaient, loi qui fut condamnée par l'Organisation internationale du travail, notre chef provincial se joignit à la Fédération du Travail de Terre-Neuve et à la population de la province et forcèrent le premier ministre Peckford à faire marche arrière.

Je suis content de vous dire que les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils demeurent, répondent mieux que jamais aux revendications du Nouveau Parti Démocratique pour l'équité et la justice sociale.

Loin de moi l'intention d'abuser de statistiques au cours de cette allocution, mais le Nouveau Parti Démocratique vient de traverser, statistiquement parlant, la meilleure période de douze mois de son histoire en termes de soutien populaire. En effet, un sondage après l'autre indique que le Nouveau Parti Démocratique fédéral occupe soit le premier ou le second rang dans les quatre provinces de l'Ouest. Dans la province de l'Ontario, nous n'avons qu'un siège de moins que les Libéraux à la Chambre des communes, et les sondages démontrent que, dans les provinces de l'Atlantique, nous avons atteint un sommet historique. J'aimerais ajouter que ce qui m'a peut-être le plus réjoui, à titre de Canadien anglais n'ayant pas grandi dans la province de Québec, c'est que, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, les sondages indiquent, mois après mois, qu'un Québécois sur quatre projette de voter pour le NPD aux prochaines élections fédérales.

Nos nombreuses visites à Chicoutimi, Sherbrooke, Montréal, Jonquière, Windsor, Saint-Jean, Québec et Shawinigan commencent à porter fruits. Au cours des derniers six mois, notre appui au Québec a atteint un niveau historique. À la Chambre des communes, alors que Brian Mulroney brise chaque engagement qu'il a fait, que ce soit l'égalité des femmes, la fiscalité ou l'universalité des programmes sociaux, et alors que les Libéraux parlent des deux côtés de leur bouche en même temps, le NPD demeure fidèle à son engagement à lutter pour tous les citoyens et les citoyennes du Canada.

Au lieu d'être fidèle à sa promesse d'apporter une plus grande équité aux Canadiens et Canadiennes, Brian Mulroney fait exactement le contraire. Il tend la main à son cousin favori, Ronald Reagan. Ce n'est pas par hasard que les deux hommes parlent de privatisation et de déréglementation. Ce n'est pas par hasard qu'ils envisagent ces deux questions comme étant logiquement attachées au libre-échange.

Derrière les sourires et les belles paroles, Reagan et Mulroney croient fermement à une plus grande flexibilité du marché économique. Ils veulent renverser le cours de l'histoire de notre pays et des U.S., et chacun donne la priorité aux intérêts du marché plutôt qu'à ceux de la nation. Une telle approche constitue un triomphe de l'idéologie conservatrice sur le bon sens et l'entraide nationale. Au lieu d'apporter des solutions concrètes et efficaces aux besoins de nouveaux emplois, au lieu d'apporter plus d'équité aux Canadiens et Canadiennes, Brian Mulroney suit aveuglément les pas de Ronald Reagan.

Ne vous y trompez pas. En luttant pour des emplois dans les Kootenays, dans l'est de Montréal, à Moncton, on doit lutter en même temps contre cette idéologie. Ne vous y trompez pas. En luttant pour des emplois pour les hommes et les femmes, des secteurs privés et publics, on doit lutter en même temps contre la déréglementation, la privatisation et le libre-échange.

Ne vous y trompez pas; le programme des Conservateurs du Canada est inextricablement lié à celui des Conservateurs des États-Unis d'Amérique. Ce n'est pas par accident si, actuellement dans les deux pays, l'on s'achemine vers la privatisation et la déréglementation et que les chefs des deux gouvernements préconisent le libre-échange. Tout ceci est relié.

Prenons tout d'abord, la déréglementation: personne, ni le Nouveau Parti Démocratique, ni le mouvement syndical, ni les agriculteurs, personne au pays ne veut de règlements pour le plaisir d'avoir des règlements; ce serait stupide. Nous voulons des règlements qui assurent la salubrité des aliments, la sécurité en matière de transport et des services adéquats pour la population. La déréglementation pour le plaisir de la chose met en péril les emplois des travailleurs en communication et en transport et des inspecteurs de la santé publique. La déréglementation signifie plus de pannes, plus d'accidents pour les passagers et une diminution des services un peu partout au Canada. Je veux être très clair: cette démarche des Conservateurs de déréglementer pour le plaisir de déréglementer ne fait aucun sens. Au lieu d'aveuglément suivre les traces de Reagan, Brian Mulroney aurait dû mettre à profit l'expérience de déréglementation des Américains. Pour une fois au moins, Brian Mulroney aurait dû démontrer un peu de leadership.

Pour ce qui est de la privatisation, Brian Mulroney imite encore une fois son ami Ronald Reagan. Il a attrapé ce que j'appellerais la maladie de la privatisation. Ronald Reagan et ses amis de la grande entreprise regardent avec horreur le poids de la participation active du secteur public sur l'économie canadienne. Ses amis de l'industrie pharmaceutique aux États-Unis n'aiment guère notre politique sur l'appellation générique des médicaments, qui nous permet de maintenir à bas prix les médicaments. Ils s'en sont plaints vigoureusement et, par conséquent, Brian Mulroney se propose de présenter, probablement cette semaine ou la semaine prochaine, un projet de loi qui donnera aux compagnies pharmaceutiques américaines ce qu'elles désirent.

Petro-Canada est non seulement une société pétrolière publique, elle est également supposée maintenir les prix bas. Encore une fois, l'industrie pétrolière de notre propre pays, les multinationales qui y sont installées et les pressions américaines demandèrent que cela soit changé. Pat Carney s'est donc empressée d'envoyer une lettre à Petro-Canada, juste après les dernières élections, pour aviser cette société que dorénavant elle devait obtenir des résultats et se comporter sur le marché comme Imperial Oil et Shell, c'est-à-dire maximiser ses bénéfices.

Certains intérêts américains clament que nos prestations d'assurance-chômage sont trop élevées pour tout le monde, y inclus les pêcheurs. D'après ces intérêts, ces mesures doivent disparaître.

Sur tous les fronts, Mulroney et son conseil des ministres sans colonne vertébrale agissent en conformité aux pressions américaines. Aux États-Unis, les républicains, mais pas nécessairement la population, jugent que la privatisation est essentielle, même si cela signifie que les pauvres deviennent plus pauvres et plus affamés comme c'est le cas présentement, et même si les sans-logis, dont le nombre croît sans cesse, doivent dormir dans la rue comme ils le font actuellement.

Nous pouvons déjà déceler une tendance à la privatisation au Canada avec la cession d'une part grandissante du travail de la fonction publique au secteur privé, le torpillage du but premier de Pétro-Canada et la détermination de Mulroney de se défaire aussi vite que possible de notre industrie aérospaciale. Il a déjà commencé, comme vous le savez, en vendant la société De Havilland.

À titre de citoyen canadien, je crois fermement parler au nom de la majorité des citoyens à ce sujet, je dis sur-le-champs à Brian Mulroney que la tradition que les Canadiens ont établie en matière de fonction publique et de propriété publique est différente, adaptée à notre pays et à notre économie mixte. La voie que nous avons suivie diffère de celle de nos cousins américains. Nous sommes fiers de notre régime d'assurance-maladie, de nos régimes de pension et de notre assurance-chômage. Nous aimons notre secteur public et nous comptons conserver nos traditions et les conserver indéfiniment, n'en déplaise à Ronald Reagan.

Passons maintenant au libre-échange. Je sais que vous en avez déjà discuté. J'ai vu les résolutions que vous avez adoptées et vous ne serez pas surpris d'apprendre que je vous appuie entièrement. Je veux, toutefois, le faire dans le contexte de ce que préconise mon parti quant au présent et à l'avenir de notre nation. S'engager dans cette voie, c'est tout simplement aller trop loin. Des emplois sont en jeu, et ce fait est profondément important, car il en va de l'avenir même de notre nation.

Nous savons que le commerce en soi est essentiel à la croissance économique. Les Canadiens comprennent très bien l'interdépendance des économies du Canada et des États-Unis.

Pour répéter un vieux cliché, il s'agit des "deux plus grands partenaires commerciaux bilatéraux au monde", et il est presque certain et d'ailleurs souhaitable qu'ils le demeurent. Le mouvement des biens et des services entre les deux pays est un des plus libres au monde; il en découle donc que la lutte contre le libre-échange est ni anti-échange ni anti-États-Unis. Pour parler carrément et de façon très précise, il s'agit pour nous de lutter pour notre nation et nos emplois.

Depuis le jour où les Conservateurs ont abordé le sujet du libre-échange, un sondage après l'autre démontre une baisse constante de l'appui des Canadiens et des Canadiennes. Ce n'est pas par accident. Plus les Canadiens sont renseignés, plus ils s'opposent au libre-échange. Les membres du Syndicat international des travailleurs du bois savent que, même s'ils ont gagné haut la main la course du bois tendre contre les États-Unis, ils sont encore aujourd'hui sous la menace de mesures compensatoires de la part de Washington. Les fermiers savent que le libre-échange signifie la disparition de leurs offices de commercialisation, ce qui est très grave pour les Prairies et pour toutes les régions agricoles du Canada. Les femmes oeuvrant dans l'industrie du textile savent que leurs marchés seraient innondés, et les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils demeurent et quelle que soit leur occupation, savent que l'assurance-maladie et les régimes de retraite doivent être maintenus et ne jamais être considérés, par les États-Unis ni aucun autre, comme étant des formes de subsides injustes.

Les centaines de milliers d'hommes et de femmes qui travaillent pour des filiales de multi-nationales ici, au Canada, savent que, peu importe la façon dont sera coupé le gâteau, le libre-échange signifie que les entreprises seront libres de déménager les emplois à l'extérieur du Canada tout en conservant l'entière liberté de vendre sur le marché canadien. Voilà ce dont il s'agit. Les firmes, dont les sièges sociaux sont situés à New York, Détroit et Chicago, décideraient évidemment de déplacer les emplois ailleurs si un tel geste laissait entrevoir une hausse de profits. La réalité toute crue est que les États-Unis ont des entreprises déjà établies sur un marché dix fois plus puissant que le nôtre. Pas besoin d'être un génie pour comprendre que, dans le contexte d'une nouvelle entente sur le libre-échange, de deux compagnies également concurrentielles, l'une, canadienne, l'autre, américaine, celle qui dispose d'un marché établi dix fois plus grand que l'autre jouit d'un immense avantage économique. C'est un avantage que je ne veux pas donner aux États-Unis aux dépens de nos travailleurs, et Mulroney doit le comprendre.

En 1983, Brian Mulroney lui-même déclarait: "Le libre-échange porte atteinte à la souveraineté et nous n'en voulons aucunement". Quand il a fait cette déclaration en 1983, il avait raison parce que c'était vrai alors, et ce l'est encore aujourd'hui, en 1986. Comme je le soulignais plus tôt, le dossier du gouvernement est inquiétant, non seulement dans l'immédiat mais pour l'avenir du Canada. J'ai déjà mentionné un certain nombre de cas où il a faillit. Il a, de plus, tué l'Agence de tamisage des investissements étrangers, démoli en grande partie le Programme national de l'énergie, permis que Prentice Hall Canada demeure propriété américaine, tout ça directement en réponse aux pressions exercées par les États-Unis.

Non seulement Brian Mulroney a-t-il consenti à négocier tout ce qui appartient aux Canadiens — c'est bien ce qu'il a fait — il vient également, croyez-le ou non, de saluer comme une victoire la décision du Sénat américain de négocier rapidement. Rien n'est plus loin de la vérité. Je regrette d'avoir à le dire, mais les sénateurs américains ont gagné sur toute la ligne. Non seulement on-ils reçu l'assurance de la part de Reagan que des mesures seraient prises contre nos exportations de bois tendres, mais ils ont conservé leurs droits constitutionnels et le pouvoir de prendre des mesures compensatoires, maintenant et ultérieurement contre toute exportation canadienne de quelque secteur de l'économie que ce soit. Tout ce qui appartient aux Canadiens est négociable, mais le pouvoir de décision du Sénat américain demeure intact. Les sénateurs sont ravis de la décision. Ils en sont virtuellement extatiques. Pile, ils gagnent, face, nous perdons. Il n'est pas étonnant qu'ils aient consenti à une négociation rapide.

On ne peut tout simplement pas compter sur Brian Mulroney qui entama ces procédures à un moment où nous avions un surplus commercial de 20$ millions, qui depuis s'amenuise continuellement. Il nous dit, non seulement à vous, hommes et femmes syndicalistes, ou à moi à titre de chef du Nouveau Parti Démocratique, mais à tous les Canadiens et Candiennes: "Faites-moi confiance". Nous avons déjà entendu cela, et je lui réponds: "Nous ne sommes pas prêts à vous faire confiance. Nous avons étudié votre dossier depuis septembre 1984 et nous n'aimons pas ce que nous y voyons. Nous ne voulons plus concéder, ni abandonner nos agriculteurs, ni sacrifier le domaine de l'exportation, ni trahir les travailleurs du textile, ni augmenter le prix des produits pharmaceutiques, ni abandonner le pacte de l'auto". Bref, sur cette question d'importance historique, nous disons à Brian Mulroney: "Nous voulons que, pour une fois, vous disiez "non" aux États-Unis et "oui" au Canada. Voilà ce qu'il devrait faire.

Mes amis, je conclus avec l'observation suivante. Je suis un homme qui vient d'atteindre l'âge magique de 50 ans, ni trop jeune pour avoir quelques idées, ni trop vieux pour les avoir oubliées. Je me considère comme un type qui s'en est assez bien tiré. Ma génération connu de belles occasions, j'aime beaucoup mon pays, et je désire ajouter que la nation que nos ancêtres ont créée sur cette partie du continent est très différente de celle située au sud de nous. Nous avons bâti sur les fondations établies par nos aïeux, enchâssant deux langues officielles, poursuivant une tradition démocratique différente et créant des institutions culturelles et sociales uniques.

Nous sommes une grande nation, non pas à cause de notre pouvoir, mais parce que nous avons réalisé de sérieux progrès en alliant honnêteté et créativité, liberté et égalite. Parmi les nations du monde, nous ne cédons à aucune d'elles. Il nous reste encore beaucoup à accomplir, mais il nous faut une nation pour le faire. Nous avons l'obligation de protéger et de mettre en valeur l'indépendance du Canada, non pas de l'anéantir. Nous avons la tâche de faire du potentiel de notre nation une réalité. Nos enfants sont en droit d'hériter d'un Canada géré par des Canadiens. Il ne faut pas les décevoir.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Munro): Ed, les délégués viennent d'exprimer leurs sentiments, et je dois dire qu'étant à une assemblée dont le thème est l'unité nous avons été insultés comme Canadiens pendant deux ou trois jours la semaine dernière par le mépris flagrant des convenances envers le peuple canadien quand notre premier ministre célébra le vote à égalité des vingt sénateurs américains. Heureusement que vous êtes de notre côté.

J'invite consoeur Carr à rendre hommage à la mémoire de Tommy Douglas.

HOMMAGE À TOMMY DOUGLAS

Mme S. CARR (Secrétaire-trésorière, CTC): Tommy Douglas fut un homme très spécial. Toute personne qui eut le privilège de le rencontrer ou de l'entendre parler, pouvait remarquer combien il se souciait non seulement des causes socialistes abstraites, mais encore plus des gens qui, dans la vie de tous les jours, avaient tout à gagner des programmes socialistes. Aujourd'hui, nous ne pleurons pas tant sa mort que célébrons sa vie. Nous voulons aussi dire tout spécialement merci à Irma, sa femme, et à leurs deux filles, Shirley et Joan, qui ont partagé son temps avec nous.

La carrière politique de Tommy fut longue et active. Il fut candidat CCF en 1934, élu en 1935 et servait encore à titre de député du Nouveau Parti Démocratique à la Chambre des communes quand il prit sa retraite en 1979. En juin 1944, Tommy fut élu premier ministre du premier gouvernement socialiste de l'Amérique du Nord. Bien qu'opposé par les banques, les entreprises, les médias et le gouvernement libéral fédéral, la CCF, sous Tommy donna à la Saskatchewan le premier régime d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation au Canada, le premier régime public d'assurance-automobile au monde et de justes lois du travail, dont, entre autres, le droit à la négociation collective pour les fonctionnaires provinciaux.

Quand le mouvement syndical décida de se joindre à la CCF et à d'autres groupes pour fonder le Nouveau Parti Démocratique en 1961, c'est vers Tommy qu'on se tourne pour qu'il en assume la direction. Son travail inlassable et sa bonne humeur aidèrent à établir la base de notre parti. Bien qu'il n'obtient jamais le pouvoir à l'échelle fédérale, les campagnes qu'il mena eurent

un effet sur la création du régime national d'assurance-santé et du régime de retraite du Canada, sur la reconnaissance du droit à la négociation collective pour les employés de la fonction publique et sur la suppression des armes nucléaires au Canada. Quand Tommy démissionna comme chef, il demeura un critique assidu des erreurs gouvernementales, notamment en 1970, quand la Loi sur les mesures de guerre fut utilisée. Il fut également un apôtre des réformes progressives, telles que la mise sur pied d'une société pétrolière nationale.

La promesse de Tommy aux Canadiens était: "Donnez nous 70 sièges, et nous mettrons le Parlement à l'envers; donnez-nous 170 sièges, et nous mettrons le Canada à l'endroit". C'était sa promesse et le message qu'il nous adressait. Aussi, notre hommage à Tommy ne devrait pas se limiter à préserver les programmes qu'il a instaurés, mais à donner à son parti, le Nouveau Parti Démocratique, l'occasion de mettre le Canada à l'endroit. Voici comment, en 1945, Tommy exprimait sa vision du Canada, vision tout aussi valable aujourd'hui:

"Si nous pouvons produire en si grande quantité pour anéantir nos ennemis, nous pouvons sûrement produire tout autant pour nourir, vêtir et loger nos enfants. Si nous pouvons garder des gens au travail dans le but de détruire des vies humaines, nous pouvons sûrement en garder au travail dans le but d'enrichir et de valoriser la vie humaine".

Pour vos efforts à atteindre ce but, nous vous remercions, Tommy. Vous nous manquez beaucoup.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION POLITIQUE

M. W. PARSONS (Président, Comité de l'éducation politique): Le rapport du Comité de l'éducation politique est le document no 12.

Mme N. RICHE (Secrétaire, Comité de l'éducation politique): La première résolution du document 12 englobe les résolutions nos 1, 2, 4, 5 et 6.

"ATTENDU QUE le mouvement syndical canadien a joué un rôle central dans la formation, il y a 25 ans, du Nouveau Parti Démocratique;

"ATTENDU QUE le NPD, dirigé par Ed Broadbent, a pris la défense des travailleurs et des travailleuses ordinaires sur des questions qui les touchent lorsque ceux-ci font l'objet d'attaques de la part des employeurs et des gouvernements;

"IL EST RÉSOLU que les travailleurs et les travailleuses réitèrent leur appui au parti politique qui les a soutenus;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada mette en place des cours ou des séminaires à l'intention de nos confrères et de nos consoeurs sur le programme du NPD et sur ce que ce Parti a fait pour notre pays et pour améliorer le sort des travailleurs et travailleuses;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC, en collaboration avec ses affiliés qui ont le droit de le faire, entreprenne une campagne pour augmenter le nombre de sections locales affiliées au Nouveau Parti Démocratique, ce qui donnera aux syndiqués un accès plus direct aux structures décisionnelles et à l'élaboration des politiques du Parti, et qui procurera en outre une assise plus solide et plus démocratique au parti des travailleurs et des travailleuses;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le mois de février 1987 soit désigné le Mois de l'affiliation au cours duquel les syndicats qui ont le droit de le faire s'efforceront d'augmenter le nombre de leurs sections locales affiliées au NPD;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU de faire parvenir à chaque membre de l'exécutif des sections locales des renseignements sur les raisons et les moyens d'ahérer au NPD à titre individuel."

J'en recommande l'adoption. Appuyé par W. Parsons.

M. P. MOIST (SCFP): Je suis particulièrement fier de dire que je viens du Manitoba. Depuis 1969, nous avons un gouvernement néo-démocrate, sauf pour un intervalle de quatre ans entre 1977 et 1981, où nous avions Sterling Lyon, la version manitobaine de Bill Bennett. Heureusement, pour la première fois depuis les 115 ans que la province existe, un gouvernement ne se fit pas réélire pour un second mandat, les Manitobains ayant dit "non". En 1981, nous avons donné le pouvoir au gouvernement de Howard Pawley et, il y a six semaines, nous avons respecté la tradition établie à la fin des années 60, maintenue au début des années 70 et tout au cours des années 80, en réélisant le NPD, ce qui nous amènera jusqu'en 1990.

Voici pour l'historique électoral, mais qu'en est-il vraiment? Pourquoi la Fédération du travail et les travailleurs du Manitoba continuent-ils à élire un gouvernement social démocrate, le seul au Canada en ce moment?

Voici quelques autres faits que les délégués vont sans doute appréciés: adoption en 1982 de la Loi sur l'obligation d'une première convention collective et de la Loi sur la procédure d'arbitrage accéléré; financement de la clinique d'hygiène professionnelle de la Fédération du travail du Manitoba par la Commission des services de la santé de la province; financement du Centre d'éducation syndicale du Manitoba par la province; parité salariale accordée au secteur public avec dates limites et mise en réserve d'argent pour son instauration, puis l'engagement d'étendre cette mesure au secteur privé au cours du prochain mandat; taux de salaire minimum le plus élevé au Canada.

En outre, le gouvernement Pawley aide le mouvement syndical de notre province dans la défense de cause judiciaires entamées en vertu de la Charte des droits, par lesquelles sont attaqués non seulement les travailleurs mais également le gouvernement et la législation qu'il a adoptée à notre intention. Le gouvernement est donc intervenant dans les procédures et partage le fardeau et les coûts énormes qu'entraîne une opposition à l'employeur devant les tribunaux.

Cette résolution vise à étendre à tout le pays le genre de relations dont nous jouissons au Manitoba. Les travailleurs n'appuient pas le NPD au Manitoba, ils font partie du gouvernement néo-démocrate. Récemment, il y a eu un remaniement ministériel, et je suis fier de pouvoir dire que notre nouveau ministre des Finances, qui fut élu une première fois en 1981, est issu du Syndicat canadien de la Fonction publique et que notre nouveau ministre des Affaires urbaines vient de l'Association de la Fonction publique du Manitoba.

À notre avis, ni Bay Street, ni les facultés de droit, ni les chambres de commerce, ni les milieux d'affaires ne peuvent former de meilleurs hommes politiques. Nous croyons que les travailleurs ont beaucoup à offrir politiquement, et c'est ce que nous mettons en pratique présentement au Manitoba.

Il n'est pas toujours aisé de s'entendre avec un gouvernement ami. C'est même parfois plus difficile; j'ai été à même de le constater, ayant participé à la présentation de mémoires de la Fédération du travail du Manitoba. Néanmoins, il est toujours plus agréable de soumettre un mémoire à un gouvernement ami. Nous sommes fiers de nos réussites au Manitoba. J'étais très fier quand le premier ministre Pawley fut présenté aujourd'hui. Dans quel coin du pays y a-t-il un premier ministre qui n'ait pas peur de se mêler activement au mouvement syndical de façon régulière et de rendre visite à une centrale syndicale? Ca n'arrive pas à Terre-Neuve, et je doute que cela se produise en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Alberta, dans les Maritimes, au Québec ou en Ontario. Au Manitoba, nous, du monde du travail, nous sentons que nous sommes partenaires à part entière de notre gouvernement.

J'incite tout le monde à penser au mois de février 1987 et à travailler en fonction de cette date, car nous n'en faisons jamais assez. Nous devons augmenter le nombre de membres du parti et nous devons le faire progressivement. Nous avons besoin de meilleures conditions de travail partout au pays et nous avons besoin d'avoir davantage de gouvernements qui se soucient des gens que de gouvernements qui se soucient du monde des affaires.

M. G. MICHAUD (TUA): L'assemblée passe beaucoup de temps à discuter de nombreuses choses qui touchent les travailleurs canadiens et qui découlent de l'indifférence et de l'insensibilité du gouvernement fédéral envers les droits des travailleurs et ceux de leurs familles. Voyons ce dont il s'agit. Il s'agit du libre-échange et de l'abolition d'emplois qui s'en suivrait. Il s'agit de choses touchant l'économie, telles que le manque de fabrication canadienne, ce qui cause d'horribles maux de tête à l'industrie de l'automobile. Voyez ce qui arrive à l'assurance-chômage.

En Ontario, le gouvernement fédéral a, en fait, aboli l'indemnité de fin d'emploi à la fermeture d'un établissement, que nous avions obtenue de peine et de misère pour les travailleurs. Nos membres qui ont pris une retraite prématurée et qui pensaient avoir un an de grâce, ont soudainement découvert que leur pension est considérée comme étant un revenu aux fins de l'assurance-chômage.

Les difficultés qui nous confrontent en ce moment ne peuvent être réglées à la table de négociation; on doit les régler par l'action politique. Récemment, un de nos retraités est venu au bureau du syndicat et il fut très ébranlé quand il découvrit que les 276$ qu'il s'attendait à recevoir de l'assurance-chômage pour les prochaines 50 semaines avait soudainement fondu à 68$, parce que sa pension était maintenant considérée comme un revenu. Quand il eut fini de s'exprimer, je lui dis: "C'est un cadau du gouvernement de Brian Mulroney! Naturellement, je suis certain qu'aucun de nos retraités n'a voté conservateur". Il répliqua: "Si j'avais su, je n'aurais jamais voté pour eux".

Voilà le problème. Il faut instruire les gens du fait que, sans un gouvernement qui soit sensible aux besoins des travailleurs, nous ne pourrons rien faire au pays. Bien entendu, c'est loin d'être chose faite en Ontario et au niveau fédéral. Pour que cela se réalise, il nous faut des votes, et, évidemment, nous ne contrôlons pas ceux de nos membres. Si c'était le cas, il y a belle lurette que nous aurions un gouvernement de travailleurs au pouvoir.

Pour élire un tel gouvernement, il y a deux choses à faire. Premièrement, éduquer les gens pour qu'ils aient des attaches politiques avec un parti comme le NPD, dont les préoccupations sont pour les travailleurs et non pour les entreprises ou les Ronald Reagan de ce monde. Deuxièmement, il faut lever des fonds, car une élection coûte cher. Ca prend beaucoup d'argent pour mener le genre de campagne requise pour prendre le pouvoir. Vous ne pouvez pas vous en tenir à assister à une assemblée comme la nôtre où l'on discute des problèmes qui assaillent les travailleurs du pays et retourner chez vous, n'ayant que payer en paroles. Ca ne se termine pas là.

Jour après jour, la lutte se poursuit, et, pour remporter la victoire, il faut que vous retourniez dans vos sections locales et que vous mettiez sur pied un comité d'éducation politique afin d'expliquer aux travailleurs pourquoi il est dans leur intérêt d'élire un gouvernement néo-démocrate. Une autre chose qu'il vous faut faire, c'est convaincre vos dirigeants et vos membres que le Nouveau Parti Démocratique a besoin d'argent et que l'affiliation constitue pour lui une des meilleures façons d'en recueillir. De nombreuses sections locales au pays, dans les provinces et les territoires, sont affiliées, mais la majorité ne l'est malheureusement pas.

Je ne puis comprendre qu'un travailleur ou un représentant des travailleurs ne soit pas social-démocrate. Vous n'avez qu'à étudier l'histoire de notre pays pour voir ce que les Libéraux et les Conservateurs ont fait. Après s'être fait duper si souvent, les gens doivent sûrement songer à faire autre chose. Je vous encourage fortement à retourner dans vos sections locales, à y activer les comités d'éducation politique, à discuter avec les membres à propos de l'affiliation, puis, je vous en prie, affiliez-vous.

M. J. CALLAGHAN (FCCET): Au fond, les sujets que nous débatons depuis deux jours sont politiques. Il n'y a qu'une solution à ces questions, et elle est politique. Il n'y a qu'un parti qui appuie notre position sur ces questions politiques, et c'est le Nouveau Parti Démocratique. Je trouve étrange qu'assemblée après assemblée nous discutions de ce que nous devrions faire sur le plan de la politique économique. Pourtant, à chaque fois qu'il y a élection dans une circonscription, sauf au Manitoba, nous élisons les ennemis des travailleurs. Pourquoi en est-il ainsi?

Parce que nous n'avons pas su transmettre le message à nos propres membres, à leurs femmes et à leur famille. Il faut y remédier, et c'est urgent.

Le NPD est le seul parti à prendre publiquement position sur les questions qui intéressent les gens que nous représentons. En 1970, au Québec, quand le gouvernement nous a imposé une loi faciste, le Nouveau Parti Démocratique fut le seul parti à se lever en Chambre pour la condamner. Ce ne furent pas les Libéraux ni les Conservateurs.

Je n'ai pas l'intention d'accabler l'Assemblée pendant des heures. Comme un orateur précédent a dit, toutes nos belles paroles sont inutiles si nous ne sommes pas prêts, à notre retour chez nous, à convaincre nos gens qu'il faut appuyer le Nouveau Parti Démocratique avant que les Conservateurs et les Libéraux ne nous bradent aux Américains.

M. J. RUSHTON (SPTA): Hier et tôt ce matin, nous avons chargé notre mouvement d'une énorme tâche qui exigera du leadership de la part de chacun et de chacune des syndicalistes du pays. La route que nous avons choisie nous fait entrer directement en conflit avec le gouvernement conservateur et les grandes entreprises du pays et exigera un revirement massif dans les habitudes de vote et de pensée de beaucoup de Canadiens.

Le mouvement syndical auquel nous appartenons est capable de changer le pays du tout au tout. Une tâche énorme qui requiert qu'on s'y applique sans arrêt. L'élection d'un gouvernement néo-démocrate à l'échelle nationale dépend d'une variété de circonstances. Il nous faudra travailler et lutter avec tous les groupes communautaires sur toutes sortes de litiges, comme nous l'avons fait pour la question des pensions. Nous pouvons forcer le gouvernement à modifier sa politique; ou nous pouvons changer de gouvernement ou encore faire sortir les gens dans la rue avec l'idée qu'il y va de leur propre intérêt de bâtir un parti politique qui puisse battre les Conservateurs et former un gouvernement progressif.

M. D. CROOK (AFPC-AFPTNO): Je m'élève contre cette résolution, car il y a un autre aspect à considérer. Bien entendu, j'appuie tout ce que M. Broadbeant a dit, aujourd'hui. En matière de syndicalisme, son parti est le seul qui nous représente. Mais aussi longtemps qu'un parti propose dans son programme de libéraliser la législation sur l'avortement, le mouvement syndical ne peut pas tout bonnement lui donner carte blanche".

Je vous incite à reconsidérer votre appui, encore une fois. Il ne s'agit pas uniquement des travailleurs, mais des droits des enfants à naître.

M. P. FORDER (TUA): Tous ceux d'entre nous qui militent au sein de ce parti et du mouvement syndical surveillent ce que les gens, en dehors de nos familles, disent à propos de nous. Ce matin, sur les ondes de Radio-Canada, Dalton Camp discutait du Congrès du Travail du Canada avec Dave Barrett et Eric Kierans. Ces messieurs se demandaient quel serait le cheminement du mouvement syndical avec sa nouvelle équipe de dirigeants et son insistance nouvelle sur les questions du jour ayant des répercussions sur les travailleurs. Je fus très intéressé d'entendre Dalton Camp dire que le mouvement syndical faisait une erreur en devenant si politique. Il trouvait que nous ne devrions pas nous occuper de telles questions ni nous lier au Nouveau Parti Démocratique.

Je trouve curieux que M. Camp soit le même genre de personne et vienne du même genre de parti qui tiennent à ce que la cause de Merv Lavigne soit entendue, dans le but de nous empêcher de participer à la vie politique de notre pays. M. Lavigne, candidat libéral battu deux fois, coûte 500 000$ au mouvement syndical et aux payeurs de cotisations, somme requise pour assurer leur défense et leur permettre de continuer à prendre position sur les questions importantes pour les travailleurs. Les Dalton Camp et les Merv Lavigne sont de la même trempe que les gens qui s'opposent à nous parce que nous luttons pour la paix et le désarmement nucléaire dans le monde, qui ne veulent pas l'égalité salariale pour les femmes de notre pays, qui sont opposés au libre choix, qui ne veulent pas dépolluer l'environnement. Nous devons prendre conscience qu'ils sont du même acabit que M. Reagan, qui a systématiquement affaibli le mouvement syndical des États-Unis. En 1975, 29 pour cent de la main-d'oeuvre dans ce pays était syndiqué. Aujourd'hui, ce chiffre a baissé à 19 pour cent, grâce aux Reagan et aux "Mulreagan" de la terre. Ceux-ci savent qu'en affaiblissant le mouvement syndical ils préviendront une lutte acharnée menée au nom du citoyen ordinaire de ce pays.

Il est temps que notre centrale syndicale devienne adulte. Au lieu de parler de paix et d'unité, nous devrions parler de paix, d'unité et d'emplois de façon très réfléchie et attentive. Comme Ed Broadbent l'a si éloquemment souligné, ce matin, nous voulons un parti qui défende nos droits afin d'empêcher l'avènement de la privatisation et de sa conséquence, le massacre du sec-

teur public. Nous voulons nous assurer que les emplois pour lesquels nous avons lutté si fortement ne seront pas abolis par le biais de la sous-traitance, en particulier dans le secteur public. Nous voulons nous assurer de pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage quand nous en aurons besoin. Enfin, nous voulons nous assurer que les Camp et les autres gens de droite au sein de notre société, qui n'ont aucune perspicacité économique pour résoudre les problèmes qui harcèlent les travailleurs, n'imposeront pas leur volonté ni ne diront aux syndicalistes présents à cette assemblée et aux membres que ces derniers représentent, pour qui ils devraient travailler. Il semble évident que M. Mulroney a failli misérablement chaque fois qu'il a tenté de résoudre les nombreux problèmes qui harcèlent les travailleurs.

Comme vous le savez, nous discutons ici de questions qui nous préoccupent. Il va falloir que tout le monde rassemblé ici, à droite, au centre et à gauche, mette à contribution la compassion, l'énergie et le dévouement nécessaire à la poursuite d'une action politique collective, pour éviter que nos ennemis ne nous abbattent un par un. Hier, j'ai entendu Jean-Claude Parrot dire qu'il travaillerait de concert avec les gens de secteur privé pour lutter contre le libre-échange et qu'il verrait à ce que ses membres comprennent les problèmes qu'entraîneraient le libre-échange et la vente à rabais de notre pays aux États-Unis. Si nous pouvions réussir à faire travailler étroitement les syndiqués du secteur public avec ceux du secteur privé et, dans un esprit de coopération, parvenir à appuyer un parti qui n'a jamais manqué de soutenir nos intérêts, alors nous serions sur le point de commencer à ériger le genre de société que nous voulons tous si désespérément voir se réaliser. Appuyons Broadbent, affilions-nous au parti et complétons le travail, une fois pour toutes.

M. B. WEISLEDER (NUPGE-SEFPO): Il a été dit maintes fois que le monde du travail a besoin d'une action politique, parce que, sans cette action, c'est s'engager dans la négociation collective avec une main attachée derrière le dos. C'est naviguer en eaux dangereuses sans compas, sans vision à long terme de nos besoins et de nos intérêts. Le monde des affaires fait amplement d'action politique. Il possède et contrôle au moins deux partis politiques importants et d'autres au niveau provincial. Par l'entremise de ces partis, il nous dicte sa volonté politique, économique et sociale, nous, la majorité, les travailleurs du pays. Pour faire de l'action politique, nous avons réellement besoin d'éducation politique et, pour cette raison, nous devrions appuyer les recommandations contenues dans le rapport du Comité.

Mais, pour le mouvement syndical et le Nouveau Parti Démocratique, l'action politique est une rue à double sens. Une présence plus forte du mouvement syndical est requise au sein du Parti pour que celui-ci devienne plus responsable envers les travailleurs. En appuyant cette résolution, nous n'ignorons pas que des gouvernements néo-démocrates ont brisé des grèves et adopté des lois sur le contrôle des salaires des travailleurs. D'ailleurs, c'est pourquoi, à notre avis, un gouvernement NPD de n'importe quel niveau doit rendre compte aux travailleurs et avoir comme principale préoccupation le programme du monde du travail. Si nous voulons que le NPD prenne cette responsabilité et cet engagement envers un tel programme et envers les politiques socialistes susceptibles de faire progresser la cause des travailleurs au pays, il faut nous y affilier.

Il faut que nous assistions aux réunions du parti et que nous remplissions les salles de congrès du NPD de délégués représentant les syndicats. Le mouvement syndical doit fournir des candidats prêts à se présenter sous la bannière néo-démocrate. Nous n'avons pas besoin de médecins, d'avocats, de comptables ni de professeurs pour parler aux travailleurs. Nous sommes mieux qualifiés pour parler des choses qui nous intéressent et nous avons un véhicule pour le faire, le Nouveau Parti Démocratique par affiliation au mouvement syndical. Mais il nous faut aussi une conception plus élargie de l'éducation et de l'action politiques. Une action politique qui se poursuit tous les jours de l'année, pas juste en temps d'élections.

Les débats à cette assemblée nous préparent à mobiliser nos troupes pour des actions politiques de protestation contre la déréglementation, la privatisation, les coupures et les lois antisyndicales. Partout au pays, nous prenons part également aux mouvements populaires contre la guerre, les injustices politiques et sociales ici et à l'étranger, et nous avons tout lieu de nous attendre à ce que le Nouveau Parti Démocratique mobilise ses membres dans chaque circonscription pour que, chaque jour de l'année, ils se joignent à nous dans la rue, sur les lignes de piquetage et au cours de manifestations. Nous avons un message à transmettre à nos consoeurs et à nos confrères du NPD: il est merveilleux de voir le NPD parler franchement de nos préoccupations et de nos intérêts lors de diverses assemblées législatives et au Parlement du Canada, mais si nous sommes pour avoir une véritable unité d'action, il faut que nous l'ayons, jour après jour, à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre parlementaire. Ayez cela à l'esprit lorsque vous voterez sur cette résolution. Il faut une plus grande présence du mouvement syndical au sein du NPD et une plus grande présence du NPD dans la rue et dans les campagnes du mouvement syndical.

Mme J. LANGAN (UIT): Hier, pendant le visionnement du vidéo, nous avons hué Mulroney et Wilson et, aujourd'hui, nous nous sommes levés pour ovationner Ed Broadbent et le Nouveau Parti Démocratique. La plupart des délégués ici ne se souviennent pas du temps où Tommy Douglas, un membre de mon syndicat, se battait pour avoir de l'assurance-maladie qu'il a enfin obtenue, ni du temps où Stanley Knowles, également membre de mon syndicat, se battait pour des pensions qu'il a finalement obtenues, ni du temps de la formation et de la fondation du parti CCF et, encore moins, du nouveau départ, il y a 25 ans, quand le Nouveau Parti Démocratique et le mouvement syndical s'associèrent pour établir un véhicule qui permettrait aux syndicalistes de contribuer à l'élaboration des politiques du parti.

Il s'agissait de la disposition sur l'affiliation, et nous ne nous sommes pas prévalu de nos droits en vertu de cette disposition. Si nous ne sommes pas représentés par le Nouveau Parti Démocratique à l'échelle nationale, vous et moi avons peut-être failli à la tâche. Si vous n'êtes pas représentés par ce parti au niveau de la province, vous et moi avons peut-être failli à la tâche. De même, si vous ne l'êtes pas au niveau de votre circonscription, sans doute vous et moi avons failli à la tâche.

Si vous croyez que ce n'est pas important, rappelez-vous de l'élection provinciale de 1983 en Colombie-Britannique quand nous avons perdu par une marge de 3 pour cent. Cette défaite donna à Bill Bennett et aux créditistes le droit et, selon eux, le mandat de saper le code du travail, d'éliminer les droits de la personne, d'abolir le droit à la négociation pour les employés du secteur public, de créer des lieux de travail syndiqués et non syndiqués à l'Expo, de démanteler notre système d'éducation, de paralyser notre système de soins de la santé et de jeter sur le pavé les personnes âgées pour faire de la place aux visiteurs de l'Expo.

Si nous gagnons la prochaine élection provinciale en Colombie-Britannique, la prochaine fois que vous traverserez les Rocheuses pour venir nous voir, arrêtez-vous et lisez l'affiche qui annoncera: "Bienvenue en Colombie-Britannique, la première province au Canada à reconnaître le droit au travail". Si vos statuts vous le permettent, je vous encourage à affilier votre syndicat. Songez-y. Si nous avions tous fait notre part dans le parti, nous ne serions pas au pouvoir uniquement au Manitoba et au Yukon, nous le serions en Alberta, nous pourrions gagner à nouveau la Saskatchewan et la Colombie-Britannique et, de plus, nous formerions le gouvernement du Canada.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Munro): Je vais vérifier auprès de l'Assemblée. Ceux qui sont en faveur de voter la question, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

M. W. PARSONS (Président, Comité de l'éducation politique): Certaines personnes ont fait allusion au fait que le Manitoba constituait le seul gouvernement néo-démocrate. Je tiens à rappeler aux délégués que le grand territoire nordique qu'on nomme Yukon a un gouvernement NPD, dirigé par Tony Penikett, un ancien métallo.

Mme N. RICHE (Secrétaire, Comité de l'éducation politique): La résolution PE-3 modifiée:

"ATTENDU QU'en 1982, la Fédération des travailleurs de l'Ontario a reconnu comme prioritaire la politique municipale;

"ATTENDU QUE le NPD a besoin de la participation du mouvement syndical aux campagnes municipales;

"ATTENDU QUE l'appui populaire au NPD s'accroît d'année en année;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada, de concert avec les fédérations de travailleurs, encourage les sections locales et les conseils du travail à participer davantage aux élections municipales;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC, de concert avec le NPD, aide les fédérations à parrainer des sessions d'études à l'échelle provinciale à l'intention des organisateurs de campagnes électorales municipales."

J'en propose l'adoption; appuyée par W. Parsons.

M. C. LYONS (Président, Conseil du travail du Toronto métropolitain): Si nous voulons faire une réussite de notre programme politique, alors le mouvement syndical doit participer activement aux trois niveaux de gouvernement: fédéral, provincial et municipal. Certes, le NPD fait du bon travail aux niveaux fédéral et provinciaux et fera encore mieux, mais, depuis trop longtemps, nous semblons oublier l'importance de la politique municipale. Une des choses les plus importantes que nous, en tant que travailleurs, pouvons obtenir de la politique municipale, c'est la création d'emplois. Les conseils municipaux commencent à se rendre compte qu'ils ont, en fait, une fonction génératrice d'emplois et qu'ils peuvent créer de l'emploi. Nous devons donc nous occuper de ces conseils et nous assurer qu'effectivement ils assument leurs responsabilités de création d'emplois, qui constitue, de nos jours, le besoin le plus flagrant au pays.

En fait, les administrations municipales peuvent avoir un impact très important sur la qualité de vie de tous les travailleurs. Collectivement, elles dépensent 25 pour cent de plus que le gouvernement fédéral. Ici, dans la ville où nous sommes assemblés, qui est aussi ma ville, les administrations municipales dépensent chaque année plus de 5$ milliards. On peut faire énormément pour les travailleurs avec une telle somme. Le mouvement syndical devrait travailler à l'élection de gens qui sauront utiliser ces fonds dans le meilleur intérêt des travailleurs.

Par exemple, ces gens-là pourraient adopter une politique sensée d'achat de produits fabriqués par des syndiqués. Nous avons eu une administration NPD au Conseil de l'éducation de notre ville, la première au Canada, que je sache, à appliquer une telle politique. Je dois dire, à regret, qu'aux dernières élections municipales nous avons perdu deux sièges; en conséquence, les Libéraux et les Conservateurs qui sont maintenant en majorité au Conseil ont supprimé cette politique d'achat, geste qui a coûté à nos membres 10 millions de dollars en termes d'emplois.

Les administrations municipales peuvent avoir un effet sur le logement. C'est avec tristesse que je dois avouer que, dans notre ville, l'hiver dernier, des gens sont morts, faute de logement adéquat; cette situation honteuse ne devrait jamais, jamais se reproduire. Donc, les administrations municipales peuvent s'occuper de logement, et il est de notre responsabilité de voir qu'elles le font. Nous avons des offices municipaux d'habitation qui peuvent débloquer des fonds, créer des emplois par le biais de la construction de logements et en même temps prévenir d'autres morts inutiles. Une administration municipale peut s'assurer que nous ne perdions pas notre équipement industriel ni les emplois bien rémunérés qui s'y rattachent. Ce sont des emplois qu'il faut protéger; nous pouvons le faire en étant actifs sur la scène municipale et en voyant à ce que la fabrication industrielle demeure un aspect important de chaque municipalité. Une municipalité peut fournir le genre de services sociaux dont nous parlerons d'ici un jour ou deux. Elle peux assurer un service de garderie et de garde l'enfant et collaborer à la mise sur pied d'un service d'aide aux femmes battues. Comme syndicalistes, il faudrait s'assurer que les municipalités font tout ça effectivement.

Qu'en est-il des services médicaux et des soins de la santé? Nous, du milieu syndical, nous luttons quotidiennement pour avoir des lieux de travail salubres. Nous avons été des chefs de file dans la bataille pour la santé et la sécurité au travail. Ce n'est guère intelligent, toutefois, d'assainir les lieux de travail, si les employeurs sont pour déverser leurs poisons dans les égouts et dans nos rivières et qu'on s'empoisonne à la maison. C'est insensé, et les conseils d'hygiène municipaux peuvent également agir à ce sujet.

Les taxes foncières municipales sont une question d'importance vitale. Nous éprouvons les mêmes problèmes au niveau municipal qu'au niveau fédéral. Certains conseils de ville accordent des avantages fiscaux à des compagnies et rien aux travailleurs. La quote-part de chacun a changé au niveau municipal tout comme elle a changé au niveau fédéral et provincial. Les travailleurs paient de plus en plus de taxes, tandis que les compagnies et les commerces en paient de moins en moins. Encore une fois, nous pouvons arrêter cette tendance en s'occupant activement de politique municipale.

J'espère que cette résolution sera adoptée à l'unanimité, mais, plus encore, j'espère que nous la prendrons à coeur et que nous nous occuperons activement de politique municipale. Si nous le faisons, je n'ai aucun doute que nous verrons les énormes bienfaits rejaillir sur les travailleurs du pays, qui le méritent bien, d'ailleurs.

M. B. WARD (STCC): À titre de conseiller municipal nouvellement élu au conseil de ville de Brantford, je ne peux dire assez de bien des cours de préparation aux élections municipales, organisés par la FTO; ces cours m'ont aidé dans la planification de ma campagne et l'élaboration d'un feuillet publicitaire. Le mouvement syndical doit encourager ses membres à s'engager sur la scène municipale, et le CTC devrait faire preuve de leadership dans ce domaine en parrainant des cours sur la politique municipale et en voyant qu'ils soient offerts partout au Canada et non seulement dans certaines provinces. Trop longtemps, nos villes ont été dominées par des hommes d'affaires qui répondaient à la Chambre de commerce plutôt qu'aux travailleurs. En adoptant cette résolution, le CTC confirmera que le mouvement syndical est prêt à appuyer ses membres qui acceptent de faire la lutte aux hommes d'affaires dans l'arène municipale et à leur fournir l'aide requise pour qu'ils soient victorieux aux élections municipales.

M. G. MICHAUD (TUA): J'éprouve de sérieuses difficultés avec ce que nous sommes en train de dire. Depuis plusieurs années maintenant, nous venons à l'Assemblée statutaire et y discutons d'affiliation avec le NPD. Une des raisons pour ne pas avoir encore de gouvernement NPD est qu'un grand nombre de personnes dans cette salle ne sont pas membres de ce parti. Nous essayons constamment de convaincre les délégués que les personnes qui participent à une assemblée du CTC devraient également être actives localement et que leur section locale devrait être affiliée à leur conseil du travail. J'ai beaucoup de réserves à propos d'un grand nombre de personnes dans cette salle qui vont voter sur cette question et donner un mandat aux conseils du travail, sans que leur section y soit affiliée ou membre. Cela ne fera pas le travail à leur place.

Plus tard, au cours de l'Assemblée, nous aurons une résolution pour laquelle le Comité des résolutions recommande le rejet, une recommandation dont il devrait avoir honte et reconsidérer. En revanche, les délégués à cette Assemblée qui lèveront la main en faveur de la résolution présentement débattue et qui mandateront les conseils du travail du pays pour faire le travail à leur place feraient mieux d'appuyer la résolution au sujet de l'affiliation, dont je viens de parler, quand elle sera présentée.

M. D. AITKEN (Secrétaire-trésorier, FTA): J'appuie cette résolution. Il est grand temps que nous nous engagions officiellement au niveau municipal. En Alberta, nous avons suivi l'exemple du Conseil du travail de Toronto qui a colligé une documentation réellement intéressante sur comment intervenir en politique municipale. À la fin de mai, nous aurons une conférence parrainée par la Fédération et portant sur le monde du travail et la politique municipale. C'est une occasion pour nous, les travailleurs de démontrer que, même si dans certaines municipalités, il n'y a pas de partis politiques, on peut quand même élire des travailleurs pour représenter des travailleurs. Nous ne pouvons plus continuer à élire des hommes d'affaires ou des personnes sans aucune idée de ce qu'est un lieu de travail ou un salaire minimum et s'attendre à ce qu'ils s'attèlent à la tâche en pensant aux travailleurs. Ça ne fonctionne pas comme ça.

J'aimerais attirer votre attention sur la brochure que le Comité de l'éducation politique a préparée, qui se trouve dans nos serviettes et qui s'intitule: "Travaillons ensemble pour mettre le Canada au travail". J'incite chacun de vous à la lire et à participer activement au parti qui est votre parti. Être actif dans le parti est non

seulement un privilège, c'est un devoir. Je vous encourage à devenir actifs. Changeons ce pays du tout au tout.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Munro): Je désire vérifier auprès de l'assemblée si elle est prête pour la question. La question est votée. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée. Ceci termine le travail du Comité.

Le Comité de la politique économique voudrait-il monter sur l'estrade, s'il vous plaît.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. J. FRYER (Président, Comité de la politique économique): Nous allons traiter du document no 2: *Rapport du Comité de la politique économique*. Nous vous prions de nous excuser du fait que 20 résolutions portant sur la politique économique furent omises dans la version française du cahier des résolutions. Toutefois, nous avons essayé de corriger cet oubli en faisant imprimer un supplément contenant les résolutions manquantes.

Le Comité de la politique économique a examiné les résolutions EC-1 à EC-135. Voici les recommandations qu'il en a dégagées:

Un énoncé de politique du Conseil exécutif intitulé *Notre Canada ou le leur? Le monde du travail face aux projets des compagnies* a été distribué à tous les délégués. Le Comité recommande l'adoption de cet énoncé qui résume en même temps le sens des résolutions EC-33, EC-34, EC-43, EC-46, EC-51, EC-68, EC-69, EC-70, EC-74, EC-75, EC-83, EC-85, EC-87, EC-91, EC-92, EC-93, EC-94, EC-95, EC-96, EC-101, EC-104, EC-108, EC-113, EC-114, EC-116, EC-117, EC-121, EC-122, EC-125, EC-126, EC-130, EC-132, EC-133, EC-134 et EC-135.

Au nom du Comité et appuyé par R. McGarry, je propose que l'énoncé de politique intitulé *Notre Canada ou le leur? Le monde du travail face aux projets des compagnies* soit adopté comme incluant les résolutions.

M. J. DUFF (TUA): Je désire vous parler du pire climat économique que nous ayons eu à subir depuis des années, crise dont les membres de notre section locale sont les victimes.

Ces personnes sont les victimes permanentes d'une situation économique qui a réduit une section locale qui comptait auparavant 5 000 membres et qui faisait les manchettes des journaux de Toronto, en une section locale sans grand intérêt pour les journalistes. Nous sommes au beau milieu d'une guerre d'attrition qui nous effacera complètement de la surface de la terre d'ici à la fin de l'année. Il s'agit d'une section qui fut une pionnière et qui, à propos, est la section d'origine du président sortant de notre organisation. Néanmoins, malgré le rude climat économique, malgré la dépression qui sévit dans l'industrie des instruments aratoires, nous avons réussi, à négocier au cours des six dernières années, deux conventions au cours desquelles nous n'avons rien cédé. Nous sommes restés sur nos positions et, de fait, nous avons réalisé de modestes gains.

Nous avons vécu l'attrition, nous avons vu nos effectifs décimés; la situation est telle qu'on est à la recherche de nouveaux mots pour décrire les gens qui ont épuisé leur assurance-chômage, par exemple. Un grand nombre d'entre eux vient nous voir. Des gens bien ancrés dans la vie communautaire de Toronto sont maintenant déracinés, car ils ont été mutés ailleurs ou remerciés. De plus en plus, nous constatons que nos effectifs s'amenuisent.

Il fut un temps, lorsque la société Massey-Ferguson était ici à Toronto, où nous faisons les manchettes; maintenant, nous sommes en voie de disparition. Récemment, il y a eu une restructuration qui fut appuyée par les gouvernements fédéral et provincial et, le 18 décembre, au nom de nos membres, j'ai écrit une lettre à Brian Mulroney pour lui faire part de notre inquiétude au sujet de l'impartition, un autre nouveau mot dans notre vocabulaire. Quand j'étais jeune, on appelait cela de la sous-traitance; maintenant, c'est de l'impartition.

Je lui ai donc écrit au sujet de l'impartition et aussi de l'attrition de nos effectifs, car je voyais bien que le gouvernement fédéral avait formé le projet d'appuyer l'entreprise. Je lui exposai que les travailleurs aussi méritaient un certain appui.

Il me répondit quatre mois plus tard, après que je lui eus envoyé une seconde lettre dans laquelle je lui disais que même s'il était très pris par la conduite des affaires de l'État, les travailleurs méritaient au moins une réponse. La semaine dernière, j'ai reçu le document le plus banal qui soit, rempli de déclarations hypocrites et ridicules. Dans sa lettre, le Premier ministre écrit que, bien qu'il se rende compte que nous sommes dans une impasse, les initiatives ont préséance et que son gouvernement avait créé un demi-million d'emplois. Comment les membres de notre section locale, victimes d'attrition, peuvent-ils interpréter une telle absurdité? Ce document banal était complètement absurde.

Toutefois, comme je le disais, à cause du rude climat économique, il nous est impossible de faire un retour en arrière. À la fin de l'année, nous serons peut-être disparus; nous étions 5 000 membres, nous ne sommes plus que 80. Toutefois, ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité; aussi poursuivons-nous la lutte. Récemment, quelqu'un m'a dit: "John Duff, ta section est à terre", et je lui ai répondu: "D'accord, nous sommes par terre, mais commence à compter jusqu'à dix et nous serons debout". Bien que ceci puisse être leur chant du cygne, leur dernier battement d'aile, les membres de la section locale 439 sont prêts à lutter jusqu'au bout. Tout ce qui nous est arrivé s'est produit dans le pire climat économique possible, et je vous dis de prendre garde, de tenir bon, car la même chose pourrait vous arriver, vu le genre de gouvernement auquel vous avez à faire face.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Munro): La discussion est-elle terminée? Ceux qui sont en faveur, veuillez l'indiquer. Contre? Adopté.

M. J. FRYER (Président, Comité de la politique économique): Ce matin, nous avons étudié, débattu et adopté un document qui s'intitule: *Plein Emploi et Justice — Le monde du travail trace un programme au Canada*. Le Comité recommande l'adoption du fait que cet énoncé résume le sens des résolutions EC-10, EC-29, EC-30, EC-31, EC-36, EC-37, EC-39, EC-45, EC-47, EC-52, EC-55, EC-56, EC-67, EC-71, EC-72, EC-76, EC-79, EC-89, EC-90, EC-97, EC-98, EC-99, EC-100, EC-102, EC-105, EC-106, EC-107, EC-109, EC-110, EC-112, EC-115, EC-118, EC-119, EC-127 et EC-128.

Au nom du Comité et appuyé par R. McGarry, je recommande l'adoption du fait que cet énoncé que nous avons débattu et adopté plus tôt ce matin résume bien le sens des résolutions énumérées.

M. B. DESROCHES (Metallos): Je désire appuyer la recommandation du Comité et brièvement discuter de mon interprétation de l'économie à titre de métallo et de représentant de gens de la région d'Hamilton.

Pour la plupart des gens, l'économie veut dire "emplois". Quand vous n'avez pas d'emploi, l'économie vous importe peu. Parler d'emplois revient à parler d'un problème réel, celui du pouvoir d'achat, lequel est, à mon avis, la véritable locomotive qui fait marcher l'économie. Si nos confrères et nos consoeurs, ainsi que ceux qui sont sans emploi, ne jouissent pas d'un certain pouvoir d'achat, alors la locomotive de l'économie s'arrête, à tout le moins pour ceux qui n'ont aucun pouvoir économique. Je suggère au Conseil exécutif de faire, auprès du gouvernement fédéral, des représentations aussi pressantes que possible pour que cesse l'exploitation des travailleurs par le biais de l'assurance-chômage, particulièrement en ce qui a trait aux aspects défavorables pour les membres désirant prendre leur retraite.

D'autres effets sont apparus aussi récemment que la semaine dernière, à Hamilton, en Ontario, où certains de nos membres sans emploi furent appelés pour agir comme jurés, une obligation envers la société dont il faut s'acquitter. Ils furent payés 10$ par jour jusqu'à une somme maximale de 40$, je crois, mais à cause de ceci, ils perdirent de l'assurance-chômage. Ceci constitue une véritable injustice envers nos gens. C'est bien assez d'être sans travail, s'il faut qu'en plus on retire de l'assurance-chômage aux gens qui accomplissent leur devoir de citoyen!

Voilà le genre de choses auxquelles nos gouvernements sont peu sensibles. Ils sont insensibles aux besoins de nos membres et nous devons constamment leur remettre sous le nez que, lorsque nos confrères et nos consoeurs décident de prendre

leur retraite afin de faire de la place pour les plus jeunes, ils ne devraient pas être pénalisés, de surcroît par une diminution des prestations d'assurance-chômage. Tant de choses menacent nos futurs pensionnés qu'ils hésitent à prendre une retraite prématurée. Il faut y penser.

L'autre point que je désire soulever ne se trouve pas spécifiquement dans l'énoncé en question, mais plutôt dans le premier que nous avons étudié ce matin. Il serait négligent de notre part si nous ne vantions pas les vertus de la semaine de travail réduite. Quand le Canada a réduit la semaine de travail de 48 heures à 40 heures par semaine, sur une période de trois ans, de 1949 à 1952, il n'y a virtuellement eu aucune perte de salaires et des centaines de milliers d'emplois furent crées. Or, si, à cette époque, nous fûmes capables de réduire la semaine de travail par autant d'heures, nous avons sûrement assez d'intelligence et de courage pour le faire en 1986. Si nous ne pouvons pas amputer la semaine de huit heures, alors commençons par une heure à la fois jusqu'à ce que nous atteignions 32 heures par semaine.

Le Congrès du Travail du Canada doit jouer un rôle plus direct et plus vigoureux dans l'éducation de la population en général au fait qu'il est possible d'avoir une semaine plus courte de travail sans véritable diminution de la valeur du pouvoir d'achat des travailleurs, et j'incite le Conseil à jouer ce rôle.

M. P. STIER (APENAC): J'appuie la recommandation du Comité, surtout qu'elle comprend la résoluiton EC-31 qui fut soumise par la section locale 100 de la FCCET & AO. Cette résolution nous fournit des arguments contre le déréglementation et la privatisation. Pour ne citer qu'un exemple de privatisation qui ne fonctionne pas en ce qui concerne les services gouvernementaux, j'attire votre attention sur le filtrage de sécurité dans les aéroports canadiens; celui-ci est effectué par des compagnies privées, tandis que les règlements relatifs à la sécurité sont appliqués par les compagnies aériennes elles-mêmes.

Nous, le personnel naviguant, et vous, les passagers, nous avons tout lieu de nous inquiéter quand nous entendons des histoires de journaliste qui réussit à passer devant les détecteurs avec de fausses armes et de faux explosifs. Quel est le problème? D'abord, même s'il existe des mesures législatives pour supposément assurer la sécurité de nos aéropports, elles sont appliquées par du personnel non entraîné et sous-payé. Nous avons été témoins des luttes qu'a dû mener le personnel de Burns Security aux aéroports de Montréal. Ces employés mal payés ne gardent pas suffisamment longtemps leur emploi pour acquérir de l'expérience. Dans ces aéroports, le renouvellement du personnel est en moyenne de neuf mois pour les gardes de sécurité.

L'Association du personnel navigant des lignes aériennes canadiennes souhaite que le filtrage de sécurité des passagers et des membres d'équipage soit enlevé aux entreprises privées et pris en main par le gouvernement canadien qui confierait ce travail à du personnel entraîné, possédant une longue expérience. Je ne veux plus voir de désastre comme celui d'Air India ou toute autre catastrophe et j'encourage tous les affiliés à exercer des pressions sur le gouvernement du Canada pour qu'il abandonne la privatisation du filtrage de sécurité dans les aéroports.

M. D. ELVES (Conseil du travail d'Edmonton et du district): Le document englobe une ou deux résolutions ayant trait à l'étatisation sous contrôle démocratique. Je vous en suis reconnaissant et j'en suis fort heureux. Toutefois, l'énoncé ne développe pas ce sujet autant qu'il aurait pu le faire. Je suppose que le Comité a essayé de s'y pencher mais manquait d'idées précises sur comment aller de l'avant. Nous devrions commencer par étudier de quelle façon attaquer le problème.

Il s'agit d'une question appropriée, importante pour la ville albertaine dans laquelle je demeure, compte tenu que la crise provient du fait que le secteur des ressources naturelles en dépend uniquement et qu'il y a un manque de diversification. Le mouvement syndical pourrait confronter le problème en incitant ses affiliés à tous les niveaux à entreprendre une étude sur la manière dont leur propre industrie pourrait fonctionner dans le cadre du programme syndical, lequel vise le bien-être des travailleurs et de toute la population. Ainsi, nous n'aurions plus a subir les crises causées par des industries qui sont exploitées uniquement au profit d'intérêts privés et non pour satisfaire les besoins de la population. En faisant l'analyse d'une industrie et en étudiant comment elle fonctionnerait selon des critères de contrôle démocratique et d'étatisation, nous ne faisons pas seulement avancer l'étude du programme du monde du travail, nous nous assurons d'avoir en main de meilleures cartes à la table de négociation, car notre aperçu de l'industrie sera différent et plus approfondi que celui des patrons. De plus, c'est une façon de populariser le militantisme parmi nos propres membres et de le renforcer. Nous serons capables de voir au-delà des mensonges des patrons. Nous ne blâmerons plus l'OPEP mais les projets des compagnies.

Mme F. RINGER (AFPC-Élément national): La justice et le plein emploi sont essentiels non seulement pour nous, les travailleurs, mais pour les affaires au Canada. Nous devons éduquer les Canadiens au fait que la privatisation, la déréglementation et le libre-échange vont amoindrir notre pouvoir d'achat et, en fin de compte, nous plonger dans une autre récession.

J'ai des commentaires à faire sur l'exemple cité pour démontrer l'injustice de la Commission de l'assurance-chômage. Je suis originaire de Sudbury, et, il y a quelques années, un mineur, qui recevait de l'assurance-chômage, perdit sa femme et se vit retirer une journée de prestation parce qu'il n'était pas disponible pour travailler. C'est complètement aberrant. Nous devons faire la lutte contre cette sorte de choses. Si Mulroney réussit à mettre à exécution sont projet, on n'en retirera aucun bien.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Munro): Il n'y a plus d'orateurs. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

M. J. MARTIN (Métallos): J'aimerais attirer l'attention de la présidence et, plus particulièrement, celle de Shirley Carr, sur un point. Hier, après l'allocution d'ouverture, j'ai soulevé la question de l'association des pompiers professionnels de l'Ontario. Aujourd'hui, à titre de délégué, j'ai reçu une feuille rose qui résume l'assemblée d'hier matin. J'avais alors soulevé une question d'ordre et accepté l'explication de la présidence. Vu les circonstances, pourquoi ne fait-on pas mention de cette intervention sur cette feuille? Il est important pour moi comme syndicaliste que le CTC tienne l'engagement pris hier par Madame la Présidente. Je demande respectueusement que soit amendé le procès-verbal distribué aujourd'hui, et je requiers l'appui des délégués, car c'est important pour moi.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Munro): Le procès-verbal officiel de l'Assemblée fera certainement état du point que vous aviez soulevé. Ceci n'est qu'un bref résumé à l'intention des délégués. La déclaration de la consoeur Carr sera certainement inscrite au procès-verbal officiel.

M. J. MARTIN (Métallos): Laissez-moi répéter que si l'on peut faire mention que nous avons chanté *Solidarité, mes frères* et *O Canada*, eh bien, quand il s'agit d'un événement tel qu'une ligne de piquetage de syndiqués appartenant à notre centrale syndicale, il est scandaleux de ne pas le signaler dans les documents remis aux délégués en assemblée, je vous demande respectueusement d'amender le document en question et de nous le présenter à nouveau demain matin.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Munro): Votre objection est motivée et nous en prenons note.

La séance est levée à 12h30.

MARDI 29 AVRIL 1986
Séance de l'après-midi

La secrétaire-trésorière du CTC, Shirley Carr, ouvre la séance à 14h05.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'invite le Comité de la condition féminine à faire rapport.

COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE

Mme N. HUNT (Présidente, Comité de la condition féminine): Nous passons au document 16. Je demanderais à la consoeur Michèle Brouillette de nous indiquer quelques changements qu'il faut apporter à la version française.

Mme M. BROUILLETTE (Membre, Comité de la condition féminine): Il y a des changements à apporter, mais ce n'est pas

dans la même résolution. En français, c'est la résolution no W-25 et il y a plusieurs corrections à apporter parce que la traduction française n'est pas conforme. Alors, la première correction, deuxième "attendu" où nous lisons maintenant: "ATTENDU QUE les lois des autres provinces sont muettes sur ce point"; on doit corriger "province" pour lire: "ATTENDU QUE les lois des autres juridictions sont muettes sur ce point", pour s'assurer que l'on ne couvre pas seulement la juridiction provinciale mais aussi les travailleuses de juridiction fédérale.

La deuxième correction est dans le premier résolu: "IL EST RÉSOLU QUE le CTC exerce des pressions pour garantir le droit d'arrêt de travail préventif"; alors ce n'est pas: "l'arrêt de travail préventif"; on doit corriger pour lire: "pour garantir le droit au retrait préventif ou à la mutation".

Il y a une troisième correction dans le dernier résolu où on lit: "IL EST EN OUTRE RÉSOLU . . ." à la fin on lit: ". . . idemnisées sans perte de leurs prestations et de leur ancienneté"; c'est inexact, il faudrait lire: ". . . indemnisées sans perte de leur ancienneté et des autres avantages" et rayer "de leurs prestations".

Mme N. HUNT (Présidente, Comité de la condition féminine): Le Comité de la condition féminine s'est réuni pour examiner les résolutions W-1 à W-35.

La résolution W-22 a été envoyée au Comité des droits de la personne.

Les résolutions W-1, W-2, W-5, W-10, W-15, W-24 et W-33 portent toutes sur le même sujet. Le Comité a rédigé une résolution de remplacement englobant ces sept résolutions.

Mme D. WOOD (Secrétaire, Comité de la condition féminine):

"ATTENDU QUE des services de garde de qualité constituent une nécessité fondamentale pour les parents qui travaillent;

"ATTENDU QUE les places dans les garderies autorisées ne représentent que 8% du nombre d'enfants qui ont besoin d'un service de garde;

"ATTENDU QUE le récent Rapport du Groupe d'étude Cooke a confirmé l'état de crise dans lequel se trouve le régime de garde des enfants au Canada;

"ATTENDU QUE le mouvement syndical n'a cessé d'exprimer ses inquiétudes face au manque de services reconnus de garde d'enfants, à l'augmentation du nombre de garderies à but lucratif ainsi qu'aux salaires dérisoires et aux mauvaises conditions de travail des travailleurs et travailleuses de garderies;

"ATTENDU QU'on a très peu de services de qualité qui soient disponibles, accessibles, à coût abordable et de qualité, et que les heures d'ouverture des garderies sont rigides, le tout à cause du faible niveau et de la méthode de subventionnement;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de mettre à la disposition des provinces un mode de financement permettant à celles-ci de mettre sur pied au Canada un réseau complet de garderies à but non lucratif et de grande qualité;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral d'accorder immédiatement des subventions de démarrage conditionnel, recommandées par le Groupe d'étude Cooke, comme première étape pour aider à résorber la crise actuelle des services de garde d'enfants au Canada;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada continue de presser les affiliés, les fédérations de travailleurs et les conseils du travail afin que ceux-ci soumettent des mémoires au Groupe d'étude parlementaire concernant la garde des enfants, demandant au gouvernement fédéral de prendre les mesures préconisées dans la politique du Congrès du Travail du Canada."

Le Comité recommande d'adopter cette résolution de remplacement; au nom du Comité et appuyée par N. Hunt, j'en fais la proposition.

Mme R. BAKER (TUA): J'appuie cette résolution non seulement parce que je suis une femme, mais parce que c'est un problème qui touche tous les travailleurs du pays. À l'assemblée, il y a deux ans, j'ai parlé du premier programme de service de garde en usine, programme qui fut négocié par ma propre section locale. Nous avons obtenu de l'employeur qu'il verse dans un fonds deux cents par heure rémunérée. Ce programme vient tout juste d'être implanté, deux ans et demi plus tard, non que nous n'ayons pas travaillé avec diligence, mais, comme le souligne la résolution, à cause des coûts très élevés que comporte un service complet tenant compte, entre autres, des enfants au berceau et des besoins des travailleurs de quarts. Il n'y a aucun doute, le gouvernement doit accorder des subventions pour aider à résorber ce problème et permettre la mise sur pied de services de garde à coût abordable.

Par exemple, nous avons découvert que nous n'avions pas les moyens d'établir le genre de service que nous avions espéré, les coûts d'un service complet étant prohibitifs si l'on tient compte du personnel, des locaux qu'il faut louer, acheter ou construire et de tout ce qu'exige une garderie. Toutefois, je suis heureuse et fière de pouvoir dire que nous avons réussi à en mettre un sur pied, bien que modeste et intégré au système de garderies municipal. J'encourage donc les sections locales, les affiliés, les fédérations et les conseils du travail à poursuivre, à la table de négociation et à tous les paliers gouvernementaux, la lutte pour des garderies de qualité à coût abordable.

Mme K. BOER (AFPC-SEIC): Les temps ont changé, et les femmes sont sur le marché du travail pour y rester. Nous avons une responsabilité envers nos membres de lutter pour des dispositions qui leur permettront de jouir d'un mode de vie comparable et égal à celui des autres personnes. Nous avons un problème majeur dû au manque de garderies et de services de garde à coût abordable et de qualité. Il faut que cette situation change si nous voulons que nos membres aient l'occasion de participer à part entière à tous les aspects de la société d'aujourd'hui. Je vous incite à appuyer cette résolution et, lorsque vous serez de retour dans vos sections locales, à soumettre un mémoire au Groupe d'étude sur la garde des enfants, actuellement en cours.

Mme D. MONTGOMERY (SEFPO): Nous devons faire beaucoup plus d'heures supplémentaires que nous avions l'habitude d'en faire, même si le gouvernement dit qu'il ne devrait pas en être ainsi. Ceci crée des problèmes aussi bien pour les employés masculins que féminins, surtout en ce qui concerne la garde des enfants. Certains employés vont chercher leurs enfants à la garderie dès qu'ils quittent le bureau après une journée normale de travail. S'ils doivent travailler plus tard, ils découvrent vite qu'il n'y a pas de garderies, le soir; si leur conjoint travaillent le soir, alors la garde des enfants devient un véritable problème. Nous devons exercer des pressions pour que les heures supplémentaires soient éliminées et que davantage de personnes aient un travail régulier et permanent. De plus, il nous faut des garderies de qualité ouvertes 24 heures par jour. Nos enfants sont notre avenir.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Êtes-vous prêts pour la question sur cette résolution de remplacement? Ceux qui sont en faveur de l'adoption de cette résolution de remplacement, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

Mme N. HUNT (Présidente, Comité de la condition féminine): Les résolutions W-6-9, W-11, W-16, W-20, W-23 et W-27 ont été examinées par le Comité qui a rédigé une résolution de remplacement, laquelle, à notre avis, englobe les principes énoncés dans ces résolutions.

Mme D. WOOD (Secrétaire, Comité de la condition féminine):

"ATTENDU QUE l'égalité des chances pour les travailleuses doit être au coeur des luttes du mouvement syndical;

"ATTENDU QU'en dépit des progrès enregistrés, les femmes sont encore confinées à des ghettos d'emplois où la rémunération est grandement inférieure à celle des hommes;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral et encourge en même temps ses fédérations de travailleurs à continuer d'exercer des pressions sur leur gouvernement provincial ou territorial respectif pour obtenir la promulgation de lois visant la parité salariale pour un travail d'égale valeur et qui incluraient les clauses suivantes (ou la modification à cette fin des lois existantes):

1. application uniforme du principe de la parité salariale aux secteurs privé et public;
2. obtention de la parité salariale par la négociation collective;
3. l'affectation de fonds spéciaux aux adaptations requises par l'équité salariale outre les hausses normales de salaire;
4. réalisation de l'équité salariale pour les femmes en augmentant le salaire des travailleurs moins bien rémunérés plutôt qu'en diminuant le salaire des travailleurs à revenu plus élevé;
5. programme s'appliquant uniformément à tous les employés, sans distinction de sexe, lorsque les processus d'évaluation des emplois sont utilisés pour établir la parité salariale pour un travail d'égale valeur;
6. procédure de recours accessible à tous, comprenant des services de counselling et d'aide juridique à l'intention de plaignant(e)s éventuel(le)s et faisant partie intégrante de la loi;
7. obligation pour l'employeur de faire rapport de ses efforts pour instaurer la parité salariale pour un travail d'égale valeur;
8. sanctions prévues pour quiconque refuse de s'y conformer.

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada participe dans la mesure du possible aux campagnes visant à obtenir la parité salariale pour un travail d'égale valeur;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la parité salariale pour un travail d'égale valeur constitue un élément important de la prochaine conférence du CTC sur l'égalité;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC continue d'encourager les affiliés à négocier des clauses contractuelles de parité salariale pour un travail d'égale valeur aux fins de rétrécir l'écart salarial en obtenant:

1. des hausses générales de salaire plutôt qu'au pourcentage afin d'aider les employés (habituellement des femmes) qui se situent au bas de l'échelle de rémunération;
2. l'uniformisation des taux de base;
3. la suppression des échelons d'augmentation; l'égalité salariale et des avantages sociaux pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel;
4. le congé parental payé."

Le Comité recommande d'adopter cette résolution de remplacement; au nom du Comité et appuyé par N. Hunt, j'en fais la proposition.

Mme M. GRIFFITHS (ACTRA): Je désire m'exprimer en faveur de cette proposition, mais du point de vue de l'égalité des chances d'avoir du travail. Les industries culturelles fournissent le plus grand nombre d'emplois au pays. Ce secteur à forte densité de main-d'oeuvre génère des revenus de l'ordre de 7$ milliards par année. L'ACTRA a découvert que, bien que les femmes sous notre juridiction aient la parité salariale avec les hommes, elles n'ont par une réelle parité parce qu'elles n'ont pas accès aux emplois. C'est le cas des écrivaines, des commédiennes et des femmes oeuvrant à la radio et à la télévision. La plupart des émissions de télévisions, des films et des pièces de théâtre emploient davantage d'hommes que de femmes, et les femmes qui obtiennent du travail comme interprètes appartiennent en majeure partie au groupe des moins de trente ans. Une étude que nous avons réalisée démontre que, dans la catégorie des voix hors champ pour les annonces commerciales à la télévision et à la radio, les hommes obtiennent 86 pour cent du travail, et les femmes, seulement 10 pour cent.

Je tiens à féliciter le CTC. Hier, j'ai entendu quelque chose de vraiment remarquable dans cette salle: les deux vidéos que j'ai vus étaient commentés par des femmes. Je vous en prie, poursuivez cette tendance progressiste. Lorsque vous serez de retour dans vos sections locales, un peu partout au pays, je vous en prie, parlez-en à vos postes de radio et de télévision, ainsi qu'aux commanditaires. Dites-leur que vous aimez entendre la voix d'une femme. Aidez-vous à obtenir l'égalité des chances.

M. J. RADOSEVIC (SPTA): Je suis dans une industrie où presque la moitié des travailleurs sont des femmes et laquelle subit présentement les ravages dus aux changements technologiques; de nos jours, une machine peut remplacer seize femmes. Voilà pourquoi notre syndicat a sans doute eu l'occasion de discuter de cette question davantage que certains autres. Dans les mots de l'un de nos membres, une femme nommée Emily Brown qui a travaillé 30 ans comme laveuse de poisson: "Quand les femmes sont remplacées par des machines, elles ne peuvent aller nulle part ailleurs que dans un secteur non syndiqué où elles travailleront pour un salaire dérisoire". Je trouve que des questions comme les garderies, les changements technologiques et la parité salariale s'adressent à nous tous.

Bien que le CTC, le mouvement syndical et le mouvement féministe aient réussi à changer les attitudes dans de nombreux groupes de la société, ils ont eu relativement peu de succès dans le milieu industriel. Cela ne signifie pas que les industriels soient tous des mâles phallocrates. La réalité est plutôt que ceux-ci ont pour politique de mettre dans leurs poches le surcroît de profits résultant de la surexploitation; c'est ainsi que la société est structurée, et cela fait parti de l'édifice social en général. Source de main-d'oeuvre à bon marché, les femmes sont profitables aux compagnies.

Le genre de pression exercée sur le reste de la main-d'oeuvre par les femmes obligées de travailler pour un salaire moindre se compare à la pression qu'exerce sur l'ensemble du mouvement ouvrier tout groupe de travailleurs surexploités et sous-payés. Voilà pourquoi ces questions ne concernent pas uniquement les femmes. Elles touchent également le mouvement syndical, et ce dernier doit prendre la résolution de lutter pour ces causes tout comme il lutte pour d'autres causes syndicales. S'il ne le fait pas, cela détériorera sa réputation et les avantages dont bénéficient ses membres, et cela, d'une facon pire qu'autre chose. Je lève mon chapeau à Fraser March et aux employés de Terre-Neuve qui nous ont montrer comment se battre!

Mme J. DAWSON (Syndicat des employés d'hôpitaux): Dans l'ensemble, ceci est une très bonne résolution, bien qu'elle comporte une contradiction.

Au no 4 du premier résolu, on lit: "réalisation de l'équité salariale pour les femmes en augmentent le salaire des travailleurs moins bien rémunérés plutôt qu'en diminuant le salaire des travailleurs à revenu plus élevé". Puis, au dernier résolu, au no 1, on lit: "des hausses générales de salaire plutôt qu'au pourcentage afin d'aider les employés (habituellement des femmes) qui se situent au bas de l'échelle de rémunération". Cet alinéa est au détriment des employés mieux rémunérés, et j'aurais préféré un taux de base. Dans notre syndicat, nous demandons un taux de base pour les travailleurs masculins, et il n'est pas questions que les travailleuses soient moins bien payées.

Mme I. PETERS (SNFPP-SEFPO): Dans la fonction publique ontarienne, les lieux de travail sont très variés et les tâches, diverses. Plus de 50 pour cent de nos membres sont des femmes. Les conditions de travail que nous avons à endurer dans les établissements provinciaux sont extrêmes et parfois très pénibles, tout comme dans les bureaux où certaines femmes ne peuvent demeurer en poste plus que deux ou trois ans sans avoir de sérieux problèmes aux doigts et aux membres, sinon de serieux problèmes de santé en général. Pour notre syndicat, la négociation de la parité salariale constitue un facteur très important dans l'avancement des femmes au travail. Rappelez-vous que notre ancien employeur avec lequel nous étions en conflit était le gouvernement conservateur. Avec lui, la négociation était une farce. Négocier et signer une convention collective voulaient dire régler sans ratification. Or, nous croyons que l'épine dorsale de tout syndicat est la négociation collective, et c'est pourquoi nous nous servons de la négociation dans notre lutte pour la parité salariale.

L'avènement au pouvoir des Libéraux et l'accord avec les Néo-démocrates ont favorisé, nous devons l'admettre, de meilleurs négociations, et cela, par conséquent, permit l'institution de la première loi ontarienne sur la parité salariale. Or, devinez quoi? La Loi 105 ne s'applique qu'à la fonction publique. Ainsi, en Ontario, notre syndicat est confronté à une question de stratégie importante. C'est la vieille tactique de "diviser pour mieux régner", c'est-à-dire d'opposer la fonction publique aux travailleurs du secteur privé. Mais nous restons solidaires des syndicats des secteurs publics et privés, ainsi que des travailleurs et des travailleuses non syndiqués, dans le but d'obtenir la parité salariale pour toutes les femmes de la province.

Sachant que la parité a comme résultat de hausser le salaire de tous les travailleurs, nous comptons poursuivre la lutte jusqu'à

ce que nous l'obtenions pour toutes les femmes de l'Ontario. Le défi pour notre syndicat est d'assurer pour la fonction publique une loi 105 sur la parité salariale aussi puissante que possible et de continuer la lutte afin d'obtenir pour toutes les autres femmes des lois et une négociation collective efficaces. Il fut très encourageant d'entendre le confrère dire que la parité salariale concerne aussi les travailleurs. En effet, nous comptons sur nos confrères pour nous aider dans notre lutte et y fournir l'ardeur nécessaire, afin que cette loi soit adoptée.

Mme J. DARCY (SCFP): Malheureusement, pour la très grande majorité des membres de mon syndicat en Ontario, le projet de loi du gouvernement sur la parité salariale se ménage tant d'échappatoires qu'un contingent de camions pourrait passer au travers. Notre syndicat représente les travailleurs du secteur public. Le gouvernement a déposé un projet de loi qui, selon lui, couvre le secteur public, mais qui, surprise, ne couvre pas la majorité des membres du SCFP qui y travaillent! Dans des lois adoptées antérieurement et portant sur le droit de grève ou sur le contrôle des salaires, nos membres travaillant pour des municipalités, dans des hôpitaux, des garderies et des bibliothèques étaient considérés comme faisant partie du secteur public, mais quand il est question d'"à travail égal, salaire égal", ils n'en font plus partie et ne sont plus protégés.

Alors qu'il était dans l'opposition, le gouvernement libéral a déclaré: "Le temps des études sur la parité salariale est révolu; le temps est venu d'agir". Maintenant qu'il est au pouvoir, il propose pour la majorité des femmes de la province encore des études. En fonction d'un livre vert, il a formé un comité composé majoritairement de gens d'affaires, qui parcourent la province afin d'examiner les choix qui, comme je le soulignais, excluent la majorité des membres du SCFP. Ils disent que, pour bénéficier de la Loi, il faut faire partie d'une unité de négociation où il est possible de comparer les salaires des femmes à ceux des hommes. Mais mon syndicat, comme de nombreux autres d'ailleurs, comporte un grand nombre d'unités composées soit majoritairement de femmes, soit majoritairement d'hommes; s'il nous est impossible de comparer les salaires à l'intérieur d'une même unité, alors cette loi sera virtuellement vide de sens pour nous.

La liste d'échappatoires est interminable. Le gouvernement discute du pourcentage requis de travailleuses et du nombre de personnes qu'un employeur doit avoir à son emploi pour que la loi s'applique. Notre syndicat, de concert avec la Fédération du travail et le mouvement féministe, a fait des démarches pressantes auprès du Comité du livre vert, et nous avons l'intention de continuer. Les syndicats du secteur public comme ceux du secteur privé son déterminés à se tenir ensemble jusqu'à ce qu'ils aient une loi qui protège réellement chaque femme de la province, une véritable loi d'"à travail égal, salaire égal".

Je suis également très heureuse que la résolution porte non seulement sur la législation, mais également sur la négociation collective. D'après notre expérience et sans doute d'après celle du mouvement ouvrier tout entier, un bon nombre de nos acquis sont négociés avant de faire l'objet d'une loi. Souvent, nous avons fait oeuvre de pionniers à la table de négociation pour ensuite voir les droits que nous avions acquis étendus à tous les travailleurs de la province et du reste du pays. Nous avons un bon nombre d'exemples récents de sections locales appartenant à mon syndicat qui ont entrepris, avant que la loi ne soit adoptée, la lutte pour la parité salariale. Plusieurs sections ont fait la grève pour obtenir, entre autres, la parité salariale à la table de négociation.

Permettez que je vous parle d'une section locale en particulier, qui mérite des félicitations pour son travail de pionnière. J'espère, d'ailleurs, que des gens de cette section viendront vous parler. Il s'agit d'une section du SCFP de la ville de York; ses 227 membres, dont dix seulement sont des femmes, travaillent pour la commission scolaire et ont déclenché une grève, l'an dernier. Une de leurs priorités était la parité salariale pour les femmes affectées à l'entretien, qui étaient classées comme surveillantes et payées 1,10$ l'heure de moins pour accomplir non pas un travail de valeur égale mais une tâche presque identique. Une partie de leur équipement était différente, mais comme elles le faisaient remarquer pendant la grève, qui fut appuyée par leurs confrères: "Nous utilisons de lourdes machines pour nettoyer nos propres parquets à la maison et pelletons l'entrée. Nous pouvons faire le travail si vous nous payez la différence".

La chose qui frappe à propos de cette section locale est que les confrères et les consoeurs ont tenu bon ensemble; même s'ils n'ont pas réussi à faire combler la différence salariale, ils ont obtenu une hausse de 30 cents par heure, et une autre de 80 cents est prévue. Cet exemple, dont nous pouvons tous tirer leçon, nous montre que la lutte doit se poursuivre sur deux fronts. Battons-nous pour obtenir la meilleure législation possible, mais évitons de mettre tous nos oeufs dans le même panier. S'il le faut, poursuivons la négociation collective et la lutte sur les lignes de piquetage, en tenant bon tous ensemble jusqu'à ce que nous ayons véritablement l'égalité complète pour toutes les femmes au sein du mouvement ouvrier.

Mme D. MacDONALD (OUE): Tous les éléments de la résolution sont d'une importance capitale dans la lutte pour la parité. Il est vraiment dommage qu'on ne puisse pas prendre de sanctions contre le gouvernement de l'Ontario pour refus d'adopter une loi.

En janvier 1985, le gouvernement conservateur a déposé un rapport révélant que les travailleuses du secteur public gagnaient 73 pour cent du salaire des hommes, comparativement à 63 pour cent dans le secteur privé. Le rapport évaluait que les travailleuses ontariennes perdaient de 1 à 3$ millions par année, parce que la province n'avait pas établi de loi imposant le principe qu'à travail égal, salaire égal. Ce montant est sans doute gravement sous-évalué. Nous avons là un autre exemple d'un gouvernement qui se soustrait aux promesses qu'il avait faites aux femmes.

Pendant la campagne électorale, Peterson déclarait, le 11 avril 1985, dans une lettre adressée à la présidente du Conseil consultatif sur la condition féminine de l'Ontario: "Un gouvernement libéral enchâssera le concept d'à travail égal, salaire égal. Nous nous proposons de présenter un projet de loi imposant la parité salariale". Plus tard, en mai 1985, dans la section de l'entente entre Libéraux et Néo-démocrates, intitulée *Propositions législatives pour la première session*, on trouve la déclaration suivante: "Déposer un projet de loi sur le salaire égal pour le travail de valeur égale tant dans le secteur privé que dans le secteur public". Mais en juin 1985, dans son discours du trône devant l'Assemblée législative, Peterson reculait: "Nous préconisons une approche par étapes pour la mise en oeuvre de l'égalité salariale". Il précisa que cette approche était pour apaiser le secteur privé.

À ce jour, presque un an plus tard, on ne connaît toujours pas les détails de cette loi. Il a déclaré, et ceci est tiré du rapport Hansard, le compte rendu officiel des débats: "Nous avons la responsabilité de calmer les craintes du secteur privé". La coalition pour l'égalité salariale, qui comprend quelque 24 organisations communautaires de travailleuses, y inclus la Fédération du travail de l'Ontario, a fortement critiqué ce geste du gouvernement libéral. Or, une nouvelle dimension vient peut-être s'ajouter au problème. En effet, les milieux financiers de Bay Street exercent de fortes pressions sur les Libéraux pour qu'ils se rangent du côté d'une entente sur le libre-échange; une loi efficace imposant l'égalité salariale pour les femmes constituerait, effectivement, un obstacle, car le coût empêcherait les industries d'être concurrentielles sur le marché international. La lutte pour un salaire égal s'insère dans celle menée par le monde du travail pour un programme économique de rechange; celui-ci préconise la mise en oeuvre d'une stratégie industrielle qui remplacerait la stratégie orientée vers l'exportation, suivie par le gouvernement et le milieu des affaires. N'oublions jamais que ce n'est pas uniquement une lutte de femmes; c'est une lutte pour aider ceux qui sont mal payés, hommes, femmes, immigrants et, aussi, nos propres confrères syndiqués, qui restent désavantagés lorsque nos salaires ne bougent pas.

Mme L. TORNEY (Conseil du travail du Toronto métropolitain): Je ne vois aucune contradiction dans cette résolution. J'espère que vous comprenez qu'en Ontario nous sommes en plein dans la bataille. Nous ne pouvons d'aucune façon considérer qu'elle est déjà gagnée, et, pour ceux d'entre vous qui n'ont pas un tel projet de loi de proposé dans leurs provinces, il faut que vous vous rendiez compte que vous aurez à vous battre très fort pour vous rendre au point où nous en sommes, aujourd'hui, en Ontario.

Ce n'est pas uniquement une lutte féministe. La consoeur qui m'a précédé l'a dit: quand le travail des femmes est sous-

évalué et qu'on considère celles-ci comme de la main-d'oeuvre de réserve, alors, confrères, vos salaires baissent. Vous n'avez qu'à écouter ce que disent les millieux des affaires du pays à propos d'une loi sur l'égalité salariale pour comprendre la lutte dans laquelle nous sommes engagées. On nous accuse de faire de la rhétorique. Pourtant, je n'ai, jamais entendu autant de rhétorique que celle qui sort de la bouche des portes-paroles des compagnies à ce sujet. À les entendre, une loi imposant l'égalité salariale serait la cause de tout, à partir de la chute de l'économie jusqu'à une troisième guerre mondiale. On peut leur répondre. Ils utilisent le même argument à chaque fois qu'un projet de loi sur le travail est présenté. Ils ont prédit qu'ils feraient faillite si le salaire minimum était instauré et si la semaine de travail était raccourcie. Il y a dans l'histoire un exemple qui, à mon avis, est très révélateur quant aux arguments utilisés par les compagnies d'aujourd'hui. Les possédants du temps avaient allégué que ce serait la faillite si l'esclavage était aboli aux États-Unis. Notre résolution est un pas en avant. Nous continuons et devons poursuivre la lutte, car les femmes de notre pays ne veulent plus être considérées comme une main d'oeuvre d'esclaves.

Mme P. SANDERSON (SNFPP — Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique): Je désire attirer l'attention des délégués aux alinéas 4 et 5. Je suis heureuse de constater que le rattrapage ne se fera pas au détriment des travailleurs mieux payés et je suggère à la consoeur qui décelait un certain degré d'ambivalence à l'alinéa 4 de songer à ce point en particulier, quand les hausses au pourcentage proposées n'atteignent pas un minimum pour les travailleurs au bas de l'échelle salariale.

Le processus d'évaluation des emplois à l'alinéa 5 est quelque chose qui a empoisonné toute ma vie de travail. Quand je pense aux tâches dites "malpropres" accomplies par des hommes et à d'autres qui nécessitent un certain degré de compétence et auxquelles les hommes travaillent, je pense alors aux domaines réservés en grande partie aux femmes; des domaines tels que les soins de la santé où des travailleuses ramassent chaque jour des excréments humains; les mécaniciens nettoient aussi des excréments, mais ce sont des excréments de machine. Certes, deux tâches très difficiles, mais vous n'avez pas à utiliser des méthodes d'asepsie pour vous occuper des excréments d'une machine.

Quant au travail spécialisé, les femmes ont de plus en plus à travailler avec des machines très complexes qui nécessitent beaucoup de connaissances et d'expérience. Quand on commence à considérer la façon dont on s'y prendra pour faire l'évaluation d'emplois, la tâche paraît énorme, mais, d'avance, je remercie le CTC pour toute la recherche que, je suis sûre, il fera à ce propos.

En Colombie-Britannique, d'où je viens, nous avons le fardeau supplémentaire du plan de stabilisation de la rémunération. Le Syndicat des employés d'hôpitaux, qui avait négocié une hausse substantielle pour les employés de cuisine les moins bien rémunérés, dû faire face à Ed Peck et à son glaive, la hausse de six pour cent de ces employés fut amputée pour se conformer au plan de stabilisation et prise à même l'enveloppe salariale actuelle de ces derniers.

Les femmes sont de plus aux prises avec une discrimination cachée, celle des augmentations. Si votre travail est accompli en majeure partie par des femmes, vous découvrirez que cela prend 5 ans avant d'atteindre le plus haut échelon. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'un travail d'homme. Pour eux, il y a un taux de base, et c'est ce qu'ils sont payés. Voilà ce que je recherche comme travailleuse.

Mme N. RICHE (Secrétaire-trésorière, SNFPP): Au risque de sembler rabâcher, j'aimerais apporter quelques arguments au sujet de l'égalité salariale pour un travail d'égale valeur. J'ai l'intention de dire aussi clairement que possible ce que ce concept n'est pas. Ce n'est pas une réduction salariale pour les hommes; ce n'est pas seulement pour le secteur public, ni uniquement pour les travailleurs syndiqués. Le montant d'argent qui corrige le problème ne fait pas partie de la hausse négociée mais vient en surcroît. Le concept n'est pas mis en oeuvre par le biais d'un programme d'évaluation d'emplois de l'employeur. Le programme d'action est clairement énoncé dans la résolution. Nous savons ce que nous avons à faire.

Tandis qu'en Ontario nous sommes engagés dans cette bataille et qu'au Manitoba nous avons connu un certain succès, la plupart des autres provinces ne se préoccupent même pas de cette question. Pourtant, la parité salariale devrait être en tête de liste de nos préoccupations et une de nos priorités majeures à la table de négociation, et nous devrions considérer les changements législatifs qui s'imposent comme un défi majeur. À Terre-Neuve, on sait ce qu'est l'équité, également appelée "parité". La bataille se poursuit là-bas. D'ailleurs, la façon d'obtenir l'équité ou la parité est d'imiter nos confrères et nos consoeurs de Terre-Neuve qui luttent en descendant dans la rue et en défiant la loi. Leur motivation est notre motivation parce que leur lutte est notre lutte. Leur façon d'attaquer le problème est la nôtre, et leur victoire, notre victoire.

Le résultat final de l'égalité est l'égalité économique des femmes. Sans cette égalité, nous n'avons rien. Quand je dis qu'on ne peut pas avoir juste un peu d'égalité, je suis sérieuse. L'égalité économique est absolument essentielle pour que les femmes de notre pays aient de la dignité, pour qu'elles puissent participer à tous les niveaux; c'est là notre but ultime et absolu.

M. R. SLAGHT (OUE): Je veux surtout parler de l'alinéa 5 de la résolution. "Programme s'appliquant uniformément à tous les employés, sans distinction de sexe, lorsque les processus d'évaluation des emplois sont utilisés pour établir la parité salariale pour un travail d'égale valeur". Je veux vous faire part des expériences que nous avons eues à notre usine à ce sujet.

Pendant de nombreuses années, nous y avons eu un double processus d'évaluation des emplois; nous avions un programme pour les emplois majoritairement masculins et un autre pour les emplois majoritairement féminins. Inutile de vous dire que les postes de travail féminins et masculins n'étaient jamais évalués selon la même échelle et que ceux qui étaient réservés aux femmes rapportaient environ 1$ ou 1,50$ de moins par heure. Finalement, une loi fut adoptée, exigeant qu'à travail égal, salaire égal et l'élimination de pareille discrimination. En négociation collective, nous avons réussi à obtenir pour notre usine un seul programme pour tous les employés, sans distinction de sexe. Nous avons crié victoire, et sans doute en était-ce une, car ce programme était préférable au double processus, et nous étions heureux de l'avoir.

Or, depuis son implantation, ce programme nous cause beaucoup de soucis, le personnel de l'usine se partageant moitié-moitié entre hommes et femmes. Ainsi, nous avons noté que la compagnie évalue toujours les postes de travail à prédominance féminine à deux, trois ou quatre échelons en dessous de ceux qui sont à prédominance masculine. Or, nous ne pouvons pas lui reprocher de ne pas payer un salaire égal pour un travail d'égale valeur, car, si un homme occupe un poste habituellement occupé par une femme, il sera rémunéré au même taux que celle-ci et vice versa. Toutefois, nous constatons que très peu de travailleurs sont dans cette situation. Le problème pour nous est d'obtenir que la compagnie évalue les emplois dans les secteurs où les femmes sont en majorité selon la même échelle que les emplois où les hommes sont en majorité. Ce n'est pas un cas d'arbitrage; on ne peut alléguer la discrimination, car il n'y en a pas, la compagnie traitant tous les employés de façon égale. C'est une lutte qu'il faut livrer dans nos ateliers, dans notre propre compagnie et dans le cadre des programmes d'évaluation des emplois.

Ceci nous amène à un autre problème. Il faut l'appui entier de vos effectifs si vous voulez être certains que l'évaluation des emplois est faite équitablement. Ceci est difficile, car, que vous soyez d'accord ou non, les employés occupant des postes à prédominance masculine ne sont tout simplement pas prêts à risquer leur emploi pour une évaluation qui concerne surtout les femmes. Cela va exiger beaucoup d'éducation. Une telle clause est bonne à avoir, et j'espère que tout le monde réussira à la faire inclure dans leur convention collective, mais une fois que vous l'aurez obtenue, ne croyez pas que vos problèmes soient réglés; vous aurez encore à vous battre pour que ça marche dans l'atelier.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La question préalable a été posée.

Je vais demander à l'assemblée son avis. Ceux qui sont en faveur de voter la question, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

Je vais maintenant posée la question sur la recommandation du Comité d'adopter la résolution de remplacement. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

Mme N. HUNT (Présidente, Comité de la condition féminine): Je renvoie les délégués à la résolution W-3 dans le cahier des résolutions.

Mme D. WOOD (Secrétaire, Comité de la condition féminine): Résolution W-3:

"ATTENDU QUE le financement des centres d'hébergement pour les femmes, garderies, maisons de transition, aide aux familles, services de consultation et de secours aux personnes en détresse, est accordé par les municipalités et les provinces et dépend de l'aide fédérale, et que tous les services communautaires sont sous-financés de façon chronique par tous les paliers de gouvernement;

"ATTENDU QU'un tel financement est accordé à court terme;

"ATTENDU QUE malgré ses promesses électorales, le gouvernement conservateur est tellement préoccupé par la réduction du déficit qu'il ne voit pas que les programmes destinés aux femmes constituent un service essentiel et qu'il affiche à cet égard un bien triste bilan et une absence totale de progrès;

"IL EST RÉSOLU que cette fédération, par l'intermédiaire du Congrès du Travail du Canada, presse le gouvernement fédéral d'honorer tous ses engagements concernant les services et les programmes visant à promouvoir l'égalité des femmes;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que toutes subventions actuelles provenant des divers gouvernements soient maintenues et accrues;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement dissipe toute incertitude à ce sujet en annonçant pour ces groupes un financement approprié et à long terme."

Au nom du Comité et appuyée par N. Hunt, je propose que cette résolution soit adoptée.

Mme M. POLLACK (SPC): Cette résolution a des liens étroits avec le débat que nous avons eu, hier, sur la privatisation, la déréglementation et le libre-échange. En voulant libéraliser les échanges commerciaux, le gouvernement fédéral, dirigé par Mulroney, attaque les droits des femmes. Un tel système signifierait la cessation du financement des programmes sociaux destinés aux femmes battues, aux enfants maltraités, aux victimes de harcèlement sexuel, aux centres pour femmes violées et aux centres d'accueil pour femmes. Il faut s'opposer à ce genre d'action de la part du gouvernement de Mulroney, car il est plus qu'évident que ceci constitue non seulement une attaque aux droits des travailleuses mais aux droits de toutes les femmes. Il faut appuyer cette résolution et l'accompagner d'une campagne intensive et farouche contre le libre-échange.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je ne vois pas d'autres orateurs. Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

Mme N. HUNT (Présidente, Comité de la condition féminine): La résolution no W-12 a été modifiée.

Mme D. WOOD (Secrétaire, Comité de la condition féminine): La résolution W-12 modifiée:

"ATTENDU QUE les effets préjudiciables des changements technologiques se font profondément sentir dans les bureaux;

"ATTENDU QUE c'est là un domaine traditionnellement féminin;

"ATTENDU QUE, pour les femmes, l'accès aux programmes de formation aux techniques à prédominance masculine est limité;

"ATTENDU QUE les femmes doivent avoir accès plus facilement à la formation aux nouvelles techniques, en raison de la déspécialisation qu'entraînent les changements technologiques et que ceux-ci menacent la place traditionnellement occupée par les femmes dans la population active;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada cherche activement à obtenir du gouvernement fédéral qu'il consacre plus d'argent et instaure davantage de programmes destinés à former la main-d'oeuvre féminine aux emplois non traditionnels."

Le Comité recommande d'adopter la résolution W-12 telle qu'il l'a modifiée, et j'en fais la proposition, appuyée par N. Hunt.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Vous avez entendu la recommandation du Comité sur la résolution no W-12 modifiée. Je ne vois pas d'orateurs aux micros. Ceux qui sont en faveur, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

Mme N. HUNT (Président, Comité de la condition féminine): La résolution no W-14.

Mme D. WOOD (Secrétaire, Comité de la condition féminine): Résolution W-14: Le Comité a modifié comme suit:

"ATTENDU QUE la pornographie contribue à nier l'égalité des femmes dans la société;

"ATTENDU QUE bien des groupes communautaires et de femmes luttent activement contre la pornographie;

"ATTENDU QUE les crimes ayant une composante sexuelle ont augmenté de 20% depuis 1976 au Canada, et que les statistiques montrent un lien très net entre la pornographie et les crimes à composante sexuelle qui sont perpétrés contre des femmes ou des enfants;

"ATTENDU QUE la présence de matériel pornographique sur les lieux du travail constitue l'une des façons par lesquelles on a harcelé et dégradé les travailleuses;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada poursuive énergiquement ses efforts d'opposition à la pornographie dans le milieu de travail et dans la collectivité;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC travaille de concert avec d'autres groupes concernés, tels que la Coalition canadienne contre la pornographie dans les médias."

Le Comité recommande d'adopter la résolution no W-14 modifiée, et j'en fais la proposition, appuyée par N. Hunt.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande d'adopter la résolution no 14 modifiée. Je ne vois personne aux micros. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

Mme N. HUNT (Présidente, Comité de la condition féminine): Résolution W-25: le Comité a rédigé une résolution de remplacement pour en préciser le sens.

Mme D. WOOD (Présidente, Comité de la condition féminine): La résolution no W-25 modifiée:

"ATTENDU QUE les lois québécoises sur la santé et la sécurité reconnaissent les droits spécifiques des travailleuses enceintes;

"ATTENDU QUE les lois des autres juridictions sont muettes sur ce point;

"IL EST RÉSOLU QUE le CTC exerce des pressions pour garantir le droit au retrait préventif ou à la mutation pour les femmes enceintes, lorsque leur emploi présente un danger pour elles-mêmes ou pour l'enfant qu'elles portent;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE s'il n'y a pas d'autre travail approprié, ces travailleuses soient entièrement indemnisées sans perte de leur ancienneté et des autres avantages."

Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement no W-25, et j'en fais la proposition, appuyée par N. Hunt.

Mme K. MADDISON (UIEPB): J'appuie cette résolution de tout mon coeur. Notre syndicat a 53 conventions collectives pour seulement une personne. Beaucoup de bureaux sont, en fait, équipés de terminaux à écran de visualisation, et nos employeurs exigent que tout employé, quel qu'il soit, y travaille. Quand une femme devient enceinte et demande qu'on la retire de ces machines, on ne peut lui offrir un travail de rechange, le personnel étant trop restreint. Il faut donc des endroits où ces femmes puissent aller et avoir de l'aide supplémentaire. J'appuie de tout

mon coeur cette résolution et le fait que nous puissions aller ailleurs. Pour bon nombre d'entre nous, il s'agit de familles monoparentales; nous avons donc des obligations et le besoin d'une forme quelconque de revenu. Je demande de tout mon coeur aux délégués d'appuyer cette résolution.

M. A. SENECHAL (AFPC-Syndicat de l'Agriculture): Toutes les travailleuses des secteurs publics et privés du Québec peuvent se prévaloir du retrait préventif pour la travailleuse enceinte ou qui allaite, si celle-ci accomplit des tâches dangereuses pour elle ou pour l'enfant qu'elle porte. Toutes les travailleuses du Québec qui se prévalent de ce droit, lorsqu'il est accepté sous forme de certificat pour la travailleuse enceinte, peuvent recevoir des prestations de la Commission de la santé et de la sécurité du Québec, à raison de 90 pour cent de leur salaire. En 1983, 4 066 travailleuses se sont prévalues de ce droit. En 1984, 7 102 travailleuses se sont prévalues de ce droit. Du 1er mai 1981 au 31 décembre 1984, 14 987 travailleuses se sont prévalues de ce droit.

Le deuxième attendu de la résolution exprime bien le raisonnement des travailleuses de secteur fédéral. Aucune de ces travailleuses ne peut se prévaloir du retrait préventif. Le Conseil du trésor, dans sa gentillesse, offre le congé de maternité, le congé compensatoire ou les vacances annuelles. À titre d'exemple, je suis un inspecteur des viandes et il est arrivé qu'une inspectrice soit enceinte et qu'elle doive travailler avec une assistante, et les deux n'ont pas les mêmes droits.

Il y a, au Canada, des travailleuses de tous les secteurs qui ne peuvent se prévaloir de ce droit au retrait préventif, puisque les lois sont inexistantes à cet effet. Il est impératif qu'une lutte syndicale s'amorçe dans le domaine, et ce, à tous les niveaux. L'impact social est énorme. En 1986, une naissance perdue pour un couple ou la naissance d'un enfant malade en raison des conditions de travail ou de la non-disposition des droits des travailleuses ne devrait pas exister. Tous vos députés fédéraux ont été mis au courant de la situation, il n'en est ressorti que des voeux pieux. Espérons que le CTC et les fédérations feront comprendre aux divers premiers ministres que les travailleuses du secteur fédéral doivent, à juste titre, jouir de ces droits, et cela, au sein de tous les gouvernements.

Je profite de l'occasion pour remercier la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec pour la part apportée au sujet du retrait préventif pour la travailleuse enceinte.

Mme J. IRENE (AFPC): Quand on parle du retrait préventif de la femme enceinte, on parle d'abord de la santé et sécurité, et surtout, de prévention pour la santé des travailleuses et de l'enfant qu'elles portent. Aussi, quand nous parlons du droit au retrait préventif de la travailleuse enceinte, nous ne parlons pas seulement de la santé des travailleuses d'aujourd'hui, mais aussi celle des travailleurs et des travailleuses de demain. L'exposition aux produits toxiques, au rayonnement des écrans cathodiques, les efforts physiques normalement demandés par une tâche deviennent incompatibles avec l'état spécifique d'une travailleuse qui a décidé d'avoir un enfant. Alors, plus que jamais, il faut que les travailleuses de ce pays puissent porter un enfant sans que leur santé ou celle de leur enfant ne soit mise en danger.

Le droit au retrait préventif des travailleuses enceintes qui sont sur le marché du travail, est la solution qui doit être reconnue par toutes les législations fédérales et provinciales, et ce, le plus tôt possible, si nous ne voulons pas avoir à nous repentir de ne pas avoir agi plus tôt. C'est pourquoi il est essentiel que le CTC fasse preuve de "leadership", déterminé à faire de cette revendication une question résolue. En ce moment, les seules travailleuses protégées par une telle législation sont les travailleuses du Québec, à l'exclusion des travailleuses sous juridiction fédérale. L'adoption d'une telle mesure constituerait une percée majeure dans le combat que livrent des femmes pour être reconnues sur le marché du travail, mais il faut aussi qu'elles puissent assumer leurs responsabilités sociales et biologiques, si vitales pour toute société qui veut continuer d'exister. Alors, je demande à ce Congrès de voter à l'unanimité pour cette résolution.

M. P. STIER (APENAC): Nous nous réjouissons de cette résolution et remercions le Comité de l'avoir présenté à l'assemblée. Le personnel naviguant des lignes aériennes canadiennes combat, depuis de nombreuses années, la stratégie commerciale de ces compagnies, afin que les hôtesses enceintes puissent continuer à travailler à bord d'un avion. Nous avons déjà parcouru beaucoup de chemin. Il y a à peine dix ans, une hôtesse qui apprenait qu'elle était enceinte devait cesser de travailler, et aucune indemnité n'était prévue. Jusqu'à il y a cinq ans, dès qu'une hôtesse atteignait sa treizième semaine de grossesse, elle devait quitter son emploi. De nos jours, nous avons obtenu pour certains de nos membres le droit de faire ce choix elles-mêmes. Sur l'avis de leur médecin, elles peuvent décider de continuer à travailler. Toutefois, le ministère des Transports étudie présentement la capacité des hôtesses enceintes d'agir ou d'évacuer les passagers en cas d'urgence et songe à retirer le droit de continuer à travailler pendant une grossesse. Si ce droit était retiré, il faudrait alors qu'une indemnité fût versée.

M. G. TITSWORTH (Métallos): Ma seule réserve à propos de cette résolution est qu'elle n'inclut pas le maintien du taux de rémunération. Nous avons eu le cas d'une préposée à l'analyse qui est devenue enceinte. Étant exposée à des vapeurs toxiques et nocives, elle fut mutée. Nous avons dû aller en arbitrage pour que son taux de salaire soit maintenu. Je suggère donc aux gens, qui entrevoient la possibilité ou la probabilité d'être touchés de la sorte, de négocier l'inclusion dans leur convention collective du droit au maintien du taux de rémunération en cas de mutation due à ces circonstances particulières.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je vais maintenant poser la question sur la recommandation du Comité d'adopter la résolution no W-25 de remplacement. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales): Le Comité des résolutions générales avait la responsabilité de se pencher sur les résolutions nos G-1 à G-59 et, en outre, sur deux résolutions d'urgence, l'une portant sur Postes Canada et la situation qui prévaut à la voie maritime du Saint-Laurent et l'autre, sur les droits de propriété, soumise par le Conseil exécutif du CTC. Nous allons commencer par la résolution G-2.

M. T. WHITTHAMES (Secrétaire, Comité des résolutions générales): Résolution G-2: Le Comité en recommande l'adoption, ainsi reformulée:

"ATTENDU QU'il n'existe aucun programme national de sensibilisation du public à la violence faite aux enfants;

"ATTENDU QU'un tel programme pourrait et devrait être mis sur pied;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral d'élaborer et de mettre en oeuvre immédiatement un programme continu de sensibilisation du public axé particulièrement sur les besoins des jeunes enfants en rapport avec la prévention de la violence et visant à assurer une meilleure protection des enfants et des adolescents qui sont victimes de mauvais traitements;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la présente assemblée demande au CTC de participer à un programme national de sensibilisation."

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-2. J'en fais la proposition, appuyé par R. White.

M. G. McCABE (SCFP): Dans le premier résolu, j'aimerais qu'on biffe le mot "jeunes" quand on dit: "sur les besoins des jeunes enfants". D'après mon expérience, bien des enfants maltraités sont des adolescents.

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales): Vous ne pouvez pas proposer un amendement de la salle, mais nous ferons le changement malgré tout.

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral d'élaborer et de mettre en oeuvre immédiatement un programme continu de sensibilisation du public axé particulièrement sur les besoins des enfants en rapport avec la prévention de la violence et visant à assurer une meilleure protection des enfants et des adolescents qui sont victimes de mauvais traitements."

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

M. T. WITTHAMES (Secrétaire, Comité des résolutions générales): La résolution no G-3 se trouve à la page 42 du cahier des résolutions et fut soumise par la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse.

"IL EST RÉSOLU que la présente assemblée s'oppose à toute action de la part du gouvernement fédéral en vue de rétablir la peine de mort."

J'en fais la proposition, appuyé par R. White.

M. L. PUDDESTER (SNFPP — AFPTN): À titre de membre de la base du mouvement syndical depuis 18 ans et d'agent de correction depuis aussi longtemps, je tiens à dire à cette remarquable Assemblée que je suis contre cette résolution. Je vous demande de vous opposer également, mais avant, permettez que j'établisse quelques comparaisons. On a réclamé mon appui pour contrer trois grands principes. Pourtant aucun d'eux n'influe beaucoup sur mon gagne-pain ni sur les membres que je représente. Je vais les récapituler malgré tout.

Le premier est le libre-échange. Il est fort peu probable que ce dernier nuise jamais aux agents de correction; toutefois, quand j'entends mes confrères et mes consoeurs des Travailleurs unis de l'automobile dire combien le libre-échange leur fera du tort, eh bien, comme délégué à cette remarquable Assemblée et comme syndicaliste, je n'ai pas d'autre choix que d'appuyer leur position et de les soutenir dans leur lutte pour la sauvegarde de leur emploi et de leur vie.

Le second est la déréglementation. Il est peu probable qu'on voie jamais un pénitentier déréglementé, mais je suis certain que les gens travaillant pour des lignes aériennes ou appartenant au Syndicat des travailleurs en communication, qui en ont eu l'expérience, veulent l'appui de toute l'assemblée. Parce que je suis un syndicaliste, j'appuie leurs droits et leurs convictions, et quand je retournerai parmi les membres de la base du milieu carcéral, je leur expliquerai que ces questions sont importantes pour d'autres membres du mouvement.

Le troisième est la privatisation. Je doute grandement qu'on en vienne à privatiser un pénitentier. Qui en voudrait? Mais, encore une fois, j'appuie mes confrères et mes consoeurs qui travaillent aux Postes et qui s'insurgent devant cette remarquable assemblée contre la privatisation de leur gagne-pain. Comme syndiqué, encore une fois, je les appuie.

Nous avons adopté le 28 avril comme Jour de deuil. Si le CTC continue à approuver ce genre de résolution, eh bien, il faudra un jour de deuil pour tous les agents de correction du pays! Si nous rejetons la résolution, il y aura encore des jours de deuil, mais en moins grand nombre.

La résolution va à l'encontre des statuts. Je vous renvoie aux statuts, article 2, section 5, où il est dit que les objectifs du Congrès sont, entre autres, "d'obtenir des lois propres à sauvegarder les droits des travailleurs". Cette résolution ne sauvegarde pas mes droits.

En terminant, je m'adresse aux membres de la base présents à cette remarquable assemblée et je leur demande de faire confiance aux agents de correction et aux officiers de police du pays, considérant que nous connaissons nos droits et que nous tenons à les défendre avec expertise. Il faut rejeter de telles résolutions.

M. J. MARTIN (Métallos): Je ne peux pas comprendre comment un syndiqué, délégué ici, puisse se tenir debout devant nous et trouver des excuses pour le meurtre ou l'exécution d'un être humain, quelle que soit la juridiction du tribunal. Par ailleurs, si ce confrère essaie de dire à l'assemblée que les patrons et les cadres des grandes entreprises massacrent nos confrères et nos consoeurs et que l'Assemblée décide de leur imposer la peine de mort, je serais peut-être alors d'accord avec lui. Par contre, si notre centrale syndicale accepte qu'on prenne la vie d'un être humain, alors quelque chose ne tourne pas rond. J'appuie le Conseil exécutif et le Comité quant à leur recommandation d'adoption et j'incite les délégués à appuyer unanimement la résolution telle qu'elle fût lue.

M. W. CAMCHE (AFPC-UESG): Cette résolution a fait l'objet de maints débats, et son sujet est devenu une question très émotive. Si les délégués croient qu'ils peuvent, en toute impunité, prendre une décision pour les gens qui travaillent dans les pénitenciers et pour les responsables du maintien de l'ordre et de l'application des lois au pays et déclarer qu'ils ne toléreront pas que le gouvernement vote sur la peine capitale, ils ne devraient pas avoir le droit de prendre une telle décision sans avoir en premier lieu travailler sur la ligne de feu comme ceux qui protègent nos vies.

C'est pourquoi je dis aux délégués, travaillez une semaine dans un pénitencier, faites les cent pas avec un individu qui a commis un crime atroce — il y a certains dont je n'oserais parler ici — en sachant que vous aurez à les coudoyer pendant les prochains 25 ans. Vous qui êtes confortablement assis là, qui restez chez vous bien tranquilles, qui ne portez pas d'uniforme, allez-vous me dire que vous vous sentiriez plus à l'aise si cette question n'était pas débattue librement et ouvertement à la Chambre des communes!

Une chose qui m'a perturbé à propos de l'allocution du confrère Broadbent, ce matin, c'est que lui et son parti ont voté en bloc contre la peine capitale quand cette question fut présentée en Chambre.

À tous ici, je dis, ayons un vote libre à la Chambre des communes et rappelons-nous que 87 pour cent des habitants du pays réclame ce vote.

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales): Essayons de voir la recommandation du Comité sous son vrai jour. Nous ne refusons pas d'appuyer les agents de sécurité ni les forces policières du pays; nous disons simplement qu'il n'existe aucune preuve que la peine capitale ait un effet préventif. Je tiens à rappeler aux délégués qu'il y a environ 100 ans plusieurs personnes furent condamnées à mort par un tribunal de Chicago; toutes étaient des syndicalistes. La question débattue n'est pas de savoir si nous appuyons les gardiens dans leurs revendications pour des conditions de travail et de sécurité acceptables dans les pénitenciers. Bien sûr que nous les appuyons. La question est plutôt de savoir si, oui ou non, nous appuyons la peine capitale comme telle dans notre pays. Je demande aux délégués de ne pas mettre cette politique en veilleuse, car, s'ils le font, le mouvement syndical de notre pays se trouvera dans une situation difficile chaque jour de son existence.

M. J. RICHARDSON (Fédération du travail du Nouveau-Brunswick): J'appuie la recommandation du Comité. J'aimerais signaler aux délégués de cette Assemblée que ce qui est en cause ici, c'est la vie d'un être humain et non les conditions de travail des policiers. Personne ne peut alléguer que nous n'appuyons pas les policiers et les gardiens de prison pour ce qui est de leurs conditions de travail. Depuis trop longtemps dans l'histoire de l'humanité tolérons-nous ce genre de boucherie, de tuerie d'êtres humains. Nous dépensons des milliards pour nous entre-tuer, que ce soit à la guerre ou par d'autres moyens. Quel est le résultat? L'avilissement de la race humaine. Le durcissement de la conscience quant à la valeur d'une vie. Voilà ce qui est en cause, la vie elle-même et la valeur que nous, syndicalistes, lui attribuons.

Je pourrais vous raconter toutes sortes d'histoires horribles. En fait, j'arrive de Newcastle, au Nouveau Brunswick, où, dimanche dernier, devant une école secondaire, un garçonnet de 9 ans a été attaqué, brutalement agressé et violé par un homme. Je ne peux me tenir debout ici et dire: "Tuez l'individu qui a fait cela". À mon avis, ni comme syndicaliste, ni comme individu, ai-je le droit de prendre une vie humaine, tout comme la société ne devrait pas collectivement l'avoir.

Si nous sommes pour parler de meurtre, parlons des mineurs qui descendent dans les puits et dans les mines du pays pour y trouver la mort presque tous les jours; ou des électriciens qui se font électrocuter; ou des travailleurs dans les usines de pâtes et papiers qui se tuent parce que l'employeur n'a pas établi les mesures de sécurité qui s'imposaient. Intentons-nous un procès contre un tel employeur? Je me souviens avoir lu en manchettes au Nouveau-Brunswick qu'une compagnie, reconnue coupable d'homicide involontaire par négligence criminelle, avait écopé d'une amende de 300$.

Mais je ne veux pas embrouiller les choses. Je tiens simplement à rappeler aux délégués que des vies humaines sont en jeu. Demandons-nous si, individuellement ou collectivement, nous avons le droit d'enlever une vie.

M. T. CONNOLLY (SNFPP-SEFPO): Je suis gardien de prison, mais là n'est pas la question. Le peuple a le droit de décider s'il veut la peine capitale ou non. Quant à moi, elle ne devrait pas s'appliquée uniquement en cas de meurtre de gardiens de prison ou d'officiers de police, mais dans tous les cas de crimes violents avec perte de vie. Bob White a dit que la peine de mort n'a pas d'effet préventif, mais, fût-elle en vigueur, vous pouvez être sûrs que certains crimes ne se commettraient pas deux fois!

M. S. BECKINGHAM (SCTP): Je ne peux pas être d'accord avec certaines idées exprimées sur la peine capitale. Quelqu'un a dit qu'on devrait avoir le droit de voter sur la question de la pendaison. Si j'avais ce droit-là, alors je voudrais aussi avoir celui de voter sur la question du pouvoir nucléaire, du libre-échange, sur de nombreux sujets et non uniquement sur la pendaison. Le confrère disait qu'il se devait d'appuyer ses confrères sur certaines résolutions. Bravo! Il y a cinq minutes, nous avons eu une résolution demandant de presser le gouvernement fédéral d'aider financièrement les programmes destinés aux enfants maltraités, aux garderies, aux femmes pour qu'elles élèvent leurs enfants et soient indépendantes. Peut-être y aurait-il moins de criminalité alors, mais le confrère est-il prêt à appuyer une telle résolution? Non. Il utilise certaines résolutions pour étayer son argumentation et d'autres, pour miner celle de la partie adverse.

Regardons la question globalement. Qu'Ed Broadbent et les Néo-démocrates aient voté en bloc, c'est parfait, car, quand viendra le temps de voter sur des questions telles que les soins de la santé, les pensions et toute autre chose dont nous pourrions avoir besoin, ils voteront en bloc, Dieu merci! Mais quand on a besoin d'un argument pour les dénigrer, on pointe du doigt la fois, la seule fois où ils ont voter en bloc sur la question de la pendaison! Quelqu'un a parlé de la ligne de feu où son travail est de nous protéger; ne vous êtes-vous jamais assis dans une taverne avec un criminel qui ne s'est jamais fait prendre?

Vouloir jouer à Dieu est irréaliste. Nous ne sommes pas d'accord avec notre système de justice quand il s'agit d'arbitrage ou du droit des travailleurs à se syndiquer, mais les cinglés de ce système judiciaire deviennent acceptables si c'est pour faire pendre quelqu'un. Mais si, de par leurs décisions, nous perdons en arbitrage ou comme dans le cas Lavigne, on juge qu'ils ont le cerveau fêlé. Pourtant, nous voulons donner à ces mêmes juges le droit de faire pendre quelqu'un! Je ne comprends pas!

C'est une bonne résolution; nous savons bien que des travailleurs perdent la vie, mais nous n'y pouvons rien. Ils meurent près de chez nous, dans nos villes et dans nos mines. Il y a quelques années, un homme qui travaillait dans une autre usine fut envoyé dans un digesteur; il n'en est pas ressorti. On y envoya un deuxième qui n'est pas ressorti, puis un troisième pour faire sortir les deux premiers fainéants; il n'est pas ressorti. On fit un test; les trois hommes étaient morts, et la compagnie fut condamnée à une amende de 1000$. Si ce même système s'applique aux agents de corrections et si ceux-ci veulent avoir le droit de tuer, alors moi aussi je réclame ce droit.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): On demande que la question soit posée. Ceux qui désirent que la quetion soit votée veuillez l'indiquer. Contre? Nous allons maintenant poser la question.

Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution no G-3, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales); En passant, permettez que je dise qu'il n'y a pas d'autre organisation au pays qui ait soumis cette question devant une assemblée de 3 000 délégués et qui l'ait débattue comme nous venons de la faire. C'est révélateur concernant notre mouvement.

M. T. WITTHAMES (Secrétaire, Comité des résolutions générales): Résolution G-4:

"ATTENDU QUE les compagnies aériennes ont délibérément transféré la réservation et l'émission de billets d'avion aux agences de voyage;

"ATTENDU QUE la grande majorité des agences de voyage ne sont pas syndiquées;

"ATTENDU QUE cette pratique entraîne l'érosion de la sécurité d'emploi pour les travailleurs et travailleuses syndiqués des compagnies aériennes;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada, autant que possible, fasse ses réservations et achète ses billets uniquement dans des agences de voyage syndiquées et prie instamment ses affiliés d'en faire autant."

Le Comité recommande d'adopter cette résolution, et j'en fais la proposition, appuyé par R. White.

Mme C. KRYZANIWSKY (TUA): Notre syndicat ayant soumis la résolution no G-4, j'appuie la recommandation du Comité d'adopter la résolution reformulée. Celle-ci a été un peu diluée par l'ajout des mots "autant que possible", mais je n'y vois aucun problème pourvu qu'après avoir levé la main pour l'approuver les délégués partent d'ici et que, de retour dans leurs organisations et leurs sections locales, ils s'assurent que leurs réservations sont faites auprès d'agences de voyage syndiquées quand ils auront à voyager pour leur travail, par plaisir ou pour assister à des congrès.

En certains cas, cela signifie que vous devrez faire affaires directement avec les lignes aériennes. Les confrères et les consoeurs qui travaillent chez CP Air ou Air Canada, qui sont membres de la FCCFA et qui bénéficient de salaires et de conditions de travail convenables parce qu'ils ont réussi à se syndiquer et à négocier collectivement certains avantages, vous en seront reconnaissants. Je ne vous demande pas d'adopter cette résolution pour l'oublier en partant d'ici, mais pour qu'à votre retour chez vous, vous veilliez à ce que cela se passe ainsi.

Mme V. WYLIE (FCCET): J'aime cette résolution. Toutefois, je trouve qu'on devrait en élargir la portée. Je propose donc qu'elle soit renvoyée au Comité afin qu'on y ajoute également les comptoirs de vente de billets de train. Quelque 890 agents de voyage vendent des billets de Via Rail en Ontario, et moins du quart sont des employés syndiqués de Via Rail.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Consoeur, je regrette mais vous ne pouvez pas parler après avoir proposer le renvoi. Peut-être quelqu'un d'autre pourrait faire le renvoi pour vous, mais vous ne pouvez pas prendre la parole.

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales): Cela aiderait sans doute si je disais que nous allons inclure cette modification. Bien que ne faisant pas partie de la résolution initiale, le point soulevé est valable, et le Comité en tiendra compte quand la résolution sera réimprimée.

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada, autant que possible, fasse ses réservations et achète ses billets d'avion et de train uniquement dans des agences de voyage syndiquées et prie instamment ses affiliés d'en faire autant."

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci de votre compréhension.

Quelqu'un désire-t-il parler sur la résolution ainsi reformulée? Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité veuillez l'indiquer. Contre? La résolution reformulée est adoptée.

M. T. WITTHAMES (Secrétaire, Comité des résolutions générales): La prochaine résolution est la résolution d'urgence no 1 qui fut soumise au Conseil exécutif par le SIMC.

"À l'ouverture de la saison de la navigation de 1986 sur les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent, la Société canadienne des Postes, sans consultation ni dialogue avec les intéressés, c'est-à-dire les syndicats de marins, a arbitrairement décidé de fermer à tout jamais le Bureau de poste maritime situé à l'écluse no 5 du Canal Welland.

"Or, c'était la seule station postale canadienne où les marins canadiens pouvaient poster et recevoir leur courrier.

"Les marins ne peuvent maintenant plus correspondre avec les personnes qui leur sont chères ni régler leurs affaires par écrit.

"Les marins, qui viennent de partout au Canada, travaillent dans un milieu captif, et à ce titre, ils ont besoin, plus que la moyenne des citoyens, de recevoir des lettres de leur famille et de leurs amis. Dans la vie d'un marin, c'est là un réconfort psychologique essentiel.

"En fermant la station, Postes Canada réalisera une économie de quarante-huit mille dollars pour la saison.

"C'est là une décision cruelle et insensible de la part de cet organisme parapublic. Et c'est pourquoi:

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada et ses syndicats affiliés exercent toutes les pressions voulues sur le ministre responsable de la Société canadienne des Postes afin d'obtenir que cette station postale, moyen essentiel de communication pour environ 10,000 marins canadiens et leurs familles, soit réouverte."

J'en fais la proposition, appuyé par R. White.

M. R. THOMASSON (SIMC): En faisant cela, Postes Canada fait preuve d'une arrogance incroyable. La Société élimine ainsi le courrier de 10 000 marins, qui ne peuvent plus poster de lettres, ni en recevoir. Si on ajoute à ces 10 000 marins, leur famille, leurs amis et les gens avec qui ils font affaires (hypothèque, financement, etc.), le nombre de gens touchés est appréciable. Raisonnons par analogie et prenons une ville de 10 000 habitants; un jour, un pensionné appelle pour dire qu'il n'a pas encore reçu son chèque et il se fait répondre: "Oh! Nous avons oublié de vous dire que nous avons éliminé le service postal et que vous ne recevrez plus de courrier!" La population tolèrerait-elle cela?

J'imagine qu'il s'agit en quelque sorte de la vieille méthode forte employée par les gouvernements. Les marins ont besoin de ce service, mais qui se soucie qu'ils l'aient ou non? Rappelez-vous qu'il s'agit d'environ 48 000$ pour une saison. Je pourrais facilement en épargner autant pour le gouvernement; j'éliminerais un ou deux postes de bureaucrates à Ottawa et j'économiserais ainsi 80 000$.

Nous payons des impôts, nous achetons des timbres, et, maintenant, le gouvernement suggère que la compagnie se charge de faire suivre le courrier. Ceci n'est pas nouveau pour nous; dans les endroits éloignés, nous procédons de cette façon, mais nous ne payons pas ces compagnies, nous payons le bureau de poste. Nous apposons un timbre de 34 cents sur chaque lettre. Nous avons droit au service postal. Les responsables allèguent que le volume du courrier n'est plus comme avant. Peu n'importe s'ils ne reçoivent que trois lettres. En somme, cela revient à dire: "Vous ne recevez pas autant de courrier que l'an dernier, alors nous allons cesser le service parce que vous ne faites pas suffisamment affaire avec nous". C'est arrogant et sans coeur de leur part.

Que ceux parmi vous qui ont déjà été absents de chez eux quelque temps multiplient ce sentiment pas dix, et vous avez un marin. Un marin qui s'inquiète de son enfant malade ou qui veut simplement avoir des nouvelles des enfants. Ont-ils grandi? La nouvelle dent a-t-elle percé? Ou encore, un marin dont la mère ou le père est malade. Bien sûr, ils peuvent téléphoner, Bell aime ça d'ailleurs. Grâce aux moyens de communications modernes, le courrier n'est plus une nécessité, selon Postes Canada. C'est faux. Un marin n'a pas le loisir d'utiliser les moyens de communication à bord d'un bateau pour un appel téléphonique personnel, sauf en cas d'urgence.

Un pétition autorisée circule, demandant la réouverture de ce bureau de poste. Nous vous demandons de la signer et vous incitons à appuyer cette résolution.

M. D. GAGNON (AFPC-SEPC): Je suis fort content d'entendre une autre organisation critiquer la Société des Postes que nous combattons depuis 1981. J'ai été heureux aussi d'entendre les commentaires de l'intervenant précédent. Ceci est dans le même ordre d'idées que l'énoncé de politique que l'Assemblée a adopté à l'unanimité hier. Je suis content d'entendre quelqu'un dire: "Donnons suite à la politique que nous avons adoptée".

Je vais être un peu négatif maintenant, car, il y a quelques années, j'étais à l'assemblée où nous avons adopté une politique ferme contre la loi C-124. J'ai alors entendu les mêmes dirigeants, les mêmes prises de position et, le lendemain matin, j'ai lu dans les mêmes journaux que la position prise par le CTC était très ferme. Pourtant j'ai été l'un des 500 000 membres de la fonction publique qui furent déplacés.

À mon avis, nous avons, cet après-midi, un excellent exemple. La fermeture de ce service est due aux efforts de réduction des effectifs, laquelle est à son tour nettement reliée à la privatisation de Postes Canada. Le ministre des Finances, Wilson, a déposé un budget, il y a quelques semaines, dans lequel il donne à Postes Canada un mandat impossible à réaliser, c'est-à-dire devenir financièrement autonome d'ici deux ans. Postes Canada ne le sera pas d'ici deux ans; oublions ça! Le résultat final sera qu'à Postes Canada ce genre de service disparaîtra, mon emploi aussi, ainsi que mon syndicat. Nous sommes bons quand il s'agit d'approuver des énoncés de politique; montrons maintenant que nous le sommes tout autant quand il s'agit d'y donner suite.

D'ici une semaine ou deux, au début de mai, le gouvernement se penchera sur le rapport du Comité Marchment portant sur Postes Canada. Ce comité recommande que la Société des Postes renonce au courrier électronique et à la livraison des colis. Voilà un autre service que de grosses compagnies non syndiquées comme UPS aux États-Unis vont accaparer. Celles-ci vont s'emparer de nos services, de nos emplois et de nos syndicats. Je suis fier d'appartenir au Syndicat des employés des Postes. J'en suis fier, car je peux me lever ici et affirmer que le travail qu'il a accompli depuis qu'il existe a toujours été bien perçu et l'est encore, en raison du rôle de chef de file qu'il joue au sein du mouvement ouvrier de notre pays. Nous sommes au stade où si nous ne mettons pas à exécution l'énoncée de politique ferme que nous avons adopté hier, je crains que le mouvement syndical à Postes Canada ne perde la bataille.

Si nous voulons aider le confrère d'un autre syndicat qui s'est élevé contre Postes Canada, cet après-midi, nous ferions mieux de nous mettre d'accord et, la semaine prochaine, de relancer le gouvernement, afin de nous assurer que les Postes, qui font partie de notre héritage, maintiendront le service et, du même coup, que mon syndicat soit maintenu.

M. L. GAGNÉ (Métallos): Je suis en faveur de cette résolution d'urgence. Je pense que cela illustre le fait que le gouvernement, depuis les années 50 surtout, a commencé à laisser les services publics à des compagnies. Aux Postes, dans le passé, cela ne coûtait pas tellement cher pour envoyer une lettre. À Blanc-Sablon, dans les territoires du Nord-Ouest, dans les coins les plus reculés et dans les villes comme Montréal et Toronto, où il faisait un peu d'argent, le gouvernement donnait des subventions, et une lettre pouvait partir vers les Îles-de-la-Madeleine avec la Clark Steamship ou bien partir vers Blanc-Sablon par avion, et ce, par n'importe quel temps. On subventionnait ces compagnies-là. Lloyd Desmond Clark d'Angleterre, qui était propriétaire de la Clark Steamship, recevait des subsides pour desservir les gens de la Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine.

Ensuite, à partir de 1950, on a commencé à favoriser les amis du Parti libéral et à donner tout ce qui était le plus payant à des sous-traitants. Parce que la Poste royale, c'était quelque chose de sacré, on savait que nos lettres n'auraient pas été ouvertes par n'importe qui, malgré qu'il y eut des enquêtes, et que l'on sait ce qui s'est passé à la Gendarmerie Royale, mais passons par-dessus. Aujourd'hui, on donne nos lettres à n'importe qui, à des gens qui peuvent ouvrir les lettres, y compris des gens des mouvements syndicaux parce que la même compagnie est impliquée à un autre endroit, dans un autre conflit ou Dieu sait quoi. On a une myriade de sous-traitants dans ce domaine-là qui décrètent ce qui est payant, comme on a fait dans le passé chez Air Canada et CP Air; entre le Canadien National et le CPR et entre les hôtels du CN et du CP. On est capable, aujourd'hui, le mouvement syndical; on est assez gros pour faire enquête sur le passé.

J'ai travaillé à la Commission maritime canadienne dans les années '50 et à la fin des années '40; j'étais même ici en 1956. On n'était pas si gros qu'aujourd'hui, mais on est capable de faire enquête et d'essayer de mettre un terme à la privatisation, parce que cela est lié à la privatisation. C'est le gouvernement qui a donné l'exemple en laissant tomber des services essentiels, des lettres dont nous avons besoin parce que nous sommes isolés. J'ai acheté un billet de Hall Airways pour aller à Chibougamau, un billet aller-retour, et quand j'ai voulu retourner à Montréal de Chibougamau, la compagnie n'existait plus; je n'ai jamais pu me faire rembourser.

Qu'est-ce que ceci illustre? C'est de cela que nous sommes capables, si nous le voulons. Il est grand temps que nous mettions le cran d'arrêt. N'attendons pas d'être mêlés avec le gouvernement américain; il y a d'autres endroits dans le Canada où il faut que nous mettions le cran d'arrêt.

M. R. GREAVES (FCCET & AO): Le bureau de poste pour les marins au canal Welland est là depuis la construction du canal. Il y a environ cinq ans, il fut déménagé de l'écluse no 8 à l'écluse no 5; à l'époque, il était question de le fermer; les marins ont protesté, et le gouvernement du temps décida de le garder. Or, sans consultation, sans préavis ni aucun avertissement, les responsables décident, cette année, d'économiser 48 000$ et de fermer le bureau de poste que les marins trouvaient fort commode.

L'emploi des quatre travailleurs postaux est également en cause. La plupart d'entre eux, sinon tous, souffrent d'infirmités. Sans parler des inconvénients pour les marins; un bon nombre d'entre eux viennent de la côte est, et ce bureau de poste est la seule façon qu'ils peuvent recevoir du courrier. Le gouvernement a très cyniquement déclaré: "Qu'ils fassent parvenir leur courrier par l'entremise des compagnies maritimes!" Il n'y a pas une compagnie maritime qui verra à faire parvenir le courrier de marins travaillant à bord de bateaux, passent les écluses en pleine nuit ou après la fermeture des bureaux. Elles s'en fichent complètement.

J'incite les délégués à appuyer unanimement la recommandation du Comité et je demande au Conseil exécutif d'agir sur cette résolution aussitôt que possible.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): On demande que la question soit votée. Je vais consulter l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de mettre la question aux voix, veuillez l'indiquer. Contre? Je vais poser la question.

La recommandation du Comité est d'adopter la résolution d'urgence no 1. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? Adoptée.

J'invite le Comité à se retirer.

Le moment est venu de vous présenter un confrère qui est un syndicaliste actif presque depuis sa naissance en 1930. Il commença à oeuvrer dans le domaine internationale en 1951. John Venderveken, secrétaire général de la Confédération international des syndicats libres, est reconnu pour l'énorme travail qu'il a accompli auprès de ceux qui sont jetés en prison, qui sont torturés, qui endurent les affronts et les injustices dont nous sommes témoins partout dans le monde. Il s'est aussi occupé très sérieusement de syndicalisme à l'échelle mondiale et a traité avec divers gouvernements. Il s'est mêlé, notamment, de problèmes au Chili, en Tunisie et en Pologne.

Au cours de sa longue carrière à la CISL, le confrère Vanderveken a rempli avec succès, et au nom de nous tous, de difficiles missions dans presque tous les coins du monde. Il a expliqué et défendu le point de vue du mouvement syndical international aux Nations Unies, à New York, et auprès de l'Organisation internationale du travail, à Genève. À la suite de la mort d'Otto Kirsten, secrétaire générale de la CISL, le confrère Vanderveken fut nommé à l'unanimité pour le remplacer.

ALLOCUTION DE M. JOHN VENDERVEKEN
Secrétaire général, Confédération internationale des syndicats libres

M. J. VANDERVEKEN (Secrétaire général, Confédération internationale des syndicats libres): Je suis très heureux et très fier d'être à l'Assemblée marquant votre trentième anniversaire. D'autres ont déjà parlé et parleront du rôle irremplaçable du CTC dans la société canadienne. Permettez que j'ajoute simplement que le CTC a été tout aussi irremplaçable au palier international. En effet, ceux parmi vous et les dirigeants syndicaux canadiens qui étaient présents lors de la fondation de la CISL, ainsi que leurs successeurs, ont toujours compris que le travail syndical, sur le plan international, est tout aussi pertinent et nécessaire pour veiller aux intérêts quotidiens du travailleur ordinaire que les activités syndicales sur le plan local, provincial ou national. À preuve, malgré leurs lourdes responsabilités sur le plan national, les dirigeants du CTC n'ont jamais refuser d'en assumer d'autres sur le plan international.

En effet, il suffit de rappeler que Claude Jodoin fût vice-président de la CISL; Donald Macdonald, président de la CISL de 1972 à 1975; Joe Morris, vice-président de la CISL et président du groupe des travailleurs de l'OIT; Dennis McDermott, vice-président de la CISL; et Shirley Carr, membre du Conseil d'administration de la CISL et présidente du groupe de travailleurs du Comité anti-apartheid de l'OIT.

Je suis ici pour remercier le CTC de sa contribution à l'amélioration des conditions la vie des travailleurs du monde entier.

Je suis heureux et fier de le faire, non seulement en mon nom personnel, mais également au nom des 84 millions de travailleurs syndiqués membres de 146 syndicats nationaux appartenant à la CISL dans 99 pays.

Permettez que j'élabore un peu plus sur la signification de ces chiffres. Bien sûr, ils sont une indication de la représentativité de la CISL, mais aussi de sa nature.

Comme je viens de le dire, nous regroupons des syndicats dans 99 pays. Il en découle que nous sommes une organisation internationale ayant des membres dans presque tous les pays du globe, à l'exception de ceux où l'appartenance à une organisation internationale tel que la nôtre est prohibée par le gouvernement. Ces chiffres démontrent également ce que la CISL n'est pas. En effet, elle n'est pas une organisation de syndicats appartenant à un bloc en particulier. La CISL regroupe à la fois des centrales nationales de pays industrialisés et de pays en voie de développement, de pays qui participent au mouvement de non-alignement et, en fait, de pays dont certains n'entretiennent même pas de relations diplomatiques entre eux. Pourquoi des organisations issues de milieux et oeuvrant dans des contextes politiques si différents choisissent-elles d'être membre de la CISL? Parce qu'elles veulent disposer d'un outil pratique pouvant servir dans leur travail quotidien de solidarité sur le plan international, tout comme vous, vous avez besoin du CTC sur le plan national. N'oubliez jamais, la CISL ne fut pas mise sur pied pour élaborer une politique internationale pour les syndicalistes, ni faire de la diplomatie syndicale. Sa fonction est de concevoir et de mettre en oeuvre une politique de solidarité syndicale internationale. Dans quel but alors? "Pain, paix, liberté", devise que lui donnèrent ses fondateurs, il y a 37 ans, toujours aussi valable aujourd'hui qu'alors.

Le pain est pour parvenir à la justice et à la démocratie économique et sociales. Quelle est la situation aujourd'hui? Voici des chiffres tragiques: dans les pays de l'OCDE, 32 millions de chômeurs et, dans le tiers-monde, 800 millions de personnes survivant à peine dans une pauvreté abjecte. Et qu'observons-nous chez les gouvernements récemment? Des politiques négatives, cherchant à justifier leur inaction, plutôt qu'attaquer avec ardeur le double problème du chômage et de la pauvreté, qui sévissent au Nord comme au Sud, par une politique d'ensemble, dont un nouveau contrat pour le tiers monde doit être une partie intégrante. Voilà pourquoi, la CISL concentre récemment ses efforts à l'élaboration d'une politique sur la crise provoquée par l'endettement des pays et sur un problème qui lui est intimement relié, l'instabilité monétaire. Aujourd'hui, une fenêtre s'ouvre sur une possibilité. L'inflation s'est calmée, les taux d'intérêts diminuent et le prix du pétrole est à la baisse. Le moment est venu d'agir pour créer de l'emploi et combattre la pauvreté. La négligence des puissances industrialisées à le faire est à tout le moins irréponsable. C'est d'ailleurs ce qu'une délégation du mouvement international des syndicats libres a dit au premier ministre du Japon, la semaine dernière, en vue de lui présenter les alternatives que suggère le mouvement syndical, précédent le sommet de Tokyo qui aura lieu dans quelques jours. Il nous a dit qu'il transmettrait notre point de vue à ses collègues du sommet. Quelles que soient les décisions de ces derniers, nous, de la CISL, nous continuerons à travailler d'arrache-pied sur ces thèmes et à essayer de se renforcer afin de pouvoir mieux infuencer la politique de diverses instances internationales, dont le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les autres du genre.

La paix. J'ai la ferme conviction que le mouvement international des syndicats libres est le plus grand mouvement oeuvrant pour la paix. En effet, celle-ci ne doit pas être envisagée de façon isolée. Aussi, le maintien de la paix est-il lié à l'état des droits de la personne dans le monde et dépend de l'état de la justice sociale et économique dans le monde. L'exploitation des pauvres par les riches, l'oppression d'un peuple par un autre, d'une race par une autre et d'une population par son propre gouvernement totalitaire sont autant de causes premières de tensions, de conflits, de guerres intestines ou entre pays, que le mouvement syndical s'est engagé à extirper.

En ce qui a trait à la sécurité et au désarmement, j'ai l'intention de proposer au Conseil d'administration de la CISL, qui se réunit dans trois semaines, une initiative majeure qui, je l'espère, permettra au mouvement international des syndicats libres d'apporter une contribution significative à l'avènement de la paix, de la liberté et de la justice dans le monde.

Ceci m'amène au troisième des grands objectifs et principes de la CISL, la liberté. La liberté signifie le respect des droits fondamentaux de la personne et, une de leurs suites logiques et essentielles, le respect des droits des syndicats. Nous soutenons que, peu importe leur richesse ou leur pauvreté, leur situation géographique, leur système politique réel ou supposé, tous les pays doivent respecter les droits fondamentaux des syndicats. Nous luttons pour que ces droits soient respectés par les pays de l'Est comme de l'Ouest, du Sud comme du Nord: au Chili et en Pologne, en Turquie et en Afrique du Sud et aussi au Canada, parce que il y a quelque temps, nous avons dû déposer, de concert avec le CTC, une plainte devant l'OIT pour violation des droits des syndicats dans quatre provinces canadiennes. L'OIT envoya une mission ici et subséquemment décida que les gouvernements en question violaient les droits fondamentaux des travailleurs. Nous étions contents d'avoir pu démontrer notre solidarité envers les travailleurs canadiens sur cette question. Voilà à quoi je faisais allusion au début, quand j'ai déclaré que le fonction de la CISL n'était pas de s'occuper d'affaires étrangères ni de diplomatie. Notre préoccupation est la solidarité à des travailleurs, laquelle ne devrait jamais être sacrifiée à des considérations diplomatiques ou tenir compte du caractère ou de la nature du régime coupable de violation de droits fondamentaux de la personne et des syndicats.

Citons en particulier le cas de l'Afrique du Sud. Nous avons là un exemple très clair illustrant comment les droits des travailleurs ne peuvent pas être isolés des droits de la personne en général. La CISL ne vient pas juste de découvrir l'apartheid. Il y a 12 ans, quand il devint réaliste de songer à mener une campagne à fond de train en vue d'organiser les travailleurs noirs en syndicats anti-apartheid, le CTC et d'autres grandes centrales syndicales prirent la décision historique d'assumer, par l'entremise de la CISL et de concert avec les syndicalistes sud-africains, la coordonation d'une politique active visant à assurer l'existence du mouvement syndical noir naissant. Cette politique, qui devient la plus importante à être jamais imaginée de toute l'histoire de la CISL, contribua au succès des efforts déployés pour organiser les travailleurs noirs.

Il y a 12 ans, l'Afrique du Sud comptait environ 70 000 travailleurs noirs syndiqués. Aujourd'hui, ce chiffre s'élève à 800 000, tous membres de syndicats anti-apartheid. Mais, en réponse à l'appel lancé par notre ami, Jay Naidoo, nous devons également prendre, aujourd'hui, l'engagement que nous continuerons à appuyer nos confrères et nos consoeurs d'Afrique du Sud. L'apartheid ne peut faire l'objet d'une réforme, il doit être aboli. À ceux qui luttent, notre message est: "Vous n'êtes pas seuls". Nous réclamons la libération de tous les prisonniers politiques, y inclus Nelson Mandela, l'abrogation de toutes les lois pro-apartheid et l'introduction immédiate de la démocratie basée sur le suffrage universel des adultes. Jusqu'à ce que ceci devienne réalité, la CISL continuera à préconiser les politiques qu'elle a élaborées de concert avec les syndicalistes sud-africains et par lesquelles elle réclame la prise de sanctions complètes et impératives contre le régime d'apartheid, des campagnes de désinvestissement et le boycott des sociétés multinationales qui sont coupables d'exploitation des travailleurs noirs. Au nom de la CISL, je vous demande de répondre de tout coeur à cet appel car je crois que nous pouvons légitimement vous poser la question: "Si ce n'est pas maintenant, quand alors?"

Je voudrais conclure en vous remerciant très sincèrement pour l'assistance pratique, fournie par le CTC aux travailleurs du tiers-monde, et cela, par le biais de la CISL. Vous payez vos cotisations; vous faites même des contributions importantes à notre fonds de solidarité, c'est même très bien car vous vous permettez de développer le travail international. Mais, tout aussi important est le fait que vous ayiez mis à notre disposition des canadiens pour travailler avec nos amis du tiers-monde, en Amérique latine, aux Caraïbes, en Afrique et en Asie. Les camarades canadiens font un travail immense dans des conditions parfois pénibles. C'est leur exemple qui nous donne le courage de continuer dans le meilleur esprit de la solidarité internationale. Camarades, le monde d'aujourd'hui est difficile, et les problèmes sont complexes. Mais je dis toujours que plus les problèmes sont compliqués, plus il est important et urgent de baser notre action sur les valeurs permanentes et sur les principes simples du syndicalisme.

Shirley Carr l'a dit et répété hier: "Unité et solidarité". Pas en paroles, mais en actes. En restant unis et solidaires au sein du CTC, en restant unis et solidaires au sein de la CISL, les trente prochaines années vous appartiendront, l'avenir nous appartiendra.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Comme je l'ai dit, il est un confrère, un ami, un social démocrate, très certainement sincère et habile dans tout ce qu'il entreprend.

Je vous présente deux invités: Michael Boggs, secrétaire général de l'"International Federation of Chemical, Energy and General Workers"; et Ernie Layboff, président du Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre.

Annonce: Jour de deuil

M. R. MERCIER (Vice-président exécutif, CTC): La ville de Brandon, au Manitoba, a proclamé le 28 avril Jour de deuil à la mémoire des travailleurs tués ou blessés au travail, tout comme la ville de Winnipeg, Manitoba, d'ailleurs. La province du Manitoba, que dirige le premier ministre Howard Pawley, a également déclaré le 28 avril Jour annuel de deuil à la mémoire des travailleurs tués ou blessés dans la province. Le ministre du Travail du Manitoba a reconnu le 28 avril comme étant Jour de deuil et a approuvé la proposition que tous les fonctionnaires travaillant pour le gouvernement manitobain observent ce jour par un arrêt de travail et une minute de silence.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): C'est le genre d'annonces qu'il faut faire, n'est-ce pas?

Le prochain point à l'ordre du jour est l'énoncé de politique du Conseil exécutif sur les affaires internationales, le document no 20. S'il nous reste du temps, nous verrons ensuite le document no 8, le rapport du Comité des affaires internationales.

(Le présentation d'un vidéo sur l'engagement international du Congrès du Travail du Canada précède le rapport du Comité des affaires internationales)

M. G. DOCQUIER (Président, Comité des affaires internationales): Le texte de l'énoncé de politique sur les affaires internationales se trouve dans le document no 20:

AFFAIRES INTERNATIONALES ET DIGNITÉ HUMAINE: RÉACTION DES SYNDICATS CANADIENS

"Depuis la fondation du CTC, les travailleurs et travailleuses du Canada ont vu le monde changer mais suivre toutefois des constantes tragiques.

"Les guerres ont succédé aux guerres, des peuples entiers ont été massacrés. D'innombrables êtres humains portent la marque de tortures.

"Nous avons vu apparaître de nouvelles appellations par exemple les Disparus en Argentine, et aussi, quoique trop rarement, de nouvelles institutions qui apportaient un peu de lumière dans ce monde ténébreux. Le CTC se fait un honneur d'avoir aidé Amnistie Internationale dans son premier quart de siècle et devine bien que cette aide devra se prolonger longtemps encore.

"Nous avons été témoins et participants à la naissance d'authentiques mouvements pour la paix qui expriment la volonté des peuples et rejettent tous ceux qui essaieraient d'avilir cette volonté.

"Par l'intermédiaire de nos organismes internationaux, en particulier la Confédération internationale des syndicats libres et le Conseil syndical du Commonwealth, nous avons travaillé à promouvoir la solidarité syndicale, l'unité des travailleurs et travailleuses et la défense de leur dignité comme principe directeur des gouvernements, où qu'ils soient.

"La *recherche de la dignité humaine universelle* n'est jamais facile et l'attitude de certains chefs politiques la rend encore plus difficile. Nos actes ne doivent rien avoir en commun avec l'hystérie qu'ils engendrent dans la recherche souvent unilatérale de la dignité humaine, ni contribuer à cette hystère.

"Dans ses 30 ans d'existence, le CTC s'est fidèlement porté à la défense des droits des gens, en quelque endroit qu'on les ait violés. Il a toujours choisi les orientations qui lui permettaient le mieux de représenter les intérêts des travailleurs et travailleuses de notre pays.

"Le CTC est persuadé que ces intérêts appellent de notre part une argumentation persuasive en faveur d'un dialogue franc mais réaliste entre les superpuissances.

"Cet engagement devrait caractériser la démarche du Congrès du Travail du Canada alors qu'il continue de promouvoir de façon extrêmement utile la cause de la paix mondiale, ainsi que l'exprimait le document adopté à l'assemblée statutaire de 1984 et intitulé "Paix, sécurité et désarmement: Position du Congrès du Travail du Canada".

"Ce texte soulignait la valeur primordiale des efforts de paix, mais il n'a pas servi à étayer les appels à la recherche de la stabilité entre les superpuissances en sacrifiant, au besoin, les considérations "politiques" telles que les droits de la personne.

"Le CTC a toujours été persuadé que nous pouvions jouer un rôle sur les deux fronts, évitant toute idée de compromis. Les travailleurs et travailleuses méritent un monde en paix où les droits humains et syndicaux sont respectés; tous les humains en ont d'ailleurs besoin.

"Cette mentalité imprègne notre document de politique de 1984 et les autres déclarations qui l'ont précédé. Ce n'est pas d'hier que nous nous préoccupons de la paix; nous nous en faisions déjà les apôtres bien avant que le sujet devienne en vogue. Nous avons toujours voulu être francs et objectifs, critiquant ou encourageant l'une ou l'autre des superpuissances quand il le fallait, soit en public, soit privément.

"Il se peut que ce point nous distingue d'autres centrales syndicales nationales. Cependant, la situation mondiale demeure si menaçante qu'il est certainement très utile de veiller à ce que nos préoccupations leur soient bien expliquées et que nous connaissions bien les leurs, dans l'espoir de mieux faire avancer la cause de la paix. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que nous avons noué des liens avec la Fédération syndicale panchinoise.

"Le CTC ne veut certainement pas s'engager dans quelques activités susceptibles de donner l'impression d'un manque de sérieux de notre part vis-à-vis des droits humains et syndicaux, aux yeux d'organisations étrangères ou de ceux qui cherchent à tirer un avantage politique, si mince soit-il, des initiatives de paix que nous devons prendre.

"Nous savons qu'il est possible de remédier à cette dernière possibilité; quant à la première, il existe des moyens de poursuivre nos objectifs de paix et de droits humains, moyens que seule une organisation telle que la nôtre peut avantageusement mettre en oeuvre. Ce sera là un objectif prioritaire du CTC.

"Au cours des deux prochaines années. nous veillerons tout particulièrement à ce que nos préoccupations soient bien connues des gouvernements de notre pays et de l'étranger, de la population en général et des autres centrales syndicales.

"Les préoccupations du CTC, il va sans dire, restent illimitées.

"Le multilatéralisme est la clé d'un monde meilleur, et le besoin d'une solide organisation des Nations Unies est toujours aussi prononcé. Le CTC demeure convaincu que les intérêts du Canada sont bien servis par le maintien d'une Organisation des Nations Unies vouée au respect universel de sa Charte, de l'intégrité de ses divers organismes, de la déclaration des droits de la personne et des normes du travail de l'OIT.

"Nous avons blâmé l'URSS pour avoir tenté de saper le travail de surveillance entrepris par l'OIT dans le domaine des normes du travail, et nous blâmons les É.-U. d'avoir tourné le dos à l'UNESCO.

"Le multilatéralisme n'est pas important au niveau mondial seulement, et le Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour épauler la coopération régionale, comme nous en trouvons un exemple dans l'initiative de la Contadora qui pourrait faire tellement pour la paix en Amérique centrale. Le Canada ne peut à lui seul régler les conflits qui font rage ici et là dans le monde mais il peut soutenir les personnes qui cherchent à apaiser les conflits dans leur région, les aidant à instaurer la paix et la justice sociale.

"*La paix, la sécurité et le désarmement*, dont il a été question en détail à l'assemblée statutaire de 1984, sont des questions qui ne regardent pas uniquement les superpuissances.

"Le gouvernement canadien devrait reconnaître la nécessité de donner à la recherche de la paix la priorité sur tous les objectifs politiques internationaux, aussi important soient-ils il devrait s'efforcer de promouvoir une détente réaliste entre l'Est et l'Ouest et la solution des conflits par la négociation et les ententes.

"Nous voyons d'un bon oeil les premiers pas accomplis à Genève, tout en reconnaissant que pareilles négociations ne peuvent jamais être faciles mais que le jeu en vaut la chandelle.

"Une entente des deux superpuissances s'engageant à abandonner la mise au point d'armements spaciaux, soit pour détruire les satellites, soit pour se défendre contre les missiles balistiques, améliorerait profondément la stabilité internationale pour les prochaines décennies. C'est dans cet esprit que nous nous sommes opposés à ce que le Canada participe à l'Initiative de défense stratégique annoncée par le président Reagan. Nous répétons au monde: PAS DE GUERRE DES ÉTOILES!

"Certains de nos chefs politiques semblent croire que les États-Unis et le libre-échange forment une paire inséparable. Nous persistons à croire que la politique commerciale doit constituer un élément accessoire d'une politique économique activement interventionniste. Elle devrait traiter chaque secteur séparément et être conçue pour diminuer notre dépendance globale du commerce extérieur et pour diversifier nos partenaires commerciaux. Le prix du libre-échange est trop élevé pour le Canada!

"Le système économique international touche tous nos partenaires commerciaux tout comme il nous touche. Les États-Unis demeureront le principal partenaire économique du Canada, et vice versa, mais nos intérêts économiques ne peuvent être assurés que par une observation minutieuse du fonctionnement du système économique international. Nous nous inquiétons de l'état critique de notre dette, de la chute du prix des denrées, et de la fuite spéculative de capitaux qui auraient pu servir à créer des emplois.

"Quelles que soient les raisons du manque de progrès dans ce dossier, nous voyons un urgent besoin d'améliorer les relations économiques et politiques entre le Nord et le Sud et il appartient surtout, quoique non uniquement, au Nord de prendre l'initiative. Nous continuerons de seconder les efforts de la CISL pour tracer une position syndicale sur cette question, entre autres.

"La pauvreté, les conflits et les tensions abondent en maints endroits du monde. Ces problèmes, surtout dans les pays bordant le Pacifique et ceux d'Asie en général, ne laissent pas le Canada indifférent. Important fournisseur d'aide au développement et l'un des principaux membres du Commonwealth, il ne devrait ménager aucun effort pour favoriser l'émergence d'une solution pacifique aux problèmes des pays asiatiques membres du Commonwealth, accablés par la pauvreté et déchirés par les affrontements internes. Le Sri Lanka est justement un exemple du pays où le CTC, par l'intermédiaire du Conseil syndical du Commonwealth, apporte une contribution directe. Nous devons aussi faire porter directement nos efforts sur les Philippines, où nous avons consulté le TUCP, le KMU et d'autres organismes syndicaux sur les moyens d'aider les travailleurs et travailleuses à obtenir la reconnaissance intégrale de leurs droits. Avec eux, nous avons conclu au besoin d'un véritable renouvellement aux Philippines, ce que le départ de Marcos rend maintenant possible.

"Les événements dramatiques qui ont amené le renversement et l'exil du dictateur corrompu Marcos et l'accession de Corazon Aquino à la présidence des Philippines ont éclipsé les événements survenus sur la scène du travail dans ce pays tourmenté, dont les travailleurs et travailleuses du Canada se sentent tellement solidaires.

"Les deux grandes organisations syndicales des Philippines, le TUCP et le KMU, ont tracé leur stratégie électorale indépendamment. Le KMU a décidé de boycotter officiellement les élections mais beaucoup de ses affiliés soutenaient Aquino. Le TUCP n'affichait aucune position officielle mais de nombreux dirigeants de ses affiliés ont ouvertement appuyé Aquino, et le TUCP a été l'un des principaux partisans de l'organisation appelée Namfrel,

mise sur pied pour empêcher les fiers-à-bras de Marcos de fausser le scrutin.

"Une fois le calme revenu, la présidente Aquino fera face à d'énormes difficultés et aura besoin d'aide. La gigantesque machine de favoritisme de Marcos s'étendait à plus de 50 000 conseils de village et Aquino devra rapidement prendre une décision au sujet de cette infrastructure corrompue qui peut en même temps frustrer toute tentative sérieuse de réforme et empêcher toute possibilité réelle de voir de nombreux guérilleros de l'ANP abandonner la lutte armée et retourner dans leurs localités. De même, la crise économique continuera quelque temps encore à rendre les Philippines extrêmement vulnérables aux pressions des États-Unis. De toute évidence, les travailleurs et travailleuses y auront besoin d'aide et le Congrès du Travail du Canada se tient prêt à jouer son rôle.

"Les États-Unis ne sont pas la seule superpuissance à exercer une forte influence en Asie.

"Nous avons condamné l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par l'URSS. Nous demandons au gouvernement canadien d'encourager vivement l'Union Soviétique à retirer ses forces de l'Afghanistan afin de permettre à ce pays d'adopter une forme de gouvernement démocratique, en paix avec ses voisins.

"Tout en reconnaissant que le Canada n'aura tout probablement pas de rôle décisif à jouer au Moyen-Orient, nous pressons notre gouvernement à contribuer au règlement pacifique des conflits dans cette partie du monde. La paix doit être bâtie à partir de négociations qui tiennent compte de deux séries d'obligations. D'un côté, les pays arabes doivent définitivement accepter le droit d'Israël d'exister et de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. De l'autre, Israël doit respecter les accords du Camp David, comme il l'a fait par son retrait du Sinaï, en reconnaissant les droits légitimes du peuple palestinien et ses justes revendications, entre autres celle d'un territoire bien à lui.

"Nous encourageons le gouvernement canadien à poursuivre ses efforts auprès des gouvernements africains et par l'intermédiaire d'organismes non gouvernementaux canadiens pour apporter un secours immédiat aux peuples de ce continent. Nous l'encourageons aussi à parrainer des projets de développement à long terme, dans cette partie du monde, pour remédier aux effets de la sécheresse et de la famine.

"Les désastres naturels ne sont pas la seule cause de tragédies en Afrique. L'apartheid, quels que soient les autres noms qu'on lui donne, prive toujours les Noirs d'Afrique du Sud d'un gouvernement démocratique élu par la majorité, ainsi que le veulent les mouvements de libération tels que l'ANC, le PAC et la SWAPO.

"De l'avis du CTC, les tentatives de persuasion du régime de l'apartheid par le dialogue n'ont de chance de réussir que si des sanctions économiques viennent les appuyer. Nous pressons donc le gouvernement canadien de prendre des mesures énergétiques et décisives, notamment par la fin des investissements canadiens non seulement en Afrique du Sud mais aussi en Namibie, toujours occupée illégalement par l'Afrique du Sud, et par la promotion d'une campagne de retrait des investissements canadiens. Sous ce dernier rapport, les syndicats doivent particulièrement veiller à ce que l'argent de leurs caisses de retraite ne soit d'aucune façon investi dans l'apartheid.

"Nous sommes heureux d'accueillir à cette assemblée une délégation du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) et de rappeler l'apport historique du Congrès syndical sud-africain (SACTU) dans cette lutte. Nous ferons notre part en fournissant de l'aide aux syndicats noirs d'Afrique du Sud et en encourageant les groupes anti-apartheid au Canada, et une optique syndicale.

"En mars, le gouvernement sud-africain annonçait la fin de l'état d'urgence, dont il s'était abondamment servi pour harceler et emprisonner les activistes syndicaux et politiques. Il est probable que les règles de l'état d'urgence céderont simplement la place petit à petit à de nouveaux pouvoirs policiers; néanmoins, la décision a été généralement bien accueillie par les syndicalistes sud-africains qui espéraient la libération de leurs collègues incarcérés. Le CTC, s'unissant à OXFAM, aux églises et à d'autres groupes, a pu obtenir du gouvernement canadien et expédier une aide financière appréciable, qui a permis des secours humanitaires aux familles des détenus.

"Le gouvernement canadien devrait s'engager à aider davantage les autres pays d'Afrique australe, afin de leur montrer que les Canadiens et Canadiennes entendent accourir à leur secours en ces temps de besoin et même plus tard, quand la menace sud-africaine se sera dissipée.

"Le Canada doit accroître son commerce international. Or, des liens plus étroits avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ne pourront être que mutuellement bénéfiques à cet égard. Cependant, en déclarant que l'Amérique latine constitue un débouché important et grandissant pour les exportations canadiennes, notre gouvernement doit aussi reconnaître qu'on ne peut dissocier les rapports commerciaux de l'attitude des gouvernements vis-à-vis des normes internationalement reconnues des droits humains et syndicaux. Le gouvernement canadien doit à tout le moins s'assurer qu'aucun permis d'exportation ne soit émis pour la vente de matériel militaire ou paramilitaire au Chili.

"Le CTC souhaite également le droit à l'autodétermination pour le Nicaragua et tous les États souverains de notre hémisphère, tout en réclamant le respect intégral des droits humains et syndicaux pour tous les peuples d'Amérique centrale, ce que l'intervention militaire étrangère empêche. Ces peuples doivent être également libres de tracer leur propre chemin, et leurs mouvements syndicaux méritent notre appui.

"La politique étrangère américaine demeure le plus grave problème pour les Nicaraguayens et les autres habitants de l'Amérique centrale; c'est pourquoi nous demandons au gouvernement Reagan de laisser le Nicaragua tranquille! Fait signicatif, tant les Nicaraguayens que les chefs politiques américains ont dit que 1986 serait une année "décisive" pour l'avenir du Nicaragua. Aux États-Unis, le président Reagan a orchestré une vaste campagne pour faire approuver par le Congrès et le Sénat une aide de 100$ millions aux "contras". Il va maintenant jusqu'à comparer les chefs sandinistes à Duvalier et à Marcos et il a soutenu que, faute d'approuver cette aide aux "contras", on pourrait se trouver dans une situation où "nos propres gars" seraient directement mêlés au conflit. Sur le plan militaire, il est peu probable que les "contras" arrivent à renverser le gouvernement sandiniste sans intervention directe des É.-U. Le Congrès du Travail du Canada s'oppose à pareille intervention, persuadé qu'elle détruirait toute perspective de règlement pacifique négocié par le processus de la Contadora, que le président Reagan a constamment cherché à écarter et que nous devons défendre.

"Nous condamnons sans hésiter la politique de Reagan vis-à-vis du Nicaragua et nous condamnons toute intervention militaire étrangère à cet endroit. Nous presserons le gouvernement canadien de s'opposer à de telles politiques interventionnistes et nous croyons qu'il faudrait cesser de fournir de l'aide à tout pays qui sert de base à une intervention militaire. Les travailleurs et travailleuses du Canada gardent ces pays à l'oeil!

"Puisqu'un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes veulent participer au développement, nous avons proposé que notre gouvernement mette l'accent sur l'aide de peuple à peuple, surtout dans les cas où l'aide de gouvernement à gouvernement est de nature à renforcer un régime répressif.

"Le CTC n'acceptera jamais qu'un gouvernement de notre pays soutienne la répression, affaiblissant ainsi le contexte dans lequel le Canada doit grandir; ce serait contraire aux intérêts du peuple canadien.

"L'exemple d'Haïti, un pays pauvre de notre hémisphère qui entretient des liens étroits avec le Canada, revêt ici beaucoup d'importance.

"Peu après sa 15e Assemblée statutaire, le CTC a participé à une mission syndicale d'enquête en Haïti. Cette mission a conclu que le syndicalisme avait peu de chance de s'y développer tant que Duvalier y régnerait. L'agitation populaire, qui n'a cessé de croître vers la fin de 1985, a provoqué inopinément une crise assez profonde pour forcer Duvalier à partir, laissant derrière lui le chaos économique et un héritage de répression qui mettra des années à disparaître, même avec l'aide du Canada.

"Le principal lien du CTC avec les travailleurs haïtiens, dans le passé, consistait dans les dizaines de milliers d'entre eux qui vivaient en exil en République Dominicaine et peinaient avec les

Haïtiens venus travailler aux plantations de République Dominicaine, dans un état de véritable esclavage.

"La situation s'est infiniment améliorée depuis le départ de Duvalier, mais demeure quand même explosive en raison de l'absence d'infrastructure politique et sociale. Avant la présente assemblée, le CTC a envoyé deux représentants à Haïti dans le cadre d'une mission d'enquête organisée par la CISL pour évaluer la situation et étudier les meilleurs moyens de faire jouer la solidarité internationale vis-à-vis des travailleuirs et travailleuses d'Haïti. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, et non seulement les syndiqués ou ceux et celles d'origine haïtienne, espèrent que notre pays pourra aider à la reconstruction d'Haïti et à l'amélioration de la vie dans notre hémisphère.

"Le gouvernement du Canada est chargé d'une lourde responsabilité vis-à-vis de la population canadienne; or, il ne pourra y satisfaire qu'en encourageant l'apport de cette population à l'établissement de la politique étrangère et à l'orientation des relations internationales, qu'il s'agisse d'aide à Haïti ou de quelqu'autre domaine. Le CTC fera sa part en continuant d'attirer l'attention sur ses politiques et sur les réclamations de travailleurs et de travailleuses comme nous qui, trop souvent, risquent la mort dans un monde perturbé.

"De cette façon, les relations internationales du Canada arriveront à refléter les valeurs qui lui sont chères. Nous ne pouvons demander rien de mieux, mais nous ne saurions non plus nous contenter de rien de moins."

M. G. DOCQUIER (Président, Comité des affaires internationles): Je propose l'adoption de cet énoncé, appuyé par R.C. Smith, secrétaire du Comité.

Mme J. ARMSTRONG (TUA): Cet énoncé reconnaît que, partout dans le monde, de terribles luttes sont livrées par des travailleurs à qui nous devons donner notre appui. Si l'énoncé est l'expression du degré d'engagement du CTC envers la solidarité internationale, nous faisons très peu. Bien qu'il y soit déclaré que nous appuyons les buts du mouvement de libération de l'Afrique du Sud, quel soutien apportons-nous aux organisations qui mènent la lutte? Jay Naidoo, qui s'est adressé à l'Assemblée et qui représente le COSATU, la nouvelle et puissante fédération non clandestine, a clairement dit qu'il s'agit d'une lutte politique pour la liberté. Dans le but d'acquérir la liberté, le COSATU reconnaît et appuie le rôle actif que jouent aujourd'hui le ANC et la SACTU.

Où trouver la reconnaissance de l'unité dont le ANC, le COSATU et SACTU font preuve dans leur lutte commune? Certainement pas dans cet énoncé. Où est la reconnaissance du COSATU? Sommes-nous prêts à faire plus que l'accueillir? L'énoncé ne le dit pas. Où disons-nous que nous sommes prêts à agir? Les confrères du COSATU ont quitté le pays pour faire face au régime raciste et aux attaques des comités de surveillance, le Premier Mai, avec rien de plus tangible dans leurs poches que la monnaie qui leur restait. Où trouver dans cet énoncé l'engagement d'un appui financier, politique et matériel au COSATU? Celui-ci en a pourtant désespérément besoin, et tout de suite. Il est essentiel que l'Assemblée accorde au COSATU la reconnaissance officielle et un appui financier immédiat. Ainsi, nous ferons savoir au régime raciste qu'il ne peut écraser le COSATU et que nous sommes clairement solidaires des travailleurs dans leur lutte contre l'exploitation raciale. Je remercie le CTC d'avoir invité les confrères du COSATU à parler, car le message de 3 000 délégués se levant pour les ovationner parviendra jusqu'au régime raciste.

Où est l'engagement pour une campagne de sanctions? Pourtant, l'énoncé dit clairement que les sanctions économiques sont la clé. Nous ne pouvons attendre que le gouvernement du Canada agisse et nous n'avons guère besoin d'études supplémentaires sur l'apartheid. Pendant que le gouvernement canadien attend que la rencontre des pays du Commonwealth sur l'Afrique du Sud ait lieu et que Margaret Thatcher collabore avec le régime de ce pays, celui-ci emprisonne des personnes par milliers tandis que des centaines d'autres sont assassinées au cours de marches pour la liberté. Le CTC devrait être en tête de ses affiliés dans une campagne en faveur de sanctions. Mon syndicat, le TUA, et d'autres ont déjà entrepris une campagne pour débarrasser les lieux de travail des produits de l'apartheild. La semaine d'action, récemment organisée par le Comité de solidarité du SACTU, a démontré que les travailleurs veulent agir et agiront. Plus de 30 000 travailleurs ont participé à cette semaine, y compris ma propre section composée d'employés de lignes aériennes. Le CTC devrait conduire deux millions de travailleurs dans une campagne en faveur de sanctions à l'aide du slogan: "Des sanctions dès maintenant". Quant à l'appui au travail clandestin du SACTU, mon syndicat, le TUA, et de nombreux autres affiliés y ont joué un rôle de chef de file. Tout comme le travail du SACTU au pays, nous avons besoin que ceci soit reconnu.

Enfin, la dernière ligne de l'énoncé dit: "Nous ne pouvons demander rien de mieux". Les travailleurs noirs de l'Afrique du Sud réclament davantage, le COSATU réclame davantage, les syndicats dans cette salle donnent davantage, car ils comprennent la signification d'une véritable solidarité internationale. Il faut faire davantage, car, selon notre devise, "causer du tort à l'un d'entre nous, c'est causer du tort à tous".

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, j'ai voulu attendre que le sujet soit soulevé de la salle avant de vous dire que nous n'avons pas laissé nos confrères retourner en Afrique du Sud les mains vides. Ils sont partis avec un premier chèque de 25 000$ à titre d'aide. Je sais également que de nombreux affiliés dans cette salle ont déjà commencé à recueillir de l'argent pour un fonds de solidarité destiné à nos confrères sud-africains. Sans doute, à la fin de la semaine, nous pourrons vous dire ce qui en est. Nous avons donc commencé à joindre le geste à la parole.

M. W. MUNDLE (SPC): Je désire parler contre l'énoncé de politique du Comité pour deux raisons. Tout d'abord, je le trouve très vague, surtout en ce qui à trait au travail que nous accomplissons en Amérique centrale. De plus, le temps est venu de cesser de faire l'autruche et de reconnaître le travail effectué par le Comité de solidarité du SACTU ici, au Canada. Le CTC ne l'a pas fait.

Je veux surtout parler de l'Amérique centrale. Une chose me pertube: il y a deux ans, j'étais debout ici et je parlais du même sujet. L'énoncé politique d'alors était très vague, et j'avais posé la question, à savoir, quelles centrales syndicales allions-nous reconnaître au Nicaragua? On me répondit que nous les reconnaîtrions toutes et que nous travaillerions avec toutes, mais ceci ne s'est pas matérialisé. Il faut que nous soyons plus précis, et c'est d'ailleurs pourquoi je m'élève contre l'énoncé de politique actuel.

Il faut que vous compreniez que le CTC ignore tous les syndicats au Nicaragua, sauf un, le CUS, un très petit syndicat qui ne représente pas la majorité des travailleurs de ce pays. Ce serait comme si des gens d'un pays étranger reconnaissait une centrale syndicale canadienne d'environ 2 000 membres et qu'ils feignaient d'ignorer le CTC. C'est en somme ce que nous faisons au Nicaragua, et nous devrions rajuster notre tir là-bas.

Une autre chose qui me perturbe, c'est l'article qui a paru dans une revue syndicale canadienne au sujet du rapport d'Amnistie Internationale. Cet article était très confus et mêlait les crimes commis par les Contras aux accusations portées contre le gouvernement. Ces accusations s'expliquent assez facilement et ont trait à la détention pendant quelques jours ou peut-être une semaine de personnes qui sont par la suite relachées. Bref, ce genre de choses. Or, le même article parle de viols, de disparitions, de gens sortis de force de leur demeure et de meurtres. Je ne serais pas étonné que quiconque non au courant de la situation politique au Nicaragua soit complètement embrouillé et croie que c'est le gouvernement de ce pays qui est responsable de tous ces crimes. J'espère que de tels articles ne sont pas publiés pour justifier le genre d'action que nous poursuivons au Nicaragua et qui n'est pas ce qu'il devrait être. Espérons que telle n'est pas l'intention.

À mon avis, l'énoncé ne reconnaît tout simplement pas les groupes représentatifs au pays. Il est grand temps que le Comité des affaires internationales soit à l'écoute des délégués qui soumettent des résolutions à des assemblées telles que celle-ci. Les résolutions sont très précises quant à cultiver les relations avec les autres grandes centrales syndicales et à travailler avec elles. Bien que nous ayons abordé le sujet à des assemblées précédentes, cela ne s'est pas encore réalisé. Il faut vraiment se pencher sur cette question, et j'espère que dorénavant le Comité

des affaires internationales élaborera des programmes qui répondront aux désirs des délégués qui participent aux assemblées.

M. D. WERLIN (Président, Fédération du travail de l'Alberta): Je me souviens d'assemblées du Congrès du Travail où le rapport du Comité des affaires internationales ne contenait absolument rien, sauf des figures de rhétorique sur la Guerre froide. À titre de personne ayant oeuvré toute sa vie pour la paix, je peux vous dire que le fait que nous soyons capables de traiter de questions du genre de celles qui sont présentement devant l'Assemblée est signe que nous avons parcouru un bon bout de chemin. En revanche, je crois que nous avons encore beaucoup à faire avant de vraiment pourvoir exprimer à fond les intérêts des travailleurs canadiens. Les remarques sur la façon que nous appuyons le ANC et le SACTU et sur le manque de reconnaissance dans ce document et dans d'autres qui furent discutés au Conseil exécutif du CTC et que j'ai eu l'occasion de commenter, sont fondés sur une sorte de répugnance à appuyer les organisations qui tentent, il me semble, de changer la société en profondeur dans des pays comme le Nicaragua et l'Afrique du Sud. Il faudrait bien que nous commencions à appeler les choses par leur nom et à se guider d'après les directions que nous donnent les gens de ces pays, qui luttent pour leur libération et contre des régimes qui les oppriment depuis fort longtemps.

Mes remarques portent surtout sur la course aux armements et sur ses effets sur les travailleurs canadiens. À mon avis, la principale cause pour les centaines de milliers de chômeurs au pays, c'est la folle course aux armements dans laquelle nous sommes liés avec notre voisin d'outre-frontière, les États-Unis. De nombreuses études démontrent que les milliards de dollars investis dans les armements créent beaucoup moins d'emplois que si le même montant était investi dans la construction, l'éducation, les soins de la santé, etc., secteurs où le gouvernement effectue des coupures. Dans le budget Wilson, déposé récemment, chaque ministère a subi des coupures et, en conséquence, des centaines de milliers de travailleurs vont perdre leur emploi. Le seul ministère qui n'ait pas subi de coupures est celui de la Défense nationale. L'argent que celui-ci reçoit n'est pas utilisé pour défendre le Canada; il est transféré des poches des travailleurs aux comptes bancaires des multinationales fabriquant des missiles Cruise, des armes nucléaires et toute sorte de matériel de guerre, cause première de la déstabilisation et de la situation très critique dans laquelle se trouve le monde.

Entretemps l'infrastructure de notre pays et celle des États-Unis se détériorent. La Fédération canadienne des municipalités estime que nous avons besoin de 12 milliards de dollars juste pour réparer et maintenir en bon état nos routes, ponts, chemins de fer, égouts, systèmes d'aqueduc et de transport. Le montant d'argent qui y serait consacré créerait des centaines de milliers d'emplois et réglerait virtuellement le problème du chômage au pays. Mais au lieu de cela, le gouvernement engloutit cet argent dans la course aux armements, simplement parce que ce secteur est super-rentable pour les multinationales. Le document devrait en faire état plus clairement.

Pour conclure, les délégués à cette assemblée devraient savoir — le document ne leur dit pas — que le Congrès du Travail du Canada a aider à mettre sur pied l'Alliance canadienne pour la paix, en est membre et aura sous peu un des ses membres parmi le Comité de direction. Le CTC devrait également faire savoir au mouvement syndical que c'est la voie que devraient suivre les fédérations et les conseils du travail, ainsi que les sections locales. On devrait étoffer ce document en y ajoutant cette sorte de renseignements.

M. J. GUILD (Conseil du travail d'Halifax, de Dartmouth et de la région): Bien que je sois d'accord avec un bon nombre de sentiments contenus dans ce rapport, je constate que nos confrères et nos consoeurs de par le monde sont en danger et ont besoin de plus que juste nos bonnes intentions. Ils ont besoin d'un appui concret.

Je vais concentrer mes remarques sur le Nicaragua. En 1984, j'ai visité ce pays dans le cadre d'un voyage d'études organisé par OXFAM. Deux ressortissants de la Nouveau-Écosse nous firent visiter des usines, des hôpitaux, des fermes coopératives et d'État et des salles de rédaction de journaux. Dans tous les aspects de la vie au Nicaragua, les syndicalistes occupent le premier rang. Pourtant, il y a sept ans, sous le régime de Somoza, ils étaient rares, dans la clandestinité ou en fuite, sinon déjà en prison.

Le Syndicat des travailleurs agricoles a aidé des milliers de travailleurs à s'organiser et qui, en conséquence, ont maintenant de meilleurs salaires et conditions de travail, ainsi que le logement et les repas garantis. Avant, ils vivaient dans la misère comme ouvriers migrateurs, sans aucun droit, se déplaçant de ferme en ferme. Bon nombre de ces travailleurs sont des femmes, et le Syndicat travaille fort pour faciliter leur participation à la direction de leur propre syndicat. Les dirigeants du syndicat tiennent donc des réunions à des heures qui conviennent mieux et sont à préparer des présentations audio-visuelles pour que les travailleuses d'une région puissent voir et entendre ce que font leurs consoeurs d'autres régions.

Dans les hôpitaux, les infirmières, le personnel de l'entretien, celui qui est affecté aux cuisines, et les médecins font tous partie du même syndicat et travaillent ensemble pour fournir un service de qualité à une population qui n'avait jamais mis les pieds à l'intérieur d'un hôpital auparavant, parce qu'elle n'en avait pas les moyens.

Dans une usine de textile et une laiterie, nous sommes arrivés au moment où les travailleurs étaient réunis en assemblée pour discuter du dernier programme économique du gouvernement. Je n'ai pu faire autrement qu'être impressionné par leur compréhension de la question et leur conviction que leurs efforts avaient une influence sur la conduite du pays. Tous ces syndicats sont affiliés au CST, la plus grande centrale syndicale du Nicaragua. J'ai été réconforté de constater que ce pays avait de bons syndicats et que nous ne perdrons pas nos emplois à cause d'usines fermant au Canada pour s'installer au Nicaragua. Tant que ces syndicats seront forts, la différences entre les conditions de travail et les coûts de la main-d'oeuvre là-bas ne sera pas aussi marquée qu'elle l'est ici.

Nous avons aussi parlé aux dirigeants du CUS, une centrale syndicale qui date du temps du dictateur Somoza et qui, aujourd'hui, représente moins de 2 000 travailleurs. Ils nous ont dit que leur gouvernement ne travaillait pas dans l'intérêt des travailleurs et, chose étonnante, ils n'ont pas condamné les tactiques meurtrières des "contras".

À mon retour à Halifax, j'ai été heureux de voir que les membres du Conseil du travail étaient intéressés de connaître ce qui se passait au Nicaragua. D'autres syndicalistes qui étaient allés au Nicaragua et moi-même avons organisé une danse au profit du projet "Outils pour la paix" et avons recueilli plusieurs centaines de dollars avec lesquels nous avons pu aider concrètement le Nicaragua.

Nous avons travaillé, entre autres, avec des groupes communautaires et de pacifistes, qui font un travail de solidarité. Ceci fut très bénéfique au mouvement syndical. Nous fûmes perçus par la communauté comme étant des gens qui se préoccupaient de justice sociale non seulement à Halifax et au Canada, mais à l'étranger aussi.

Or, ces personnes pourraient nous aider à faire connaître les dangers que constituent le libre-échange, la privatisation et la déréglementation. Toutefois, parce que le CTC n'appuie pas un syndicat comme le CST, plus représentatif de la majorité, et envoie plutôt des fonds au CUS qui est perçu comme une organisation sapant le progrès de la justice au Nicaragua, nous perdons beaucoup de crédibilité auprès de nos amis. Le CTC devrait inciter le gouvernement canadien à suivre une politique étrangère conçue au Canada et à ne pas agir en petit chiot qui suit les talons de Reagan. Pareillement, le CTC doit aussi se méfier des dangers que comporte le fait d'être à la remorque des énoncés de politique internationale "made-in-U.S.A" des syndicats américains.

La politique officielle du CTC doit refléter le travail de solidarité internationale accompli par des sections locales, des conseils du travail et des centaines de syndicalistes à travers le Canada. L'énoncé ne le fait pas. Le Congrès du Travail du Canada doit répondre avec beaucoup de vigueur aux besoins urgents des travailleurs de l'Amérique centrale et des autres pays du monde. Croyez-moi, les membres de la base appuyeront des mesures vigoureuses prises pour aider les travailleurs du monde entier dans leur lutte pour la dignité et la justice qui leur sont dues. Nous avons seulment besoin d'être dirigés.

M. L. EMBREE (Conseil des menuisiers de la Colombie-Britannique): Je désire féliciter le Comité pour sa condamnation de Reagan et de son administration et pour sa position d'appui aux "contras". Je suis retourné au Nicaragua en mai, l'an dernier, à l'occasion de l'inauguration de l'école de menuiserie. Il m'est apparu très évident, d'ailleurs je crois même qu'il est évident pour la plupart des gens dans cette salle, qu'une guerre fait rage dans ce pays; il ne s'agit pas d'échauffourées ni d'incidents isolés, mais d'une guerre en bonne et due forme.

Malheureusement, dans la rapport lui-même, il y a des omissions manifestes quant au travail de solidarité accompli partout au pays par des syndicats appartenant à notre organisation. Le Syndicat des menuisiers de la Colombie-Britannique a, depuis deux ans, une école de menuiserie au Nicaragua. Un confrère et une consoeur se sont portés volontaires pour y enseigner, l'an dernier, durant six et huit mois respectivement. S'inspirant du projet des menuisiers, le Syndicat des pêcheurs est en train de mettre sur pied un projet semblable à Rivas, dans le sud du Nicaragua. La campagne "Outils pour la paix" a pris une ampleur nationale.

Nous sommes toujours sans nouvelles des 27 syndicalistes disparus au Guatemala. Le gouvernement de ce pays tente de montrer au reste du monde un nouveau visage social-démocrate, et le CTC aurait dû saisir l'occasion et le forcer à mener une enquête sur la disparition de ces 27 syndicalistes.

Le rapport est manifestement silencieux sur ces questions, sur le travail qui est accompli et sur l'appui que les syndicats du pays accorde à ce travail. Autant que je puisse dire, ces groupes de solidarité ont réussi à pénétrer tous les milieux de la société. Ils ont permis aux syndicats de se rallier, au sein de la collectivité, des appuis non traditionnels à l'occasion de leur lutte contre Bennett et ses bandits en Colombie-Britannique.

Si l'on se fie aux remarques de certains membres du Conseil exécutif et de délégués plus tôt au cours de l'assemblée, nous devrons faire appel à tous nos appuis à travers le pays pour combattre le libre-échange. Il est impératif qui nous utilisions ces comités qui, j'en suis sûr, répondront positivement.

Des résolutions, venant de chaque province et soumises à l'assemblée, indiquent la voie que celle-ci devrait suivre en ce qui concerne l'Amérique centrale. Le rapport néglige de le faire et, pour cette raison, il est inacceptable.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. R. Mercier): Je vous ai laissé poursuivre à un micro "pour" parce que c'est ainsi que vous aviez commencé, mais vous concluez en disant que le rapport est inacceptable. Si vous n'êtes pas en faveur de l'énoncé, je vous demande de vous présenter à un micro "contre"; si vous êtes en faveur, aux micros "pour".

On demande que la question soit votée. J'ai une longue liste d'orateurs, mais aussi un problème; c'est l'heure de conclure nos travaux pour la journée et de lever la séance. Je demande à ceux qui désirent prendre la parole de demeurer aux micros pour que mes aides puissent prendre vos noms. Quand le Comité reviendra, reprenez la place que vous avez en ce moment dans la file. Nous avons déjà procédé ainsi pour des questions de grande importance. Si cela vous agrée, je déclare que la séance est maintenant levée.

— La séance est levée à 17h00.

MERCREDI 30 AVRIL 1986
Séance du matin

La secrétaire-trésorière, Mme Shirley Carr, ouvre la séance à 9h30.

Mme M. GRIFFITHS (ACTRA): Question de privilège. J'ignore si tous les confrères et les consoeurs à l'Assemblée sont au courant du "May Works". "May Works" est une célébration de la riche vie culturelle qui existe au sein du mouvement syndical. Cette manifestation comprend divers événements, et vous pouvez vous renseigner à ce sujet en prenant une brochure au kiosque qui se trouve juste à l'extérieur de cette salle. La brochure décrit un grand nombre d'événements variés se déroulant à une distance raisonnable de l'Assemblée. Les organisateurs vous invitent également à visiter leur bureau d'accueil à l'hôtel qui communique avec le Centre des congrès. Des événements gratuits sont prévus pour aujourd'hui et demain, à midi et à 16h30. "May Works" est la conséquence de l'énorme travail accompli par les travailleurs culturels de notre pays. S'il vous plaît, venez et partagez avec nous.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci, consoeur. Est-ce une question de règlement?

Mme F. RENGER (AFPC-Élément national): Une question de privilège. Beaucoup de choses ont été dites depuis deux jours sur les moyens que nous devions prendre pour combattre le libre-échange, la privatisation et la déréglementation, et je suis sûre que d'autres engagements seront pris à cet effet d'ici trois jours.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Consoeur, une question de privilège doit porter sur un fait personnel et non sur des énoncés de politique ou des discussions de l'Assemblée.

Mme F. RENGER (AFPC-Élément national): D'accord. Je ne veux pas être accusée de ne pas pratiquer ce que nous prêchons. Je suggère donc à tous ceux qui sont présents de ne pas utiliser les stylos Shaeffer, faits aux États-Unis, qui se trouvent dans leur serviette. Les stylos furent emballés au Canada, mais je suis certaine que tout le monde sera d'accord . . .

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je regrette, ce n'est pas une question de privilège. J'invite le Comité des lettres de créance.

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

M. I. REILLY (Président, Comité des lettres de créance): Le rapport du Comité des lettres de créance du 30 avril.

Délégués fraternels	3
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du CTC	4
Représentants des organismes affiliés	98
Dirigeants et délégués de fédérations du travail et de conseils du travail	107
Représentants de sections locales des organisations affiliées	2623
Représentants de syndicats à charte directe	8
Total intérimaire	2844

Je propose que ce rapport soit adopté, appuyé par la secrétaire du Comité, L. Nicholson.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le troisième rapport du Comité des lettres de créance a été proposé et appuyé. Quelqu'un désire-t-il la parole? Ceux qui sont en faveur de l'adoption du rapport du Comité des lettres de créance? Quelqu'un contre? La motion est adoptée.

L'ordre du jour est très chargé, et je demanderais à Bob White de nous dire ce qui est prévu pour aujourd'hui.

M. R. WHITE (Président, TUA): Ce matin, le Conseil exécutif a proposé l'ordre du jour suivant: tout d'abord, nous poursuivrons le débat sur l'énoncé de politique sur les affaires internationales entamé hier après-midi, puis nous verrons le rapport du Comité des affaires internationales. Vers 10h30, suivront le rapport du Comité des statuts et des lois, le document no 1; vers 11h15, le rapport du Comité sur la santé et la sécurité au travail, le document no 10. L'ordre du jour prévoit le rapport du Comité de l'action sociale et des services sociaux pour environ 3h45, cet après-midi. Nous prévoyons pour ce soir le rapport du Comité sur la technologie, le document no 14. Le rapport du Comité de l'organisation, le document no 11, prévu pour ce matin, a été reporté à ce soir et, si le temps le permet, il se peut que le Comité des résolutions revienne, le document no 5.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci beaucoup. Au moment de lever la séance, hier soir, nous avons dit que nous prendrions les noms des orateurs aux micros, ainsi que le numéro des micros. Il y avait alors 46 personnes qui désiraient prendre la parole sur le document no 20. Je vais les consider dans le même ordre que celui dans lequel j'ai recu leur nom. Si vous n'êtes pas au micro, alors vous perdrez votre tour.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES (suite)

M. R. CHANDLER (AFPC-SEPC): Ce document couvre adéquatement les divers problèmes du monde et des diverses

luttes que livrent les travailleurs un peu partout sur la terre. Il aurait pu insister davantage sur le besoin d'agir dans le but de prêter main forte à ces diverses luttes. J'étais récemment en Amérique centrale pour un voyage syndical, et je connais les luttes que l'énoncé mentionne. J'appuie les points qu'il soulève en demandant que le dialogue soit établi avec le FDR-FMLN au Salvador et en blâmant l'agression américaine au Nicaragua. Une chose, toutefois: nous devons être plus actifs, et j'espère qu'au cours des deux prochaines années nous verrons un peu plus d'action.

M. D. WILSON (STCC): Cet énoncé de politique est excellent. Moi aussi, j'étais en Amérique centrale récemment et je me suis rendu compte des problèmes que confrontent les travailleurs de cette région. Ils font face à une répression inimaginable. La possibilité très réelle de mourir juste parce qu'on est membre d'un syndicat ou qu'on l'appuie est un fait journalier dans ce coin du monde. Je souhaite vraiment que vous appuyiez cet énoncé.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il y a un appel au règlement.

M. B. WEISLEDER (SNFPP-OPSEU): Hier, pendant le débat, vous avez reconnu les intervenants à tous les microphones, sauf aux micros 3 et 4. Il me semble que vous devriez commencer par ceux-là avant d'aller aux autres.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il y a 46 orateurs, et j'essaie d'être aussi juste que possible. J'irai d'un microphone "pour" à un "contre" et ainsi de suite, jusqu'à ce que la liste soit épuisée. Des personnes impartiales surveillent les microphones. Nous allons maintenant poursuivre.

M. G. LARTER (STCC): Je suis membre du Comité canadien de solidarité au SACTU. Je me présente à un microphone "contre", parce que l'énoncé ne reflète pas avec justesse l'unité de la lutte qui se poursuit actuellement en Afrique du Sud, ni le fait qu'elle se poursuit sur deux plans. En effet, il y a le mouvement qui fonctionne au grand jour, le COSATU, dont on a parlé, et le mouvement syndical clandestin, le SACTU, qui n'a pas été signalé, tout comme le travail du Comité de solidarité, mis sur pied pour recueillir des appuis au SACTU, ne l'a pas été non plus. Le message du COSATU fut très clair, hier: il n'y a pas de concurrence entre celui-ci et le SACTU. Le ANC, le SACTU, le COSATU et l'UDF sont tous engagés actuellement dans la lutte pour une Afrique du Sud libre et démocratique. Le COSATU est une organisation indépendante qui établit ses propres directives politiques mais qui, conformément aux principes qui présidèrent à sa fondation, accepte le programme du SACTU, c'est-à-dire du syndicalisme non raciste, l'organisation des non-syndiqués, un syndicat par industrie et, ce qui importe le plus, du syndicalisme politique.

Ceci dit, parlons maintenant de l'importance historique du SACTU. Pat Clancy du TUA et moi-même avons fait un voyage dans le sud de l'Afrique, et je puis vous dire que le SACTU est en train d'écrire une page d'histoire. À ce moment précis, pendant que je vous parle à ce micro, ses membres font des choses que le COSATU, qui travaille au grand jour, ne peut faire. Ils organisent des grèves, font du sabotage industriel, organisent des "stay-aways" et montrent à d'autres personnes comment organiser ce travail. Ils mettent sur pied des choses pour lesquelles un membre du COSATU qui se ferait prendre à commettre ces actes serait arrêté en vertu de la loi sur le terrorisme et probablement mis en prison pour la vie. Ils agissent de façon invisible, si bien que les gens qui reviennent d'Afrique du Sud peuvent dire qu'ils n'ont pas vu le SACTU.

Ceci est un compliment pour le travail d'organisation du SACTU. Ils agissent de façon non visible, mais pour pouvoir le faire, ça prend de l'argent et des appuis politiques. Le Comité canadien de solidarité du SACTU se charge de ce travail en ce moment. Il sollicite des appuis politiques et des fonds. L'énoncé fait allusion au comité quand il parle de groupes anti-apartheid dans une optique syndicale. C'est franchement insultant. Que veux dire anti-apartheid? On me dit que Holiday Inn est anti-apartheid et que Xerox du Canada l'est aussi; aussi ces sociétés ne doivent plus continuer à faire des profits grâce à l'apartheid. Le Comité a été mandaté par le Comité exécutif national du SACTU et a l'appui de toutes les organisations populaires d'Afrique du Sud: l'UDF, le ANC et le COSATU. Nous avons aussi l'appui de syndicats tels que le TUA, le STCC, l'AFPC, le SCFP, le SPC, les débardeurs, la FCCET & AO, le SCTP, l'OUE, l'UIES en Ontario, le SPTA, la Fédération du travail de l'Alberta, celle de l'Ontario. Nous avions un travail très spécial à faire auprès du mouvement syndical et nous l'avons fait. Nous avons recueilli quelque 200 000$ depuis 1980 pour la lutte clandestine. Deux cent quatre-vingts organismes syndicaux individuels ont contribué au fonds de grève du SACTU; il y a 70 contribuants de soutien. Mais plus important encore, un travail d'éducation se fait. En mars, il y a eu une journée d'action au cours de laquelle les employés des sociétés aériennes et de téléphone, ainsi que ceux des postes ont posé des gestes contre l'apartheid. Jay Naidoo, le secrétaire général du COSATU, nous a dit que de telles actions sont extrêmement importantes.

L'Afrique du Sud brûle, et, à titre de mouvement syndical, nous avons l'obligation de soutenir non seulement le mouvement qui oeuvre au grand jour, mais aussi le mouvement clandestin, si nous voulons que cette lutte se termine de la façon dont nous l'espérons et qu'elle apporte la liberté.

Mme K. McGOVERN (SCFP): Je trouve très significatif que tous les intervenants, aux microphones des "pour" comme à ceux des "contre", se sont dit d'accord avec de nombreux passages de l'énoncé, tout en en critiquant la présentation. Au sujet de la solidarité, par exemple, je constate que, bien qu'il fût important que l'énoncé couvrit toutes les parties du monde, ce ne fut pas fait de façon appropriée comme l'ont très bien fait ressortir des orateurs précédents. C'était pourtant important à mon avis, parce que lorsqu'il s'agit de dignité humaine et de droits de la personne, de luttes pour la nourriture, le vêtement, le logement, l'éducation, le travail et la paix, nous devons reconnaître, à titre de représentants des travailleurs canadiens, les personnes qui oeuvrent pour ces diverses luttes à travers le monde. Je ne crois pas que l'énoncé le fasse de façon satisfaisante. Je suis certes d'accord avec l'intention, mais pas avec la façon dont c'est présenté dans de nombreux passages.

Je me suis levée pour parler de paix. Ceci est ma première assemblée, mais j'ai souvent eu l'occasion de lire au sujet des merveilleuses prises de positions du Congrès du Travail du Canada en faveur de la paix. Toutefois, en lisant le document et en regardant le vidéo, j'ai perçu une préoccupation, une préoccupation qui n'est pas tout à fait au point, cependant. Je suis d'accord avec l'énoncé, bien que, moi aussi, je trouve qu'il y manque bien des choses. Par exemple, le document mentionne Amnistie Internationale et Opération Désarmement par l'entremise de son porte-parole, James Stark. Ce ne sont, toutefois, que deux facettes du mouvement pour la paix. L'énoncé ne fait pas mention de la caravane pour la paix ni ne nomme spécifiquement l'Alliance canadienne pour la paix avec laquelle vous nous avez dit que nous aurions à travailler. Ce mouvement, qui comprend des représentants d'églises, de syndicats, de groupes communautaires, d'organisations de professionnels et de toutes tendances politiques, constitue le groupe pacifiste le plus étendu et le plus uni qui soit à l'heure actuelle.

Il y a de quoi s'effrayer en voyant la course aux armements s'intensifier et la tension monter, surtout aux États-Unis — mon pays natal incidemment. Nous voyons des initiatives de paix rejetées par Reagan et la montée d'une sorte de mouvement de soi-disant "interventions chirurgicales", qui, au fond, revient à dire que le président peut occuper un territoire et y faire ce qu'il veut. La nécessité de travailler pour la paix est plus grande que jamais. Conséquemment, j'applaudis à notre participation à l'Alliance canadienne pour la paix.

J'espère aussi que la résolution générale 59 sera adoptée, parce que, en investissant notre argent et nos ressources dans la promotion de nos idéaux, nos chances de réaliser des progrès dans ce domaine augmenteront. Ces progrès sont essentiels pour nous tous, car, si nous ne consacrons pas notre argent aux choses qui nous sont prioritaires et si nous n'obtenons pas la paix, nous serons incapables de réaliser ce dont nous avons besoin, notamment la dignité humaine. J'espère que quelqu'un proposera le renvoi du document à un moment donné, car je trouve qu'il gagnerait à être plus ferme.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je rappelle aux délégués qui se présentent aux microphones d'aller à un micro "pour" s'ils sont d'accord avec l'énoncé de politique, bien entendu, mais alors, s'il vous plaît, pas de conclusion comme si vous étiez à un micro "contre".

Mme P. MAY (SCFP): En février, j'ai eu la chance d'aller au Nicaragua et au Salvador. Comme l'intervenante précédente, je suis d'accord avec beaucoup de choses dans cet énoncé. En revanche, je trouve qu'il ne va pas assez loin. Depuis deux jours, j'entends dire que nous devons nous distinguer des Américains et, pourtant, j'ai rencontré au Nicaragua et au Salvador des syndicalistes dont le syndicat était directement soutenu par les Américains et je me suis rendue dans des camps de réfugiés où j'ai pu constater ce que les Américains faisaient. Moi aussi, comme l'intervenante précédente, j'espère que l'énoncé soit renvoyé; il pourrait faire de bonnes choses.

M. B. WEISLEDER (SNFPP-SEFPO): Je désire parler des aspects positifs de l'énoncé et tenter d'inciter les auteurs à renforcer certains autres aspects. La résolution se penche sur la possiblité d'une guerre dévastatrice qui détruirait toute vie humaine. Je veux parler d'une guerre réelle qui fait rage actuellement en Amérique centrale et qui pourrait, dans ce coin du monde infesté de conflits armés, se transformer en conflagration destructive et totale. C'est la guerre en Amérique centrale où le régime de Duarte bombarde sa propre population dans les campagnes.

C'est la guerre au Guatemala où, en dépit des élections, des milliers de Guatémaltèques demeurent en prison, disparaissent et sont victimes de la répression gouvernementale.

C'est la guerre au Honduras où les troupes américaines et de mercenaires sont plus nombreuses que les forces armées du pays. Un prêtre canadien a récemment été tué par des brutes mercenaires là-bas.

Et, bien sûr, c'est la guerre au Nicaragua contre le peuple souverain et le gouvernement. L'on compte plus de 14 000 victimes depuis le renversement de Somoza, en 1979, le dictateur détesté. À l'échelle de la population canadienne, cela reviendrait à plus de 100 000 morts.

La guerre sévit en Amérique centrale et nous savons qu'elle est fabriquée aux États-Unis, mais nous n'avons aucune raison d'être satisfaits de nous-mêmes. Le gouvernement canadien est coupable de complicité muette dans la sale guerre que livre Washington en Amérique centrale; en fait, il fournit de l'aide au régime salvadorien et envisage renouveller son aide au régime guatémaltèque; il participe aux manoeuvres de guerre de l'OTAN aux Caraïbes et fut l'un des quatre pays au monde à appuyer le bombardement barbare de la Libye par les Américains; il est claire que ce bombardement avait pour but d'aider la campagne militaire des États-Unis en Amérique centrale. Le gouvernement canadien a très clairement démontré quelle était sa position en matière de politique étrangère.

Brian aime Ronnie, et Ronnie aime Rambo. Mulroney joue le rôle du policier au coeur tendre tandis que les maniaques à la Rambo se font une fête de tirer sur les paysans nicaraguayens et que les banques et les sociétés, canadiennes et américaines, continuent à dépouiller le pays.

La question que le Congrès du Travail doit se poser est: que faire pour que la guerre cesse? Ce n'est pas seulement en faisant des démarches auprès du gouvernement canadien qu'on y arrivera, ni, non plus, en formulant le voeu pieux que la politique étrangère du Canada arrive "à refleter les valeurs qui lui sont chères", comme l'écrit l'énoncé, car la complicité du gouvernement canadien envers l'impérialisme américain en Amérique centrale reflète déjà trop bien les valeurs de l'entreprise et des milieux conservateurs du Canada. Pour que le Canada arrête sa participation à l'effort de guerre de Reagan et que la guerre cesse en Amérique centrale, il faut un mouvement de masse, un mouvement de centaines de milliers de personnes, un mouvement semblable à celui qui nous aida à mettre fin à la guerre au Vietnam, il y a un peu plus de dix ans.

L'énoncé est assez clair du point de vue politique, mais ne l'est pas suffisamment du point de vue action. Le 14 juin, à Toronto, il y aura une manifestation massive contre l'intervention des États-Unis en Amérique centrale. Des manifestations semblables auront lieu au cours de juin à Montréal, Ottawa et dans d'autres villes du pays. Evidemment, ce nouveau mouvement anti-guerre souffre d'un manque de coordination et d'organisation. Malheureusement, les mouvements pour la paix et pour le désarmement n'ont pas encore songer à mettre sur pied un mouvement contre la guerre en Amérique centrale, mais le CTC pourrait jouer un rôle décisif en ralliant les activistes syndicaux qui s'occupent de solidarité internationale et ceux qui oeuvrent contre la guerre, en fournissant une aide matérielle et administrative, en organisant à l'échelle nationale le genre de protestation anti-interventionniste requise pour créer un impact politique considérable. À mon avis, le genre de Comité des affaires internationales qu'il nous faut serait celui qui prônerait une action de masse pour que cesse la guerre qui sévit actuellement d'un bout à l'autre de l'Amérique centrale. Je vous en prie, confrères et consoeurs, renforçons ce document et mettons à profit la leçon des années 60 et 70. Faisons-le sur-la-champ. Faisons-le pour l'amour de la paix et de la justice sociale en Amérique centrale.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La question préalable a été posée. Je vérifie auprès de l'Assemblée. Ceux qui sont en faveur de voter sur la question? Baissez la main. Quelqu'un contre? D'après le nombre considérable de mains levées, la mise aux voix est adoptée.

Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter le document no 20, intitulé: *Affaires internationales et Dignité humaine: réaction des syndicats canadiens*, veuillez lever la main. Baissez. Quelqu'un contre? Le document est adopté.

M. L. HARRISON (TUA-Canada): Si vous permettez, Madame la Présidente, nous venons de recevoir du Chili un lot d'articles d'artisanat d'une valeur de 400$; ces articles sont faits par des prisonniers politiques de Santiago, qui ont besoin d'argent pour se nourrir. Vous trouverez ces articles à un des kiosques à la porte, et toute somme que vous y dépenserez sera envoyée aux prisonniers. Il s'agit d'une initiative d'une section locale, du genre qui est discutée en assemblée aujourd'hui. Si vous voulez nous encourager, rendez-vous au kiosque et achetez quelques articles; je l'apprécierais.

M. H. COHEN (SUT): J'aimerais un renseignement, Madame la Présidente. J'aimerais que quelqu'un du Comité nous dise pourquoi le document no 11 a été reporté à la séance de ce soir; je suis un peu embrouillé. Malgré tout le respect que j'ai pour les pauvres et malheureux habitants d'Afrique du Sud et d'autres pays, on ne parle que d'eux depuis deux jours, et il est à peu près temps qu'on traite de nos problèmes au Canada. Mettons de l'ordre dans notre propre maison en premier. Nous devons voir à certains problèmes qui ont trait aux statuts du CTC et faire les modifications qui s'imposent. Mais voilà que le document no 11 est reporté à ce soir, quand il y aura à peine un tiers des délégués présents.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je demanderais au confrère White de répondre à ce sujet.

M. R. WHITE (Président, TUA-Canada): À la levée de la séance, hier soir, 46 intervenants attendaient pour parler sur l'énoncé de politique sur les affaires internationales, et nous n'avions eu qu'une demi-heure de débat là-dessus. Vu que nous siégerons ce soir, le Conseil exécutif a jugé que nous pourrions poursuivre ce débat sans interruption, ce matin, et accorder au Comité de l'organisation tout le temps voulu pour présenter son rapport dès le début de la séance, ce soir. Cela n'enlève rien à ce rapport. Le séance du soir est tout aussi importante que celle du matin, pourvu que tout le monde y assiste.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci. Le président du Comité.

COMITÉ DES AFFAIRES INTERNATIONALES

M. G. DOCQUIER (Président, Comité des affaires internationales): Nous allons étudier le document 8.

M. R. SMITH (Secrétaire, Comité des affaires internationales): Le Comité a étudié les résolutions 1A-1 à 1A-78 inclusivement, la résolution G-56, et l'énoncé de politique *Affaires internationales et Dignité humaine: Position du Congrès du Travail du Canada* que le Conseil exécutif lui a renvoyé.

Le Comité recommande ce qui suit:

Les résolutions 1A-1, 1A-17, 1A-28, 1A-30, 1A-32, 1A-39, 1A-43, 1A-47, 1A-49, 1A-50, 1A-56, 1A-59 et 1A-68 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur l'Afrique du Sud.

"ATTENDU QUE le gouvernement répressif de l'Afrique du Sud continue d'imposer brutalement ses politiques racistes de l'apartheid au peuple de ce pays en lui refusant les libertés fondamentales et le gouvernement par la majorité, occupe

toujours illégalement la Namibie et recourt à la force pour déstabiliser des pays voisins tels que l'Angola, le Mozambique et le Lesotho;

"ATTENDU QUE le peuple sud-africain *intensifie sa résistance* héroïque dans tous les secteurs de la société comme en fait foi la création du COSATU, demande de l'aide et réclame des sanctions contre le régime;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada condamne à nouveau l'apartheid et son monstrueux règlement des laissez-passer, de même que la honteuse incarcération de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC et ses affiliés réaffirment leur appui et leur solidarité, s'engageant même à les accroître, vis-à-vis des organisations politiques et syndicales vouées à la création d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale et vis-à-vis des travailleurs canadiens qui refusent de manoeuvrer, produire, expédier ou utiliser des marchandises en provenance ou à destination de l'Afrique du Sud;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC demande au gouvernement canadien d'imposer à l'Afrique du Sud des sanctions politiques, sociales et économiques étendues, en commençant par l'interdiction des investissements en Afrique du Sud et en Namibie, et de prendre action avec les autres pays au sein du Commonwealth, des Nations Unies et de ses organismes spécialisées, pour vaincre l'apartheid."

Appuyé par G. Docquier, j'en propose l'adoption.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): L'adoption de la résolution de remplacement englobant les résolutions énumérées a été proposée et appuyée.

Mme B. WALL (SNFPP-SEFPO): Je suis membre du Comité de solidarité du SACTU et j'appuie cette résolution. Je veux aussi attirer l'attention sur les points forts des autres résolutions dont celle-ci s'inspire. Je vais répéter ces points pour que les délégués comprennent l'esprit de la résolution.

Nous avons entendu le confrère Jay Naidoo du COSATU nous parler de l'unité qui existe entre la lutte qui se poursuit ouvertement et celle qui se poursuit dans la clandestinité, la première étant représentée par le COSATU, le Congrès des syndicats sud-africains, et la seconde, par le SACTU, le Congrès syndical sud-africain. Je veux être très claire; je trouve que tous les documents que nous émettons devraient refléter ce principe d'unité. La résolution parle d'appui aux organisations légitimes; elle devrait les nommer. Elle parle de sanctions; elle devrait mentionner les actions des travailleurs canadiens en faveur des sanctions. Je trouve que nous devrions clairement dire que cette instance est notre instance. Nous sommes venus à cette assemblée avec 46 résolutions portant sur cette question; 46 résolutions qui proclament clairement notre appui au COSATU, au SACTU, au ANC et au UDF. Voilà ce que nous appuyons; voilà ce que nous, les délégués ici, prônons par nos actions anti-apartheid sur les lieux du travail.

J'ai eu le privilège d'être secondée dans mon travail, pendant six semaines, pour que je puisse m'occuper d'une campagne spéciale de mon syndicat, visant à éliminer les produits sud-africains des lieux du travail. Il ne faut pas se contenter de simplement faire appel au gouvernement canadien. Il faut mobiliser les travailleurs au sujet des sanctions. C'est d'ailleurs ce que les syndicalistes du pays font depuis plusieurs années. Ils ont aussi démontré leur solidarité sur le plan financier, éducatif, politique, etc. Nous devrions prendre les moyens pour que cela continue. D'accord, la résolution va dans ce sens-là, mais nous savons que nous sommes ceux qui agissent et qu'il nous faudra continuer.

L'énoncé de politique du Congrès du Travail devrait déclarer sans équivoque notre appui aux syndicats d'Afrique du Sud. Dans une lettre envoyée récemment à Jean-Claude Parrot, président du Syndicat des Postiers, le président du CTC, Dennis McDermott, déclarait que le Congrès du Travail croit fermement que l'obligation lui incombe de travailler avec le SACTU, le ANC et les syndicats non racistes qui émergent en Afrique du Sud. Aussi a-t-il l'intention de continuer à déployer ses efforts en vue d'atteindre les objectifs fixés. Allons de l'avant. Ne nous contentons pas uniquement de déclarations; assurons-nous que nos documents et nos actions reflètent notre pensée.

Au Canada, c'est au sein du Comité de solidarité du SACTU *et des groupes* d'aide à l'Amérique centrale que nous, comme membres des syndicats représentés ici, nous agissons et continuerons d'agir. C'est nous qui recueillons des fonds. Il ne s'agit pas de simplement se faire donner un chèque, c'est aussi une question d'éducation des membres. Le Comité de solidarité du SACTU, qui s'adresse à 10 000 membres par année, est très clair au sujet de l'unité et de la nécessité d'appuyer les deux niveaux de lutte en Afrique du Sud, la lutte ouverte et la clandestine. Nous ne parlons pas que du rôle historique du SACTU, mais de l'effet qu'a ce mouvement actuellement sur la vie de la population en Afrique du Sud. À titre de membres de notre mouvement ouvrier, de nos syndicats respectifs, nous nous sommes engagés à promouvoir le principe de solidarité à la fois avec le COSATU et avec le SACTU, c'est-à-dire nous continuerons à appuyer cette lutte sous ses deux aspects par nos actions sur les lieux de travail, jusqu'à ce que le régime soit renversé, tout ceci en vertu du principe que causer du tort à l'un d'entre nous, c'est causer du tort à tous.

M. W. MUNDLE (SPC): Je désire parler en faveur de la résolution et surtout du passage où le CTC s'engage à accroître son appui aux gens qui font oeuvre de solidarité avec des organisations politiques et syndicales. Je parle en faveur de la résolution, même si elle ne cite pas de noms d'organisations comme j'aurais voulu qu'elle le fasse, et je fais allusion ici au Comité de solidarité du SACTU au Canada.

J'oeuvre au sein de mon syndicat depuis un bon nombre d'années et, de temps à autre, j'ai entendu divers membres du CTC parler d'affaires internationales, mais j'ai noté qu'ils hésitent toujours à reconnaître l'existence de ce comité. Je sais ce que les membres de ce comité ont réalisé au sein de mon propre syndicat et comment ils ont réussi à éduquer et sensibiliser nos membres à ce qui se passe en Afrique du Sud. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi le CTC ne travaillait pas avec ces gens de façon plus assidue. Mon appui à cette résolution est basé sur ce que j'ai entendu à propos du document précédent. La plupart des orateurs sont du même avis: ils veulent que le CTC travaille en collaboration avec le Comité de solidarité du SACTU au Canada. Vu que la résolution fait allusion aux groupes avec lesquels nous entendons travailler, je l'appuie donc en prenant pour acquis que le Comité de solidarité est l'un de ces groupes et que nous allons finalement enlever nos oeillères et reconnaître le travail qu'il a accompli au fil des ans, ainsi que le fait qu'il est là pour un bon moment encore en raison de l'appui qu'il reçoit des autres affiliés du CTC.

Mme B. BYERS (SNFPP-Syndicat de la Fonction publique de la Saskatchewan): J'appuie la résolution et j'espère que les délégués en feront autant, afin que nous puissions poursuivre notre travail de solidarité auprès du COSATU et du SACTU. Le travail accompli auprès des syndicats et des collectivités commence à faire effet sur la plupart des entreprises et des gouvernements qui persistent à traiter avec le gouvernement raciste de l'Afrique du Sud. Récemment, au cours d'un voyage aux États-Unis, j'ai découpé un article de journal disant que de plus en plus d'actionnaires parrainaient des résolutions réclamant une forme d'action sociale et politique et que la majorité de ces résolutions avaient trait à la situation en Afrique du Sud. La principale différence, cette année, ce sont les détenteurs de fonds de pension qui exercent des presssions sur les compagnies pour qu'elles se conforment aux principes de Sullivan. Imaginés par le révérend Leon Sullivan, de Philadelphie, ceux-ci indiquent quel devrait être le comportement des entreprises en Afrique du Sud. Les résolutions des actionnaires deviennent un outil de plus en plus utile, vu le nombre d'investisseurs institutionnels qui les prennent au sérieux. La ville de San Francisco a adopté une résolution interdisant tout investissement de plus de 5 000$ dans toute société faisant affaire avec l'Afrique du Sud. Chaque fois que cette résolution était discutée sur les ondes, on parlait non seulement de l'investissement lui-même, mais aussi du racisme en Afrique du Sud. C'était donc d'une pierre deux coups, chaque fois que la question était abordée.

Il y a des gouvernements, dont celui du Canada et ceux de certaines provinces, qui persistent à traiter avec l'Afrique du Sud. En Saskatchewan, le premier ministre Devine refuse de retirer

les vins sud-africains des tablettes de la régie des alcools. Constamment, nous lui demandons de ne pas placer les employés de la régie en situation de cas de conscience dû à la manipulation de tels produits. Le Premier ministre réplique que les particuliers en Saskatchewan n'ont qu'à se laisser guider par leur conscience et ne pas acheter de vins sud-africains. Nous lui disons d'écouter la sienne, s'il en a une, et de ne pas stocker de ces vins.

C'est au mouvement syndical qu'il incombe de travailler à enrayer le racisme dans notre propre pays et dans d'autres et de collaborer avec toutes les organisations, le COSATU et le SACTU, dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

M. K. CLAVETTE (Conseil du travail d'Ottawa et de la région): J'appuie cette résolution, tout d'abord parce qu'elle englobe la résolution 32, soumise par notre conseil du travail. Dans cette résolution, nous réclamions en particulier l'appui au SACTU et la rupture de toute relation diplomatique avec l'Afrique du Sud. La résolution ne le précise pas, mais je crois que l'intention y est.

J'aimerais parler de la controverse qui circule en ce moment sous le couvert d'un cas de liberté de parole; je fais allusion à l'ambassadeur d'Afrique du Sud, Baab, qui veut se servir du Canada comme d'un forum, comme d'une plate-forme d'où il pourrait débiter la haine et les abominations du régime d'apartheid d'Afrique du Sud. D'après le Conseil du travail d'Ottawa, ce n'est pas une question de liberté de parole. Si les Canadiens veulent faire un débat entre eux, qu'ils le fassent. Si les dirigeants d'entreprise persistent à transiger avec l'Afrique du Sud, nous argumenterons avec eux. Cependant, nous pensons que notre pays ne devrait pas avoir de relations diplomatiques avec le régime sud-africain.

Il n'y a rien de pire que l'héritage des régimes facistes européens des années 30, régimes qui opprimèrent le peuple, firent mourir des travailleurs pour la raison la plus révoltante, leur race. Au Canada, nous rejetons ça; nous devrions aussi rejeter l'ambassadeur d'Afrique du Sud; nous ne devrions pas avoir de relations diplomatiques avec ce pays. La résolution réclame des sanctions politiques. Que la première soit la rupture des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Agissons sur cette résolution, confrères et consoeurs. Le SACTU, le COSATU, les syndicalistes que j'ai eu le plaisir de rencontrer grâce au Comité des affaires internationales, les confrères et les consoeurs qui nous ont rendu visite de la part du COSATU, des mineurs, réclament ce genre d'action. Dans leur propre pays, ils sont menacés de répression s'ils réclament des sanctions, économiques ou autres. Ils font face à des mesures de répression pour une simple revendication pour des droits politiques fondamentaux dont nous jouissons. Ils sont opprimés et se font tués pour leurs droits syndicaux.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci. Je vais demander à l'assemblée si elle est prête pour la mise aux voix. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix. Baissez la main. Contre? Adoptée.

Je vais maintenant poser la question sur l'adoption de la résolution telle qu'elle fût présentée. Ceux qui sont en faveur de l'adoption. Baissez la main. Quelqu'un s'oppose? La motion est adoptée. Merci.

M. D. COLLINS (Membre, Comité des affaires internationales): Les résolutions 1A-2, 11, 24, 26, 48 et 57 sont regroupées dans la résolutions de remplacement sur l'Amérique centrale.

> "ATTENDU QUE les causes profondes des conflits qui secouent l'Amérique centrale résident dans la répression, l'injustice, la pauvreté, la dépendance de l'extérieur et la privation de participation politique pour des millions de personnes;
>
> "ATTENDU QUE l'escalade militaire dans cette partie du monde a directement accru la souffrance et la pauvreté des gens et les ont frustrés dans la recherche d'un changement révolutionnaire essentiel et inévitable;
>
> "IL EST RÉSOLU que la présente assemblée réaffirme son appui à la lutte héroïque des travailleurs d'Amérique centrale pour "le pain, la paix et la liberté", continue d'appuyer le droit des peuples de ces pays à s'autodéterminer en préconisant le respect intégral des droits humains et syndicaux fondamentaux, et condamne à nouveau toute intervention militaire en Amérique centrale, en particulier l'appui donné par les É.-U. aux "contras" du Nicaragua;
>
> "IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la présente assemblée reconnaisse l'ouverture vers la démocratie au Guatemala tout en réclamant la garantie, pour tous les Guatémaltèques, des droits humains intégraux et des libertés civiles et politiques, condamne les actes des escadrons de la mort associés à la droite au Salvador et le refus du gouvernement salvadorien de reprendre un dialogue constructif avec le FMLN, réclame la reprise des pourparlers bilatéraux entre les É.-U. et le Nicaragua, se déclare encore une fois en faveur du règlement négocié des conflits dans cette partie du monde grâce aux initiatives de paix du Contadora, et répète l'appui du CTC aux travailleurs d'Amérique centrale et à leurs organisations syndicales par des projets de contacts fraternels et de solidarité;
>
> "IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC demande au gouvernement canadien de mettre en oeuvre des politiques s'opposant aux interventions extérieures et à l'escalade militaire dans cette partie du monde et favorisant le respect des droits de la personne et le développement économique, refuse d'aider tout pays servant de tremplin aux interventions militaires, et de prendre des mesures concrètes pour épauler les initiatives du Contadora en vue de parvenir à des ententes négociées en Amérique centrale."

Au nom du Comité et appuyé par G. Docquier, j'en fais la proposition.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il a été proposé que la résolution de remplacement sur l'Amérique centrale soit adoptée.

M. R. CHANDLER (AFPC-SEPC): J'appuie la recommandation du Comité d'adopter cette résolution. J'ai eu l'occasion de me rendre au Salvador et au Nicaragua, en février, et j'aimerais vous faire part de quelques unes de mes expériences au Salvador. Là-bas, j'ai rencontré des victimes des bombardements effectués par l'armée salvadorienne contre la population rurale du pays. Ces gens ont été forcés d'abandonner leurs demeures, celles-ci et toutes leurs possessions ayant été détruites au cours de la campagne contre-insurrectionnelle menée par l'armée.

J'ai aussi rencontré des dirigeants de ASTEL, le syndicat des travaillleurs en télécommunication. Plusieurs de ces dirigeants et des membres de leur famille ont souffert de la terrible répression exercée par le régime salvadorien. Umberto Santano, un des dirigeants et ses deux fils sont actuellement incarcérés à la prision Mariono de San Salvador, où ils ont été battus, torturés et drogués. Telle est la situation actuelle au Salvador. J'ai également eu l'occasion de rencontrer des membres du conseil exécutif du Syndicat des travailleurs d'aqueducs; l'an dernier, tous leurs membres furent mis à la porte, en tout, 250! Perdre son emploi au Salvador et le perdre ici, ce n'est pas tout à fait pareil; là-bas, il n'y a aucun avantage social. Voilà le genre de situation qui prévait aujourd-hui au Salvador, un pays où la population rurale est victime de bombardements décrétés par le régime, où les droits des travailleurs sont complètement bafoués et où la torture aux mains du peloton d'exécution est la norme.

En dépit des mesures de répression, j'ai été témoin d'une des plus grandes manifestations à avoir lieu au Salvador depuis cinq ou six ans; 50 000 manifestants ont marché dans les rues de San Salvador sous la bannière de la nouvelle confédération de l'unité, le Syndicat national des travailleurs salvadoriens. Cinquante mille personnes, un vendredi matin, durant les heures de travail, dans un climat de répression politique terrible! Il est temps que nous nous mettions à travailler un peu plus fort pour aider ces gens.

Au Nicaragua, à cause de l'appui américain aux "contras", j'ai vu des gens s'atteler à reconstruire leur société malgré le climat de guerre. J'y ai vu des maisons, des cliniques médicales, des écoles détruites par les contras, et ceci est le fait du gouvernement de Reagan. Une guerre terrible a cours en ce moment en Amérique centrale. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour aider ceux qui luttent pour leurs droits dans ce coin du globe. Cette résolution est un pas dans la bonne direction, mais nous pourrions faire encore plus.

M. D. BENEDICT (TUA): Je voudrais féliciter la Commission d'avoir émis cette résolution. Je pense que l'essentiel c'est de savoir si les gens qui travaillent pour le Congrès du Travail du Canada feront plus à l'avenir qu'ils ont fait dans le passé, dans

le sens qui est indiqué par la résolution même. J'ai été au Salvador tout récemment comme faisant partie d'une mission pour la paix, mission qui a eu l'appui matériel du Congrès du Travail ainsi que de mon syndicat, le TUA, et on a pu voir les travailleurs salvadoriens qui luttent pour leurs droits, qui font une lutte qui mérite tout notre appui. Je pense que dans ce qui est résolu, on aurait pu donner un peu plus de détails mais, même sans détails additionnels, c'est une résolution qui mérite tout notre appui.

Je pense aussi que beaucoup de délégués ici présents voudront rencontrer le représentant au Canada d'une des organsiations syndicales des plus importantes du Salvador, et il s'agit d'Arturo Valencia qui était tout récemment en prison avec les autres membres du comité exécutif du Syndicat des travailleurs de l'électricité, STECEL. Arturo Valencia représente, ici, l'organisation centrale Fenastras qui fait partie du mouvement syndical luttant en Amérique centrale pour la paix et contre la répression réactionnaire qui sévit dans ces pays. Je ne vais pas prendre votre temps en répétant les détails que j'ai moi-même observés, choses déjà racontées par le confrère qui m'a précédé au microphone. Je vous remercie, Madame la Présidente.

M. O. NUNEZ (FIOE-Québec): Un groupe de Canadiens, d'origine latino-américaine, assistent à cette assemblée, à titre de délégués de divers syndicats. Vous nous avez présenté plusieurs délégués fraternels, dont certains venaient d'Afrique du Sud, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Barbade, de Pologne, d'Israël, etc. Nous leur souhaitons la bienvenue, mais nous sommes très déçus que la direction du CTC n'ait invité aucun dirigeant syndical d'Amérique latine. Comme vous le savez, plusieurs luttes de libération nationale ont cours là-bas, et le mouvement syndical joue un rôle très important dans ces luttes pour la démocratie, la justice sociale et la paix. C'est pourquoi nous critiquons la direction du CTC de n'avoir invité aucun dirigeant syndical sud-américain.

J'aimerais d'abord inviter le Comité des affaires internationales à nous revenir avant la fin du congrès avec la résolution sur le Chili. C'est une cause très importante qui nous tient à coeur, moi-même venant du Chili, et j'ose croire que vous reviendrez avec cette résolution avant la fin du congrès.

Sur le Nicaragua, c'est une cause qui nous tient également à coeur, mais avant de continuer, je voudrais entendre les Latino-Américains et les Canadiens saluer le retour de la démocratie du peuple haïtien. Nous tous qui suivons de près ce qui se passe au Nicaragua, nous ne pouvons qu'appuyer et appuyer très vigoureusement la cause du peuple et des travailleurs du Nicaragua. Des progrès énormes ont été accomplis depuis '79, dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'emploi. C'est un peuple qui lutte pour une société meilleure pour tous ses habitants, et c'est notre but ici également au Canada et au Québec, d'où je viens comme représentant syndical. Mais ce qui nous préoccupe beaucoup, c'est la politique agressive du gouvernement américain. Ce sont les interventions continuelles de l'administration Reagan contre un petit peuple de 3 000 000 habitants. Le gouvernement américain viole des lois internationales. Il viole les droits internationaux reconnus par les Nations-Unies: le droit des peuples à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté. C'est pour cette raison que nous devons tous appuyer la cause du peuple du Nicaragua parce que c'est notre cause.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je vais vérifier si l'assemblée est prête pour la mise aux voix. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix, veuillez l'indiquer. Baissez la main. Quelqu'un s'oppose? La motion est adoptée.

Je vais maintenant poser la question sur la recommandation du Comité d'adopter la résolution portant sur l'Amérique centrale. Ceux qui sont en faveur, veuillez l'indiquer. Ceux qui s'opposent, veuillez l'indiquer. Merci. Motion adoptée.

Je demanderais au Comité des affaires internationales de se retirer; il reviendra plus tard. J'invite le Comité des status et des lois à venir à l'avant, s'il vous plaît.

Pendant que le Comité se prépare, j'aimerais vous présenter Wayne Easter, le président du Syndicat national des agriculteurs, qui est arrivé depuis un certain moment. Soyez le bienvenu, Wayne.

M. K. CLARK (SITUAC): Madame la Présidente, avez-vous une idée de quand le Comité des affaires internationales sera de retour?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ce n'est pas encore décidé. Nous vous le ferons savoir cet après-midi.

J'aimerais ajouter que le bureau du maire de la ville d'Hamilton, en Ontario, a émis une déclaration à l'effet que cette ville observera le Jour de deuil à la mémoire des travailleurs tués ou blessés au travail.

M. F. MARCH (SNFPP-Association de la Fonction publique de Terre-Neuve): Consoeur Carr, j'aimerais intervenir sur une question de privilège.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Allez-y confrère.

M. F. MARCH (SNFPP-Association de la Fonction publique de Terre-Neuve): En premier lieu, pardonnez-moi d'interrompre le débat ainsi, mais je dois quitter l'assemblée cet après-midi, et je tiens à vous dire combien nous avons été sensibles à l'appui que nous avons reçu de syndicats affiliés au CTC, du Congrès du Travail lui-même et de certains syndicats non affiliés, pendant notre conflit à Saint-Jean, ces deux derniers mois.

Il n'est pas déplacé, — peut-être pas tout à fait à propos, mais certainement pas déplacé, — que, sur une question de privilège, vous entendiez parler du conflit qui dure depuis deux mois à Terre-Neuve, immédiatement après avoir entendu parler des injustices qui ont cours dans des pays du tiers-monde. En fait, si vous examinez les conclusions de la mission de l'Organisation internationale du travail (OIT), il y a quelques mois, vous constaterez que le dossier sur le secteur public dans notre pays est quelque peu souillé. D'ailleurs, ceci est non seulement vrai pour ma province, mais également pour au moins quatre autres provinces, sinon plus.

Je ne sais pas comment l'exprimer, mais je tiens à vous remercier du plus profond de mon coeur et à vous dire combien notre syndicat, aussi bien l'association provinciale que le SNFPP, a été sensible à l'appui remarquable qu'il a reçu. Cet appui fut parfois moral, parfois financier, parfois une combinaison des deux. Mais je veux que vous sachiez que ce sont votre appui et votre aide qui nous ont soutenus et donné le courage de persévérer. Espérons qu'une force semblable à celle que nous avons tirée de cet appui et de cette aide permettra à d'autres d'accomplir ce que nous avons fait. Je crois, en effet, qu'avant que les fonctionnaires provinciaux au pays obtiennent le droit véritable et absolu à la négociation collective, il faudra que les événements dans les rues de Saint-Jean, ce mois-ci et le mois dernier, se répètent de l'Atlantique au Pacifique. Sachez que ce que nous avons amorcer le 3 mars n'est pas terminé; ce n'est que la première de plusieurs étapes qui, à la fin, aboutiront à la libre négociation collective pour tous les fonctionnaires provinciaux du pays. Nous savons que, d'ici notre prochaine rencontre, avant la prochaine assemblée du Congrès du Travail, certains délégués parmi nous iront en prison pour un certain temps. Nous le savons à cause de la prise de position du gouvernement de Terre-Neuve. Sans doute, à ce moment-là, aurons-nous besoin de votre appui plus que jamais.

Je tiens à remercier le Congrès du Travail du Canada et tous les syndicats qui, d'un bout à l'autre du pays, nous ont aidés dans nos moments difficiles. Croyez-moi, la bataille en cours à Terre-Neuve se poursuivra jusqu'à ce que nous ayons acquis les mêmes droits. Nous sommes conscients que le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas les mêmes revenus que celui de l'Alberta. Nous le comprenons, même si, à l'occasion, nous aimerions y mettre la patte! Toutefois, nous ne lâcherons pas tant que les fonctionnaires provinciaux n'auront pas acquis les mêmes droits que tous les autres travailleurs des secteurs privée et public, y compris le droit à la libre négociation collective et celui de faire la grève.

Laissez-moi vous remercier pour votre appui, vous dire que nous en aurons encore besoin et que la lutte continue.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous serons là, confrère. Merci beaucoup. M. Peckford, j'espère que vous écoutiez!

J'invite maintenant le Comité des statuts et des lois à présenter son rapport.

COMITÉ DES STATUTS ET DES LOIS

M. R. BASKEN (Comité des statuts et des lois): Merci, consoeur Carr. Nous traiterons les résolutions dans l'ordre qu'elles apparaissent au document no 1.

Le Comité partage les souhaits exprimés dans la résolution C-11 mais il hésite à porter à 90 jours le délai d'envoi des résolutions avant l'assemblée statutaire. Le Comité recommande plutôt de le fixer à 75 jours à titre d'essai, et propose d'adopter la résolution de remplacement suivante:

"IL EST RÉSOLU que les termes "60 jours" de l'Article V, section 12(a) soient remplacés par "75 jours";

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les termes "sept jours" de l'Article V, section 12(d) soient remplacés par "trente jours."

Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement. Je vais vous lire la section 12(a) de l'article V reformulée, pour que vous compreniez le fond de l'amendement. Ensuite je lirai la section 12(d). La résolution ne porte que sur un sujet, mais touche deux sections des statuts.

"Section 12(a): Sous réserve de la sous-section (c) de la présente section, les résolutions, requêtes et appels autres que ceux prévus à la section 9 du présent article dont on veut saisir l'Assemblée du Congrès doivent être reçus par le (la) secrétaire-trésorier(ière) au siège du Congrès à Ottawa (Ontario), au plus tard 75 jours avant l'ouverture de l'Assemblée."

L'autre section touchée est la section 12(d)

"Les résolutions, requêtes et appels régulièrement reçus pour être étudiés par l'Assemblée doivent être classés, selon leur nature, leur contenu et leur sujet, et soumis à un comité compétent de l'Assemblée, qui doit faire rapport avant que l'Assemblée en soit saisie. Au moins trente jours avant l'Assemblée, des copies de résolutions, requêtes et appels dans les deux langues (française et anglaise) doivent être distribuées aux délégués de l'Assemblée dont les lettres de créance ont été reçues trente jours à l'avance."

Le Comité recommande d'adopter cette résolution de remplacement qui demande que les résolutions soient envoyées quelques jours plus tôt. Cette mesure devrait faciliter les préparatifs nécessaires pour une assemblée; il n'était guère réaliste de penser pouvoir faire un envoi aux délégués seulement sept jours à l'avance, comme le stipulent les statuts actuels.

La recommandation du Comité en est une d'adoption de la résolution de remplacement. Au nom du Comité et appuyé par le secrétaire du Comité, Louis Laberge, j'en fais la proposition.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande d'adopter cette résolution de remplacement. Quelqu'un aux microphones désire-t-il s'exprimer à ce sujet? Je vais poser la question. Ceux qui sont en faveur? Cela requiert le vote des deux tiers. Baissez la main. Quelqu'un s'oppose? La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Président, Comité des statuts et des lois): La résolution suivante est la résolution no C-1. Je demanderais au secrétaire du Comité, Louis Laberge, d'en faire la lecture.

M. L. LABERGE (Secrétaire, Comité des statuts et structure): Alors, les résolutions C-1 et C-7 portent toutes deux sur le même sujet, lequel a fait l'objet d'un examen approfondi lors des audiences tenues d'un bout à l'autre du pays par la Commission des statuts et des structures du CTC. Cette question a alors été rejetée à cause du problème de concurrence des centrales syndicales au Canada. Le Comité recommande de rejeter les résolutions C-1 et C-7. Au nom du Comité et appuyé par R. Basken, j'en fais la proposition.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande que soient rejetées les résolutions C-1 et C-7. Quelqu'un désire-t-il la parole?

M. R. BASKEN (Président, Comité des statuts et des lois): Les membres du Comité proposent le rejet en raison du groupe relativement complexe et difficile de centrales syndicales que nous avons au pays; enfin, certaines se perçoivent comme étant une centrale syndicale! Nous avons eu l'occasion de discuter considérablement de ce problème quand la Commission sur les statuts a parcouru le pays. L'opinion était alors que, pour être juste envers tous ses affiliés, le CTC ne pouvait leur imposer des restrictions qui les menotteraient et laisser des organisations, telles que la CSN, la CSC et la CSD, libres de faire des choses que les affiliés du CTC n'avaient pas le droit de faire. C'est donc une question de justice envers nos affiliés. Nous vous incitons à appuyer la recommandation de rejet du Comité.

M. R. SAARINEN (SUT): Je suis ici à titre de délégué de la section locale 1182 de Guelph, Ontario. J'ai été récemment nommé représentant international pour le Syndicat uni du transport. Auparavant, j'étais président de la conférence régionale du SUT au Canadien National. Nos sections locales canadiennes font périodiquement l'objet de maraudage. Je ne vous donnerai pas de précisions sur les organisations qui ont essayé de marauder la nôtre. Par contre, il est important d'appuyer les résolutions soumises par nos soeurs, les sections locales d'Edmonton et de Calgary. Je ne crois pas qu'il y ait de confusion au sujet de l'article IV et des sections 3 et 4 de nos statuts et, à mon avis, il est très important que la paix et l'unité règnent à l'intérieur de notre organisation. Toutefois, nous n'aurons ni paix ni unité si nous n'éliminons pas le maraudage interne. Si nous voulons que notre organisation continue à progresser, il est très important que nous travaillions ensemble et que nous respections l'intégrité de chaque organisation affiliée. Voilà le but des résolutions soumises par nos sections locales. Nous ne sommes pas d'accord avec la recommandation du rejet. Merci.

M. H. COHEN (SUT): Moi aussi, je m'oppose à la recommandation de rejet du Comité. Le Comité dit qu'il rejette ces résolutions à cause de la concurrence existant entre les centrales syndicales. Je suggère respectueusement au Comité que c'est là un faux-fuyant. Ces résolutions ont été soumises au CTC et non à la CSN ou à la CSC. Nous sommes ici pour mettre de l'ordre dans notre propre maison. Permettez que je cite un passage de l'article IV, section 3: "Nulle organisation affiliée ne doit recruter, ni tenter de représenter les employés à l'égard desquels un autre affilié a déjà des relations patronales-syndicales établies, ni chercher par d'autres moyens à détruire ou a troubler ces relations".

Depuis les 28 ans que je demeure ici, je constate que la chose que nous réussions le mieux au Canada, c'est l'autodestruction. Nous sommes comme une bande de cannibales, s'entre-dévorant par le biais du maraudage. Au lieu d'aller organiser les non-syndiqués, nous nous maraudons les uns les autres; nous permettons à certains d'entrer dans notre centrale par la porte d'en arrière et de bénéficier de la sécurité que leur procure la section 3 de l'article IV. Tout ce que nous voulons, consoeur Présidente, c'est que le Comité se rende au moins compte de quoi il s'agit dans ces résolutions. Nous demandons que les organisations affiliées qui se seraient détachées du CTC à la suite d'un maraudage n'aient pas le droit de s'affilier à nouveau pour au moins cinq ans. Quant à moi, j'espère que quelqu'un viendra au microphone proposer le renvoi de la résolution au Comité, demandant de changer sa recommandation de rejet en une d'adoption.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère Laberge, vous désirez la parole?

M. L. LABERGE (Secrétaire, Comité des statuts et des lois): À propos, nous comprenons de quoi il retourne dans ces résolutions. Nous sommes tout à fait d'accord avec le principe qu'il faut organiser les non-syndiqués et que nous nous devons de dénoncer tout projet de maraudage d'affiliés au Congrès du Travail et toute mise en réserve d'argent à cet effet. Nous sommes entièrement d'accord avec les principes qui sous-tendent ces deux résolutions. Toutefois, nous vivons dans un monde de concurrence et, bien que les résolutions ne mentionnent pas la CSN, nous devons vivre avec ça au Québec, et attendre cinq ans est parfois loin d'être satisfaisant pour un syndicat. Cela peut signifier pour le CTC la perte d'affiliés au profit de la CSD, de la CSN, de la Ligue canadienne de football et de quoi encore! Voilà ce dont il s'agit. Il faut être réalistes, et bien que nous condamnions le maraudage, il nous faut, d'autre part, vivre dans le vrai monde.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Avant de poser la question, je vais demander à l'assemblée si elle est prête pour la mise aux voix. Vous désirez parler sur la résolution?

M. A.B. BRUCKNER (SUT): Je propose que la résolution soit renvoyée au Comité avec instructions de revenir avec une recommandation d'adoption de la résolution C-1.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous avons une motion de renvoi qui ne peut être débattue. Y a-t-il un appuyeur? Oui. Je vais poser la question. Ceux qui sont en faveur de la motion de renvoi, veuillez lever la main. Baissez-la. Ceux qui sont contre la motion de renvoi? La motion est rejetée.

Je vais maintenant mettre la question aux voix. Ceux qui sont en faveur de la recommandation de rejet du Comité, veuillez lever la main. Baissez-la. Ceux qui sont contre, veuillez l'indiquer. Baissez la main. La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Président, Comité des statuts et des lois): Les résolutions C-2, C-4, C-8 et C-9 portent toutes sur l'affiliation des sections locales aux fédérations et aux conseils du travail. Le Comité recommande de rejeter les résolutions C-2, C-4 et C-8. La résolution C-9 ne proposant aucun changement, elle est englobée en principe par la même recommandation de rejet.

Le Comité en recommande le rejet. Au nom du Comité et appuyé par L. Laberge, j'en fais donc la proposition.

La résolution C-2 se lit comme suit:

"ATTENDU QUE le mouvement syndical n'est fort que dans la mesure où ses membres sont unis et solidaires;

"ATTENDU QUE le degré avec lequel le mouvement syndical peut mettre en oeuvre les politiques du Congrès du Travail du Canada et des fédérations dépend directement de la vigueur des conseils du travail;

"ATTENDU QUE l'efficacité d'un grand nombre de conseils du travail est minée à cause du manque de participation;

"ATTENDU QU'il y a un principe fondamental selon lequel les personnes qui déterminent les politiques du mouvement syndical doivent participer à leur mise en oeuvre au niveau local et en prendre la responsabilité;

"IL EST RÉSOLU de modifier la section 7 de l'Article V des Statuts du CTC en y ajoutant:

> "Un syndicat local, une division ou une loge qui n'a pas adhéré à la fédération provinciale de travailleurs et au conseil du travail de sa région ou qui n'est pas en règle, ne peut ni prendre la parole ni être représenté(e) à l'assemblée du CTC.""

La résolution C-2 demande que l'article IV, section 7, des statuts soit modifier afin de rendre obligatoire l'adhésion des syndicats locaux ou des affiliés à leur fédération et à leur conseil du travail respectifs. Nous avons longuement discuté et examiné en profondeur cette question, tout comme ce fut le cas quand la Commission sur les statuts a parcouru le Canada pour discuter avec tous les affiliés la question d'adhésion aux conseils et aux fédérations du travail. Le Comité croit que tous les syndicats locaux devraient adhérer à leur fédération et à leur conseil du travail. Qu'il n'y ait aucun malentendu; notre recommandation de rejet ne veut pas dire que les membres du Comité pensent que l'adhésion n'est pas nécessaire; nous croyons qu'elle l'est. Nous croyons aussi qu'à ce stade-ci de l'histoire du Congrès du Travail, il ne serait pas justifié, tant d'années après la fondation de ce dernier, d'en faire une obligation.

Nous avons fait d'importants progrès au fil des ans, surtout en ce qui concerne l'adhésion aux fédérations. Il nous reste à en faire de sérieux en ce qui à trait à l'adhésion des syndicats locaux, de nos affiliés, aux conseils du travail. L'adhésion aux fédérations n'est pas complète, et nous croyons que, décidément, tous les syndicats locaux devraient y être affiliés.

En principe, il serait injuste que des syndicats membres qui versent une cotisation per capita au Congrès du Travail soient empêchés en quelque sorte, par le biais d'une autre section des statuts, de siéger à une assemblée du CTC. Nous croyons que l'Assemblée est une instance directrice qui fonctionne selon les principes du syndicalisme et des affiliations volontaires et que, de plus, le Comité est appelé à travailler avec les affiliés, les fédérations du travail et les conseils du travail. Nous avons eu de longues discussions à ce sujet et nous incitons tous les syndicats locaux à s'affilier.

Nous croyons toutefois qu'il n'est pas à propos pour l'Assemblée du CTC de modifier les statuts à ce moment-ci en rendant l'affiliation obligatoire. Nous nous proposons, toutefois, de travailler auprès de tous les affiliés pour qu'il y ait le plus d'adhésions possible. Un de nos affiliés en particulier, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n'avait, il y a cinq ou six ans, que 50 pour cent de ses membres affiliés à une fédération. Aujourd'hui, 83 pour cent le sont. Nous faisons des progrès. Nous devrions nous améliorer et en faire encore plus d'ici deux ans. Nous vous encourageons à appuyer la recommandation de rejet du Comité.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Est-ce une question de règlement?

M. S. BECKINGHAM (SCFP): Oui, le confrère parlait à la fois pour et contre, et vous l'avez laissé continuer . . .

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, quand les présidents de comités présentent leur rapport, ils disposent de plus de temps que les intervenants aux micros.

M. S. BECKINGHAM (SCFP): Je ne soutiens pas cela. Je vous signalais qu'il se dédisait.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'apprécie ce que vous dites, mais, je vous en prie, permettez que je cède la parole à d'autres orateurs. Le Comité recommande le rejet des résolutions C-2, 4 et 8.

M. R. GINGERICH (FCCET & AO): J'appuie la recommandation du Comité et ce faisant, je reconnais la bonne foi et les bonnes intentions des proposeurs de ces mesures. Je reconnais aussi et j'accepte la disposition qui se trouve dans nos statuts, qui sert de structure au Congrès du Travail du Canada et qui, forcément, se doit de refléter une situation idéale. Toutefois, je sais aussi reconnaître avec réalisme ce qui est possible et ce qui est apte à nous rapprocher de notre but à long terme, c'est-à-dire, non seulement atteindre la totalité des affiliations, mais aussi susciter une entière participation aux importants travaux du mouvement syndical dans le cadre des conseils et des fédérations du travail ainsi qu'un intérêt total et un engagement entier. Les arguments pour et contre sur cette question ne diffèrent guère. Nous partageons les mêmes objectifs et, comme l'a expliqué le président du Comité, il s'agit en somme d'une différence d'opinions sur comment les atteindre. À savoir, faut-il forcer les syndicats locaux et les syndiqués à être actifs et faut-il légiférer leur participation aux affaires du mouvement syndical à ces deux paliers importants? Ça va même plus loin; c'est une question d'opinion quant à savoir si tous les syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada sont capables d'appliquer une telle disposition, si jamais l'Assemblée jugeait à propos de la décréter. En fait, si jamais nous ne pouvions l'appliquer, son adoption par l'Assemblée ferait beaucoup de tort au mouvement syndical et aux objectifs à long terme dont j'ai parlé.

J'ai virtuellement passé toute ma vie d'adulte à travailler dans le domaine de l'éducation syndicale et à traiter des importants principes et de l'aspect positif de notre mouvement. J'ai passé des heures et des heures, et il y a de nombreux délégués dans cette salle qui ont partagé ces moments avec moi, à implorer et à essayer de persuader les syndicats locaux à participer activement aux affaires du mouvement ouvrier, et non pas de se contenter d'être seulement affiliés.

Toutefois, je ne crois tout simplement pas qu'il soit bon, ni souhaitable, ni acceptable de priver des syndiqués et des syndicats de leur droit de vote aux assemblées du CTC en raison de circonstances indépendantes de leur volonté. Pour être bien franc, je doute fort qu'à l'intérieur du syndicat que j'ai l'honneur de représenter on puisse faire adopter par notre propre congrès un amendement à nos statuts exigeant l'affiliation de chaque section locale. Si jamais on ne réussissait pas, inutile de dire que nos sections locales ne toléreraient probablement pas très longtemps que notre syndicat verse des centaines de milliers de dollars en capitation au Congrès du Travail, chaque année.

Je partage vos objectifs au sujet de l'engagement et de la participation. Je ne crois pas, toutefois, que ce soit la façon de les obtenir. Je me contenterai donc de répéter une chose que le président a dite: la capitation versée par les syndicats nationaux ou internationaux est la base de notre droit d'assister aux assemblées et de participer aux travaux de cette instance nationale.

M. M. LYONS (Conseil du travail du Toronto métropolitain): Nul doute, les militants et les membres actifs des conseils du travail sont des gens tenaces, car nous y voilà encore pour une quatrième fois. J'imagine que notre persistence est une des raisons pour laquelle nous avons eu autant de succès ces dernières années. Je ne perdrai pas de temps à énumérer les nombreuses choses que les conseils du travail, partout au pays, d'un océan à l'autre, ont accomplies dans leurs communautés respectives, non seulement pour le mouvement syndical mais pour tous les travailleurs. D'ailleurs, tout au long de cette assemblée et au cours d'assemblées précédentes, vous avez entendu parler de toutes les choses dont nous nous occupons et des succès que nous avons remportés.

Qu'il s'agisse d'une activité organisée par un conseil du travail, de services sociaux ou éducatifs fournis par un conseil, d'une demande d'aide et d'appui de la part d'un syndicat local en grève, engagé dans un terrible conflit local, ou bien d'une requête pour que le Conseil du travail aille devant le Conseil de ville afin d'aider un syndicat dans sa lutte contre la sous-traitance ou la privatisation, je ne connais aucun conseil du travail au pays qui demande en premier lieu: "Êtes-vous affiliés à notre conseil? Sinon, nous ne pouvons vous aider!" Les conseils du travail fournissent des services aux syndicats locaux, affiliés ou non, parce qu'ils croient au mouvement syndical. Laissez-moi vous dire qu'il est plutôt vexant de se mettre en quatre pour fournir de tels services à un syndicat local et ensuite découvrir qu'il n'est même pas affilié. Et plus encore, de découvrir, après s'être démenés pour fournir les services demandés, que le syndicat en question refuse toujours d'ahérer ou qu'il en est incapable. C'est un peu vexant! Car, d'après moi, confrères et consoeurs, si le mouvement syndical sert à quelque chose, c'est plutôt pour donner que recevoir.

Il est également un peu vexant d'être ici et d'écouter les débats sur des questions importantes comme le libre-échange, la privatisation, la déréglementation, les affaires internationales et de discuter d'énoncés de politique qui demandent aux conseils du travail d'organiser certaines activités au nom du mouvement syndical. Bref, il est fâcheux de voir certaines personnes venant de syndicats qui ne sont même pas affiliés à un conseil du travail, voter sur de telles résolutions, obligeant ainsi les conseils du travail à entreprendre une certaine action.

Les conseils du travail à travers le pays font beaucoup de bonnes choses, mais ils pourraient en faire encore davantage si les statuts actuels du CTC étaient appliqués. L'article XV, section 2, dit clairement que toutes les organisations affiliées "doivent exiger de leurs syndicats locaux, divisions ou loges qu'ils s'affilient". "Doivent exiger." Or, au fil des ans, les organisations affiliées ont négligé d'appliquer cette disposition. Je ne suis pas insensible aux arguments que nous entendons depuis un certains nombre d'années, expliquant pourquoi cette application est impossible. J'ai écouté le confrère précédent nous parler des difficultés qui le confrontent. Je les comprends et je n'y suis pas indifférent. Par contre, je ne connais qu'une façon d'être engagé dans le mouvement syndical, et c'est de l'être sur toute la ligne. Vous ne pouvez faire partie du Congrès du Travail et ne pas faire partie de votre fédération et de votre conseil du travail. Sur toute la ligne, voilà ce que nous demandons! Notre mouvement ne croit pas au désengagement. Nous n'avons pas prévu de structure de cotisations syndicales volontaires pour les membres de nos syndicats locaux; nous ne leur disons pas: "Libre à vous de ne pas payer de cotisation, si, à cause d'embarras, vous ne voulez pas être membre de notre section locale!" Nous croyons à la retenue obligatoire des cotisations, car nous savons que c'est la façon d'assurer aux membres une sécurité syndicale et que l'adhésion de toutes les sections locales aux conseils du travail est la façon d'en obtenir une encore meilleure.

À des assemblées précédentes, j'ai entendu des arguments contre cet amendement aux statuts, mais, jamais ai-je entendu arguer que la disposition actuelle est mauvaise. Tous les arguments se résument à une question d'interprétation, et certains ont exprimé l'inquiétude qu'en introduisant cet amendement dans nos statuts, ce serait le chaos. Pour ma part, confrères et consoeurs, je fais davantage confiance que ça aux hommes et aux femmes du mouvement syndical. J'ai été à même de constater tout ce qu'ils peuvent faire et j'ai confiance dans ce qu'ils peuvent accomplir.

Si cet amendement était adopté, rien n'arriverait, sauf que les organisations affiliées retourneraient à leurs sections locales et trouveraient le moyen de s'assurer que chacune d'elles adhère à son conseil du travail local et à sa fédération, et l'amendement que nous vous recommandons d'adopter n'aurait jamais besoin d'être appliqué.

M. D. JOHNSTON (Président, FTTNO): Je comprends que le confrère du Conseil du travail de Toronto veuille augmenter le nombre de ses membres. Il parle des succès que son conseil a obtenus. Notre fédération aussi a connu le succès, mais sans l'Alliance de la Fonction publique du Canada, notre affilié le plus nombreux, ces réussites n'auraient jamais eu lieu et, pourtant, aucune d'elles ne touchait réellement les fonctionnaires. Toutes avaient trait aux ordonnances territoriales et à des choses du genre.

J'appuie évidemment la recommandation de rejet du Comité. Si cette résolution était adoptée et que l'AFPC se retirait de notre fédération et aussi de celle du Yukon, trois mois plus tard, nous fermerions nos portes, car l'Alliance de la Fonction publique est notre bouée de sauvetage.

En 1945, je suis devenu membre d'un syndicat à titre de travailleur de l'automobile à Windsor, en Ontario. À cette occasion, mon père m'a dit; "Rappelle-toi une chose; tu est le gardien de tes confrères et de tes consoeurs". Eh bien, c'est ce que je vous demande, aujourd'hui; votez selon la recommandation de rejet du Comité sur cette résolution et soyez les gardiens de vos confrères et de vos consoeurs du Canada nordique.

M. D. BARRY (Président, OUE): Je suis contre la recommandation du Comité. J'ai déjà assisté à d'autres assemblées statutaires et, franchement, les arguments du président du Comité, je les ai déjà entendus, entre autres, il y a deux ans, à Montréal.

Dans une certaine mesure, les affiliés ont failli me persuader, par leurs arguments, qu'ils avaient besoin de plus de temps et qu'il fallait faire de l'éducation et inciter les membres à participer sur une base volontaire. Je ne nie pas cela. Comme je le disais, ils m'ont presque convaincu. Mais deux ans se sont écoulés, et je n'ai pas constaté de lame de fond poussant les gens ou les affiliés à prendre une part plus active dans les affaires des conseils du travail ou à mettre à exécution le programme de notre centrale.

L'autre jour, lorsque j'ai parlé du libre-échange, j'ai abordé la question de l'unité. Je crois toujours que l'unité est la solution. J'ai aussi parlé du lien que le CTC a établi entre les trois objectifs de l'entreprise; le libre-échange, la privatisation et la déréglementation. Mais il y a aussi le lien qui s'établit à l'intérieur de la centrale. Pour mettre à exécution nos programmes, nous avons besoin des gens de la base. Nous avons discuté de libre-échange; des documents furent distribués. J'ai entendu un confrère à l'autre micro parler de législation. Nous n'avons pas hésité, hier, à adopter à l'unanimité une mesure enjoignant tous nos confrères et toutes nos consoeurs de cesser de faire des heures supplémentaires. Nous avons demandé que l'élimination de l'alinéa soit stipulée, sachant très bien que certains confrères et certaines consoeurs ne seraient pas d'accord avec nous. Mais nous comptons sur cette stipulation, sans doute parce que nous sentons que nous aurions de la difficulté à l'appliquer nous-mêmes dans nos propres organisations. Nous voulons qu'un autre palier de gouvernement le fasse. Il n'en demeure pas moins que nous avons adopté cette mesure, et ce, à l'unanimité.

En vérité, si nous y mettions la même volonté que celle qui fut constatée tout au long de la semaine, ici, à l'assemblée, ou dont on fait preuve pour rallier les gens à un certain point de vue sur l'amiante, ou encore que d'autres personnes manifestent en exerçant des pressions, qui, parfois, vont jusqu'à la coercition ou au chantage, afin de persuader quelqu'un qu'il devrait appuyer une équipe plutôt qu'un candidat individuel, eh bien, si ce genre de volonté et de persévérance était appliqué à la promotion de l'affiliation volontaire et de l'éducation des gens, cette résolution ne serait pas nécessaire. Mais le fait demeure qu'elle est nécessaire. Nous ne pourrons pas mettre à exécution les programmes dont nous avons parlé et que nous avons déjà adoptés, si nous permettons le désengagement, laissant les gens libres de ne pas participer aux conseils du travail.

Je comprends qu'il puisse y avoir des problèmes quand un conseil local n'est pas très actif ou quand il n'y en a pas dans

une municipalité. Il faut alors utiliser notre bon sens. Nous devons certes convaincre les gens de se joindre au mouvement syndical, mais nous avons la tâche diablement plus lourde de convaincre les syndiqués faisant partie de notre centrale et des conseils du travail de mettre à exécution les programmes de ces deux instances. J'espère que la recommandation du Comité sera repoussée, et qu'enfin nous nous attelions à la tâche de faire l'unité de notre centrale.

M. A. BURKE (Membre, Comité des statuts et des lois): Je désire parler en faveur de la recommandation de rejet du Comité. Je puis vous assurer que la politique de l'Alliance de la Fonction publique du Canada n'est pas de forcer nos sections locales à s'affilier. Ce n'est pas que nous soyons contre, loin de là. Nous avons eu une expérience similaire avec les fédérations du travail. J'appartiens à la fédération du travail depuis que je suis membre du syndicat, et j'appuie entièrement les fédérations, tout comme j'appuie les conseils de district, et il en est de même pour l'Alliance de la Fonction publique du Canada. En revanche, nous n'appuyons pas et n'appuyerons pas l'adhésion obligatoire de nos sections locales. C'est, d'ailleurs, la décision maintes fois réitérée de nos congrès, et nous comptons nous y conformer. Comme je le disais, nous avons eu une expérience similaire avec les fédérations. Il y a quelque temps, nous avons dit aux fédérations: "Venez nous voir et plaider votre cause; nous prendrons les dispositions pour que vous puissiez rencontrer les sections locales et les convaincre d'aller de votre côté; nous vous appuyerons". C'est ce qu'elles ont fait. Aujourd'hui, 85 pour cent de nos sections locales sont affiliées à une fédération du travail, et nous sommes fiers de ça, mais nous ne serons pas satisfaits tant que nous n'aurons pas atteint les 100 pour cent. À notre dernier congrès, nos représentants ont suggéré que les conseils du travail viennent nous voir. Nous étions prêt à procéder de la même façon, à distribuer de la documentation, à les appuyer, à organiser des rencontres. Un seul conseil nous a approché.

Je sais que l'idéal serait que toutes nos sections locales soient affiliées à tous les paliers préconisés par notre centrale. Mais, pour moi, être affilié signifie participer. Si vous pouvez forcer vos gens à devenir membres à tous les échelons de la centrale et à participer, alors vos sections et votre syndicat diffèrent des nôtres. Les obliger à s'affilier n'est pas une bonne chose. L'argent ne solutionnera pas les problèmes du Congrès. Ce dont nous avons besoin, c'est de la participation de nos membres. En imposant l'affiliation, nous ramasserons peut-être plus d'argent, mais chaque fois que notre syndicat a eu un certain succès sur une question quelconque et a accompli quelque chose, ce fut grâce à la participation des membres, chose qui ne s'impose pas.

Donc, si vous tenez vraiment à une action concertée, je vous le répète, l'Alliance de la Fonction publique du Canada fera tout en son possible pour vous seconder dans vos efforts en vue d'affilier tous les syndicats locaux, mais le choix demeure le leur.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La mise aux voix est demandée. Je vais consulter l'Assemblée sur cette importante question. Une question d'ordre.

M. G. MICHAUD (TUA): J'ai déjà assisté à quelques assemblées du CTC. Ces dernières années, je ne me souviens pas d'une si nette division entre les délégués et la recommandation du Comité, et je voudrais qu'on poursuive le débat.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Quelle est votre question d'ordre, confrère? Vous désirez poursuivre le débat? Alors, allons à un autre micro.

M. G. MICHAUD (TUA): Les règlements de l'Assemblée stipulent que nous devons avoir un orateur en faveur puis un orateur contre. Le confrère Burke du Comité a parlé en faveur, et je vous suggère que c'est au tour d'un autre micro.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): En fait, confrère, selon la liste qu'on me donne au fur et à mesure que les orateurs se présentent aux micros, c'est au tour d'un micro contre. Vous avez atteint votre but.

M. J.-C. PARROT (Président national, SPC): D'abord, cette résolution a déjà été adoptée par la majorité des délégués aux deux tiers, et c'est pour cela quel on n'a pas réussi à la faire passer dans notre Constitution. Je parle contre la recommandation du Comité, et je parle en faveur de la Constitution du CTC. Le but de ce qu'on a dans notre Constitution, c'est de s'assurer qu'à travers le pays, on aura des conseils du travail qui seront forts, capables de développer les appuis qui sont nécessaires pour appuyer les luttes des autres travailleurs et travailleuses, appuyer les programmes du CTC. Au cours des dernières années, on a demandé toutes sortes d'appuis aux conseils du travail, appuyer par exemple le boycott d'Eaton. Moi je suis à Ottawa, le conseil du travail à Ottawa, même s'il n'y avait personne en grève à Ottawa, a réussi à organiser avec les affiliés un boycott continu, un piquetage presque continu devant les magasins Eaton à Ottawa. Sans le conseil du travail, on n'aurait pas pu organiser ça. Le confrère tantôt a dit qu'on ne peut pas forcer la participation, mais comment peut-on l'avoir si on n'est pas déjà dans les rangs? Chez nous, on a dévouvert qu'une fois que nos gens ont été affiliés au conseil du travail, même s'ils ne participaient pas, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup plus de participation aujourd'hui.

Hier, nous avons adopté à l'unanimité un programme en dix points sur la question du libre-échange, de la déréglementation et de la privatisation. De quoi s'agit-il au juste? Le Congrès du Travail du Canada, les fédérations et les conseils du travail ainsi que les syndicats affiliés devront se servir de tous les moyens à leur disposition pour s'assurer que les Canadiens comprennent. Voilà ce que nous avons adopté. Or, pour les conseils du travail, une façon de se servir de tous les moyens, c'est de voir à ce que tout le monde oeuvrant à l'intérieur d'un même programme soit affilié. Nous répétons qu'à tous les paliers, y compris celui des conseils du travail, nous comptons entreprendre une campagne de sensibilisation et d'information. Nous demandons donc à ces derniers de dépenser de l'argent pour la publication de documents, l'organisation de forums d'éducation pour les membres et le public en général et aussi de réunions publiques spéciales et d'autres activités du genre. Pourront-ils le faire si nous ne leur accordons pas ce qui constitue le nerf de la guerre: des membres et de l'argent? Voilà pourquoi je sens que nous allons repousser cette recommandation, même si je comprends la position de certaines personnes. Plus que jamais, notre mouvement a besoin de conseils de district forts, car ce sont eux qui devront mettre à exécution les programmes que nous adoptons. Et nous en aurons beaucoup au cours des deux prochaines années.

M. M. DUDEN (TUVA): À la fin du XIXe siècle, notre syndicat représentait les travailleurs pauvres; aujourd'hui encore, nous représentons les travailleurs pauvres. Notre syndicat n'a pas toujours les moyens de s'affilier. Parfois nous le sommes, parfois nous ne le sommes pas. Mes syndicats locaux le sont en général. Je crois que je n'ai qu'un syndicat local qui ne soit pas affilié à la fédération du travail ni au conseil de district parce qu'il est constamment en conflit avec son employeur, dépense son argent en causes d'arbitrage et perd du temps à négocier. La priorité des petits syndicats locaux, ce sont leurs membres. Leur refuser l'admission à l'assemblée serait injuste. Si nous voulons continuer à représenter tous les travailleurs du pays, nous devons les admettre à nos assemblées. Notre mouvement syndical a débuté grâce à la participation, non à l'argent.

Mon autre remarque est qu'à l'intérieur de nombreuses juridictions au pays il n'y a pas de conseils de district. Rendre obligatoire l'adhésion aux conseils pour les gens habitant dans une région où de tels conseils du travail existent n'est pas vraiment juste pour les syndicats locaux situés dans une région où il n'y en a pas. Notre mouvement prône la justice, et cette résolution créerait de l'injustice. J'appuie donc la recommandation de rejet du Comité.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je vais consulter l'assemblée à propos de la mise aux voix. Ceux qui sont en faveur de mettre la question aux voix, veuillez lever la main. Baissez la main, s'il vous plaît. Ceux qui s'y opposent? La mise aux voix est adoptée.

Je vous cède la parole sur une question de règlement.

M. G. MICHAUD (TUA-Canada): Si vous aviez entendu ma question d'ordre, vous n'auriez sans doute pas posé la question préalable. Il est habituel à nos assemblées d'avoir un nombre égal d'orateurs pour et contre la question débattue. Nous avons entendu un orateur de plus en faveur que contre.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, j'ai été très juste jusqu'ici. On a demandé la mise aux voix; j'ai posé la question, celle-ci a été adoptée et, maintenant, je vais mettre la motion

aux voix. Depuis que j'assiste aux assemblées du Congrès, nous procédons de cette façon, et, toute la semaine, nous avons suivi la même procédure.

Je vous demande donc de voter sur le rejet des résolutions C-2, C-4, C-8 et C-9. Un vote des deux tiers est requis. Je pose donc la question. Ceux qui sont en faveur de la recommandation de rejet du Comité, veuillez lever la main. Veuillez la baissez. Contre? La motion de rejet est adoptée.

Je prierais le Comité de se retirer.

Quel est votre appel au règlement, s'il vous plaît, où que vous soyez?

M. L. RUFO (UIT): Je vous renvois aux statuts, article V, section 14.3, page 22: "Si un(e) délégué(e) désire prendre la parole, il(elle) doit s'avancer vers l'un des microphones . . ." Depuis le début de cette assemblée, ça m'ennuie de pouvoir à peine reconnaître, parmi les délégués assis, celui qui crie et de voir la personne qui préside lui céder la parole avant ceux qui sont déjà aux micros et prêts à s'adresser à l'Assemblée. Quand à moi, c'est commettre une injustice envers la démocratie que de refuser le droit de parole à certaines personnes et de l'accorder à des gens qui ne sont pas prêts à attendre leur tour aux micros et qui vous forcent presque à poser la question préalable, quand il est clairement dit dans les statuts que la personne qui désire prendre la parole doit s'avancer vers un microphone.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, je vous rappelle que chaque fois que la question préalable fut posée, le vote a toujours été soit unanime, soit à plus de deux tiers de majorité.

J'aimerais vous présenter notre prochain invité.

Nous avons le grand privilège et l'occasion, aujourd'hui, d'écouter le président international de la Fraternité des commis de chemins de fer et des lignes aériennes à titre de représentant de la FAT-COI (Fédération américaine du travail — Congrès des organisations industrielles), Richard Kilroy.

Le confrère Kilroy est né au Texas, dans le Maryland, le 31 juillet, 1927. Il est diplomé du Calvert Hall High School, au Maryland. Il a servi dans l'armée américaine de 1945 à 1948. Il fut élu vice-président du son syndicat, le "Transportation Communication Employees Union", qui changea de nom en 1968. Après la fusion du "CTEU" avec la FCCFA au début de 1969, il devient vice-président d'une division de ce nouveau syndicat. En 1973, il fut élu à un des postes de vice-président international de la FCCFA, poste auquel il fut réélu en 1975 et en 1979.

Le 4 août 1981, par un vote unanime du Conseil d'administration, le confrère Kilroy fut élu président international de la FCCFA pour compléter le mandat se terminant le 31 août 1983. Au congrès de la FCCFA de juillet 1983, il fut élu président pour un mandat complet de quatre ans. En novembre 1981, au congrès du centième anniversaire, il fut élu vice-président de la FAT-COI et siège actuellement au conseil exécutif de la fédération et à plusieurs comités clés. Il est membre du conseil d'administration du "African-American Labour Centre" et du "Asian-American Free Labour Institute" et siège également au conseil du "Union Labour Life Insurance Company".

À la réunion de la "Railway Labour Executives' Association" de février 1982, il fut élu par acclamation secrétaire-trésorier exécutif. Regroupant les dirigeants de toutes les organisations syndicales classiques des chemins de fer, le "RLEA" est un groupe de décision qui traite de lois et de réglementations touchant les travailleurs des chemins de fer.

ALLOCUTION DE M. RICHARD I. KILROY
Délégué fraternel de la FAT-COI

M. R. KILROY (Président, FCCFA; délégué fraternel, FAT-COI): La consoeur Carr se rappelle peut-être de mon premier congrès après mon élection en 1983. Nous étions alors très heureux de l'avoir comme oratrice invitée. Quant à Dennis McDermott, tous mes compliments et mes meilleurs voeux. Compte tenu des critiques, justifiées d'ailleurs, dirigées contre les deux gouvernements conservateurs de nos pays respectifs, quelqu'un m'a fait part d'une prière irlandaire qui pourrait convenir à certaines personnes. La voici: "Que ceux qui nous aiment, nous aiment. Que Dieu torde le coeur de ceux qui ne nous aiment point et s'il ne peu leur tordre le coeur, qu'il leur torde la cheville pour que nous puissions les reconnaître à leur boîtement."

J'ai le plaisir de vous transmettre les salutations de la FAT-COI et de son président, Lane Kirkland, à l'occasion de cette assemblée statutaire historique marquant le trentième anniversaire du Congrès du Travail du Canada.

Tout en jetant un regard sur le passé et sur trois décennies de réalisations et aussi vers l'avenir et la promesse de grands progrès, soyez assurés que vos confrères et vos consoeurs du mouvement syndical américain comptent demeurer à vos côtés pour veiller, apprendre et aider du mieux qu'ils le peuvent.

Il ne peut en être autrement. Les forces économiques et technologiques qui transforment notre monde ne respectent aucune frontière nationale, encore moins une frontière aussi longue et poreuse que celle qui sépare nos deux pays.

À moins de se contenter, et ce n'est pas le cas, d'être des objets passifs de ces forces, de se livrer à la sagesse supérieure de nos employeurs et de nos gouvernements qui prétendent connaître ce qui est mieux pour nos membres, nous sommes contraints à nous donner la main si nous voulons défendre les intérêts des travailleurs.

Qu'ils le veuillent ou non, les travailleurs canadiens ne sont pas plus immunisés contre les conséquences de la philosophie politique et économique qui prévaut à Washington en ce moment que les arbres du Canada le soient contre les pluies acides qui traversent nos frontières. Malheureusement, la FAT-COI n'a pas de Michael Deaver pour souffler à l'oreille du président une demande de changement de politique. Nous devons aller devant le Congrès et, finalement, à l'urne de scrutin en novembre.

Entre-temps, nous devons travailler de concert avec nos amis du CTC et des autres mouvements syndicaux démocratiques de par le monde afin de s'assurer que les travailleurs ne sont ni exploités ni dupés par les politiques économiques peu judicieuses de leurs gouvernements et de leurs élites financières.

Dans mon propre pays, la philosophie libre-échangiste a été enchâssée comme une panacée dogmatique à tous les problèmes, mais, nulle part, son application irresponsable n'a-t-elle été aussi destructrice que dans le domaine du commerce international. Bien que peu de gouvernements au monde croient réellement aux "marchés libres" ou pratiquent le "libre-échange", le gouvernement américain s'accroche à ces théories malgré un déficit commercial désastreux atteignant 150 milliards par année. Seulement le mois dernier, même si les Saoudiens avait réduit les prix et augmenté leur production, l'hémorragie financière s'élevait à 12$ milliards.

Ceci s'est traduit par une perte de 11,5 millions d'emplois entre 1980 et 1984, selon une étude gouvernementale.

La FAT-COI, tout comme le CTC, comprend le changement. En effet, tout au cours de notre histoire, nous avons été les agents du changement et, même de nos jours, nous cherchons de nouvelles et de meilleures façons de servir nos membres et de rendre notre mouvement plus fort.

Mais il y a changement et changement. Nous n'accueillons pas ceux qui minent la base industrielle de notre nation, exportent des emplois outre-mer et suppriment, peut-être à tout jamais, des compétences acquises au cours des générations. Le moment n'est pas propice à tracer un programme pour résoudre les problèmes syndicaux communs auxquels les travailleurs canadiens et américains doivent faire face. Il y a une chose, cependant, dont je suis certain: nous devons y travailler ensemble et de concert avec nos confrères et nos consoeurs du mouvement international des syndicats libres.

Une façon de le faire est par l'entremise de la Confédération internationale des syndicats libres que la FAT-COI a ralliée après plusieurs années d'absence. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les opinions exprimées par d'autres centrales syndicales nationales, mais nous ne nous y attendons pas. La CISL est une organisation non monolithique, diverse, qui réflète le pluralisme existant au sein du mouvement international des syndicats libres.

Ceci ne signifie pas qu'elle soit uniquement une société de débats contradictoires. En fait, elle contribue à la coordination d'une stratégie syndicale commune au sein du mouvement ouvrier

international et, par le fait même, elle aide à resserrer les normes des droits de la personne et des travailleurs à travers le monde. Elle fut un point central d'aide au mouvement de solidarité syndicale en Pologne et au mouvement syndical noir naissant en Afrique du Sud.

Dans ces pays et dans de nombreux autres, dont, récemment, aux Philippines, le mouvement syndical a été au premier rang de la lutte pour un changement politique et social, et nous avons lieu d'être fiers d'y avoir été mêlés.

Cette trentième assemblée marque également un changement de garde au niveau de la direction. Au nom du président Lane Kirkland, je désire rendre hommage à Dennis McDermott qui a remarquablement su diriger votre mouvement. Au fil des ans, nous avons eu à travailler avec lui en étroite collaboration et avons été à même de respecter et d'apprécier son dévouement envers les travailleurs canadiens et la cause syndicale. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur; il le mérite.

Nous sommes persuadés que nos relations avec la personne qui lui succédera seront tout aussi chaleureuses, car l'époque le requiert.

Certes, nous ne serons pas toujours du même avis, mais cela est sain et à propos. De nos points de vue différents devraient surgir un débat et une action qui nous soient mutuellement profitables.

Quelles que soient nos différences, elles s'effaceront sous les défis communs que nous aurons à relever dans un esprit de solidarité. Je vous souhaite à tous une bonne et fructueuse assemblée.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci beaucoup, confrère.

Avant de céder la parole au Comité, j'aimerais vous dire que nous avons parmi nous, ce matin — je crois qu'il est encore ici — le confrère Bob Rae, chef du Nouveau Parti Démocratique de l'Ontario.

Annonce: Jour de deuil

M. R. MERCIER (Vice-président exécutif, CTC): On nous a avisé que le ministre fédéral du Travail, Bill McKnight, a fait une déclaration en Chambre, le 28 avril, au sujet du Jour de deuil à la mémoire des travailleurs et travailleuses tués ou blessés au travail. Le maire de la ville d'Edmonton, Alberta, a proclamé le 28 avril Jour de deuil et l'observance par tous les employés municipaux d'une minute de silence. Les villes de Vancouver et de Burnaby ont décidé d'appuyer le 28 avril comme Jour officiel de deuil à la mémoire des travailleurs et des travailleuses tués ou blessés au travail. Les municipalités de Kitimat et de Terrace dans le nord de la Colombie-Britannique ont adopté une résolution reconnaissant le 28 avril comme Jour de deuil et, à la demande du Conseil du travail de Kitimat-Terrace, ont accepté de mettre le drapeau canadien en berne ce jour-là.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'invite le Comité sur la santé et la sécurité au travail à nous soumettre son rapport.

COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. C. GODBOUT (Président, Comité sur la santé et la sécurité au travail): Notre rapport se trouve au document 10.

Mme VERNA LEDGER (Secrétaire, Comité sur la santé et la sécurité au travail): Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions OHS-1, OHS-7, OHS-8, OHS-11, OHS-34, OHS-35, OHS-36, OHS-37, OHS-38, OHS-56, OHS-59, OHS-62, OHS-74, OHS-75, OHS-79 et OHS-80:

"ATTENDU QUE l'amiante a des effets cancérigènes reconnus chez les humains et qu'il n'existe à son égard aucun seuil d'exposition sûre;

"ATTENDU QUE dans sa politique à l'égard des cancérigènes, le Congrès du Travail du Canada réclame un seuil d'exposition zéro;

"ATTENDU QUE plusieurs pays ont interdit l'amiante complètement ou partiellement ou envisagent de l'interdire;

"ATTENDU QUE plusieurs syndicats canadiens ont entrepris une campagne visant à faire éliminer l'amiante de leurs lieux de travail, des édifices publics et d'autres endroits tels que les navires;

"ATTENDU QUE le Bureau international du Travail s'apprête, avec la participation du CTC, à proposer une convention et une résolution sur l'usage sécuritaire de l'amiante;

"ATTENDU QUE certains produits de replacement de l'amiante sont reconnus comme étant moins nocifs quant aux probabilités de dangers, mais que la sécurité d'autres produits de remplacement n'est pas véritablement prouvée;

"ATTENDU QU'en certaines villes canadiennes, l'extraction et la production de l'amiante constituent la seule industrie;

"ATTENDU QU'on perdra des emplois si on ne crée pas dans ces villes des industries et des emplois qui remplaceront l'activité économique suscitée par l'amiante;

"ATTENDU QUE ces mêmes travailleurs(euses) ont lutté pour obtenir des conditions de travail plus sûres et pour réduire les niveaux de poussières d'amiante;

"IL EST RÉSOLU que le CTC, de concert avec ses affiliés et avec les fédérations, continue de travailler pour l'adoption par l'OIT d'une convention et de recommandations efficaces sur l'usage sécuritaire de l'amiante;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC s'efforce de faire adopter lesdites convention et recommandations par les gouvernements du Canada, à titre de code national visant l'extraction, la production, le traitement et l'utilisation de l'amiante, ainsi que pour l'enlèvement de l'amiante des lieux de travail tels qu'édifices et navires;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU de réduire à zéro l'exposition à l'amiante en enrayant celui-ci à la source; et dans les cas où cela n'est pas possible qu'on ait recours à tous les moyens techniques existants pour maintenir le plus bas niveau d'exposition réalisable; et que dans les cas où la chose est possible, on remplace l'amiante par des produits dont on a la preuve qu'ils sont plus sûrs dans des conditions comparables d'utilisation, selon la règle des probabilités;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC exige, par rapport aux produits de remplacement de l'amiante, le même genre de lois, restrictions et recherches que celles que nous exigeons pour l'amiante elle-même, et que les restrictions appropriées soient adoptées et appliquées;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les gouvernements subventionnent la production de produits de remplacement par des usines qui seront situées de manière à favoriser le recyclage des travailleurs(euses) des collectivités qui dépendaient jusque-là de l'amiante, et qu'ainsi ces collectivités ne subissent pas de pertes nettes d'emplois;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC exige l'institution d'un fonds spécial, alimenté par l'industrie et le gouvernement et administré par les travailleurs(euses), fonds qui servira spécifiquement à informer, former et sensibiliser les gens quant à l'utilisation et à la manutention sécuritaire de l'amiante et des produits contenant de l'amiante."

Le Comité recommande que cette résolution de remplacement soit adoptée. Appuyée par C. Godbout, j'en fais la proposition.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement ayant trait à l'amiante.

M. F. DAOUST (FTQ): Si le mouvement syndical québécois avait été nonchalant dans le passé au sujet du dossier de l'amiante, s'il avait manqué de vigilance, s'il n'avait pas mené toutes les batailles qui s'imposent pour assainir tous les milieux de travail où l'amiante est utilisé, nous n'aurions pas le droit moral d'être ici pour vous demander d'appuyer cette résolution sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante. Si nous voulions troquer des emplois pour la santé et la sécurité, nous serions indignes des tâches qui sont les nôtres et des mandats qui nous ont été confiés, entre autres par le Conseil général de la FTQ à l'unanimité, il y a environ quelques semaines. Je tiens à vous lire un des résolus, d'une des résolutions qui traitaient de ce sujet: "Qu'il soit résolu que le CTC, de concert avec ses affiliés, préconise que cette convention internationale repose sur l'approche pratique qui veut que les risques associés à l'utilisation de produtis dangereux

puissent être efficacement contrôlés et sinon que des produits prouvés moins dangereux puissent leur être substitués".

L'histoire syndicale au Québec est lourdement marquée par des luttes douloureuses que nous avons menées dans ce dossier de l'amiante. Il était peut-être dans l'ordre normal des choses qu'il en soit ainsi, puisque le Québec est le plus important producteur d'amiante au monde et que les compagnies qui ont exploité cette ressource naturelle chez nous ont presque toujours été des multinationales puissantes, farouches et impitoyables. Nous avons réussi largement, il faut le mentionner, dans l'extraction de ce produit, dans sa transformation et son utilisation, à exercer, par des méthodes et des procédés techniques modernes, un contrôle acceptable sur l'amiante. Mais ne nous méprenons pas: c'est l'action syndicale qui a doté les travailleurs et les travailleuses québécois de ce type de protection. Si les compagnies ont bougé, si les gouvernements ont compris, c'est parce que des milliers et des milliers de travailleurs québécois syndiqués ont livré des grèves dures, pénibles et très longues en 1949 et en 1975; c'est parce que des travailleurs syndiqués québécois ont mené des campagnes de sensibilisation publiques; c'est parce que des travailleurs syndiqués québécois ont manifesté lors des grandes manifestations à ce sujet. C'est parce que le mouvement syndical québécois a mené ces batailles qu'aujourd'hui nous avons, chez nous, un encadrement législatif et des conventions collectives dans ce secteur qui nous permettent de déclarer que nos batailles n'ont pas été vaines. La santé et la sécurité des travailleurs de l'amiante sont sous contrôle, comme le déclare le confrère Louis Laberge dans le document qui vous a été distribué.

À ce moment-ci, je ne voudrais pas passer sous silence l'incroyable travail du Syndicat des métallos, aussi bien au Québec que partout au Canada dans ce dossier. Malgré le fait que nous avons encore beaucoup à faire, il nous faut reconnaître que nous avons connu le succès dans le passé. Ce que nous voulons pour nous, nous le voulons pour tous et toutes, dans tous les pays, quel que soit le type de travailleurs impliqués. Nous voulons pour eux des conditions sécuritaires d'utilisation de l'amiante. Notre objectif, c'est celui-là, tout comme nous voulons l'utilisation sécuritaire de tous les produits nocifs qui peuvent porter atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs, où qu'ils soient. Nous devons donc, à ce moment-ci, faire preuve d'une unité indispensable lorsqu'il sera question de ce sujet au Bureau international du travail, qui se réunira dans quelques mois. Nous souhaitons donc que tous les résolus soient adoptés. Ça concorde avec les positions de la FTQ, 37 grands syndicats à la FTQ, 425 000 membres, 15 conseils du travail; dans l'unanimité la plus complète ils ont adopté des résolutions qui concordent avec les positions qui vous sont soumises par le Comité à ce moment-ci. Au nom de la FTQ, au nom des travailleurs québécois, au nom de la santé et de la sécurité, nous vous demandons d'adopter cette résolution.

M. R. ROY (OTUE): Je me lève contre la proposition du Bureau. C'est une question qui m'est difficile à traiter, parce que je suis membre de la Fédération des travailleurs du Québec. Je suis d'accord avec le confrère Daoust lorsqu'il mentionne que le mouvement syndical du Québec a fait des batailles énormes pour essayer de civiliser l'industrie de l'amiante. Mais il reste un fait: après toutes ces batailles qui ont été faites par les travailleurs, après que des milliers de personnes et de travailleurs soient morts à cause de l'amiante, l'amiante reste toujours un produit dangereux, un produit cancérigène. Et ça, nous n'avons pas de contrôle là-dessus. On n'a pas changé le physique de la fibre d'amiante, elle demeure toujours aussi dangereuse qu'elle l'était avant que nous ayons commencé les batailles pour assainir nos usines et les mines d'extraction. Et ça, c'est un fait, c'est la réalité.

Je comprends la position des travailleurs de l'amiante. Ces gens-là sont devant le fait aujourd'hui de gagner leur pain ou de ne pas avoir de travail. Ce n'est pas leur responsabilité, c'est la responsabilité de nos gouvernements qui ont toujours refusé d'adopter des politiques de plein emploi pour assurer qu'il y ait de l'ouvrage pour tout le monde. Si aujourd'hui il y avait le plein emploi au Canada et au Québec, on ne serait pas ici pour débattre la question de l'amiante; la question de l'amiante serait bannie à toujours. Je suis d'accord pour accepter la théorie qu'on a développé la technologie et les méthodes de travail pour protéger les travailleurs qui extraient et finissent les produits. Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est de voir que ces produits-là vont être vendus à l'étranger dans des pays sous-développés qui, eux, n'ont pas la technologie et les moyens de se protéger contre ça. Et là, c'est immoral.

La question de la crédibilité syndicale, de la solidarité internationale est en cause. On a certes fait des batailles ici, mais on doit penser aussi quel en sera le résultat; qui va se servir des produits de notre travail? L'amiante demeure toujours dangereux pour la santé humaine et on va vendre ça à des pays en voie de développement qui, eux, n'ont pas les moyens matériels, technologiques ni financiers pour se protéger.

C'est pour cela que je m'élève contre la résolution telle que présentée. Il y a un manque dans tout ce qui est proposé ici. Il n'y a personne qui avance la possibilité de mettre une période pour éliminer graduellement l'amiante avec des produtis substituts. Cette période-là devrait servir à utiliser nos moyens financiers, nos ressources humaines et technologiques, la science que nous avons, pour réellement développer un produit qui puisse remplacer l'amiante. En même temps, on pourrait s'assurer que les travailleurs et travailleuses affectés dans leurs emplois par ce changement seraient compensés, on leur donnerait une alternative de travail.

Je crois que c'est dans ce sens-là qu'il faut aller et non dans celui qu'on préconise aujourd'hui, si on veut garder la crédibilité du mouvement ouvrier quant à la protection, à la santé et au bien-être des travailleurs et de la population.

M. E. VANCE (Métallos): J'appuie la résolution. Pourtant, nous avons des inquiétudes similaires. Si, au lieu du mot "amiante", la résolution utilisait les mots "uranium" ou "radiation", je l'appuierais malgré tout. La tragédie du lac Elliot et des mineurs d'uranium en Ontario est documentée et devrait passer à l'histoire comme l'une des pires que les travailleurs aient jamais vues. On pourrait dire la même chose de l'amiante, car il existe des similitudes étonnantes entre l'amiante et la radiation à laquelle sont exposés les mineurs qui extraient des ressources radioactives. Ainsi, au cous des années 30 et 40, l'industrie de l'amiante savait que les travailleurs qui manipulaient ce produit souffraient d'asbestos et du cancer du poumon. Toutefois, cette information ne fut pas diffusée. Les travailleurs n'étaient donc pas au courant de ces cas, et, quand ils l'apprirent, il était trop tard. Dans le cas de l'uranium, l'industrie et le gouvernement étaient au courant des conséquences et des dangers avant même qu'on commence à creuser le trou, mais on n'en fit jamais part aux travailleurs. À ce jour, le lac Elliot a 275 mortalités dues au cancer du poumon, 538 silicotiques et pré-silicotiques. À cause de notre ignorance et de notre manque d'information dans le passé, les effets de cette tragédie subsistent encore.

La situation est différente aujourd'hui, maintenant que nous sommes au courant. Quand le syndicat des Métallos découvrit ces faits, il s'inquiéta, mais les améliorations qu'il réussit à obtenir par la négociation collective et une réforme législative sont un exemple pour le mouvement ouvrier non seulement en Amérique du Nord mais partout au monde. C'est la même chose pour l'amiante. Les métallos avaient adopté l'attitude qu'ils travailleraient dans la mine de façon sécuritaire ou pas du tout. Si nous n'avions pas pu obtenir ce que nous voulions à la table de négociation, le tout sujet à une réforme législative, nous aurions illégalement forcé la mine à fermer. Le résultat de notre manifestation en 1974 fut la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario, et nous en sommes fiers. Au cours des négociations collectives pour obtenir les meilleures conditions possibles en matière de santé et de sécurité, nous avons, en de nombreuses occasions, quitté la table de négociation. Et nous les avons obtenues, ces conditions! Il en va de même pour l'amiante. Au milieu des années 70, une mine fut fermée en Ontario, parce qu'un employeur qui exploitait une mine d'amiante refusait de faire les changements requis qui auraient permis une extraction sécuritaire. Ce sont les métallos qui la firent fermer, et nous en sommes fiers.

Je parle en faveur de cette résolution comme solution de rechange, car nous savons qu'il n'y a pas de seuil à la sécurité. Sachant cela, les syndicats ont à négocier les meilleures conditions de travail possibles pour les mineurs. Dans la province de Québec, il y en a qui appuient l'interdiction de l'amiante. Si jamais nous cessions d'extraire l'uranium, les lumières dans cette salle s'éteindraient, faute d'électricité. La même chose s'applique aux

mineurs qui extraient l'amiante de façon sécuritaire dans la province de Québec. C'est leur gagne-pain, et le vôtre en dépend, tout comme bien des gens dépendent de l'énergie nucléaire en Ontario pour gagner leur vie.

M. A. KUBE (Président, Fédération du travail de la Colombie-Britannique): Je suis très troubé car, il y a environ 38 ans, j'ai aidé les travailleurs de l'amiante au Québec dans leur lutte contre leurs employeurs. À l'époque, ils étaient membres de la CSN, mais je crois qu'ils étaient appuyés par le mouvement syndical au complet. Mes sentiments sont mêlés parce que, d'une part, des membres de ma propre fédération travaillent dans des mines d'amiante. D'autre part, j'ai un ami, membre de l'Association internationale des isolateurs en amiante, qui se meurt d'asbestos. Il est donc très important que nous nous posions une question fondamentale, à savoir comment éliminer l'amiante tout en exploitant des mines, ou doit-on en cesser l'exploitation? À mon avis, nous devons cesser l'exploitation de l'amiante et plutôt s'occuper des gens qui se trouveront en mauvaise passe à cause de cette décision. L'amiante n'est pas sécuritaire non seulement pour les travailleurs au Canada mais ailleurs aussi. En préconisant qu'il faut exporter une certaine quantité d'amiante, nous disons au fond qu'il est justifié d'exporter la mort.

Trop souvent les travailleurs sont lésés lorsqu'on découvre un risque pour la santé. Toutefois, je préfère avoir un travailleur sans emploi qui lutte pour s'adapter à la société afin que nous puissions avoir des emplois propres et sécuritaires et des conditions de vie décentes, plutôt qu'un travailleur qui, pour travailler, doit mourir. Voilà la véritable question. Malheureusement, le Comité n'a pas retenu le contenu de la résolution 35 qui requérait l'interdiction de l'extraction de l'amiante. L'Assemblée devrait discuter de programmes d'adaptation visant à assurer le maintien du niveau de vie des gens vivant dans des municipalités où l'amiante est présentement extrait, au lieu d'essayer de dire: l'amiante n'est pas sécuritaire, mais continuons à l'extraire. La question: "combien vaut la vie d'un travailleur?" ne devrait jamais se poser. Les travailleurs méritent un environnement propre et sain; sur cela, pas de compromis. Il ne faut pas répéter les erreurs passées comme celle des hauts-fourneaux au nord de Peterborough où un bon nombre de métallos sont morts parce que nous ignorions que c'était nocif. Ni répéter l'erreur des mineurs qui extrayaient de la fluorine et qui en sont morts. Il s'agit, en somme, d'un problème économique, soit le déplacement de travailleurs et leur recyclage dans des emplois qui soient significatifs. C'est ce que certains auraient dû discuter.

M. A. BROCHU (Métallos): Je suis en faveur de la résolution, c'est bien sûr. Je tiens à féliciter le Comité pour son travail, l'excellent travail qu'ils nous ont présenté, pour qu'on puisse enfin décider par vote sur une résolution présentée par le Comité. Premièrement, on le savait qu'il y avait un problème avec l'amiante. Lorsqu'on a été mis au courant qu'il y avait un problème, on a pris les moyens pour combattre ce problème-là pour arriver aujourd'hui à travailler sécuritairement avec l'amiante. Nous avons fait des luttes syndicales difficiles; des grèves longues de sept mois, on en a fait. On a forcé les gouvernements et les compagnies, surtout les gouvernements, à nous amener des lois pour protéger les gens qui ont été malades et des lois pour le futur, concernant le dossier de l'amiante. On regarde maintenant vers l'avenir.

Ce qui se fait présentement dans le milieu de travail, dans les usines, nous avons des comités de santé et sécurité en place qui fonctionnent, qui sont efficaces, qui font de la surveillance du milieu de travail. Nous avons des inspections du milieu de travail. Nous avons des enquêtes qui se font dans le milieu de travail. Nous avons des programmes de santé, une surveillance médicale. Nous avons aussi un programme de prévention, une surveillance environnementale. Dans notre convention collective, nous avons des clauses en santé et sécurité au travail négociées et nous avons aussi la participation et puis l'implication directe du syndicat dans la prise des mesures d'hygiène industrielle dans le milieu de travail. Nous avons demandé le contrôle de l'amiante, on s'est battu pour l'avoir; aujourd'hui, nous contrôlons nos milieux de travail. Ceci est dû à notre implication et à notre participation dans le milieu. Nous avons maintenant, dans l'amiante, des emplois sécuritaires.

La solidarité qui est traitée à l'intérieur du Congrès, la solidarité, c'est une bataille face à l'emploi. Lorsqu'on parle de solidarité, on parle d'emploi. On fait quoi avec l'amiante? Où est la solidarité face à nos batailles syndicales qu'on a menées depuis des années à l'intérieur du Congrès? Aujourd'hui, c'est nous autres, l'amiante, qui est au bâton. Demain, quel toxique va prendre sa place? Benzène, nucléaire? Tout le monde est au courant des changements technologiques, de ce qu'ils peuvent avoir fait. On les a vécus, nous autres aussi dans l'amiante, les changements technologiques. On s'est servi des changements technologiques pour améliorer nos milieux de travail pour avoir un milieu de travail plus sécuritaire. Lorsqu'on nous parle d'emploi à l'intérieur du Congrès, on nous parle aussi de solidarité. Lorsqu'on parle de solidarité et d'emploi, ce sont deux mots qui viennent ensemble. La solidarité face à l'emploi, c'est donc notre responsabilité à l'intérieur du Congrès, c'est d'être en faveur de la résolution pour l'utilisation sécuritaire de l'amiante. Car demain, un autre produit sera en cause et vous serez peut-être directement impliqués dans le dossier. Merci.

M. W. CHEDORE (SPC): Je suis contre la recommandation du Comité. La première fois que j'ai lu cette résolution de prétendu compromis, je me suis demandé ce qu'on entendait par là. La seule chose que cette résolution accomplisse, c'est de compromettre la santé et la sécurité des travailleurs et des citoyens du pays. Lundi dernier, il fut sujet de travailleurs blessés ou tués au travail; nous avons observé une minute de silence à la mémoire de ceux qui sont morts à la suite d'un accident ou d'une maladie attribuables au travail. À mon avis, la résolution, telle qu'elle nous est proposée, n'est pas compatible avec la position que nous avons prise lundi.

Ce n'est pas un débat politique. il s'agit plutôt de forcer les gouvernements et le monde des affaires à prévoir un environnement de travail sécuritaire pour les travailleurs du pays. Voilà de quoi il en retourne.

Je comprends les arguments présentés par les travailleurs qui oeuvrent dans cette industrie. Nous ne disons pas que nous forcerons la fermeture des mines d'amiante dès demain matin. Ce n'est pas du tout cela. Toutefois, si je cherchais une résolution de compromis, ce ne serait certes pas celle-là. Nous devrions examiner ce que nous pouvons faire pour trouver du travail pour ces travailleurs et ce, dans un secteur où l'espérance de vie serait plus longue que s'ils travaillaient dans une mine d'amiante. D'ailleurs, nous devrions forcer les gouvernements et les compagnies du pays à faire cela; voilà où nous devrions mettre nos énergies.

J'ai entendu parler de rapports et j'en ai lus qui disaient que des agents du gouvernement visitaient les pays du tiers-monde pour y vendre de l'amiante, pays où il n'y a absolument aucune loi ni protection comparables à celles que nous avons, bien que les nôtres n'aillent pas assez loin à mon goût. Lundi dernier, nous avons parlé d'appui aux travailleurs de pays du tiers-monde en Amérique latine, ainsi qu'en Afrique du Sud. Si les produits d'amiante ne sont pas utilisés dans notre propre pays ni aux États-Unis, il faudra trouver d'autres marchés si nous en continuons l'exploitation. Et où diable pensez-vous qu'on le vendra? Dans des pays du tiers-monde où il n'y a pas de lois pour protéger les citoyens contre ce genre de produits ni contre autre chose.

J'encourage tout le monde ici à étudier et à essayer de comprendre ce dont il s'agit. J'incite les travailleurs affiliés à la FTQ et les métallos à penser à leur famille; ne choisissez pas entre votre vie et votre gagne-pain, parce qu'un tel choix ne devrait jamais exister. Pensez à des solutions de rechange, mais continuer à extraire de l'amiante n'en est pas une. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire usage d'amiante de façon sécuritaire. Des milliers de travailleurs en Amérique du Nord meurent chaque année des conséquences. Nous sommes ici pour soutenir les travailleurs dans le domaine de la santé et de la sécurité. L'argent n'est guère utile, une fois qu'on est six pieds sous terre, et la famille qu'on espérait faire vivre ne sert plus à grand chose, une fois qu'on est mort et enterré.

M. L. LABERGE (FTQ): Soyons au moins honnêtes entre nous au cours de ce débat. L'orateur précédent a dit: "Nous ne demandons pas la fermeture des mines". Pourtant, c'est exactement ce qu'il demande. À Genève, en juin, si une résolution contre l'amiante est adoptée, cela entraînera la fermeture des marchés, la perte d'emplois, la fermeture des mines. Je ne prétends pas que l'amiante soit sans danger; c'est un produit nocif, comme

bien d'autres, d'ailleurs, surtout ceux avec lesquels on compte remplacer l'amiante. Tout produit qui contient des fibres est cancérigène. Ne nous contons pas de blaques. Mon ami Art Kube a dit qu'il avait perdu un bon ami l'an dernier. Dans l'industrie de la construction, j'en ai perdu 15. Chaque année, dans cette industrie, 150 travailleurs se tuent, seulement au Québec.

La santé et la sécurité sont deux choses qui m'ont toujours préoccupé. Je dirige le Comité sur la santé et la sécurité de la FTQ. Nous avons organisé je-ne-sais-combien de manifestations et d'activités avant d'obtenir ce que nous croyons être sans doute les meilleures lois au Canada et même en Amérique du Nord en ce qui a trait à la protection de la santé, à la sécurité des gens, à la prévention et à l'indemnisation. Je ne me présenterais pas devant vous pour vous demander d'adopter une résolution qui fut dangereuse non seulement pour les travailleurs du Québec, mais pour ceux du monde entier.

Certains orateurs précédents sont sûrement au courant que leurs camarades en Russie sont devenus les plus grands producteurs d'amiante et qu'ils se fichent éperdument de l'adoption de résolutions. Pas nous, car nous respectons le mouvement syndical, nous respectons les organisations démocratiques. Nous suivons les règles du jeu.

L'amiante est dangereux. Toutefois, nous avons mis au point des méthodes d'extraction qui sont sécuritaires, absolument sûres. Le seuil d'exposition zéro est difficile à atteindre, mais l'atteint-on dans le cas de l'uranium? Ou quand on conduit une voiture? Ou pour quoi que ce soit? Voyons! Nous ne vivons pas dans un monde de rêve, mais dans un monde très réel. Nous devons lutter avec toute notre intelligence pour défendre les gens que nous représentons, et c'est ce que nous faisons. Je ne demanderais pas aux délégués d'appuyer cette résolution si des méthodes sécuritaires n'avaient pas été mises au point non seulement pour extraire l'amiante mais aussi pour le manipuler et l'utiliser dans la fabrication de produits. Nous avons mis au point ces méthodes sécuritaires et nous comptons continuer dans cette voie.

En somme, il s'agit qu'à la suite du Congrès du Travail le BIT adopte une résolution sur l'usage sécuritaire de l'amiante, assurant encore plus de sécurité, si cela était possible, à toutes les personnes du monde qui ont à manipuler ce minéral. Nous devons le permettre pour que les gens continuent à travailler, car nos camarades russes, comme vous les appelés, produisent aussi de l'amiante. Ça fait partie des règles du jeu.

Ne nous racontons pas de blagues. Si cette résolution est rejetée, notre chat est mort pour la conférence du BIT en juin. Par contre, si elle était adoptée, nous aurions d'assez bonnes chances de garder nos gens au travail et d'obtenir que l'amiante soit manipulé de façon sécuritaire partout au monde. Encore une fois, je ne demanderais pas aux délégués d'appuyer cette résolution s'il en était autrement.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La question préalable a été posée. Je demande donc l'avis de l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix? Baissez la main. Un appel au règlement.

M. J. MARTIN (Métallos): Vous avez accordé la parole à un orateur en faveur. Je l'apprécierais si vous cédiez la parole à un orateur contre. Vous saviez que je suis un métallo, que la plus grande section locale du Syndicat des métallos au pays m'a dûment élu pour venir ici la représenter. Les dirigeants me voient assis ici depuis neuf heures, ce matin. Je sais qu'il vous revient à titre de présidente, de choisir les personnes à qui vous cédez la parole. Je vous demande respectueusement, néanmoins, de permettre à la section locale 1005 de raconter l'histoire véridique des utilisateurs d'amiante au pays.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, ce n'est pas moi qui choisis personnellement le prochain orateur au micro. Des gens sont chargés de le faire pour moi.

La question préalable a été posée. Je demande l'avis de l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix? Veuillez baisser la main. Ceux qui s'opposent à la mise aux voix, veuillez lever la main. La motion pour clore ce débat est rejetée. Je retourne donc aux micros.

M. J. TURK (OUE): Je suis membre du Comité sur la santé et la sécurité de la Fédération du travail de l'Ontario. Il est toujours difficile de parler après le confrère Laberge. La question qui se pose aujourd'hui est celle du choix entre l'emploi et la santé. À mon avis, il est irresponsable de la part du Comité de forcer l'Assemblée à faire ce choix. D'une part, les emplois de milliers de travailleurs de l'amiante au Québec, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve sont en jeu. D'autre part, si cette résolution était adoptée, le décès de centaines de travailleurs au Canada, de milliers aux États-Unis et de dizaine de milliers dans le tiers-monde serait en jeu. Nous ne devrions pas avoir à choisir entre notre possibilité de travailler et notre santé; nous voulons les deux. Nous devrions renvoyer cette résolution et demander que l'élimination de l'amiante se fassse par étapes et que des pressions soient exercées sur les gouvernements fédéral et provinciaux pour trouver un autre travail pour les mineurs du Québec, de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve et pour tous les autres travailleurs de cette industrie.

Une bonne partie du débat a porté sur l'extraction de l'amiante, mais le danger de l'exposition à l'amiante dure toute la vie du produit. À partir du traitement des fibres en passant par l'installation du produit, son utilisation, son entretien fait par des milliers de travailleurs, son démantèlement, son enlèvement et sa destruction, à toutes ces étapes, l'utilisation, de l'amiante constitue un danger. Il ne s'agit donc pas juste d'emplois dans l'industrie minière, car il serait pensable de rendre l'exploitation des mines sécuritaires en faisant porter à chaque mineur un habit d'astronaute. Néanmoins, cela ne règlerait pas le problème des menuisiers ni de tous les autres travailleurs qui auront à manipuler ce produit par la suite. Il n'existe pas d'usage sécuritaire de l'amiante, et nous devons en tenir compte au cours du débat.

La résolution donne à entendre que si, mais ce n'est pas le cas. Je trouve écoeurant que l'Assemblée ait à traiter d'une résolution qui adopte le même point de vue que les employeurs, les médecins de compagnies et les professionnels de la santé ayant des liens avec les employeurs; ceux-ci prétendent tous que l'amiante peut être utilisé de façon sécuritaire quand nous savons que ce n'est pas le cas.

Ces trois derniers jours, nous avons beaucoup parler de l'Amérique de Ronald Reagan. Dans cette Amérique, on envisage d'interdire l'amiante; cette interdiction se ferait par étapes d'ici dix ans. La présentation de cette résolution à l'assemblée, aujourd'hui, est une tentative pour que le mouvement syndical se joigne au gouvernement canadien dans la lutte contre la décision de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis, "Environmental Protection Agency", et contre le gouvernement de droite de Reagan. L'enjeu est la santé des travailleurs américains, que l'Environmental Protection Agency n'a pas protégée. Ce serait honteux si cette assemblée et le Congrès du Travail du Canada se rangeaient du côté du gouvernement canadien et du ministre des Mines dans le but d'exercer des pressions contre cette action essentielle pour les travailleurs. Y a-t-il des délégués qui connaissent quelqu'un atteint du cancer du poumon ou de mésothéliome, une sorte de cancer qui se développe dans les cavités du corps, surtout près des poumons et dans l'abdomen? C'est une forme terrible de cancer. Les gens qui en sont atteints souffrent sans cesse et meurent moins de deux ans après que la maladie s'est déclarée. Avec un tel cancer, la mort est certaine. L'Environmental Protection Agency a démontré avec beaucoup de minutie que si les normes existant au Canada étaient appliquées aux États-Unis, les décès attribuables au cancer s'élèveraient à plus de 3 000. Dans le tiers-monde, où il n'y a pas de normes, ils se chiffreraient par dizaines de milliers, si une telle politique était appliquée. Aux États-Unis, on étudie présentement des mesures basées sur le dixième des normes canadiennes et, même à ce niveau, les Américains estiment qu'il y aurait plus de 1 500 décès attribuables uniquement à ces deux formes de cancer.

Il faut proposer le renvoi ou le rejet de cette résolution. Je préférerais le renvoi pour que l'on puisse consigner que nous favorisons d'autres possibilités de travail pour les gens dans l'industrie de l'amiante, tout en protégeant la santé et la sécurité de tous les travailleurs canadiens, américains et du tiers-monde. Nous, du mouvement syndical, pouvons certainement prendre cette position.

M. L. GAUGHER (SCFP): J'appuie la résolution, car c'est la façon des travailleurs de régler de telles questions. Au Québec, depuis quelques années, nous avons fait de sérieux progrès en matière de santé et de sécurité sur les lieux du travail. Une

exemple fut cité hier: le droit d'une travailleuse enceinte à être réellement protégée. Il y a encore beaucoup à faire, mais, aujourd'hui, nous nous rendons compte que la santé et la sécurité sont une affaire de tous les jours dans chacune de nos sections locales.

Les travailleurs de l'amiante ont joué un rôle important dans la reconnaissance de la nécessité d'améliorer la santé et la sécurité au travail, surtout en ce qui a trait à la reconnaissance des maladies professionnelles par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Mais nous devons prendre conscience qu'il n'y a pas si longtemps, ces travailleurs avaient affaires avec des compagnies comme la Johns-Manville ou la General Dynamic, le géant américain. Comme chacun sait, ces compagnies considèrent les travailleurs comme des objets disponibles qui doivent rapporter des profits. À l'époque, il n'était pas question de financer de la recherche dans le but de réduire les risques d'exposition aux fibres d'amiante. La situation a commencé à changer avec la nationalisation de cette industrie. Des progrès technologiques ont été réalisés pour un traitement sécuritaire de l'amiante. Mais était-il trop tard? La gigantesque campagne de pression des compagnies américaines était déjà amorcée, et, aujourd'hui, c'est l'Environmental Protection Agency qui la mène. De nos jours, les gouvernements agissent contre les dangers de l'amiante en ne tenant aucunement compte des progrès technologiques. Or, ces mêmes gouvernements restent muets sur les dangers de radiation, sur ceux des usines thermonucléaires et sur les conditions de travail dans l'industrie chimique ou textile. Quelle qu'en soit la conclusion, le débat aura été positif s'il nous fait prendre conscience de la nécessité d'avoir une convention internationale sur l'utilisation sécuritaire et le contrôle de tous les contaminants et de tous les produits cancérigènes sur les lieux de travail et non seulement en ce qui a trait à l'amiante.

L'Environmental Protection Agency (EPA) est en guerre contre l'amiante, mais que dit-elle au sujet de l'exposition aux pesticides des travailleurs mexicains en Californie? Au sujet des déversements massifs de produits chimiques par les industries américaines dans les Grands Lacs? Au sujet des vols à basse altitude des avions canadiens et américains au dessus du territoire des autochtones au Labrador? Et enfin, au sujet des effets de l'agent chimique orange dont souffrent encore aujourd'hui la population vietnamienne et des milliers de vétérans américains?

En tant que syndicats, à qui devons-nous faire confiance? À l'EPA qui rejette toute étude scientifique sur les dangers de l'amiante non conforme à ses vues ou aux travailleurs qui se battent pour l'amélioration des mesures de santé et de sécurité dans l'industrie de l'amiante et, par le fait même, pour l'amélioration de la sécurité des consommateurs de produits contenant de l'amiante.

Nous ne pouvons pas régler cette question en jouant au poker comme le fait l'EPA. J'appuie entièrement la résolution.

M. J. MARTIN (Métallos): Je désire renvoyer cette résolution au Comité avec instructions qu'il la reformule de façon à inclure une disposition prévoyant une mise en place progressive de mesures sur une période de dix ans, après quoi l'utilisation de l'amiante serait interdite au Canada. Les gouvernements doivent subventionner l'établissement d'industries fabriquant des produits de remplacement sécuritaires, celles-ci doivent être situées dans les régions touchées par l'interdiction et garantir de l'emploi aux travailleurs ainsi déplacés. Je requiers respectueusement que la résolution revienne demain devant l'assemblée, consoeur Carr.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, vous savez que vous ne pouvez pas parler sur une motion de renvoi.

M. J. MARTIN (Métallos): J'ai proposé le renvoi! Je n'ai pas parlé, consoeur Carr; j'en appelle de votre décision à ce sujet et je sollicite l'avis de l'assemblée. J'ai bien spécifié que je voulais renvoyer la résolution.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): D'accord, je vais procéder au vote. Y a-t-il un appuyeur? La motion est appuyée. L'Assemblée est saisie d'une motion de renvoi. Veuillez lever la main si vous êtes d'accord avec celle-ci. Veuillez la baisser. Ceux qui s'opposent au renvoi? Il a été décidé que la résolution soit renvoyée.

La séance est levée à 12h30.

MERCREDI 30 AVRIL 1986
Séance de l'après-midi

La secrétaire-trésorière, Mme Shirley Carr, ouvre la séance à 14h05.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous allons débuter par le document 21, le rapport du Comité des rapports des dirigeants.

COMITÉ DES RAPPORTS DES DIRIGEANTS

M. J. MUNRO (Président, Comité des rapports des dirigeants): Le secrétaire du Comité va lire le rapport.

M. B. CLARK (Secrétaire, Comité des rapports des dirigeants):

"Les membres du Comité des rapports des dirigeants désirent attirer l'attention des délégués sur le Discours de solidarité, le Rapport du Conseil exécutif et le Rapport de la secrétaire-trésorière, ainsi que sur les États financiers.

"Le Comité félicite tous ceux et celles qui sont responsables de la rédaction de ces documents et prie instamment les délégués de les lire attentivement. Ces trois documents constituent un compte rendu clair, concis et exact des activités de notre centrale au cours des deux dernières années.

"Le Comité ne saurait commenter tous les aspects de ces rapports, mais il veut mettre en lumière certaines des principales réalisations du CTC depuis la dernière assemblée statutaire, de même que les défis qu'il faudra relever dans un proche avenir.

"Nous adhérons, complètement, au thème de 'Paix et unité' choisi pour la présente Assemblée. Il s'agit là, comme le Discours de solidarité l'a bien montré, de principes essentiels à la survie de l'humanité, de notre pays et notre mouvement syndical. Les problèmes qui nous confrontent en cette année où nous célébrons le 30e anniversaire du CTC, sont les mêmes que ceux auxquels les délégués de l'Assemblée de fondation faisaient face. Le Comité fait sien le souci exprimé dans cet appel à la solidarité, à savoir que nous devons tous rester vigilants et rechercher des solutions dans l'unité et par l'action collective, comme le dit ce discours:

> 'Puisque nous allons tracer notre route pour les mois et les années à venir, il importe de le faire dans l'unité et la solidarité. Confrères et compagnes, serrons les coudes: que nous soyons du secteur public ou du secteur privé, restons solidaires; les plus âgés comme les plus jeunes, travaillons dans l'unité!'

"Le Comité partage également la préoccupation exprimée dans tous ces documents vis-à-vis des violentes attaques que les forces conjuguées de gouvernements hostiles et du milieu des affaires dirigent contre le mouvement syndical et le monde du travail. Le Comité félicite le CTC pour ses campagnes contre la déréglementation, la privatisation et le libre-échange. Car, sous couvert d'un souci d'amplifier les libertés individuelles, il s'agit là d'une triple attaque visant le coeur même du mouvement syndical et le niveau de vie des travailleurs et de leurs familles, des pauvres, des gens âgés, des jeunes et des personnes sans défense. Obsédé par le déficit, le gouvernement fédéral fait passer tout le fardeau fiscal sur les épaules des travailleurs, au bénéfice des grandes entreprises. Les avantages sociaux pour lesquels nous avons lutté pendant de longues années et que plusieurs d'entre nous prenaient pour acquis seront remis en question, sauf si nous restons unis pour les défendre. Au cours des dernières années, nous avons souvent compté comme des victoires chacune des occasions où nous réussissions à ne pas perdre de terrain. Pour plusieurs de nos anciens membres et leurs familles, le chômage et l'aide sociale sont devenus un mode de vie.

"À cet égard, le Comité reconnaît et approuve le leadership dont le CTC fait preuve en mobilisant nos forces collectives et en forgeant des liens avec toutes les institutions et tous les groupes de même esprit aux niveaux national, régional et local. Cette unité et ce leadership nous seront précieux au cours des années à venir. Le Comité encourage le CTC à poursuivre ces efforts et à renforcer ces liens en vue des luttes qui s'annoncent.

"Dans le domaine juridique, le Comité félicite le CTC d'avoir entrepris et coordonné la défense des droits fondamentaux du mouvement syndical contre les attaques d'organisations de droite

telles que la National Citizens' Coalition. Ces groupes de droite, sous prétexte de défendre les droits de la personne, exploitent la Charte des droits en vue de détruire les droits collectifs. Les droits d'association et de libre négociation collective sont en jeu. La présente Assemblée court le risque de perdre le droit d'appuyer le Nouveau Parti Démocratique et de lui accorder son soutien financier. Le droit des sections locales, des syndicats affiliés et des fédérations de travailleurs de participer au processus politique du pays est menacé. Le Comité n'a pas besoin de vous rappeler que si ces droits étaient perdus, toutes les garanties législatives, tous les programmes de sécurité sociale, l'assurance-santé, l'accès à l'égalité et l'assurance-chômage, tout cela n'appartiendrait plus qu'à l'histoire. Le Comité encourage donc le CTC à poursuivre ses efforts dans ce domaine critique et à persuader tous nos affiliés de nous aider à coordonner la défense de toutes ces causes devant les tribunaux. Ici encore, le thème doit être: l'unité.

"Dans le domaine de la syndicalisation, l'activité du CTC s'est intensifiée. Nous rappelons aux délégués la récente grève du Centre VISA et les longues et laborieuses négociations qui l'ont accompagnée. Le Comité tient à féliciter le CTC pour la façon dont cette grève a été amenée à son heureuse conclusion. En outre, le Conseil canadien des relations du travail a dénoncé le comportement antisyndical de cette Banque, ce qui prouve bien qu'elle cherchait à éviter la syndicalisation. Cependant, le CTC ne doit pas s'endormir sur ses lauriers mais plutôt poursuivre ses efforts afin de venir à bout de ce bastion de l'industrie bancaire, et faire bénéficier ses milliers d'employés de leur droit de se syndiquer et de négocier collectivement.

"Le CTC a également mené une campagne d'envergure en vue de syndiquer les travailleurs des trois usines Michelin, en Nouvelle-Écosse. À cause de l'adoption de la 'Loi Michelin', nous n'avons pas réussi à obtenir la majorité dans chacune des trois usines. Le CTC vient à présent de porter l'affaire devant les tribunaux, dans l'espoir que cette loi soit déclarée inconstitutionnelle. Ici aussi, le Comité félicite le CTC pour ses efforts.

"Par l'intermédiaire de ses services et de ses comités permanents, beaucoup d'activités ont été entreprises. Le Comité attire l'attention des délégués sur les rapports des services joints au Rapport de la secrétaire-trésorière, qui donnent un compte rendu détaillé de notre action dans tous les secteurs. Le Comité félicite tous les permanents et permanentes qui ont travaillé longtemps et avec zèle pour mettre en oeuvre les résolutions et les directives adoptées par la dernière assemblée statutaire.

"Le Bureau de la femme a consacré beaucoup de temps et d'efforts à promouvoir l'adoption d'une loi fédérale sur l'accès à l'égalité. Le Bureau a été désappointé par la 'loi concernant l'équité en matière d'emploi' (C-62), mais il poursuivra la lutte en vue de l'adoption de mesures législatives plus efficaces. Le Comité félicite le Bureau de la femme pour ces efforts, de même que pour ceux qui ont abouti à la 5e conférence biennale organisée autour du thème: "Pour de vrais programmes d'accès à l'égalité."

"Le Comité loue le Service de la santé et de la sécurité au travail pour ses efforts constants et le félicite du rôle déterminant qu'il a joué par rapport aux modifications à la IVe partie du Code canadien du travail.

"Félicitations aussi au Service des affaires internationales pour le rôle essentiel qu'il continue à jouer dans la recherche de la paix et pour le bien des syndicats du Tiers Monde; il a contribué à fournir aide et fonds pour l'assistance aux Éthiopiens frappés par la famine, à l'acheminement de secours aux familles des mineurs en grève de Grande-Bretagne, à des activités de formation dans les mouvements syndicaux du Tiers Monde, ainsi qu'à l'opposition au racisme et à l'apartheid en Afrique du Sud.

"Le CTC s'est également employé à de nombreuses activités éducatives: colloques de formation, élaboration et production de programmes audio-visuels et autres. Le Comité félicite les Services éducatifs pour l'ensemble de leurs activités, en particulier dans le secteur de la formation des instructeurs, dont le mouvement syndical canadien retirera beaucoup de profit dans l'avenir.

"Le Service de recherche et législation mérite des félicitations pour ses nombreuses activités, et notamment la rédaction de mémoires sur un vaste éventail de questions sociales, économiques et législatives; il a été extrêmement occupé à organiser des conférences, à seconder les comités permanents et à participer (en tant que groupe de personnes-ressources) à des ateliers éducatifs.

"Le Service d'éducation politique a été très actif, ayant participé à une élection fédérale ainsi qu'à six élections provinciales/territoriales, sans compter les élections partielles dans quelques circonscriptions. La campagne de contacts personnels par téléphone et en milieu de travail reste l'activité centrale de ce Service et cette approche s'est révélée fructueuse. Le Comité félicite ce Service pour son travail en faveur du NPD.

"Notre Service des programmes sociaux et communautaires a maintenu des relations très suivies avec des organisations de l'extérieur: dans le domaine du logement et concernant les questions d'environnement; avec Condition physique Canada, et le Programme de vigilance des facteurs; concernant les droits de la personne, la lutte contre la pauvreté, les coopératives et la jeunesse. La Comité souhaiterait que le CTC donne plus d'ampleur à ses activités d'action sociale, qui compléteraient sa stratégie d'amélioration des liens avec ses alliés.

"Le Comité attire l'attention des délégués sur la section du Rapport de la secrétaire-trésorière qui traite de l'affiliation au CTC et de la croissance des syndicats indépendants. Cette section fait remarquer que le CTC ne représente plus que 56 pour cent des travailleurs et travailleuses syndiqués alors que cette proportion a déjà été de 75 pour cent. Si cette tendance se maintient, dit le Rapport, la validité de la position du CTC en tant que 'voix du mouvement syndical' sera sérieusement mise en doute. Le Comité est d'avis que le CTC doit intensifier ses efforts et envisager la possibilité de consacrer encore plus de temps et d'argent aux efforts pour renverser cette tendance.

"À la suite du Rapport de la secrétaire-trésorière, le Comité félicite les dirigeants du CTC pour leur sage gestion financière. Malgré les frais considérables engagés dans la mobilisation de nos troupes au moyen de conférences et de campagnes contre les restrictions, ainsi que pour défendre nos syndicats qui sont attaqués devant les tribunaux en vertu de la Charte des droits, et malgré les indemnités de grève qu'il a fallu payer pour l'emporter lors de la grève au centre VISA, le CTC a terminé l'exercice avec un excédent de 669 882$ sur les dépenses.

"Nous faisons remarquer à ce sujet, avec une certaine satisfaction, que ce surplus vient en partie du fait que nous comptions, en 1985, 84,832 membres de plus que 24 mois auparavant."

Respectueusement présenté au nom du Comité,

Jack Munro, SITBA, président
Bud Clark, TAVT, secrétaire
Alphonse De Cesare, SITBCT
Susie Vallance, SNFPP
Doug Anderson, STCC
Maury Sjoquist, GMMC

M. J. MUNRO (président, Comité des rapports des dirigeants): Le Comité recommande que son rapport soit adopté, et j'appuie cette motion.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il a été proposé et appuyé que soit adopté le document no 21, le rapport du Comité des rapports des dirigeants.

M. L. RUFO (UTI): Ce n'est pas un problème pour moi qu'on discute de tous ces documents et de tous ces rapports à la fois, c'est-à-dire le discours de solidarité, le rapport du Conseil éxécutif et le Rapport de la secrétaire-trésorière. Cela fait beaucoup de rapports à résumer comme il faut. Bien que je ne m'oppose pas à l'ensemble des divers rapports mentionnés dans le document no 21, je conteste une section du rapport du Conseil éxécutif. Il s'agit du passage où l'on parle de l'Union typographique internationale dans le chapitre portant sur le Service de l'organisation. Quiconque a écrit ce passage sur notre syndicat induit l'assemblée en erreur, tout comme il a induit en erreur le Conseil éxécutif du Congrès du Travail.

Le rapport parle de tentatives de prise de possession. En aucun temps, l'UTI a-t-elle été sujette à une éventuelle prise de possession par quiconque. L'UTI a reçu, de la part de divers syndicats, des propositions de fusion, et ses membres ont décidé par le processus démocratique d'un référendum prévu dans les statuts de l'UTI, tous les membres, y inclus les retraités. Aucun

autre syndicat à cette assemblée ne permet à ses membres retraités de voter des amandements aux statuts; l'UTI le fait. Les membres ont pu décider s'ils voulaient fusionner avec ces syndicats. Le CTC est intervenu par l'entremise de certains individus, portant ainsi atteinte à l'autonomie de l'UTI de prendre une décision conformément aux statuts de cette dernière, même si cette autonomie est clairement définie dans les statuts du Congrès du Travail du Canada. Nous n'étions pas engagés dans un processus de fusion; nous avons reçu un document nous proposant une fusion. Nous sommes suffisamment intelligents et informés pour prendre une décision. Comme vous le savez, les imprimeurs savent lire et écrire et ce, depuis fort longtemps. En fait, c'est le plus vieux syndicat de l'Amérique du Nord; il fut fondé en 1852.

Le passage dit également que le président de l'UTI a nommé un dirigeant de premier rang, Dick Weatherdon. Le président n'a pas ce pouvoir. Encore une fois, ce fut par voie de référendum que nous avons élu deux dirigeants supérieurs. Le rapport ne dit donc pas la vérité.

"Cette heureuse conclusion n'a été possible que grâce au travail splendide des permanents du CTC et des organisations à charte vers un seul but: protéger les intérêts de nos membres affiliés". L'autre syndicat nous a demandé s'il pouvait se fusionner avec nous; ce fut une nouvelle gifle en pleine face. Nous avons tenté d'obtenir un document qui avait été jeté et que le syndicat avec lequel nous étions supposés fusionner ne trouvait plus acceptable. Puis ce fut une belle promesse et ensuite le document qui nous avait été présenté auparavant.

Je ne veux pas parler du discours de solidarité . . . je vois que la lumière est éteinte.

M. D. GREY (UTI): J'ai un ou deux commentaires à faire: l'un porte sur les tactiques anti-syndicales, l'autre, sur l'organisation. Je constate que je parle immédiatement après un orateur avec lequel je ne suis pas d'accord.

Je tiens à remercier le président du CTC, Dennis McDermott, la secrétaire-trésorière, Shirley Carr, le Conseil exécutif et tout particulièrement Wes Norheim et les autres pour leur appui durant le conflit interne de l'Union typographique internationale au sujet d'une éventuelle fusion avec les "Teamsters" (Fraternité internationale des camionneurs) à l'occasion de leur tentative de prise de contrôle de notre syndicat en 1985. Grâce aux efforts exceptionnels de Wes Norheim et de ses collègues du Service de l'organisation, les membres canadiens de l'UTI furent encouragés à demeurer affiliés au CTC. En conséquence, la fusion, l'affiliation, la prise de contrôle ou quel que soit son nom, fut rejetée par plus des deux tiers des voix de tous les membres de l'UTI au Canada et sur tout le continent. Je remercie donc le Conseil exécutif de son appui.

À propos de tactiques anti-syndicales, nous avons un boycott à Toronto que le Congrès du Travail du Canada vient juste de mettre sur sa liste de boycotts nationaux. Il s'agit de boycotter la compagnie Burlington Northern Airfreight. Cela fait près d'un an que nous sommes dehors. Cette compagnie, une grosse multinational dont le siège social est aux États-Unis, s'en prend à 30 employés. Pour gagner cette bataille, nous avons besoin de l'appui des syndicats. La Burlington Northern a été accusée par la Commission des relations du travail de l'Ontario d'avoir négocié de mauvaise foi, de manoeuvres déloyales et de lock-out illégal. Nous avons eu à ce jour 13 audiences et 13 autres en perspective au bout d'un an. Vous savez ce que veut dire être dans la rue depuis plus d'un an! Nous continuons la lutte et nous avons besoin de votre aide. Pour certains de nos clients nous transportons des pièces d'automobile, des ordinateurs, des périodiques et des livres, ainsi que du fret en vrac. Dans la mesure du possible, à votre retour chez vous, parlez-en dans vos sections locales et aux employeurs qui sont compréhensifs, aidez-nous; appuyez notre lutte. Encore une fois, nous remercions le Conseil exécutif du CTC de son appui. Merci beaucoup.

M. R. GINGERICH (FCCET & AO): Je me vois à un micro contre, chose que je ne pensais pas faire, pour traiter de certains aspects des rapports des dirigeants, dont je ne suis pas très heureux. Mais avant, j'aimerais faire élucider une question juste en cas qu'il y ait quelque problème de procédure. Premièrement, j'ai l'intention de parler d'événements qui se sont produits depuis le 1er janvier. Je me rends compte que les rapports imprimés doivent être préparés à l'avance et que conséquemment ils ne portent que sur les événements allant jusqu'au 31 décembre. J'aimerais juste faire élucider cette question de procédure en premier lieu et m'assurer que les dirigeants élus et les membres du Conseil exécutif doivent rendre compte de leurs mandats complets à l'Assemblée, mandats qui se terminent à l'ouverture de cette dernière. Pouvez-vous éclairer ma lanterne, s'il vous plaît?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Oui, ils le sont.

M. R. GINGERICH (FCCET & AO): Le problème qui me préoccupe tant est couvert par d'autres résolutions qui seront présentées plus tard à l'Assemblée. Sachant cela, je ne discuterai pas du problème en soi.

Je veux simplement dire que, ces derniers mois, nous avons été témoins de la trahison des principes syndicaux la plus incroyable et absurde que j'aie jamais vue de ma vie.

Chaque délégué dans cette salle, chaque travailleur au pays sait instinctivement que ce qui a été fait est mauvais et inacceptable. C'est avec beaucoup de regret que je dis aux dirigeants et aux membres du Conseil exécutif qui se sont trouvés dans cette situation qu'ils ont failli à l'obligaton qui leur fut confiée à la dernière assemblée, c'est-à-dire assumer la direction. Je comprends très bien et je me rends compte du pétrin dans lequel vous vous trouviez en janvier et en février de cette année, après l'annonce de la nomination par le premier ministre Mulroney. Je sympathise avec vous. Toutefois, je soutiens que vous aviez un choix à ce moment-là; je ne vise personne en particulier, je m'adresse à tous en général. Vous auriez dû dénoncer ce qui a été fait et dire très clairement que c'était inacceptable. Vous avez choisi de suivre une autre voie.

Absolument aucune directive ne fut donnée aux délégués indiquant que ce genre de conduite est inacceptable et non conforme aux principes syndicaux. Je dis donc que les délégués à cette assemblée ont été lésés, les dirigeants ayant manqué à leurs engagement envers eux au cours de leur mandat. J'ai sincèrement beaucoup de chagrin à devoir le dire, mais il demeure que vous avez été élus non seulement pour agir mais pour défendre les principes que nous avons travaillé si fort à établir et à édifier. Ces principes sont tout ce que nous possédons. C'est ce qui nous distingue de General Motors. Si nous laissons s'éteindre la flamme constante que constituent nos principes, alors nous ne serons rien d'autre que des syndicats d'affaires s'occupant d'arbitrages. Donc, sans viser personne, je dis aux dirigeants que c'est mal et que je regrette énormément que vous n'ayez pas pris la situation en main. D'après moi, vous n'avez pas arranger le problème en faisant certaines autres choses, y compris un ou deux dîners somptueux et des dépenses que je juge non justifiées.

Une dernière chose: à mon avis, les syndicats ne devraient pas être associés à l'action à laquelle j'ai fait allusion; je crois que tout le monde sait de quoi il s'agit. Je déteste être embarrassé et insulté en ayant à partager cette salle avec ce genre d'action et j'incite tout le monde à se joindre à moi à 14h45 et à quitter la salle.

M. G. LEMIRE (FCCFA): Je suis pour le rapport, mais je voudrais avoir la chance de pouvoir émettre des commentaires. Je suis inquiet des résolutions et des discussions sur divers sujets. Nous avons un devoir à remplir et c'est de représenter les membres. Nous pouvons établir les priorités que nous voulons, c'est seulement à la base où sont les membres que nous pouvons établir notre crédibilité.

Nous avons des congrès régulièrement dans tous les syndicats à travers le pays où nous établissons des politiques pour l'avenir. Nous sommes démocratiques à un point tel que tout notre appareil de fonctionnement est devenu une immense bureaucratie. Nous formons des comités pour étudier nos demandes et des sous-comités pour rendre les choses encore plus complexes. Nous sommes tous membres de nos syndicats et des dirigeants représentant à différents niveaux le pouvoir ouvrier. Un des membres de mon syndicat m'a étonné par la justesse de son jugement concernant la vue d'ensemble que les gouvernements et les compagnies multinationales à travers le monde nous ont imposée, menant vers la destruction pure et simple de la génération de nos enfants.

À tous les vingt ou trente ans dans le passé, nous avons eu des guerres qui ont éliminé à travers les décades des générations qui se sont sacrifiées ou ont été sacrifiées pour la gloire, la religion, ou tout simplement pour la politique d'une dictature. Regardez bien notre société à travers le monde entier. Pour des raisons économiques et sociales, les pères et les mères de nos familles sont rendus sur le marché du travail par besoin. Nous avons donc une génération de jeune gens qui est sacrifiée, sans emploi et sans rêve de voir s'améliorer leur avenir. Ce qui est pire que de mourir pour la gloire, c'est de perdre toute raison de vivre décemment. Nous avons à mettre tout en oeuvre comme syndicat, afin de reprendre le pouvoir des emplois qu'ils ont besoin pour aimer et respecter les amis qui les représentent.

M. G. LEVINE (SCFP): D'habitude, les rapports des dirigeants ne soulèvent pas de controverse, mais je dois m'objecter à la déclaration en page 2 à propos du Service des affaires internationales. Le rapport dit que ce service a contribué "à l'acheminement de secours aux familles des mineurs en grève de Grande-Bretagne". Cette citation laisse croire que le Service des affaires internationales a organisé une levée de fonds pour les mineurs britanniques pendant leur pénible grève en 1984. J'ai le regret d'annoncer aux délégués que c'est tout le contraire.

Le CTC n'a pas contribué à lever des fonds. Tout ce qu'il a fait, ce fut de servir de bureau de poste pour les fonds recueillis par les affiliés et d'autres groupes. Les mineurs britanniques en grève depuis un an, qui se sont battus contre le gouvernement de Margaret Thatcher en 1984, ne reçurent, malheureusement, que très peu d'aide du Service des affaires internationales. De fait, les dirigeants du CTC écrivirent aux affiliés, décourageant toute aide à la tournée d'un mineur britannique qui parcourait le Canada en visitant les sections locales dans un effort de recueillir de l'argent pour les familles des grévistes. Un certain nombre de personnes organisèrent donc cette tournée, indépendamment du CTC et en dépit des barrières qu'il érigea. Malgré cette opposition, je suis heureux d'annoncer que la somme recueillie s'élève à plus de 300 000$. C'est beaucoup d'argent, plus que toute somme jamais recueillie dans toute l'histoire du syndicalisme au Canada pour une lutte à l'extérieur de nos frontières. A mon avis, l'Assemblée devrait reconnaître le mérite des quelques personnes qui jouèrent un rôle déterminant dans la cueillette de ces fonds et, particulièrement, les dirigeants des Fédérations du travail de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, ainsi que de la CEQ. J'aimerais signaler en particulier le travail précieux de Dave Patterson, du syndicat des métallos, et de Dave Werlin, de la Fédération du travail de l'Alberta.

Consoeur Carr, j'espère qu'à l'avenir, sous votre nouvelle direction, lorsque des travailleurs n'importe où au monde auront besoin de notre aide, nous leur accorderons en fonction de leurs besoins et que nous ne les priverons pas de notre appui juste à cause de la pensée politique des dirigeants que ces syndiqués se sont choisis. Nous n'avons guère besoin du CTC comme bureau de poste.

Par contre, nous avons besoin qu'il participe activement à lever des fonds pour toutes les causes qui le méritent.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Permettez que je déroge un peu de mon rôle de présidente. Je vous rappelle que vous êtes le Congrès du Travail du Canada et également que quatre dirigeants du Conseil exécutif ont parcouru le Canada pour recueillir des fonds pour les mineurs. Ces fonds furent acheminés par notre Service des affaires internationales au mouvement syndical britannique où ils servirent à combler les besoins des travailleurs. Donc, ne croyez pas que nous n'avons rien fait. Tout comme hier, quand on nous reprocha de n'avoir rien fait pour le COSATU, ce n'est tout simplement pas vrai.

M. J. DUFF (TUA-Canada): Je contreviendrais à mon devoir si je ne répliquais pas aux remarques faites par l'un des orateurs précédents, et vous savez fort bien à quelles remarques je fais allusion. Je croyais que cette question avait été réglée, lundi matin. Nous avons eu alors une explication détaillée, et personne n'a dit mot. En fait, j'en ai vu se lever pour applaudir. J'avais l'impression d'être un bon syndicaliste en matière d'unité, de paix et de solidarité. Je croyais le problème réglé à la satisfaction de tous les délégués de cette assemblée; toutefois, ce n'est pas le cas. Il y a en a qui semblent aimer les plaies suppurantes et ulcéreuses. Mais je sais, confrères et consoeurs, que vous ne laisserez pas les choses se passer comme ça.

Il y a environ 24 ans, j'ai vécu une expérience du genre quand j'étais jeune garçon. Je m'étais présenté à un hôtel de New York pour une demande d'emploi. Le directeur de l'hôtel a dit: "Suivez-moi, venez par ici", et 30 postulants se mirent à le suivre. Nous l'avions tous écouté. Pour l'amour du ciel, cette instance est intelligente! Allons-nous quitter la salle à 14h45! Non, à 14h45, nous serons tous dans cette salle à écouter l'allocution d'adieu du président du Congrès du Travail du Canada. Voilà ce que nous serons en train de faire à 14h45!

On nous a expliqué aujourd'hui, qu'il était temps d'avoir des syndicalistes au sein du corps diplomatique. Nous n'avons pas appris la diplomatie dans des collèges hautement spécialisés, ni à la table d'une salle à manger, nous l'avons apprise à la dure école de la vie, et c'est là le meilleur cours que nous ayons pu suivre. Je trouve très bien qu'un syndicaliste soit nommé à un poste diplomatique, car il parlera le language des travailleurs. C'est une bonne chose d'avoir un social démocrate comme ambassadeur au lieu d'un conservateur de longue date, d'un banquier important ou d'un type qui, s'étant mérité la confiance du public, lui est redevable. Ces gens-là ne devraient pas nous représenter. Je suis ravi de voir à un tel poste un syndicaliste que je connais et avec lequel je travaille depuis 32 ans. De plus, nous aurons un ambassadeur dont la femme ne sera pas une aide insipide!

Je n'ai pas constaté de manque de direction; je ne nous ai pas vus allant dans tous les sens. Je suis content de la situation et je crois qu'au fond de nos coeurs nous le sommes tous.

M.G. ASH (SPC): Permettez-vous un débat sur l'allocation de 14h45? Si oui, j'aimerais bien en parler. Je trouve disgracieux ce qui se passe ici en ce moment.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, nous traitons des rapports des dirigeants.

M. J. PORTER (TUA-Canada): J'ai une question de privilège. Beaucoup de choses peuvent contribuer à diviser le mouvement syndical, mais, à mon avis, c'est nous rendre un très mauvais service que d'adopter une attitude doctrinaire et de quitter l'assemblée. Parlant de principes syndicaux, je rappelle à tous les délégués que le confrère Gingerich était membre du conseil exécutif qui mit son personnel en lock-out et cinq de ses dirigeants nationaux à la porte. Ne soyons pas trop purs. Dennis McDermott a toujours dignement représenté notre mouvement. Il mérite l'appui de l'Assemblée. D'ailleurs, celle-ci respecte sa décision. Le problème, c'est quand on devient trop purs.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, je vous en prie. Nous traitons du rapport du Comité des rapports des dirigeants. Veuillez avoir l'obligeance de vous abstenir de toute discussion non pertinente. Quelqu'un désire-t-il parler sur le rapport lui-même?

M. M. HURLEY (SCFP): J'adresse mes remarques au dirigeant chargé de surveiller le travail du Service des affaires internationales et j'aimerais traiter du problème qu'un certain nombre d'affiliés ont eu en ce qui a trait à leur travail avec le Comité de solidarité du SACTU. Parmi les sections locales et les affiliés qui ont travaillé étroitement avec le SACTU, c'était chose connue qu'une telle coopération n'était pas encouragée.

En fait, j'ai une lettre d'un représentant du CTC à un conseil du travail de la Colombie-Britannique disant: "Soyez avisé que le CTC n'appuie pas cette organisation. On se demande si l'argent donné au SACTU se rend jusqu'à la population et est utilisé à bon escient."

Je suis membre d'une section locale du SCFP étroitement associée à ce Comité; nos membres participent activement à une campagne de sanctions en essayant de convaincre notre employeur et les employés d'hôpitaux de l'Ontario de boycotter les produits sud-africains. Je m'oppose très fortement à l'ingérence du Service des affaires internationales dans ce travail. Il est grand temps que cessent le sectarisme et les accusations de gauchisme au sujet de ce groupe et qu'on s'attelle à appuyer concrètement les travailleurs d'Afrique du Sud. Le Comité de solidarité du SACTU travaille en étroite collaboration avec les syndicats. Cessons ces folies et appuyons-les.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je vais poser la question. Le Comité recommandate que soit adopté le document no 21. Ceux

qui sont en faveur de l'adoption, veuillez l'indiquer. Quelqu'un s'oppose? Le document est adopté.

Le Comité peut maintenant se retirer, avec nos remerciements.

Le Comité sur la santé et la sécurité sera de retour dès la conclusion des festivités en l'honneur du président.

Je profite maintenant de l'occasion pour vous présenter un très bon ami, le confrère Ed Scrivens, membre du Conseil général du "Trades Union Congress" de la Grande-Bretagne. Né au pays de Galles en novembre 1921, il quitta son patelin à l'âge de 14 ans pour devenir apprenti machiniste dans la région des Midlands en Angleterre. Il participa à la grève des apprentis de 1937. En 1960, il devint directeur régional de la "Amalgamated Engineering Workers Union" et, en mai 1979, membre du conseil exécutif pour les East Midlands. Depuis septembre 1982, il siège au conseil général du "Trades Union Congress" de Grande-Bretagne.

ALLOCUTION DE M. EDMOND SCRIVENS

Délégué fraternel, Trades Union Congress, Grande-Bretange

J'ai le grand plaisir et le privilège d'être ici, parmi vous, à Toronto et de vous apporter les chaleureuses salutations et les meilleurs voeux de 10 millions de syndiqués britanniques. Nos effectifs sont peut-être un peu moins nombreux qu'il y a quelques années, mais l'amitié que nous éprouvons envers nos consoeurs et nos confrères canadiens est accrue. Les syndicalistes britanniques se rendent de plus en plus compte qu'en cheminant avec le mouvement syndical canadien, nous tiendrons bon chacun de notre côté. Pour nous, il est facile de nous accorder avec ce dernier. Nous avons toujours considéré le Congrès du Travail du Canada comme un grand ami et un allié précieux et, au cours des deux dernières années, nous avons eu une nouvelle raison d'être reconnaissants. Votre générosité à contribuer au fonds de secours pour les mineurs et leurs familles lors de la grève des mineurs en Grande-Bretagne, fut remarquée et ne sera pas oubliée. Je remercie sincèrement Dennis et le Service des affaires internationales pour l'énergie avec laquelle ils ont recueilli les généreuses contributions des syndicats et avec laquelle ils nous les ont transmises. Je vous remercie sincèrement de votre solidarité.

En écoutant vos délibérations, je pourrais remplacer le nom de Mulroney par celui de Thatcher et j'aurais l'impression d'être de retour dans mon pays. Lors de votre dernière assemblée, le délégué fraternel de la Grande-Bretagne a parlé de la nature vicieuse des mesures antisyndicales prises par le gouvernement britannique. Eh bien, le gouvernement est toujours aussi vicieux! Les lois sont toujours à l'état statique, et le chômage augmente encore. Des institutions nationales hautement considérées par les britanniques sont constamment menacées; notre service national de transport aérien, notre système public d'éducation, nos mesures de sécurité sociale, chacune de ces institutions est en péril à cause des économies imposées par un gouvernement à courte vue. Privées de ressources, elles faiblissent à vue d'oeil. Nous savons que les conséquences pour les travailleurs, les sans-emploi, les malades, les personnes âgées et nos enfants seront terribles. En plus de tout cela, le gouvernement se fait un plaisir de vendre à ses amis de la Cité (de Londres) et d'ailleurs de larges portions de l'industrie britannique et de services mis sur pied par des entreprises d'État appartenant au peuple.

Le gouvernement réserve au mouvement syndical un traitement tout à fait spécial. Au cours des sept dernières années, trois lois majeures furent adoptées en vue d'affaiblir notre organisation, de restreindre sérieusement le droit de grève, de séparer les membres de leurs syndicats et de briser le lien qui existe entre les syndicats et le Parti travailliste. De par la loi, plusieurs de nos syndicats ont subi de fortes pénalités financières et sont ainsi privés de moyens pour défendre leurs membres. Mais nous sommes en train de battre le gouvernement avec ses propres armes. L'attitude du public envers ces lois change. Elles sont considérées comme très injustes. Chaque syndicat possédant un fonds politique est requis de par la loi de faire voter leurs membres sur le bien-fondé de conserver ce fonds. Chacun des 39 syndicats qui pris un tel vote a obtenu une majorité écrasante en faveur du maintien du fonds. Ces votes ont servi à démontrer que les syndicats sont en accord avec leurs membres, bien que le gouvernement Tory ait pensé le contraire.

Le Grande-Bretagne est reconnue, avec raison, pour son système national de soins de la santé. Nous y tenons beaucoup car il procure gratuitement des soins à quiconque en a besoin, peu importe sa capacité de payer. Le gouvernement affirme que ce service ne risque rien sous lui, mais nous constatons la fermeture de salles d'hôpitaux, le retrait de services aux patients et, pour certaines opérations, des listes d'attente de plus en plus longues. Nos membres, souvent peu payés, luttent avec désintéressement pour compenser le financement hautement insuffisant de ces services. Néanmoins, le nombre des personnes âgées et des handicapés augmente, ce qui contribue à grever encore davantage un système déjà surchargé. Nous menons une campagne pour préserver les services de santé, et nous sommes résolus à gagner la bataille. Nous devons la gagner; ces services appartiennent au peuple, et ce dernier a droit aux meilleurs.

Le mouvement syndical de la Grande-Bretagne, comme celui du Canada et d'autres ailleurs au monde, réclame que le gouvernement accorde la priorité à notre meilleur atout, le talent de nos enfants. En Grande-Bretagne, en ce moment, le gouvernement refuse d'investir dans la structure scolaire ou dans le corps enseignant. En réaction à un conflit avec ces derniers, il s'est mis à soutenir l'enseignement privé au lieu de reconnaître les besoins et les objectifs du système public d'éducation. Le Trades Union Congress (TUC) appuie les efforts des syndicats d'enseignants pour stopper l'abaissement des normes scolaires et forcer le gouvernement à investir davantage dans tous les secteurs du système d'éducation, afin de l'améliorer et, de surcroît, créer des emplois.

J'hésite à faire la liste des péchés du gouvernement Tory. Je n'en ai guère le temps, votre assemblée ne durant qu'une semaine. Je pourrais vous parler des coupures dans les services sociaux et du grand nombre de jeunes sans-emploi qui sont obligés de se déplacer de ville en ville à toutes les deux ou trois semaines, car ils ne peuvent recevoir de prestations de sécurité sociale pour payer pour le logement que lorsqu'ils sont dans un endroit pour un temps limité. Le livre blanc, dans lequel le gouvernement expose ses projets pour ce qu'il nomme une réforme du système de sécurité sociale, s'attaque à chacun des aspects de la qualité de vie des gens, du berceau au tombeau. La justesse de cette déclaration est effrayante. Parmi les avantages qu'on prévoit mettre au rancart se trouvent les allocations de maternité et de décès.

Les syndicalistes britanniques ont le courage, la force et la détermination nécessaires pour défendre les mesures sociales et faire de leur pays un endroit où les citoyens seront à nouveau plus importants que les profits. Nous serons là quand le misérable dossier des faillites, des divisions et des injustices du gouvernement conservateur sera condamné par les livres d'histoires.

Nous sommes justifiés de demander à l'Etat d'intervenir pour susciter des investissements, à la fois publics et privés, dans des industries nouvelles ou déjà existantes et dans l'infrastructure. La plupart des employeurs et des politiciens sont d'accord avec cette politique. Seuls le Premier ministre et le conseil des ministres sont en complet désaccord, tandis que le taux de chômage grimpe constamment de mois en mois, malgré des efforts pour blanchir les chiffres. À proprement parler, le nombre de chômeurs dans mon pays se situe actuellement autour de 4 millions.

Nous sommes ici pour vous apporter nos voeux et notre engagement de solidarité. Nous savons que vous avez des problèmes. Nous savons également que vous avez la volonté et la résolution d'en venir à bout. Quand c'est possible, nous devons travailler de concert pour changer l'orientation des tendances économiques et politiques et pour chasser les menaces de l'annihilation nucléaire, de la pauvreté et de la faim croissantes dans les pays en voie de développement. Je suis sûr que, chacun dans nos pays, nous avons une contribution à apporter et nous possédons, par l'entremise de la CISC, les moyens de coordonner notre travail efficacement et de faire sentir notre présence auprès des autorités constituées. Nous le devons à nos membres.

Je vous suis reconnaissant pour m'avoir donné l'occasion de m'adresser à votre remarquable assemblée. Le TUC de Grande-Bretagne ne peut rien vous montrer. J'aimerais rendre un hommage spécial à vos membres féminins pour leur participation. C'est une leçon qui nous reste à apprendre en Angleterre. Ces

membres ont démontré qu'une femme peut parler de façon aussi articulée et avec autant de force que n'importe quel homme quand la cause le justifie.

Je suis certain que votre président manquera le sentiment de solidarité et de chaleur que procure l'appartenance à une grande tradition syndicale et je lui souhaite, ainsi qu'à Claire, du succès dans tout ce qu'ils entreprendront. Moi aussi, j'approche l'âge de la retraite. Je sais que mon propre syndicat me manquera après toute une vie de travail dans ce milieu, mais je ne romprai pas les liens d'amitié et d'appui qui ont toujours été la marque des organisations syndicales. Je me souviendrai toujours de votre hospitalité envers nous cette semaine.

Quand vous élirez un gouvernement à votre goût, ayez la patience de travailler avec lui et de prendre la bonne voie pour rendre entièrement justice aux gens que vous représentez.

M. D. MARTIN (Vice-président exécutif, CTC): Merci, confrère Scrivens. Ceci est révélateur de pourquoi nous sommes solidaires au Canada; en fait, nous avons appris beaucoup du TUC à ce sujet. Veuillez rapporter nos meilleurs voeux au TUC. Je sais que vous transmettrez à Neil Kinnock le message suivant: "Mettez-vous à la tâche et donnez un gouvernement travailliste à la Grande-Bretagne".

Notre orateur spécial sera présenté par Bob White.

ALLOCUTION D'ADIEU DE M. DENNIS McDERMOTT
Président, CTC, 1978-84

M. R. WHITE (Président. TUA-Canada): Je vous sais gré de me donner l'occasion, cet après-midi, de présenter, pour son allocution d'adieu au mouvement syndical canadien, le président du Congrès du Travail du Canada, le confrère Dennis McDermott.

Que l'on soit délégué de section locale ou d'atelier, dirigeant local, permanent ou dirigeant national, vient un moment dans la vie où l'on doit songer à la retraite. Je suis sûr que les gens qui ont eu à prendre une telle décision avant aujourd'hui n'ont pas trouvé cela plus facile que le confrère McDermott au cours de ces derniers mois. De nombreux délégués sont ici pour la première fois. Je vais donc prendre quelques minutes pour vous parler un peu de la carrière de Dennis avant qu'il vous livre son discours d'adieu. Trop souvent, dans le mouvement syndical, on ne se rappelle que des quelques dernières semaines ou années.

Arrivé au Canada en 1948, Dennis McDermott travailla en premier lieu pour Massey Harris à Toronto où il devint membre du TUA, section locale 439 (celle dont le confrère Duff a parlé, hier, qui comptait 6 000 membres et qui n'en a plus que 38). Naturellement, il devint actif presque immédiatement et joua un rôle que nombre d'entre vous ont joué: délégué, rédacteur du journal de la section locale, actif dans le domaine de l'éducation. Puis, de concert avec d'autres syndicalistes tels que Dan et Donna Hill, Kalmen Kaplansky, et Eamon Park, il aida à former le premier comité multisyndical de lutte contre l'intolérance raciale. Ce n'était pas très populaire à l'époque. Il fut très actif localement, siégeant à divers conseils, et fut nommé par le directeur du TUA d'alors, George Burt et, bien que je fisse partie d'un autre caucus qui tentait de faire élire un autre candidat, le confrère McDermott remporta la victoire et fut élu directeur du TUA. Au cours de 1968, il amena le TUA à faire de très nombreux et importants changements, à réaliser des gains inédits en négociation collective, à obtenir plus d'autonomie pour les Canadiens au sein du syndicat international et à travailler plus étroitement avec le bras politique du mouvement syndical.

Il entraîna aussi notre syndicat à s'occuper activement des problèmes de paix du moment et, à mon avis, fit de nous une organisation beaucoup plus socialement consciente. Je me rappelle très bien du temps où les jeunes gens traversaient la frontière des États-Unis pour éviter la conscription et ne pas avoir à se battre au Vietnam, une des voix qui se faisaient clairement entendre au Canada contre cette guerre démente était celle de Dennis McDermott. À l'époque, dans notre syndicat international, seulement deux personnes siégeant au conseil exécutif international élevaient clairement la voix contre la guerre au Vietnam; ce n'était pas Walter Reuther; c'étaient le secrétaire-trésorier d'alors, Emil Mazey, et Dennis McDermott. C'est tout à son honneur; une telle position n'était guère populaire, mais elle épargna la vie de bien des jeunes hommes.

Je me souviens du temps où les travailleurs agricoles de la Californie mouraient dans les champs, luttant pour un salaire de misère, essayant d'améliorer leurs conditions de travail. Dennis McDermott marcha avec Cesar Chavez, non seulement à Toronto, juste avant l'Assemblée du CTC et d'autres conférences, mais conduisit jusqu'aux vignobles de la Californie une délégation de syndiqués en appui à la cause de Cesar Chavez et des travailleurs agricoles.

Bien entendu, il s'est toujours battu férocement pour les droits de la personne. On n'entend pas beaucoup parler d'un de ses meilleurs moments, les politiciens ayant l'habitude d'accaparer le gros de la publicité, mais les Québécois s'en souviendront. Quand le gouvernement de Trudeau décréta la Loi des mesures de guerre, nous avons tenu une réunion du Conseil exécutif, la fin de semaine qui suivit. Le mouvement syndical au Canada n'était guère disposé, à l'époque, envers les droits de la personne, la plupart des gens étant inquiets à propos de ce qu'ils pensaient arrivait à notre pays. Mais Dennis McDermott, prenant l'initiative, déclara: "C'est une question de droits de la personne. Vous ne pouvez pas emprisonner les gens sans procès, sous prétexte qu'ils ne sont pas du même avis que vous politiquement." et, sous sa direction, notre syndicat se prononça contre la Loi des mesures de guerre.

Il a toujours compris que même si notre syndicat était fort, nous avions besoin d'une centrale syndicale forte; aussi nous en parlait-il. Je me rappelle avoir vu des documents expliquant pourquoi certains syndicats de la construction avaient quitté le CTC. Une des raisons étaient qu'ils voulaient voter en bloc; c'était pour eux un moyen de contrôler l'assemblée; la bureaucratie en était un autre. Le confrère McDermott déclara: "Nous ne voulons pas de cela. Notre Assemblée est unique; nous voulons des délégués de la base. Même s'ils ne sont pas d'accord avec nous, nous les voulons à l'assemblée".

Il fut très actif à mener le mouvement syndical vers un premier arrêt de travail national, à savoir le jour de protestation en 1976 contre le contrôle des salaires. Le fait que Dennis soit élu président du CTC en 1978 nous engagea dans la campagne parallèle contre les taux d'intérêt et, de concert avec d'autres, à organiser la plus grande manifestation contre les taux d'intérêt.

Il amena le CTC à prendre position contre les concessions. Évidemment, une personne ne fait pas tout ça seul, mais il fut celui qui su dire que notre mouvement syndical ne suivrait pas le même chemin que le mouvement syndical américain en disant aux travailleurs que, pour garder leurs emplois, il fallait rétrocéder.

"C'est quand les temps sont difficiles que les travailleurs ont besoin d'un syndicat, et nous devons maintenir nos positions. Les affiliés ne devraient pas prendre une telle décision tout seuls". Il a aussi dit: "Nous devons prendre cette décision à titre de centrale nationale et appuyer les syndicats plus petits". À mon avis, cela est tout à son honneur.

Un confrère vient tout juste de parler du rôle des femmes au sein du mouvement syndical. Oh! Dennis McDermott avait son petit côté macho à l'occasion, mais il contribua à mettre en oeuvre l'accès à l'égalité à l'intérieur du Congrès. D'accord, il ne l'a pas fait seul; il eut beaucoup d'aide. J'ignore quelle sera la décision, demain, mais je peux vous confier que lorsque nous nous assoyions et que nous discutions de la directon du CTC après son départ, il recommandait une équipe dirigée par deux femmes, l'une à titre de présidente, l'autre, à titre de vice-présidente, ainsi que deux représentantes nationales, deux représentantes internationales, deux pour le secteur public et deux pour le privé. Il comprenait la nécessité de mantenir l'unité au sein du mouvement syndical et le rôle que les femmes y jouent, ainsi que la relation qui existe entre le secteur public et le secteur privé.

Arrivé au crépuscule de sa carrière, il s'apprête à assumer d'autres responsabilités. Mais pour revenir à la question de l'accès à l'égalité, il soutint cette cause par ses efforts personnels et non seulement par de belles paroles. Il comprenait la lutte que menaient les femmes sur les lieux de travail. Il marcha avec des travailleuses d'usine. Non seulement marcha-t-il avec elles, mais il encouragea les hommes de la section locale de Saint-Thomas et d'ailleurs à marcher aussi et à les épauler, alors que les policiers étaient là par centaines. Ce fut lui qui a aussi dit à la Banque de Commerce: "Vous pouvez tenir tête aux grévistes, qui sont pour la plupart des femmes et aussi chefs de famille. Toutefois, vous

ne réussirez pas à les affamer, car nous allons trouver de l'argent pour les maintenir en grève aussi longtemps qu'il le faudra". Voilà de l'action véritablement positive.

Bien sûr, il a toujours jouer un rôle important sur le plan international, que ce soit pour parler en faveur du mouvement syndical libre de Pologne, pour réclamer le renversement de la dictature au Nicaragua ou ailleurs en Amérique latine. Il a dirigé des délégations syndicales partout dans le monde; je fus de la partie à l'occasion; il était toujours très fier du CTC. Aux gens qui critiquent parfois, je dis de considérer le nombre de délégués internationaux qui assistent à notre assemblée du début à la fin. Vous ne verriez pas des délégués de Chine, d'Afrique du Sud et d'autres pays venir si l'orientation de notre mouvement syndical de les rejoignait pas. Réussir cela, c'est méritoire.

Il est exact que Dennis était enclin à la controverse, mais on savait toujours quelle était sa position. Il n'est pas de ceux qui lèvent le doigt pour voir dans quelle direction vont les sondages et qui, ensuite, essayent de pousser sur les travailleurs. Il a toujours dit que, lorsqu'on croit en quelque chose, il faut être au premier rang et prendre l'initiative. D'après lui, c'était la seule façon d'amener un changement. Je crois qu'il serait le premier à admettre qu'il a eu de la chance, surtout d'avoir pu passer la majeure partie de sa vie d'adulte à travailler à plein temps pour un mouvement qu'il aime. Il ne devrait avoir aucun regret, et je crois que tous les délégués ici lui souhaitent, ainsi qu'à Claire, bonne chance dans leurs nouvelles occupations.

M. D. McDERMOTT (Président, CTC): Merci beaucoup, Bob. Dire que l'espèce de coquin était en fait le chef de l'opposition!

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter quelques membres de ma famille. Ils sont assis là. Tout d'abord, les prunelles de mes yeux, ma fille Maureen, mon fils Patrick et son amie, Shirley Johnson, mon fils Billy et sa fiancée, Sharon; assise avec eux, ma grande amie, ma compagne, ma femme, Claire. En même temps, car l'occasion ne se présente pas souvent et qu'il y a deux femmes dans ma vie, mon bras droit, la personne qui me fut absolument indispensable au cours des huit dernières années et sans qui je n'aurais pas survécu, ma secrétaire, Joyce Jones.

Cette semaine, je suis resté assis et j'ai écouté les débats. J'ai lu les commentaires dans les journaux; un bon nombre d'entre eux cherchaient des failles dans la solidarité, la volonté et la détermination de notre mouvement. Certains journalistes fantaisistes, des universitaires et d'autres s'interrogent sur notre solidarité. Je ne connais pas d'autre institution au pays qui demeure unie quand une crise sévit, ni d'organisation qui puisse égaler l'unité de notre mouvement.

Quand, en pleine crise de l'énergie, le pays était divisé et que l'on voyait sur les pare-chocs des automobiles des collants disant: "Let the Eastern bastards freeze in the dark" (Que les salauds de l'Est gèlent dans le noir), notre mouvement ne s'est pas divisé pour autant. Quant la révolution dynamique était à son apogée au Québec et que les revendications en faveur de la souveraineté-association menaçaient de diviser le pays de façon permanente, ce fut notre mouvement qui comprit, qui fit des compromis et qui, après un long débat, adopta des résolutions affirmant que nous étions tous des confrères et des consoeurs et que rien ne nous diviserait. Ceci résume bien ce que nous sommes.

Je suis fier du fait que nous ayons réagi contre la Loi des mesures de guerre. Beaucoup de jugements ont été portés rétroactivement sur le sujet. Il est difficile de trouver quelqu'un qui fut en faveur, mais, rappelez-vous ce temps de panique; le mouvement syndical prit position sur l'imposition de cette loi, position très impopulaire, bien que nous sachions maintenant qu'elle était tout à fait juste.

Hier soir, je songeais à ce que je pourrais vous dire, aujourd'hui, Devais-je ressasser de vieux souvenirs? Être sentimental? Hier soir, nous recevions nos invités étrangers à dîner, et j'avais préparé quelques notes à leur intention. Ce matin, l'idée m'est venue que je pourrais utiliser les mêmes notes. D'ailleurs, cela prouvera que ce que l'on dit dans un contexte international, comme je le faisais, hier soir, peut s'appliquer nationalement. J'ai expliqué à nos invités la structure du Congrès; notre façon de procéder en assemblée; la méthode de sélection des délégués de la base à l'assemblée et le fait que ceux-ci venaient de bureaux, d'usines, de chantiers, de partout au pays; comment les dirigeants sont élus par 3 000 délégués sur la base d'un délégué, un vote; comment, par une sorte de parlement entre deux assemblées, le Comité exécutif et le Conseil exécutif, de concert avec les dirigeants, sont responsables de la mise en oeuvre des prises de positions, des énoncés de politique et des programmes qui constituent les travaux de l'assemblée.

Je leur ai dit que le Congrès du Travail du Canada est unique, différent, plus étendu, peut-être un peu plus difficile, mais qu'il ne cède en rien à tout autre centrale syndicale ni à tout autre mouvement syndical national au monde. Nos invités savaient que je disais la vérité, car ils assistent à des congrès syndicaux nationaux partout au monde. Le mouvement syndical canadien, malgré ses points faibles évidents et sa propension à l'autocritique, est un mouvement palpitant, passionnant et énergique, qui a une force morale. Ceci également résume bien ce que nous sommes. J'ai aussi dit à nos invités que notre tâche principale était la négociation collective de salaires et d'avantages en vue d'améliorer la vie et le mode de vie des gens que nous avons le privilège de représenter, négociations qui se font parfois avec des multinationales parmi les plus grandes au monde.

Notre mouvement reconnaît également qu'on ne peut dissocier l'économique du social, ni dissocier ceux-ci du politique. De plus, nous savons depuis longtemps qu'il est impossible de séparer les affaires nationales des affaires internationales. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que l'activité économique est fondamentale et qu'elle rejoint à la fois l'action sociale dans les communautés à travers le pays et l'activité politique partisane aussi bien au palier fédéral que provincial et municipal. Je crois que le mouvement syndical au Canada, — la communauté syndicale internationale le reconnaît, d'ailleurs — a fait preuve de compassion et d'engagement envers la grande famille des hommes et a démontré qu'il pouvait travailler activement avec d'autres organisations et avec les hommes et les femmes de bonne volonté partout au monde. Peut-être l'avez-vous oublié, mais, il n'y a pas très longtemps, lorsque que Somoza fût renversé au Nicaragua, le Congrès du Travail du Canada fut le premier organisme à faire parvenir du secours à ce pays; le tout premier et pour une valeur de deux millions! Nous étions tout à côté au Vénézuéla quand cet évènement est survenu, ce qui nous a permis de réagir vite. Dans le tiers-monde, nous avons la réputation d'apporter de l'aide sans exiger quoi que ce soit en retour. L'unique obligation étant que l'argent serve aux programmes et aux gens auxquels il est destiné.

Le confrère Scrivens a dit qu'on pourrait remplacer son premier ministre par le nôtre, tant le débat lui semble familier et les problèmes semblables. C'est vrai. C'est une chose que nous avons en commun au sein de la collectivité syndicale à l'échelle mondiale, un problème fondamental qui n'apartient pas exclusivement à une nation ni à une autre. Ceci s'applique particulièrement aux syndicats; malgré une diversité de langues, de contextes historiques, de cultures et même d'idéologies, une longue pratique m'a permis de découvrir que nous avions plus de choses en commun que de différences; nous avons le souci des gens et de leur bien-être et un sens de responsabilité envers eux. Il y a une règle que nous devrions nous répéter de temps à l'autre: si nos activités quotidiennes n'aboutissent pas en quelque sorte à l'amélioration des conditions de vie de la famille humaine, alors il est inutile qu'on s'y consacre. Une autre règle qu'on devrait se répéter et que je me répète, car, à l'occasion, je suis mis à l'épreuve: accordez aux autres le même degré de sincérité que vous prétendez avoir vous-même.

Il y a tant de misère et d'extrême pauvreté dans ce monde d'abondance potentielle! L'Occident est atteint de chômage paralysant. Chaque habitant de la planète a besoin d'un toit au dessus de sa tête et de nourriture dans l'estomac. Trop peu de gens peuvent jouir des douceurs de la vie que nous produisons ici et ailleurs. Beaucoup n'ont pas de commodités, telles qu'un réfrigérateur ou un véhicule motorisé comme un tracteur pour un fermier. Le point commun de la collectivité syndicale internationale, c'est d'essayer de trouver la solution. Si nous sommes capables d'envoyer des fusées pour explorer l'univers, nous devrions pouvoir utiliser le même savoir-faire pour solutionner les problèmes de l'humanité et s'en occuper. Le fait est que nous n'aurons pas la paix dans le monde tant qu'un si grand nombre de gens du tiers monde et d'ailleurs se coucheront le ventre

creux. Il n'y aura pas de paix en ce monde aussi longtemps que les dictatures scandaleuses d'Amérique latine et d'ailleurs continueront d'exister, supportées par ceux-là mêmes qui provoqueront sûrement la chute de ces pays. Et il n'y aura pas de paix en ce monde, mes amis, tant que des régimes coloniaux anachroniques continueront de prospérer dans des pays comme l'Afrique du Sud.

Voilà donc le programme du mouvement syndical international. Voilà notre cause commune; chacun de nous, chacun à sa façon et dans la mesure de sa capacité, doit contribuer et, plus important encore, collaborer. Voilà pourquoi il est important que les membres du Congrès du Travail du Canada se rencontrent tous les deux ans, qu'ils dialoguent et qu'entre deux assemblées le dialogue se poursuivre par d'autres moyens. Il est très important que nos amis au sein de la communauté internationale viennent ici pour que nous puissions casser la croûte ensemble et dialoguer, car nous savons tous que nous avons la capacité, le désir, les connaissances scientifiques et que, si, au cours de sa vie, chacun de nous poursuivait ses idéaux avec énergie et ferme propos, nous pourrions laisser en héritage un monde radieux de soleil, d'air pur, un monde libéré du fanatisme racial et religieux, libéré de la laideur de la violence et de la démence de la guerre, un monde de paix et de liberté, un monde où les gens passent avant les profits, un monde où chaque personne serait jugée sur ses qualités profondes plutôt que sur la valeur de la fortune qu'elle a accumulée au cours de sa vie.

Ceci est une expérience émouvante pour moi. Je me suis souvent demandé comment je me sentirais, le moment venu. Je peux vous dire, surtout aux plus jeunes parmi vous qui ont toute la vie devant eux, que rien de nous donne un aussi grand sentiment d'accomplissement que d'oeuvrer dans les vignobles de la démocratie, c'est-à-dire au sein du mouvement syndical du Canada. À intervalles réguliers, je lis le poète Chapman; je connais les mots par coeur maintenant. Comment organiser? Comment mobiliser? Le message est très simple, nous le chantons tous les jours à cette assemblée:

> "Lorsque nous aurons compris l'immense force de l'unité
> Alors nous, les travailleurs, rien ne pourra nous arrêter
> En restant désunis nous demeurerons toujours exploités
> Mais ensemble nous vaincrons."

Je vous quitte avec tristesse; vous allez me manquer, mais je sais que tous, vous allez persévérer à améliorer le bien-être non seulement des Canadiens mais de toute la famille humaine. Amour et paix. Merci. Je vous aime. Merci.

(Ovation débout)

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Dennis croit qu'il est ému, et nous alors? Vous venez de lui exprimer avec chaleur votre reconnaissance pour tout ce qu'il a accompli pour les travailleurs du pays, les handicapés, les démunis, les infirmes, les autochtones, les personnes âgées, le mouvement syndical. Il nous laisse un héritage appréciable, confrères et consoeurs, tel que nous n'avons pas vu depuis des années. De plus, le fait qu'il représentera notre pays, comme tout travailleur devrait avoir le droit de le faire, à titre d'ambassadeur en Irlande, constitue, à mon avis, un avantage pour nous. C'est vrai, les Irlandais ne seront plus jamais les mêmes, mais puisqu'il emporte avec lui, tout comme Claire, d'ailleurs, de la chaleur, de la crédibilité et de l'intelligence, je sais qu'il saura toujours bien s'acquitter de sa tâche. Dennis, nous vous avons à l'oeil, et, si jamais vous avez besoin d'aide, vous n'aurez qu'à regarder derrière vous et nous serons là, ami et confrère, nous serons là.

J'ai aussi l'honneur de vous dire, Dennis, que vous avez reçu un message de Lech Walesa, qui vous envoie ses meilleurs voeux de succès et qui évidemment vous fait ses remerciements personnels pour tout ce que vous avez fait pour Solidarnosc et pour la démocratie dans le monde. C'est bien le cas de le dire, confrères et consoeurs! Je sais que vous et Claire avez reçu de nombreux télégrammes, non seulement aujourd'hui, mais au cours des jours qui ont suivi votre nomination. Il n'est que juste de dire que le dossier que Dennis a accumulé, qui est un dossier heureux en ce cas-ci, est mille fois plus épais que celui contenant des regrets et des condamnations. C'est tout à l'honneur du mouvement syndical, honneur que nous partageons tous, nous qui connaissons les Canadiens vraiment à fond.

Dennis, il y a quelques personnes qui désirent vous offrir quelque chose. La première est Matt Woodley, le président de la section locale 2104 du Syndicat des employés de banque à la principale succursale de la Banque de la Nouvelle-Écosse, à London, Ontario.

M. M. WOODLEY (Président, SEB): Confrère McDermott, le Syndicat des employés de banque est extrêmement reconnaissant au CTC et à vous-même pour l'appui que vous lui avez accordé. Comme vous le savez, ce fut, c'est et cela continuera d'être une longue et dure lutte. Mais nous commençons à voir la lueur au bout du tunnel. En témoignage de notre appréciation, nous désirons vous offrir ceci avec tous nos remerciements et, bien entendu, tous nos voeux de succès dans vos futures entreprises.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ce groupe fut en grève fort longtemps. J'invite le confrère Joseph McLeod de la Fédération des travailleurs généraux de construction navale.

M. J. McLEOD (Président, FTCN): J'imagine que vous êtes tous au courant que je viens des provinces maritimes, la partie la plus pauvre du pays. Au nom des travailleurs de construction navale du pays, qui sont tous pauvres car le gouvernement leur a tout enlevé, voici une frégate que nous essayons de construire. Celle-ci est pour vous, confrère McDermott, et celle-là pour votre charmante épouse. J'ai aussi un chapeau pour vous et deux cravates: la première, pour prendre un pot avec les travailleurs, l'autre pour frayer avec les grands, si vous voulez les appeler ainsi. Ceci est pour votre femme. J'ai aussi autre chose; c'est pour quand vous commencerez à boire de ce bon whisky irlandais. Ceci est le premier bateau à être livré par l'un des meilleurs chantiers maritimes au monde, si jamais nous réussissons à le terminer. En voici un autre pour votre femme.

M. D. McDERMOTT (Président, CTC): Maintenant vous comprenez la raison de ma grande joie, parce que là où je dois me rendre d'ici quelques semaines, ils sont tous comme ça.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La semaine dernière, le Conseil exécutif a reçu Dennis et Claire à dîner et leur a remis, en son nom et au vôtre, de nombreux souvenirs. La philosophie irlandaise a fini par déteindre sur tous; il est étonnant de constater le nombre de gens qui savent parler l'irlandais après avoir bu un verre de bière irlandaise!

De toute façon, Dennis, je veux que vous sachiez qu'il était très important pour l'Assemblée de prendre quelques minutes pour que vous puissiez vous exprimer et aussi vous assurer que les délégués comprennent. Avez-vous remarqué qu'il n'a pas utilisé de gros mots? Nous savons que vous et Claire, qui est une syndicaliste de son propre chef, vous nous réservez une place toute spéciale dans vos coeurs. Bon voyage; un de ces jours, nous frapperons à votre porte. Vous serez toujours la bienvenue à l'Assemblée; d'ailleurs, nous verrons à ce que cela se réalise. Voulez-vous dire un dernier aurevoir?

J'invite le Comité sur la santé et la sécurité au travail à se présenter à nouveau.

M. W. STUART (Président, MUA): Avant les deux ou trois derniers orateurs, j'ai essayé d'obtenir la parole. Je voulais relever certaines fausses informations données à l'Assemblée à propos du fonds de mineurs que nous avons recueilli. Je ne suis pas d'accord avec les reproches faites au Conseil exécutif au sujet des efforts qu'il fit. Je fus l'une des personnes qui mirent cette campagne sur pied. Beaucoup de gens et de syndicats y ont participé, et chacun d'eux était affilié au Congrès du Travail. Ils ont participé à diverses étapes et de diverses façons, y inclus le Conseil exécutif. Il est vrai, toutefois, qu'au début il y avait un manque de communication. J'en suis en grande partie responsable, car je n'ai pas su communiquer adéquatement avec le Conseil exécutif.

Ceci dit, j'ai parlé, hier, avec Des Dutfield des Mineurs unis nationaux. Celui-ci m'a demandé de remercier tout le monde qui a travaillé à recueillir des fonds. La seule façon que je puisse le faire, c'est en remerciant le Congrès du Travail, tous ceux qui sont concernés, étant membres du Congrès, et ceci inclut le Conseil exécutif. Presque un demi-million de dollars furent recueillis pour le syndicat national des mineurs de Grande-Bretagne.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je cède la parole au Comité sur la santé et la sécurité au travail.

M. N. COSNETT (Métallos): Une question de privilège, Madame la Présidente. Si nous sommes pour discuter de la résolution sur l'amiante, je demanderais que les gens reprennent leur place dans la file.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, c'est le Comité qui décide de quelle résolution elle entend traiter. Le président du Comité.

COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. C. GODBOUT (Président, Comité sur la santé et la sécurité au Travail): Le Comité s'est penché sur la résolution renvoyée. Or je dois vous dire qu'il lui fût très difficile d'en arriver à une conclusion. Néanmoins, le Comité recommande que la résolution renvoyée soit rejetée.

En voici les raisons. Cette question a été discutée plusieurs fois par les membres du Comité. La résolution proposée par le Comité parle de restrictions et de surveillance tandis que la résolution renvoyée parle d'interdiction; nous croyons que ceci est contraire au principe établi dans la résolution originalement proposée par le Comité. Nous estimons que notre recommandation à l'Assemblée est raisonnable. Nous revenons donc à la résolution de remplacement initiale que le secrétaire a lu, ce matin.

M. L. LABERGE (Président, FTQ): Madame la Présidente, question de privilège.

Tout le monde sait que pour nous, au Québec, c'est une question vitale. Je demande à la Présidente de retarder le débat sur cette question jusqu'à demain, et je convoque immédiatement tous les délégués du Québec, pas à l'ajournement, immédiatement, à un caucus ici en bas à la salle 202-B.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Vu ceci, je demande donc au Comité de se retirer jusqu'à ce que le problème soit solutionné.

M. J. MARTIN (Métallos): On ne peut permettre la division de l'Assemblée. Dans la résolution, nous appuyons les travailleurs du Québec, mais pas la suggestion que l'amiante soit sécuritiare. Il est inadmissible que quelqu'un à la table en avant et particulièrement la personne qui préside l'assemblée permette à un groupe de délégués, de quelque province que ce soit, de mener l'Assemblée sur la question de l'amiante. Je vous demande de faire un rappel à l'ordre.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, ils ne mènent pas l'Assemblée. Ils tentent de trouver une solution, et il faut leur en donner le temps.

M. J. MARTIN (Métallos): J'ai écouté la traduction de ce que le confrère Laberge a dit en français et de ce qu'il a dit en anglais, et il n'a pas dit cela.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité sera de retour aussitôt que possible, confrère. Donnez-leur le temps. Comme vous pouvez le constater, c'est une question cruciale et délicate. Il faut leur laisser le temps.

J'invite le Comité de l'action sociale et des services sociaux. Je demande votre indulgence.

M. D. FRASER (Métallos): Je me demande comment nous pouvons traiter de toute autre résolution quand une partie de la délégation a quitté l'Assemblée pour se consulter au sujet d'une résolution en particulier. Si l'Assemblée ne peut discuter de cette résolution parce que des délégués sont sortis, dites-moi alors comment elle peut discuter d'autres questions?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Sauf votre respect, cela fait 20 ans que j'assiste à des assemblées, et des délégations ont souvent quitté l'assemblée pour se consulter et prendre une décision au sujet d'une résolution. Donc, en ce qui a trait à cette situation, il n'y a pas de problème. Pour le moment, j'ai invité le Comité de l'action sociale et des services sociaux à se présenter. Vous aurez l'occasion de discuter de cette résolution comme il vous plaira quand elle reviendra.

Je demande votre indulgence; nous avons encore beaucoup de travail à abattre.

M. R. BARRY (Président, OUE): Je trouve que votre position sur cette question est plutôt ridicule. Deux milles délégués en assemblée ont clairement décidé, cet avant-midi, comment ils voulaient que la résolution leur revienne. Vous avez décidé de la ramener, cet après-midi, et maintenant vous dites que c'est le caucus du Québec qui déterminera comment en disposer et non les délégués qui furent élus pour prendre cette décision. À mon avis, votre décision n'est pas justifiée.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): D'après les règles de procédure, le Comité est autorisé à agir ainsi. Il a usé de ce droit pour tenter de résoudre le problème. Il a toutes les qualités pour le faire. Des comités, qu'il s'agisse de celui-ci ou de tout autre, ont déjà demandé à des délégations d'essayer de trouver une solution à des problèmes aussi sérieux que celui-ci. C'est ce que la délégation fait en ce moment; il ne s'agit pas d'un départ de sa part.

Je demanderais donc au Comité de l'action sociale et des services sociaux de nous présenter son rapport.

M. B. DESROCHES (Métallos): Madame la Présidente, je ne vois vraiment pas pourquoi tout ce chahut à propos de cette proposition. Tout d'abord, si j'ai bien compris, la motion qui fut présentée demandait qu'on fasse rapport demain.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): C'est juste.

M. B. DESROCHES (Métallos): S'il y a une critique à formuler, c'est que le Comité soit revenu cet après-midi et n'ait pas attendu jusqu'à demain. Je suggère à l'Assemblée que nous poursuivions les travaux pour lesquels nous sommes venus ici et que nous mettions un terme à nos chicanes. Nous aurons l'occasion de discuter de cette question demain. Ne nous inquiétons pas de quand ce sera fait.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci. Le président du Comité voudrait-il bien commencer son rapport, s'il vous plaît.

Confrères et consoeurs, après la levée de la séance cet avant-midi, le confrère qui a proposé le renvoi est venu me demander si le Comité reviendrait demain. Je lui ai répondu: "Oui, en autant que je sache". Nous aurons une séance, ce soir. J'espère que nous serons tous là quand le Comité se rencontrera. Il s'agit d'une question très délicate, et je vous demande d'être indulgents à notre égard.

Poursuivons l'assemblée.

M. V. VADACCHINO (SNFPP-SEFPO): Madame la Présidente, je ne suis pas en désaccord avec votre décision. Toutefois, quand il y a appel au règlement, vous pouvez décider que le Comité a le droit de retirer une proposition. Est-ce exact?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je n'ai pas dis ça.

M. V. VADACCHINO (SNFPP-SEFPO): Bien, le Comité s'est retiré et il a le droit de le faire, n'est-ce pas?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité a le droit de se retirer et de tenir une réunion avec les délégués concernés. C'est tout à fait dans l'ordre et c'est ce qu'il est en train de faire présentement.

M. V. VADACCHINO (SNFPP-SEFPO): C'est juste; voilà pourquoi l'autre motion aurait dû être jugée irrecevable. Un appel au règlement sur ça n'étant pas justifié, leur geste est donc conforme aux règles. Remettons-nous au travail.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci beaucoup, confrère. Une question de privilège.

M. D. McNABB (SNFPP-SEFPO): Je propose que la motion dont est saisie l'Assemblée soit déposée conformément aux règles de procédure de Roberts, lesquelles prévoient que si la résolution était déposée, alors l'action prise par le Comité serait conforme au règlement et vous pourriez passer au point suivant à l'ordre du jour.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je regrette mais votre motion est irrecevable.

M. D. McNABB (SNFPP-SEFPO): Madame la Présidente, vous ne pouvez pas suspendre les délibérations au beau milieu d'un débat à moins que quelqu'un ne propose le dépôt.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Rien n'est suspendu. Le Comité a le droit de rencontrer la délégation sur une question hautement importante. Cela se produit constamment au cours de vos propres congrès, et vous le savez. Maintenant, procédons avec le reste des travaux, et j'invite le président du Comité à commencer son rapport.

COMITÉ DE L'ACTION SOCIALE ET DES SERVICES SOCIAUX

M. A. KUBE (Président, Comité de l'action sociale et des services sociaux): Avant d'attaquer la première résolution combinée, je désire vous signaler un changement à la page deux du document, ligne treize. Celle-ci se lit: ". . . d'une année par point de pourcentage du taux national de chômage . . ." Changer le mot "national" par "régional". Ceci dit, commençons.

Ayant étudié les résolutions portant sur le domaine qui lui est confié, le Comité de l'Action sociale et des Services sociaux présente maintenant son rapport.

Dans la présentation de son rapport, le Comité essaiera de donner la préséance aux résolutions qui sont directement reliées aux débats politiques de l'heure. Il recommande donc l'adoption de la résolution combinée suivante, sur l'amélioration de l'assurance-chômage, qui résume le sens des résolutions S-1, S-5, S-6, S-11, S-18, S-20, S-22, S-24, S-27, S-33, S-38, S-39, S-58, S-67, S-74, S-75, S-76, S-79, S-84, S-100, S-108, S-117, S-120 et S-129:

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a pris de nombreuses décisions qui affaiblissent l'assurance-chômage;

"IL EST RESOLU

1. d'instituer une période uniforme d'admissibilité de dix semaines et d'abolir les exigences particulières pour les personnes qui arrivent ou reviennent sur le marché du travail ou présentent plus d'une demande;
2. d'ajouter 13 semaines aux 52 semaines de durée maximale des prestations quand le taux national de chômage dépasse 6%;
3. de fixer le niveau des prestations non pas à 60 mais à 66⅔ du salaire;
4. d'étendre l'assurance-chômage aux travailleurs à temps partiel en comptant toutes les heures efffectuées et les gains accumulés;
5. d'abolir le remboursement des prestations dans le cas des personnes dont le revenu dépasse un certain niveau, parce que l'assurance-chômage est un régime universel qui ne suppose pas de justification des ressources;
6. de supprimer le délai de carence de deux semaines;
7. d'admettre aux prestations les travailleurs qui ont subi une perte réelle de salaire à cause d'une diminution des heures de travail;
8. de supprimer l'exigence d'un minimum de sept jours consécutifs de chômage avant la demande initiale;
9. de verser les prestations de maternité aux travailleuses qui y ont droit même si elles sont directement mêlées à une grève ou un lock-out;
10. de calculer les prestations d'après la moyenne des salaires hebdomadaires les plus élevés pendant la période d'admissibilité ou de réadmissibilité;
11. de simplifier l'administration et d'éviter les complications inutiles afin que le régime soit aisé à comprendre et facile d'accès pour les chômeurs;
12. de permettre aux personnes de 65 ans et plus de bénéficier du régime;
13. de faire en sorte que le nouveau Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, qui remplace le Programme de prestations d'adaptation pour les travaillleurs, prévoie des prestations s'élevant au moins aux deux tiers de la rémunération, indexées au coût de la vie, et accessibles aux travailleurs âgés de toutes les industries;
14. d'établir un programme de soutien du revenu pour les travailleurs qui ont épuisé leur droit à l'assurance-chômage et qui peuvent et veulent travailler mais n'arrivent pas à trouver d'emploi."

Je propose que cette résolution de remplacement soit adoptée; appuyée par la secrétaire du Comité, S. Wallace.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande que soit adoptée la résolution combinée, la première du document no 13.

M. R. SLAGHT (OUE): Une demande de renseignements. Avec toute la confusion qui règne ici, ce n'est pas tout le monde qui sait de quel comité ou de quel rapport il s'agit. Pourriez-vous répéter et nous accorder un instant pour trouver le document?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): D'accord, il s'agit du document no 13 et du Comité de l'action sociale et des services sociaux. Le débat est ouvert.

M. J. TUBMAN (TUA-Canada): Je suis en faveur de cette résolution combinée. Le Comité a eu à traiter d'une question législative fort complexe et d'un grand nombre de résolutions. Néanmoins, la plupart des points contenus dans la résolution ne nécessitent pas grand débat de notre part.

Je suis certain que, dans cette salle, nous sommes nombreux à essayer de survivre sur l'assurance-chômage, et ce, depuis 1980. Je viens de Brantford où nous avons subi de terribles pertes dans le domaine des instruments agricoles. Les instruments White Farm, comme beaucoup le savent, n'existent plus, laissant plus de 1 000 travailleurs sans emploi.

J'aimerais, toutefois, attirer l'attention sur le point 9. Si je comprends bien, il se rapporte à la résolution 58 concernant les prestations de maternité pour les employées en grève ou en lock-out. Avant que la présente résolution nous soit présentée, je parlais avec un membre du Comité et je remarquais qu'aucune résolution portant sur la très importante section 44 de la Loi sur l'assurance-chômage, la section sur les conflits de travail, ne serait soumise à l'Assemblée. J'espère que celle-ci nous laisse une certaine latitude.

La section 44 nous est très préjudiciable à nous, les travailleurs. Elle fait non seulement partie de la Loi, mais des règlements viennent la renforcer et, plus désastreusement encore, elle a fait l'objet de décisions arbitrales et ce, à partir de la fin des années 40.

A la suite d'une grève de neuf mois, j'ai eu l'occasion de faire face à un problème découlant de cette section, selon laquelle les employés touchés par cette grève n'avaient pas droit aux prestations d'assurance-chômage tant que 85 pour cent des effectifs d'avant la grève ne seraient pas de retour au travail. En préparant le dossier pour en appeler rapidement de cette décision, je fus confronté non seulement aux règlements et à la Loi elle-même, mais aussi à la jurisprudence selon laquelle il fallait non seulement 85 pour cent des effectifs d'avant la grève, mais également 85 pour cent de la qualité de travail existant avant la grève. Et la liste continue. Je ne désire pas que cette résolution soit renvoyée au Comité à cause de ceci, mais j'espère que le Comité considérera la possibilité d'élaborer davantage sur le point 9 et délibérera sur le sujet afin de vraiment attaquer le problème soulevé par la section 44.

M. W. ZANDER (Conseil des menuisiers de la Colombie-Britannique): Je me dois d'appuyer cette résolution et j'espère que nous créerons assez de remous pour secouer Ottawa. Les sanctions imposées par le gouvernement fédéral contre les gens qui ont la malchance d'avoir à toucher de l'assurance-chômage sont tout à fait inacceptables. Le 16 mars, dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, il fut décidé que les ex-prestataires qui, jusque-là, ne devaient travailler que dix semaines pour être à nouveau admissibles, devraient dorénavant toucher une rémunération assurable pendant 16 semaines.

Pour ce qui est des travailleurs de la construction du Lower Mainland, consoeurs et confrères, ceci veut donc dire que, dans ces circonstances, aucun d'eux ne pourra remplir les conditions, pas plus que les autres travailleurs saisonniers, d'ailleurs.

En raison de cette modification aux sections 17 et 35, les gens de notre industrie devront aller directement sur le bien-être, s'ils peuvent l'avoir. En fait, ce n'est pas de l'assurance-chômage; cette appellation est fausse. N'ayant aucune doute sur les capacités du mouvement syndical, j'espère qu'il verra à ce que le programme en 14 points décrit dans la résolution soit mis en oeuvre et qu'il défendra réellement les prestations d'assurance-chômage auxquelles les gens ont droit.

Mme E. DUNN (UIEHR): Je suis réellement heureuse de voir les points 7 et 8 admettant aux prestations les travailleurs qui ont subi une perte réelle de salaire à cause d'une diminution des heures de travail et supprimant l'exigence d'un minimum de sept jours consécutifs de chômage avant la demande initiale.

Mon syndicat représente de nombreuses femmes de chambre et travailleuses de buanderie dans les hôtels. Ces personnes travaillent selon le taux d'occupation. En préparant les horaires

les employeurs les font travailler un jour sur deux ou trois jours par semaines. Il ne veulent pas les mettre à pied pour sept jours ce qui permettraient à ces dernières de toucher de l'assurance-chômage. Ils s'attendent à ce que ces femmes arrivent à payer le loyer, les dépenses courantes, la nourriture et toutes les autres dépenses en ne travaillant, dans les périodes creuses, que deux ou trois jours.

Ils agissent ainsi parce qu'ils veulent qu'elles soient disponibles pour travailler quand l'affluence sera plus forte; ils craignent qu'en les mettant à pied celles-ci se trouveront un autre emploi ou ne reviendront tout simplement pas travailler. Cette façon de procéder est une véritable malédiction pour l'industrie que je représente et c'est pourquoi je suis particulièrement heureuse de voir que la résolution englobe ces points.

M. C. PASCUCCI (AFPC-SEIC): Je suis préposé à l'assurance-chômage dans un centre de main-d'oeuvre. Prise isolément, cette résolution est bonne en soi, mais elle n'améliorera pas le problème fondamental du régime de l'assurance-chômage. À mon avis, une ou deux choses manquent.

Par exemple, la résolution ne parle pas des montants versés au moment du départ, tels que les paies de vacances, les indemnités de cessation d'emploi et les prestations de pension; ceux-ci devraient sans doute faire partie de la résolution. Ces montants ne devraient pas être considérés comme des indemnités de fin d'emploi, afin que les gens puissent avoir droit aux prestations dès qu'ils cessent de travailler. Ce droit fondamental devrait être inclus dans la résolution. Donc, comme document de départ, la résolution convient, mais je trouve qu'il faut y ajouter une chose ou deux pour que le programme soit complet.

Premièrement, il faut détruire certains mythes à propos de l'assurance-chômage. Ainsi, depuis tout récemment, la pratique gouvernementale est de restreindre l'admissibilité, rendant plus difficile pour les gens de remplir les conditions et de recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que l'assurance-chômage n'est pas seulement vue comme une politique et un programme socio-économique mais comme un programme politique. Ceci veut donc dire que les politiciens décident, au moyen de mesures législatives, qui est et qui n'est pas admissible. Il faut changer cette situation, si nous voulons véritablement que le régime de l'assurance-chômage change.

L'élément auquel j'appartiens, le Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et l'Alliance de la Fonction publique ont fait une proposition dans leur mémoire à la Commission Forget. Puisque les prestations d'assurance-chômage sont payées en grande partie à partir des contributions versées par les employeurs et les travailleurs, la caisse d'assurance-chômage en soi est autosuffisante. Donc, elle devrait être administrée par une société d'État, qui serait libre de toute ingérence politique, ce qui permettrait de traiter l'assurance-chômage comme une mesure socio-économique plutôt que politique. Ceci est très important, mais n'est pas inclus dans la résolution et devrait l'être, car si nous ne faisons que rapiécer certaines parties de la Loi, nous serons toujours sujets à l'ingérence politique. Ne l'oublions pas.

L'autre élément qui manque porte sur le personnel qui traite les demandes d'assurance-chômage dans les centres de main-d'oeuvre. Cela peut en surprendre plusieurs, mais des compressions de personnel ont eu lieu dans presque tous les centres d'emploi du Canada, touchant les préposés au traitement des demandes et les conseillers auprès des sans-emploi. Il faut que les coupures cessent. Il faut que les effectifs soient complets pour mener à bien une véritable politique d'aide aux chômeurs. Si nous ne pensons qu'en fonction d'ajouter des bricoles à la Loi, nous ne réglerons pas le problème de base. L'assurance-chômage est un droit; elle ne doit pas servir de ballon politique. C'est une mesure socio-économique.

Donc, pour que cela fonctionne, il est extrêmement important que le contrôle de la caisse de l'assurance-chômage soit enlevé des mains des politiciens et remis entre celles d'une société d'État, où les travailleurs auraient voix au chapitre de façon plus active et équitable quant à l'admissibilité au régime et à la Loi et ce, pour un programme qui réponde véritablement aux besoins des chômeurs.

M. A. KUBE (Président, Comité de l'action sociale et des services sociaux): Veuillez regarder notre document. Vous constaterez que ces points sont couverts dans une autre résolution un peu plus loin. Je tiens aussi à vous informer que, dans son mémoire à la Commission Forget, le Congrès du Travail a indiqué qu'il désirait garder ses distances vis-à-vis la Commission de l'assurance-chômage.

M. A. HERSHKOVITZ (STUAC): Pour ma part, cette résolution est importante, car nous devrons mobiliser nos membres dans la lutte qu'il faudra entreprendre pour que toutes ces choses aient force de loi.

Malheureusement, nous adoptons des résolutions sans y porter beaucoup d'attention. Or, le président du Comité vient de mentionner qu'une autre résolution portera sur la question des compressions; j'aimerais donc en parler, car cela fait partie du problème dans son ensemble.

Par leurs actions, la Commission de l'assurance-chômage et le gouvernement fédéral tentent de réduire tous les avantages sociaux que nous avons acquis de haute lutte. Est-il possible que cela soit le début des concessions que Mulroney entend consentir dans le cadre du projet de libre-échange? Il faut que nos gens se rendent compte que le gouvernement a pris la décision politique de placer le fardeau des difficultés économiques qui nous confrontent sur les épaules de ceux qui sont le moins en mesure de payer.

Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement a essayé de réduire les prestations des retraités. Et tout à l'honneur de ces hommes et de ces femmes, ceux-ci ont riposté avec succès et ont empêché le gouvernement d'adopter cette mesure.

L'autre jour, nous avons pu lire au sujet des sommes qui furent retirées de la caisse des travailleurs des magasins Dominion; des millions de dollars leur furent ainsi enlevés, ce qui en fait revenait à une baisse de salaire pour eux, particulièrement au moment où ils se faisaient mettre à la porte.

La question des travailleurs licenciés qui reçoivent des revenus de pension et des indemnités de départ est une autre tentative du même acabit. Les gens qui ont gagné leur paie de vacances au fur et à mesure qu'ils travaillaient, ceux qui ont gagné une paie de départ basée sur la période de temps qu'ils ont travaillée, les travailleurs qui ont gagné leur pension grâce à de nombreuses années de labeur, et aujourd'hui, on décide de leur enlever!

Je suis fier de dire que nous parlons au nom de la population canadienne. Nous avons une responsabilité envers les milliers de chômeurs, envers les milliers qui perdront leur emploi et envers ceux qui, prenant leur retraite avant 65 ans, n'auront pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

J'incite donc les délégués à voter en faveur de cette résolution, mais je suggère que nous fassions encore davantage. Je propose que nous retournions dans nos usines et que nous poursuivions la lutte d'une façon telle que, nous aussi, nous réussirons à bloquer toute tentative d'enlever aux travailleurs et aux citoyens du Canada ce qu'ils ont acquis de haute lutte.

M. W. RANNACHAN (SITUAC): Consoeur Shirley, je profite de ce micro "contre" pour demander que la question soit mise aux voix.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La question préalable a été posée. Ceux qui sont d'accord que la question soit mises aux voix, veuillez lever la main. Ceux qui s'opposent à la mise aux voix? La motion est adoptée.

Je vais maintenant poser la question sur la recommandation du Comité d'adopter la résolution combinée portant sur la liste qui a été lue. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité veuillez l'indiquer. Quelqu'un s'oppose-t-il? La motion est adoptée.

Mme S. WALLACE (Secrétaire, Comité de l'action sociale et des services sociaux): La résolution S-90. Le Comité en recommande l'adoption.

"ATTENDU QUE la retraite obligatoire a généralement tourné à l'avantage des travailleurs et des travailleuses;

"ATTENDU QUE beaucoup de syndicats ont fait inscrire des âges de retraite obligatoire dans leurs conventions collectives ou leurs statuts;

"ATTENDU QUE la suppression d'un âge uniforme de retraite peut exposer les travailleurs et travailleuses âgés au harcèlement de la part de l'employeur;

"ATTENDU QUE la question de la retraite obligatoire est intimement liée au droit à des pensions adéquates qui permettraient aux travailleurs et travailleuses de garder, en prenant leur retraite, au niveau de vie comparable à celui qu'ils avaient pendant leurs années de travail;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada s'oppose à ce qu'une loi vienne interdire le maintien de la retraite obligatoire;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC continue de lutter pour une réforme des régimes publics et privés de pension afin que tout travailleur et toute travailleuse puisse compter, à sa retraite, sur un revenu suffisant par rapport à son revenu préalable et complètement indexé au coût de la vie."

Au nom du Comité et appuyer par A. Kube, je propose que la résolution soit adoptée.

M. A. KUBE (Président, Comité de l'action sociale et des services sociaux): J'appuie la proposition.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande l'adoption de la résolution S-90.

M. J. ROSE (Président, SCFP): Récemment, le gouvernement fédéral a annoncé que, pour des raisons d'individualisme et de Charte des droits, il abolirait la retraite obligatoire au sein du secteur fédéral. Au premier abord, bien des gens se sont réjouis de cette nouvelle, pensant: "Eh bien, c'est épatant! Ceci nous donne la chance, à mes compagnons de travail et à moi-même, de travailler quelques années de plus si cela nous sourit".

Après réflexion, toutefois, les cris d'alarmes commencèrent à se faire entendre. J'aimerais citer à l'Assemblée quelques uns des arguments invoqués, car, à mon avis, il est très important d'appuyer cette résolution à fond. D'ailleurs, je félicite le Comité d'en avoir recommander l'adoption.

Il y deux problèmes fondamentaux à ce qu'une loi vienne interdire la retraite obligatoire pour des raisons d'individualisme. D'une part, le seul critère sur lequel l'employeur peut se fonder pour juger une personne en tant qu'individu, et, remarquez, ce sera à l'employeur de prendre une telle décision suivant ses propres critères, c'est le rendement de la personne en question. Des systèmes d'évalution devront donc être établis pour juger de la compétence d'un individu à accomplir une tâche donnée. Si cela devait se produire, il faudrait que l'évaluation se fasse avant l'âge de 65 ans et à divers stades de la durée de l'emploi d'une personne. À cause de la Charte des droits, l'évaluation ne pourra pas être effectuée seulement à un âge donné, le but de cette politique étant d'empêcher la discrimination en raison de l'âge. Ceci ouvre la porte à un concept très dangereux que notre mouvement combat depuis des décennies et que nous et nos prédécesseurs avons rejeté. Ces derniers en voyaient les dangers.

L'évaluation du rendement des travailleurs comporte des dangers évidents. Elle conduira à des résultats qui forceront les gens à prendre leur retraite à 45, 50, 55 ou 60 ans, tandis qu'une poignée de personnes continueront à travailler après 65 ans; vous pouvez être sûrs de ça.

L'idée établie qu'une personne a le droit de travailler jusqu'à l'âge de 65 s'envolera par la fenêtre. La retraite obligatoire à la suite d'une évaluation du rendement d'une personne au travail est suffisamment néfaste en soi. Ceci soulève, toutefois, un second problème, celui des pensions.

Actuellement, les pensions sont insuffisantes pour les personnes qui prennent leur retraite à 65 ans, 65 ans étant l'âge généralement accepté au pays. Imaginez ce que ce serait pour une personne qui se blesse au dos en travaillant dans un hôpital et qui est forcée de prendre sa retraite à 48 ans après avoir contribué au fonds de pension pendant 12 ans. Non seulement sa pension ne serait pas convenable si jamais elle y avait droit à 48 ans, mais, selon les règlements actuels, elle devra typiquement attendre jusqu'à 60 ou 65 ans avant d'en recevoir une avec laquelle elle ne pourra même pas acheter un paquet de cigarettes.

Pour ces deux raisons, l'abolition de la retraite obligatoire est un concept dangereux. Il est typique que les arguments invoqués en faveur de cette mesure soient similaires à ceux qui sont invoqués en faveur de l'individualisme menant au libre-échange, à la déréglementation et à la privatisation.

Dans notre mouvement, nous croyons qu'il faut faire des choix de société. Pour quelques personnes atteignant l'âge de 65 ans, la justice d'un tel choix est parfois difficile, mais s'il est à l'avantage de miliers de travailleurs, nous l'appuyons. J'incite les délégués à penser sérieusement à la signification de ceci et à appuyer vigoureusement la recommandation du Comité.

M. P. STIER (APENAC): Je suis contre la recommandation du Comité et l'adoption de la résolution S-90, parce que le premier résolu demande que le CTC s'oppose à ce qu'une loi interside le maintein de la retraite obligatoire. Notre syndicat s'opposera à une telle loi seulement lorsque le second résolu sera réalisé. Quatre-vingts pour cent de nos membres sont des femmes et s'opposent à la retraite obligatoire. Nous nous sommes déjà battus avec les compagnies aériennes pour prolonger la durée d'emploi de nos membres, car, dans la plupart de ces compagnies, la retraite était obligatoire à 60 ans.

Maintenant, nous devons atteindre l'âge de 65 ans. La raison étant que ce n'est qu'à partir de 1966 que la plupart de nos membres, 80 pour cent pour être exact, ont eu le droit de participer aux régimes de retraite déterminés, établis par les entreprises. Ainsi, beaucoup de nos membres ne toucheront jamais le montant complet des prestations versées après 35 ans de service dans le cadre d'un régime de retraite déterminé. Naturellement, on leur a offert de racheter des années de service, mais, en raison de l'intérêt élevé, un bon nombre n'en ont pas les moyens. Donc, l'APENAC a toujours maintenu qu'il revient à l'individu de choisir s'il continue à travailler, pourvu qu'il en ait la santé et la capacité; la retraite ne devrait pas être obligatoire à un âge donné, âge magique qui dit que vous êtes trop vieux pour travailler, mais auquel, bien souvent, vous êtes trop jeune pour prendre votre retraite.

Je crois que cette résolution fut rédigée par des confrères qui n'ont pas consulté nos consoeurs, et je vous incite tous à rejeter la recommandation d'adoption du Comité.

M. R. GINGERICH (FCCET & AO): J'appuie la recommandation du Comité d'adopter la résolution S-90.

Celle-ci repose sur les trois points suivants: 1) que des dispositions soient prises afin d'assurer des pensions adéquates pour tous les travailleurs et tous les Canadiens; 2) que le revenu des retraités soit suffisant par rapport à leur revenu préalable pour assurer le maintien de leur niveau de vie; 3) que ce revenu soit indexé pour qu'il ne soit pas érodé par l'inflation ni le temps qui passe.

Le véhicule pour accomplir ceci passe en premier lieu par les régimes de pensions publics: pensions de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, Regime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec.

Il faut également des mesures législatives assurant que les régimes de pensions privés respectent certaines normes.

Notre position sur la retraite obligatoire n'est pas de forcer chaque travailleur à prendre sa retraite à 65 ans; nous préconisons plutôt qu'il ne devrait pas y avoir de loi interdisant un âge de retraite obligatoire. La résolution précise que tout syndicat devrait pouvoir négocier l'âge de la retraite avec un employeur et qu'il appartient à l'unité de négociation en question de décider si la retraite obligatoire sera fixée à 70, 65, 60 ou 55 ans.

De plus, aucun syndicat ne devrait être empêché d'inclure dans ses propres statuts des dispositions portant sur l'âge de retraite obligatoire, qui soient acceptables à ses membres et adoptées de façon démocratique. La proposition gouvernementale est basée sur l'idée de se débarrasser de l'âge de retraite obligatoire; elle est basée sur un mythe que je trouve très dangereux, notamment que les travailleurs auraient vraiment le choix de décider quand prendre leur retraite. Nous croyons que l'abolition de l'âge de retraite obligatoire ferait encore plus de tort et serait la cause d'encore plus d'insécurité, d'intimidation et de violations des droits de la personne, car les employeurs feraient usage d'intimidation, de harcèlement et de discrimination cachée

pour se débarrasser de travailleurs de 65 ans ou moins, dont ils ne veulent plus.

Des orateurs précédents ont abordé la question de l'évaluation du rendement. Permettez que je dise aux personnes assemblées ici que, d'après notre expérience, remettre un tel pouvoir entre les mains de surveillants, quelles que soient les circonstances, serait tout simplement trop dangereux et nous ramènerait 50 ans en arrière en ce qui a trait à la négociation collective. Nous ne voulons même pas y songer.

Si l'âge de retraite obligatoire est interdit, chaque employeur du pays ou de la juridiction concernée devra, pour la première fois, considérer un aspect qu'ils ont toujours pris pour acquis, à savoir, comment se débarrasser de travailleurs. Je ne m'étendrai pas longuement sur cet aspect, on en a déjà parlé, mais je puis vous dire que forts de notre expérience en relations de travail, sur les lieux de travail et avec les divers niveaux de surveillance, nous sommes terriblement inquiets à ce propos. Nous considérons tout le concept des droits dont se réclament les gens comme un conflit de droits dans une société hautement organisée, interdépendante et réglementée. L'expression "droit à l'égalité de chances" si souvent employée par les gens qui parlent du droit de continuer à travailler devient souvent autre chose à la pratique, c'est-à-dire le droit au même emploi qu'on a toujours eu.

Je conclus par un dernier point. Si l'obligation ou la coutume de prendre sa retraite à 65 ans était supprimée, il ne faudrait pas oublier son pendant. En effet, si les gens peuvent travailler après 65 ans, cela donnera l'occasion au gouvernement conservateur de retarder les versements des pensions de sécurité de la vieillesse au-delà de cet âge.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ne voyant pas d'autres intervenants sur cette résolution, je pose donc la question. Le Comité recommande l'adoption de la résolution S-90. Ceux qui sont en faveur de l'adoption? Veuillez baisser la main. Ceux qui sont contre? La motion est adoptée.

M. W. JEWERS (Membre, Comité de l'action sociale et des services sociaux): Résolution S-104.

"ATTENDU QUE les 100$ milliards contenus dans les régimes de pension fiduciaires au Canada représentent une puissante force économique et sociale;

"ATTENDU QUE ces fonds sont pour la majeure partie investis sans égard aux objectifs économiques et sociaux des travailleurs et travailleuses auxquels ils appartiennent;

"ATTENDU QU'il est indubitablement possible d'atteindre ces objectifs sans sacrifier l'intégrité financière des régimes;

"IL EST RÉSOLU que la présente Assemblée:

1. fasse sien l'objectif des syndiqués au Canada d'arriver, par l'intermédiaire du mouvement syndical, à mieux contrôler et diriger le placement des fonds de retraite afin que, tout en respectant l'intégrité financière des régimes, cet argent soit investi pour promouvoir les objectifs économiques et sociaux des hommes et femmes syndiqués du Canada;
2. donne instruction au Conseil exécutif et presse les affiliés de fournir les ressources voulues pour seconder les efforts des affiliés et des centrales dans la réalisation de cet objectif."

Le Comité en recommande l'adoption. Au nom du Comité et appuyé par A. Kube, j'en fais la proposition.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande que soit adoptée la résolution S-104.

M. G. MOWAT (SNFPP-Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique): Je suis en faveur de la recommandation du Comité, bien que j'aie quelques réserves.

Une loi empêche malheureusement les employés du secteur public en Colombie-Britannique de gérer le portefeuille de leur caisse de retraite. Malgré ceci, en 1980, les membres du Syndicat des fonctionnaires de la Colombie-Britannique ont débrayé et se sont ralliés partout dans la province pour protester contre les amendements à la loi sur les pensions que le gouvernement de cette province s'apprêtait à adopter et qui nous auraient fait reculer encore davantage. Subséquemment, nous nous sommes non seulement débarrassés de ces amendements, mais nous avons également acquis le droit d'avoir un de nos membres au Comité consultatif chargé d'étudier le placement des milliards de dollars que comporte notre caisse de retraite. De plus, nous avons finalement obtenu l'indexation des pensions de tous nos retraités et un fonds fut établi à cette fin. C'est au Comité consultatif que notre syndicat compte continuer la lutte pour le placement socialement et économiquement valable de l'argent contenu dans notre caisse de retraite.

M. R. WILSON (Métallos): De nos jours, les régimes de retraite partout au pays sont terriblement inadéquats. Par exemple, voyez comment on a abusé du régime de retraite des magasins Dominion dans notre région, la péninsule du Niagara, et aussi l'utilisation abusive des fonds de pension par Carborandum, une filiale de Ohio Brass, et par plusieurs autres sociétés. Notre dollar qui valait un dollar, il y a vingt ans, ne vaut plus que 38 cents, aujourd'hui, quand nous touchons nos pensions. D'ailleurs, ces fonds de pension ne profitent ni à nos femmes qui ont gagné cet argent autant que nous en restant fidèlement au poste dans nos foyers, ni à nos familles immédiates. De plus, en crevant avant l'âge de 65 ans, nous rendons service à notre compagnie ou à notre industrie.

Nous avons maintes raisons de nous inquiéter. On parle du Japon et de sa capacité de production. Eh bien, quand le travailleur japonais prend sa retraite à 60 ans, il reçoit 60 000$ américains. Même en vivant jusqu'à 150 ans, nous n'aurons jamais cette somme. En Italie et en Allemagne, après 25 ans de service dans une industrie, un retraité peut se balader dans les rues de la ville comme un monsieur bien, parce qu'il a de quoi survivre. En revanche, ici, au pays, il y a encore beaucoup à faire en matière de fonds de pension. Un confrère a parlé de la caisse de retraite du Canadien National; je me demande combien parmi vous savent que cette caisse a réalisé 1,8 milliards, l'an dernier, plus que le profit du Canadien National lui-même. Enfin, l'indexation des pensions n'a jamais suivi la tendance inflationniste au Canada.

Je vous demande de porter toute l'attention voulue à cette résolution. Elle répond à un besoin dont il faut s'occuper, le nombre de personnes prenant leur retraite croissant de jour en jour au Canada.

M. W. CLARK (STT): Il y a deux points dont j'aimerais parler. D'une part, il n'existe pas de critères assurant que les fonds déposés dans les régimes de pension conjoints en fiducie sont utilisés de façon moralement valable.

D'autre part, il n'est pas prouvé que le placement de tels fonds dans des domaines socialement peu souhaitables rapporte davantage que si ceux-ci avaient été placés là où ils auraient pu faire du bien. Nous aimerions que le Congrès du Travail et ses affiliés élaborent une politique portant sur l'aspect éthique des placements provenant des caisses de retraite en fiducie des syndiqués.

Un autre aspect crucial, d'après nous, à la fin de 1984, l'actif des régimes de retraite en fiducie au Canada était de 100 milliards. C'est devenu un très grave problème pour nous, car, depuis que des syndicalistes sont aux conseils d'administration de ces régimes, nous avons découvert ce que les brasseurs d'affaires font avec notre argent. Les gestionnaires de portefeuilles et les courtiers en valeurs manient ces fonds dans un constant va-et-vient, faisant de l'argent sur chaque transaction effectuée, bien que cela ne semble pas augmenter les prestations des adhérants aux régimes.

Un autre aspect crucial et sur lequel nous aimerions que le Congrès se penche, de récentes modifications à la réglementation des caisses de retraite ont hausse le montant qu'elles peuvent investir à l'étranger de 10 à 20 pour cent de leur actif. Un dix pour cent supplémentaire provenant de nos caisses de retraite sort du pays, soit 10 milliards. Les gens qui gèrent notre argent en Colombie-Britannique ont dépensé un milliard et demi pour creuser un trou sur leur sacré terrain. J'ai travaillé avec des poseurs de lignes n'ayant qu'une douzième année, et aucun d'eux n'aurait été si stupide! Malgré tout, nous confions notre argent à ces gestionnaires.

À notre avis, les caisses de retraite des travailleurs syndiqués ont assez d'argent pour qu'on commence à s'en servir pour stabiliser l'emploi au pays et à en créer de nouveaux. Dans

des endroits comme la Colombie-Britannique et les Maritimes sur la côte Est, il y a de la place pour du développement économique. Sur ce, je conclus et j'espère que vous songerez à tout ceci.

M. C. ANDSTEIN (FTCB): La question de la gestion des caisses de retraite est importante. Elle n'est pas aussi frappante que celle du libre-échange, ni aussi cruciale que la lutte contre l'apartheid ou celle en faveur de la cause des travailleurs de l'Amérique centrale. Cependant, il s'agit de la gestion de notre argent et de nos caisses de retraite, et cela fait partie de la même lutte.

Au pays, à l'heure actuelle, il y a 100 milliards d'investis dans des régimes de retraite en fiducie et un montant similaire dans les régimes du secteur public. De quoi s'agit-il au juste? Actuellement, en Amérique du Nord, 60 pour cent des capitaux propres investis dans des valeurs mobilières proviennement de nos caisses de retraite, de notre argent. Nous ne gérons pas ces portefuilles, nous n'en sommes que les propriétaires. Quarante pour cent du financement par emprunt sur ce continent provient de fonds de pension. À la fin du siècle, les deux tiers des capitaux propres au Canada et aux États-Unis proviendront de nos caisses de retraite.

Notre argent soutient donc les affaires au Canada et aux États-Unis. Et qu'en font les hommes d'affaires? Ils nous roulent. Ils l'investissent en Afrique du Sud, dans les industries de la défense, dans des centrales atomiques; ils s'en servent pour des projets de construction qui font appel à la main-d'oeuvre non syndiquée; ils l'investissent dans des pays du tiers monde, dirigés par des dictateurs et où les salaires sont bas, puis, ils nous enlèvent nos emplois en important les produits qui en résultent au Canada. Ils se servent de notre argent pour nous enlever nos emplois et détruire nos syndicats. Il faut arrêter cela.

Comment cela a-t-il pu se produire? Parce que nous avons cru au mythe, à l'idée que les capitalistes pouvaient faire mieux. Au mythe que nous, en tant que syndicalistes, nous n'avions ni l'expérience ni les connaissances pour gérer notre propre argent, nos propres salaires, nos propres caisses de retraite. Les pensions ne sont rien d'autre que des salaires à paiement différé. Nous les avons négociées et, dans la plupart des cas, nous les avons payées. Les caisses de retraite existent pour pourvoir aux besoins des travailleurs quand ceux-ci sont retraités. Or, laissez-moi vous demander, à qui feriez-vous confiance pour prendre soin de vous à l'âge de la retraite? Aux patrons qui gèrent actuellement les caisses de retraite ou aux syndicalistes que nous avez élus? Pour ma part, je ferais confiance à ces derniers.

L'autre mythe véhiculé par la droite est que nous sommes incapables de gérer, que des régimes de pension qui tiendraient compte de nos responsabilités sociales et morales seraient improductifs. Les faits démontrent le contraire. Il y a, en ce moment, aux États-Unis, un certain nombre d'organismes de gestion de fonds de pension et de placement qui, s'étant fixé des objectifs moralement et socialement responsables, sélectionnent leurs investissements. Aussi, ces organismes refusent-ils d'investir dans des compagnies faisant affaires avec l'Afrique du Sud ou ayant des liens avec l'industrie de la défense, ainsi que dans l'industrie atomique ou dans des compagnies en mauvais termes avec les syndicats. Le taux de rendement de ces fonds est aussi, sinon plus élevé que celui de tous les autres fonds sans sélection moralement et socialement responsable.

Il faut prendre nos caisses de retraite en charge et donner la priorité aux intérêts des travailleurs syndiqués et aux collectivités du pays. Il faut que cet argent serve à l'élaboration de projets créateurs d'emplois et de salaires et non de profits pour la grande entreprise américaine et canadienne. Consoeurs et confrères, avec quelques centaines de milliards de dollars, nous pourrions accomplir beaucoup pour les travailleurs de notre pays.

Je vous incite à appuyer cette résolution, mais, plus important encore, lorsque vous serez de retour dans vos sections locales et dans vos fédérations du travail provinciales, faites comme nous, en Colombie-Britannique; commencez à planifier la gestion de vos régimes de retraite.

M. R. MARTIN (SNFPP-SEFPO): Il arrive parfois que la personne qui vous précède dise exactement tout ce qui doit être dit. En somme, les caisses de retraite des syndiqués procurent un certain pouvoir aux syndicats; elles permettent de réaliser une chose véritablement importante: la justice sociale. Nous avons le moyen de le faire à la portée de la main. D'ailleurs, à la fin, la résolution dit ce que les éléments et les syndicats devraient faire.

Je suis fier de pouvoir dire que notre syndicat s'y applique; les pensions sont une de nos préoccupations majeures.

Permettez que je vous raconte une petite histoire d'horreur à propos d'un fonds de pension. Je suis au courant parce que je siège à un comité consultatif sur les pensions; il s'agit d'un fonds d'environ 700$ millions, mais le comité ne fait que donner son opinion. Vous vous rappelez sans doute qu'il y a quelques années les taux d'intérêts étaient élevés, à 18, 20, 21 pour cent, et que nous sommes allés manifester sur la colline du Parlement. À l'époque, nous avions suggéré au comité consultatif de prêter de l'argent de la caisse de retraite à nos confrères à 2 pour cent en bas du taux du marché. Nous ne proposions pas de leur accorder des hypothèques à 8 pour cent; nous connaissions le problème. Nous savions bien que des membres se seraient alors plaints du piètre rendement et nous auraient accusé du massacre de leur pension. Tout ce que nous voulions, c'était de faire bénéficier nos confrères d'un léger avantage au moyen d'une partie de l'argent de la caisse. Les gestionnaires nous répondirent qu'on ne pouvait pas faire cela, car on négligerait ainsi de maximiser le rendement de ces régimes. Alors, nous leur avons demander de voir quel rendement ils obtenaient. Ils refusèrent de nous le montrer. Nous leur avons rétorqués qu'il s'agissait de notre argent et que s'ils refusaient de nous montrer où ils l'investissaient, nous irions de ce pas au *Globe and Mail* et au *Star* et nous crierions à la fraude.

Laissez-moi vous dire qu'ils ont vite changé d'avis, et nous nous sommes mis à l'examen de ce qu'ils faisaient exactement. C'était à l'époque où les temps étaient si difficiles et ils prêtaient de l'argent à de grandes entreprises à 10 pour cent pour trente ans! Trente ans à 10 pour cent! Que diriez-vous d'une pareille aubaine? Mais vous savez qu'une pareille offre n'est pas pour vous. D'ailleurs, certains s'interrogeaient au sujet des entreprises auxquelles ils prêtaient de l'argent. La rumeur circulait qu'elles avaient des liens avec le crime organisé, mais je ne dis pas cela. Donc, nous découvrîmes qu'ils ne maximisaient pas le rendement et qu'au moment où nos membres auraient payé 16 ou 17 pour cent pour un emprunt, ce qui est assez élevé, merci, ils obtenaient du 10 ou du 11 pour cent en moyenne. Pour toute défense, ils nous dirent qu'à ce moment-là ils avaient agi au meilleur de leur connaissance!

Si nous n'avions pas pu faire mieux qu'eux, alors nous n'aurions pas été assis avec eux dans la même pièce. Je vais vous dire ce que nous pouvons faire de mieux. J'ai confiance en mes consoeurs et mes confrères du mouvement syndical; je connais 99.44 pour cent des prisons et je crois que je pourrais y trouver un ou deux banquiers et un ou deux avocats à l'intérieur des murs.

M. L. GERARD (Métallos): Dans les industries que j'ai la chance de représenter dans le nord de l'Ontario, les secteurs des mines, de la sidérurgie et de la fabrication, une des choses dont nous nous sommes rendu compte, c'est que le besoin de prendre en main nos régimes de retraite croît sans cesse. Nous avons découvert des compagnies du secteur primaire qui utilisent les surplus des caisses de retraite pour investir et payer les dettes de l'entreprise. La raision qu'elles peuvent agir ainsi, Madame la Présidente, c'est que nous n'avons aucun accès à l'information ni aucun contrôle sur les transactions.

Le gouvernement de l'Ontario s'apprête à présenter des amendements sur les fonds de pension pour que les syndicats et les travailleurs aient accès à l'information, ce qui leur permettrait d'avoir un certain contrôle sur les régimes et de savoir si les compagnies se servent des surplus.

La seule chose que le gouvernement ait proposé, c'est qu'avant de sortir de l'argent d'une caisse de retraite une compagnie doit en avertir le syndicat. Notre syndicat a adopté le principe qu'une pension est un salaire à paiement différé, un salaire mis de côté pour les travailleurs plus âgés qui doivent prendre leur retraite. Nous considérons que c'est notre argent. Ce n'est certes pas la position des employeurs que les gouvernements fédéral et provinciaux aident en préparant des lois qui nous empêchent d'avoir accès à de l'information valable.

J'appuie la recommandation du Comité. Je regrette de voir la salle si vide, car le sujet est d'une importance fondamentale. Les caisses de retraite constituent le plus grand réservoir de capitaux au pays. Ces derniers sont utilisés contre les travailleurs; ils servent à financer la course aux armements et des usines qui se trouvent en concurrence directe avec des usines syndiquées; ils sont utilisés à tort quand ils devraient servir à vraiment protéger les moyens d'existence des travailleurs qui, ayant pris de l'âge, doivent prendre leur retraite.

Je ne puis pas insister suffisamment sur l'importance d'un bon débat et d'une prise de position unanime sur la question des pensions ainsi que sur l'importance de poursuivre la lutte. Les régimes de pension vont être utilisés contre les travailleurs tant que ceux-ci n'en auront pas le contrôle. Robert Burns est semblable à Conrand Black, et l'INCO, la STELCO et ALGOMA, entre autres, vont gérer nos fonds de pension et nous dire tout d'une haleine qu'ils regrettent, mais il n'y a pas assez d'argent pour nous protéger contre l'inflation.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La mise aux voix a été demandée. Ceux qui désirent que la question soit mise aux voix, veuillez l'indiquer. Ceux qui s'opposent?

Je vais poser la question sur la recommandation du Comité et l'adoption de la résolution S-104. Ceux qui sont en faveur? Ceux qui s'y opposent? La motion est adoptée.

M. A. KUBE (Président, Comité de l'action sociale et des services sociaux): Le Comité a reçu 13 résolutions portant sur l'avenir des régimes publics de pension. Il recommande d'adopter la résolution combinée suivante, qui résume le sens des résolutions S-9, S-12, S-13, S-19, S-29, S-45, S-47, S-52, S-56, S-80, S-81, S-101 et S-123:

"ATTENDU QUE la majorité des retraités actuels tirent presque tout leur revenu des régimes publics nationaux de pension (Sécurité de la vieillesse, Régime de pensions du Canada, et Supplément de revenu garanti si l'évaluation du revenu le justifie);

"ATTENDU QUE ces prestations ne sont pas suffisantes pour écarter la pauvreté chez les personnes âgées ou pour permettre aux retraités ou à leur conjoint survivant de maintenir leur niveau de vie pendant leur retraite;

"ATTENDU QUE les régimes de pension d'entreprise ne sont accessibles qu'à la moitié de tous les travailleurs et qu'au tiers des travailleuses et comportent d'autres lacunes;

"ATTENDU QU'il faudrait encourager la retraite anticipée, particulièrement pendant les périodes de chômage élevé;

"IL EST RÉSOLU que le CTC continue de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils apportent les améliorations suivantes comme objectifs immédiats d'une réforme de pensions:

1. Une hausse marquée de prestations de tous les régimes publics de pension, allant jusqu'au double dans le cas du Régime de pensions du Canada;
2. le partage égale des prestations du Régime de pensions du Canada entre les conjoints et la protection complète du niveau de vie des conjoints survivants;
3. l'admissibilité aux prestations de la SV, du SRG et du RPC dès l'âge de 60 ans dans le cas des personnes qui sont mises à la retraite malgré elles pour cause de chômage ou de mauvaise santé;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC presse le gouvernement du Canada d'établir un programme de "Transition-retraite" visant à faciliter, en périodes de chômage élevé, la retraite des travailleurs d'un certain âge. Le programme de "Transition-retraite" comporterait les caractéristiques suivantes:

1. il offrirait des prestations égales à celles de la pension de vieillesse et du Régime de pensions du Canada aux travailleurs d'un certain âge, mais n'ayant pas atteint 65 ans, dans les régions de la CEIC où le taux de chômage dépasse 6 pour cent;
2. l'âge auquel les prestations de transition seraient payables diminuerait — jusqu'à un minimum de 60 ans — d'une année par point de pourcentage du taux régional de chômage dépassant 6 pour cent;
3. pour être admissibles, ces travailleurs devraient consentir à ne pas occuper d'emploi rémunéré;
4. Le programme de "Transition-retraite" serait financé à même les revenus généraux du gouvernement;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC fasse observer au gouvernement canadien qu'il ne tolérera pas de tripatouillages de l'indexation complète des prestations de régime public comme ce fut le cas en mai 1985 quand le ministre des Finances a annoncé le projet de désindexer partiellement les pensions de sécurité de la vieillesse."

Au nom du Comité et appuyé par S. Wallace, j'en propose l'adoption.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée, telle que le président du Comité l'a décrite.

M. W. PATERSON (Conseil du travail de Calgary): Je regrette d'avoir à me présenter à un microphone "contre", car, dans l'ensemble je suis d'accord avec cette résolution combinée ou de remplacement. Toutefois, j'ai assisté à de nombreuses assemblées du CTC et j'ai toujours cru que nous visions la rétraite volontaire à l'âge de 60 ans avec versements des pleines prestations sans pénalité. Bien que cette résolution combinée porte sur ce sujet, ce qui m'incite à me présenter au micro des opposants, c'est le passage au haut de la page 2 du document 13, où il est dit: "l'admissibilité aux prestations de la SV, du SRV et du RPC dès l'âge de 60 ans dans le cas des personnes qui sont mises à la retraite malgré elles pour cause de chômage ou de mauvaise santé". La partie à laquelle je m'oppose, c'est: "mises à la retraite malgré elles pour cause de chômage ou de mauvaise santé".

J'ai regardé les résolutions dont celle-ci s'inspire. Ça commence à la résolution S-9, S-13, etc. J'ai constaté en feuilletant le cahier des résolutions que la résolution S-29 parle de retraite volontaire sans pénalité à 60 ans, la S-56, de retraite volontaire à 55 ans, la S-80, de retraite volontaire sans pénalité à 55 ans et, enfin, la S-123, de retraite volontaire à 60 ans. La retraite à 60 ans est une politique du Congrès du Travail qui date déjà de plusieurs années. J'ai été étonné que le Comité ait ajouté "mises à la retraite malgré elles pour cause de chômage ou de mauvaise santé" et ait coupaillé ces résolutions au point que le concept que nous avons discuté et pour lequel nous nous sommes battus pendant des années est détruit.

Je trouve que le Comité devrait écouter très attentivement ce que je dis; je l'incite à reconsidérer cette résolution. Je me rends compte qu'elle ne peut pas faire l'objet d'un renvoi et je regrette que nous discutions d'un sujet aussi important en fin d'après-midi. Néanmoins, le Comité pourrait prendre en considération toutes les autres résolutions que j'ai mentionnées et qui n'ont rien à voir avec une retraite involontaire due au chômage ou pour des raisons de santé, mais plutôt à la retraite volontaire à 55 ou 60 ans sans pénalité. La façon que le Comité a reformulée la résolution est la seule raison pour laquelle je m'y oppose.

M. L. ERLICHMAN (AIM): Aux quatre dernières assemblées, ce ne fut certes pas une politique du Congrès du Travail que les prestations des régimes publics de pension soient versées à 55 ou 60 ans. Donc, le passage au haut de la page 2 est en fait un ajout à la politique du Congrès du Travail. Ceci étant dit, j'ai une impression de déjà-vu et de déjà-entendu, et, sans doute, est-ce la même chose pour les quelques personnes qui demeurent ici.

Depuis le temps que j'assiste à des assemblées, nous avons toujours été dans une phase de réforme des régimes de pension. En ce moment, il s'agit d'une supposée réforme aux niveaux fédéral et provincial, basée sur un accord fédéral-provincial. Malheureusement, cet accord est une entente d'affaires sans notre consensus. En fait, il s'agit d'une amélioration minimale dans la réglementation des régimes de pension privés. J'imagine qu'un jour notre proposition pour améliorer le système comportera le choix de prendre sa retraite à 55 ans assortie d'une pension complète et convenable. J'ignore si nous nous en approchons, mais ce qui est actuellement proposé en fonction de l'entente d'affaires ne comprend pas les parties cruciales de notre proposition actuelle, dont, notamment, une bonification marquée des régimes publics. Quant aux régimes privés, il y a une lacune importante concernant l'indexation des prestations, lacune qui

permet aux employeurs de retirer de grosses sommes d'argent des caisses de retraite.

Il se fait tard. Je ne veux pas prolonger indûment. J'encourage les délégués non seulement à appuyer la résolution, mais, quand ils seront de retour dans leurs sections locales, d'entreprendre un travail d'éducation afin de s'assurer que le gouvernements ne s'en tirent pas en disant qu'il s'agit d'une réforme définitive et qu'ils ont prévu tous les problèmes. Le consensus dont les gouvernements parlent n'en ai pas un véritablement; les travailleurs en sont exclus. Il nous faut donc travailler, éduquer et voir à ce qu'une véritable réforme s'amorce.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La question préalable a été posée. Je vais consulter l'Assemblée. Ceux qui sont en faveur que la question soit mise aux voix, veuillez lever la main. Ceux qui s'opposent? La motion est adoptée.

Je vais maintenant poser la question sur la recommandation du Comité d'adopter la résolution combinée décrite par son président. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité? Contre? Adoptée.

VOIX NON IDENTIFIÉE: Consoeur Carr, quand le Comité reviendra-t-il pour poursuivre son rapport?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous tâcherons de l'avoir de nouveau aussi vite que possible, mais nous avons encore beaucoup de comités qui ne sont pas encore venus. Nous vous demandons d'être indulgents; nous essayons de passer à travers tous les travaux de l'Assemblée.

Je déclare la séance levée jusqu'à 19h30.

La séance est levée à 17h05.

MERCREDI 30 AVRIL 1986
Séance du soir

Le vice-président exécutif, Dick Martin, ouvre la séance à 19h43.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. R. Martin, vice-président exécutif, CTC): Le premier point à l'ordre du jour, ce soir, est le Comité sur la technologie. Je cède donc la parole au président de ce Comité, le confrère Pomeroy.

COMITÉ SUR LA TECHNOLOGIE

M. P. POMEROY (Président, Comité sur la technologie): Je demanderais à Roxie Baker, secrétaire du Comité, de lire la première résolution.

Mme R. BAKER (Secrétaire, Comité de la technologie): Nous allons commencer par la résolution T-9.

"ATTENDU QUE plusieurs de nos membres travaillent dans les caisses populaires et les banques;

"ATTENDU QUE l'implantation des guichets automatiques est chose faite presque partout;

"ATTENDU QUE nous n'avons que peu ou pas de contrôle sur l'implantation d'un tel changement technologique;

"IL EST RÉSOLU que les délégué(e)s présent(e)s à cette 16e Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada encouragent leurs membres ainsi que les gens dans leur milieu de vie à continuer préférablement à transiger avec les employé(e)s des caisses ou des succursales bancaires durant les heures d'ouverture;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les délégué(e)s présent(e)s à cette Assemblée sensibilisent leur syndicat, leur section locale et leur entourage à n'utiliser les guichets automatiques qu'en dehors des heures d'ouverture de la caisse ou de la succursale bancaire."

Je propose l'adoption de la résolution, appuyée par F. Pomeroy.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Il a été proposé que la résolution soit adoptée. Y a-t-il des intervenants? Non, alors ceux qui sont en faveur de la proposition d'adoption, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée; il en est ainsi décidé.

M. H. WAGNER (Membre, Comité sur la technologie): Résolution T-1:

"ATTENDU QUE l'introduction des changements technologiques laissée entre les mains des employeurs signifie le remplacement des travailleurs et des travailleuses par des machines;

"ATTENDU QUE la productivité accrue qui en résulte entraîne des hausses de profits mais au détriment des emplois;

"ATTENDU QUE certaines nouvelles technologies peuvent présenter un risque pour la santé mentale et physique des travailleurs et travailleuses;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada appui la lutte de ses affiliés pour avoir voix au chapitre lors de l'introduction des nouvelles technologies, en vue de préserver les emplois, d'améliorer les conditions de travail, dont la réduction du temps de travail, et de s'assurer que les travailleurs et travailleuses profitent des avantages qui découlent des changements technologiques."

Au nom du Comité et appuyé par F. Pomeroy, j'en propose l'adoption.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Une motion d'adoption.

Mme D. WOOD (SNFPP): Je jette un regard dans la salle et je dois avouer que je suis désolée du nombre de délégués présents pour écouter le débat sur cette très importante question, question à laquelle tout un chacun aura à faire face.

Si la technologie ne vous a pas encore rejoint, tôt ou tard, ce sera le cas. Notre mouvement devrait voir à ce que nos membres soient bien renseignés sur ce que la haute technologie comporte pour eux. À moins d'éduquer nos membres, nous perdrons la bataille.

Dans le cadre des programmes mis en oeuvre par mon syndicat pour augmenter la visibilité des changements technologiques, nous avons fait un sondage auprès de 10 000 membres des services administratifs afin de déterminer les effets de la haute technologie sur leur travail et de déceler leur degré de sensibilisation aux répercussions de ce problème complexe. Les résultats nous ont à la fois étonnés et affligés. Entre autres, 92 pour cent des répondants ont déclaré qu'il y avait eu implantation de changements technologiques sur les lieux de leur travail; 66 pour cent ont déclaré qu'à aucune étape, y inclus celle de l'implantation, y avait-il eu apport ou consultation des travailleurs; 48 pour cent ont rapporté une augmentation de la tension nerveuse, et un bon nombre ont parlé d'un niveau très élevé de tension. Par exemple, les travailleurs des services sociaux éprouvèrent une hausse de tension nerveuse de 70 pour cent; 67 pour cent ne comprenaient pas les facteurs d'ergonomie; 85 pour cent des répondants avaient connu des changements dans l'organisation de leur travail.

Voyant les résultats de cette étude, notre syndicat se rendit compte qu'il nous fallait attaquer les changements technologiques sur deux fronts. Premièrement, nous avons mis sur pied un comité pan-syndical sur les changements technologiques, dont le mandat était d'élaborer la phraséologie requise en vue de prochaines négociations qui toucheraient 35 000 de nos membres. Deuxièmement, dans le but de sensibiliser nos membres, nous avons préparé un document de synthèse pour notre congrès.

La première étape est une campagne d'action qui évoluerait. Nous ne pourrons pas réaliser les buts fixés dans la résolution, c'est-à-dire protéger la santé mentale et physique des travailleurs, préserver les emplois et avoir voix au chapitre quant à l'introduction et à l'utilisation d'innovations technologiques, si les syndicats n'ont pas sur les lieux de travail des membres informés pouvant: 1) détecter les signes avant-coureurs du processus insidieux par lequel les personnes sont remplacées par des machines; 2) s'apercevoir que leur emploi s'est tari et que leur travail s'est fragmenté; 3) se rendre compte qu'on mesure leur degré de productivité à des fins disciplinaires et qu'une surveillance constante trouble leur intimité.

Nous ne pouvons pas attendre que les gouvernements fassent ce travail pour nous. Discuter la politique mise de l'avant par le CTC ne suffit pas, nous devons agir. Si nous voulons réellement profiter des avantages des changements technologiques et avoir la main haute sur notre milieu de travail, il faut que

l'ensemble de nos membres refusent les innovations imposées et aient plutôt une vision de ce que cela pourrait être et la volonté de s'assurer que tout changement sera conçu en vue de mettre en valeur les droits et la dignité des travailleurs et non seulement en vue de profiter à l'employeur.

Mme B. SADOWAY (SCFP): Au lieu "des avantages qui découlent des changements technologiques", j'aurais préféré qu'on parle "d'avantages découlant de changements technologiques déterminés par les travailleurs". Je m'occupe activement de cette question depuis six ans. En fait, ce sont des changements technologiques qui ont provoqué l'organisation de notre section locale. Je considère qu'ils constituent une véritable menace pour les travailleurs et les syndicats du pays et du monde entier.

Je suis surprise du peu de résolutions portant sur ce sujet. Au cours de l'année, j'ai participé à des sessions d'éducation sur la technologie, organisées à l'échelle nationale et régionale par le CTC, et je croyais que de nouvelles directives politiques sur les changements technologiques seraient présentées à cette assemblée. Or, j'ai appris qu'il était trop tard pour inclure les directives qui furent élaborées aux sessions auxquelles j'ai assisté. Le nombre de résolutions, toutefois, est sans conséquence, car, en fait, les problèmes créés par les changements technologiques englobent tous les aspects des luttes syndicales qui se poursuivent en ce moment. Si le libre-échange, la déréglementation et la privatisation constituent le programme des entreprises, alors les changements technologiques en sont le stylo qui souligne la plupart des problèmes déjà identifiés par l'Assemblée. Outre la déréglementation, le libre-échange et la privatisation, les changements technologiques donnent de l'impulsion à une utilisation accrue de main-d'oeuvre à temps partiel, à la sous-traitance et à la surveillance électronique. Il menacent la sécurité d'emploi, l'idée d'un salaire égal pour un travail d'égale valeur, la législation sur la santé et la sécurité au travail, tout ce que vous voulez.

Considérer les innovations technologiques isolément, c'est écrire l'avis de décès de notre syndicat, ce qui entrerait bien dans les plans des entreprises. Dans le passé, j'ai sévèrement critiqué l'attitude voulant qu'on ne peut rien faire contre les changements, que cela faisait partie du progrès et que nous devions nous y intégrer. Comment peut-on faire d'un projet à peine dissimulé visant à éliminer les forces même de production, nous, les travailleurs, et les syndicats auxquels nous appartenons? Malheureusement, nous faisons déjà partie de ce projet. Nous en faisons partie depuis la première révolution industrielle et nous n'avons pas encore réussi à élaborer une stratégie qui y mette fin une fois pour toutes.

Cette résolution fait écho aux voix des travailleurs d'il y a plus de cent ans, lesquels ont finalement eu recours à la violence et que les livres d'histoire ont traité de fous. J'aimerais rendre hommage à ces travailleurs, car leur analyse était juste; il ne leur manquait qu'un programme d'action en riposte. Je m'oppose encore à toute attitude qui nous mette en position de combat en retraite. Nous appuyons donc cette résolution. J'incite aussi les délégués à non seulement réclamer leur part d'avantages découlant des progrès technologiques, mais à les déterminer; je les incite à être les auteurs de notre propre projet dans lequel la technologie serait à notre service et à celui de la société. Je réclame aussi l'appui de nos dirigeants. Pour faire avancer ces programmes de riposte, nous avons besoin d'outils, d'éducation et même de faire de la conception technologique.

J'emploie le mot "urgence", parce que le monde a souffert et souffre grandement en ce moment d'être à la merci des intérêts des entreprises et des gouvernements. Ceux-ci, d'ailleurs, sont responsables de la technologie la moins appropriée, les réacteurs nucléaires. Je fais allusion à l'accident dévastateur de Tchernobyl; à ce jour, le pire désastre mais probablement pas le dernier. De notre combat pour s'approprier la maîtrise de la haute technologie dépendent non seulement nos emplois, mais nos vies et celles de nos enfants. J'espère qu'il n'est pas trop tard.

M. P. LAWRENCE (TUT): J'aimerais vous mettre à jour au sujet de la situation qui prévaut dans l'industrie ferroviaire. Nous avons l'expérience du changement technologique; nous avons été des avant-coureurs dans ce domaine quand, au début des années 50, les chemins de fer ont changé de la vapeur au diesel. Au cours des années, nous avons été témoins de beaucoup d'innovations; ce n'est donc pas nouveau pour nous. Mais, ces dernières années, il y en a eu énormément, et, lundi dernier, je crois, quelqu'un a mentionné que le Canadien Pacifique s'apprêtait à faire rouler des fourgons sur 2 600 kilomètres sans inspection en règle. Eh bien! j'ai entendu dire que la compagnie projette maintenant de les faire rouler d'un océan à l'autre sans inspection. Elle prétend que celles-ci ne sont pas nécessaires.

Et voici les dernières nouvelles au sujet des wagons de queue. Une des choses auxquelles nous avons à faire face, c'est la réduction des équipes de train, encore une fois, comme le clame la compagnie de chemin de fer, à cause des changements technologiques, qui, en somme, portent mal leur nom. Quand j'ai commencé à travailler sur les trains, il y a 25 ans, l'équipe de train pouvait compter jusqu'à six membres, et le train lui-même mesurait environ 620 mètres et comprenait 59 wagons. Aujourd'hui, les trains mesurent 925 mètres, tirent 16 000 tonnes et n'ont qu'une équipe de trois hommes. Ceux qui se sont intéressés à la catastrophe en Alberta auront remarqué que l'équipe de ce train de marchandises ne comprenait que trois personnes. Tirez vos propres conclusions. Mais ce que je désire faire ressortir, c'est que les changements technologiques entraînent des compressions de personnel, et nous soutenons, comme d'autres collectivités soutiennent, que la technologie ne remplace pas les gens. Les machines qui remplacent les gens n'effectuent pas le travail comme elles le devraient. Il y a encore beaucoup de pannes, beaucoup d'interprétations erronées, etc., et sans entrer dans tous les détails, plusieurs de ces innovations ne sont pas à la hauteur des prétentions ni des sociétés de chemins de fer ni des compagnies qui les vendent.

J'aimerais insister sur un point en particulier: il ne faut pas prendre pour acquis que toute innovation technologique est automatiquement une amélioration. Dans bien des cas, ce ne l'est pas; les machines ne font même pas la moitié du travail des gens qu'elles sont supposées remplacer. Nous devons constamment relancer nos employeurs à ce sujet. Ces innovations doivent être approuvées sur une longue période de temps et faire la preuve qu'elles peuvent effectivement remplacer les gens avant d'en permettre l'utilisation. Autrement, vous risquez de vous trouver dans une situation comme dans l'exemple suivant: un train quittait la cour de triage avec deux personnes dans le wagon de queue. L'une d'elle a eu une attaque cardiaque. Heureusement, son équipier a réussi à faire arrêter le train et à le faire reculer dans la cour de triage d'où son compagnon fut transporté à l'hôpital. Celui-ci vit toujours. S'il avait été seul dans le wagon de queue, ç'aurait pu être la fin pour lui; cela aurait pu prendre deux ou trois heures avant que quelqu'un sache qu'il avait fait une crise cardiaque. Tout ça, au nom du changement technologique.

J'incite les délégués à non seulement appuyer cette résolution, mais à porter attention aux problèmes qui peuvent découler des innovations technologiques et qui, de prime abord, ne sont pas toujours évidents.

M. R. FISHER (Métallos): Je désire remercier le Congrès du Travail du Canada pour la somme de travail qu'il a accomplie en essayant de nous sensibiliser et de sensibiliser ses affiliés aux changements technologiques. Nul doute, une des premières choses que les affiliés doivent faire, c'est de renseigner leurs membres sur ce que sont les changements technologiques.

La section locale à laquelle j'appartiens comptait 100 membres de plus, il y a quatre ans. Aujourd'hui, avec 100 personnes de moins et trois équipes au lieu de quatre, nous produisons autant de potasse qu'alors, et ce n'est pas une puce d'ordinateur qui a accompli cela. Mon argument est qu'il y a d'autres innovations, d'autres changements technologiques que ceux qui ont trait à la micro-informatique. Il ne s'agit pas nécessairement de technologie de pointe. Une fois que vous avez une définition — et c'est pour ce travail que je remercie particulièrement le Congrès du Travail du Canada — une fois que vous avez défini ce qu'est un changement technologique, vous en voyez partout.

La définition est, en somme, très simple; c'est un changement de méthode, de procédé ou de machinerie. Pensez un moment à ces trois mots; vous vous rendrez alors compte de l'énorme quantité de changements technologiques qui sont survenus dans votre milieu de travail sans avoir été provoqués pour autant par une microplaquette pas plus grosse que l'ongle de votre pouce.

L'autre aspect des changements technologiques est l'insistance des employeurs à vouloir tous les implanter afin d'être concurrentiels et d'atteindre le niveaux d'efficacité qu'ils comportent. En somme, c'est rien de moins que de s'enfoncer dans une sorte de déréglementation et de philosophie conservatrice à la Ronald Reagan, à la Margaret Thatcher et à la Brian Mulroney. Les employeurs canadiens nous présentent l'argument de l'efficacité, tandis que ceux de Grande-Bretagne disent aux travailleurs britanniques qu'à moins d'instaurer ces changements ils ne seront ni efficaces ni capables de concurrencer le marché international et, bien entendu, de concurrencer les Canadiens. Les employeurs japonais racontent à leurs employés que, s'ils n'acceptent pas les changements technologiques, ils ne pourront pas faire concurrence aux Américains. Et ainsi de suite.

Les multinationales, nos employeurs pour la plupart, utilisent de la sorte les changements technologiques au détriment des travailleurs partout au monde. Il est absolument essentiel que nous soyons informés de leurs effets ici, mais aussi que nous soyons conscients de la manière dont ils sont introduits ailleurs dans le monde et présentés aux travailleurs et à la population des autres pays. Car, sous le prétexte de l'efficacité et de la concurrence, l'élément "travailleur contre travailleur" joue certainement.

Le troisième aspect, c'est que nulle part au monde, de quelque manière que se soit, les changement technologiques ont-ils créé de l'emploi. L'introduction de nouvelles technologies ne peut en aucune façon augmenter le nombre d'emplois, et il est inutile que j'insiste sur ce fait. Il n'en demeure pas moins que, tandis que des emplois sont éliminés et que les revenus des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral provenant des impôts diminuent à cause du chômage, nos employeurs réalisent d'énormes profits grâce aux changements technologiques. La société Chrysler a fait 2,5 milliards au cours de son exercice financier de 1985 ou peut-être 84, un montant plus élevé que le total des profits de toute l'histoire de cette entreprise; ce fait est scandaleux. Tout en devenant plus conscients des changements technologiques et de leurs effets, nous devons accaparer à la source, c'est-à-dire au moyen des salaires, les profits que les compagnies voleraient autrement. C'est ce que le Congrès du Travail doit faire.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Merci, confrère.

M. R. FISHER (Métallos): Les remerciements sont acceptés avec plaisir.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): La question préalable est posée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix, veuillez lever la main. Contre? Adoptée.

Ceux qui sont en faveur de la proposition d'adoption, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

M. J.-C. PARROT (Membre du Comité sur la technologie): Le Comité recommande d'adopter la résolution T-2 moyennant les modifications suivantes qui se liraient comme suit:

"ATTENDU QUE de nombreux emplois sont supprimés par les changements technologiques;

"ATTENDU QU'en raison des technologies de pointe, un grand nombre de nouveaux emplois ne sont pas créés pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail;

"ATTENDU QUE les lois actuelles visant les travailleurs du champ de compétence fédéral ne sont pas satisfaisantes;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral d'adopter des lois exigeant;

1. qu'un préavis d'au moins un an soit donné aux travailleurs avant l'introduction de changements technologiques;
2. qu'avant l'introduction des technologies de pointe, un recyclage soit offert à tous les travailleurs en fonction des nouveaux postes créés;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC insiste auprès du gouvernement fédéral pour qu'il mette sur pied un service spécial chargé d'étudier et de surveiller les effets de l'évolution technologique du milieu de travail;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC continue d'offrir les programmes éducatifs pour préparer un plus grand nombre de syndiqués à surveiller les innovations technologiques afin que tout se passe comme il se doit."

Je propose que soit adoptée la résolution reformulée, appuyée par F. Pomeroy.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Une proposition d'adoption

Mme F. SOBODA (Métallos): Parfois on ne porte pas toute l'attention qu'il faudrait à cette question, pensant que cela n'arrive qu'aux autres, tels qu'aux commis de bureaux qui utilisent des ordinateurs ou aux soudeurs qui travaillent dans des usines peuplées de robots, mais ce n'est pas le cas. Les changements technologiques ne comportent pas seulement de la machinerie, mais aussi des procédés et des opérations. L'argument des compagnies et, souvent, des intellectuels aussi est que jamais, au grand jamais, la technologie déplace des gens; la technologie crée des emplois!

Ils ont en partie raison. Elle crée quelques emplois hautement spécialisés, pour lesquels, dans bien des cas, il est encore impossible de recevoir une formation ici au Canada.

À mon usine, il y a des membres qui ont été mis à pied en 1981, il y a presque cinq ans; ils croient que c'est à cause de la crise économique et du désastre qu'est devenue notre usine. En fait, même si nous recevions des commandes et que l'usine était remise en marche, au moins un tiers des membres de mon syndicat ne seraient pas rappelés au travail à cause des changements technologiques qui y furent effectués.

Les deux seuls véritables moyens pour combattre cela sont l'éducation et la négociation collective. D'après mon expérience, parler à la compagnie d'avis de changements technologiques et de la formation de nos membres pour les nouveaux postes créés, c'est ce qui se révèle le plus ardu à la table de négociation. Les cadres entraînent les cadres. Aussi faut-il déposer des griefs, les défendre en arbitrage en espérant que nous serons capables d'expliquer suffisamment clairement à l'arbitre de quoi il s'agit. Si l'arbitre n'accepte pas l'argument académique que la technologie crée des emplois et accueille le fait que ce sont nos membres qui auraient dû être formés pour ce travail, l'argument de la compagnie est toujours le même; non, ce n'est pas la même tâche; voyez-vous, c'est fait par ordinateur maintenant ou par une autre méthode, et c'est différent. La tâche n'est pas différente, elle est faite différemment!

Mais chose encore plus insidieuse, les employeurs utilisent l'introduction de changements technologiques pour briser le syndicat. Ils organisent des rencontres sous prétexte qu'ils veulent parler des innovations prévues, de leur mise en place et de la formation requise.

Les gens s'y rendent. Premièrement, ils ont peur pour leur emploi; ils craignent de ne pas être capables de bien accomplir leur nouvelle tâche. La formation les effraie, et la direction les embobine en leur disant: "Vous n'aurez qu'à faire ceci, les cadres feront l'autre motié. Ne vous inquiétez pas!" Certaines personnes se laissent embobiner. Sous prétexte de parler de l'introduction des innovations technologiques aux membres, la compagnie établit, en somme, un programme bâtard de qualité de vie au travail.

Récemment, une réunion du genre fut tenue à mon usine. La compagnie ne m'avait pas avertie; ce sont le membres qui m'ont téléphoné. Je m'y suis donc rendue. La première chose que l'animateur de la réunion m'a dite fut: "Que faites-vous ici?" — "À titre de présidente de la section locale, j'ai le droit d'y être", dis-je. "Oui, mais cela n'a rien à voir avec le syndicat; il s'agit du nouvel ordinateur", répliqua-t-il. Puis il ajouta que si je restais à la réunion, il ne voulait pas que je prenne de notes. Tout le monde ici sait ce que cela veut dire. Nous avons donc fini par débattre pendant deux heures le droit du syndicat à être présent et le droit de prendre des notes. Nous sommes restés, nous avons pris des notes et nous allons faire un grief sur ce qui a été dit. C'est la partie la plus insidieuse de toute l'affaire; ils jouent sur les craintes des gens, ils essaient de leur faire avaler une couleuvre dans l'espoir que ces derniers ne feraient pas de griefs si leur emploi disparaissait.

J'appuie la résolution et je demande à chacun de nous ici, dans la salle, et à ceux qui sont absents, d'y travailler fort, car c'est l'un des plus gros problèmes nous confrontant aujourd'hui.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Je ne vois pas d'autre intervenant; ceux qui sont en faveur de la proposition, veuil-

lez lever la main. Ceux qui s'opposent? La proposition est adopté et il en est ainsi décidé.

M. F. POMEROY (Président, Comité sur la technologie): La prochaine résolution est la résolution T-3.

"ATTENDU QU'on a prédit que la micro-technologie déplacera bien des travailleurs de la fonction publique fédérale;

"ATTENDU QU'on dit également que les nouvelles technologies créeront de nouveaux emplois pour des gens qui ont des qualifications différentes;

"ATTENDU QU'il n'existe aucune exigence obligeant le gouvernement fédéral à garantir que les employés de la fonction publique devenus excédentaires par suite de changements technologiques seront recyclés de manière à acquérir la compétence voulue afin de remplir les nouveaux postes;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada exige que le gouvernement fédéral négocie de bonne foi avec les syndicats de la fonction publique fédérale des clauses de conventions collectives relatives au recyclage et à l'acquisition de compétences qui permettront aux employés déplacés par les nouvelles technologies de remplir les nouveaux postes."

Appuyé par R. Baker, j'en propose l'adoption.

M. J. PACHILICK (AFPC-Elément de l'environnement): C'est bien beau de parler de changements technologiques, mais bien souvent, ce sont les syndiqués qui, les premiers, poussent pour avoir de nouvelles machines et de nouveaux ordinateurs, dans les bureaux parce que c'est la mode et que si nous n'emboîtions pas le pas, nous passerions pour des rétrogrades.

Enfin, c'est ce qui se passe dans nos sections locales et dans nos milieux de travail. Les gens ont peur de passer pour démodés s'ils ne dépensent pas leur argent pour un nouvel ordinateur. D'autre part, l'employeur n'est pas prêt à dépenser son argent pour recycler les gens; il préfère les licencier. C'est certainement le cas en ce moment au gouvernement fédéral et surtout avec la politique de Mulroney. Bref, nous devrions insister pour que cessent les licenciements dus aux changements technologiques. De nombreux syndicalistes n'osent pas dire cela aux membres, car ils ont peur de se faire traiter de vieux-jeux.

Pendant de nombreuses années, je fus technicien en météorologie à Ottawa. Montréal est informatisé depuis 1965. Depuis, les ordinateurs là-bas ont été remplacés deux fois au coût de millions et de millions de dollars. Trois milles emplois aussi ont été remplacés, des emplois qui n'existent plus. Pourtant, dans ce cas particulier, il n'y a pas eu de licenciement, parce que ça s'est effectué sur une longue période de temps. Ceci prouve donc que des emplois peuvent être supprimés sans licenciements.

Nous devons insister pour que les employeurs paient pour le recyclage. Dans le service pour lequel je travaillais, il y a eu 3 000 emplois de supprimés, aucun licenciement, et des programmes de recyclage furent mis sur pied. Mais, en ce moment, l'informatique a le vent dans les voiles. Aujourd'hui, des liaisons sont établies nationalement et le seront, internationalement, bientôt, si ce n'est déjà fait. Les ordinateurs remplacent les humains de plus en plus, et nous devons réclamer des cours de recyclage aux employeurs.

M. H. CLARK (ACMPA): Il y a quelque chose d'insidieux à propos des changement technologiques. Le plus insidieux dont j'ai été témoin est le cas des petits bureaux de poste sans machinerie automatique, ni ordinateur, mais où on licencie des gens parce que ces bureaux n'ont plus le volume de travail requis. Ceci découle directement de l'automatisation des grands établissements postaux. Nous devons donc nous battre pour protéger non seulement les grands centres directement touchés par les changements technologiques, mais aussi les plus petits. Les syndicats, les conseils du travail et le CTC doivent donc s'assurer que les employeurs n'utilisent pas le prétexte des changements technologiques pour effecteur des licenciements, alléguant le manque de travail parce que, justement, il n'y a pas de machinerie automatisée ni d'ordinateur dans les petits bureaux.

Nous devons tous surveiller cela de très près. La formation est essentielle parce que ces salauds sont prêts à prendre tous les moyens pour se débarrasser d'autant de travailleurs qu'ils le pourront.

Les membres du Congrès doivent prendre soin de se tenir au courant les uns les autres de ce qui se passe au sein de toute organisation et protéger les endroits qui ne sont pas automatisés.

M. D. GALVIN (CUPE): Les changements technologiques constituent une façon de duper les employés, utilisée par les patrons pour détruire la force morale, la cohésion et l'unité du syndicalisme à sa base même. Vos membres vont finir par vous demander ce que le syndicat fait pour eux.

Seulement un certain nombre de personnes seront mêlées aux changements technologiques, et les autres vont se demander: Qu'est-ce que je fais? Que va-t-il m'arriver? Suis-je fini? Vais-je garder mon emploi? Il faut que vous fassiez inclure dans vos conventions collectives des clauses portant sur la formation des syndiqués de la base. Il faut aussi se rendre compte d'une chose: les patrons tentent de miner le syndicalisme, et une sacrée façon d'y parvenir, ce sont les changements technologiques. Soyons vigilants.

M. P. WRIGHT (AFPC-SEPC): Je vais être très bref. Nous ne devrions pas craindre les innovations technologiques; elles sont inévitables. Nous ne sommes plus en Angleterre au XVIII^{e} siècle quand les gens détruisaient les machines à gauche et à droite.

Nous ne voulons pas détruire les machines, seulement partager avec l'employeur les avantages que comportent les innovations technologiques.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Vu qu'il n'y a plus de discussion, ceux qui sont en faveur de la proposition d'adoption, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé.

Mme R. BAKER (Secrétaire, Comité sur la technologie): Résolution T-5.

"ATTENDU QUE le Code canadien du travail ne protège pas suffisamment les travailleurs contre les effets des changements technologiques;

"ATTENDU QUE la mise en oeuvre des changements technologiques a souvent des conséquences négatives très graves sur la situation économique et sociale des collectivités canadiennes;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada exerce des pressions pour que le Code canadien du travail soit immédiatement révisé de façon à ce que les travailleurs et leurs collectivités conservent le plein contrôle des décisions concernant le choix, le moment et la mise en oeuvre des changements technologiques."

J'en propose l'adoption, appuyée par F. Pomeroy.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Une motion d'adoption. Vu qu'il n'y a pas d'intervenant, ceux qui sont en faveur de cette motion d'adoption, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé.

M. H. WAGNER (Membre, Comité sur la technologie): Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions T-6 et T-8 sur la réduction du temps de travail:

"ATTENDU QUE les changements technologiques font que la même somme de travail est accomplie par un nombre moindre de travailleurs ou que la même somme de travail s'effectue en moins de temps;

"ATTENDU QU'il faut des solutions à long terme pour s'occuper des milliers de travailleurs déplacés par les changements technologiques;

"ATTENDU QUE le droit à un travail et à un niveau de vie convenables est plus important que l'augmentation de la productivité ou des profits;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada poursuive ses programmes d'éducation et d'action pour faire diminuer le temps de travail, conformément à la politique émanant de l'Assemblée statutaire de 1984."

Au nom du Comité, j'en propose l'adoption, appuyée par F. Pomeroy.

M. M. DOESBURG (AITP & FSO): La résolution T-6 réclame une semaine de travail plus courte comme solution au chômge créé par les changements technologiques. L'attendu déclarant qu'il faut des solutions à long terme laisse supposer, toutefois, qu'une semaine de travail plus courte ne serait qu'un palliatif. Enfin, c'est la façon dont je l'interprète.

D'ailleurs, je suis d'accord. Il devient de plus en plus évident que les déplacements massifs de travailleurs d'usine et de bureaux augmenteront considérablement au fur et à mesure que les microprocesseurs et les robots révéleront les contradictions de plus en plus graves existant entre la capacité de production de la société et la capacité de consommation d'une population victime de chômage. Il se pourrait que la seule solution pouvant assurer le plein emploi à long terme soit l'étatisation démocratique.

La résolution T-6 requiert également que le Congrès du Travail poursuive ses programmes d'éducation pour diminuer la semaine de travail. Vous le savez, plus les choses changent, plus elles se ressemblent. Il y a un siècle, cette semaine, les travailleurs se battaient pour la semaine de travail réduite et pour des solutions aux problèmes de l'époque. La semaine de travail plus courte était un des problèmes pour lesquels le Premier Mai, jour de fête internationale de la classe ouvrière, fut établi; c'est encore un problème aujourd'hui. Au cours de la célébration du Premier Mai, demain soir, cette question et d'autres tout aussi vitales seront abordées. Cette célébration du Premier Mai pourrait bien s'insérer à l'intérieur des programmes d'éducation réclamés dans la résolution. Il paraît que les discours porteront sur les changements technologiques et sur d'autres aspects de la présente crise économique.

M. J.-C. PARROT (Membre, Comité sur la technologie): Je désire porter à l'attention des délégués le fait que le Comité a vérifié soigneusement les directives antérieures avant de faire sa recommandation. Jusqu'à maintenant, sauf pour un cas, la plupart des résolutions confirment plus ou moins les directives existantes. Dans le dispositif de la résolution, nous disons que le CTC "poursuive ses programmes d'éducation et d'action pour faire diminuer le temps de travail, conformément à la politique émanant de l'Assemblée statutaire de 1984". Nous voulions être très précis là-dessus, car, en 1984, le CTC avait adopté d'entreprendre une campagne publique en faveur de la semaine de travail réduite dans le but de créer des emplois. Ainsi en avait décidé l'Assemblée statutaire précédente.

Lundi, en adoptant le document 18, nous avons renouvelé cette décision et nous nous sommes assurés que, par la formulation employée, nous nous engagions à nouveau à lutter pour la réduction de la semaine de travail.

Mais soyons conséquents avec nous-mêmes. Le prochain Comité à présenter son rapport, ce soir, soumettra une résolution portant sur la réduction de la semaine de travail. Ce comité en recommande le rejet en disant: "Le CTC poursuivra ses efforts en faveur de la réduction du temps de travail, mais dans le contexte des réalités actuelles". Cette phrase se trouve à la page trois du rapport du Comité de l'organisation, et ce manque de conséquence m'inquiète grandement. C'est soit l'un, soit l'autre; ou nous sommes d'accord ou nous ne le sommes pas. En 1984, nous l'étions; lundi, nous voulions continuer dans la même voie; nous avons adopté une résolution à cet effet. J'espère que le Comité de l'organisation qui nous suit révisera sa recommandation à ce propos, non pas tant sous l'aspect de la résolution telle qu'elle apparaît dans le cahier des résolutions que sous celui du raisonnement du Comité en disant que le CTC doit tenir compte du contexte des réalités actuelles.

La réalité en ce moment, c'est qu'il y a du chômage au pays et qu'il faut que nous fassions quelque chose à ce sujet. La réalité est que les travailleurs du pays doivent parfois entreprendre des luttes. La résolution que nous avons adoptée à notre dernière Assemblée statutaire demandait que nous entreprenions une campagne auprès du public.

Au cours de la dernière ronde de négociation de notre syndicat, nous avons eu l'occasion de démontrer au public qu'il était possible de forcer l'employeur à créer des emplois. Il est donc possible de sensibiliser le public à l'importance d'une telle chose et de gagner son appui. Je suis convaincu que si nous mettions toute l'énergie nécessaire à prouver au public l'importance de la semaine de travail réduite, nous aurions beaucoup plus d'appuis que nous ne l'imaginons. La réalité en ce moment, c'est que nous gagnerons le public à notre point de vue.

Mme J. DAWSON (Syndicat des employés d'hôpitaux): Une demande de renseignements. Le Comité pourrait-il me dire pourquoi il a laissé tomber du dispositif la partie disant "sans perte de salaire, de la prolongation des vacances payées et de jours fériés additionnels".

Cela faisait partie de l'explication en 1984, mais qu'arrive-t-il au "sans perte de salaire"?

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Le Comité peut-il répondre?

M. F. POMEROY (Comité sur la technologie): Oui. L'énoncé de politique adopté en 1984 était plus détaillé et complet à ce sujet. Nous avons jugé qu'il était préférable de se référer à ce dernier plutôt que de se limiter à un aspect unique.

Mme J. DAWSON (Syndicat des employés d'hôpitaux): Excusez-moi, mais est-ce que cela comprenait les vacances payées et les congés fériés?

M. F. POMEROY (Président, Comité sur la technologie): Oui.

Mme J. DAWSON (Syndicat de employés d'hôpitaux): Merci.

M. E. HOOGERS (SPC): J'ai particulièrement apprécié les commentaires du confrère Parrot; ils sont dans la même ligne de pensée que ceux que je désire faire à propos de cette résolution.

Naturellement, je suis content qu'on recommande l'adoption de cette résolution, mais parfois je me demande ce que nous faisons ici, à l'Assemblée du CTC, car, fois après fois, nous adoptons des énoncés de politique que nous réaffirmons deux ans plus tard. Malheureusement, la réalité est que l'énoncé de politique adopté en 1984 n'a pas été mis en oeuvre avec toute l'énergie et toute la constance qui, je crois, auraient été utiles aux syndicats, qui tels que le mien, ont entrepris la lutte sur la question de la semaine de travail réduite. Je veux insister encore une fois sur la remarque précédente à propos de l'incohérence qu'on semble déceler à cette assemblée. Il a été mentionné que le prochain comité va soumettre une résolution dont l'esprit est totalement opposé à celui de la résolution dont nous sommes présentement saisis. Je vais vous en lire un passage, car cela illustre bien mon propos. La résolution O-15 dont nous serons peut-être saisis ce soir ou plus tard au cours de l'assemblée réclame que le CTC, "en collaboration avec ses affiliés, les conseils du travail et les fédérations de travailleurs, élaborera un plan de priorités politiques et de négociation axé sur la réduction des heures de travail. . ."

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Confrère, vous parlez d'une autre résolution. Veuillez vous en tenir à celle présentement devant nous.

M. E. HOOGERS (SPC): C'est mon intention, confrère. Le rejet de la résolution dont je vous ai cité un passage aura des conséquences directes sur celle que nous débattons présentement. En fait, il sapera la portée de celle présentement à l'étude.

Quel est l'avantage d'adopter deux propositions s'annulant l'une l'autre? En fait, les délégués devront considérer avec beaucoup d'attention la recommandation dont l'Assemblée sera saisie plus tard, car son adoption est une admission que, dans le contexte actuel, nous ne pouvons pas poursuivre la campagne à laquelle nous nous étions engagés en 1984. À mon avis, encore plus qu'en 1984 la réalité de 1986 exige que le Congrès du Travail donne suite au programme politique portant sur la réduction des heures de travail.

Je suis en faveur de la résolution devant nous. Je regrette que nous ayons à ramener devant l'Assemblée une résolution sur laquelle nous n'avons pas agi depuis 1984. J'espère qu'en quittant l'Assemblée de 1986 nous constaterons que non seulement les quelques affiliés qui avaient décidé d'entreprendre la bataille de la semaine de travail réduite sont appuyés après coup, mais que la réduction des heures de travail fait réellement partie du programme du Congrès du Travail du Canada. Ceci nécessite de la part de la direction du Congrès qu'elle incite les affiliés à faire de cette question une de leurs revendications majeures au cours des négociations collectives.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): On demande que la question préalable soit posée. Ceux qui sont en faveur de la

mise aux voix, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

M. J.-C. PARROT (Membre, Comité sur la technologie): Le Comité recommande d'adopter la résolution T-7, qui englobe en même temps la T-4, moyennant la suppression des mots "au sein de la même compagnie" à la toute fin.

"ATTENDU QU'il est évident que l'implantation des changements technologiques en milieu de travail déplacera beaucoup de travailleurs;

"ATTENDU QUE la crise du chômage sera aggravée par ce déplacement;

"ATTENDU QU'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune loi garantissant que les travailleurs devenus excédentaires par suite de changements technologiques seront recyclés de façon à conserver un emploi;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada exige que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent des lois que obligent les employeurs à recycler à leurs frais tous les employés devenus excédentaires suite à l'introduction de changements technologiques;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que ces lois obligent les employeurs à recycler les employés de façon à leur permettre d'accéder à un autre emploi."

Au nom du Comité, j'en recommande l'adoption, appuyée par F. Pomeroy.

M. R. IHIEBERT (STT): J'aimerais parler du second résolu qui englobe supposément les préoccupations exprimées dans la résolution T-4. Le docteur Suzuki a parlé à un de nos congrès, il y a environ trois ans, et nous a dit que les deux pires groupes à qui confier l'implantation de la nouvelle technologie sont déjà maîtres de la situation.

En premier lieu, il y a les entreprises dont l'unique but est de générer davantage de profits; puis, il y a les politiciens qui débitent des clichés et des mots ronflants à consonance technologique sans avoir aucune idée de leur signification.

Quant à la centralisation, cela nous crée des problèmes depuis un bon nombre d'années, et nous avons dû mettre de l'ordre dans bien des programmes. Nous avons eu à nous occuper de familles désunies, de dépressions et même de suicides. Les petites municipalités en Colombie-Britannique se meurent; beaucoup sont intégrées a de plus grandes agglomérations comme Vancouver, Kelowna, Prince George, et les travailleurs en subissent les conséquences. Nous avons des endroits comme Williams Lake où les deux plus gros employeurs sont l'assurance-chômage et le bien-être social. Dans de telles villes, les gens ne peuvent pas vendre leur maison et, naturellement, quand ils déménagent dans un plus grand centre où l'immeuble est plus élevé, ils perdent les épargnes de toute une vie. C'est incroyable, mais il y a un endroit où l'un de nos confrères a téléphoné à une compagnie d'immeuble, et celle-ci n'a même pas voulu envoyer un agent pour voir sa maison!

J'espère que la résolution T-4 englobe ceci. Elle dit: ". . . que le Congrès du Travail du Canada réclame une loi qui protège les travailleurs contre la mise en disponibilité suite à l'automatisation". Or, actuellement, les travailleurs se font déplacer, et l'idée d'avoir une loi n'est pas une chose qui se fait instantanément.

Depuis le début des années 70, nous élaborons des programmes visant à obtenir des appuis au sein de la communauté pour y garder les travailleurs. En 1984, la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, B.C. Telephone, a annoncé qu'elle transférerait 65 téléphonistes de Cranbrook à Kelowna dans un effort de centralisation. Nous avons fait appel au CRTC pour qu'il tienne des audiences à Cranbrook, et nous avons gagné. Nous avons réussi à garder ce bureau ouvert. Mais, après avoir installé, en 1982, de nouveaux moyens technologiques et avoir reçu des subventions du gouvernement pour le faire, la compagnie a annoncé en septembre dernier la fermeture du bureau. Nous avons donc entrepris une autre campagne publique. Nous avons annoncé à Cranbrook même et dans les environs que nous organisions une rencontre des citoyens afin de discuter d'emploi et du maintien des emplois des téléphonistes dans notre ville. Tout le monde était invité. Environ trois cents personnes assistèrent à la réunion. Le conseil de ville appuya notre position; il écrivit aux représentants gouvernementaux et au CRTC et élabora un programme réclamant une loi pour forcer le maintien des emplois en question dans la ville.

Nous devrions agir en ce sens encore davantage. Il faut démontrer aux politiciens que des votes sont en jeu. Le CTC devrait jouer un rôle plus actif sur la scène municipale afin de rassembler les groupes communautaires dans la lutte pour obtenir des lois favorables aux travailleurs.

M. H. GREENWOOD (Métallos): Mon intention, en venant à ce micro, était de proposer le renvoi de la résolution, mais je crois qu'il suffirait de demander au Comité s'il accepte que le dernier résolu se lise comme suit: "IL EST EN OUTRE RÉSOLU que ces lois obligent les employeurs à recycler les employés de façon à leur permettre d'accéder à un autre emploi sans perte de salaire". Je crois que ça se passe d'explication.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Le Comité est un peu perdu. Pouvez-vous venir à l'avant et dire au Comité ce que vous proposez.

M. H. GREENWOOD (Métallos): Il s'agit du dernier résolu de la résolution T-7. Pour le moment, elle est rédigée comme suit:

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que ces lois obligent les employeurs à recycler les employés de façon à leur permettre d'accéder à un autre emploi", d'accord?

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Oui.

M. H. GREENWOOD (Métallos): Alors, je demande au Comité de considérer l'ajout des mots "sans perte de salaire" à la fin de la phrase.

À mon avis, ceci se passe de commentaire. Dans la mesure où nous disons qu'il est à propos que les compagnies recyclent les employés pour d'autres postes, nous ne voulons pas qu'elles recyclent des gens qui gagnent, disons, 12$ par heure pour un poste qui n'en paierait que 6. Voilà ce que j'essaie d'expliquer.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Entendu. Le Comité peut-il répondre?

M. F. POMEROY (Président, Comité de la technologie): Oui, je crois que le Comité est d'accord avec cette modification.

M. H. WAGNER (Membre, Comité de la technologie): À titre de renseignement pour le confrère et les autres délégués, j'aimerais ajouter que notre syndicat a une convention collective qui dit simplement que l'employeur ne peut pas renvoyer un employé ni réduire son taux de rémunération. Il revient donc à l'employeur de trouver un autre emploi au sein de son organisation et de recycler l'employé à cet effet.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Eh bien! c'était une façon habile de renvoyer la résolution sans la renvoyer.

Mme E. CLUNE (STCC): La plupart des orateurs qui sont intervenus sur la question des changements technologiques ont couvert bien des points que je voulais soulever. Nous ne pouvons pas arrêter le progrès technologique, mais nous devons trouver les moyens d'y faire face efficacement. Je regarde l'Assemblée, ce soir et je me rappelle que cette question avait suscité un vif intérêt, il y a deux ans. Ce soir, le débat sur ce sujet semble impatienter les gens quelque peu.

Les compagnies sont très habiles lorsqu'il s'agit d'introduire des changements technologiques. En ce moment, au Manitoba, la compagnie de téléphone a deux programmes en marche. Pour ce qui est du premier, elle a retenu les services d'une firme de consultants en gestion pour réaliser un programme sur l'efficacité de la compagnie. En même temps, on équipe les bureaux qui ne l'étaient pas encore de terminaux à écran de visualisation. Souvent, ces bureaux sont dans des petites villes où les gens ont peur et s'inquiètent beaucoup au sujet de leur emploi.

Je ne veux pas abuser de votre temps, mais il est important de ne pas rester passifs devant les changements technologiques. L'évolution se poursuit; on ne peut l'arrêter, et nous devons trouver des façons efficaces d'y faire face. En négociation collective, c'est une des choses les plus difficiles à traiter. Il est

important que l'on exerce des pressions sur les gouvernements, non seulement pour obliger les compagnies à recycler les employés pour un emploi au sein de celles-ci, mais, si nécessaire, pour un emploi ailleurs.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Merci, consoeur. Avant de procéder au vote, le président du Comité pourrait-il lire la résolution telle qu'elle vient d'être reformulée?

M. F. POMEROY (Président, Comité sur la technologie):

"ATTENDU QU'il est évident que l'implantation des changements technologiques en milieu de travail déplacera beaucoup de travailleurs;

"ATTENDU QUE la crise du chômage sera aggravée par ce déplacement;

"ATTENDU QU'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune loi garantissant que les travailleurs devenus excédentaires par suite de changements technologiques seront recyclés de façon à conserver un emploi;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada exige que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent des lois qui obligent les employeurs à recycler à leur frais tous les employés devenus excédentaires suite à l'introduction de changements technologiques;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que ces lois obligent les employeurs à recycler les employés de façon à leur permettre d'accéder à un autre emploi sans perte de salaire."

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Une motion d'adopter la résolution avec les modifications proposées. Ceux qui sont en faveur de la motion? Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé.

J'invite le Comité à se retirer, avec nos remerciements pour son excellent travail.

COMITÉ DE L'ORGANISATION

M. J. BUCHANAN (Président, Comité de l'organisation): On nous a demandé d'étudier les résolutions O-1 à O-34 qui se trouvent au document 11, ainsi que la résolution d'urgence no 2.

Le Comité de l'organisation a étudié les résolutions O-1 à O-34 et voici son rapport:

La première résolution O-1 porte sur la question du maraudage.

Le Comité est pleinement d'accord avec le principe d'après lequel tous les affiliés du CTC devraient respecter les dispositions des Statuts, et il estime que le maraudage n'est certes pas acceptable. Cependant, la résolution jette des doutes sur certains grands syndicats, sans les nommer, ce qui, en soi, est contraire aux principes du syndicalisme.

Par conséquent, le Comité recommande de rejeter la résolution O-1, appuyé par R. Bezo.

PRESIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Une recommandation de rejet pour la résolution O-1. Y a-t-il débat? Puisqu'il n'y a pas de débat, ceux qui sont en faveur de la recommandation de rejet, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé.

M. R. BEZO (Secrétaire, Comité de l'organisation): Les prochaines résolutions, O-2 et O-5, proposent un boycott national des magasins de Canadian Tire.

Le CTC possède déjà une politique à l'égard des demandes de boycottages nationaux. Il faut d'abord qu'une telle requête vienne du "premier dirigeant" du syndicat en cause et soit accompagnée d'un aperçu des actions de soutien que ce syndicat veut lui-même entreprendre.

Comme les résolutions O-2 et O-5 portent sur le même sujet et viennent toutes les deux en conflit avec une politique établie et acceptée, le Comité recommande de les rejeter toutes les deux.

J'en fais la proposition, appuyée par J. Buchanan.

PRESIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): La recommandation est de rejeter les résolutions O-2 et O-5. Puisqu'il n'y a personne aux micros, ceux qui sont en faveur de la recommandation de rejet, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé.

M. R. CASHIN (Membre, Comité de l'organisation): La résolution O-3 préconise d'encourager les syndicats indépendants à se joindre à la structure du CTC.

En étudiant la résolution, le Comité a tenu compte des procédures établies lors de la dernière assemblée, et aussi du fait que le problème ne se limite pas à la Colombie-Britannique et que la solidarité a toujours beaucoup contribué à l'amélioration du sort des travailleurs.

C'est pourquoi le Comité a modifié la résolution O-3 de manière à prendre ces aspects en ligne de compte, et elle se lit maintenant comme suit.

"ATTENDU QUE les travailleurs et travailleuses du Canada et leurs syndicats sont attaqués, et qu'il est plus important qu'en tout autre temps de notre histoire qu'ils se serrent les coudes pour défendre leurs droits et les institutions qui protègent notre société et la rendent attentive aux besoins;

"ATTENDU QUE des dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses du Canada font partie de syndicats qui sont en dehors du principal courant syndical et sont plus vulnérables aux attaques;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada poursuive ses efforts en vue d'attirer les non-affiliés dans ses rangs et crée un climat propice à la syndicalisation de non-syndiqués;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC donne une haute priorité à ces efforts."

Votre Comité recommande l'accepter la résolution O-3 telle que modifiée.

J'en fais la proposition, appuyée par J. Buchanan.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): La recommandation est d'adopter la résolution O-3 modifiée. Quelqu'un désire la parole?

M. L. RUFO (UTI): J'appuie la recommandation du Comité. En fait, de nombreux syndicalistes du passé semblent l'avoir inspirée. Il est temps que tous les syndicats du Canada se rallient sous une seule bannière pour que la bataille soit menée sur un seul front et non de plusieurs directions à la fois.

J'espère que le conseil exécutif qui sera élu demain aura comme haute priorité d'amener les syndicats non affiliés à se joindre à notre mouvement, d'encourager la syndicalisation des non-syndiqués et d'inciter ceux qui sont déjà syndiqués à le demeurer.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Puisqu'il n'y a pas d'autre orateur, ceux qui sont en faveur de l'adoption de cette résolution modifiée, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé.

M. J. BUCHANAN (Président, Comité de l'organisation): Les résolutions O-4, O-16 et O-22 portent sur un même sujet et bien qu'elles ne mentionnent pas les efforts accomplis par le CTC depuis la dernière Assemblée en vue de créer des coalitions de citoyens qui veulent lutter pour les droits des Canadiens, leur intention est quand même méritoire.

C'est pourquoi le Comité a modifié la résolution O-4 de manière à englober O-16 et O-22, et se lit maintenant comme suit:

"ATTENDU QUE le mouvement syndical a le devoir d'encourager et d'appuyer la création d'un puissant regroupement de chômeurs et que cela est dans son intérêt;

"ATTENDU QUE l'Assemblée de 1984 a demandé au Congrès du Travail du Canada de travailler en étroite collaboration avec les fédérations de travailleurs et les conseils du travail pour bâtir des coalitions agissantes de syndicats, de chômeurs, de groupements religieux et d'associations de femmes, entre autres, afin de lutter pour l'emploi et faire valoir les droits des chômeurs;

"ATTENDU QUE des progrès ont été réalisés mais qu'il reste beaucoup à accomplir;

"IL EST RÉSOLU que le CTC poursuive ses efforts et encourage les fédérations et les conseils de travailleurs à accroître leurs efforts d'aide aux chômeurs, en formant des coalitions provinciales et régionales;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC s'associe étroitement aux fédérations de travailleurs et aux conseils du travail dans la poursuite des objectifs susmentionnés."

Le Comité recommande donc d'accepter la résolution O-4 telle que modifiée pour englober les résolutions O-16 et O-22.

J'en fais donc la proposition, appuyée par R. Bezo, le secrétaire du Comité.

M. W. MARLOWE (Président, Conseil des Métiers de la construction de l'Alberta): Monsieur le Président, consoeurs, confrères, c'est pour moi un grand plaisir de pouvoir me présenter à nouveau devant les délégués de la principale centrale syndicale canadienne.

J'imagine que ce que je vais vous dire peut vous paraître un peu émotif. Une des raisons pour cela vient du fait que ma section locale avait quelque 6 000 membres quand elle fut si brutalement retirée du Congrès du Travail du Canada par les syndicats internationaux. Aujourd'hui, seulement après quelques années, ma section compte environ 2 000 membres dont seulement 180 travaillent. La plupart de ceux qui sont en chômage le sont depuis trois ans maintenant. Aussi, les chômeurs de la région ont-ils senti le besoin de se regrouper, les Métiers de la construction n'étant pas à la hauteur de la situation.

Voilà comment l'organisme "The Dandelions" (les pissenlits) a pris racines. Son slogan est "Dandelions never die" (les pissenlits ne meurent jamais). Cet organisme croît, non pas parce qu'en tant que syndicalistes nous l'ayons aidé, mais par nécessité parce que nous ne suffisions pas à la tâche. Ce mouvement, confrères et consoeurs, est honorable, et, comme le dit son slogan, il n'est pas prêt de mourir. Au contraire, il prend des forces. Mais il y a autre chose. Quiconque vit dans une région où croissent les pissenlits sait que c'est une fleur d'amour: habituellement, la première que l'enfant offre à ses parents. Donc, en plus d'être forte et vivace, elle symbolise la sérénité de l'enfant.

Cet organisme a besoin d'aide. En ce moment, ses membres participent à la bataille électorale en Alberta afin de se débarrasser du gouvernement conservateur qui empêche les travailleurs de vivre et de travailler dans cette province.

Ce gouvernement fut d'ailleurs condamné par l'Organisation internationale du travail pour ses tactiques antisyndicales. Ma propre section locale et la majorité des gens des métiers de la construction en Alberta sont sans convention collective et n'ont pas eu de négociation valable depuis le printemps de 1984 et nous ne sommes pas sur le point d'en avoir à moins que le gouvernement ne change.

Si jamais un organisme s'est occupé des chômeurs, c'est bien cet organisme de secours aux sans-emploi. S'il vous est possible de lui donner quelque chose, vous pouvez envoyer vos contributions aux fédérations des travailleurs de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et partout où fleurit ce genre de fleurs.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Merci confrère, et soyez à nouveau le bienvenu.

M. G. YETMAN (Président, Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse): À mon avis, cette résolution est la plus importante à être présentée à cette assemblée.

Je sais que le libre-échange est important, tout comme la technologie et les autres choses, mais nous avons un million et demi de chômeurs au pays, Monsieur le Président!

Dans mon coin de pays, c'est la catastrophe. À l'île du Cap-Breton, 90 pour cent des gens sont sans emploi, et que fait Mulroney? Mulroney est venu nous voir et nous a dit qu'il s'occuperait du chômage. Il l'a répété à Régina, à la Chambre des communes et ailleurs; et il n'a toujours rien fait.

Je vous signale que, dans mon coin de pays, à l'île du Cap-Breton, les gouvernements fédéral et provincial sont responsables du chômage. En effet, nos mines de charbon appartiennent au gouvernement du Canada et nos acieries, à celui de la province. Là-bas, on ne peut pas blâmer l'entreprise privée; nous blâmons les gouvernements qui ne font rien à propos du chômage. La seule façon pour nous d'obtenir un résultat est de travailler de concert avec des coalitions et d'autres groupements.

Je tiens à remercier les délégués qui ont apporté jusqu'ici des macarons pour le "Committee of Concern for the Unemployed" (Comité de soutien aux chômeurs). Ceci s'insère dans le programme proposé, et, à mon avis, nous devrions retourner chacun dans notre coin de pays et travailler de concert avec nos amis où qu'ils soient, car, Monsieur le Président, notre mouvement a toujours prétendu, et je suis d'accord avec cela, que nous sommes les gardiens de nos frères. Quant à ceux parmi vous qui ne sont pas chrétiens, désirez au moins pour autrui ce que vous désirez pour vous-mêmes, c'est-à-dire un emploi et d'autres bonnes choses.

Comme je disais, Monsieur le Président, nous pensions avoir quelque chose. Le candidat pour l'Atlantique nous a dit que nous aurions une réponse quand viendrait "l'attaque du Big Mac", la Commission Macdonald. Quand il s'est tu, nous nous demandions où diable attaquer!

Je me souviens qu'il a dit que c'était une question de confiance. Eh bien! dans mon coin de pays, l'aventure du libre-échange serait fatale, car nous savons ce que la libéralisation des échanges commerciaux a fait pour nos pêcheurs. Ça ne crée pas d'emplois, nous en savons quelque chose. Le problème est économique, la solution, politique. Mais, là-bas, nous avons encore des libéraux et des conservateurs qui, malheureusement, ne croient pas à l'étatisation.

Les gens d'ailleurs au Canada peuvent se demander pourquoi ceux du Cap-Breton ne votent pas différemment. Eh bien! de 1938 à 1958, ils ont voté pour la CCF, l'ancêtre du NPD; ils ont posé des gestes politiques, mais ils attendaient après le reste du pays. Cependant, nous allons reprendre le pouvoir; nous allons nous débarrasser de Mulroney. Nous allons nationaliser et nous donner un gouvernement qui y croit et qui nous donnera des emplois. Faisons-le avec nos amis!

M. K. CLAVETTE (Conseil du travail d'Ottawa et de la région): J'aimerais une explication de la part du Comité. Ce qui me dérange au sujet de cette résolution de remplacement, c'est l'omission des centres d'action-chômage. Je suis d'Ottawa où nous tentons de mettre sur pied un groupe très dynamique de coordination avec les centres d'action-chômage par l'entremise de la Fédération des travailleurs. Nous en avons un à Ottawa où nous essayons de fournir des services aux chômeurs. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi les centres ont été biffés? Je l'apprécierais.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Le Comité peut-il répondre?

M. J. BUCHANAN (Président, Comité de l'organisation): Dans notre esprit, le mot "chômeurs" comprenait les centres d'action-chômage.

Mme M. KERRY (SCFP): Je désire appuyer cette résolution et aussi souligner que, jusqu'à maintenant, nous avons négligé un des aspects touchant les chômeurs et les non-syndiqués. Je fais allusion aux finissants du secondaire cinq, sans emploi et sans syndicat. Je sais que, partout au pays, ces jeunes sont à la recherche d'un des emplois promis par Mulroney. Ils se découragent et désespèrent. Ils sont désabusés non seulement par les gouvernements mais aussi par les syndicats en général. Ils avalent la propagande des quotidiens, voulant que les syndiqués soient jaloux de leurs emplois, et ils ont tendance à nous considérer comme un de leurs ennemis.

Je parle en connaissance de cause. J'ai un fils de 21 ans qui est sous-employé depuis qu'il a quitté la polyvalente. De ses neuf meilleurs amis, seulement trois ont un travail à temps plein; les autres sont soit sous-employés, soit en chômage. Deux sont retournés à l'école, et tous sont confrontés aux problèmes suivants: hausse des frais de scolarité; prestations de bien-être social insuffisantes; programmes de formation qui suscitent de faux-espoirs, car il n'y a pas d'emploi.

Je sais aussi qu'il est réellement difficile d'arriver à faire partie de la main-d'oeuvre établie. Dans ma propre section locale, dans le ville de North Vancouver, l'âge minimal des travailleurs recrutés à l'extérieur est de 55 ans. Ceci n'est pas pour aider les jeunes, ni leur donner de l'espoir.

La dépression et le découragement entraînent les jeunes à commettre des délits, à prendre de la drogue et à éprouver un

véritable désespoir. Il faudrait que nous, du mouvement syndical, nous encouragions les jeunes à s'intéresser au processus politique, que nous leur enseignions comment s'y prendre, les entraînions à se présenter devant les instances gouvernementales et les commissions et leur montrions comment exercer des pressions pour que des emplois soient créés.

J'aimerais vous parler aussi de ce qui se produit en ce moment dans le Grand Vancouver. Le gouvernement créditiste sans coeur et malhonnête de notre province a oublié la promesse faite non seulement aux jeunes, mais au reste des sans-emploi et des démunis.

Au lieu de leur fournir du pain, il leur offre des foires. La foire de l'Expo 86, qui devait solutionner les problèmes du chômage, n'a fourni qu'un petit nombre d'emplois au salaire minimum ou à un taux à peine plus élevé. Au lieu d'avoir un personnel rémunéré pour l'Expo, la direction a fait appel à de la main-d'oeuvre bénévole pour s'occuper des expositions. Uniquement pour celles de Ramsès II, il y a 350 volontaires. Les expulsions sans pitié par des propriétaires cupides du centre-ville, désireux d'abuser des visiteurs à l'Expo n'ont pas été condamnées par les valets du gouvernement provincial, le bureau d'administration de l'Expo. Les comptoirs alimentaires ont récemment cessé de fournir des sacs de provisions aux nécessiteux pendant la semaine où ceux-ci touchent leur chèque de bien-être social; ceci à cause d'un manque de fonds. Même nos travailleurs qui ont un emploi et qui sont syndiqués sont démoralisés. En effet, à la table de négociation, nous sommes confrontés à une invention du Crédit social, le programme de stabilisation de la rémunération (Compensation Stabilization Plan), qui nous permet d'obtenir tout au plus de 0 à 3 pour cent d'augmentation; de cette augmentation est déduit tout avantage que nous obtenons, ce qui nous éloigne encore plus du taux d'inflation. Onze centres d'action-chômage en Colombie-Britannique ont dû fermer leurs portes, faute de fonds. Nous devrions aider financièrement et de toutes les façons que nous le pouvons les centres dont le but est d'organiser les sans-emploi.

M. J. McEWEN (Conseil du travail de Campbellton-Dalhousie et de la région): Je ne suis pas tellement contre cette résolution mais plutôt déçu, car elle n'englobe pas tous les aspects qu'elle devrait.

Elle dit des choses gentilles comme: "le Congrès du Travail poursuivra ses efforts et encouragera." J'aimerais savoir quand le Congrès du Travail a honnêtement essayé d'encourager.

Le mouvement pour aider et organiser les chômeurs vient de la base. Tout n'a pas été sans heurts; le Congrès du Travail a souvent eu des réserves; il ne voyait pas toutes les conséquences du chômage, comme moi je puis les voir dans ma région, l'effet que cela crée sur une communauté où 50 pour cent de la population active est soit sur le bien-être social, soit sur le chômage.

Nous n'accepterons certainement pas une résolution qui ne tend pas à résoudre les véritables problèmes. Dans notre région, nous trouvons que le Congrès du Travail, la fédération des travailleurs et le conseil du travail doivent participer sérieusement, car c'est sûrement le problème prioritaire des années 80, et si nous ne nous en occupons pas comme il convient, ce sera le problème des années 90.

En même temps, je constate que le Congrès du Travail, les fédérations et les conseils du travail laissent un vide, et si nous ne sommes pas prêts à prendre plus vigoureusement la situation en main, ces organisations vont certainement se soulever et prendre les emplois des gens que nous représentons.

Avec les confrères Stanley Beckingham et L. McMillan, je suis co-fondateur d'un syndicat de chômeurs. Nous ne laisserons certainement pas les chômeurs que nous avons organisés tomber entre les mains des politiciens ou de l'extrême gauche. Nous sommes résolus à faire notre travail quelle que soit la résolution adoptée par le Congrès du Travail.

Je ne blâme pas le Congrès du Travail, mais je suis déçu qu'il n'ait pas jugé à propos de prendre toutes ces résolutions, y inclus la résolution no 7, et de les reformuler en un énoncé de politique qui puisse s'appliquer partout au pays.

Le Conseil du travail de Campbellton-Dalhousie et de la région a demandé de l'aide, et j'aimerais qu'on inscrive que je remercie le SCFP et le confrère Jeff Rose pour avoir libéré quelqu'un pour nous aider. De toutes celles à qui nous en avons fait la demande, c'est la seule organisation qui ait répondu à notre appel. J'aimerais qu'au procès-verbal on note que j'ai exprimé mon appréciation au SCFP.

Un de ces jours, nous pourrons regretter de ne pas avoir adopté une résolution plus ferme et de ne pas avoir vu à ce que nous ayons un apport et une influence au sein de ces organisations. Merci beaucoup, confrères et consoeurs. J'espère que vous serez sensibles à ces quelques remarques.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): On demande que la question préalable soit posée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée. Je procède donc à la mise aux voix.

Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé.

M. J. BUCHANAN (Président, Comité de l'organisation): Nous sommes maintenant rendus à la résolution d'urgence no 2, soumise par le Conseil exécutif.

M. R. BEZO (Secrétaire, Comité de l'organisation): Résolution d'urgence no 2, soumise au Comité de l'organisation par l'Exécutif:

> "ATTENDU QUE les agents de sécurité, membres du syndicat des Métallos, sont en grève depuis le 26 février 1986;
>
> "ATTENDU QUE leur employeur, l'Agence Burns avait un contrat avec Air Canada;
>
> "ATTENDU QU'Air Canada, de façon à briser le syndicat, a accepté que l'agence Burns résilie son contrat de façon à remplacer Burns par l'Agence Métropole qui a annoncé son intention d'engager des briseurs de grève à Dorval et Mirabel au Québec;
>
> "IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada exerce toutes les pressions nécessaires auprès d'Air Canada et du ministre du Travail McKnight, de façon à exiger le droit à la syndicalisation et à la négociation pour les agents de sécurité de Dorval et Mirabel;
>
> "IL EST EN OUTRE RÉSOLU que tous les affiliés fassent aussi des pressions auprès d'Air Canada pour que cette compagnie d'État cesse son attitude antisyndicale et discriminatoire;
>
> "IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC réclame du gouvernement fédéral, et particulièrement du ministre des Transports, qu'il assume la sécurité et le triage des passagers aux aéroports canadiens, déchargeant ainsi les compagnies aériennes de cette responsabilité."

M. J. BUCHANAN (Président, Comité de l'organisation): Le Comité recommande l'adoption. J'en fais la proposition, appuyée par R. Bezo.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Une recommandation d'adoption pour la résolution d'urgence no 2.

M. G. DOQUIER (Directeur national, Métallos): Je remercie le Comité de l'organisation d'avoir accepté cette résolution comme résolution d'urgence.

À mon vis, il s'agit bien d'une urgence. Ce qui se passe à Dorval et à Mirabel démontre que le gouvernement conservateur est déterminé à s'opposer à la syndicalisation des gens à l'emploi du gouvernement fédéral, afin de saper l'action du mouvement syndical.

Si ma mémoire est bonne, c'est la première fois en 12 ans qu'il y ait du brisage de grève au Québec. C'est à la fois une tragédie et un recul pour nous que, par le biais d'une société d'État, le gouvernement fédéral fasse appel à des briseurs de grève dans une province où le brisage de grève est prohibé.

Il faut que nous soyons très unis à ce propos. Ce qui arrive à Dorval et à Mirabel se produira ailleurs. C'est aussi une démonstration de la détermination gouvernementale à maintenir les salaires à un niveau qui ne permet pas aux gens de gagner leur vie. Peut-on vivre avec un salaire de 4$ l'heure? Ou de 4,25$? C'est exactement ce que le gouvernement impose.

Non seulement l'impose-t-il à ses sous-traitants, il défie le décret que nous avons réussi à négocier pour les 10 000 agents

de sécurité que nous représentons au Québec. En effet, ceux-ci sont maintenant protégés par un décret prévoyant 6,20$ l'heure. Ce n'est pas la mer à boire, mais c'est mieux que 4,25$. Le gouvernement fédéral n'est pas seulement à l'encontre d'une loi provinciale, faisant fi d'une décision politique du gouvernement du Québec, mais se fiche également d'une autre loi prévoyant de meilleures conditions financières que celles qu'il veut imposer non seulement aux agents de sécurité mais aux préposés qui font le plein d'essence des avions à Dorval, à Mirabel et ailleurs au Canada.

J'incite l'Assemblée à appuyer nos gens. Nous ne demandons pas de mettre Air Canada au ban, sachant ce que cela signifie. En revanche, les syndicalistes qui voyagent beaucoup ne devraient pas utiliser Air Canada. Il faut que, par notre résolution et notre détermination, nous fassions savoir au gouvernement que, lorsqu'il lèse les petites gens en les privant du droit de syndicalisation, nous sommes capables d'user de représailles. Non seulement le gouvernement est-il allé d'un sous-traitant à l'autre, mais il a privé nos gens du droit d'appartenir à un syndicat en ne leur offrant pas de nouveaux emplois. Voici donc un exemple de plus de la détermination du gouvernement conservateur à niveler à la baisse le niveau de vie de nos gens. S'il vous plaît, battons-nous contre ça.

M. N. FLOCKHART (APENAC): Je suis d'accord avec cette résolution. Elle est reliée aux inquiétudes que nous, le personnel navigant à bord des avions, avons au sujet de la santé et de la sécurité au travail. Les agents de sécurité constituent une ligne de défense contre le terrorisme, et leur rôle est vital pour la protection des passagers et des travailleurs à l'intérieur des aéroports canadiens. Cette ligne de défense ne devrait pas être accordée au plus bas soumissionnaire qui emploie des briseurs de grève non syndiqués. La solution, d'après nous, serait que la responsabilité de la sécurité dans les aéroports appartienne au gouvernement et non aux sociétés aériennes.

Les lignes aériennes dont les principaux soucis sont le respect des horaires et la tranquilité des passagers ont maintes fois démontré qu'elles ne veulent pas que des mesures de sécurité viennent perturber la routine des aéroports. Même si elles parlent beaucoup de sécurité, elles ne sont pas prêtes à dépenser de gros montants pour améliorer celle-ci dans les aéroports.

Quant aux agents de sécurité eux-mêmes, leurs salaires et leurs conditions de travail sont tout simplement abominables. Encore une fois, les sociétés aériennes se préoccupent davantage d'accorder des contrats aux plus bas soumissionnaires que d'améliorer la sécurité. Et qui sont les plus bas soumissionnaires? Les agences de sécurité non syndiquées ou des agences comme Burns qui, pour conserver leur contrat, maintiennent pour leurs employés des salaires et des conditions de travail coulés dans le même moule que ceux offerts chez MacDonald.

Franchement, c'est un véritable scandale de voir les employés de Burns quitter leur emploi dès qu'ils ont acquis un peu d'expérience. Mais qui voudrait rester pour un salaire et des conditions de travail aussi minables? Ils se cherchent donc un meilleur emploi. Mais comment parviendrons-nous à avoir du personnel qualifié pour s'occuper de la sécurité dans les aéroports si nous permettons à une situation aussi scandaleuse d'exister?

C'est en leur accordant un niveau de vie décent que nous augmenterons la qualité des agents de sécurité. Appuyons-les dans leur lutte pour obtenir une convention collective convenable pour leurs membres qui travaillent pour Burns. En faisant cela, nous n'aidons pas seulement les nôtres. En effet, il y va de notre propre intérêt de voir à ce qu'un personnel expérimenté s'occupe de notre sécurité dans les aéroports du Canada.

Mme C. MICKLEWRIGHT (Présidente, Conseil mixte des syndicats aéroportuaires de Vancouver): D'après ma propre expérience par mes rapports avec l'aéroport de Vancouver, il y a une tendance à Transports Canada à considérer les agents de sécurité comme peu importants. En effet, chaque fois qu'un groupe d'employés d'une agence de sécurité de syndicalise, dès que le contrat de cet employeur expire, Transports Canada ne le renouvelle pas et part à la recherche du plus bas soumissionnaire non syndiqué.

Ceci se produit à un moment critique relativement à la sécurité dans les aéroports du pays, à un moment où nous faisons face à d'éventuelles menaces de terrorisme, où les compagnies aériennes offrent des vols aux États-Unis sans formalité aucune, car, là-bas, il n'y a même pas d'appareils de détection aux rayons-X.

D'ailleurs, syndiqués ou non, les employés embauchés par les agences de sécurité sont peu payés et ne reçoivent pas la formation voulue. Transports Canada ne prend pas ses responsabilités en n'assurant pas la sécurité et la protection de tous les travailleurs dans les aéroports et de tous les passagers qui doivent voyager par avion dans notre pays. Ceci est particulièrement inquiétant en ce moment, car, dit-on, le contrat de l'agence Burns à l'aéroport de Vancouver vient d'être annulé.

Cette agence, qui s'est syndiquée récemment, n'est là que depuis deux ans, et voilà que ça recommence. Je ne suis pas sûre qu'Air Canada soit la seule coupable ici. Si je comprends bien, toutes les compagnies aériennes paient pour la sécurité à l'aéroport, et la plupart ont des comités pour décider des contrats. Ainsi, Air Canada ne serait pas l'unique responsable; toutes les autres compagnies ont leur mot à dire. À cause de la tenue d'Expo 86 à Vancouver, les activités terroristes sont un problème. Des aéroports comme ceux de Dorval et de Mirabel qui servent de portes d'entrée et de sortie au pays, constituent une grave menace pour nous tous.

M. H. DHILLON (SNFPP-Syndicat de la Foncton publique de l'Alberta): J'appuie très fortement cette résolution. À mon avis, il s'agit là d'un groupe de travailleurs terriblement exploités, que le CTC a trop longtemps négligés.

J'ai eu l'occasion de travailler comme agent de sécurité à 3,35$ l'heure pendant un an et demi alors que j'avais trois enfants à élever. Aussi ai-je pris un autre emploi à 4$. Je sais ce que c'est que d'être agent de sécurité.

Dans ce cas particulier, une société comme Air Canada, appartenant à l'État, serait, selon toute apparence, complice des agences de sécurité sous-traitantes. Il est de notre devoir de venir au secours et d'aider ce groupe de travailleurs terriblement exploités et de montrer à Air Canada que le CTC appuie ces travailleurs.

Nous ne délaisserons pas nos consoeurs et nos confrères de ce secteur très négligé.

M. P. STIER (APENAC): Monsieur le Président, je propose le renvoi de cette résolution d'urgence avec instructions d'ajouter un autre paragraphe au dispositif.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Confrère, vous êtes à un micro "pour" et non à un micro "contre."

On demande que la question préalable soit posée. D'accord.

M. P. STIER (APENAC): Merci. Les instructions sont d'ajouter le résolu suivant: "IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le CTC réclame du gouvernement fédéral, et particulièrement du ministère des Transports, qu'il assume la sécurité et le triage des passagers aux aéroports canadiens, déchargeant ainsi les compagnies aériennes de cette responsabilité".

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Une motion de renvoi avec instructions. Y a-t-il un appuyeur? On ne peut la débattre. Ceux qui sont en faveur de la motion de renvoi, veuillez-lever la main. Contre? La motion de renvoi est adoptée, et il en est ainsi décidé.

M. R. CASHIN (Membre, Comité de l'organisation): La résolution O-6 demande au CTC d'appuyer l'action en faveur de l'étiquette syndicale.

Votre Comité recommande d'accepter la résolution O-6, avec une seule modification à la troisième ligne du "résolu"; remplacer les mots "de redoubler d'efforts" par les mots "poursuivre ses efforts".

"ATTENDU QUE la sécurité et le niveau de vie que les syndicats ont eu tant de mal à gagner sont menacés par l'antisyndicalisme de certaines manufactures et par les marchandises à bas prix importées de pays à faibles salaires;

"ATTENDU QUE l'étiquette syndicale est une garantie de qualité, d'exécution soignée et de conditions de travail améliorées;

"IL EST RÉSOLU que la présente Assemblée presse tous les syndicats affiliés de s'occuper plus intensément de l'étiquette syndicale et demande au Congrès du Travail du Canada

de poursuivre ses efforts, grâce au programme de l'étiquette syndicale, pour protéger les conditons de travail et les emplois que nous avons eu tant de mal à acquérir."

Le Comité recommande d'accepter la résolution O-6 ainsi modifiée. J'en fais la proposition, appuyée par J. Buchanan.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Y a-t-il discussion? Non, alors ceux qui sont en faveur de la proposition, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé.

Je crois que c'est maintenant l'heure d'aller se coucher. Les délégués ont été sensationnels, ce soir. Ce fut une vraie bonne séance.

Je vous remercie et je déclare la séance levée.

—La séance est levée à 21h25.

JEUDI 1er MAI 1986
Séance du matin

La secrétaire-trésorière, Shirley Carr, ouvre la séance à 9h37.

PRÉSIDENTE (Mme Carr, secrétaire-trésorière, CTC): J'invite le Comité des lettres de créance à nous soumettre son quatrième rapport.

COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

M. I. REILLY (Président, Comité des lettres de créance): En premier lieu, je tiens à remercier les représentants du Congrès du Travail du Canada et particulièrement le personnel de bureau qui ont aidé le Comité et travaillé très tard afin de s'assurer que tout soit prêt pour l'élection. J'aimerais aussi remercier les membres du Comité de leur aide. Voici le rapport:

Délégués fraternels	3
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du CTC	4
Représentants des organismes affiliés	98
Dirigeants et délégués des fédérations des travailleurs et des conseils du travail	108
Représentants des sections locales des organisations affiliées	2,655
Représentants des syndicats à charte directe	8
TOTAL	2,877

Je propose que le rapport soit adopté, appuyé par L. Nicholson.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Vous avez entendu le rapport du Comité des lettres de créance. Ceux qui sont en faveur du quatrième rapport de ce comité, veuillez l'indiquer. La motion est adoptée.

Il y a un orateur au micro 6. Vous avez une question, confrère?

M. R. WRIGHT (AFPC-SECFP): Consoeur Présidente, je prends la parole sur un point de privilège personnel. J'ai reçu une belle affiche du Congrès ce matin, mais je n'ai pas pu avoir une copie en français; alors je voudrais savoir s'il y a des copies en français et sinon, pourquoi?

M. R. MERCIER (Vice-président exécutif, CTC): Ces affiches sont offertes dans les deux langues. Adressez-vous à notre comptoir de distribution, il vous en donnera.

M. J. GOODISON (AIM): Hier, quelqu'un a suggéré de ne pas utiliser les stylos Shaeffer qui sont dans nos serviettes. Des membres de l'Association des machinistes travaillent pour Shaeffer et sont de bons syndicalistes, des gens qui ont lutté pour le maintien de leur syndicat et de leur atelier et qui doivent continuellement se battre avec cette compagnie.

Bien que ces stylos ne soient pas fabriqués au Canada, ils sont fabriqués aux États-Unis par des syndiqués et assemblés ici, les seuls à être assemblés au Canada. Maintenant, à moins que quelqu'un n'ait trouvé le moyen d'écrire avec le doigt, aussi bien acheter les stylos Shaeffer et conserver les emplois des 60 femmes qui travaillent dans le bureau et l'atelier.

INTERVENTION DU PREMIER MAI

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous sommes à la quatrième journée de notre assemblée, un jour de grande signification, celui du Premier Mai. Aujourd'hui, nous célébrons deux centenaires très importants. Si vous regardez dans vos serviettes, vous trouverez un feuillet qui rappelle les progrès accomplis par les travailleurs depuis cent ans, du 1er mai 1886 au 1er mai 1986.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire du mouvement syndical et qui la connaissent, et j'espère que cela vous inclut tous, sont familiers avec les événements qui survinrent à Chicago, il y a cent ans aujourd'hui. Le feuillet qui a été distribué les décrit en détails. Le 1er mai 1886, les pionniers du syndicalisme luttaient pour une semaine de travail plus courte, un objectif de prime importance alors comme aujourd'hui. Cette journée d'action, particulièrement bien appuyée par les travailleurs et les travailleuses de Chicago, se prolongea les jours suivants pour se terminer par l'incident du Hay Market Square, le soir du 4 mai.

En conséquence des fausses accusations portées contre eux, quatre activistes syndicaux payèrent de leur vie leur dévouement à la cause d'un mouvement syndical fort, dans le but d'améliorer les conditions de travail et de vie. C'est avec fierté que nous nous souvenons aujourd'hui de leur courageuse mais tragique contribution à notre croissance et à notre force collective.

C'est également en 1886 que le Conseil du travail de Montréal fut fondé. Depuis sa fondation, ce conseil a efficacement représenté les intérêts des travailleurs de cette ville remarquable qu'est Montréal. Nous offrons au conseil nos meilleurs voeux de succès dans la poursuite de ses objectifs au cours de son deuxième siècle d'activités.

Le genre d'attachement et de détermination qui déclencha les protestations du 1er mai 1886 et qui érigea un conseil du travail actif à Montréal, devrait nous servir à tous de phare et d'exemple en 1986. Les défis qui nous confrontent, et ils sont nombreux, requerront de notre part la même volonté, la même conviction qui marquèrent l'honorable passé que nous commémorons aujourd'hui. Tandis qu'à l'instar de nombreux syndicalistes qui nous ont précédés et montré la voie nous acquérons volonté et force, je ne peux penser à d'autres paroles plus appropriées que celles d'August Spies, un des quatre martyrs de Chicago: "Si vous croyez que par notre pendaison, vous pourrez écraser le mouvement ouvrier, . . . duquel des milions d'opprimés qui ont peiné dans le dénuement et la misère, espèrent le salut, si c'est ce que vous pensez, eh bien, pendez-nous! Dans ce cas-ci, vous piétinerez une étincelle, mais là et là, derrière vous et en avant, partout, des flammes jailliront. Ce feu souterrain, vous ne pourrez pas l'éteindre". Voilà ce qu'ils ont dit et c'est pourquoi nous leur rendons hommage. Je vous remercie de votre attention pendant cette intervention en l'honneur du Premier Mai.

J'invite le confrère White à nous dire ce que nous réserve l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. R. WHITE (Président, TUA-Canada): Aujourd'hui, nous aurons l'élection des dirigeants du Comité et du Conseil exécutifs. Ensuite, à la place du Comité de la fonction publique, nous aurons le Comité sur la santé et la sécurité au travail pour traiter d'au moins une résolution, puis ce sera le rapport du Comité de la fonction publique, suivi du rapport du Comité des résolutions générales. Cet après-midi, le rapport du Comité de l'éducation, suivi du rapport du Comité de la politique maritime et des transports, puis de celui du Comité de la politique énergétique. Suivra le rapport du Service de l'étiquette syndicale qui sera sous forme d'un vidéo et non d'un document écrit. Nous espérons pouvoir suivre cet ordre du jour. Naturellement, l'heure de présentation des rapports des divers comités dépendra de la longueur des débats.

Mme D. WIGMORE (SNFPP-Association de la Fonction publique du Manitoba): Une question de privilège. Le premier jour de l'assemblée, on a demandé aux fumeurs de ne pas fumer.

Pendant l'élection, nous allons être tous rassemblés ici; je demande donc aux délégués qui fument de ne pas le faire, car je ne pourrai pas quitter ma place à ce moment-là. Moi, comme d'autres, nous commençons à en avoir assez de la fumée!

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Parce que nous allons tenir des élections, j'espère que vous aurez un peu de considération pour ceux qui tolèrent mal la fumée.

M. J. GUILD (Conseil du travail d'Halifax-Dartmouth et de la région): Sur la liste des 15 candidates aux postes de vice-présidents hors cadre, la note entre parenthèses à la deuxième ligne dit: "14 à élire, dont six femmes". Sept femmes se présentent. Peut-on voter pour les sept?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, les règles du scrutin vous seront expliquées.

Nous allons procéder à l'élection. Ceci étant la plus grande assemblée que nous ayons jamais eue, je compte sur votre entière collaboration. Veuillez avancer vos chaises aussi près des tables que vous le pouvez afin de faciliter la circulation entre les rangées.

J'incite donc le confrère Louis Laberge, qui présidera les élections, à se présenter.

ÉLECTIONS DES DIRIGEANTS

M. L. LABERGE (Président, Comité des élections): Bon Premier Mai à tous les délégués.

Vous avez déjà dans vos serviettes la liste des gens qui seront chargés de la distribution et de la cueillette des bulletins de vote, de même que la procédure à suivre pour les élections.

Est-ce que tous les scrutateurs voudraient bien passer à l'avant? Alors, je demanderais au Comité de distribuer les bulletins de vote.

Comme vous le savez sans doute, les nominations ont été faites durant la semaine, sur des formules préparées par le Congrès du Travail à cet effet, mais je devrai quand même annoncer les nominations et évidemment d'autres nominations peuvent être faites durant cette période d'élection.

M. E. JOHNSTON (Coordonnateur, Comité de scrutin): Je demande aux scrutateurs qui sont à l'avant de prendre leur place pour qu'ils puissent recevoir leurs bulletins de vote.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Les nominations sont maintenant ouvertes au poste de président ou de présidente du Congrès du Travail du Canada.

Nous avons une nomination à la présidence, Shirley Carr, Syndicat canadien de la Fonction publique. Est-ce qu'il y a d'autres nominations, une fois? Y a-t-il d'autres mises en candidature, deux fois? D'autres mises en candidature, trois fois? Les mises en candidature sont closes.

(Ovation debout)

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Notez que je n'ai pas applaudi, car elle n'est pas présidente encore.

(Prestation du serment d'entrée en fonction de la présidente élue, Shirley Carr, devant le président des élections, Louis Laberge).

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): J'ai maintenant le plaisir de vous féliciter à titre de nouvelle Présidente du Congrès du Travail du Canada.

Mme S. CARR (Présidente, CTC): Avant de vous dire quelques mots, permettez que je vous présente des membres de ma famille. Pour toutes sortes de raison, je l'ai toujours gardée à l'écart des projecteurs. Mais j'aimerais faire monter ici, pour que vous puissiez leur dire bonjour, cinq personnes très chères qui sont venues de Niagara Falls: ma mère, mon mari, ma très chère soeur, Grace, une très grande amie, Dorothy, et un ami très cher, le docteur Tom Jameson. J'aimerais qu'ils viennent ici pour qu'ils puissent vous voir.

J'aimerais que vous sachiez que cette dame est la cause de tout; elle aura 86 ans demain, et je sais que vous lui souhaitez tous un joyeux anniversaire. Voici mon mari, Bruce, à qui je semble mariée depuis toujours. Il avait l'habitude de dire qu'il m'avait épousée jeune parce qu'il voulait m'élever à sa façon. Je lui ai dit que les premières 25 années seraient les siennes et les 25 suivantes, les miennes. J'entre dans ma vingt-cinquième année!

En premier lieu, je désire remercier mon syndicat. Vous savez, on réserve toujours au premier syndicat auquel on a appartenu un coin de son coeur et, bien entendu, de son âme. J'ai vu mon syndicat acquérir des forces et de la fierté. J'ai observé les présidents avec lesquels j'ai travaillé, Stan Little, et maintenant Jeff Rose; on éprouve toujours pour sa propre organisation des sentiments très nets de loyauté, mais je puis dire que cette loyauté et que mon engagement sont maintenant consacrés au Congrès du Travail et ce, depuis mon élection en 1974.

C'est tout un honneur d'être élue au plus haut poste du mouvement syndical. Vous représenter est vraiment le plus grand honneur qui puisse arriver à un syndicaliste. Dorénavant, j'aurai à vous représenter, de concert avec mes collègues, partout où j'irai.

Je m'engage à me dévouer entièrement à la cause des droits des travailleurs et du bien-être de tous les hommes et de toutes les femmes travaillant au Canada ainsi qu'ailleurs dans le monde.

Je m'engage également envers les démunis et les économiquement faibles du pays pour lesquels nous travaillons si fort dans l'espoir de les aider.

Consoeurs et confrères, dès mon retour à Ottawa, je commencerai à prévoir un processus de consultation avec les dirigeants des affiliés, le Conseil exécutif et le Comité exécutif du Congrès du Travail afin d'établir un programme qui nous permette de réaliser le mandat que cette assemblée nous aura confié. De plus, si des changements internes s'imposaient pour le réaliser, ils ne tarderaient pas à venir. Le temps est au changement, le temps est à l'unité et à la paix au sein du mouvement syndical.

Un chose est certaine, cependant: nous ne devons jamais oublier notre engagement envers le Nouveau Parti Démocratique.

Une autre chose est également certaine: c'est le message que j'ai l'intention de livrer en votre nom au Premier ministre de notre pays, pourvu qu'il veuille me recevoir; nous savons comment forcer les portes; nous nous sommes déjà assis par terre devant une porte! Nous voulons le voir et lui parler. Le Conseil et le Comité ont des questions à lui poser et des choses à lui dire au sujet de son programme économique et de sa position sur le libre-échange. Nous voulons lui demander quels sont ses projets pour créer des emplois pour les chômeurs et pour assurer la stabilité de l'emploi de la main-d'oeuvre canadienne. Nous voulons lui parler de ses projets de déréglementation dans notre pays et de pertes d'emplois. Nous voulons aborder le sujet de la privatisation de nos sociétés d'État; comment ose-t-il mettre en danger les institutions qui appartiennent au peuple? Nous lui rappellerons, au cas où personne ne lui ait déjà dit, que le Conseil du mouvement syndical canadien est tout aussi important pour les gens du pays que le Conseil des ministres qui, selon lui, prend des décisions au nom du gouvernement.

Je lui dirai également de votre part que le Conseil du mouvement syndical veut discuter avec lui de tous les problèmes et je lui rappellerai que nous aussi nous avons un programme économique et que nous comptons nous faire entendre.

Et plus important encore, nous lui dirons que le Canada nous appartient et qu'il n'est pas à vendre.

Mes chers amis, je tiens à vous dire que, si jamais vous aviez des problèmes ou des critiques, les bureaux du siège social à Ottawa vous sont ouverts à tous. Nous avons été élu pour donner à notre mouvement plus de force que jamais en augmentant ses effectifs à un niveau jamais vu. Nous démontrerons à tous nos adversaires qu'ils peuvent nous mettre au défi, essayer de faire des lavettes de nous, tuer le monde au travail, qu'ils peuvent faire tout cela, mais ils ne s'en tireront plus aussi facilement, car nous nous tiendrons debout, et fièrement, et ils devront tenir compte de nous. C'est un engagement que nous tiendrons avec votre aide, celle du Conseil, du Comité et des quatre dirigeants et grâce à l'unité dont nous ferons preuve d'un bout à l'autre du pays. Merci, merci beaucoup.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Les nominations sont maintenant ouvertes au poste de secrétaire-trésorier du Congrès du Travail du Canada.

Richard Mercier de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Une fois.Y a-t-il d'autres mises en candidature, deux fois? Y a-t-il d'autres mises en candidature, trois fois? Je déclare les mises en candidature closes.

(Prestation du serment de Richard Mercier à titre de secrétaire-trésorier du CTC devant le président des élections, Louis Laberge).

M. R. MERCIER (Secrétaire-trésorier, CTC): Merci beaucoup, vous comprendrez facilement qu'après que le Conseil exécutif eut décidé de me faire confiance et que cette confiance me fût confirmée de nouveau par vous tous et toutes ce matin pour le poste de secrétaire-trésorier, je désire vous dire quelques mots. Tout d'abord, je tiens à remercier mon président, Louis Laberge, de m'avoir mis en nomination; je tiens à remercier la FTQ et mon syndicat, le TUAC, pour leur appui, et vous pouvez compter sur mon indéfectible fidélité.

Je tiens également à vous assurer, chère consoeur Présidente, de mon plus fidèle appui. À mes collègues membres du Conseil exécutif, je promets de me dévouer et de collaborer dans un véritable esprit d'équipe.

Enfin, je m'engage envers tous les affiliés à les servir et à servir notre cause avec sincérité et dévouement.

Les défis furent très bien définis durant ce Congrès, les programmes d'action très bien tracés, et nous continuerons tous ensemble de retrousser nos manches pour le bien-être de toute la population.

Nous tendons la main à tous: hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, minorités visibles, sans-emploi, handicappés, immigrants, autochtones; nous avons besoin d'eux pour relever tous ces importants défis. S'il vous plaît, répondez à notre appel. À tous les délégués, merci du fond du coeur, un grand merci pour votre confiance.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Les nominations sont maintenant ouverte pour les deux postes de vice-présidents exécutifs.

Nous avons reçu deux nominations, Dick Martin, des métallurgistes, et Nancy Riche, du Syndicat national de la Fonction publique provinciale.

Est-ce qu'il y a d'autres nominations, une fois? Y a-t-il d'autres mises en candidature, deux fois? Y a-t-il d'autres mises en candidature, trois fois? Les mises en candidature sont closes.

(Nancy Riche et Dick Martin prêtent serment à titre de vice-présidents exécutifs du CTC).

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Vous êtes maintenant élus. Mes félicitations.

M. D. MARTIN (Vice-président exécutif, CTC): Je fus très heureux de vous servir à titre de vice-président exécutif au cours des deux dernières années. J'ai hâte aux deux prochaines. Ce mandat est pour moi un défi, un privilège et un honneur, et ce n'est pas quelque chose que je prends à la légère.

C'est particulièrement un défi en raison des décisions que nous avons prises au cours des derniers jours, décisions qui nous tracent un programme extrêment ambitieux. Néanmoins, je sais que nous le réaliserons dans un esprit d'unité avec l'équipe et qu'au seuil du siècle prochain nous serons un mouvement syndical fort, uni et engagé. Je me consacrerai à ces objectifs en travaillant de concert avec le Comité exécutif, la présidente et le Conseil exécutif. C'est l'unité qui nous conduira vers l'avenir, forts et unis.

Mme N. RICHE (Vice-présidente exécutive, CTC): À propos de la démocratie, il est bon de savoir que je fus élue par l'Assemblée. Merci. Je suis la première personne de Terre-Neuve à occuper ce poste. Même si j'ai peu de préjugés envers Terre-Neuve, je voulais vous le mentionner.

Je ne peux pas faire état de mon expérience au Conseil ou au Comité exécutif du Congrès du Travail. Par contre, ceux qui me connaissent ont sans doute jugé que mon expérience du mouvement syndical, à la fois dans ma province et au sein du Syndicat national de la Fonction publique provinciale, pouvait être utile.

Mon expérience au sein de la fédération du travail de ma province démontre que mon engagement ne se limite pas au seul secteur public. Ainsi, j'ai appris que les gens du secteur public devaient savoir ce qui se passe dans le secteur privé et, bien que nous représentions ces deux secteurs, à mon avis, nous représentons les travailleurs du pays, syndiqués et non syndiqués. J'ai aussi un préjugé favorable envers les femmes et je crois fermement à la lutte que le mouvement syndical de ce pays mène en faveur de l'égalité des femmes. Nous avons montré aux entreprises et aux bureaux gouvernementaux que nous étions des chefs de file sur la question de l'égalité. Quant aux gens avec qui j'ai oeuvré au sein du Nouveau Parti Démocratique de Terre-Neuve, parfois nous sommes très seuls, mais nous avons un membre à l'Assemblée législative et, je vous donne ma parole, nous en aurons d'autres après la prochaine élection. Vous connaissez mon engagement envers le parti.

Je suis prête à vous vouer mon énergie; je sais comment travailler très fort et, de concert avec les autres dirigeants, le Comité et le Conseil exécutif, je me consacrerai à vous. Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Les nominations sont maintenant ouvertes pour les huits postes de vice-présidents généraux. Nous avons reçu neuf nominations:

Bean, Daryl	(Alliance de la Fonction publique du Canada)
Docquier, Gérard	(Métallurgistes unis d'Amérique)
Fryer, John	(Syndicat national de la Fonction publique provinciale)
Hunter, Jim	(Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers)
Munro, Jack	(Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique
Parrot, Jean-Claude	(Syndicat des postiers du Canada)
Plamondon, Huguette	(Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce)
Rose, Jeff	(Syndicat canadien de la Fonction publique)
White, Bob	(Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile)

Je demanderais aux neuf candidats de venir à l'avant. Vous devez absolument voter pour huit, tout bulletin ayant un autre total de votes que huit sera déclaré nul. Est-ce qu'il y a d'autres nominations, une fois? Y a-t-il d'autres mises en candidature, deux fois? Y a-t-il d'autres mises en candidature, trois fois? Les mises en candidature sont closes.

(Engagement des candidats aux postes de vice-présidents généraux.)

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): C'est peut-être un peu compliqué, mais il faut voter par numéro. Daryl Bean, numéro un; Gérard Docquier, numéro deux; John Fryer, numéro trois; Jim Hunter, numéro quatre; Jack Munro, numéro cinq; Jean-

Claude Parrot, numéro six; Huguette Plamondon, numéro sept; Jeff Rose, numéro huit; Bob White, numéro neuf.

M. BEAUDRY (AFPC): Vous avez omis de dire en anglais une chose que vous avez répétée deux fois en français, soit qu'il faut absolument voter pour huit, sinon tout bulletin ayant un autre total que huit sera déclaré nul.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Merci. Je n'aurai pas à le répéter. Est-ce que chaque délégué a un bulletin?

M. D. SANGSTER (SEFPO): Certaines personnes n'ont pas encore leur carnet de bulletins. Est-il possible d'en avoir un?

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Vous vous rappellerez qu'à la dernière assemblée, je crois, six ou sept délégués ont dit qu'ils avaient perdu leur bulletin. Quand nous avons décidé que nous pourrions peut-être leur en fournir un second s'ils se présentaient à l'avant, 50 personnes se sont précipitées. Nous avons annulé notre décision. C'est le règlement.

Pendant que les scrutateurs vont compter les bulletins de vote de cette élection, nous allons passer au rapport du Comité des employés du gouvernement parce que nous devons attendre le résultat de cette élection avant de passer aux nominations pour la suivante.

PRÉSIDENTE (Mme Carr, présidente, CTC): Je demande au Comité de la fonction publique de venir sur l'estrade.

J'aimerais vous présenter quelqu'un qui désire vous saluer, une confrère dont beaucoup parmi vous se souviendront et que beaucoup connaissent. Membre de la section locale 443 du Syndicat des travailleurs en boulangerie et en confiserie à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, depuis 38 ans, il fut le président-fondateur du Nouveau Parti Démocratique du Nouveau-Brunswick et participa également à l'assemblée de fondation du CTC en 1956. Le confrère John Simonds fut un permanent du Congrès du Travail du Canada pour un bon moment avant de se joindre à la division des relations avec les travailleurs de l'Organisation internationale du travail (OIT). Quand nous avons eu des démarches à faire auprès du Comité de la liberté d'association de l'OIT, parce que nous avions des cas à lui soumettre, ce confrère nous fut d'un grand secours.

ALLOCUTION DE M. JOHN SIMONDS

Division des relations avec les travailleurs, Organisation internationale du travail

M. J. SIMONDS (OIT): Permettez que je fasse un commentaire personnel avant de vous apporter mes salutations officielles. Je crois parler au nom de nous tous qui avons travaillé avec vous, vos collègues d'Amérique latine, d'Asie et plus particulièrement ceux d'Afrique, et bien entendu le personnel du Bureau international du travail et tous ceux qui travaillent pour les divers secrétariats de commerce international à Genève, en disant que votre élection à titre de présidente directrice générale du Congrès du Travail du Canada, ce matin, ajoute quelque chose de spécial à nos célébrations du Premier Mai.

C'est en fait un grand honneur et un plaisir personnel pour moi de représenter notre directeur général, Francis Blanchard, à cette 19e assemblée du Congrès du Travail du Canada. Il m'a prié de vous transmettre ses salutations chaleureuses et ses meilleurs voeux de succès.

Tout comme moi, il se réjouirait d'avoir l'occasion d'exprimer notre appréciation pour votre appui concret aux efforts de l'OIT, lesquels visent à obtenir pour les travailleurs de partout une vie meilleure basée sur la paix, la justice sociale et l'égalité.

Membre fondateur de l'OIT, le Canada a, depuis 1919, contribué grandement à notre travail, et nous avons envers ce pays une dette de gratitude particulière pour nous avoir accueilli pendant cette sombre période que fut la Seconde Guerre mondiale.

Au cours des 67 dernières années, les travailleurs canadiens ont joué un rôle important dans nos activités. Vous êtes nombreux dans cette salle à avoir contribué gratuitement temps et talents à nos diverses rencontres d'experts et aux dix comités industriels auxquels le Canada est représenté, sans oublier ceux qui ont participé si efficacement au succès des séances annuelles de la Conférence internationale du travail.

Comme dans toute organisation semblable à l'OIT, il y a des personnes dont l'apport fut remarquable, et j'ai eu, au cours des 25 dernières années, le privilège de travailler à un titre ou à un autre avec un bon nombre d'entre elles.

Je me souviens particulièrement du premier président du Congrès du Travail du Canada, aimé de tous et maintenant disparu, Claude Jodoin; de Kalmen Kalansky à qui l'on rendit hommage, il n'y a pas si longtemps, pour avoir consacré sa vie aux droits de la personne; de mon bon ami Joe Morris qui fut celui à siéger le plus longtemps à titre de vice-président du groupe des travailleurs de notre Conseil d'administration et le premier travailleur à en assumer la présidence; de votre toute nouvelle présidente Shirley Carr, qui, à titre de présidente du groupe des travailleurs du Comité contre la discrimination de l'OIT et du Comité contre l'apartheid à la Conférence, apporta une direction éclairée à nos efforts de lutte pour l'égalité de traitement des travailleurs partout au monde et surtout à nos efforts pour mettre fin au régime notoire d'apartheid en Afrique du Sud; et, récemment, de votre nouveau secrétaire-trésorier, Richard Mercier, qui, à titre de président du groupe des travailleurs, joua un rôle véritablement essentiel en s'assurant que notre Conférence régionale des Amériques, tenue dernièrement à Montréal, serait un succès.

Je ne voudrais pas, toutefois, donner l'impression qu'à l'OIT nous ne reconnaissons et n'apprécions que les activités internationales du CTC, directement reliées à nos programmes. Nous savons que le succès de notre travail dépend dans une large mesure de l'existence d'organisations syndicales fortes, efficaces, libres et indépendantes, et vos efforts pour créer de telles organisations méritent d'être soulignés.

Votre apport au travail de la Confédération internationale des syndicats libres et notamment à son programme d'éducation est un exemple remarquable d'engagement envers la solidarité internationale.

Ces efforts ont été grandement rehaussés par vos propres activités, conçues par les planificateurs de projet du CTC; ceux-ci ont accepté le défi de travailler dans des pays en voie de développement dans le but d'accroître le pouvoir des syndicats dans leur poursuite de justice sociale et économique pour leurs membres.

Je désire mentionner également votre importante contribution au Conseil syndical du Commonwealth. Cette organisation qui, je vous le rappelle, fut conçue par le Congrès du Travail du Canada, a sous la présidence de votre président maintenant à la retraite, Dennis McDermott, contribué énormément au progrès des syndicats dans les pays qui, de concert avec le Canada, font partie de la grande famille du Commonwealth.

Il y a un projet que, pour des raisons évidentes, je tiens à signaler particulièrement, et c'est le projet conjoint de l'OIT, du CTC et de l'ACDI, axé sur la formation des syndicalistes noirs d'Afrique du Sud et de la Namibie. Grâce à ce projet, nous avons mis sur pied des cours spéciaux de formation de dirigeants en vue d'aider au développement de syndicats forts et efficaces, car ceux-ci auront, dans les années à venir, un rôle véritablement crucial à jouer dans cette partie du monde.

Le travail accompli par nos deux organisations dans le but de promouvoir le syndicalisme et de renforcer les syndicats est singulièrement essentiel en ce moment. En effet, de nos jours, les travailleurs et leurs syndicats font face au plus grand défi de l'histoire récente.

Il n'y a pas de doute, la question du chômage est au coeur même du problème. Des études nous ont convaincus de la nécessité de créer au moins 600 millions de nouveaux emplois d'ici à l'an 2000. Nous reconnaissons la gravité du problème dans les pays industrialisés, mais nous sommes également conscients que la situation est encore plus désastreuse au tiers monde où, dans bien des cas, seulement un finissant d'école sur dix aura des chances de se trouver du travail. Quand nous ajoutons à ceci les effets dus aux changements dans la composition des échanges et à la nouvelle technologie, l'avenir paraît très sombre. On ne peut faire autrement que de se demander quel espoir il peut y avoir pour les pays en voie de développement les plus pauvres quand un pays aussi riche en ressources que le Canada n'arrive pas à résoudre ses problèmes de chômage.

Dans mes contacts avec des travailleurs de différentes parties du globe et appartenant à divers systèmes économiques et politiques, j'entends de nombreuses solutions simplistes à ce problème complexe. Sans doute, nous, de l'OIT, qui voyons les choses dans une perspective mondiale, avons-nous une vue plus générale. Je suis convaincu d'une chose, cependant: la réponse n'est pas simple. On ne résoudra pas le problème de la disparité de revenus entre le Nord et le Sud si la création d'emplois dans les pays du Sud se fait au détriment des travailleurs des pays du Nord. Pas plus que nous pourrons solutionner le problème des jeunes chômeurs et leur faire de la place au détriment des travailleurs productifs plus âgés qui ont tant contribué à la société. Nous ne réglerons pas les problèmes de dettes des pays en voie de développement en détruisant les institutions financières des pays prêteurs, ni ne réussirons-nous à relever les défis de la nouvelle technologie en ignorant la situation des travailleurs qui sont devenus superflus.

L'OIT n'a aucune recette magique pour résoudre ces problèmes. Nous sommes certains, toutefois, qu'on ne trouvera pas de solution sans une solide volonté politique. En outre, aucune solution juste et équitable ne se dégagera sans la participation entière et à part égale des travailleurs et de leurs organisations.

Mais comment y parvenir quand, dans tant de pays, ces organisations si essentielles à la promotion de la justice sociale sont elles-même attaquées? Nous sommes au courant de ceci par le nombre sans cesse croissant de plaintes logées auprès de notre Comité sur la liberté d'association. Ces plaintes vont de l'ingérence dans la négociation collective, une situation pas entièrement inconnue de certains dans cette salle, à l'obstruction au droit de se syndicaliser, souvent à l'aide de firmes spécialisées dans les tactiques antisyndicales, jusqu'à la dissolution complète des syndicats, et, en de nombreux cas, il s'agit de plaintes encore plus graves: incarcérations, disparitions et même meurtres de syndicalistes.

Il y a, évidemment, des tentatives plus subtiles d'affaiblir le mouvement. Je suis sûr que, comme moi, vous avez tous lu de nombreux articles dans les journaux de divers pays, y inclus ceux du Canada, proclamant que l'influence des syndicats s'est atténuée au cours de la présente crise. Je suis convaincu que beaucoup de ces articles ont été écrits avec grand plaisir et lus avec encore plus d'enthousiasme par ceux qui désirent que disparaisse votre organisation à titre de conscience sociale aiguë de ce pays ou qu'à tout le moins son influence soit réduite à celle d'une voix geignant dans le désert.

Bon nombre de ces articles sont coiffés de titres tels que *Le rôle des syndicats dans la crise*. À mon avis, non seulement les auteurs de ces articles se font-ils des illusions, ils leurrent les lecteurs. Je ne prétends pas pour un instant que les syndicats ne subissent pas d'épreuves en ces temps difficiles, mais je suggère qu'il serait plus précis et plus productif d'attirer l'attention de façon plus nuancée et, je crois, plus appropriée par un titre tel que: *Le rôle des syndicats dans une société en crise*. Peut-on le nier quand des usines ferment et que les actionnaires et, surtout, toute la communauté en sont sérieusement affectés?

N'est-ce pas l'ensemble de la société qui souffre quand un grand nombre de ses citoyens sont en chômage et dépendent des réserves du pays au lieu d'y contribuer?

Les critiques jouent avec les chiffres quand ils font une relation directe entre une baisse d'effectifs et une diminution d'influence. Que le CTC ait 2,5 millions, 2 millions ou 1,8 million de membres importe peu. Le fait est que votre organisation est, était, et continuera d'être le défenseur fort, responsable et articulé des non-nantis au sein de la société canadienne. Ce ne sont pas des voeux pieux qui y chargeront ou corrigeront quoi que ce soit.

À ceux qui cherchent à amoindrir ou à détruire les syndicats libres et indépendants, je leur dis simplement qu'ils le font à leurs risques et périls, car, s'ils y réussissaient, ils remplaceraient une institution démocratique responsable dédiée à la poursuite de la justice sociale au moyen du dialogue par le chaos d'une réaction de masse où, soyez-en sûrs, la voie du peuple saurait se faire entendre.

Malgré le large éventail de nos activités dans les domaines de l'emploi, dont, entre autres, la formation, la santé et la sécurité au travail, la formation et la réadaptation professionnelles, la coopération en matière d'éducation et de techniques, l'élément central des préoccupations de l'OIT demeure la protection du droit des travailleurs à se joindre à des syndicats libres et indépendants de leur choix, libres d'ingérence et de domination de toute source, ainsi que la promotion des organisations de ces travailleurs en tant que partenaires égaux au sein de la société. À cette fin, nous comptons sur la continuité de votre appui.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous allons maintenant nous pencher sur le document no 6, le rapport du Comité de la fonction publique.

M. B. HORNUNG (SNFPP-Élément de l'Alberta): Merci, consoeur Carr. On m'a dit que le confrère McDermott avait reçu, plus tôt cette semaine, une lettre qui aurait été remise au Conseil exécutif ce matin. Cette lettre vient du Syndicat des jeunes du Canada (Kids' Union of Canada), dont le centre d'opération est à Calgary en ce moment. Je crois qu'elle contient un message très important pour les délégués, et je vous saurais gré d'en faire lecture si vous l'avez avec vous.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, je ne l'ai pas encore reçu; je la lirai cet après-midi.

COMITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je cède la parole au président du Comité de la fonction publique.

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction publique): Nous allons commencer par la résolution GE-3. J'attire l'attention des délégués au fait que cette résolution fût également soumise par la SEFPO, bien que son nom n'apparaisse pas dans le cahier des résolutions. La résolution GE-3 englobe les résolutions GE-2, GE-11, GE-16 et GE-18. La résolution fut modifiée ainsi:

"ATTENDU QUE la liberté politique est la pierre angulaire d'une société démocratique;

"ATTENDU QUE certains fonctionnaires se voient refuser le droit de participer activement à la vie politique, de sorte qu'ils n'ont pas les mêmes droits politiques que les autres membres de la société;

"ATTENDU QUE les droits de nombreux fonctionnaires sont sérieusement brimés en ce qui regarde la liberté de parole;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada, de concert avec les fédérations de travailleurs, demande aux gouvernements d'annuler les lois, règlements et directives discriminatoires qui empêchent les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux de s'exprimer sur les sujets publics et de participer intégralement à la vie politique."

Au nom du Comité et appuyé par le confrère Findley, je propose que cette résolution soit adoptée.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La recommandation du Comité au sujet de la résolution GE-3 en est une d'adoption. Le délégué au microphone 6.

M. J. CLANCY (SNFPP-SEFPO): Je suis président du Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario. C'est une question importante pour tous les fonctionnaires du pays, mais aussi pour les travailleurs, qu'ils soient du secteur privé ou public.

Il s'agit de déterminer si nous avons le droit de nous exprimer publiquement au sujet de notre travail, nous qui travaillons dans les hôpitaux, sur les voies publiques, dans les prisons, dans les écoles. Sous de nombreux aspects, notre travail influe sur la qualité de vie dont la population jouit dans les provinces et au pays. Nous n'avons ni le droit ni la liberté de nous exprimer publiquement ni de participer intégralement à des événements de nature politique sur la scène municipale, provinciale ou fédérale. J'encourage les délégués à voter pour cette résolution et à inciter les dirigeants du Congrès du Travail à faire de cette question une priorité lorsqu'ils rencontreront le Premier ministre. Je demande au Congrès du Travail de rappeler à M. Mulroney et aux autres dirigeants du pays que nous sommes en 1986 et non en 1906.

M. L. GERARD (Métallos): Depuis quelques jours, nous parlons de programme, de mener une campagne contre le libre-échange, d'appuyer le Nouveau Partie Démocratique. À mon avis, c'est une terrible faute d'omission quand le plus gros

employeur d'une province ou du pays prive ses employés du droit de s'exprimer. Je peux difficilement imaginer un travailleur du secteur privé n'ayant pas le droit de parler des torts de son employeur.

Si ces droits sont assez bons pour les travailleurs du secteur privé, ils devraient l'être pour ceux du secteur public. Je suis fier que le thème de cette assemblée soit l'unité. Si l'unité nous tient vraiment à coeur, il est temps que les travailleurs du secteur privé reconnaissent que nous ne pourrons atteindre nos objectifs ni réaliser nos rêves tant que ceux du secteur public ne jouiront pas des mêmes droits qu'eux. Leurs emloyeurs étant ce qu'ils sont, la participation de ces derniers au processus démocratique de notre pays leur est interdite. Si nous devions accommoder de cette façon la Stelco, l'Inco, l'Algoma Steel et à d'autres endroits du genre, les employeurs nous écraseraient.

Mme P. LEE (SNFPP-SEFPO): Je ne peux que vous inciter tous à appuyer cette résolution qui est formidable et qui devrait accomplir beaucoup pour la libération des fonctionnaires. Nous devons servir en silence, ne pouvant pas nous exprimer ouvertement sans risquer de perdre notre emploi. S'il vous plaît, adoptez cette résolution à l'unanimité.

M. R. EDDINGTON (SNFPP-SEFPO): Moi aussi, j'incite les délégués à appuyer cette résolution. Dans un des quotidiens d'hier matin ou de ce matin, il y avait un reportage au sujet d'un sous-ministre adjoint qui s'est exprimé en public à propos du terrorisme et qui a été suspendu avec solde. Il y a deux points ici. Si j'étais suspendu, ce serait sans solde, et la loi qui nous régit en Ontario dit que nous n'avons pas le droit de nous exprimer sur des sujets publics. Je me demande ce que cela révèle à propos des programmes de nos gouvernements.

Un des membres du SEFPO fut élu, il y a quelques années, président d'une association du NPD dans la circonscription. Congédié sommairement, il fut réembauché grâce à la procédure de griefs, mais, encore aujourd'hui, les gens dans pareille situation s'attirent des histoires dans leur milieu de travail. Il y a deux ans, je fus élu président de l'association du NPD de ma circonscription et, dès que ceci a paru dans les journaux, mon sous-ministre a commencé à me faire des histoires à mon travail. Nous devons continuer à nous battre pour protéger tous les droits des travailleurs, et ceci comprend mon droit de m'exprimer à titre de citoyen de ce pays sur toute question qu'il me plaît sans avoir à m'inquiéter pour mon emploi.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité de la politique énergétique a convoqué une réunion pour 11 heures à l'arrière de la scène, soit dans sept ou huit minutes. Les membres du Comité sont R. Basken, Jack MacDonald, Len Stevens, Pat Wocknitz, Bill Stuart et Jim Gill.

M. P. UPSHAW (SNFPP-SEFPO): À un certain moment, j'ai travaillé pour le TUA à Oshawa et j'ai alors eu l'occasion de travailler pour le NPD. J'ai été, entre autres, organisateur d'élections. Puis, je suis passé à l'emploi du gouvernement et, du jour au lendemain, je ne pouvais plus m'occuper de ces choses. Je ne pouvais même plus afficher une pancarte sur ma propre pelouse. Je ne pouvais plus m'exprimer à propos de ce que je pensais de diverses questions, surtout si cela avait un rapport quelconque avec le domaine dans lequel je travaillais. Personnellement, je n'ai aucune envie d'aller dans les États du sud, car je sais comment on m'y traiterait, mais j'aimerais bien être traité de façon égalitaire dans mon propre pays. J'ai fini par m'habituer à être traité comme faisant partie d'une minorité, sauf que mes consoeurs et mes confrères sont traités de la même façon d'un bout à l'autre de la province. Il est temps qu'on transmette le message à notre employeur et que nous lui fassions savoir que notre pays est libre et démocratique et doit le demeurer.

M. G. BLANCHARD (SNFPP-SFPNE): Nous parlons de droits que certains parmi nous dans cette salle n'ont pas. J'incite tous les délégués à appuyer cette résolution. La rumeur court que Marcos serait à Halifax. Son nom serait Buchanan.

Les fonctionnaires et employés de M. Buchanan n'ont pas le droit de s'exprimer ni celui de négocier. En fait, on est en train de retirer aux 400 agents de correction de la Nouvelle-Écosse le droit de grève. À mon retour à Halifax la semaine prochaine, un projet de loi sera déposé en Chambre à cet effet. On nous enlèvera le droit de grève et celui de négocier. En échange, ou nous imposera l'arbitrage exécutoire, c'est-à-dire le droit de quémander collectivement. Nous tentons de faire valoir nos droits politiques devant les tribunaux, une bataille qui promet d'être longue. Nous allons éduquer nos membres, et j'espère qu'à un moment donné les membres du Syndicat de la Fonction publique de la Nouvelle-Écosse pourront faire ce que ceux de l'Association de la Foncton publique de Terre-Neuve ont fait. Si on ne nous donne pas nos droits, nous les prendrons, et nous avons besoin de votre appui.

M. R. MARTIN (SNFPP-SEFPO): Cette résolution comporte plusieurs aspects, dont le droit de grève. Or, nous savons que de nombreux syndicats du secteur public ne jouissent pas du droit de grève et qu'au SEFPO ce droit est sélectif.

L'an dernier, j'ai eu le privilège de coordonner la plus grosse grève à avoir lieu dans un collège au pays. L'enjeu était la qualité de l'éducation et ce qu'il adviendrait de l'éducation postsecondaire. Des gens très dévoués nous appuyaient, et nous avions le droit de grève. Vous êtes nombreux ici à savoir ce qui nous est arrivé; l'OIT, qui s'est d'ailleurs penchée sur la question, nous a dit que les dirigeants ontariens avaient mal agi en mettant fin à la grève et en nous forçant à retourner au travail au moyen de mesures législatives. C'était très mal. Mais, dans une certaine mesure, il y a lieu d'espérer, quand on constate ce qui arriva au Parti conservateur ontarien, quelque six mois plus tard. À mon avis, une des raisons pour lesquelles celui-ci perdit le pouvoir après 42 ans, c'est que beaucoup de gens ont fait comme moi et ont travaillé pour d'autres partis afin de le battre.

Chaque travailleur dans cette salle devrait, à l'instar de ceux du secteur privé, avoir ce droit. Il faut l'accorder également à ceux du secteur public. D'ailleurs, tout gouvernement du pays sait que, s'il retirait ce droit, tôt ou tard, nous ne manquerions pas de le renverser et d'en élire un qui donne aux travailleurs le droit intégral de négocier collectivement.

M. W. PRESLEY (SNFPP-SEFPO): J'aimerais donner aux délégués un exemple personnel de comment les lois restrictives de l'Ontario nous privent de nos droits fondamentaux; celles-ci vont beaucoup plus loin que ce que la plupart des gens considèrent comme un conflit d'intérêt entre la tâche d'un employé provincial et un poste électif.

Ma candidature fut proposée comme conseiller dans la municipalité rurale où je vis. J'en avisai mon employeur, le ministère du Revenu, mais je ne reçu sa réponse que deux jours après la date légale pour se désister. Mon nom étant inscrit sur les bulletins de vote, j'ai dû prendre la parole à la réunion de tous les candidats et demander qu'on s'abstienne de voter pour moi, le gouvernement de l'Ontario ne m'ayant pas donné la permission de me porter candidat à un poste municipal. Cette loi très restrictive ne peut faire l'objet d'un grief; malgré tout, nous avons tenté de le faire. Pour que cela change, il faut une action politique. Je vous incite donc à appuyer cette résolution.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ne voyant pas d'autres intervenants aux microphones, je vais poser la queston. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution GE-3, veuillez lever la main. Quelqu'un s'oppose. La motion est adoptée à l'unanimité.

Avant de passer à la résolution suivante, permettez que je vous présente Alvin Heaps et Lenore Miller, respectivement président et secrétaire-trésorier de l'UEGDMR. J'aimerais aussi vous présenter le confrère L. Williams, président des Métallurgistes unis d'Amérique.

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction publique): La prochaine résolution est la GE-6 que nous avons modifiée comme suit:

"ATTENDU QUE le Canada et toutes ses provinces ont ratifié la Convention 87 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale et le droit de syndicalisation;

"ATTENDU QUE la Commission de l'OIT sur la liberté d'association a déposé deux rapports au cours des six derniers mois — un en novembre 1985 dans lequel elle critique les gouvernements provinciaux de l'Alberta, de l'Ontario et de Terre-Neuve, et un autre en mars 1986 où elle critique le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique — pour avoir imposé des lois qui restreignent indûment le droit de négociation collective de leurs employés;

"ATTENDU QUE ces rapports contenaient des recommandations précises sur la manière dont ces quatre gouvernements pouvaient modifier leur loi sur l'emploi dans la fonction publique pour la conformer à la Convention 87;

"ATTENDU QUE jusqu'ici, aucun des quatre gouvernements provincaux n'a montré qu'il voulait donner suite à ces recommandations;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada fasse des démarches auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exerce des pressions sur les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de Terre-neuve pour qu'elles donnent suite immédiatement aux recommandations formulées pour chacune d'elles par la Commission de l'Organisation internationale du travail sur la liberté d'association."

Au nom du Comité et appuyé par le confrère Findley, j'en propose l'adoption.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande que soit adoptée la résolution GE-6 modifiée.

M. J. SHIELDS (SNFPP-SFPCB, Président): Comme Canadien, jamais je n'aurais pensé qu'un jour j'aurais honte de demeurer dans une région du monde objet de blâme par l'OIT, mais, à titre de résident de la Colombie-Britannique, j'habite dans un tel endroit.

L'adoption d'une loi enlevant, sans qu'il n'y parraisse, le droit fondamental à la négociation collective, a soulevé l'ire de tous les syndiqués de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement de cette province prétend que, comme employeur, il a le droit de nommer un commissaire ayant le pouvoir d'agir en ce qui a trait aux syndicats du secteur public, chaque fois que le gouvernement déclarera qu'il n'a pas les moyens de payer plus que ce qu'il a négocié.

Il demande à tous les arbitres de ne pas considérer autre chose que ce qu'il déclare être en mesure de pouvoir offrir globalement. Un arbitre ne peut donc rien offrir de plus à un syndicat.

Dire qu'à notre époque, nous sommes confrontés, dans notre province, à une loi que d'autres pays que nous avons tendance à considérer comme des États dictatoriaux ont condamnée. Je demande à l'Assemblée d'appuyer cette résolution, afin d'empêcher l'érosion de nos droits de négociation collective et démontrer que les soucis d'un secteur sont partagés par tous les secteurs représentés par notre mouvement. Il faut non seulement se conformer à la résolution et demander au gouvernement canadien de condamner la Colombie-Britannique et les autres gouvernements concernés, mais inciter tous nos membres à oeuvrer pour assurer la défaite de tout gouvernement qui propose ce genre de lois.

M. S. LALONDE (AFPC): Je ne peux être contre la proposition telle que proposée, en tant que travailleur des affaires sociales au Québec. Ce que j'aimerais savoir, c'est pourquoi le Québec n'a pas été inclus dans la proposition puisque notre gouvernement nous a à peu près limité notre droit de grève. C'est juste symbolique. Est-ce que le Comité pourrait me répondre?

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction publique): Cette résolution a trait à la Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et aux rapports de la Commission de l'OIT sur la liberté d'association portant sur les quatre provinces concernées.

J'imagine que nous aurions pu inclure toutes les provinces, la plupart ayant des restrictions de la sorte, mais ce n'était pas l'objet de la résolution. Nous avons donc respecté l'intention de la résolution qui porte sur les rapports de l'OIT.

M. A. BURKE (Vice-président AFPC): Je suis entièrement d'accord avec le Comité. Toutefois, j'aimerais faire une petite mise en garde. La résolution demande que le CTC fasse des démarches auprès du gouvernement fédéral, bien que la source de nos ennuis soit ce gouvernement.

Les employés fédéraux sont assujettis à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, donnant à l'employeur pleins pouvoirs de désigner les employés jugés essentiels à la sécurité nationale. Quand nous avons commencé, en 1967, environ 30 pour cent de nos membres étaient désignés. Aujourd'hui, nous atteingnons les 50 pour cent; des jardiniers qui prennent soin des arbres et des fleurs sont maintenant désignés essentiels et n'ont donc pas le droit de faire la grève. Nous avons des groupes désignés non pas à 100 pour cent, mais à 105 et à 110 pour cent. Des postes qui ne sont même pas occupés sont déclarés désignés au cas où ils seraient comblés pendant la négociation collective.

D'accord, nous devons faire des pressions auprès du gouvernement, mais n'oubliez pas qu'il s'agit d'un employeur ayant une politique semblable à celle des provinces qui furent condamnées par l'OIT. Nous avons attaqué la gouvernement fédéral pour sa loi C-124 sur les restrictions salariales; nous avons porté ce cas devant l'OIT et avons eu gain de cause. L'OIT n'a même pas eu besoin de venir ici pour se rendre compte que cette loi était fautive.

M. R. JONES (SPC): Je suis ici sur une question d'ordre. Je me suis présenté deux fois à ce micro depuis le début de l'assemblée, et la parole ne m'a pas été accordée. La dimension de la salle ou l'éclairage en sont peut-être la cause, mais la même chose est arrivée à d'autres délégués assis ici à l'arrière de la salle. Je voulais juste porter ce fait à votre attention.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Votre objection est motivée, et je demanderais aux délégués qui ne désirent pas prendre la parole de ne pas demeurer près des micros.

M. K. GERROW (Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique): C'est pour moi un privilège et un plaisir d'assister à cette assemblée, au nom de nos 26 000 membres. La dernière fois que notre syndicat fut représenté à une assemblée du CTC date d'avant 1970.

En Colombie-Britannique, nous sommes en présence d'un sale programme de contrôle des salaires, lequel a entraîné des concessions et l'érosion du droit à la libre négociation collective pour tous les travailleurs du secteur public. Ce programme est en vigueur depuis 1982; le secteur public en Colombie-Britannique entre donc dans sa cinquième année de contrôle des salaires. Nous avons connu le gel des salaires, des coupures de salaire, des demandes de concessions, et la semaine de travail de 35 heures que notre syndicat avait négociée nous fut enlevée dans le cadre du programme de contrôle des salaires du gouvernement provincial.

C'est un programme cruel et mesquin. Ainsi, dorénavant, les nouveaux accrédités ne seront pas rémunérés aux taux de salaire courants. Ainsi, ceux qui ont un besoin légitime de rajustement de classification ne l'auront pas. Ainsi, à cause de ce programme, les travailleuses qui sont victimes de discrimination et qui ne touchent pas un salaire égale pour un travail d'égale valeur ne seront pas traitées comme il convient.

Le 31 mars dernier, notre convention collective, qui protégeait quelques 24 000 travailleurs affectés aux soins de la santé, expirait. À cause du programme de contrôle des salaires du premier ministre Bennett, nous avons constaté de nombreuses demandes de concessions. En effet, l'employeur s'en est pris à nos congés de maladie, à nos vacances et aux régimes suivants: assurance-maladie, assurance dentaire, assurance-vie de groupe, assurance pour les cas d'invalidité prolongée. En fait, les demandes de concessions faites par l'employeur à la table de négociation s'élevaient à 4 000$ pour chacun de nos membres.

Mais la plus outrageante de toutes fut celle exigeant que nos membres paient un dollar par mois, par membre, aux négociateurs du gouvernement provincial et aux employeurs pour avoir un tableau d'affichage syndical et recevoir leurs chèques de paie. Plus de cinquante demandes de concessions furent déposées sur la tabie de négociation dans le cadre de ce programme de contrôle des salaires. Ceci provoqua nos membres à tenir des votes de grève partout en Colombie-Britannique; ils nous ont appuyés solidement. Notre premier choix n'est pas d'entreprendre une grève, mais s'il le faut, nous le ferons même si c'est pendant l'Expo 86.

Le Syndicat des employés d'hôpitaux est fort et est en voie de le devenir encore davantage depuis qu'il fait partie du Congrès du Travail du Canada. Nous appuyons à fond la politique du CTC contre la privatisation et les concessions, ainsi que ses efforts pour régler la question de la libre négociation collective de façon sensée pour tous les citoyens de la Colombie-Britannique et pour ceux qui sont visés par le programme de contrôle des salaires. Il se peut que les membres de notre syndicat aient à

faire la grève; il se peut que nous ayons à faire appel à nos amis du CTC pour qu'ils nous appuient. Je sais que nous pouvons compter sur vous.

Mme L. NICHOLSON (SCFP): Mon syndicat fut l'un de ceux qui, de concert avec le Syndicat national de la Fonction publique provinciale, demanda à la Commission de l'OIT de venir au pays, et plus particulièrement en Ontario, faire enquête au sujet de l'invalidation de notre convention collective. Le gouvernement que nous avions à l'époque, en Ontario, a complètement invalidé notre convention et nous a enlevé notre droit de négocier; nous avons continué sans convention collective.

C'est bien beau de demander à la Commission de l'OIT de venir ici, mais si quelqu'un dans cette salle croit que le fait d'avoir une telle commission réglera les problèmes, laissez-moi vous dire que les gouvernements sont plutôt insensibles aux tapes sur les doigts que peut leur donner la Commission. L'endroit où nous devons travailler, c'est dans les sections de vote, parce que tant que nous aurons des gouvernements qui ont le droit d'invalider les conventions collectives, nous n'aurons pas la liberté d'association. Un gouvernement NPD y verrait, et je vous suggère que c'est vers cela que devraient porter nos efforts.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ne voyant pas d'autres orateurs, je vais procéder à la mise aux voix. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution GE-6 modifiée, veuillez lever la main. Quelqu'un s'oppose-t-il? La recommandation est adoptée à l'unanimité.

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction publique): La résolution GE-7:

"ATTENDU QUE la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (LRTFP) est désuète et entrave sérieusement le droit les syndicats de la fonction publique de négocier des dossiers importants tels que la sécurité d'emploi et le changement technologique;

"ATTENDU QUE la Loi défavorise les syndicats en permettant la désignation de groupes entiers d'employés pour les empêcher de faire la grève;

"ATTENDU QUE le Code canadien du travail est beaucoup plus juste et mieux adapté que la LRTFP;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada préconise l'abandon de la LRTFP et l'adoption du Code canadien du travail comme loi pertinente régissant la négociation collective dans la fonction publique fédérale;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC fasse campagne pour obtenir ce changement et presse le gouvernement de l'effectuer dès que possible."

Au nom du Comité et appuyé par la consoeur White, je propose l'adoption de la résolution GE-7.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La recommandation du Comité en est une d'adoption de la résolution GE-7. Quelqu'un veut en débattre?

M. J. BERGERON (AFPC): J'incite tous les délégués à appuyer à l'unanimité cette résolution. Ce que le gouvernement fédéral a fait aux travailleurs de la fonction publique fédérale, on le retrouve également dans les provinces. Et, ce que le gouvernement fédéral est en train de faire aux employés de la Chambre des communes à Ottawa est encore pire que ça, ce que l'on fait aux employés de la Chambre des communes, qu'on a tenté d'organiser, qu'on travaille encore pour organiser, depuis maintenant cinq ans, et ce n'est pas la première fois que je parle de ce sujet — depuis cinq ans, on travaille à syndiquer les employés de la Chambre des communes à Ottawa. Depuis cinq ans, on se heurte à un mur, et le mur, c'est le gouvernement avec son système politique, son système législatif. On dit aux employés de la Chambre des communes, et tout récemment dans une décision de la Cour fédérale, on dit aux employés de la Chambre des communes, vous servez peut-être le café à des députés, vous portez peut-être des messages aux députés, mais vous ne méritez pas la même chose que les employés dans l'industrie privée qui livrent des messages au public, qui vendent des cafés au public. On dit à ces employés: "Vous n'avez pas le droit de vous syndiquer, vous n'avez pas le droit de vous syndiquer sous le Code canadien, vous n'avez pas le droit de vous syndiquer sous la Loi des relations de travail dans la Fonction publique."

On est en train de créer non pas deux classes, mais une troisième classe de personnes qui n'ont aucun droit, parce qu'elles travaillent pour des gens que nous avons tenté d'élire, que ce soient des Conservateurs ou des Libéraux, des gens qui ont été élus à la Chambre des communes pour nous représenter. Ces gens-là ont tous les droits, leurs employés n'en n'ont aucun. J'incite donc tous les délégués à voter en faveur de cette résolution et, consoeur Carr, j'espère que dans un très proche avenir le CTC sera à la Chambre des communes pour proposer un mémoire et demander au gouvernement fédéral de permettre aux employés de la Chambre des communes de pouvoir se syndiquer et de pouvoir négocier des conditions de vie et de travail semblables aux autres travailleurs au Canada.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ne voyant pas d'autres orateurs, je vais procéder à la mise aux voix. Ceux qui sont d'accord avec la recommandation du Comité d'adopter la résolution GE-7, veuillez lever le main. Contre? Adoptée.

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction publique): La prochaine résolution est la résolution GE-9.

"ATTENDU QUE le gouvernement de la Saskatchewan a mis fin, par une loi, à son conflit avec le syndicat de la fonction publique de cette province, évitant ainsi de devoir négocier collectivement avec ses employés;

"ATTENDU QUE cette loi invoquait l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés pour essayer de passer outre aux droits constitutionnels des fonctionnaires;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada condamne le gouvernement de la Saskatchewan pour son mépris des droits syndicaux essentiels de ses fonctionnaires et pour sa tentative irresponsable de passer outre aux droits fondamentaux accordés à ses employés par la Charte canadienne des droits et libertés."

Au nom du Comité et appuyé par la consoeur White, j'en propose l'adoption.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande l'adoption de la résolution GE-9.

M. L. BROWN (SNFPP-SFPS): Je viens de la province de Saskatchewan où, ces dernières années, l'expression anglaise "divine right" (droit divin) a une toute nouvelle connotation, celle de "Devine right".

Le 31 janvier, une autre vieille expression prit une nouvelle signification quand il y eut "intervention Devine" de la pire espèce dans notre province. Un conflit d'intérêts avec notre syndicat fut réglé par voie législative. Je ne suis pas ici pour fustiger un gouvernement provincial en particulier, sauf qu'il y a dans la résolution des aspects de portée nationale, même si le problème est de nature provinciale. Nous pensons que la carrière du premier ministre Devine sera de courte durée et peu brillante et que, très bientôt, celui-ci partira pour d'autres lieux. Toutefois, le conflit en question comporte des aspects de portée nationale que je désire porter à l'attention des délégués.

En premier lieu, dans ce cas particulier, le gouvernement a choisi de légiférer non pas les moyens d'en arriver à un règlement mais le règlement du conflit lui-même. Ceci est inusité et, Dieu merci, plutôt rare! Nous n'avons été capables de trouver qu'un seul fait analogue en Ontario et datant le 20 ou 30 ans. Ce règlement par législation crée un nouveau et dangereux précédent d'intervention gouvernementale dans une négociation collective. Malheureusement, le gouvernement de la Saskatchewan est allé encore plus loin. Nous avons, bien entendu, au pays, une Charte des droits, et une interprétation par la Cour d'appel de la Saskatchewan donne droit aux syndicats de notre province de négocier collectivement et de faire la grève. La Charte prévoit également une possibilité de dérogation donnant à un gouvernement le pouvoir de légiférer en dérogation de la Charte. Malheureusement, notre gouvernement fut le premier à se prévaloir de cette disposition pour intervenir par le biais d'une loi spéciale et à déclarer que ses lois ont effet indépendamment des garanties de liberté d'association et de droit de grève contenues dans la Charte.

Notre gouvernement provincial a écarté du revers de la main la Charte des droits, ses garanties et la Constitution du Canada afin de forcer, par une loi, le retour au travail de nos membres.

Le souci qui prime sur tous les autres dans notre province, c'est la place qu'occupe le gouvernement Devine dans les sondages.

Le Premier ministre est intervenu dans notre conflit pour se tirer d'un mauvais pas; c'est l'unique raison pour laquelle notre gouvernement s'est prévalu de la possibilité de dérogation contenu dans la Charte canadienne. Cette façon d'utiliser cette disposition n'était pas prévue; ce n'est pas ce que dit la Constitution canadienne. Nous contestons cette utilisation de la clause d'exception et ce faisant, nous comptons sur l'appui du reste du mouvement syndical canadien.

Comme nous avons été à même de le constater maintes fois dans notre province, le droit de grève est très fragile. Un gouvernement peut adopter des lois générales comme l'ont fait certaines provinces ou adopter, pour chaque cas, une loi spéciale forçant le retour au travail des travailleurs. Les gouvernements qui, de plus en plus souvent, optent pour le retrait du droit de grève pour leurs employés doivent comprendrent, et le Congrès du Travail et tous les délégués assemblés ici peuvent leur aider à comprendre, qu'en agissant ainsi ils encourent de graves et, je crois, justes conséquences.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution GE-9, veuillez l'indiquer. Quelqu'un s'oppose-t-il? Adoptée. Le président du Comité.

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction publique): Nous allons traiter maintenant de la résolution GE-12 qui a été modifiée.

"ATTENDU QUE l'arme de la grève est la plus efficace que les travailleurs et les travailleuses possèdent dans leurs négociations avec leurs employeurs;

"ATTENDU QUE le sachant bien, de nombreux gros employeurs et leurs gouvernements enlèvent cette arme au plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses possible, y compris des dizaines de milliers d'employés des gouvernements fédéral et provinciaux;

"ATTENDU QUE surtout en ce moment où les gouvernements veulent non seulement affaiblir les conditions de travail mais retrancher des milliers d'emplois dans le secteur public, le droit de grève est crucial pour ces travailleurs et travailleuses;

"IL EST RÉSOLU que la présente Assemblée presse le Conseil exécutif du Congrès du Travail du Canada de lancer une campagne, en collaboration avec les fédérations provinciales de travailleurs, pour forcer les gouvernements fédéral et provinciaux à donner le droit de grève à leurs employés et enchâsser ce droit dans la Constitution canadienne."

Au nom du Comité et appuyé par le confrère Findley, j'en propose l'adoption.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande l'adoption de la résolution GE-12 modifiée.

M. R. COUSINS (FTTNO): J'aimerais suggérer au confrère Bean et à son Comité qu'ils apportent un amendement à cette résolution, car je ne peux pas le proposer de la salle.

Dans la résolution, on parle d'employés des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et je demanderais au confrère Bean d'y ajouter ceux des territoires.

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction pubique): Le Comité accepte cette suggestion; nous ajouterons les gouvernements des territoires.

M. J. CLANCY (SNFPP-Président, SEFPO): Si nous voulons mettre un frein à la sous-traitance et à la privatisation de services publics appréciés, il nous faudra négocier de façon vigoureuse. Étant privés du droit de grève, les syndicats du secteur public ont acquis de l'habilité à mener des campagnes fortes et efficaces. Nous voulons que tout le travail accompli en matière de campagnes soit relié au droit dont tous les travailleurs devraient jouir, c'est-à-dire le droit d'abandonner des services.

J'incite les délégués et les dirigeants du Congrès du Travail à aborder cette queston de façon prioritaire avec les gouvernements au pouvoir, et, je le répète, rappelez-leur que nous sommes en 1986 et non en 1906.

M. P. IETSWAARD (SNFPP-SEFPO): J'ai fait de la prison. En 1979, nous n'avions pas le droit de grève, mais nous l'avons pris. Sean O'Flynn, notre chef de file à l'époque, fit de la prison pour cela. À peu près au même moment, Jean-Claude Parrot en fit également. C'est le genre de choses qu'il nous faut faire cesser. Il nous faut le droit de grève pour ne plus avoir à se mettre à genoux devant le gouvernement pour quémander un niveau de vie convenable. Les gouvernements prétendent qu'ils ne peuvent pas nous l'accorder parce que notre travail est essentiel.

Dans nos syndicats, nous avons des commis de bureau; sont-ils essentiels? Nous avons des chauffeurs d'ambulance dont le travail est jugé essentiel. Pourtant, travaillant juste à côté d'eux se trouvent des chauffeurs et des ambulanciers de services privatisés, qui, eux, ont le droit de grève. Quelle est la différence? Ils font tous le même travail.

Les médecins de notre province menacent de déclencher la grève; ne sont-ils pas aussi essentiels que les commis de bureau du gouvernement? Les médecins sont-ils si peu essentiels qu'on puisse leur permettre de faire la grève tandis que les commis qui s'occupent de paperasse sont-ils si essentiels qu'on doive les garder au travail?

Je demande à tous les affiliés d'appuyer cette résolution et aux dirigeants du CTC de s'occuper de cette question en priorité. Obtenons le droit de grève pour tous les travailleurs candiens.

M. M. HURLEY (SNFPP-SEFPO): Beaucoup de délégués ne semblent pas suivre le débat sur la question du droit de grève. Je comprends que beaucoup d'entre eux trouvent le sujet ennuyeux, car, il y a six ans, je crois, l'Assemblée a adopté une résolution mandatant le Congrès du Travail d'entreprendre une campagne dans le but d'obtenir le droit de grève pour les gens qui, comme moi, ne l'ont pas. Certes, cette résolution est importante, car elle réitère qu'il est essentiel que tous les travailleurs aient ce droit s'ils sont pour traiter avec leurs employeurs par les temps qui courent. Toutefois, on peut, à juste titre, reprocher à la direction du Congrès du Travail de ne pas tenir compte du secteur public et surtout de ceux qui n'ont pas le droit de grève et d'investir du temps dans des activités comme le Centre national de main-d'oeuvre et de productivité et d'autres entreprises tripartites au lieu d'oeuvrer au profit des droits syndicaux fondamentaux.

Pour ceux d'entre nous qui travaillent dans des hôpitaux en Ontario ou dans d'autres provinces et qui sont soit désignés soit privés du droit de grève, il n'y a guère d'autres moyens que le droit de grève pour affronter, en ces temps de crise économique, les problèmes de sous-traitance, de privatisation, de mises à pied, de pertes d'emplois, d'attrition, d'automatisation. Je ne prétends pas pour un moment que quelqu'un va nous accorder ce droit. Mais je crois que, comme nous l'avons fait en 1981, comme les travailleurs de Terre-Neuve l'ont si remarquablement fait cette année, la seule façon d'acquérir le droit de grève, c'est de sortir. Par la suite, on vous l'accorde. Mais, quand viendra le moment, nous comptons sur votre appui et nous nous attendons à ce que, dès maintenant, vous luttiez pour ce droit.

Mme S. VALLANCE (SNFPP-SEFPO): Selon la constitution canadienne, nous avons des droits en tant que travailleurs canadiens. Par contre, les gouvernements actuellement au pouvoir nous disent que nous n'avons pas le droit d'abandonner notre travail quand nous sommes en conflit avec notre employeur. Pourtant, des travailleurs exercent ce droit. Certaines gens prétendent que la grève est un moyen désuet d'affronter un employeur; moi, je n'en connais guère d'autres. Je sais, par contre, que les 5 000 travailleurs terre-neuviens qui se battent contre le gouvernement conservateur de Peckford et qui sont descendus dans la rue quotidiennement pendant presque six semaines vont obtenir leur contrat; ils l'obtiendront parce qu'ils étaient prêts à se battre.

En Ontario, nous avons vécu une expérience du genre. En 1976, des agents de correction se sont emparés de leurs droits fondamentaux et ont marché dans la rue. En 1986, les médecins ont déclaré qu'ils sont en conflit avec le gouvernement et ils menacent de faire la grève. Comme nous l'avons toujours dit dans notre syndicat: "Si c'est assez bon pour les médecins, c'est assez bon pour les travailleurs du secteur public".

PRÉSIDENTE (Mme Carr): On demande que la question préalable soit posée. Je demande donc l'avis de l'Assemblée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix, veuillez l'indiquer.

Ceux qui s'opposent à la mise aux voix? La mise aux voix est adoptée.

Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité à propos de la résolution GE-12? Ceux qui s'y opposent? La motion est adoptée.

Avant que le président du Comité aborde la prochaine résolution, je demanderais au Comité sur la santé et la sécurité au travail de venir sur l'estrade, s'il vous plaît.

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction publique): Merci consoeur Carr. La prochaine résolution est la résolution GE-10.

"ATTENDU QU'une loi protégeant les employés qui dénoncent les fautes de leur employeur serait bénéfique aux employés du gouvernement fédéral, de ses conseils, commissions, agences, ministères, sociétés de la couronne, ou de toute organisation, entreprise, groupe ou activité financés en totalité ou en partie par le gouvernement canadien;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada préconise une loi protégeant les employés du secteur public qui dénoncent les fautes de leur employeur;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC rencontre les affiliés du secteur privé pour voir s'il y aurait lieu de proposer une loi semblable à l'intention des travailleurs du secteur privé."

Au nom du Comité et appuyé par le confrère Findlay, je propose que soit adoptée la résolution GE-10.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La recommandation du Comité est d'adopter la résolution GE-10.

M. T. LITTLE (SNFPP-SEFPO): J'incite l'Assemblée à appuyer à l'unanimité cette résolution visant à protéger les employés du secteur public qui dénoncent les fautes de leur employeur. En Ontario, nous avons affaire à une loi particulièrement odieuse disant que les fonctionnaires ne doivent pas parler des renseignements qu'ils reçoivent en tant qu'employés du secteur public. Si l'on poursuivait ce raisonnement jusqu'au bout, je n'ai donc pas le droit de parler à la personne assise au bureau à côté du mien au sujet d'un aspect de notre travail, vu que l'information me fut transmise en tant que membre de la fonction publique.

Quand mes confrères et mes consoeurs de l'Ontario et, j'en suis sûr, des autres provinces ont des contacts avec la presse ou avec leurs voisins, assistent à des audiences et à des réunions de comités, ils mettent leur emploi en jeu en parlant du surpeuplement des prisons, de pollution ou de toute autre chose imputable au gouvernement que le public est en droit de savoir. Pouvoir signaler ce genre de fautes devrait être un des droits fondamentaux des fonctionnaires, car, en tant que tels, nous sommes les protecteurs et au service du public et nous sommes là pour parler en son nom. Les lois qui disent que nous n'avons pas le droit d'agir ainsi auraient dû être abrogées depuis longtemps. J'incite donc les délégués à adopter cette résolution à l'unanimité et à ainsi protéger les gens dont le travail est de les protéger.

Mme L. CASSELMAN (SNFPP-SEFPO): Cette résolution a trait au serment de secret professionnel qui régit les employés du secteur public.

Bien que soumise par la Fédération des travailleurs de la Saskatchewan cette résolution touche tous les travailleurs gouvernementaux et toutes les personnes dans cette salle à titre de contribuables.

Mais venons-en au fait. J'aimerais que le Congrès du Travail fasse des démarches auprès du gouvernement fédéral, car nous recevons de la part du NPD, au niveau fédéral, la même réponse qu'au niveau provincial. En effet, les Néo-démocrates sont d'accord avec nous quand nous leur parlons de pouvoir nous exprimer sur des questions qui nous touchent comme employés, compte tenu que le gouvernement est notre employeur.

Mon travail a trait aux services communautaires et sociaux. Donc, si je me guide sur la position du NPD à ce sujet, je devrais m'en tenir à des choses qui ne sont pas de mon domaine, comme ce qui se passe sur les autoroutes, dans les bureaux de l'assurance-hospitalisation de l'Ontario ou dans les hôpitaux psychiatriques. Ça prendrait une prise de position ferme de la part du CTC pour que le NPD change d'attitude; nous avons besoin de l'appui de ce parti qui a déjà fait une partie du chemin, mais sans aller jusqu'au bout. Si nous voulons effectuer des changements et dire à la population comment ses dollars sont dépensés, dilapidés, mal employés, alors nous avons besoin de l'appui du NPD et ce, jusqu'au bout.

Mme B. BYERS (SNFPP-SFPS): En juin 1985, le Syndicat de la Fonction publique de la Saskatchewan a fait parvenir au Premier ministre et au chef de l'opposition un projet de loi s'inspirant de la Loi "Whistle Blower" du Michigan, qui vise la protection des travailleurs. Nous aimerions revendiquer la paternité de cette loi, mais ce n'est pas le cas. Enfin, les deux grands partis de la Saskatchewan ont fait une suggestion intéressante qui a ses mérites.

Des membres m'approchent souvent, à titre de présidente du Syndicat de la Fonction publique de la Saskatchewan, pour me confier qu'ils ont des renseignements sur ce qui se passe dans leur service ou bien qu'ils connaissent quelqu'un qui a mis la main sur le contenu de la caisse ou un minstre qui ne se conforme pas à ses propres principes politiques, etc. Quand ils viennent nous voir avec de telles informations, ils nous demandent si, en révélant ce qu'ils savent au public, en faisant preuve de loyauté envers lui plutôt qu'envers un parti politique, leur emploi sera protégé.

Je leur réponds qu'ils devraient divulguer l'information, que nous ferons tout en notre possible pour les protéger, mais qu'en raison de la promesse de secret professionnel qu'ils ont signée nous ne pouvons rien leur garantir. Ainsi, le ministre responsable d'un service pourrait être complètement dans le tort et condamné par les tribunaux, l'employé pourrait, malgré tout, perdre son emploi pour violation du secret professionnel. Nous trouvons tout à fait inacceptable de vivre avec cela.

Nous pensons que tous les travailleurs ont une première responsabilité envers les gens qu'ils servent, c'est-à-dire le public. Nous ne sommes pas au service d'un parti politique. Tous les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et tous les employeurs du secteur privé doivent aussi prendre leurs responsabilités. Nous voulons que les gens appuient ce projet de loi en vertu duquel nous aurions le droit de nous exprimer.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Comme je vous l'ai expliqué, hier, il y a des gens qui surveillent l'ordre des orateurs pour moi, afin que tout se déroule de façon équitable Je vous demanderais de ne pas changer de microphones ni de place dans la file parce qu'on note votre nom dans l'ordre de votre arrivée. De plus, je dois passer d'un micro "pour" à un micro "contre" et ainsi de suite. Une personne vient de manquer son tour et la chance de s'adresser à l'Assemblée parce qu'elle a changé de micro et que le numéro que lui avait été assigné se trouvait ailleurs sur la liste. Je vous demande donc de ne pas changer de micro. La parole est au micro 6.

M. G. MOWATT (SNFPP-SFPCB): En Colombie-Britannique, nous sommes en négociations, et c'est une des clauses que nous essayons de faire inclure dans notre nouvelle convention.

Comme dans toutes les autres provinces, les employés du gouvernement doivent faire serment du secret professionnel; nous ne pouvons donc pas parler du gaspillage gouvernemental ni des décisions gouvernementales entraînant la dégradation des ressources de la province. Nous savons qu'à cause de certaines décisions politiques et de l'incurie de notre employeur, des millions de dollars ont été dilapidés. Nous utilisons cette clause afin de contourner la loi provinciale interdissant les primes à la productivité que nos membres réclament et qu'ils méritent également.

J'incite tous les délégués à appuyer cette résolution afin qu'en tant qu'employés du gouvernement nous puissions aller de l'avant et obtenir un salaire convenable pour un travail approprié.

Mme C. MICKLEWRIGHT (FCCFA): J'appuie cette résolution. Je veux vous parler de la situation terrible dans laquelle s'est trouvé un groupe d'employés travaillant à l'aéroport de Vancouver pour une compagnie d'entretien dont les services avaient été retenus par Transports Canada.

Non syndiqués au début, ces employés étaient représentés par l'UIES quand les négociations furent interrompues. À la même époque, ceux-ci se rendirent compte que leur employeur, le sous-traitant, était engagé dans une opération louche et fraudait Trans-

ports Canada. En effet, l'employeur déclarait que certains employés se présentaient au travail à l'aérogare quand, en fait, ceux-ci se rendaient au centre-ville pour y faire du ménage de bureau. Les employés se faisaient du souci à ce propos; ils rencontrèrent des responsables de Transports Canada et dénoncèrent leur employeur. L'employeur nia les faits. Transports Canada installa donc des caméras pour surveiller les activités du sous-traitant. Au moment où le contrat entre ce dernier et Transports Canada vint à échéance, les employés faisaient la grève dans le but d'obtenir un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail. Résultat? Transports Canada ne renouvela pas son contrat avec ce sous-traitant, engagea une autre compagne d'entretien non syndiquée, et les employés syndiqués en grève qui avaient dénoncé leur employeur pour agissements malhonnêtes et fraude du gouvernement perdirent leur emploi.

En guise d'appui à ces employés, le conseil de l'aéroport adopta la position que Transports Canada devait insister pour que le nouveau sous-traitant les embauche, ce qui ne fut pas fait.

Que les choses continuent ainsi est une parodie, et la situation est semblable pour tous les sous-traitants à l'aéroport. Les travailleurs doivent être protégés; partout, ils doivent avoir le droit de rapporter les fautes d'un employeur sans risque de perdre leur emploi.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je ne vois plus d'intervenants sur cette résolution. Le Comité recommande l'adoption de la résolution GE-10. Ceux qui sont en faveur, veuillez l'indiquer en levant la main. Contre? La motion est adoptée.

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction pubique): La prochaine résolution est la résolution GE-14.

"ATTENDU QUE les changements technologiques se multiplient rapidement dans les lieux de travail;

"ATTENDU QU'un besoin d'éducation permanente se fait sentir pour tous les salariés;

"ATTENDU QUE les salariés du secteur public ne peuvent participer aux programmes d'aide à l'éducation d'Emploi et Immigration Canada, qu'ils soutiennent pourtant par leurs impôts;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada réclame du gouvernement des modifications qui donnent aux salariés du secteur public le même accès à l'éducation permanente que ceux du secteur privé."

Au nom du Comité et appuyé par la consoeur White, je propose l'adoption de la résolution GE-14.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La recommandation est d'adopter la résolution GE-14. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

M. D. BEAN (Président, Comité de la fonction publique): La résolution suivante est une résolution combinée englobant les résolutions GE-15 et GE-17.

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a entrepris de diminuer ses effectifs d'au moins 15 000 personnes, et plus probablement de 40 000 d'ici cinq ans;

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a entrepris de privatiser, sous-traiter et transférer à d'autres compétences le travail actuellement accompli par ses employés;

"ATTENDU QUE de nombreux gouvernements provinciaux et municipaux emboîteront le pas au gouvernement fédéral en ce sens;

"ATTENDU QUE des employés fédéraux, provinciaux et municipaux possédant de longs états de service seront ainsi mis à pied;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada, les fédérations des travailleurs et les conseils du travail demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'offrir à tous leurs employés un encouragement à la retaite anticipée sans que les pensions de ces employés ne soit diminuées;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC, les fédérations des travailleurs et les conseils du travail demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'offrir l'aide financière et la formation nécessaires pour que les employés, qui autrement seraient mis à pied, bénéficient d'autres possibilités d'emploi chez le même employeur."

Au nom du Comité et appuyé par la consoeur White, je propose l'adoption de cette résolution reformulée. De plus, consoeur présidente, nous la modifierons pour inclure les gouvernements des territoires.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande l'adoption de cette résolution.

M. G. YETMAN (FTNE): Je suis celui qui a perdu sa place. Alors, je vais faire comme la plupart des délégués à cette assemblée qui ne s'en tiennent pas au sujet, je vais m'essayer avec l'espoir que vous ne me rappelerez pas à l'ordre.

Quand on enlève le droit de grève à quelqu'un, le système de négociation collective cesse de fonctionner.

Je veux juste dire aux employés de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse que, lorsqu'ils retourneront avec les gardiens de prison — entre parenthèses, le syndicat en question ramasse des membres du SCFP et d'autres syndicats, — si ceux-ci n'ont pas le droit de grève et ne sont pas assujettis à la Loi sur les syndicats, alors nous n'en voulons pas. C'est ça le syndicalisme.

Économiquement parlant, quelle logique y a-t-il à ce que, dans une économie basée sur l'entreprise privée, le gouvernement fédéral ou tout autre gouvernement coupe des emplois et, plus important encore, élimine des services quand on compte un million et demi de chômeurs au Canada?

Pourtant l'effet sur le chômage est tragique. Demandez aux délégués qui viennent de coins du monde où on a réussi à maintenir les taux d'inflation et de chômage bas en injectant de l'argent dans le secteur public pour créer de l'emploi, alors que le secteur privé stagnait. Que fait Mulroney au Canada?

Je vous demande d'appuyer cette résolution, puis retournez chacun dans votre coin de pays et incitez les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux à enrayer le chômage en créant de l'emploi dans le secteur public et en nous fournissant les services dont nous avons besoin.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci, confrère. Les résultats de l'élection sont compilés, puis nous devrons en tenir une autre.

Je vous demande de vous asseoir pendant qu'on nous donne ces résultats et que nous procédons à la tenue d'une autre élection. Nous poursuivrons le débat sur cette question par la suite.

Confrère Laberge.

ÉLECTION DES DIRIGÉANTS

M. L. LABERGE (Président, Comité des élections): Consoeurs, confrères, voici les résultats:

Numéro un, Daryl Bean, 2 541 voix
Numéro deux, Gérard Docquier, 2 514 voix
Numéro trois, John Fryer, 2 466 voix
Numéro quatre, Jim Hunter, 2 534 voix
Numéro cinq, Jack Munro, 1 849 voix
Numéro six, Jean-Claude Parrot, 1 107 voix
Numéro sept, Huguette Plamondon, 2 438 voix
Numéro huit, Jeff Rose, 2 532 voix
Numéro neuf, Bob White, 2 523 voix.

J'ai le plaisir de déclarer élus à titre de vice-président général: Daryl Bean, Gérard Docquier, John Fryer, Jim Hunter, Jack Munro, Huguette Plamondon, Jeff Rose et Bob White.

Les nominations sont maintenant ouvertes pour les postes de 14 vice-présidents.

Mais, tout d'abord, je désire féliciter les élus et les assurer de mon entier appui au cours des deux prochaines années.

M. J.-C. PARROT (Président, SPC): Je tiens à remercier les personnes qui m'ont appuyé. Nous avons tout lieu d'être fiers de la façon très positive dont fut menée la campagne à cette assemblée. Je tiens également à remercier les dirigeants qui ont accepté que j'adresse la parole à leur caucus. Pour moi, ce fut toute une expérience et une véritable occasion d'expliquer pourquoi j'ai décidé de poser ma candidature, cette année.

Enfin, il y a une chose plus importante que tout ceci et pour laquelle je tiens à rassurer tout le monde: je m'engage à continuer à travailler au sein du CTC pour que la participation et l'affiliation au CTC, aux fédérations des travailleurs et aux conseils du travail soient complètes. Nous nous engageons à continuer à appuyer les luttes de tous les travailleurs du pays à survenir d'ici les deux prochaines années comme nous l'avons fait dans le passé. Soyez assurés que nous continuerons à travailler très fort, les deux prochaines années s'annonçant plutôt difficiles pour tous. Encore une fois, mes félicitations aux élus.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Les nominations sont maintenant ouvertes aux postes de 14 vice-présidents hors-cadre parmi lesquels vous devrez voter pour au moins six femmes.

Lorsque vous entendrez votre nom, veuillez venir à l'avant.

Roxie Baker	(Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile)
Reg Basken	(Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie)
Val Bourgeois	(Association internationale des machinistes)
James Buchanan	(Syndicat canadien des travailleurs du papier)
Charles "Bud" Clark	(Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile)
Léo Gérard	(Métallurgistes unis d'Amérique)
Louisette Hinton	(Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce)
Jean Lavallée	(F.T.Q. Construction)
Kathy Maddison	(Union internationale des employés professionnels et de bureau)
Brenda Makeechak	(Alliance de la Fonction publique du Canada)
Robert McGarry	(Union des facteurs du Canada)
Lucie Nicholson	(Syndicat canadien de la Fonction publique)
Fred Pomeroy	(Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada)
Frances Soboda	(Métallurgistes unis d'Amérique)
Diane Wood	(Syndicat national de la Fonction publique provinciale)

Est-ce qu'il y a d'autres nominations, une fois? Y a-t-il d'autres mises en candidature, deux fois? Y a-t-il d'autres mises en candidature, trois fois? Les mises en candidatures sont closes.

(Promesse des candidats aux postes de vice-présidents hors cadre)

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Numéro un, Roxie Baker; numéro deux, Reg Basken; numéro trois, Val Bourgeois; numéro quatre, James Buchanan; numéro cinq, Charles "Bud" Clark; numéro six, Léo Gérard; numéro sept, Louisette Hinton; numéro huit, Jean Lavallée; numéro neuf, Kathy Maddison; numéro dix, Brenda Makeechak; numéro onze, Robert McGarry; numéro douze, Lucie Nicholson; numéro treize, Fred Pomeroy; numéro quatorze, Frances Soboda; numéro quinze, Diane Wood.

Quand les bulletins auront été ramassés, veuillez demeurer dans la salle, car le Comité sur la santé et la sécurité au travail doit revenir, et il est capital que vous restiez.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Un question de privilège.

M. B. WEISLEDER (SNFPP-SEFPO): À mesure que l'heure du dîner approche, je suis extrêmement mal à l'aise qu'en ce centième anniversaire de la fête internationale des travailleurs, le Congrès du Travail ne marque pas cet événement historique par une manifestation dans la rue proclamant que nous poursuivons la lutte pour une semaine de travail réduite, la création d'emplois. . .

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ceci n'est ni une demande de renseignements ni une question de privilège. D'ailleurs, nous avons commémoré cet événement, ce matin.

Notre ordre du jour est très chargé. Nous voulons que le Comité sur la santé et la sécurité revienne avant le dîner. Je vous demande de rester à vos places; le moment étant critique, il se peut que je ne lève pas la séance à l'heure prévue. Je vous ai déjà signalé qu'il y avait plusieurs orateurs aux micros; nous allons donc poursuivre le débat.

COMITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme B. SEED (SCFP): Il est maintenant 12h10, le Premier Mai, jour de la célébration de la lutte des travailleurs. Une manifestation a lieu devant le consulat américain. Je suggère que tout l'Assemblée s'y rende.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Consoeur, l'Assemblée doit suspendre ses travaux à 12h30, et j'ai l'intention que le débat se poursuive.

M. P. FORDER (TUA-Canada): Nous ne nous heurtons pas seulement à des coupures qui ont un effet sauvage et défavorable sur la population du Canada, mais aux privations qu'engendrent les nombreux emplois perdus à cause de l'insensibilité et de l'insouciance du gouvernement. Bien des gens à cette assemblée ont constaté que, dans l'esprit du public, les coupures sont souhaitables et sentent qu'ils n'ont pas l'appui d'une bonne partie de la population quant aux efforts qu'ils font pour fournir les services dont a besoin le pays.

Des enquêtes scientifiques ont été menées par le mouvement syndical. Ainsi, en Ontario, trois fois par année, nous faisons un sondage auprès de 600 adultes; nous les avons interrogés à fond sur toute la question des coupures, de la déréglementation et de la privatisation. Nous avons découvert à notre grande plaisir, que la population de notre province ne veut pas que le gouvernement élimine des services nécessaires; je ne crois pas que ce soit différent ailleurs au pays.

Quand nous avons demandé aux gens s'ils voulaient une dimunition des services offerts aux personnes âgées, ils ont répondu non. Même réponse pour la même question à propos de la réduction des services offerts aux handicapés. Les Canadiens ont aussi dit non quand nous leurs avons demandé s'ils voulaient une baisse dans la qualité de l'enseignement offert à nos enfants. Même chose pour le programme des droits de la personne. Quand nous leur avons demandé s'ils étaient intéressés par un ralentissement de la dépollution de l'environnement, ils répondirent non.

Puis, quand nous leur avons demandé s'ils aimeraient une dimunition des subventions accordées aux entreprises, ils ont dit oui. Ils ont dit que les entreprises recevaient de la société des sommes d'argent démesurées et, par le fait même, privaient la population de services dont elle avait besoin.

Le mouvement syndical désire ériger une société où ceux qui ne peuvent pas se débrouiller seuls recevront l'appui qu'il faut pour vivre avec un certain degré de dignité. Nous voulons apporter un certain degré d'optimisme et d'espoir à ceux qui souffrent et qui sont dans la misère. Le mouvement syndical réussit assez bien dans ce domaine, et nous pouvons tous être fiers du fait que les Canadiens respectent le genre de batailles que nous menons au nom des gens qui ont besoin d'aide, de ceux qui ont besoin d'un emploi, de ceux qui sont frappés par les coupures d'un gouvernement sans coeur. Nous pouvons nous tenir debout fièrement devant les Canadiens et dire que les emplois sont, en premier lieu, essentiels et, en second lieu, très souhaitables.

La politique économique de M. Mulroney est similaire au singe de Fred Pomeroy dans la publicité contre la déréglementation, dans laquelle le singe est empêtré d'un fil; ceci illustre bien ce qui arrive à M. Mulroney et ses conservateurs. Le fil les étranglent, et ils ne savent plus où aller; aussi, essaient-ils de dire aux gens qu'il faut réduire le déficit. C'est un autre point sur lequel ils vont également perdre.

Pour ce qui est du libre-échange, nous avons vu les gens changer d'avis quant à leur appui à M. Mulroney pour son initiative de vente à rabais aux Américains. Il en est de même pour toute l'histoire des coupures dans le secteur public, qui privent la population de services essentiels et font sombrer les espérances des jeunes en quête d'emplois.

Notre mouvement syndical, à l'issue de cette assemblée, avisera le gouvernement que nous n'endurerons pas de telles folies, que nous comptons lutter pour les droits de la population.

Je félicite le Comité pour cette résolution. Nous devons nous battre pour protéger les emplois qui existent au sein du secteur public et, en outre, accroître ce dernier, celui-ci étant le seul secteur fournissant les services que nous, le public, les contribuables de ce pays, recevrons jamais; services qui sont d'ailleurs grandement appréciés. Levons-nous et proclamons notre fierté de travailler pour le Canada et pour sa population. Le secteur public mérite grandement les remerciements de tous pour le travail qu'il accomplit. En effet, il s'agit pour la plupart de tâches que nous, en tant que Canadiens, jugeons essentielles et parfois peu agréables à accomplir. Les employés de ce secteur méritent aussi les remerciements de l'Assemblée pour le travail qu'ils font en fournissant ces services.

M. D. GAGNON (AFPC-SEPC): Je ne suis pas d'accord avec cette résolution, et voici pourquoi. Il est vrai que le gouvernement a déjà mis en place un programme visant l'élimination de 15 000 emplois d'ici cinq ans. Il est également vrai que ces 15 000 emplois sont nos emplois. Tout comme il est vrai qu'en adoptant cette résolution le Congrès du Travail donne son assentiment à ce que, d'ici cinq ans, 15 000 emplois soient éliminiés. En demandant aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'aider nos membres à quitter leur emploi, nous renonçons à un droit.

Il faut s'élever contre le programme de retraite anticipée. Il faut lutter contre l'élimination d'emplois et non pas donner la permission aux gouvernements d'agir comme ils l'entendent.

Dans mon dictionnaire, le mot mise à pied n'existe pas. Si je vais à la table de négociation pour négocier en priorité le rachat d'emplois au nom des membres que je représente, j'obtiendrai un programme de rachat d'emplois, et mes membres perdront le leur. Je dis donc que le Congrès du Travail et cette assemblée devraient prendre position et envoyer tous les négociateurs à la table de négociation avec une priorité: pas de mise à pied. Alors, je pourrai dire que nous représentons nos membres.

(PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je vais consulter l'Assemblée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Je demanderais au Comité de se retirer et au Comité sur la santé et la sécurité de prendre la relève. Une question de privilège au micro 2.

M. G. STANCY (SITBA): Oui. J'aimerais que l'assemblée fasse parvenir un télégramme d'appui aux 188 membres du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, en grève contre Simpson Timber, un employeur américain, à Hudson Bay, en Saskatchewan. Ils défient une injonction en faisant du piquetage et en empêchant qu'un train pénètre dans l'usine pour charger un gros stock de bois de construction. La compagnie refuse de négocier tant que le train ne pourra pénétrer à l'intérieur, être chargé et repartir. Un télégramme d'appui encouragerait grandement ces travailleurs piqueteurs dans leur lutte contre cet employeur qui essaie de leur imposer des relations industrielles genre Alabama.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci, confrère, Nous le ferons.

Le Comité sur la santé et la sécurité est invité à revenir, et je demanderais à l'orateur au micro deux de dire quelques mots avant que le Comité ne procède.

COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

M. J. ROSE (SCFP): La question de l'amiante a soulevé les passions, hier, et s'est révélée potentiellement semeuse de discorde. Par contre, il n'y a pas de qualité plus précieuse, et j'ajouterais, plus évidente que l'unité des délégués à cette assemblée.

Conscients que la marque de commerce de notre mouvement est l'unité quant aux principes. les dirigeants du CTC se sont réunis hier soir après la dernière séance et encore ce matin, afin d'essayer de résoudre la question qui fut débattue hier et qui a enfermé les délégués dans un dilemne impossible.

Voici quelle fut notre approche: le CTC a adopté, en 1982, une politique claire, ferme et sans équivoque. Cette politique préconise une exposition zéro à tous les matériaux cancerigènes. On ne peut imaginer un énoncé plus direct que celui-là. En analysant les événements d'hier, nous nous sommes rendu compte que bien des gens en faveur de la résolution combinée proposée hier par le Comité sur la santé et la sécurité le sont pour des raisons non comprises par bien des gens dans la salle.

En fait, ceux-ci préféreraient conserver la politique actuelle. De plus, bien des gens opposés à la résolution présentée hier le sont parce qu'ils trouvent qu'elle dilue la politique actuelle.

À la réflexion, les membres du Conseil exécutif se sont rendu compte qu'il y a unité dans la salle sur les principes non équivoques, ce qui est le cas pour la politique actuelle du CTC qui dit qu'il ne peut y avoir d'exposition à des matériaux cancérigènes.

Conscients de ceci et sentant trés fortement que l'unité de l'Assemblée ne doit pas être compromise, nous avons alors songé à la manière de procéder. Il n'y a pas de procédure évidente et facile pour le retrait de cette résolution combinée, bien que la logique nous ait conduit à envisager cette solution.

Comme solution de rechange, le Conseil exécutif recommande à l'unanimité au Comité sur la santé et la sécurité au travail, que vous entendrez incessamment, de proposer l'ajournement de la discussion sur cette question. Soyez rassurés: l'ajournement de la discussion ne signifie pas qu'elle reviendra sous une autre forme. Il signifie que nous conservons le statu quo, c'est-à-dire l'énoncé claire et direct en faveur d'une exposition zéro aux matériaux cancérigènes de toutes sortes. La proposition vous sera présentée sous forme d'une motion d'ajournement de la discussion par le Comité dans un instant. Nous espérons très fortement que vous l'appuyerez de façon écrasante. Merci.

Au nom de l'exécutif, nous vous proposons le défi de l'unité, nous vous lançons l'appel pour l'unité: appuyez-nous et, dans l'unité, poursuivons le reste de nos travaux à l'ordre du jour.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'invite le confrère Laberge à prendre la parole.

M. L. LABERGE (Président, FTQ): Merci, Madame la Présidente. De mon propre gré, sans me faire tordre le bras, je suis entièrement d'accord avec Jeff Rose.

Nous sommes divisés sur cette très importante question. C'est vrai que le Congrès du Travail du Canada a déjà une politique avec laquelle nous pouvons vivre, et en conséquence, c'est de plein gré que nous avons décidé d'appuyer la suggestion faite par le Conseil exécutif du CTC, bien sûr, dans un geste de solidarité, tout en continuant de protéger énergiquement la vie, la santé et la sécurité des gens que nous représentons. Comment pourrions-nous dire non aux officiers que nous venons de vous donner ce matin. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je dis, oui, appuyons cette résolution, cette suggestion faite au Comité, ajournons la question, nous pouvons vivre avec la politique déjà établie du CTC. Solidaires, appuyons tous cette proposition.

M. C. GODBOUT (Président, Comité sur la santé et la sécurité): Nous avons écouté attentivement ce que le confrère Laberge vient de dire. Le Comité a étudié les diverses possibilités, ce matin, et nous sommes très fiers d'annoncer à cette grande assemblée qu'à l'unanimité nous recommandons que la discussion sur la résolution soit ajournée et que la politique actuelle soit maintenue. Appuyé par V. Ledger.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci, confrère. Une motion d'ajournement de la discussion a été proposée et appuyée. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de débat sur une telle motion. Je vous pose donc la question. Ceux qui sont en faveur de l'ajournement de la discussion sur cette résolution, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée. Je suis réellement fière de vous, consoeurs et confrères, pour avoir conserver l'unité de notre organisation.

M. J. MARTIN (Métallos): Sur une question de privilège. Je suis fier d'être ici, devant l'Assemblée, à titre de délégué de la base et de travailleur qui pourrait mourir éventuellement d'asbestose, parce que, ayant travaillé pendant 14 ans près d'un

four à sole comme préposé à l'entretien, je fus grandement exposé à l'amiante.

Au nom des membres de mon syndicat et des confrères qui sont morts à mon usine, je vous remercie pour la façon dont vous avez résolu cette question et je remercie particulièrement les délégués. Quand vous vous présenterez devant l'OIT, cette politique du CTC sera combattue et elle le sera très durement. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci. La séance est levée jusqu'à 14 heures.

— La séance est levée à 12h30 pour le dîner.

JEUDI 1er MAI 1986
Séance de l'après-midi

La présidente, Shirley Carr, ouvre la séance à 14h10.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. D. Martin, vice-président exécutif, CTC): Notre premier rapport, celui du Comité de l'éducation, est sur le point de commencer. Nous avons un vidéo à vous montrer, alors veuillez vous asseoir sans faire de bruit.

(Vidéo sur le travail des Services éducatifs du CTC)

COMITÉ DE L'ÉDUCATION

M. J. ROSE (Président, Comité de l'éducation): Nous aimerions consacrer quelques secondes à la mémoire d'un individu récemment disparu dont l'engagement envers l'éducation était bien connu au sein du notre mouvement, le regretté Jim Brechin, directeur du Service de l'éducation du CTC.

Dès l'âge de 14 ans, Jim était un travailleur et un syndicaliste. À la suite de sa première participation à titre de métallo à Hamilton, il devint éducateur permanent, puis directeur régional de l'éducation pour le CTC, puis, directeur national de l'éducation pour le CTC. Communicateur né, éducateur extraordinaire et un très bon ami, il nous manque beaucoup.

J'ai maintenant l'honneur de passer au rapport proprement dit. Nous avons quelques résolutions combinées à vous présenter, et la première le sera par le secrétaire du Comité, Gord Wilson.

M. G. WILSON (Secrétaire, Comité de l'éducation): Le Comité vous présente la résolution combinée suivante englobant les résolutions ED-1, ED-3, ED-5 et ED-6;

"ATTENDU QUE les écoles publiques au Canada ne disposent d'aucun ou de très peu de renseignements à propos du développement du mouvement syndical au pays et du rôle des syndicats dans la société;

"ATTENDU QUE la plupart des personnes qui sont présentement dans les écoles canadiennes entreront en contact un jour ou l'autre au cours de leur vie de travail avec le mouvement syndical et les questions connexes;

"ATTENDU QU'une plus grande compréhension des problèmes du monde du travail favorisera une perception plus juste du rôle des syndicats dans notre société;

"ATTENDU QU'il incombe aux conseils du travail locaux de renseigner la collectivité sur le rôle des syndicats et d'en faire la promotion;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada rédige un manuel scolaire sur le syndicalisme, fournisse des notes pour conférenciers, distribue des "Cahiers syndicaux" ainsi que toute autre documentation du CTC pouvant servir dans les écoles du Canada;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC aide les fédérations de travailleurs à presser leur gouvernement provincial respectif d'introduire dans les écoles canadiennes des programmes d'information sur les syndicats;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC encourage les conseils du travail à collaborer avec les commissions scolaires locales en vue d'instituer ces programmes aux niveaux primaire et secondaire."

Au nom du Comité et appuyé par J. Rose, j'en propose l'adoption.

M. J. ROSE (Président, Comité de l'éducation): J'appuie. Il nous semblait évident que ces quatre résolutions qui portent toutes sur l'enseignement du syndicalisme à l'école pouvaient être combinées de cette façon.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La recommandation du Comité en est une d'adoption de la résolution combinée englobant les résolutions ED-1, 3, 5 et 6.

Mme L. TORNEY (CT du Toronto métropolitain): L'enseignement du syndicalisme à l'école n'est pas juste une question d'étudier l'histoire du mouvement syndical.

Quand, en 1979, de concert avec la Commission scolaire de Toronto, nous avons commencé à élaborer un programme d'éducation syndicale, nous avons étudié en premier lieu les préjugés et avons découvert qu'il y en avait une foule. Nous avons vu des déclarations à l'effet que les travailleurs étaient des paresseux, qu'ils manquaient d'initiative, que le mouvement syndical menait le pays à sa ruine. Nous avons aussi constaté l'existence de préjugés par omission. Ainsi, quand on étudie l'histoire à l'école on apprend tout au sujet des explorateurs, mais rien sur sur ceux qui avironnaient; on apprend à propos de la construction du chemin de fer, mais rien sur les travailleurs chinois qui immigrèrent dans notre pays pour le construire.

Nous avons constaté que l'image qu'on véhiculait des hommes et des femmes étaient sexiste et nous découvrîmes qu'il n'y avait rien dans aucun manuel ou livre de lecture démontrant des gens solutionnant leurs problèmes grâce à une action collective.

Il s'agit donc de bien plus qu'un programme d'étude sur le syndicalisme. Il s'agit plutôt du genre d'éducation qu'on désire pour nos enfants du début jusqu'à la fin. Nous avons donc travaillé à l'élaboration de cours qui corrigeraient ces préjugés. Pourquoi les travailleurs et les enfants de travailleurs n'auraient-ils pas des cours de science qui engloberaient la santé et la sécurité au travail? Pourquoi les cours de mathématiques n'enseigneraient-ils pas comment évaluer les coûts d'une convention et d'une négociation collective? Pourquoi les cours d'arts plastiques et de musique ne parleraient-ils pas de la culture des travailleurs dont nous avons pu voir des exemples, cette semaine, aux "May Works"? Ça ne fait pas partie de notre système scolaire, et c'est ce qu'il faut corriger, car les jeunes qui sortent de nos écoles aujourd'hui n'ont aucune appréciation ni compréhension du mouvement syndical, des travailleurs et de leur grande contribution au pays.

En fait, les jeunes sortent de l'école bourrés de préjugés envers les syndicats. Quand ils joignent les rangs de la force ouvrière, nous devons travailler à défaire tout ce qu'ils ont appris.

Eh bien! À la Commission scolaire de Toronto, nous avons maintenant un programme qui va de la maternelle jusqu'à la 13e année. Nous travaillons également avec celle de Scarborough et celle de North York à mettre sur pied un programme du même genre. Quand nous avons inauguré ce programme, les employeurs ont écrit au ministère de l'Éducation. Nous avons vu des copies de lettres dans lesquelles ils disent qu'ils s'opposent totalement à de l'éducation syndicale dans les écoles, à moins que les cours ne dépeignent comment le mouvement syndical mène le pays à sa ruine. Certains allaient jusqu'à dire que la maison Eaton avait fait davantage pour la justice sociale au pays que le mouvement syndical!

Nous commençons à avoir un certain succès dans notre ville. Je vous incite donc à travailler dans le but d'obtenir le même succès dans votre propre communauté. Une chose cependant: vous devez faire comme nous à Toronto et centrer vos efforts sur l'élection de vos membres comme commissaires d'école. À l'époque de la mise sur pied de notre programme, le conseil scolaire de notre ville était contrôlé par le NPD, et c'est ce que vous devez faire si vous voulez avoir votre mot à dire dans l'éducation de vos enfants.

Mme F. RENGER (AFPC-Élément national): Il est temps que nos écoles commencent à enseigner aux enfants qu'il est non seulement bien d'être un ouvrier mais que c'est une chose dont on doit être fier. Au lieu, on leur en inculque la honte et l'idée que, pour acquérir une valeur personnelle, il faut chercher à devenir médecin ou avocat. Pourtant les ouvriers sont ceux qui ont fait de notre pays un des meilleurs endroits pour vivre, et il est temps que nos enfants l'apprennent. Comme l'intervenante

précédente le disait, nous devons voir à mettre sur pied des cours et faire des démarches auprès des autorités scolaires à tous les paliers de gouvernement.

La plupart des gouvernements provinciaux au pouvoir, tout comme le gouvernement fédéral, ne veulent pas que la situation change; ainsi les jeunes ne grandiront pas avec le sentiment de pouvoir qu'ils auraient s'ils étaient unis. Cette résolution est importante, et j'espère que nous l'adopterons à l'unanimité.

Je tiens à remercier le confrère qui a pris la parole, ce matin, et qui a rectifié la fausse idée que j'avais au sujet des stylos Shaeffer et dont j'ai fait état, hier.

M. B. GILMOUR (TUA-Canada): Dans le domaine de l'éducation, notre message ne semble pas passé dans les écoles. Le TUA a entrepris une action à cet effet, ainsi que les membres de la fonction publique et d'autres syndicats. Il faut pénétrer dans les écoles; il faut que nos enfants apprennent que le syndicalisme est le véhicule de la justice sociale en ce bas monde. Ce sont ni les Eglises ni les politiciens que le disent; il est donc temps que les syndicats le clament et commencent à se féliciter pour faire changement. Les Eglises déclarent maintenant publiquement leur appui aux syndicats. Répandons notre message dans les ecoles pour que nos enfants sachent que, dans tout pays où il n'y a pas de syndicats libres, il y a souvent pauvreté, dictature et violation des droits de la personne. Que nos enfants sachent que ce sont les syndicats qui ont contribué à améliorer les conditions de travail dans le monde, qui ont bonifier les droits de la personne et qui luttent pour la justice sociale, la paix et l'unité. La seule façon pour nos jeunes de connaître le message du syndicalisme, c'est par nous. Alors voyons-y!

M. J. GUILD (Conseil du travail de Halifax-Dartmouth et de la région): Nous avons tous l'obligation, dès notre retour chez nous, de voir nous-mêmes au suivi de cette résolution en appuyant nos conseils du travail et les comités qui travaillent à l'instauration d'un programme d'éducation syndicale dans les écoles et en faisant de notre mieux pour diffuser le matériel fourni par le CTC dans notre propre communauté.

Toutefois, il existe deux autres groupes que nous pouvons personnellement aider à sensibiliser et ainsi contrer le genre d'ignorance qui prévaut dans nos écoles et chez nos enfants au sujet des faits véridiques concernant les travailleurs et leur rôle dans la promotion de la justice sociale au pays.

Que chacun de nous parle régulièrement à ses propres enfants; quand nous avons un problème au travail parlons-en pendant le repas. Je fus consterné, l'autre jour, de voir à la télévision des lignes de piquetage d'enfants à l'extérieur d'écoles du Nouveau-Brunswick, criant et hurlant à tue-tête que les enseignants les utilisaient dans leur lutte. En fait, les enseignants essayaient d'avoir une nouvelle convention collective et revendiquaient une heure complète pour le repas du midi, libre de surveillance, laquelle faisait déjà d'ailleurs partie de leur convention. Il y avait bien des façons que le conseil des commissaires aurait pu embaucher du personnel supplémentaire, créant ainsi de nouveaux emplois dans une région qui connait un haut taux de chômage. Au lieu de cela, le conseil des commissaires avait rassemblé des enfants, leur avait bourré le crâne avec des histoires que c'était à cause des enseignants s'ils devaient rester une demi-heure de plus à l'école. Si nous avions été les parents de ces enfants, nous aurions pu les renseigner à ce sujet et sur la discrimination dont sont victimes les travailleurs, et ce genre de manifestation n'aurait pas été possible. En fait, les enfants auraient peut-être appuyé activement les enseignants eux-mêmes et fait du piquetage pour réclamer du conseil des commissaires qu'il fournisse le personnel nécessaire au fonctionnement de l'école.

Le second groupe que nous ne pouvons pas ignorer en tant qu'individus, ce sont les enseignants eux-mêmes. À quoi sert d'avoir les meilleurs manuels scolaires ou les meilleurs programmes au monde si les enseignants eux-mêmes sont réactionnaires et ont une opinion négative des syndicats. Donc, si vous connaissez des enseignants, parlez-leur, mettez-les au courant de nos luttes, car eux-mêmes sont confrontés au même genre de luttes. Même si, à l'occasion, les enseignants ne se considèrent pas comme des travailleurs, il faut que nous leur fassions comprendre, en ces temps de compressions dans les systèmes d'éducation du pays, que leur sort est semblable à celui que nous endurons depuis des années.

C'est donc un cas où les membres des syndicats affiliés, les fédérations ou les conseils du travail peuvent faire quelque chose de leur propre initiative, soit à la maison ou dans le voisinage, afin que les enfants d'aujourd'hui et de demain voient clairement de quel côté tout le monde se range au pays.

Mme J. MacMILLAN (SNFPP-SFPNE): Ce n'est pas la résolution la plus importante de la semaine, mais c'en est une qui revient régulièrement aux assemblées du CTC et aux congrès des fédérations des travailleurs et des syndicats. Si nous n'avions pas besoin d'une résolution de ce genre en 1986, nous n'aurions pas besoin de nombreuses autres qui ont fait l'objet de nos discussions, cette semaine.

Bien que je sois d'accord avec la recommandation du Comité et que je trouve qu'il soit important de presser les gouvernements provinciaux, je voudrais proposer aux délégués une autre solution, et c'est d'utiliser les travailleurs au sein même du système scolaire pour faire de l'enseignement syndical dans les écoles. Les travailleurs auxquels je fais allusion sont les enseignants. Ce sont des travailleurs comme vous et moi. En Nouvelle-Écosse, ma province, nous avons établi un comité pour s'occuper de cela. Il est composé de syndicalistes, d'enseignants et d'autres personnes intéressées dont le travail est de préparer du matériel didactique.

À l'occasion, nous sommes tous scandalisés et consternés par les remarques que nous lisons dans les journaux ou que nous entendons à la télévision et qui révèlent la profondeur des sentiments anti-travailleurs et antisyndicaux de notre société. Une des principales raisons est l'absence totale du point de vue des travailleurs dans notre système scolaire. Bien qu'il soit important de presser les gouvernements, si vous venez d'une province comme la Nouvelle-Écosse, où le gouvernement au pouvoir est antisyndical, c'est parfois à toutes fins utiles presque impossible; on ne peut guère compter sur un gouvernement antisyndical comme celui de Buchanan. J'incite donc tous les délégués à retourner dans leur propre section locale, dans leur région et à travailler avec les travailleurs du système scolaire, les enseignants.

M. R. SLAGT (OUE): C'est sans doute la résolution la plus importante à être présentée à l'assemblée. Retournons à lundi matin, au début; nous avons alors entendu parler de tout ce qu'il fallait faire pour s'opposer au libre-échange, à la privatisation, aux iniquités salariales; ce matin, nous avons entendu parler de lois, de lutte pour acquérir le droit de grève, du droit de négociation collective pour les employés du secteur public. En somme, toutes des actions d'arrière-garde. C'est attaquer une chose déjà en place et d'essayer de la changer. Cette résolution vise l'inculcation de bonnes attitudes dès le départ. Si nous réussions cela, alors nous n'aurons pas à les modifier plus tard; il est bien plus facile de le faire comme il faut de prime abord que d'avoir à combattre chez nos enfants des attitudes que le système scolaire ou que tout autre système leur aurait inculquées au fil des ans.

Cette résolution très importante touche le problème en plein coeur. Que vous parliez de libre-échange, de paix, du droit à l'égalité pour les femmes, etc., l'école est l'endroit où commencer. Sans doute, est-ce la résolution la plus importante de cette assemblée. Appuyons-la; essayons de la mettre en oeuvre.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix, veuillez lever la main. Contre? La motion est adotpée.

La proposition en est une d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la proposition, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé. Le président du Comité.

M. J. ROSE (Président, Comité de l'éducation): Nous passons donc à la prochaine résolution combinée du document no 3. Toutefois, une petite erreur a été portée à notre attention. Nous désirons donc ajouter environ huit mots au dernier résolu pour le rendre plus précis.

À la toute dernière ligne de la résolution, où l'on parle de "la contribution fédérale aux dépenses en matière d'éducation postsecondaire soit de 50%", il faut ajouter "aux niveaux de financement qui sont adéquats". Je cède la parole à Gord Wilson qui présentera la résolution de façon officielle.

M. G. WILSON (Secrétaire, Comité de l'éducation): Voici la résolution combinée englobant les résolutions ED-4 et ED-10 et modifiée comme suit:

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a fait connaître son intention de réduire le taux de croissance des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux, économisant ainsi environ 2$ milliards d'ici l'année financière 1990-1991;

"ATTENDU QUE ces coupures réduiront considérablement au cours des cinq prochaines années les subventions du gouvernement fédéral aux établissements postsecondaires et que la contribution du fédéral à l'éducation postsecondaire, en proportion du total des dépenses à ce chapitre, est déjà passée de 48.7% en 1977-1978 à environ 43% en 1984-1985;

"ATTENDU QUE dans les provinces canadiennes il existe des collèges communautaires et des instituts de formation professionnelle reconnus qui forment les étudiants en fonction des emplois disponibles sur le marché du travail;

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a décidé de réduire le financement accordé aux collèges communautaires et aux instituts de formation professionnelle pour consacrer ces fonds aux entreprises privées qui offrent des cours de formation à court terme;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral de revenir sur sa décision visant à augmenter ses subventions au secteur privé au détriment des collèges communautaires et des instituts de formation professionnelle;

"IL EST EN OUTRE RESOLU de laisser les paiements de transfert augmenter jusqu'à ce que la contributon fédérale aux dépenses en matière d'éducation postsecondaire soit de 50%, aux niveaux de financement qui sont adéquats."

Au nom du Comité, j'en propose l'adoption.

M. J. ROSE (Président, Comité de l'éducation): J'appuie.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): L'adoption de cette résolution combinée est proposée.

M. G. BLANCHARD (SNFPP-SFPNE): Je me demande si les délégués sont au courant que, dans trois ans, le financement de l'éducation des adultes dans chaque province se chiffrera à 60,2 pour cent de ce qu'il était l'an dernier. Il y a deux aspects à ceci; primo, les jeunes adultes n'auront pas la chance d'acquérir une éducation de qualité; secundo, les chargés de cours des écoles et des instituts de formation professionnelle vont recevoir un avis de licenciement.

Flora MacDonald a un grand projet, appelé Planification de l'emploi. Eh bien! Cette appellation de trois mots peut se réduire à un: privatisation. Ne vous y trompez pas! Ils vont privatiser nos emplois, et le système d'éducation aux adultes de chaque province sera confié à des briseurs de grève pour la moitié du prix. C'est ce qui se produit en ce moment en Nouvelle-Écosse et c'est ce qui se produira le mois prochain dans d'autres provinces.

En Nouvelle-Écosse, on embauche des briseurs de grève à moitié prix pour donner un enseignement de piètre qualité. Nous ne pouvons pas permettre cela. Il faut que ça cesse; nous devons y mettre fin ici et sortir les Conservateurs d'Ottawa, car ils sont en train de tout bousiller. Ils privatisent tout ce qui leur tombe sous la main. Même s'il nous faut attendre trois ans, nous ferions mieux d'y voir. Ça me fait mal au coeur quand je vois 57 de mes chargés de cours mis à pied en Nouvelle-Écosse à cause de la Planification de l'emploi.

M. A. TOMLINSON (SPTA): Mon but, en prenant la parole, est d'encourager les délégués à adopter cette résolution à l'unanimité. Mais même si elle était adoptée, il nous faudrait encore plus de garanties en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire en Colombie-Britannique, et j'aimerais qu'à notre retour ici, dans deux ans, il y ait un pendant à cette résolution.

Laissez-moi vous expliquer quel est le problème en Colombie-Britannique. Aussi maigre et peu satisfaisant que soit le financement fédéral, il ne parvient même pas aux collèges et aux institutions, car, selon la Constitution canadienne, l'éducation est de juridiction provinciale. En Colombie-Britannique, le gouvernement créditiste a choisi d'utiliser cet argent à d'autres fins et ne le verse pas aux collèges. Voilà pourquoi la privatisation est une alternative attirante pour certaines gens qui voient les collèges se mourir à petit feu. Privés de financement, ceux-ci sont incapables de répondre aux besoins ni de rendre les services pour lesquels ils ont été équipés. Pour cette raison, j'encourage le CTC à revenir la prochaine fois avec une résolution complémentaire qui, ajoutée à celle-ci, donnera à l'éducation le genre de protection et de reconnaissance qu'elle mérite.

M. M. DUMLER (SCFP): Le processus sur lequel est fondé le financement de l'éducation dans les provinces n'est ni juste, ni équitable, ni rationnel. De plus, à l'appui de cette résolution, il est important de savoir que les programmes de formation du secteur privé sont offerts dans un but lucratif. À ma connaissance, ces écoles ne sont pas syndiquées, surtout à cause de la sorte de chargés de cours qui sont embauchés. Ces entreprises privées recherchent des chargés de cours dont l'orientation est non syndicale, et, conséquemment, la formation offerte est à orientation non syndicale. Nous devons faire tout ce qui est possible pour empêcher que la formation professionnelle devienne antisyndicale et à buts lucratifs.

M. R. BURNS (SNFPP-AFPM): Pour le Manitoba, le programme de Planification de l'emploi réduira d'environ 40 pour cent le financement accordé au collège communautaire de Winnipeg pour de la formation professionnelle.

Pour le personnel du collège, ceci signifie très certainement des mises à pied. Si vous analysez le programme d'éducation postsecondaire du gouvernement fédéral, vous constaterez qu'il s'agit en réalité d'un plan pour éliminer l'accessibilité de la communauté à l'éducation; en fin de compte, les collèges communautaires seront très petits par rapport aux équipements scolaires requis pour satisfaire aux besoins. Ainsi, moins d'étudiants seront admis, les frais de scolarité seront plus élevés pour ceux qui ont les moyens de faire des études postsecondaires, et, pour le personnel enseignant, cela signifiera des mises à pied.

L'argument pour réduire les équipements scolaires au pays est le manque d'argent et le fait que nous devons nous serrer la ceinture. Nous faisons donc face à des compressions de deux milliards dans les programmes déjà établis. Entre-temps, on voit des sociétés comme Gulf Oil se faire accorder des allégements fiscaux de l'ordre de deux milliards et s'affairer à enrichir leur empire. En somme, nous sommes en face d'un gouvernement conservateur qui n'ose pas dire qu'il est contre l'éducation, ceci n'étant pas électoralement rentable. D'un gouvernement qui n'ose pas avouer qu'il est contre une éducation convenable à un coût raisonnable pour les enfants de ses électeurs.

Il dit qu'en réalité il est en faveur de ces choses, mais qu'il n'a pas d'argent et qu'il doit faire des compressions; et il nous prie d'être indulgents pendant qu'il met de l'ordre dans l'économie. Ce que les Conservateurs veulent, au fond, c'est un retour à 1910, à l'époque où les gens qui étaient malades devaient mendier en quelque sorte des soins médicaux. À l'époque où, s'ils désiraient une éducation, ils devaient vivre avec parcimonie et économiser ou quitter l'école jeunes et prendre le premier travail qu'ils trouvaient et être ainsi privés de la possibilité d'avoir la formation requise pour obtenir un bon poste quelque part.

J'incite les délégués à appuyer cette résolution. L'autre jour, j'ai regarder la définition du mot "tory" dans le dictionnaire. Bien entendu, le mot signifie "voleur irlandais", et je trouve que cette définition convient à notre gouvernement.

M. L. BROWN (SNFPP-SFPS): Je réitère les inquiétudes soulevées au sujet de la Planification de l'emploi; à mon avis, ce programme est très insidieux, et le mouvement syndical n'a pas encore compris à quel point il est dangereux.

Son nom, Planification de l'emploi, est accrochant en quelque sorte. Cela n'a rien à voir avec l'emploi. Par contre, cela à beaucoup à voir avec le démantèlement du système d'éducation au Canada.

Dans son livre *1984*, George Orwell qualifiait cette sorte de raisonnement de "propos ambigus". Il s'agit en somme d'une compression déguisée de 40 pour cent des dépenses au niveau de l'éducation postsecondaire; le gouvernement n'admettra même pas qu'il s'agit de coupures, car ce montant sera transféré aux employeurs pour dépenser comme ils l'entendent. Nous allons

nous retrouver avec les employeurs dirigeant presque la moitié du processus de l'éducation postsecondaire au Canada. Nous faisons non seulement face à une perte éventuelle de 40 pour cent des emplois existants, mais à une privatisation directe du système d'éducation.

Dans notre province, nous avons déjà ce qui s'appelle un collège d'informatique. Il s'agit d'une institution privée qui donne la même formation que les institutions postsecondaires déjà établies. Ce nouveau collège n'a pas d'états de service, ni titres de gloire, rien de précis, sauf un nom facile à retenir et le droit de recevoir de l'argent dans le cadre de la Planification de l'emploi.

Un autre aspect de ce programme, c'est que l'enseignement sera déterminé par les employeurs. Nous nous sommes battus maintes et maintes fois contre ceci afin de nous assurer que le système d'éducation servait bien les intérêts des étudiants. Nous allons maintenant être témoins d'un système au service des intérêts des employeurs; on ne préparera pas les gens pour le marché du travail; on les préparera pour faire un travail dans un lieu précis pour un employeur précis, et les connaissances ainsi acquises ne pourront pas servir ailleurs.

La Planification de l'emploi déstabilisera le système d'éducation; il n'y aura plus d'enseignement spécialisé. De plus, on subventionnera les employeurs pour s'occuper de ce qui s'appelle des étudiants stagiaires; tout ce que ceux-ci apprendront, c'est à voler les emplois des employés permanents. Chaque employeur au Canada pourra recevoir de l'argent du gouvernement fédéral pour reléguer des employés de longue date et prendre des supposés stagiaires pour faire leur travail. Tandis que les employeurs recevront de l'argent du gouvernement fédéral pour cela, les employés permanents, eux, perdront leur emploi.

C'est par parti pris de classe qu'on s'attaque au système d'éducation, parce que, en fin de compte, c'est le système d'éducation de la classe ouvrière que l'on vise. Pour le moment, les universités ne sont pas touchées par cette Planfication de l'emplois, seulement les écoles techniques.

C'est l'exemple classique du discours trompeur. D'un bout à l'autre du pays, nous avons été complètement induits en erreur quant à la signification réelle de ce programme. Il est temps que le mouvement syndical commence, premièrement, à saisir la vérité; deuxièmement, à la révéler au peuple canadien; troisièmement, ayant établi cette base, à travailler à renverser ce supposé programme qui est, en fait, le démantèlement du système d'éducation.

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

La proposition est d'adopter la résolution modifiée. Ceux qui sont en faveur de cette proposition, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée et ainsi consignée.

ÉLECTION DES DIRIGEANTS

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Martin): Je cède le micro au confrère Laberge, car nous avons les résultats des élections.

M. L. LABERGE (Président, Comité des élections): Merci beaucoup Madame la présidente.

Madame la Présidente, consoeurs, confrères, voici les résultats de l'élection des 14 vice-présidents hors-cadre.

Numéro un, Roxie Baker, 2 397; numéro deux, Reg Basken, 2 374; numéro trois, Val Bourgeois 2 384; numéro quatre, James Buchanan 2 383; numéro cinq, Bud Clark 2 396; numéro six, Léo Gérard 2 308; numéro sept, Louisette Hinton 2 360; numéro huit, Jean Lavallée 2 343; numéro neuf, Kathy Maddison 1 121; numéro dix, Brenda Makeechak 2 362; numéro onze, Robert McGarry 2 266; numéro douze, Lucie Nicholson 2 311; numéro treize, Fred Pomeroy 2 372; numéro quatorze, Frances Soboda 2 318; numéro quinze, Diane Wood 2 213.

Il me fait donc plaisir de déclarer élus: Roxie Baker, Reg Basken, Val Bourgeois, James Buchanan, Charles "Bud" Clark, Léo Gérard, Louisette Hinton, Jean Lavallée, Brenda Makeechak, Robert McGarry, Lucie Nicholson, Fred Pomeroy, Frances Soboda et Diane Wood.

Je vais demander à tous ces heureux candidats et ces heureuses candidates de bien vouloir passer à l'avant pour prononcer le serment d'office.

Les élus de ce matin comme ceux de cet après-midi, veuillez venir à l'avant. Nous devons clore l'assemblée demain.

(Serment d'entrée en fonction des dirigeants)

M. W. PATERSON (Conseil du travail de Calgary): M. le Président, ne devons-nous pas également mettre en candidature et élire au Conseil exécutif les présidents des diverses fédérations des travailleurs?

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Non. Étant présidents de fédérations, ils sont membres du Conseil exécutif.

M. W. PATERSON (Conseil du travail de Calgary): Mais, à titre de membres du Conseil exécutif, n'êtes-vous pas tenus de prêter serment?

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Les présidents de fédérations doivent prêter serment une fois qu'ils sont élus par les fédérations. Ils le font à la première réunion du Conseil exécutif après l'assemblée statutaire.

(Les membres nouvellement élus du Conseil exécutif prêtent serment)

PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Laberge): Je désire féliciter tous les élus. Nous savons, à cause du programme qui a été adopté par le Congrès, qu'ils n'auront pas la tâche facile. Mais, l'appui que vous leur avez accordé à ce Congrès va certainement les encourager à travailler d'arrache-pied pour tout mettre en application.

Alors il me reste à féliciter tous les scrutateurs, les scrutatrices qui, encore une fois, ont bien voulu donner de leur temps pour nous aider à passer à travers cette élection et aussi Ed Johnson qui, encore une fois, un peu comme un magicien, réussit à accomplir toutes ces tâches.

Je suis heureux de vous remettre le maillet pour de bon, Madame la Présidente. Je vous souhaite tout le succès possible. Vous pourrez toujours compter sur notre soutien entier et actif.

Mme K. MADDISON (UIEPB): Je suis heureuse de constater que le processus électoral fonctionne toujours au CTC et que le droit démocratique de voter pour un candidat de son choix est exercé.

Je tiens à remercier les personnes qui ont fait campagne pour moi, aussi bien les membres de l'Union des employés professionnels et de bureau que d'autres organisations. Vous connaissez le vieil adage: "Si du premier coup vous ne réussissez pas, sans vous lasser, recommencez". C'est le second essai de l'UIEPB: nous ne sommes pas des lâcheurs; ne nous comptez pas pour battus, nous pourrions revenir à la charge. Encore une fois, je répète que je continuerai à appuyer le CTC en tout temps.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci beaucoup, consoeur. Je demanderais au Comité de l'éducation de nous présenter une dernière résolution.

COMITÉ DE L'ÉDUCATION

M. G. BLANCHARD (SNFPP-SFPNE): Madame la Présidente, je crois que vous étiez à l'extérieur de la salle lors de la discussion sur la Planification de l'emploi. Je désire demander au Comité responsable de la résolution L-11 comment il peut en recommander le rejet après la discussion que nous avons eue sur le document no 3 et la Planification de l'emploi. Quelqu'un peut-il vérifier cela pour moi, s'il vous plaît?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci. Quelqu'un va le vérifier.

M. J. ROSE (Président, Comité de l'éducation): En premier lieu, nous verrons la résolution ED-11, puis nous présenterons le document no 23. Gord Wilson.

M. G. WILSON (Secrétaire, Comité de l'éducation): Résolution ED-11:

"ATTENDU QUE le matériel pédagogique sur l'ergonomie est pratiquement inexistant;

"ATTENDU QU'un milieu de travail correspondant aux normes de l'ergonomie est vital pour la santé et la sécurité de tous les travailleurs;

"IL EST RÉSOLU que les Services éducatifs du Congrès du Travail du Canada produisent des documents audio-visuels traitant de l'ergonomie."

Au nom du Comité et appuyé par J. Rose, j'en propose l'adoption.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité propose l'adoption de cette résolution. Je ne vois personne aux micros. Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption du Comité, veuillez lever la main. Contre. La motion est adoptée.

M. J. ROSE (Président, Comité de l'éducation): À l'assemblée statutaire, il y a deux ans, nous avons adopté une résolution au sujet de laquelle vous aurez plus de précisions dans un instant. Cette résolution portait sur la possibilité d'avoir notre propre édifice pour le Collège canadien des travailleurs. En tant que Comité, nous sommes heureux de vous présenter le rapport que cette résolution de 1984 demandait. Il se trouve au document no 23.

M. G. WILSON (Secrétaire, Comité de l'éducation): Je vous lis les conclusions du rapport.

"Dès la première réunion de ce Comité, il est devenu très évident que le Comité aurait à étudier une grande diversité de facettes dont la plupart nécessiteront un examen factuel approfondi avant que nous puissions savoir s'il est vraiment possible de loger en permanence le Collège des travailleurs dans un édifice comportant une résidence pour les étudiants. Ces aspects sont:

- obtenir assez de financement pour acquérir ou construire l'édifice nécessaire;
- dresser un plan d'autosuffisance par rapport aux coûts d'entretien et de fonctionnement du Collège grâce à des revenus suffisants et continus;
- déterminer l'emplacement exact et la taille d'un ou plusieurs bâtiments contenant des installations résidentielles.

"Ce sont là des questions qui nécessitent des recherches considérables et des études techniques par des gens qui ont l'expérience de l'élaboration et de la dispensation de cours de formation syndicale et qui ont déjà administré une école où les étudiants habitent pendant les cours.

"Le Comité d'étude préliminaire recommande donc:

1. que le Conseil exécutif du CTC crée un Comité technique pour ce projet;
2. que le Comité soit composé de formateurs syndicaux d'expérience;
3. que le Comité soit chargé d'entreprendre ou de diriger une recherche des données nécessaires pour affronter les nombreuses questions qui auront été cernées dans ce rapport;
4. que le Comite soit chargé de remettre au Conseil exécutif un rapport exhaustif et des recommandations sur la faisabilité de loger en permanence le Collège des travailleurs dans un édifice comportant une résidence pour les étudiants. Ce rapport devra être présenté à la prochaine assemblée statutaire du CTC."

Au nom du Comité et appuyé par J. Rose, je propose que ce rapport préliminaire soit accepté.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je ne vois personne désirant débattre le sujet. Ceux qui sont en faveur d'accepter ce document et l'information qu'il contient. Contre? La motion est adoptée.

Je demanderais au Comité de se retirer. Le Comité de la politique maritime et des transports est invité à se présenter.

Dans l'intervalle, j'aimerais vous présenter un de nos invités, le confrère Arturo Valencia, le représentant canadien de FENASTRAS, la fédération nationale des syndicats salvadoriens. Bienvenue, confrère; nous espérons que votre visite parmi nous sera agréable.

Par la même occasion, je désire également vous présenter Lupe Martinez du Syndicat des travailleurs agricoles, le "United Farm Workers". Je vous signale le feuillet intitulé: "Boycottons les raisins de Californie" que l'on est en train de distribuer. Le confrère Martinez demande de signer et de retourner la carte de prise d'engagement qui s'y trouve au kiosque 20. Le confrère est assis ici avec nous sur l'estrade. Soyez le bienvenu; nous vous remercions de nous avoir accorder de votre temps.

Avez-vous une question, micro 2?

M. B. HORNUNG (SNFPP-Syndicat de la Fonction publique de l'Alberta): Vous vous rappelez sans doute que, ce matin, j'ai posé une question à propos d'une lettre du "Kids Union", et je comprends la réponse du Comité exécutif. Je demande l'indulgence de la présidence, car je désire éclairer certains délégués au sujet de ce syndicat de jeunes, dans l'espoir que, par la suite, ils entreront en contact avec lui et lui apporteront leur soutien. Ce syndicat fut établi, il y a environ deux ans, et comprend quelque 25 enfants d'âge scolaire. Les effectifs augmentent petit à petit.

Ce syndicat est actuellement situé à Calgary, en Alberta. Il vise à rassembler des écoliers et à leur enseigner les principes de la coopération et de l'interdépendance sur les questions relatives au mouvement syndical, à la paix, à l'éradication de la pauvreté, de la faim et de l'analphabétisme, afin de faire de cette planète un endroit où les générations présentes et futures puissent vivre en sécurité. Ces enfants ont participé aux manifestations antimissiles Cruise à Gold Lake, en Alberta, et se sont rendus à Vancouver, le week-end dernier, pour la même raison. Ils ont déjà témoigné devant divers groupes de travail et sont à préparer un mémoire pour le groupe de travail sur la garde des enfants.

Ce syndicat a l'appui de parents intéressés, de certains syndicats locaux et d'individus engagés dans la lutte pour la paix. Il espère organiser une conférence nationale en 1987 et avoir la consoeur Carr comme un de ses orateurs invités.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, ceci est une question de privilège; il faut conclure bientôt.

M. B. HORNUNG (SNFPP-Syndicat de la Fonction publique de l'Alberta): J'ai presque terminé. Je me suis un peu égaré dans mes notes. Ces jeunes ont besoin d'encouragement, d'appuis personnels et financiers. Je fais donc appel à tous les délégués et à leurs sections locales pour qu'ils encouragent les enfants à devenir membres de ce syndicat et à subventionner les enfants qui désirent participer à ses activités. C'est le seul syndicat de jeunes que je connaisse. S'il y a des organisations provinciales ou locales qui s'intéressent aux enfants, je vous suggère de communiquer avec T.J. Ambridge, D24-1911, Spiller Road, Calgary, Alberta, T2G 4G5. Si quelqu'un désire confirmer l'adresse, venez me voir.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je désire informer l'Assemblée que nos consoeurs et nos confrères chinois sont sur l'estrade et que nous aurons une allocution dès que le rapport du Comité de la politique maritime et des transports sera terminé, à un moment donné entre 3h30 et 4h00. Donc, s'il n'y a pas d'autres intervenants sur des questions d'ordre, je demanderais au président du Comité de commencer.

COMITÉ DE LA POLITIQUE MARITIME ET DES TRANSPORTS

M. J. HUNTER (Président, Comité de la politique maritime et des transports): Notre rapport se trouve au document no 15. Nous allons débuter par une résolution combinée portant sur la construction et la réparation de navires et englobant les résolutions TM-3, 4, 6, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 20, 21, 25, 27 et 34.

"ATTENDU QUE l'ensemble des pays industrialisés et maritimes, à l'exception du Canada, fournissent une aide financière importante à l'industrie de la construction navale;

"ATTENDU QUE pendant la campagne électorale fédérale de 1984, le Parti progressiste-conservateur a déclaré que l'une de ses premières priorités serait de créer une industrie de construction navale plus viable et plus prospère et qu'il a établi une liste de propositons à cet effet;

"ATTENDU QU'alors même que notre industrie de la construction navale est en crise, le gouvernement fédéral non seulement n'a pas mis en oeuvre la plupart des propositions pré-électorales, mais a également suprimé la subvention de 9 pour cent du Programme d'aide à l'industrie de la construction navale et le 3 pour cent d'encouragement à la productivité;

"ATTENDU QUE les autres pays qui ont des chantiers navals augmentent leurs subventions jusqu'au point où ils doivent faire du dumping, ce qui enlève à notre industrie toute possibilité concurrentielle sur les marchés, et la plonge dans la pire crise qu'elle ait connu depuis 50 ans, menaçant de faire perdre leur emploi à des milliers de travailleurs des chantiers navals;

"ATTENDU QUE la construction et la réparation de navires reliés à l'industrie de la pêche et à l'exploitation des ressources en haute mer procureraient du travail dont nos chantiers navals ont bien besoin;

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral permet que les vaisseaux qui ravitaillent les plates-formes de forage naviguent dans les eaux canadiennes grâce à un permis temporaire;

"IL EST RÉSOLU que la présente Assemblée du Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de rétablir le Programme d'aide à l'industrie de la construction navale de manière à permettre à nos chantiers maritimes de soutenir la concurrence sur le marché mondial;

"IL EST RÉSOLU que le CTC demande au gouvernement fédéral de réaliser ses promesses électorales en vue de bâtir une industrie de construction navale plus viable et plus prospère;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les subventions du gouvernement fédéral soient accordées sur une base continue plutôt que renouvelable tous les ans, de façon à laisser amplement le temps aux compagnies de construction navale de soumissionner;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement fédéral prenne toutes les mesures législatives ou autres, pour garantir que la construction, la réparation et la modification des navires et plates-formes de forage, des navires de service et d'approvisionnement utilisés dans l'exploitation des ressources en haute mer soient effectuées dans les chantiers navals canadiens;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement fédéral:
1. restreigne l'octroi de permis de pêche à des navires construits, réparés ou modifiés au Canada;
2. applique des droits de douane à tout travail effectué à l'étranger pour la réparation et la modificaton de navires canadiens."

Le Comité en recommande l'adoption et j'en fais la proposition, appuyée par J.T. Saunders, secrétaire du Comité.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Une résolution combinée ayant trait à la construction et à la réparation de navires. Discussion sur la question, micro 4.

M. J. FITZPATRICK (Président, Syndicat des ouvriers de chantiers navals de Colombie-Britannique): Vous savez que notre industrie éprouve des difficultés quand votre patron vient vous voir et vous demande de l'aider. Cela fait trop longtemps que les patrons parlent dans un sens tandis que les travailleurs syndiqués de cette industrie vont dans des directions contraires.

Nous étions 23 000 travailleurs dans les chantiers maritimes pendant la Deuxième Guerre mondiale; à l'époque nous étions les troisièmes au monde, notamment, parce que la construction de navires était largement subventionnée; le coût d'un bateau l'était à 40 pour cent. En 1975, nos effectifs avaient diminué à 6 000, et les subventions, à 20 pour cent. Pour l'année 1985-86, nos dossiers indiquent que nous avons 2 300 travailleurs dans cette industrie, dont 400 travaillent actuellement; les autres font l'objet de mises à pied à court et à long termes.

Sur la côte ouest, notamment, au cours des trois derniers mois, six chantiers navals sur 14 ont fermé leurs portes. Il y a une crise au Canada, de Saint-Jean, Terre-Neuve à Saint Catharines, à Collingwood et au Nord-Ouest, en passant par Victoria, en Colombie-Britannique. Notre industrie est en crise à cause de la politique gouvernementale. Pendant la campagne électorale de 1984, Brian Mulroney et Sinclair Stevens chargèrent des candidats locaux de la visite des chantiers navals. Ceux-ci nous déclarèrent que les Libéraux nous avaient embobinés et nous firent de belles promesses à propos de ce que leur gouvernement ferait pour l'industrie de la construction navale. Ils doubleraient les droits d'entrée des navires importés au Canada; ils adouciraient les conditions de financement pour les bateaux commandés au pays et construits dans les chantiers canadiens; ils imposeraient un droit de douane de 25 pour cent sur les bateaux de pêche de plus de 100 tonnes construits à l'étranger; ils étaient pour faire toutes ces belles choses.

Eh bien! Vingt mois plus tard, on attend toujours leur politique de construction navale. Dans l'intervalle, nous constatons que les compagnies pétrolières multinationales se procurent toujours leurs navires ou leurs plates-formes de forage, leurs bateaux d'approvisionnement ou leurs remorqueurs à l'étranger. Elles le font parce qu'ailleurs elles peuvent obtenir des conditions de financement avantageuses; entre autres, au Royaume-Uni, à sept pour cent du coût total de construction d'un navire. Au Japon, elles peuvent faire construire leurs meilleurs navires à un taux de trois pour cent et, si elles vont plus au sud, en Corée, on leur donnera les navires pour rien! La situation est aussi peu rose que ça. Comment l'industrie du pays peut-elle concurrencer des concessions financières du genre? C'est impossible, et c'est le problème qui confronte notre industrie en ce moment.

Eh bien! Consoeur Présidente, nous les ouvriers des chantiers navals de la côte ouest, nous sommes furieux, furieux en diable. Nous avons été frustrés par le gouvernement conservateur. Aussi, sommes-nous descendus dans la rue. Depuis trois mois, nous avons eu quatre manifestations importantes à Vancouver.

Nous nous en sommes pris à Sinclair Stevens; 300 ouvriers de chantiers navals l'encerclaient quand il se rendit à Canada Place et à l'Expo; Brian Mulroney était venu une semaine plus tôt et lui aussi fut encerclé par 300 ouvriers de chantiers navals. En fait, nous l'avons retenu une heure. Il avait peur de franchir notre manifestation et, quand il la traversa, il me regarda droit dans les yeux, et je lui dis: "Brian, qu'allez-vous faire au sujet des ouvriers des chantiers navals au Canada?" Il répondit: "Je suis au courant; nous sommes au courant et nous y travaillons". Je dis: "Brian, cesse de nous conter des histoires! Qu'allez-vous faire pour nous?" Il me regarda droit dans les yeux et me promit qu'il ferait quelque chose pour l'industrie de la construction navale au Canada. Consoeur Présidente, quand vous et votre Conseil verrez le Premier ministre, rappelez-lui sa promesse aux ouvriers des chantiers navals du Canada. Dites-lui que ceux-ci réclament justice; que nous voulons des emplois, et la justice.

M. J. BELL (FTCN, Halifax, Nouvelle-Écosse): J'appuie cette importante résolution. Nous avons parlé des dangers du libre-échange, et comme j'écoutais cet important débat, au début de la semaine, je pensais en moi-même que la situation me semblait familière. En entendant parler des événements survenus dans diverses industries du centre du Canada, j'ai fait des rapprochements et j'en ai conclu que, sur la côte est, nous avions une nouvelle industrie: le pétrole en haute mer. C'est une industrie de libre-échange pour tout le monde, sauf les Canadiens. ceux-ci n'y participent pas; le contenu canadien est très limité.

Il y a aussi la question de la mise en valeur de l'Arctique. Quand Joe Clark était Premier ministre du pays, il avait promis que, cinq ans plus tard, au moins 50 pour cent de la navigation se ferait dans l'Arctique. Aujourd'hui, nous n'y avons même pas un bateau, et des navires étrangers s'y rendent sans même demander la permission au gouvernement du Canada. Quant à la navigation côtière, c'est du libre-échange grand ouvert. Aucune nation maritime au monde n'est dans pareille situation.

Pour ce qui est de la construction navale elle-même, les compagnies engagées dans cette activité accusent un retard technologique; elles n'ont pas investi les capitaux nécessaires pour être à la page, et, conséquemment, la productivité des travailleurs n'est pas concurrentielle. La conception des navires que nous avons construits ayant fait son temps, nous n'étions pas dans la course pour la troisième génération de porte-conteneurs encore en demande dans certains coins du globe, malgré le surplus mondial de gros cargos et de gros bateaux-citernes.

Il reste, néanmoins, des occasions d'affaires. Les Chinois veulent exploiter le pétrole au nord et au sud de la mer de Chine. Nous pourrions construire des plates-formes et des navires de ravitaillement pour eux. Les Soviétiques veulent des brise-glaces pour l'Arctique et en font construire en Finlande et dans d'autres pays d'Europe. Pourtant, nous pourrions le faire. C'est nous qui avons construit la dernière plate-forme ici. Comme le confrère

Fitzpatrick l'a souligné, la compagnie canadienne a dû employer un subterfuge pour éviter les hauts taux d'intérêts exigés des chantiers maritimes canadiens. Elle a donc établi une compagnie factice aux Bermudes et, à titre de compagnie étrangère, a fait une demande à la Société pour l'expansion des exportations et obtenu un taux d'intérêt plus bas que si elle avait construit ce navire sous une raison sociale canadienne. Tout ça est insensé. Un pour cent d'intérêt équivaut une subvention de cinq pour cent.

Au Canada, chaque emploi dans l'industrie de la construction navale en crée au moins trois ou quatre autre à l'extérieur des chantiers; la contruction de navires utilise les produits des mines et des usines du pays; elle stimule leur production. C'est le meilleur créateur d'emplois que nous puissions avoir. Avant la dernière élection en 1984, les candidats conservateurs de la région de l'Atlantique réunis en caucus se sont dit d'accord avec cela et ont déclaré qu'ils feraient valoir cet argument à Ottawa. Environ un mois plus tard, Brian Mulroney a adressé la parole à l'Empire Club, à Toronto, et s'est dit d'accord que la construction navale était un stimulant économique et que le gouvernement devrait se servir immédiatement de ce créateur d'emplois pour faire rouler l'économie. Il n'en a rien fait.

Nous demandons au Congrès du Travail du Canada de dénoncer l'insincérité de la politique ruineuse du gouvernement conservateur, afin de démontrer au peuple canadien que notre industrie est viable et que nous sommes capables de produire de façon concurrentielle avec le reste du monde, pourvu qu'il y ait de l'investissement, les outils et l'opportunité nécessaire.

M. J. McLEOD (FTCN, Provinces maritimes): Je suis tout à fait d'accord avec les deux derniers intervenants et avec le document également. Pourtant, ça fait trente ans que les travailleurs des chantiers navals viennent à l'assemblée et vous le disent. À propos du libre-échange, celui-ci a commencé après la Première Guerre mondial, en 1948. Mais à l'époque, ça ne s'appelait pas libre-échange; ça s'appelait donner les emplois des Canadiens. C'est ça, le gouvernement. Nous sommes fatigués et écoeurés des promesses, des promesses, et rien au bout!

Je deviens si bouleversé que j'en ai mal à l'estomac quand j'entends Mulroney dire ce qu'un autre intervenant a qualifié d'un tas de mensonges. Je vous demande de m'excuser si je parle de façon inconsidérée, je m'emporte. Je me mettrais à quatre pattes et ramperais jusqu'au plus haut sommet si seulement le gouvernement voulait se grouiller pour le peuple canadien.

Pour chaque travailleur de chantier naval qui travaille, il y a trois autres emplois connexes; pour chaque membre d'équipage à bord d'un navire, il y a un emploi sur terre. Il est temps de se tenir debout et de faire quelque chose.

Au sujet de l'Arctique, nous savons que les Américains y sont allés et que nous ne les avons pas empêchés. Nous parlions avec le ministre, il y a quelques mois, et nous lui avons demander un brise-glace pour le Canada. Sa réponse fut que nous n'avions pas l'argent, qu'un brise-glace coûte 500 000 millions. Nous lui avons dit d'aller voir les multinationales du pays et de leur demander l'argent des contribuables, que le gouvernement leur a généreusement versé, et de l'utiliser pour la construction de navires qui serviraient à la protection du Nord. Nous n'avons rien; nous avons besoin d'une politique sur la construction navale au pays. Nous avons besoin de dix gros brise-glaces, les plus gros au monde, qui employeraient un équipage et navigueraient en eaux arctiques pour signifier qu'elles ne sont pas internationales. Elles appartiennent au Canada, mais je suppose que nous allons les vendre aux Etats-Unis.

Nous l'avons souvent répété ici! Nous avons quémandé, emprunté et tout. Nous sommes venus à cette assemblée, et je suis fier d'y être. Les travailleurs des chantiers navals sont fiers d'être ici, et j'ai parlé avec eux partout au pays, non seulement dans l'Est, mais également au Sud et au centre. Je parle au nom de tous car je sais ce qu'ils vivent. De 25 000 travailleurs, nous sommes 4 ou 5 000 aujourd'hui. Pour chacun des 25 000, il pourrait y avoir 3 ou 4 autres emplois dans des industries connexes. Imaginez le nombre d'emplois que cela procurerait aux travailleurs du pays! Et nous ne sommes pas seuls; d'autres industries se sentent coincées.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): R. Clarke, membre du Comité.

M. R. CLARK (Membre, Comité de la politique maritime et des transports): Tout d'abord, je remercie le Comité de soumettre ce problème directement à l'Assemblée, car cela fait un bon nombre d'années que nous sommes fort inquiets et que les difficultés de cette industrie n'ont pas été exposées à fond ici. Le Comité a reconnu l'état critique de notre industrie et a nettement porté le problème à votre attention. J'aimerais également remercier notre présidente pour l'excellent appui qu'elle nous a donné pendant les deux années qu'elle a été associée au Comité de la politique maritime et pour sa promesse d'appui futur, parce que, comme elle l'a signalé, c'est probablement le problème le plus important auquel nous aurons à faire face dans notre industrie, une industrie qui est la clef de voûte de nombreuses industries au pays.

Nous avons un gouvernement conservateur à Ottawa qui reste assis sur son derrière et laisse notre industrie dépérir et sécher sur pied. Il ne la soutient aucunement. Nous fonctionnons actuellement avec des effectifs de 35 à 50 pour cent, selon les commandes de réparation qui entrent. Depuis les deux dernières années, la moyenne du chômage est de 70 pour cent. Depuis deux ans, 70 pour cent de nos membres sont à pied depuis un an ou plus. Le gouvernement conservateur est le premier responsable. Au cours de la campagne électorale de 1984, les Conservateurs ont promis beaucoup de choses à l'industrie de la construction navale. Ils ont promis des subventions; ils ont promis de colmater les échappatoires. Au lieu de cela, ils ont laissé le programme de subventions se tarir, ils ont éliminé la subvention d'encouragement à la productivité de 3 pour cent et permis que les chantiers meurent.

Sur la côté est, quatre chantiers ont été mis sous séquestre et ont déclaré faillite depuis 18 mois. Trois d'entre eux ont reçu une bouée de sauvetage. Je dis "bouée de sauvetage", car ce n'est que temporaire, et nous ne prévoyons pas de changement dans la politique sur la construction navale au pays. Sur la côte ouest, la situation n'est guère meilleure; trois chantiers ont définitivement fermé leurs portes. La rumeur circule que le gouvernement conservateur aurait un programme secret portant sur la fermeture d'autres chantiers. Les administrateurs publiques semblent très satisfaits de laisser le travail s'effectuer à l'étranger. Comme de nombreux orateurs l'ont souligné, notre industrie souffre des effets du libre-échange depuis de nombreuses années, et ce n'est pas seulement un chantier qui fermera si une action n'est pas entreprise sous peu, c'est toute cette industrie canadienne qui mourra. Elle ne peut survivre sans une forme de soutien; nous sommes la seule nation maritime au monde qui n'accorde ni subventions directes, ni prêts, ni soutien quelconque à son industrie de construction navale.

Nous avons eu l'occasion, mais je ne peux certainement pas dire le plaisir, de rencontrer le ministre d'Approvisionnements et Services Canada. Il nous informa que nous devions être concurrentiels sur le marché international. Même le gouvernement fédéral a l'intention, si le marché est propice, de s'adresser à l'extérieur. Il faudrait en évaluer le coût en termes d'emplois au Canada. Quand nous avions une politique pour la construction navale, cela coûtait environ 4 000$ par employé qui y travaillait. Quand nous avions un programme de subventions, tous les chantiers connaissaient le plein emploi et, de plus, fournissaient des emplois d'été. Aujourd'hui, le gouvernement perd directement environ 12 000$ par année en assurance-chômage pour les employés sans travail, environ 5 000$ par année par employé en impôts non versés et plus de 8 000$ perdus indirectement par de l'argent non dépensé au sein de la communauté. Quel est l'avantage d'aller à l'étranger pour faire construire des navires? Je vous demande non seulement d'appuyer cette résolution mais de la donner à vos députés fédéraux et provinciaux et de réclamer le rétablissement d'une politique sur la construction navale au pays.

M. L. WALSH (FTCN): L'industrie de la construction navale est confrontée aujourd'hui à la plus grosse crise de son histoire. Les chantiers navals d'un océan à l'autre connaissent un taux de mises à pied de 60 à 70 pour cent, et même plus en certains cas. Cette industrie, autrefois fière, chancelle aujourd'hui et fait face à une mort presque certaine. Il faut faire quelque chose, et vite. Le gouvernement fédéral doit nous appuyer et agir. La première chose qu'il a faite fut d'éliminer les subventions à notre industrie.

La mise au rancart de la subvention de 9 pour cent du Programme d'aide à l'industrie de la construction navale et du 3 pour cent d'encouragement à la productivité a eu lieu à un moment où d'autres pays augmentaient leurs subventions aux chantiers navals et amélioraient leurs programmes d'aide. Ceci avantage énormément les chantiers étrangers par rapport à ceux du Canada. La mesure suivante, prise par Ottawa, fut de continuer à permettre au vaisseaux étrangers de naviguer en eaux canadiennes avec un permis temporaire virtuellement illimité.

Quelle farce! Quelle gifle en pleine face pour les chantiers et les travailleurs navals canadiens! C'est un coup dur et une offense à leur intelligence! Surtout pour les travailleurs de la côte Atlantique, à qui le caucus des candidats conservateurs des Maritimes avait fait des promesses. À cette époque, leur position était identique à celle des ouvriers des chantiers. Ils feraient tout ce qui était requis pour que l'industrie fonctionne.

Il y a deux ans de ça, et, à ce jour, rien n'a été fait; le gouvernement fédéral n'a toujours pas de politique concrète pour la construction navale. C'est non seulement une tragédie pour l'industrie, mais une disgrâce pour le Canada, une nation autrefois fière de sa construction navale et entourée d'eau sur trois côtés.

Pour que les délégués comprennent la mentalité de ce gouvernement et de certaines compagnies, j'aimerais leur rapporter une information qui nous fut donnée la semaine dernière. La "Super Fish Company," de Terre-Neuve (inaudible) International a un urgent besoin d'un nouveau chalutier dans le cadre de son programme de modernisation. Cette compagnie fut mise sur pied et financée par les gouvernements de Terre-Neuve et du Canada. On nous dit qu'elle aura besoin de six nouveaux navires d'ici trente mois et de 40 sur une période de dix ans. Très informés des avantages que procurent les subventions et les programmes d'aide et de notre désavantage vis-à-vis de nos concurrents, les chantiers maritimes étrangers, ces gouvernements ont laissé cette compagnie faire une demande de soumissions sur le marché international pour la construction des bateaux en question. Comment justifier une telle ligne de conduite?

Je vous incite fortement à appuyer cette résolution parce que nous tous, de l'industrie de la construction navale, puissions retourner au travail et gagner convenablement notre vie et celle de notre famille, comme c'est le droit de tout un chacun dans notre beau et grand pays.

M. P. OSMERS (SCFP): Je désire juste inciter les délégués à appuyer la résolution parce que l'industrie de la construction navale est une industrie-clé, une force au pays; elle crée de l'emploi pour les chômeurs de Sault Sainte-Marie qui ne savent où vendre le fer qu'ils affinent. Elle crée de l'emploi dans l'industrie de l'équipement électrique, pas seulement dans les chantiers navals. D'ailleurs, c'est la même situation pour l'industrie aéronautique, une autre industrie-clé.

Donc, il faut inciter nos gouvernements à soutenir nos industries-clés, celle de la construction navale et toutes les autres qui créent de l'emploi partout au Canada.

M. W. SCOTT (FTCN): Laissez-moi vous dire, consoeur Présidente, combien enthousiastes nous sommes d'être enfin sur le pont. Cela fait plus de 30 ans que nous faisons des représentations auprès du CTC au sujet de la construction navale et de la cause des constructeurs navals. Le confrère Fitzpatrick me dit qu'un peu d'eau salée coule dans vos veines et que vous entrevoyez un nouveau début en ce qui concerne l'attaque du CTC. Nous sommes ravis de travailler avec vous dans la lutte que nous menons pour avoir l'attention du gouvernement fédéral.

J'ai été intéressé par la remarque du délégué qui a parlé sur la question de l'éducation et qui a dit qu'ayant cherché le mot "tory" dans le dictionnaire il avait découvert qu'il signifiait "voleur irlandais". Nous avons découvert que les "tories" ou Conservateurs sont des faiseurs de promesses. Avant l'élection, Mulroney fit des promesses très précises à son caucus des provinces Atlantiques, annonçant toutes ses bonnes intentions pour l'industrie de la construction navale. Il a même brossé un tableau de la sorte de changements qu'il ferait s'il était élu.

Toutefois, depuis son élection nous n'avons été témoins de rien, sauf du retrait des conditions que nous avions avant son élection. John Fraser, le ministre des Pêches, avant d'être sali par l'histoire du thon avarié, vint à Vancouver pour la mise à l'eau d'un brise-glace qui y avait été construit, le Martha Black. Il déclara que, malgré l'embarras que lui causait le voyage du "Polar Sea" dans le passage du Nord-Ouest, le gouvernement avait des projets dans ce côté-là et ferait construire un navire pour affirmer la souveraineté du Canada dans le Nord.

Il faut que le gouvernement cesse de faire des promesses sans fondement et de continuellement reconsidérer leur politique à l'égard de la construction navale. Nous devons examiner sérieusement le rôle que jouent les étrangers dans le domaine des transports maritimes au Canada.

Quant au libre-échange, notre partenaire commercial naturel est les Etats-Unis et, dans le domaine de la construction navale, ceux-ci ont leur propre sorte de protectionisme sur mesure sous la forme d'une loi, le "Jones Act." Donc, il est évident qu'il ne peut y avoir libre-échange avec les Etats-Unis dans ce domaine, ceux-ci étant protégé tandis que l'échange dans notre pays serait libre et ouvert.

Nos gouvernements devraient reconsidérer de nombreux aspects de leur politique sur la construction navale. En ce qui a trait à la garde côtière, par exemple, celle-ci se contente de fonctionner avec une politique qui avait du sens entre les deux guerres, c'est-à-dire, construire un bateau qui durera 30 ans, qu'on radoubera à mi-chemin et qu'on utilisera jusqu'à ce qu'il devienne démondé et un handicap pour la flotte. Qui, de nos jours, en cette ère de changements technologiques rapides, peut construire quelque chose qui soit efficace pendant 30 ans? Pourtant, c'est la ligne de pensée qui prévaut au sein de la garde côtière canadienne.

Nous devons porter une grande attention au rôle joué par les étrangers et modifier nos directives politiques par rapport à notre propre flotte; il faut que nous fassions reconnaître la nécessité d'ouvrir un passage dans le Nord. Vous avez vu les événements des derniers jours et combien il est difficile de contenir des éléments nucléaires à l'intérieur d'un pays. Imaginez combien il serait difficile de les contenir si l'un de ces sous-marins nucléaires avait des avaries en passant sous les eaux du passage du Nord-Ouest.

Nous devons envisager l'ouverture du passage du Nord-Ouest à la navigation, lequel serait patrouillé par des navires canadiens, construits par des Canadiens et dont l'équipage serait canadien, non seulement pour la sécurité du pays, mais pour le maintien de l'industrie de la construction navale.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Quelqu'un d'autre désire parler sur le sujet? Je vais poser le question. Ceux qui sont en faveur de l'adoption de cette résolution, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

Consoeurs et confrères, j'interromps le débat afin de vous présenter notre orateur de la Confédération des syndicats chinois. Je vous demanderais de regagner vos sièges, s'il vous plaît.

Je vous présente la consoeur Zhang Ruiying, vice-présidente de la Confédération des syndicats chinois et membre du comité permanent du Congrès national populaire. La consoeur Zhang Ruiying était une travailleuse du textile au cours des années 50 et fut élue par la suite travailleuse modèle nationale. Au cours de la même période, elle fut également élue présidente du Comité syndical à l'usine où elle travaillait. En 1973, elle fut élue présidente du Conseil syndical de sa province et, en 1978, au poste qu'elle occupe en ce moment.

C'est la première visite de la consoeur Zhang Ruiying et de la délégation qui l'accompagne au Canada. L'interprète est mademoiselle Huang Jing, assistante secrétaire en chef du Service de liaison internationale de la Confédération des syndicats chinois. Leur souhaitant la plus cordiale bienvenue, je les invite à venir ici.

ALLOCATION DE Mme ZHANG RUIYING
Vice-présidente, Confédération des syndicats chinois

Mme H. JING (Interprète pour Mme Zhang Ruiying): Respectée présidente, chers amis, au nom de la Confédération des syndicats chinois et de ses 80 millions de membres, je félicite chaleureusement le Congrès du Travail du Canada à l'occasion

de sa Seizième Assemblée statutaire. Je désire également transmettre par votre entremise nos salutations fraternelles à tous vos membres et à tous les travailleurs du Canada.

Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses à tous les nouveaux dirigeants du CTC. Votre assemblée statutaire se tient à un moment très important. En effet, 1986 est l'Année internationale de la paix, proclamée par les Nations Unies, ainsi que le trentième anniversaire de la fondation du Congrès du Travail du Canada. Le CTC est l'organisation collective de travailleurs canadiens la plus essentielle. Vous avez pris de l'expension et avez évolué; vous avez entrepris les luttes qu'il fallait pour protéger les droits et les intérêts des travailleurs canadiens et leur assurer une juste part de la richesse de votre société.

Au cours des derniers trente ans, le Congrès du Travail du Canada a fait des efforts soutenus pour la défense des droits et des intérêts des travailleurs canadiens, l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail et le maintien de la paix dans le monde. En organisant tous vos membres, vous avez également joué un rôle important dans le progrès économique du Canada et dans la défense de ses intérêts nationaux.

Sur la scène internationale, votre Congrès a poursuivi une politique d'établissement de relations amicales avec des syndicats de divers pays, contribuant ainsi à la croissance du mouvement syndical international. Ces efforts ont valu au CTC la place qu'il mérite dans la vie sociale et politique du Canada ainsi qu'au sein de son mouvement syndical national.

Nous souhaitons au Congrès du Travail du Canada de nouvelles réalisations. Tel que le savent nos amis, la Chine est un pays socialiste en voie de développement. Maintenant qu'elle a complètement modifié sa politique économique internationale rétrogarde, les travailleurs chinois, de concert avec le reste de la population, sont déterminés à faire de la Chine un pays socialiste moderne caractérisé par un niveau élevé de démocratie et de culture socialistes et ce, dans un temps relativement court.

Le sixième Congrès national de la République populaire de Chine, dont j'ai eu l'honneur d'être membre, a tenu sa quatrième session en avril. Il approuva un plan quinquennal de développement social et économique. Ce nouveau plan met l'accent sur la nécessité de poursuivre la restructuration économique déjà commencée, particulièrement dans les villes, pour que nous marquions sans cesse des progrès dans nos efforts pour faire de la Chine un pays fort et fier et pour que tous nos citoyens puissent bénéficier d'une prospérité commune. Les syndicats, à titre d'organisations collectives de travailleurs chinois, travaillent fort à mobiliser les grandes masses de travailleurs à participer activement aux réformes économiques en cours; à s'assurer qu'ils demeurent les maîtres du pays; à donner libre cours à leur rôle dans la vie politique et économique de nos organisations; à promouvoir la gestion démocratique des entreprises dans le but de mieux réaliser le plan d'État de développement économique et social pour qu'en conséquence les moyens d'existence culturels du peuple chinois tout entier s'améliorent progressivement.

Chers amis, des liens traditionnels d'amitié existent entre les travailleurs et les populations de la Chine et du Canada. Il y a presque un siècle, au cours de ces difficiles années où les Chinois luttaient pour défendre leur indépendance nationale, le docteur Norman Bethune, un grand internationaliste, consacra sa vie précieuse à aider le peuple chinois dans sa guerre de résistance contre le Japon. Encore aujourd'hui, le peuple chinois chérit sa mémoire, son attachement au progrès humain et à la justice sociale. Sa mémoire demeurera à jamais gravée dans le coeur de notre peuple.

Ces dernières années, les rapports et les liens d'amitié entre la Confédération des syndicats chinois et le CTC se sont resserrés constamment à la suite de nos efforts concertés. Les travailleurs de nos deux pays ont une aspiration commune, nos deux peuples, une cause en commun: la paix dans la région du Pacifique asiatique et à l'échelle mondiale.

Les syndicats chinois ont toujours attaché de l'importance au développement de relations amicales avec les syndicats de divers pays. Ils ont poursuivi une politique d'indépendance et de contacts étendus. Nous avons noué et cultivé des liens amicaux avec des syndicats de divers pays basés sur l'indépendance, l'égalité, le respect mutuel et la non-ingérence idéologique dans les affaires internationales des uns et des autres. En vertu de ce principe, malgré nos divergences en matière de relations internationales, les syndicats chinois ont établi des relations avec des syndicats de diverses orientations politiques dans 120 pays et régions. À cet égard, nous avons contribué, par des gestes concrets, au maintien de la paix dans le monde. Nous espérons que, malgré les graves menaces pesant sur la paix et la sécurité dans le monde, l'évolution du facteur paix fera obstable aux facteurs de la guerre. Tant que les peuples du monde entier persévéreront dans leurs efforts, la paix sera certes assurée. Les syndicats chinois veulent travailler à établir, de concert avec le CTC et les syndicats des autres pays, un monde de paix et de sécurité.

Pour conclure, je veux aujourd'hui vous féliciter chaleureusement pour le grand succès de votre assemblée statutaire.

Au nom de la Confédération des syndicats chinois, nous vous offrons ce tableau en soie, dont le sujet est la grande guerre de Chine, en souvenir de notre venue à la seizième Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Consoeurs et confrères, en votre nom, je désire remercier nos amis d'avoir consacrer du temps à notre assemblée. D'après ce qu'on m'a dit, ce fut toute une expérience pour eux. Je veux que vous sachiez qu'en votre nom nous leur ferons visiter le Canada, afin qu'ils puissent faire connaissance avec certains d'entre vous et voir notre beau pays. Merci beaucoup.

De retour au Comité pour la prochaine résolution.

COMITÉ DE LA POLITIQUE MARITIME ET DES TRANSPORTS

M. J. HUNTER (Président, Comité de la politique maritime et des transports): Merci. Consoeurs et confrères, la prochaine résolution est une résolution combinée portant sur la marine marchande canadienne. J'en fais lecture; vous constaterez que le dispositif est en fait le résumé d'énoncés de politique déjà adoptée.

"ATTENDU QU'en abandonnant, après la Deuxième Guerre mondiale, la flotte canadienne de marine marchande, le gouvernement fédéral a laissé le Canada totalement dépendant des propriétaires de navires étrangers, qui ne payent pas de taxes et n'emploient pas de marins canadiens;

"ATTENDU QU'en restaurant la marine marchande canadienne, des milliers d'emplois seraient créés pour des Canadiens, notre balance des paiements serait améliorée, notre commerce stimulé et le Canada pourrait devenir autosuffisant en matière de transport et de politique maritimes;

"ATTENDU QU'à l'instar d'autres pays maritimes, le Canada pourrait adopter la formule 40-40-20, préconisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCD) pour se donner une marine marchande;

"ATTENDU QUE plus de 200 navires battant pavillon de complaisance appartiennent à des Canadiens qui en tirent de grands profits;

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a proposé de permettre aux entreprises canadiennes d'affréter ou de louer des navires étrangers avec leurs équipages en vue de les faire naviguer dans les eaux territoriales de l'Arctique canadien dans les cas où un navire canadien n'est pas disponible;

"ATTENDU QUE le Groupe d'étude du gouvernement fédéral sur la navigation hauturière a recommandé récemment que le Canada ne prenne pas de mesures pour instituer une flotte hauturière canadienne alors que le rapport minoritaire des représentants des travailleurs a pressé le gouvernement de le faire;

"IL EST RÉSOLU que la présente Assemblée du Congrès du Travail du Canada réclame du gouvernement l'établissement d'une marine marchande construite au Canada et dotée d'équipages canadiens;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU de s'inspirer, dans l'établissement de notre marine marchande, de la formule 40-40-20 de la CNUCD:

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement fédéral établisse un programme exigeant que tous les navires cana-

diens battant pavillon de complaisance soient rapatriés et dotés d'équipages canadiens;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement fédéral restreigne tout le cabotage et toute l'activité d'exploration offshore aux navires canadiens construits au Canada et dotés d'équipages canadiens;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les subventions fédérales à l'industrie de la construction navale soient augmentées de manière à garantir que les chantiers navals soient en mesure de construire des navires nouveaux et de remplacement pour une flotte hauturière;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU qu'il soit interdit d'utiliser des fonds publics pour la construction, la rénovation ou l'achat de navires qui ne sont pas construits au Canada;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que dans cet effort d'identité nationale, on prévoit la formation professionnelle des équipages, du personnel de bord et des travailleurs des chantiers navals."

Au nom du Comité, j'en propose l'adoption, appuyée par T. Saunders.

Mme C. BAIRD (SCFP): Fière de venir d'une région de gens de mer, je vous dis les mots utilisés pour ceux qui sont en péril en mer: "Il n'y en a jamais eu de plus grand". En ce moment, il y a des milliers et des milliers de navires qui naviguent de par le monde, des navires battant pavillon panaméen ou libérien, peu sûrs, qui font le trafic de la cocaïne, qui sombrent sur nos côtes, causent des déversements de pétrole qui menacent notre faune et nous menacent inévitablement à cause de la pollution. Tout ça à cause de la situation terrible qui prévaut dans l'industrie de la construction navale et de l'état déplorable de l'industrie navale.

Des milliers d'hommes sont entraînés chaque année pour devenir officiers ou capitaines. Ils sont obligés d'aller dans les Antilles ou à d'autre endroits parce qu'ils ne peuvent pas se trouver de travail au Canada. Ils travaillent dans des conditions déplorables sur des bateaux infestés de "coquerelles", leurs vies ne valant pas un sou. À mon avis, c'est une situation honteuse et lamentable. Nous devons nous en prendre au gouvernement Mulroney et j'ai confiance que vous et votre nouveau Conseil exécutif ferez de cette question une de vos principales priorités.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci, consoeur. Avant de céder la parole au prochain intervenant, le Comité de la politique énergétique viendrait-il sur l'estrade?

M. D. FORSYTH (FCCET): Si la moitié du dispositif se réalisait d'ici deux ans, l'industrie du transport maritime se remettrait sur pied d'une façon telle que nous aurions au moins une marine marchande à temps partiel. Si nous nous mettions à faire du transport maritime comme il est proposé dans la résolution, des milliers et des milliers d'emplois seraient créés au pays, grâces aux chantiers navals et aux navires.

Durant la guerre, en raison de la construction navale, du transport maritime et des marins naviguant sur les bateaux, il y avait des emplois par centaines de milliers pour les gens du pays. Nous avons fait connaissance avec le libre-échange en 1948, quand la flotte de la marine marchande fut vendue. La Chine — d'ailleurs il est un peu étrange d'apprendre que le confrère J.K. Bell doit rencontrer la délégation de Chine — la Chine a construit une grande partie de sa flotte marchande grâce au transport du grain entre la côte de l'Ouest et la Chine. Les Chinois connaissent la nécessité d'avoir leur propre marine marchande pour assurer l'exportation de leurs produits et l'importation de produits étrangers par leurs propres bateaux. Nous semblons dépourvus de cette sorte de bons sens.

Il nous a fallu trois ans pour convaincre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration que nous avions des dragues ainsi que des marins et des officiers pour manoeuvrer les navires dans la mer de Beaufort, des eaux canadiennes. Cela a pris trois ans d'argumentation avec ce ministère avant que nos gens ne montent à bord de ces navires. Nous faisons face à un déficit de 9 milliards au niveau du transport des produits canadiens exportés à l'étranger; rien n'est laissé au Canada pour les marins ou la construction navale ou quoi que ce soit.

Cela fait des années que nous réclamons que le Canada adopte la formule 40-40-20 préconisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le dévelopement. Personne au gouvernement n'a dit mot à ce sujet. Selon cette formule, 40 pour cent de nos exportations seraient transportés par nos bateaux, 40 pour cent par le pays qui importe et 20 pour cent sont réservés au marché libre. Si nous exportions 40 pour cent de nos produits sur nos propres bateaux, la situation du chômage ne serait pas ce qu'elle est.

Nous avons des navires battant pavillons de complaisance dont le port d'attache est Vancouver et dont le trajet est de Crofton, sur l'île de Vancouver, à la terre ferme, puis vers le sud à Los Angeles et à San Francisco. Ces bateaux transportent des produtis de pâtes et papier; l'équipage comprend des Norvégiens, des Anglais, de tout, sauf des Canadiens. De plus, ces navires font faire très peu de réparations au Canada.

D'ici quelques mois, un navire arrivera à Vancouver. Quelqu'un qui a reçu une subvention pour de la recherche a acheté un bateau en France, l'a traversé au Chili pour le faire remettre en état, l'a amené aux États-Unis pour y faire installer les appareils électroniques les plus récents. Rien ne sera fait au Canada, et pourtant c'est l'argent des contribuables qui a permis l'achat de ce bateau.

Encore une fois, si le CTC et le Comité de la politique maritime réussissaient à faire appliquer la moitié du dispositif de la résolution, le chômage au pays diminuerait sensiblement.

M. M. DOESBURG (AITP & FSO, section locale 721): En écoutant des gens, évidemment très au courant du domaine, débattre la dernière résolution et de celle-ci, j'hésitais à prendre la parole. Toutefois, le syndicat auquel j'apartiens, l'Associaton des travailleurs en ponts, en fer structural et ornamental, section locale 721, est directement visé par le premier attendu. C'est l'attendu qui parle de la destruction de la marine marchande canadienne. Eh bien! La marine marchande n'a pas été seule à être détruite. Un syndicat militant et démocratique de la côte est, de la côte ouest et de la région des Grands-Lacs fut également détruit.

Je félicite les dirigeants du Congrès pour leurs prises de position réfléchies sur de nombreuses questions et pour les authentiques mesures qu'ils ont prises en vue de forger l'unité. Je trouve que les délégués ont fait preuve de maturité sur la question de l'amiante qui aurait pu mener à une éventuelle division du Congrès. Je trouve que nous venons de loin. Aussi, si nous sommes pour apprendre quelque chose qui nous soit profitable à l'avenir, nous devrons mettre à profit les fautes commises dans le passé.

Je suis entièrement d'accord avec tous les attendus, sauf le premier. Je suis d'accord avec les mesures proposées, qui, si elles étaient appliquées, meneraient à la sorte de marine marchande qu'un grand pays comme le Canada mérite. Je dois dire que le premier attendu est particulièrement inexact. Le mouvement syndical a malheureusement coopéré avec les compagnies et les gouvernements parce que, au sein de la direction du "CSU", le syndicat des marins, il y avait des allégeances politiques et des normes inacceptables aux dirigeants syndicaux de l'époque. Nous avons traité du racisme et du sexisme, au sein de ce syndicat, de façon très efficace. Je trouve qu'il est également temps que nous nous rendions compte des erreurs commises des ceux côtés et de l'effet très débilitant du "McCarthyisme" sur le mouvement syndical. Le "CSU" n'est pas le seul syndicat qui fut passif; il y en a eu d'autres, et je dirais que le mouvement syndical n'en fut que plus pauvre à cause de cela.

J'espère que nous mettrons à profit les erreurs commises et que nous réussirons à profiter de cette expérience dans l'avenir, afin de pouvoir rester unis et de pouvoir affronter les gens qui cherchent à nous détruire. Vous avez lu la documentation du Business Council sur des questions de portées nationales, sur la Coalition nationale des citoyens. Ces gens ne sont pas intéressés à s'asseoir avec nous et à négocier des ententes tripartites. Consoeurs et confrères, ils ne cherchent qu'à nous détruire.

M. T. KOZAR (SNFPP-SFPCB): Les Canadiens devraient être furieux contre leur gouvernement parce que le pays n'a pas de marine marchande, mais ce n'est pas le cas. Sans doute, on ne se souvient pas de notre histoire.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les équipages canadiens risquèrent leurs vies à transporter, à bord de navires cana-

diens, du matériel et des troupes allant se battre en Europe. Les travailleurs des chantiers maritimes du Canada ont contribué plus que leur part à l'effort de guerre en maintenant élevé le débit de mises à l'eau. Durant la guerre, les marins et les travailleurs des chantiers navals se méritèrent des honneurs pour la tâche accomplie et formaient un noyau qui permettait la mise sur pied d'une marine marchande après la guerre.

Nos navires battaient pavillon canadien et se mesuraient à n'importe quel autre au monde; les équipages qui les manoeuvraient assuraient la livraison de fournitures nécessaires pour combattre les facistes en Europe et sur les lieux des autres théâtres de guerre. Les risques de la traversée étaient incroyables, mais ils réussissaient à se frayer un passage malgré l'Atlantique Nord et les torpilles lancées par les sous-marins d'Hitler. La marine marchande de temps de guerre, composée de bateaux construits et navigués par des travailleurs canadiens et que l'ennemi n'avait pas réussi à couler, ne put survivre au sabordement de la flotte par le gouvernement canadien après la Deuxième Guerre mondiale. L'autre jour, l'Assemblée a débattu avec beaucoup de vigueur la question de la privatisation et a clamé son opposition à ce phénomène qu'on croit récent. La liquidation de la "Clark Steamship Company", qui détenait l'enregistrement et les titres de propriété de la flotte marchande canadienne durant la guerre, constitue un exemple classique de manque de courage de la part d'une industrie et un geste néandertalien perpétré par le gouvernement libéral de MacKenzie King et de Louis St-Laurent. Méthodiquement, les Libéraux étranglèrent à mort la jeune marine marchande du Canada et anéantirent l'industrie de la constructions navale. A l'époque, on couchait avec tout le monde.

C'est le même scénario, saccadé comme un vieux film en noir et blanc, que nous voyons aujourd'hui dans l'incitation à la privatisation et de la déréglementation. Le gouvernement fédéral vendit pour une fraction de leur valeur les navires de la marine marchande à des sociétés canadiennes. Ces dernières s'empressèrent de les enregistrer dans des pays étrangers, de baisser le drapeau canadien du haut du mât et de le remplacer par un pavillon de complaisance de pays dont on n'avait jamais entendu parler, puis de remplacer les équipages canadiens par des équipages composés d'étrangers. L'assassinat de la marine marchande par le gouvernement libéral se compare à celui de la société "A.V. Roe" par le gouvernement Diefenbaker quand il échangea l'industrie aéronautique canadienne contre un missile Beaumark américain et à la vente à bon compte de De Havilland à une puissance étrangère par le gouvernement Mulroney.

Le Canada est une nation maritime et commerciale. Son volume d'exportations est immense. Aussi, les travailleurs canadiens qui transforment les ressources, qui construisent les navires et qui les naviguent, devraient avoir part à la prospérité qu'ils assurent. Ma définition du patriotisme n'est pas celle de Brian Mulroney, de Sinclair Stevens ni de la bande de (inaudible) économiques qui se fait passer pour le gouvernement du Canada.

Je veux voir à nouveau le drapeau canadien flotté au bout du mât de navires canadiens faisant partie d'une marine marchande ressuscitée, transportant des produits canadiens vers les marchés internationaux, ayant à leur bord des équipages composés de travailleurs canadiens, ces mêmes navires conçus, construits et réparés par des travailleurs de chantiers navals canadiens.

J'incite les délégués à appuyer cette résolution sur la remise sur pied de la marine marchande canadienne comme faisant partie intégrante de la politique économique du Congrès du Travail pour que les Canadiens aient à nouveau du travail; j'incite le CTC à présenter cette demande au gouvernement fédéral, quel qu'il soit!

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La question préalable a été posée. Je demande l'avis de l'Assemblée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité et de l'adoption de la résolution combinée ayant trait à la marine marchande canadienne, veuillez lever la main. Contre? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

J'invite le Comité à se retirer afin que nous puissions passer au suivant.

M. L. HARRISON (TUA-Canada): Je veux juste remercier les délégués et leur annoncer qu'ils ont contribué 700$ en achetant des pièces d'artisanat du Chili, vendues au profit des prisonniers; l'argent sera envoyé aux travailleurs chiliens et servira à nourrir les prisonniers incarcérés a Santiago.

M. R. MERCIER (Secrétaire-trésorier, CTC): L'APENAC aura une ligne de piquetage à l'aérogare 2 de Malton, à 7h30 demain matin, relativement à la grève de Air Ontario; la participation des délégués du CTC serait appréciée.

M. G. CALLENDAR (AIM): Je suis inquiet au sujet de la résolution TM-28 qui a trait à plus de 2 000 emplois du Canadien National dans la ville de Moncton. Nous avons parcouru toute cette distance pour prendre part au débat sur cette résolution et faire valoir notre point de vue à l'Assemblée. J'aimerais savoir si elle sera présentée.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Oui, j'espère ravoir le Comité, confrère.

COMITÉ DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

M. R. BASKEN (Président, Comité de la politique énergétique): En premier lieu, nous traiterons de la résolution d'urgence no 3. Elle nous est parvenue ce matin du caucus du Syndicat national de la Fonction publique provinciale, et le Conseil exécutif l'a renvoyée à notre Comité. Nous y avons fait quelques rétouches et avons essayé de couvrir le sujet, tout en reconnaissant que nous ne deviendrions pas instantanément des experts sur la question. Je vous lis la résolution.

"ATTENDU QUE la catastrophe nucléaire qui vient de se produire en Union soviétique a entraîné des pertes de vie, des domages à l'environnement et des problèmes sanitaires dont les habitants des environs pourront se ressentir pendant plusieurs années à venir;

"ATTENDU QUE les retombées de ce désastre se répandent jusqu'en Pologne et en Scandinavie;

"ATTENDU QUE la catastrophe de Tchernobyl est le dernier de plusieurs accidents nucléaires survenus dans plusieurs pays du monde ces dix dernières années;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement du Canada:

1. de réclamer que tous les pays élaborent un système d'inspections internationales et des normes internationales de sécurité qui garantiront qu'un tel accident ne se reproduira pas;
2. d'offrir son aide technique et autre partout où cela est possible."

Le Comité recommande l'adoption, et en son nom, j'en fais la proposition, appuyée par Jack MacDonald, le secrétaire du Comité.

À titre de renseignement, il n'y a pas de doute, ce désastre est d'importance mondiale et d'importance stratégique pour nous tous en raison de sa nature controversée. Le Comité ne prétend pas être devenu instantanément expert en matière de catastrophes nucléaires ni ne s'attend à ce que les délégués comprennent tous les détails sur les procédés de décontamination requis et sur tout ce qui pourrait survenir. Ce que nous vous demandons, c'est d'approuver une résolution à l'effet que nous comprenons que la situation est difficile. Nous nous inquiétons au sujet de la santé et de la sécurité des travailleurs de la centrale, de l'environnement, de la santé et de la sécurité de la population environnante et, bien sûr, de celle du monde entier, non pas uniquement dans ce cas-ci, mais à propos de tout ce qui est déjà survenu dans des centrales nucléaires.

À notre avis, cette résolution exprime les inquiétudes du Comité et reflète convenablement celles du Congrès du Travail du Canada, sans accentuer ni envenimer la controverse. Son but est de faire état de nos inquiétudes et d'essayer de trouver une solution.

Je vous incite à l'appuyer à l'unanimité.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Une recommandation d'adoption du Comité pour la résolution d'urgence no 3.

M. F. TAYLOR (TUA-Canada): J'appuie cette résolution, mais j'aimerais qu'on y ajoute un autre élément si possible: ce serait d'aider à trouver une solution au problème des déchets nucléaires.

J'ai parlé de ce sujet avec des gens, et ils ne savent pas s'il faut les enterrer ou les brûler ou quoi faire au juste. Si on les enterre et que de futures générations de Canadiens les trouvent, que feront-ils alors?

M. B. WEISLEDER (SNFPP-SFPO): Je trouve cette résolution remarquablement faible, bien qu'elle soit fort à propos. Elle porte sur une inquiétude qui, j'en suis sûr, est partagée partout au monde, étant donné l'étendu du désastre survenu ces derniers jours en Union soviétique.

En plus de réclamer un système d'inspections et des normes de sécurité qui ne peuvent qu'être recommandés, puisque nous ne pouvons pas les imposer internationalement, cette résolution devrait, conformément aux énoncés de politiques adoptés, j'en suis sûr, antérieurement par d'autres assemblées du CTC, se prononcer clairement et sans détour pour l'élimination progressive de toutes les centrales nucléaires. Cette technologie est dangereuse et destructrice de par sa nature, et, si nous ne faisons rien, c'est la survie de l'humanité qui est en jeu. Il faut à tout le moins préconiser l'élimination progressive de telles applications technologiques. Il faut aussi s'attaquer au fait que notre propre gouvernement mousse sa technologie nucléaire sur le marché international et essaie de vendre des réacteurs CANDU à des pays comme l'Argentine, la Turquie et le Pakistan entre autres.

Il me semble que les problèmes fondamentaux associés aux déchets nucléaires et à l'instabilité de tout le processus d'énergie générée par le nucléaire sont suffisants pour convaincre tout individu sensé et certainement tout travailleur sain d'esprit que cette technologie doit être dénoncée et progressivement éliminée à l'intérieur de nos propres frontières et internationalement.

Combien faudra-t-il d'accidents, de milliers de morts causées non seulement par des émissions de radiations de faible intensité, mais par la fusion du coeur du réacteur ou d'horribles explosions dont les déchets se répandent sur de vastes territoires et affectent de nombreuses populations?

Cette résolution est très faible. Le Comité a manqué l'occasion de soumettre à l'Assemblée une déclaration ferme qui s'opposerait à une forme de production d'énergie, à une technologie qui a démontré, ces derniers jours, combien destructrice, combien insensée elle était. Je trouve que seule une condamnation de la technologie nucléaire devrait être approuvée par l'Assemblée, surtout après ce qui vient de se produire.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le président du Comité désire répliquer.

M. R. BASKEN (Président, Comité de la politique énergétique): Je désire parler brièvement de la question des déchets nucléaires et de certaines autres.

Notre intention n'était pas de cerner toute la question, ni de proposer une politique d'ensemble pour le CTC, ni de neutraliser celle qui est déjà en vigueur. La résolution vise à démontrer notre inquiétude au sujet de la situation actuelle.

Je vous renvoie à notre document de 1980 et à l'énoncé de politique sur l'énergie nucléaire, qui traite fort bien et à fond des questions qui viennent d'être soulevées, dont, entre autres, l'exploitation de cette forme d'énergie, le stockage des déchets et la santé et la sécurité. Comme tout ça fut traité en 1980, ce n'est certes pas l'intention du Comité de minimiser, de neutraliser ni d'amoindrir la qualité de cet énoncé politique.

Notre intention est tout simplement de réagir aux circonstances actuelles, et nous vous incitons à appuyer la résolution.

M. D. HEFFERNAN (SCFP): La section locale 1000 du SCFP représente tous les employés d'Hydro Ontario, y inclus les 4 000 qui travaillent dans les centrales nucléaires de la province.

Moi-même, j'y travaille. Je suis affecté à l'entretien mécanique à la centrale Bruce sur les rives du lac Huron. Je ne veux pas entrer dans tous les détails qui distinguent les divers réacteurs nucléaires de par le monde; il suffit de dire qu'il en existe une très grande variété. Le modèle utilisé en Russie n'est pas celui que nous utilisons. En fait, il s'agit d'un modèle que les États-Unis et l'Angleterre ont progressivement éliminé. Les différences entre ces réacteurs sont si grandes que c'est comme comparer des pommes et des oranges.

À mon avis, le système CANDU que nous avons est le plus sécuritaire au monde. La Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada a instauré des mesures très strictes exigeant des systèmes de réserve par dessus systèmes de réserve. Nous avons des systèmes dotés de nombreux autres, pour l'arrêt du réacteur; nous en avons d'autres pour son refroidissement et d'autres pour le confinement si jamais quelque chose allait de travers.

Je ne dis pas que tout est rose avec la Commission de l'énergie atomique et Hydro Ontario. Comme tout le monde, nous avons nos divergences en ce qui a trait à la santé et la sécurité au travail et aux niveaux d'irradiation. Nous avons travaillé très fort avec le Comité de la santé et de la sécurité du CTC et nous travaillons de concert avec les métallos de l'AFPC dans le but d'acquérir des droits de contrôle de l'énergie atomique pour assurer la sécurité des gens qui travaillent dans les centrales. Je trouve qu'avoir une agence internationale pour l'élaboration de normes internationales est une bonne idée. J'espère que ces normes seront égales à celle imposées par la Commission de l'énergie atomique en ce qui a trait à l'irradiation et aux centrales nucléaires en Ontario.

Je trouve que ce serait également bien qu'un agence internationale ait l'autorité d'inspecter de tels endroits, de voir à ce que les normes y sont respectées et d'être en mesure d'agir si elles ne l'étaient pas. Les centrales nucléaires ontariennes ne devraient avoir aucune difficulté à se conformer à de telles normes.

Le revers de la médaille à tout ceci, c'est qu'il est très important que la population de l'Ontario et celles du monde entier aient confiance en l'énergie nucléaire, sachant qu'un système d'inspection surveille et voit au respect de normes acceptables pour tous.

M. W. BROWN (SCFP): C'est un autre exemple de ce que le monde scientifique nous dit sans cesse depuis plus de 20 ans: l'énergie nucléaire est sécuritaire.

Je rappelle aux délégués le fiasco de Three Mile Island aux États-Unis. Aujourd-hui, la vérité commence à être connue; on frôla de près un désastre d'une ampleur au moins égale à celui qui nous préoccupe en ce moment, tout comme d'ailleurs la catastrophe évitée de justesse en Angleterre dans une région densément peuplée quand, dans une centrale nucléaire, le réacteur a presque fondu.

Je ne fais pas confiance aux hommes politiques de ce monde qui disent constamment que la fabrication de bombes nucléaires assure notre sécurité. Je ne les crois pas, tout comme je ne crois pas les hommes de science. Je ne gobe pas non plus le fait que des centrales nucléaires soient gérées par des compagnies privées, surtout dans le pays au sud du nôtre.

Nous n'avons jamais fait confiance aux compagnies privées en ce qui a trait à nos emplois. Je ne vois pas pourquoi nous leur ferions confiance en ce qui a trait à la vente de cette énergie, surtout de l'énergie produite dans ces conditions et par leurs amis. Je suis conscient que, dans le syndicat que je représente, bien des membres sont à l'emploi de l'industrie nucléaire. Laissez-moi vous dire une chose, consoeurs et confrères: ces gens auront un emploi, que l'énergie soit produite par énergie nucléaire ou de façon traditionnelle, parce que nous en avons besoin. Je trouve qu'il nous faut être très vigilants.

Il y a quelques mois, j'ai lu un article au sujet du problème qui est survenu à la centrale russe, dans lequel on disait que cette sorte de centrale était une des plus sûres au monde; il s'agissait d'une revue scientifique américaine et non russe. Je trouve qu'il faut être très vigilants et que nous n'avons pas raison de dire, dans la résolution, que nous devrions apporter toute l'aide possible aux Soviétiques. Je n'accepte pas cela; nous ne devrions pas faire une pareille offre. Mon argument principal est que ceci pourrait bien être le début d'une guerre, voyant ce qui se produit quand on ne maîtrise plus l'énergie nucléaire ni son utilisation, que ce soit à des fins pacifiques ou de guerre.

Je vous incite à rejeter cette résolution et à la remplacer par une autre beaucoup plus ferme qui enlèverait des mains de tout

gouvernement le droit de réglementer à ce propos. La réglementation devrait être entièrement établie par une instance internationale; ainsi, nous aurions sans doute le droit d'inspecter les installations nucléaires de n'importe quel pays du monde. En revanche, je doute fort que les Américains permettent l'inspection de leurs centrales nucléaires et je doute encore plus que les Russes le permettent également.

Ce que je trouve déplorable au sujet de la présente catastrophe, c'est que l'unique pays qui ait annoncé qu'il sera débarrassé de l'énergie nucléaire d'ici quelques années soit le receptacle des retombées, à savoir la Suède. Ce pays connaît actuellement un taux de chômage d'environ 2 pour cent, ce qui en dit long sur la façon qu'il est gouverné, et, à mon avis, notre pays devrait être gouverné de la même façon.

M. I. GARNIE (SNFPP-SFPCB): En réponse au dernier intervenant, je trouve qu'il aurait plutôt fallu soumettre d'autres résolutions à l'Assemblée si nous voulons traiter de ces problèmes de longue date. Mais revenons à la résolution. Si j'avais une critique à formuler à son sujet, c'est qu'elle n'engage le CTC à rien, sauf à presser le gouvernement conservateur à agir.

J'aimerais vous répéter brièvement ce que le confrère Galesky du mouvement Solidarité, de Pologne, m'a ranconté hier. Il m'a dit qu'il avait communiqué avec la Pologne et qu'il y sévissait une grave pénurie de nourriture. Un des problèmes majeures était de nourrir les enfants, et il m'a demandé si nous pouvions, de quelque façon, aider à fournir du lait en poudre ou de la farine ou des aliments se transportant facilement et s'expédiant rapidement. Un autre de ses soucis était que nous ne devions pas nous fier aux agences gouvernementales pour le transport et la distribution de cette sorte d'aide. Il se méfie aussi de la Croix Rouge, car il n'est pas certain que cette organisation ait la confiance du peuple polonais. La seule organisation qu'il pût nommer comme ayant la confiance du peuple fut l'Église catholique. À cette fin, il suggère d'envoyer nos dons par l'entremise de la Commission épiscopale et du Conseil des évêques catholiques à Ottawa. J'invite donc le CTC à contribuer concrètement soit par de la nourriture, soit par de l'argent pour acheter de la nourriture qui peut s'expédier rapidement en Pologne, afin d'aider à la conservation de la santé de ce peuple gravement éprouvé en ce moment.

M. S. BECKINGHAM (SCFP): Je m'oppose à la résolution d'urgence no 3 du Comité. C'est une préoccupation très actuelle, mais si le désastre n'était pas survenu, il y a quelques jours, cette résolution ne serait pas devant nous. Nous n'en aurions pas entendu parler. Je dois essayer de comprendre cette résolution comme travailleur.

Par chez nous, pendant des années, nous avons utilisé l'argument que si vous travaillez dans une centrale nucléaire, les chances sont que vous luisez dans le noir. C'était notre façon à nous d'exprimer que des gens pensaient que l'énergie nucléaire était formidable. Bien qu'elle découle de la guerre et de la bombe atomique, elle est acceptée par la société. En effet, pour pouvoir construire une bombe en vue de détruire quelqu'un, il faut avoir un argument économique acceptable à la population; ainsi, le gouvernement a mis sur pied une forme d'énergie, appelée énergie nucléaire, et c'est comme si on avait des armes nucléaires partout au pays.

Nous avons eu des résolutions portant sur le terrorisme et pourtant nous avons toutes ces centrales qui n'attendent qu'un terroriste. C'est ironique, mais c'est ce qui est arrivé, il y a quelques jours, dans d'autres pays. Nous ne pouvons pas prétendre que nous sommes étonnés, car si nous n'étions pas au courant des conséquences, alors nous ne devrions pas être ici.

En Ontario et en Alberta, le gens s'inquiètent au sujet de ce qui s'y produit. En Ontario, on fait des tests sur les incendies qui suivent une explosion nucléaire; en Alberta, on fait des essais sur le missile Cruise. Il y a des gens qui déclarent ouvertement qu'il est possible d'avoir une guerre nucléaire restreinte. Par chez nous, on qualifie cette sorte de gens de cinglés. Appelez-les comme vous voulez, ils sont stupides, et nous vivons dans un système qui voit en eux des êtres intelligents, des génies, des as!

À quoi sert la technologie que nous avons pris tant d'années à mettre au point? Chez nous, quand nous en parlons, nous lui donnons le surnom de facteur houp! Houp! Ça marche! Qu'est-il arrivé? Je ne sais pas, vérifie. Houp! Nous ne savons pas! Le "houp!" de l'autre jour n'est pas drôle. Malgré tout, cela ne nous a pas guéris de la technologie; la résolution le dit: "offrir son aide technique et autre partout où cela est possible". Nous pourrions bien nous passer d'une partie de l'aide offerte par le Canada.

Nous réclamons un système d'inspections internationales. Je peux vous dire que certaines inspections à notre usine sont insensées, et, pourtant, nous allons envoyer des inspecteurs là-bas où nous n'avons pas de normes de sécurité, mais nous allons les envoyer quand même, ainsi, ils auront les mêmes normes que nous, c'est-à-dire aucune. Nous nous leurrons en pensant que nous en avons.

Il y a un aspect, toutefois, que j'aurais aimé voir dans la résolution. Quant à le faire, aussi bien le faire correctement. Il faudrait demander au gouvernement canadien de faire des échanges technologiques pour qu'un tel accident ne se reproduise pas. Mais je n'ai pas vu ça dans la résolution. Je ne prétends pas, Madame la Présidente, que chez nous, nous ayons la solution aux déchets nucléaires; il suffit de les mettre dans une navette spaciale au lieu d'envoyer des gens dans l'espace pour mourir et de la diriger sur la comète de Halley qui, ainsi, brûlera quelques années de plus.

M. J. RUSHTON (SPTA): J'appuie la résolution. Je trouve qu'elle nous présente le problème aussi positivement qu'il était possible en pareilles circonstances, tragiques et difficiles. À mon avis, elle est constructive et soulève bien des questions que nous pourrons étudier une fois l'assemblée terminée. Elle nous mène à conclure que nous pourrions consacrer beaucoup plus d'énergie à la question de libérer le monde des risques de désastres terribles qui nous guettent; en effet, l'énergie nucléaire pourrait, et va certainement, nous mener à la guerre nucléaire. Il est évident qu'il nous faut maîtriser cette technologie et la remettre entre les mains des travailleurs qui décideront s'ils désirent demeurer sur terre ou non. Les peuples du monde doivent s'unir et décider ce qu'ils veulent pour l'avenir.

L'autre problème que je vois au sujet de l'énergie nucléaire, sur le plan international, ce sont les aspects secret et concurrence. Ce sont les aspects sur lequels nous devrons nous pencher à l'échelle internationale pour la sécurité de tous les travailleurs. Si ceux-ci décident qu'il n'y aura plus de secret ni de concurrence, il n'y en aura plus.

Cependant, des échanges d'information et des contacts s'avéreront nécessaires. Après la clôture de l'assemblée, nous devrions essayer de trouver le moyen d'établir la communication entre les syndicats de l'Union soviétique représentant les travailleurs touchés et les travailleurs canadiens pour qu'il y ait un véritable échange d'information sur la sécurité en tant que travailleurs préoccupés par ce problème international. Nous devons présenter cela de façon positive. La tâche est énorme, et nous devons la poursuivre dans l'espoir que nous pourrons obtenir l'unité sur le plan international, nous libérer des menaces d'une guerre nucléaire et d'autres désastres et poursuivre notre travail pour que les travailleurs du monde entier puissent vraiment vivre.

M. W. LAVERY (STEC): Je rejette cette résolution d'urgence parce qu'elle n'a pas suffisamment de mordant; elle ne dit pas exactement ce que les gens pensent. J'en parle en connaissance de cause.

Depuis 30 ans, surtout au Royaume-Uni, j'ai fait la livraison de gaz carbonique à des centrales nucléaires. C'est la méthode utilisée là-bas pour refroidir les réacteurs. Il y a divers types de réacteurs, c'est vrai, mais j'ai découvert qu'il y a une chose que toutes les centrales nucléaires ont en commun: les gens y travaillent tout de blanc vêtus, vêtements, gants, chapeaux, et on y produit de l'électricité.

L'électricité, c'est de l'électricté quelle que soit la méthode utilisée pour la produire. En revanche, dans une centrale nucléaire, il y a des résidus. Ce sont ceux-ci qui causent des problèmes; un léger ruissellement, et les gens parlent de guerre nucléaire localisée; on se croirait au premier stade d'une guerre nucléaire ici, en Ontario, à la surface du sol et dans les entrepôts. Nous avons des déchets nucléaires entreposés dans des contenants en métal, mangés par les résidus et qui se répandent sur le sol. En fin de compte, on les retrouve dans l'eau potable; c'est ainsi que vous avez des bébés qui sont infirmes, qui ont des problèmes

de peau, mais tout ça est imputé aux pluies acides ou à autre chose.

Les déchets nucléaires constituent un gros problème, et à moins de l'attaquer en refusant d'appuyer toute génération nucléaire, nous risquons la catastrophe.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La question préalable a été posée. Je vais donc procéder. Ceux qui sont en faveur de mettre aux voix la recommandation? Ceux qui s'y opposent? La motion est adoptée. Maintenant je vais mettre aux voix la résolution d'urgence no 3 pour laquelle le Comité recommande l'adoption. Ceux qui sont en faveur, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Président, Comité de la politique énergétique): Merci. Nous passons maintenant au document no 4, le rapport du Comité de la politique énergétique.

Ayant examiné les résolutions EN-1 à EN-9, le Comité en est arrivé aux conclusions suivantes:

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante qui englobe les résolutoin EN-3, EN-5 et EN-8.

"ATTENDU QUE le prix mondial du pétrole a subi une baisse marquée au cours des derniers mois;

"ATTENDU QUE les consommateurs canadiens n'ont pu profiter pleinement d'une baisse comparable du prix au détail de l'essence;

"ATTENDU QUE lorsque le prix mondial du petrole monte, le prix de l'essence augmente immédiatement;

"ATTENDU QUE la société de la Couronne qu'est Petro-Canada a été établie pour faire contrepoids au contrôle exercé par les société pétrolières privées et souvent étrangères;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral d'insister pour que Petro-Canada montre l'exemple en abaissant le prix de l'essence à ses points de vente au détail proportionnellement à la baisse du prix du pétrole, forçant ainsi les multinationales à faire de même;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC presse le gouvernement fédéral de mener une enquête sur une possibilité de collusion entre les compagnies pétrolières concernant le prix exorbitant de l'essence, lequel n'a pas suivi la baisse du prix du pétrole."

Le Comité recommande l'adoption et, au nom du Comité, j'en fais la proposition, appuyée par Jack MacDonald, le secrétaire du Comité.

Cette question nous touche. Nous avons combiné trois résolutions et nous croyons avoir réussi à montrer notre mépris pour la réaction des multinationales et de tous ceux qui vendent de l'essence et espèrent faire fortune grâce à la baisse du prix du pétrole.

Quand le prix mondial du pétrole augmente, celui des produits pétroliers monte presque immédiatement. Quand le prix mondial baisse, les rajustements de prix doivent passer par les oléoducs, les rafineries, le camions-citernes, les stations de services, les réservoirs et finalement les carburateurs; cela prend un peu de temps à se rendre jusque là, et, entre temps, beaucoup d'excuses sont données. Certaines sont fondées, comme la question de la taxe sur l'essence à la pompe. Quand le programme nationale de l'énergie était en vigueur, il y avait beaucoup de pleurs et de grincements de dents au sein de l'industrie; maintenant qu'elle est débarrassée du programme et que le prix a chuté, elle trouve d'autres raisons de se plaindre.

Nous croyons avoir englobé les préoccupations des travailleurs. Mais le fait est que le prix mondial a baissé et que nous devrions en profiter. Nous reconnaissons qu'en basant notre économie sur l'industrie pétrolière, nous courions de grands risques, surtout les compagnies pétrolières parce qu'elles ont fixé leurs prix sur ceux du marché international dès qu'elles ont découvert qu'elles pourraient faire fortune, ce qu'elles ont d'ailleurs fait pendant des années. Notre argument est à l'effet que maintenant que le prix mondial a baissé, nous devrions en profiter. Nous vous incitons à appuyer la résolution combinée telle que nous vous la proposons.

M. D. ELVES (Conseil du travail d'Edmonton et de la région): Je désire remercier le Comité pour sa recommandation d'adopter une résolution qui blâme clairement les multinationales.

Dans ma province, une province importante en production de pétrole qui a intérêt à tirer un profit raisonnable de ses ressources non renouvelables, une certaine confusion règne quant à sur qui jeter le blâme du problème du prix mondial du pétrole. Il y a confusion en ce sens que certains blâment l'OPEC. Or, l'OPEC n'est qu'une entente internationale entre certains pays producteurs de pétrole qui espèrent réaliser un bénéfice raisonnable sur leur pétrole. Ces pays producteurs, dont un bon nombre sont des pays du tiers monde, ne sont pas aussi unis qu'ils devraient l'être dans leurs efforts pour obtenir un tel profit. Espérons qu'ils réussiront à régler leurs divergences.

Trop souvent, nous blâmons les pays de l'OPEC. À mon avis, tout le temps que les États-Unis ont cherché une excuse pour menacer la Lybie s'explique largement par le fait que la Lybie était un des pays de l'OPEC à réclamer le plus fortement un bénéfice raisonnable pour ses produits, comparativement à d'autres pays comme l'Arabie saoudite qui, peu judicieusement, voyait ses intérêts étroitement liés à ceux des multinationales. Naturellement, les États-Unis voyaient d'un mauvais oeil l'attitude indépendante du gouvernement lybien, qui tente d'utiliser les revenus tirés de cette ressource non renouvelable à des fins sociales, de diversification, de logement pour le bien-être de ses propres citoyens.

Le libellé de la résolution me plaît, et j'espère que nous continuerons à considérer les multinationales comme la source du problème, et non les pays producteurs, y inclus le nôtre, qui devraient réaliser un profit raisonnable sur leurs ressources non renouvelables.

M. G. SNYDER (OUE): Cette résolution est bonne, mais elle ne va pas suffisamment loin. Le dernier attendu parle de la société d'État Pétro-Canada, mais, dans le dispositif, il n'y a aucune demande pour la nationalisation de l'industrie pétrolière. C'est ce dont nous avons besoin. Les Conservateurs se promènent en déclarant que Pétro-Canada, une société qui nous appartient et qui doit être gérée comme une entreprise à buts lucratifs et non dans l'intérêt du public; voilà pourquoi le prix du pétrole est élevé.

Nous devons faire comprendre ceci au public, et je demande au Congrès du Travail d'entreprendre une campagne afin d'informer le public sur ce que la nationalisation comporte et sur comment de telles sociétés doivent être administrées, tout en dénonçant la façon qu'elles le sont en ce moment. Ainsi, Pétro-Canada n'est pas gérée dans le meilleur intérêt ni pour le bien de la population, et, pourtant, c'est la raison pour laquelle elle fut mise sur pied. Les gens pensent que c'est ça de la nationalisation.

Je sais qu'il y en a beaucoup qui sont particulièrement furieux contre Pétro-Canada à cause des prix élevés. Je trouve qu'il faut diffuser ce massage et parler de la nationalisation de toute l'industrie, ce que cette résolution ne fait pas. J'espère que cet aspect sera ajouté et que quelqu'un proposera le renvoi de la résolution à cette fin.

M. W. ZANDER (Conseil des menuisiers de la Colombie-Britannique): Je suis d'accord avec la résolution en tant que telle, mais je crois que nous oublions quelque chose. Vu toutes les compressions dans les programmes sociaux partout au pays, y inclus celui de l'assurance-chômage, nous devrions demander au gouvernement pourquoi diable a-t-il donné ou est-il sur le point d'accorder une subvention de 400$ millions à l'industrie pétrolière l'Alberta qui nous roule depuis autant d'années qu'elle est en exploitation.

Vous savez, c'est du socialisme pour les riches et l'entreprise privée pour les pauvres; la question mérite d'être soulevée. J'ose espérer que le Comité, après s'être brièvement consulté, sera d'accord pour ajouter un paragraphe au dispositif afin d'identifier le problème et le pourquoi d'un tel versement d'argent. D'une part, nous réclamons que l'industrie abaisse le prix de l'essence à la pompe, ce qui est parfait, mais d'autre part, celle-ci a en main une autre pompe qui lui verse 400$ millions.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): S'il n'y a pas d'autre intervenant, je vais poser la question. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter cette résolution combinée,

veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée. J'invite le Comité à se retirer.

SERVICE DE L'ÉTIQUETTE SYNDICALE

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Au lieu d'un rapport écrit touffu, le Service de l'étiquette syndicale va vous présenter un vidéo.

M. L. RUFO (UIT): Quatre résolutions d'urgence ont été soumises à l'Assemblée, et j'aimerais savoir sur quels critères vous vous appuyez pour choisir?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, votre question est irrecevable, si vous parlez de la dernière résolution; l'affaire est déjà réglée, je regrette.

Le Comité voudrait-il montrer le vidéo.

M. R. GILBERT (AFPC-SEIC): Une question de règlement, Madame la Présidente. Le Comité sur la santé et la sécurité au travail reviendra-t-il demain pour nous présenter des résolutions?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous essayerons de faire revenir quelques comités demain. Comme vous le savez, l'ajournement aura lieu vers 12h30, mais tout dépend du nombre de personnes dans la salle. Nous continuerons tant que nous aurons quorum; nous tenterons de terminer les travaux des comités.

Maintenant, regardons le vidéo.

(Visionnement du vidéo préparé par le Service de l'étiquette syndicale)

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Grâce au dévouement du confrère Ian Reilly, le Comité responsable de l'étiquette syndicale, qui travaille très fort et qui a eu une assemblée statutaire samedi dernier, a eu la prévoyance de préparer ce vidéo pour vous, et je tiens à remercier et le confrère Reilly et le Comité.

De plus, sauf erreur de ma part, si vous désirez une copie de ce vidéo, adressez-vous au confrère Reilly ou au directeur national d'organisation du CTC, le confrère Ed Johnston, qui s'occuperont de vous. Au nom du Comité, je recommande que nous acceptions ce vidéo en guise de rapport, avec nos remerciements.

Ceux qui sont en faveur de ceci? Quelqu'un s'oppose-t-il? Merci.

Je déclare la séance levée pour aujourd'hui. Je vous rappelle les festivités prévues pour ce soir et aussi que nous débuterons à 9h30 demain matin.

— La séance est levée à 16h55.

VENDREDI 2 MAI 1986
Séance du matin

La présidente Shirley Carr ouvre la séance à 9h05.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): J'invite le président du Comité des lettres de créance à présenter son cinquième rapport.

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

M. I. REILLY (Président, Comité des lettres de créance): Voici le rapport final du Comité des lettres de créance.

Délégués fraternels	3
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du CTC	4
Représentants des organismes affiliés	98
Dirigeants et délégués des fédérations du travailleurs et des conseils du travail	108
Délégués de sections locales d'organisations affiliées	2658
Représentants des syndicats à charte directe	8
Total	2880

J'en propose l'adoption, appuyée par L. Nicholson, la secrétaire du Comité.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il s'agit de l'adoption du cinquième rapport du Comité des lettres de créance. Quelqu'un désire prendre la parole? Je ne vois personne. Ceux qui sont en faveur de l'adoption du rapport, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

Je demanderais au confrère White de nous dire quels travaux sont prévus à l'ordre du jour.

M. R. WHITE (Président, TUA-Canada): Nous allons essayer de faire revenir un certain nombre de comités pour traiter de questions importantes contenues dans leurs rapports; alors nous sauterons d'un sujet à l'autre, ce matin. Le premier sera le Comité de l'organisation, puis suivront les Comités des résolutions générales, de l'action sociale et des services sociaux, de la politique maritime et des transports, de la santé et de la sécurité au travail, et enfin, celui de la législation.

Les comités présenteront des rapports partiels afin de régler les questions qui sont importantes pour l'Assemblée. Je demande donc aux Comités de l'organisation et des résolutions générales de se présenter sur l'estrade immédiatement.

M. LYSTER (FCCET & AO): Sur une question de privilège, Madame la Présidente. Il serait négligent de ma part de ne pas proposer un vote de remerciement au personnel pour l'excellent travail qu'il a accompli en voyant au fonctionnement de l'assemblée et en nous aidant. Merci.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je vous suis reconnaissante d'y avoir pensé et je vous en remercie. Je sais que le personnel y est sensible.

COMITÉ DE L'ORGANISATION

M. J. BUCHANAN (Président, Comité de l'organisation): Nous verrons d'abord la résolution d'urgence no 2 qui fut renvoyée au Comité avec des instructions précises. Nous les avons suivies en ajoutant un paragraphe au dispositif. Je vous lis donc la résolution telle que nous l'avons modifiée.

"ATTENDU QUE les agents de sécurité membres du Syndicat des Métallos sont en grève depuis le 26 février 1986;

"ATTENDU QUE leur employeur, l'Agence Burns, avait un contrat avec Air Canada;

"ATTENDU QU'Air Canada, de façon à briser le syndicat, a accepté que l'Agence Burns résilie son contrat de façon à remplacer Burns par l'Agence Métropole qui a annoncé son intention d'engager des briseurs de grève à Dorval et Mirabel au Québec;

"IL EST RÉSOLU QUE le Congrès du Travail du Canada exerce toutes les pressions nécessaires auprès d'Air Canada et du ministre du Travail McKnight, de façon à exiger le droit à la syndicalisation et à la négociation pour les agents de sécurité de Dorval et Mirabel;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que tous les affiliés fassent aussi des pressions auprès d'Air Canada pour que cette compagnie d'État cesse son attitude antisyndicale et discriminatoire;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC réclame du gouvernement fédéral et particulièrement du ministère des Transports qu'ils assument la sécurité et le triage des passagers aux aéroports canadiens, déchargeant ainsi les compagnies aériennes de cette responsabilité."

Le Comité recommande l'adoption, et j'en fais la proposition, appuyée par R. Bezo.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Quelqu'un désire prendre la parole à ce sujet? Je ne vois personne. Je pose donc la question: ceux qui sont en faveur de l'adoption de la résolution d'urgence no 2, veuillez lever la main. Contre? Adoptée.

M. J. BUCHANAN (Président, Comité de l'organisation). La résolution O-7. Le Comité considère qu'il faudrait modifier les statuts pour mettre cette résolution en oeuvre, car le dispositif précise "que le CTC autorise les conseils régionaux du travail à accorder une charte directe aux syndicats de chômeurs et que ceux-ci bénéficent des même droits que les affiliés du CTC". Comme cette résolution requiert un amendement aux statuts, le Comité en recommande le rejet. J'en fais donc la proposition, appuyée par R. Bezo.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La recommandation du Comité, est de rejeter la résolution O-7. Je ne vois personne aux micros. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BEZO (Secrétaire, Comité de l'organisation): La résolution O-8 traite des usines de traitement du poisson au Nouveau-Brunswick et propose que le CTC offre une aide financière aux syndicats qui veulent organiser les usines non syndiquées.

Le CTC a toujours eu pour principe d'aider ses affiliés lorsqu'ils veulent recruter de nouveaux membres. À l'heure actuelle, de concert avec les syndicats dont la compétence englobe les industries de la pêche et du conditionnement du poisson dans la région de l'Atlantique, le CTC cherche à concevoir une structure plus efficace qui répondrait aux nouvelles réalités dans ce secteur. Conformément à sa politique d'assistance, le CTC continuera ses efforts en ce sens.

Le Comité recommande donc de rejeter la résolution O-8. Je vous lis le dispositif:

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada fournisse une aide financière afin d'aider à organiser les non-syndiqués des usines de traitement du poisson au Nouveau-Brunswick."

J'en propose le rejet, appuyé par J. Buchanan.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande le rejet de la résolution O-8. Quelqu'un désire en discuter? Je ne vois personne. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

M. J. BUCHANAN (Président, Comité de l'organisation): La résolution O-9.

"IL EST RÉSOLU que le CTC demande aux affiliés d'entreprendre des campagnes de syndicalisation dans cette province ou qu'ils renoncent à leur champ de compétence en faveur d'un syndicat intéressé à recruter les non-syndiqués."

La résolution O-9, qui traite du recrutement des non-syndiqués du Nouveau-Brunswick, laisse entendre que les syndicats qui n'exploitent pas tout le potentiel de leur champ de compétence devraient passer cette tâche à d'autres.

Le CTC ne s'oppose nullement à ce que ses affiliés fassent des campagnes d'organisation lorsqu'il existe un sérieux potentiel dans leur champ de compétence. Advenant qu'il soit prouvé qu'un syndicat omet de profiter des possibilités réelles qui existent, il faudrait que le CTC en soit informé, pour qu'il prenne les mesures appropriées.

Votre Comité recommande de rejeter le résolution O-9.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Le Comité recommande le rejet de la résolution O-9. Quelqu'un désire en discuter? Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BEZO (Secrétaire, Comité de l'organisation): La résolution O-10 parle de réintégrer les syndicats des Métiers de la construction au sein du CTC.

Le Congrès du Travail du Canada a consacré beaucoup de temps, d'argent et d'efforts pour tenir compte des préoccupations de ces syndicats, et à plusieurs reprises, il a même modifié sa politique à cette fin. Deux dirigeants du CTC, les vice-présidents Mercier et Martin ont été chargés de travailler avec les syndicats des Métiers de la construction et d'autres indépendants, en vue d'affiliations éventuelles.

Votre Comité recommande d'accepter la résolution O-10, avec un petit changement, soit remplacer, dans le premier résolu, les mots "redouble d'efforts" par "poursuive ses efforts".

"ATTENDU QUE les gouvernements et les employeurs ont manifesté depuis quelques mois qu'ils avaient résolu d'anéantir les syndicats;

"ATTENDU QUE le conflit entre le Congrès du Travail du Canada et les Métiers de la construction divise le mouvement syndical canadien;

"ATTENDU QUE pour résister aux politiques destructrices des gouvernements et des employeurs, le mouvement syndical doit être fort et uni;

"IL EST RÉSOLU que le CTC poursuive ses efforts pour obtenir que les Métiers de la construction réintègrent ses rangs."

Je propose l'adoption, appuyée par J. Buchanan.

M. W. ZANDER (Conseil des menuisiers de la Colombie-Britannique): À mon avis, cette résolution est importante. Je sais que, dans son aide-mémoire, le CTC préconise de poursuivre la même politique. Je suis entièrement d'accord avec la résolution. Je dois dire que cela nous a pris environ trois ans avant de réintégrer le CTC et ce, en dépit de la volonté des syndicats internationaux. Nous nous attendons à ce que plusieurs autres syndicats, dont ceux du Yukon et de l'Alberta, nous imitent dans quelque temps.

Au congrès international de notre syndicat, au début d'octobre, nous prendrons sans doute la parole pour débattre à nouveau cette question. À titre de président de la Conférence canadienne des menuisiers, qui est la seule organisation que nous ayons à l'échelle nationale au pays, je puis vous dire que, malgré les résolutions adoptées par scrutin secret et les propositions pour réintégrer les rangs du CTC, les syndicats internationaux ne réagissent pas beaucoup.

Je ne crois pas qu'ils soient intéressés à se plier aux normes minimales d'autonomie imposées par le CTC et, à titre de président, j'ai entendu dire à travers les branches que certaines initiatives ont été ou sont sur le point d'être prises de concert avec les syndicats internationaux des Métiers de la construction. Si c'est le cas, j'espère sincèrement que ceux d'entre nous qui ont été en première ligne de la lutte pour réintégrer le CTC seront informés de ce qui se passe. Je ne suis pas paranoïaque, je vous l'assure, mais je m'inquiète des exigences qu'ont eues les syndicats internationaux dans le passé envers le CTC pour réintégrer ses rangs et s'affilier de nouveau. Certaines de ces exigences nous étaient tout à fait inacceptables, et je veux que ce soit très clair: elles le sont tout autant aux délégués des Métiers de la construction.

J'espère que ceux qui ont déjà réintégré les rangs seront consultés, afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'échappatoires dans les résolutions portant sur le statut des délégués et autres choses du genre, ainsi qu'à propos de notre position sur l'autonomie canadienne. Nous n'avons pas à amoindrir notre position à ce sujet, et nous nous proposons d'en parler de nouveau au congrès international de notre syndicat. Pour autant que les menuisiers du pays sont concernés, il faut renforcer notre position sur l'autonomie canadienne.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Confrère, je vous assure que vous serez consultés.

M. M. DOESBURG (AITP & FSO): Si j'ai bien compris, au moins un syndicat des Métiers de la construction tente de réintégrer le CTC. Moi aussi, j'espère qu'au cours des négociations le CTC maintiendra sa position sur les concessions et sur des normes minimales de gouvernement démocratique. Le CTC a fait preuve de leadership dans ce domaine. En revanche, la Fédération canadienne du travail a démontré qu'elle était substantiellement une autre sorte d'organisation, un instrument du gouvernement fédéral. Elle s'est prononcée, en faveur du libre-échange et préconise des concessions en certaines circonstances; ses membres sont furieux et cherchent une direction plus inspirée.

En ce moment, parmi les travailleurs en construction, à tout le moins en Ontario, on est en colère contre les syndicats internationaux qui essaient de nous forcer à faire des concessions et on désire réellement réintégrer le Congrès du Travail du Canada. J'espère que le CTC fera tout en son pouvoir pour nous ravoir et pour coopérer avec les gens qui désirent cette réintégration, mais j'espère également qu'il insistera pour conserver ses normes de gouvernement et sa position contre les concessions.

M. D. ELVES (Conseil du travail d'Edmonton et de la région): Cette résolution porte sur la question de la réconciliation du mouvement syndical, mais j'aimerais parler de comment s'y prendre dans l'entre-temps, entre le moment où il y a division et le moment où il y a réintégration officielle, car il existe des techniques pour créer une unité d'action, même si l'unité dans les formes n'est pas encore chose faite.

L'unité d'action découle de campagnes mutuelles. Il est de notre responsabilité d'identifier les questions et les campagnes sur lesquelles nous pouvons nous mettre d'accord. Ceci est vrai non seulement pour les Métiers de la construction, mais pour un certain nombre de syndicats non affiliés et, dans le cas des

conseils du travail locaux, pour les affiliés du CTC qui ne font pas encore partie de ceux-ci.

Voici un exemple précis. À Edmonton, nous sommes en train de planifier une campagne en faveur d'une clause pour un juste salaire pour les employés municipaux; cette campagne sera largement appuyée par nos affiliés, enfin, nous l'espérons; mais nous demandons également l'appui des métiers de la construction des environs et de certains syndicats non affiliés à notre conseil, mais affiliés au CTC, ainsi que d'autres syndicats indépendants. Nous pouvons obtenir des appuis pour cette campagne conjuguée, mise sur pied par le Conseil du travail, en demandant des dons. Or, pendant qu'affiliés, non-affiliés et autres syndicats sont engagés dans une action commune et s'habituent à travailler ensemble, l'unité d'action risque de devenir une unité de fait.

Nous devrions travailler à acquérir cette unité non seulement en tentant de convaincre les dirigeants ou les membres de la base, mais en utilisant la meilleure forme de persuasion, c'est-à-dire en montrant que nous cherchons des moyens et, finalement, en se mettant d'accord sur un programme d'action conjugée.

M. T. NOEL (SCTP): Il est très important que les Métiers de la construction soient amenés à revenir sous la protection du CTC. Je ne crois pas que les problèmes qui confrontent ces gens soient guère différents des nôtres et, quand nous parlons de combien unis nous sommes, je ne trouve pas que nous sommes si unis que cela. À preuve, le grand nombre de membres qui sont séparés et qui suivent des voies différentes de la nôtre.

Alléguer que tous les gens des Métiers de la construction appuient les Libéraux ou les Conservateurs n'est pas tout à fait vrai. De plus, il y a des gens dans cette salle, membres du CTC, qui appuient aussi ces partis.

Je trouve que nous devrions faire tous les efforts pour ramener ces gens dans nos rangs: nous y gagnerions tous et n'en serions que plus forts. Nos confrères et consoeurs des Metiers de la construction font face au même genre de compressions et de récessions que nous.

J'espère que cette résolution sera adoptée et que vous travaillerez tous avec acharnement pour qu'elle se réalise. Espérons qu'à notre prochaine assemblée statutaire, nous pourrons constater les résultats et que ces syndiqués seront dans la salle avec nous.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je pose la question. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution modifiée, veuillez l'indiquer en levant la main. Contre? La motion est adoptée.

M. J. BUCHANAN (Président, Comité de l'organisation): La résolution O-11 propose l'imposition d'une première convention collective à Graham Cable and TV.

Lorsqu'une résolution semblable émane d'une section locale, cela pose un problème au Comité, étant donné les implications. Cependant, reconnaissant les très grandes difficultés qu'ont les syndicats à obtenir une convention équitable dans les circonstances, le Comité a modifié la résolution, qui se lit maintenant comme suit:

> "ATTENDU QUE les membres de la section locale 55 du Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication du Canada sont en grève depuis six mois en vue d'obtenir une première convention collective;
>
> "ATTENDU QU'en vertu du Code canadien du travail, l'employeur a été reconnu coupable de pratiques injustes;
>
> "ATTENDU QUE la section locale 55 du STCC a demandé l'aide du ministre du Travail afin de résoudre ce conflit;
>
> "IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de réexaminer son dossier relatif à Graham Cable and TV afin d'appliquer les dispositions des lois actuelles;
>
> "IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC, dans son prochain mémoire au gouvernement, presse celui-ci de renforcer et améliorer les lois concernant l'imposition d'une première convention collective, étant donné les réalités de l'ère électronique."

Le Comité recommande donc d'accepter la résolution O-11 telle que modifiée, et j'en fais la proposition, appuyée par R. Bezo.

M. V. MORTEN (STCC): Notre section locale a présenté cette résolution, car la seule façon que nous puissions aider ces travailleurs à obtenir le droit de syndicalisation, c'était en amenant une organisation comme le Congrès du Travail du Canada à exercer des pressions sur le gouvernement. En grève depuis quelque sept mois maintenant, ces gens luttent pour le simple droit d'avoir un syndicat. L'employeur n'en veut pas et l'a déclaré ouvertement.

À mon avis, ces gens n'auront ni syndicat ni première convention collective à moins que nous les appuyions. Il faut approcher le gouvernement fédéral et lui demander d'imposer une première convention collective, permettant ainsi à ces gens de se syndiquer de rentrer au travail et de lutter pour ériger leur syndicat et acquérir les droits dont nous bénéficions au travail grâce au mouvement syndical.

M. G. CWITCO (STCC): Je veux vous faire part de certains problèmes éprouvés par ce petit groupe de travailleurs d'une industrie essentiellement non syndiquée dans notre pays.

Graham Cable est une compagnie de télévision par câble située dans la partie ouest de la ville de Toronto. Cette compagnie fut condamnée trois fois par le Conseil canadien des relations du travail pour pratiques déloyales. Dans le premier cas, la compagnie tenta de diminuer le salaire de certains vendeurs, et quand ceux-ci protestèrent, ils furent congédiés. Ils logèrent une plainte devant le Conseil canadien des relations du travail pour congédiement injuste et furent réintégrés. Ce cas nous motiva à entreprendre une campagne de syndicalisation, et nous réussîmes à faire signer ce groupe presque à 100 pour cent. Une fois accrédités, nous avons entamé les négociations. L'avocat qui négocie pour la compagnie est renommé en Ontario. Son nom est McKellock, et certains d'entre vous qui ont entendu parler du cas de Radio Shack le connaissent sans doute de réputation; c'est lui qui était responsable de la stratégie de négociation à Radio Shack et il applique la même stratégie à Graham Cable.

À Graham Cable, les travailleurs entreprirent une grève du zèle légale. Après qu'elle fût commencée, le directeur de la compagnie, qui a reçu sa formation à Atlanta, en Georgie, demanda à tous les travailleurs de signer un contrat de jaune par lequel ils s'engageaient à accomplir toutes leurs tâches et à ne pas entreprendre de grève du zèle. On empêcha ceux qui refusèrent de signer de pénétrer à l'intérieur de l'édifice, en somme, un lock-out illégal. Nous avons saisi le Conseil canadien des relations du travail du cas et avons gagné notre cause.

Les activités de l'employeur furent jugées illégales, mais, entre-temps, il avait atteint son but, notamment, la division du syndicat. Il avait réussi à effrayer de nombreux membres en leur faisant croire qu'ils perdraient leur emploi s'ils continuaient à faire des activités syndicales légales pour acquérir des droits. C'est ainsi que le syndicat fut divisé. Le jour du lock-out, 35 personnes entreprirent une grève et elles sont toujours en grève, dix mois plus tard.

Au bout de six mois de grève, l'employeur incita les briseurs de grève à faire une demande de révocation d'accréditation; celle-ci fut rejetée par le Conseil. Le jour même du rejet de cette demande, il y eut demande d'accréditation pour un syndicat de boutique.

Il s'agit ici d'une grève pour le droit de syndicalisation. Il existe une loi de juridiction fédérale sur la première convention collective, et nous comptons sur votre appui pour réclamer du ministre qu'il agisse, parce que, si jamais il y eu un cas où l'employeur ne voulait tout simplement pas de syndicat, c'est bien celui-ci. Ces 35 grévistes ont besoin de votre appui. Ils le méritent après de longs et durs mois d'hiver sur la ligne de piquetage; s'il vous plaît, appuyez-les.

M. R. WHITE (Président, TUA-Canada): La question de la loi sur une première convention collective est extrêmement importante pour notre mouvement. Pensez à ce qui est arrivé dans le cas d'Eaton, dans celui de la Banque de Commerce et dans de nombreux autres; le fait est qu'au niveau fédéral et dans la plupart des provinces il existe une loi qui, sauf exception, donne aux travailleurs le droit de se syndiquer. Mais quand ceux-ci se

syndiquent, ils ne le font pas juste pour appartenir à un syndicat; ils le font parce qu'ils veulent une convention collective qui apportera des améliorations sur le plan des salaires, des avantages et des conditions de travail. Avant que la sécurité syndicale soit chose acquise en Ontario, les employeurs qui ne voulaient pas de convention collective mettaient la sécurité syndicale en jeu à la table de négociation en disant qu'ils ne feraient pas de retenues à la source. Ils savaient fort bien que sans précompte un syndicat ne peut survivre. Nous avons donc fait campagne jusqu'à ce que nous obtenions le précompte syndical obligatoire. Maintenant, les employeurs adoptent une tactique tout à fait différente, à preuve, la Banque de Commerce; ces gens sont les pires négociateurs que j'aie jamais vus au pays.

Ils se présentent à la table de négociation et forcent le processus de négociation. La loi ne permet pas aux syndicats d'avoir recours à l'arbitrage obligatoire dans le cas d'une première convention. Les travailleurs doivent déclencher la grève, et voyez ce qui est arrivé à la Banque de Commerce. Ces employés, la plupart des femmes, dont un bon nombre chefs de famille et Néo-canadiennes, ont dû faire la grève pendant huit mois avant que nous ne réussissions à convaincre le gouvernement de soumettre le problème au Conseil canadien des relations du travail. Après 16 jours de témoignages de membres de notre personnel et de ceux du CTC, ainsi que de travailleurs, la Conseil canadien des relations du travail condamna la Banque de Commerce pour tout ce quelle avait fait à la table de négociation. Celle-ci mit en vigueur une première convention, sauf que ce n'était que pour un an.

Puis, nous sommes retournés à la table négocier pour un autre groupe d'employés. La Banque adopta la même attitude et ne voulut même pas négocier les points que le Conseil canadien des relations du travail avait déclarés comme devant faire l'objet d'une entente dès la première convention collective.

Nous avons recontré Shirley Carr et d'autres personnes du CTC pour planifier notre stratégie et avons décidé de régler notre tir sur la Banque de Commerce et, quant à nous, de réclamer le recours à l'arbitrage pour une première convention collective avant même d'aller en grève. Il faut faire compagne pour retirer au ministre le droit de confier ce genre de litige au Conseil canadien des relations du travail; il faut faire compagne pour avoir la possibilité de recourir à l'arbitrage dans le cas d'une première convention sans être obligés de faire la grève et du piquetage pendant huit mois. La convention ne devrait pas durer un an mais deux. Je dis aux délégués assemblés ici que si notre mouvement veut agir, et il doit agir dans le secteur tertiaire tel que les banques, des endroits comme Eaton et autres, il faut que nous ayons la possibilité de dire aux travailleurs qu'en se joignant à notre organisation ils auront une convention collective, car, sans cette possibilité, gare aux employeurs; ils sont très habiles.

À la Banque de Commerce, il y a des centaines et des milliers d'employés qui désirent se joindre au Syndicat canadien des employés de banque, sans pour autant vouloir faire la grève pendant huit mois, et nous comprenons tous cela. Il faut donc que la loi soit modifiée; conséquemment, si nous réussissions à approcher ces travailleurs et à les organiser, alors nous pourrions leur garantir une convention collective soit à la suite d'une négociation collective, soit en vertu de la loi, et si nous faisions cela, j'estime que les banques se présenteraient à la table de négociation.

Mme K. McGOVERN (SCFP): Certains délégués peuvent se demander pourquoi sortir nos gros canons pour quelques douzaines de travailleurs.

Graham Cable est située dans la ville de York. Graham Cable appartient à David Graham; David Graham est marié à Barbara Amiel. Faut-il en dire plus?

M. C. ROSNER (UTI): J'aurais quelques commentaires à faire à propos de la législation sur l'imposition d'une première convention collective. L'orateur précédent a dit des choses essentiellement très dangereuses. Il a dit que nous pouvions compter sur le gouvernement pour assurer aux travailleurs d'une unité de négociation nouvellement organisée l'obtention d'une convention collective. Je crois qu'ils est important d'examiner le cas d'Eaton pour un instant, puisqu'il en a fait mention.

Je viens du Manitoba où il y a des lois sur l'imposition d'une première convention collective. Or, que s'est-il produit dans le cas d'Eaton à Brandon, Manitoba? Les travailleurs qui songeaient à se syndiquer se sont fait dire par les dirigeants syndicaux de ne pas s'inquiéter, qu'il n'auraient pas à faire la grève, qu'il suffisait de faire une demande à la Commission des relations du travail, qu'ils auraient une première convention collective, que tout irait bien, et c'est ce qui fut fait. La Commission des relations du travail imposa une convention et la direction d'Eaton décida tout simplement de l'ignorer. Les représentants patronaux employèrent toutes les tactiques qu'ils avaient utilisées dans les autres cas. Ils menacèrent les employés de fermer les entrepôts complètement, de congédier tout le monde, car ils n'acceptaient pas les conditions de la première convention en question; ils influencèrent les travailleurs à accepter les conditions d'emploi de la maison. Le gouvernement manitobain n'est pas venu à la rescousse de ces employés. Parce qu'on leur avait dit qu'ils n'auraient pas à se battre ni à faire de grève pour obtenir une convention collective, qu'ils pouvaient tout simplement compter sur le gouvernement pour mener la lutte à leur place, ils ont cru, dès que la direction d'Eaton refusa de respecter les clauses de la première convention, que la lutte était terminée. Résultat? C'est la direction d'Eaton qui l'emportera. Elle réussit à influencer les employés à accepter une convention ignoble, un gel des salaires et, en bien des cas, des dispositions pires encore.

À mon avis, il est très dangereux de dire aux travailleurs que nous leur garantissons une convention. Ce sont les mots qu'ont utilisés certains orateurs précédents.

Comment pouvez-vous garantir quelque chose en ce bas monde sans lutter? Comment pouvez-vous vous adresser aux gouvernements mêmes qui enlèvent et restreignent les droits des travailleurs à travers le Canada et dire à vos membres qu'ils peuvent compter sur le gouvernement pour l'obtention d'une convention? Oui, les gouvernements peuvent vous garantir une convention, mais une qui peut se révéler la pire au monde. Peut-être serait-il mieux alors de ne pas en avoir du tout.

Je trouve très dangereux et trompeur d'argumenter que nous devrions faire confiance au gouvernement, qu'il règlera tous nos problèmes pour nous et que les travailleurs n'ont pas à se soucier de faire la lutte.

M. D. GALVIN (SCFP): Nous avons là une autre résolution qui révèle le mépris qu'ont les patrons et les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral pour les travailleurs syndiqués et non syndiqués.

Pour moi, le Congrès du Travail tient lieu de symbole pour tous les travailleurs, un endroit où l'on vient se laver des saletés propagées par nos employeurs et par les gouvernements, où l'on vient puiser l'énergie nécessaire pour retourner sur les remparts de nos lieux de travail et se battre pour de meilleures conditions de travail et de meilleurs avantages. Un endroit où l'on peut discuter toutes sortes de questions, sans pour autant en partir divisés, car nous ne faisons qu'un, un tout, une chaîne aux maillons solidement liés les uns aux autres; une entité où causer du tort à l'un d'entre nous c'est causer du tort à tous, où une injustice commise envers l'un d'entre nous est une injustice commise envers tous, un lieu où nous discutons de lutte pour notre propre préservation, de lutte pour nos fils et nos filles, de lutte pour notre bien héréditaire, le Canada.

Le Congrès du Travail montrera à tous les Canadiens ce qu'est le leadership. Leadership n'égale pas destruction, mais résurrection d'un pays au bénéfice de tous les travailleurs canadiens. Le Congrès du Travail a l'autorité, la force et la résistance, car il a le sens de l'honnêteté, de l'intégrité et de la justice pour tous les Canadiens. Les patrons et les gouvernements ont un but: briser les syndicats, les décourager, les démoraliser, les humilier. Je vous dis donc, ne demandez pas ce que votre syndicat peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour lui, ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour lui, et cela se résume à se débarrasser du gouvernement conservateur.

M. W. HUDSON (Président, Fédération des travailleurs du Manitoba): Premièrement, je désire remercier le mouvement syndical qui, à travers le Canada, a appuyé la réélection du NPD au Manitoba, le premier gouvernement du pays à adopter une loi en vertu de laquelle une première convention collective peut être imposée à la demande du syndicat sans avoir à prouver des pratiques abusives de négociation de la part de l'employeur.

Ainsi, un syndicat qui, ayant organisé un groupe d'employés, éprouve un problème, mais dont l'organisation n'est pas suffisamment bien assise et qui ne fait pas le poids en négociation, que son groupe soit petit ou grand, peut loger une demande à la Commission des relations de travail du Manitoba; les deux parties font valoir leurs arguments, puis la Commission impose une convention.

Heureusement, dans le cas d'Eaton, au Manitoba, les employés ont pu obtenir une convention sans avoir à vivre une dure grève de cinq ou six mois. C'est vrai, l'employeur les a forcé à céder sur certaines clauses du contrat imposé. Le syndicat a fait ce qu'il fallait: il a accepté, et cela, afin de préserver l'unité de négociation.

Ce n'est pas le gouvernement du Manitoba qui est notre problème. Ce dernier s'est rendu jusqu'à la Cour suprême du Canada afin de protéger son droit de légiférer sur l'imposition d'une première convention, l'adhésion obligatoire, le paiement de cotisations, la consultation continue et la justice. Ce n'est pas le gouvernement du Manioba qui nous crée des ennuis, ce sont les tribunaux qui interviennent. Les employeurs sont intervenus et nous ont amenés en cour. Nous faisons actuellement face à des dizaines de milliers de dollars en frais juridiques pour le maintien de la loi sur la première convention collective. Cette loi fonctionne. De nombreux pessimistes ont prédit que nous aurions une convention pour un an, puis que nous la perdrions de toute façon. Ce n'est pas le cas; il y a une vingtaine de conventions en vigueur qui ont été imposées par la Commission des relations du travail et au moins dix ont fait l'objet d'une nouvelle négociation. Ça fonctionne donc.

Au Manitoba, nous appuyons cette mesure. La Fédération du travail s'est battue pour l'obtenir et nous avons l'intention de continuer. Nous la voulons et nous allons la garder.

M. W. CLARK (STT): Au début des années 70, nous avons eu ce débat quand le NPD fut au pouvoir pendant trois ans et nous donna la loi sur l'imposition d'une première convention. Cette discussion est justifiée pour autant qu'elle demeure théorique et entre nous, mais, en Colombie-Britannique, nous avons des travailleurs d'une compagnie de télévision par cable en grève depuis sept ou huit mois.

La question n'est pas que le gouvernement intervienne ou qu'il négocie, mais qu'il garantisse que, lorsqu'un petit groupe de gens se syndique, ils pourront bénéficier d'une convention collective dès le départ et travailler. Il est impensable que des groupes de 15, 20, 25 employés fassent la grève tous les six mois contre des multinationales dont les employés sont répartis par petits groupes partout en Amérique du Nord. Le problème n'est ni philosophique ni théorique, il est réel. Il faut une loi pour protéger les petits groupes de travailleurs qui désirent se syndiquer et qui autrement ne pourraient pas signer une première convention avec une grosse entreprise ou une multinationale.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution O-11 modifiée, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée. Mes remerciements au Comité.

Je cède la parole au Comité des résolutions générales et j'invite le Comité de l'action sociale et des services sociaux à venir sur l'estrade.

En attendant que le Comité se présente, nous avons reçu un message du COSATU, concernant la célébration du Premier Mai. Vous vous souviendrez que nos confrères avaient dû nous quitter plus tôt. Environ 150 000 personnes ont participé aux rassemblements dont plusieurs furent interdits par la police. Trois syndicalistes ont été détenus dans la région ouest du Cap. Environ un million et demi de travailleurs se sont absentés de leur travail, répondant ainsi à l'appel du COSATU et du CUSA de marquer le Premier Mai par un arrêt de travail.

COMITÉ DES RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales): Nous allons essayer de passer à travers des résolutions les plus importantes. La première sera une résolution d'urgence sur le droit de propriété.

M. T. WHITTHAMES (Secrétaire, Comité des résolutions générales): Cette résolution 1, sur le droit de propriété, fut soumise par le Conseil exécutif du CTC.

"ATTENDU QUE les plus puissants secteurs de notre société, ceux des grandes entreprises et des grands holdings commerciaux, préconisent l'enchâssement du droit de propriété dans la Constitution canadienne;

"ATTENDU QUE le droit de propriété signifie le contrôle des ressources naturelles et des biens commerciaux privés tels que les contrats conclus entre employeur et employés, ou celui qui lie patients et médecin;

"ATTENDU QUE l'enchâssement du droit de propriété favoriserait des intérêts privés aux dépens de l'intérêt public par rapport au contrôle des ressources naturelles, à l'assurance-santé et au droit du travail, et que cet enchâssement favoriserait les puissantes entreprises et les riches au détriment des moins bien nantis en plus d'entraver les efforts d'un gouvernement éclairé qui voudrait redistribuer les revenus et les services pour rendre notre société plus égalitaire;

"IL EST RÉSOLU que le CTC s'oppose à l'enchâssement du droit de propriété dans la Constitution canadienne;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC mette au point un programme visant à sensibiliser les travailleurs et les travailleuses, d'un bout à l'autre du Canada, aux implications de l'enchâssement du droit de propriété."

J'en propose l'adoption, appuyée par R. White, président du Comité.

M. R. MARTIN (Vice-président exécutif, CTC): À prime abord, le droit de propriété peut sembler un sujet plutôt ennuyeux à discuter. Il rappelle le peu de débat que l'élaboration et la rédaction de la Charte des droits ont suscité au pays et, à vrai dire, au sein du mouvement syndical.

Le droit de propriété provoquera, en fait, des changements fondamentaux dans la structure sociale, politique et économique du pays. Ainsi, aux États-Unis, le droit de propriété est enchâssé dans la constitution depuis que celle-ci existe, et au début des années 1900, les chambres de commerce, l'Association des manufacturiers américains, l'"American Manufacturers' Association" et les grandes entreprises ont utilisé la clause sur le droit de propriété dans la constitution américaine pour empêcher ou, en fait, annuler des mesures adoptées par les législateurs des États et le Congrès et portant, entre autres, sur le salaire minimum, le droit du travail, les droits des enfants, le travail des enfants.

Au cours des années 30, Roosevelt, qui fut l'un des présidents les plus progressistes des États-Unis, avertit la Cour suprême qu'elle ferait mieux de commencer à corriger la situation, sinon il verrait à ce que la Cour soit corrigée. Par la suite, des changements substantiels relativement au droit de propriété furent effectués par la Cour suprême des États-Unis.

Il y a un mouvement important pour enchâsser le droit de propriété dans notre Charte des droits. De nombreuses provinces dont le gouvernement Bennett et les autres du même acabit ne sont que des comités d'action politique du "Business Council on National Issues" et des chambres de commerce et, bien entendu, ils exécutent les ordres de ces derniers. Ce qu'ils essaient de faire, c'est de faire inclure le droit de propriété, lequel annulerait toutes les choses dont nous avons parlé. Par exemple, si jamais nous obtenions une loi sur l'égalité salariale de la façon dont nous l'entendons, celle-ci serait probablement déclarée *ultra vires* simplement parce qu'elle toucherait aux droits de contracter et de propriété des employeurs. Comme la résolution le mentionne, le droit de propriété toucherait l'assurance-santé et serait à son détriment.

Il y a aussi toutes les autres choses que nous proposons, surtout en ce qui a trait aux questions économiques. Par exemple, quand Tommy Douglas et le gouvernement de la Saskatchewan ont nationalisé l'industrie de la potasse pour qu'elle serve d'instrument économique pour le bénéfice de cette province et de tous les Canadiens, eh bien! une telle nationalisation ou, quant à ça, celle de toute autre industrie exploitant une ressource nationale serait touchée par le droit de propriété et donc impossible.

Ce droit n'a rien à voir avec la propriété de votre maison, de votre ferme ou de choses du genre. Ce droit à tout à voir avec

les grands groupes d'affaires qui veulent l'enchâsser dans la Constitution et dans la Charte des droits afin de s'assurer que nous n'aurions plus le droit d'utiliser certains instruments économiques. Ainsi, nous ne pourrions plus nationaliser ni créer de société d'État. Nous ne pourrions plus avoir de lois progressistes. En fait, cela nous immobiliserait et nous ramenerait aux années 1900-1920.

Par conséquent, soyons sur nos gardes, car un grand mouvement en faveur de l'enchâssement du droit de propriété se prépare. En fait, certains ministres conservateurs se sont déclarés en faveur, et nous devrons lever nos boucliers, tout comme nous les avons déjà levés dans le passé, pour sensibiliser le pays et tous nos confrères et nos consoeurs du mouvement syndical au fait que cette mesure est mauvaise. Il faut la combattre et faire connaître notre position très vigoureusement.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il n'y a pas d'autres orateurs. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution no 1, levez la main. Contre? La motion est adoptée.

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales): Nous passons à la résolution G-55 pour laquelle le Comité recommande l'adoption. Nous avons également reçu une résolution d'urgence du SCFP traitant de la question des coupures à Radio-Canada et nous l'avons ajoutée en partie à la résolution G-55.

M. T. WHITTHAMES (Secrétaire, Comité des résolutions générales): La résolution G-55 modifiée:

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada fasse savoir au gouvernement que les travailleuses et travailleurs canadiens n'accepteront pas d'aliéner des mesures législatives durement gagnées et des pratiques depuis longtemps établies et absolument cruciales à la survie de la culture canadienne au profit des intérêts des multinationales et entreprises américaines. Il est résolu également que l'assemblée exige du gouvernement qu'il retranche des négociations sur le libre-échange la question des industries culturelles et des politiques culturelles et sociales;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement canadien prenne immédiatement des mesures pour raffermir la production canadienne dans les domaines suivants: radio et télédiffusion, cinéma, théâtre, éditions, arts visuels et autres activités artistiques canadiennes. Ces mesures doivent prévoir, entre autres, des hausses budgétaires pour la Société Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, les musées et autres organismes culturels;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les programmes entrepris en vue de raffermir la production artistique canadienne soient élaborés, supervisés et évalués par des conseils et organismes dont les membres proviendraient du domaine artistique plutôt que politique;

"IL EST ENFIN RÉSOLU que le rapport du groupe d'étude sur la radio-télédiffusion étant prévu pour dans quelques semaines, le Congrès du Travail sollicite le gouvernement fédéral de demander à la direction de la Société Radio-Canada d'annuler toute compression envisagée."

Le Comité recommande l'adoption. J'en fais la proposition, appuyée par R. White, président du Comité.

M. G. JOHNSON (SCFP): Je remercie le Comité pour sa recommandation. J'incite tout le monde à appuyer cette résolution. Nous avons eu beaucoup d'ennuis et nous souffrons encore des effets des compressions budgétaires.

Cette semaine, nous avons vu beaucoup de résolutions relatives aux compressions et aux licenciements. Nous aussi, nous essayons de sauvegarder l'entité culturelle de Radio-Canada. Nous essayons aussi de conserver nos emplois. Chaque fois que nous nous tournons, c'est l'emploi et la vie d'une autre personne qui est en jeu. Notre gros travail, à nous du mouvement syndical, sera d'essayer de garder cette lutte au premier plan et l'attention du public centrée sur le gouvernement.

Nous apprécions vos efforts pour remplir notre carte anti-compressions et votre appui dans cette lutte. Un grand merci pour votre aide au sujet de cette résolution.

M. L. CARTER (SCFP): Je vous demande à tous d'étudier la programmation des postes de télévision que vous captez. Ce que vous voyez surtout, ce sont des émissions américaines. La télévision américaine est soutenue par des intérêts commerciaux. Radio-Canada est financée principalement par vous. Votre identité culturelle est exprimée sur ce réseau. Je vous demande tous d'appuyer cette résolution.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Pas d'autres intervenants? Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution G-55 reformulée, veuillez lever la main. Contre? La recommandation est adoptée.

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales): Nous passons à la résolution G-30.

M. T. WITTHAMES (Secrétaire, Comité des résolutions générales): La résolution G-30 est ainsi reformulée:

"ATTENDU QUE la politique de l'apartheid en Afrique du Sud répugne à tous ceux qui détestent la discrimination et la ségrégation raciales;

"ATTENDU QUE le régime sud-africain use de mesures brutales et oppressives contre les adversaires de l'apartheid;

"ATTENDU QUE plusieurs provinces canadiennes ont convenu de ne plus importer de boissons alcooliques de l'Afrique du Sud;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada accentue son boycottage de toutes les marchandises exportées d'Afrique du Sud au Canada et que ce boycottage soit encouragé tant au sein du CTC que dans le grand public;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC encourage les fédérations de travailleurs à exercer des pressions sur tous les gouvernements provinciaux et territoriaux pour que tous les produits de l'Afrique du Sud soient retirés des magasins de vins et spiritueux jusqu'à ce que la politique de l'apartheid soit abolie en Afrique du Sud."

Le Comité recommande l'adoption. J'en fais la proposition, appuyée par R. White, président du Comité.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. T. WITTHAMES (Secrétaire, Comité des résolutions générales): La résolution G-59 est ainsi reformulée:

"ATTENDU QU'une proportion croissante du budget canadien (10,3$ milliards en 1984) est affectée aux dépenses militaires, et ce, au détriment des besoins sociaux urgents;

"ATTENDU QUE l'existence même de notre monde est de plus en plus menacée par la course aux armes nucléaires;

"ATTENDU QUE le mouvement syndical canadien a toujours été à l'avant-garde du progrès social;

"ATTENDU QUE nos syndicats ont toujours lutté pour obtenir que justice soit faite envers les ouvriers et tous les peuples du monde;

"ATTENDU QU'un nombre croissant de nos membres attachent une grande importance à la question du désarmement et de la paix dans le monde;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada désigne une personne qui agisse à titre de coordonnateur(trice) des programmes de sensibilisation et de mobilisation axés sur la paix et le désarmement."

Le Comité recommande l'adoption. J'en fais la proposition, appuyée par R. White, président du Comité.

M. B. OGDEN (SPTA): Puis-je demander une explication au Comité? Qu'entend-il par le mot "désigne"? Est-ce une tâche secondaire pour une personne faisant déjà partie du personnel ou un travail à temps plein pour quelqu'un?

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales): Évidemment, le mouvement syndical joue un rôle de plus en plus actif dans le mouvement pour la paix et cela nécessiterait quelqu'un presque à plein temps. Par ailleurs, selon les statuts du Congrès du Travail, la seule personne habilitée à prendre cette décision est la présidente. En adoptant cette résolution, l'Assemblée indique assez clairement ce qu'elle désire.

M. B. OGDEN (SPTA): C'est une excellente résolution, et nous devrions l'appuyer à fond en raison du fait que le danger de guerre augmente d'année en année, bien que les forces pacifistes augmentent proportionnellement. Cette résolution reflète réellement la situation actuelle et ce qui se passe dans la tête des gens au Canada et à travers le monde. À mon avis, elle est très importante, et j'aimerais certainement voir ce programme mis à exécution.

Néanmoins, sur le plan internationale, des choses sont survenues qu'il faudrait faire ressortir de façon plus vigoureuse et constructive. Par exemple, la question de la reconversion; il est difficile de réaffecter l'argent de l'énorme budget de l'armement à des programmes sociaux ou à d'autres programmes nécessaires, tels que la garde côtière, l'industrie du transport maritime, celle de la construction navale, etc. C'est là que survient le problème; certains de nos confrères et de nos consoeurs craignent que l'élimination de certains programmes de guerre ne signifie que de plus en plus de monde viendront grossir les rangs des sans-emploi.

C'est la genre de programmes dont un coordonnateur à temps plein pourrait s'occuper afin d'apaiser les appréhensions croissantes de certains membres du mouvement syndical. Il y a encore beaucoup de gens au Canada qui ne se sont pas encore rendu compte que le danger qui nous guette vient surtout des États-Unis qui tentent de transformer l'espace en champ de bataille.

Gorbachev a proposé aux Nations Unies et aux États-Unis l'élimination de toutes les armes nucléaires d'ici le tournant du siècle. Bien des gens n'en sont pas conscients encore, mais la mise à exécution de ce programme devrait aider grandement sous cet aspect.

Mme M. NEWMAN (AFPC-UEDN): Consoeur Carr, je suis très heureuse de pouvoir enfin me présenter à un micro "pour" à titre de représentante des employés du ministère de la Défense nationale et de parler sur ce sujet. Beaucoup de délégués ont une conception erronée de la position de notre syndicat et de nos membres sur la paix et le désarmement, et je crois que c'est là que se situe le problème: il y a malentendu, faute de s'être écoutés les uns les autres comme nous aurions sans doute dû le faire.

Cette résolution devrait régler ce problème, car, grâce au Congrès du Travail du Canada qui fait vigoureusement croisade pour la paix aussi bien que pour l'unité, nos inquiétudes seront apaisées. Je désire simplement rassurer les délégués: nos membres veulent la paix; ils ne veulent certes pas de bellicistes. Toutefois, nous avons notre propre version de l'histoire; je crois que l'adoption de cette résolution permettra à notre syndicat de faire connaître son point de vue et, au Congrès, dans sa sagesse, de voir à ce que l'unité règne au sein du mouvement, même sur un sujet aussi controversé.

M. W. BROWN (SCFP): Je suis heureux d'appuyer cette résolution, étant donné que l'Assemblée ne discutera pas d'une autre résolution qui parle d'éduquer les enfants sur les effets désastreux et terribles de la guerre nucléaire.

Après que le président Reagan ait attaqué la Libye avec ses avions à réactions, une école secondaire de Burlington a fait un sondage auprès des 14-18 ans, et l'une des questions posées était: "Êtes-vous d'accord avec cette action?" Je dois vous dire à regret que non seulement ils l'appuyaient, mais plus de 60 pour cent de ces jeunes ont ajouté: "Qu'on fasse sauter une bombe nucléaire!" Je crois que les enfants reflètent en général les idées de leurs parents, et cela m'attriste que nous ayons des jeunes de cet âge qui disent pareille chose.

Non seulement devons-nous éduquer les enfants, il m'apparaît évident que nous devons éduquer nos confrères et nos consoeurs à l'intérieur comme à l'extérieur du mouvement syndical. Il est évident que les gens ont une attitude très décontractée à la pensée de ce que serait la terreur d'une guerre nucléaire. En fait, je trouve que les gens ont la tête dans le sable.

Aussi longtemps que nous aurons des Thatcher et des Reagan en ce bas monde, nous ne pouvons espérer de coexistence spéciale avec quiconque. Aussi, devrions-nous appuyer cette résolution à fond. Il est possible pour les sections locales et les fédérations des travailleurs de mettre sur pied ce genre de programme éducatif. Nous devrions dispenser cet enseignement dans nos écoles pour nos propres membres, car, à mon avis, il est tragique que des enfants de cet âge donnent ce genre de réponses à un sondage. Quelque part, en cours de route, nous avons failli dans l'éducation de nos enfants.

M. G. WEISLEDER (SNFPP-SEFPO): Cette résolution simplifie le genre d'engagement à l'action que de nombreux délégués cherchaient dans l'énoncé sur les affaires internationales.

Il n'y a pas de doute, la course aux armements constitue un danger très sérieux non seulement pour notre survie économique à cause de la saignée des emplois que représentent les dépenses pour l'armement, mais pour la survie même de la planète. Il devrait parraître évident à tous qu'il y a danger de guerre dans les conflits régionaux où les États-Unis interviennent contre les mouvements de libération nationale et même attaquent la souveraineté de pays qui osent s'écarter des priorités américaines en matière de politique étrangère. Ainsi, l'attaque à la souveraineté du peuple nicaraguayen a fait 14 000 victimes depuis quatre ans et demi, une suite de la guerre d'agression que les États-Unis livre contre ce pays par l'intermédiaire des contras.

L'attaque de la Libye est une extension de la politique américaine en l'Amérique centrale. Aussi est-il important que le coordonnateur travaille de concert avec les organisations qui sont prêtes à dénoncer ces actes d'agression, ainsi que la prise de position de notre propre gouvernement, un des quatre pays au monde à avoir appuyé l'action outrageusement barbare du gouvernement Reagan qui, en bombardant la Libye, avertissait ainsi les pays rebelles que les États-Unis ne toléreraient aucun écart à la politique américaine de la part d'aucun régime au monde.

Il est également important que les délégués saisissent que ceci porte atteinte aux droits dont nous jouissons dans notre propre pays et aux droits des travailleurs des autres pays, car la campagne antiterroriste orchestrée par l'administration Reagan avec l'appui de ses alliés a un impact direct sur nos libertés civiles.

Il y a à peine quelques jours, un bon nombre d'entre nous ont entendu à la télévision un professeur savant, orateur à une conférence à Ottawa, théoriser que plusieurs universités du pays étaient une pépinière de terroristes. Cette sorte de mentalité chasse-aux-sorcières, à laquelle les gouvernements de Mulroney, de Reagan et d'autres font appel, est destinée à freiner toute opposition à l'agression américaine en Libye, en Amérique centrale et ailleurs, et notre mouvement doit s'insurger contre cela.

Oui à l'opposition à la course aux armements! Oui à l'opposition au bombardement de la Libye, aux attaques contre le peuple nicaraguayen! Oui à l'opposition à cette supposée campagne antiterroriste, alimentée par le paquet de mensonges émanant quotidiennement de la Maison Blanche! Nous devrions encourager le coordonateur à travailler avec les organisations qui cherchent à découvrir la vérité sur la politique d'armement et la politique étrangère des Américains et sur la complicité du gouvernement canadien envers cette politique, ainsi qu'à travailler de concert avec les organisations qui planifient des manifestations comme celles qui auront lieu en juin à Toronto, Montréal et Ottawa et dans d'autres pays contre l'intervention américaine en Amérique centrale.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je pose le question. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution G-59 reformulée, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. WHITE (Président, Comité de résolutions générales): Nous traiterons maintenant de la résolution G-18 et G-27. Il s'agit d'une résolution combinée. Le secrétaire du Comité va en faire lecture, puis je donnerai une brève explication des raisons qui motivent notre recommandation.

M. T. WITTHAMES (Secrétaires, Comité des résolutions générales): La résolution combinée:

"ATTENDU QUE le Congrès du Travail a signé une entente autorisant la tenue de la 16ième Assemblée statutaire à Toronto, sans assurance écrite concernant l'éventuelle syndicalisation des employés du Centre des congrès;

"ATTENDU QU'en principe, les assemblées du CTC devraient se tenir dans un centre dont les employés sont syndiqués;

"IL EST RÉSOLU que le Conseil exécutif du CTC, par principe, retienne des installations syndiquées pour ses assemblées statutaires."

J'en propose l'adoption, appuyée par un membre du Comité.

M. R. WHITE (Président, Comité des résolutions générales): Je veux juste expliquer les difficultés rencontrées par le Conseil exécutif dans le choix d'un site pour notre assemblée statutaire.

À Montréal, la plupart des hôtels sont syndiqués, par contre, le Palais des congrès ne l'est qu'en partie. À Toronto, le Centre des congrès est syndiqué et nous avons une demande d'accréditation pour l'hôtel qui, nous l'espérons, sera accordée. À Winnipeg, le Centre des congrès est entièrment syndiqué, mais de nombreux hôtels ne le sont pas. Le Conseil exécutif envisage tenir notre prochaine assemblée à Vancouver; les installations, qui font partie de l'Expo, ne sont pas terminées. Nous espérons que, lorsqu'elles le seront, le personnel sera syndiqué. Le problème pour le Conseil exécutif, c'est qu'il faut prendre cette décision deux ou trois ans à l'avance et verser un acompte non remboursable. Voilà quelques unes des difficultés. Nous avons néanmoins tenter d'inclure dans la résolution le principe qui, je crois, préoccupe les sections locales qui ont fait parvenir cette dernière au Conseil.

Nous recommandons donc l'adoption de cette résolution combinée.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je ne vois personne aux microphones. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sur cette résolution? Contre? La motion est adoptée. Je remercie le Comité pour le travail qu'il a accompli.

Le prochain comité est celui de l'action sociale et des services sociaux.

COMITÉ DE L'ACTION SOCIALE ET DES SERVICES SOCIAUX

M. A. KUBE (Président, Comité de l'action sociale et des services sociaux): Pour être certains qu'il y a débat sur l'importante question de l'assurance-maladie, nous avons légèrement modifié l'ordre des priorités du document no 13 et vous soumettons sur-le-champ la résolution portant sur cette question.

Mme S. WALLACE (Secrétaire, Comité de l'action sociale et des services sociaux):

Le Comité a modifié la résolution S-89 en ajoutant un paragraphe au dispositif; le texte est maintenant le suivant:

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada lutte de toutes ses forces pour la préservation et l'extension de l'assurance-santé universelle comme droit social fondamental de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC fasse campagne pour obtenir:

1. l'abolition des frais modérateurs, de la surfacturation et de toute forme de taxation des malades;
2. que les soins de santé au Canada ne soient pas privatisés sous quelque forme que ce soit;
3. que l'organisation du domaine de la santé reconnaisse la participation de la collectivité aux services de santé fournis aux Canadiens et Canadiennes, y compris la création et la propagation des cliniques communautaires;
4. que le revenu général des impôts remplace les primes comme mode de financement de l'assurance-santé;
5. que la Coalition canadienne de la santé poursuive ses objectifs et son travail pour assurer que les soins de santé demeurent un droit social accessible et universel pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC demande au gouvernement fédéral de verser des sommes suffisantes aux provinces afin de parvenir à un régime d'assurance-santé vraiment universel et non discriminatoire pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes."

Au nom du Comité et appuyée par A. Kube, j'en propose l'adoption.

M. T. KOZAR (SNFPP-Syndicat de la Fonction publique de la Colombie-Britannique): L'assurance-maladie est un droit social fondamental au Canada; nous en avons ainsi décidé par le truchement du processus électoral. Je rappelle aux délégués que l'assurance-maladie est un acte de volonté nationale, exprimée lors de l'élection du gouvernement Pearson en 1960, lequel s'était présenté devant le peuple avec, dans son programme électoral, un projet pour la mise sur pied d'un régime national d'assurance-maladie. Ce fut une décision démocratique du peuple canadien qui a ainsi donné au gouvernement le mandat de financer à même la trésorerie nationale un programme universel de soins de la santé. Le mandat d'instaurer un régime national d'assurance-maladie, ayant été accordé par nous, ne peut, à mon avis, être aboli que par nous. Depuis, aucun parti politique ayant tenté de se faire élire, n'a cherché à obtenir un mandat de la population lui permettant d'amoindrir ou d'éliminer le régime d'assurance-maladie. Ce régime nous appartient; nous avons décider de l'instaurer, et la décision de le modifier nous appartient à nous, et non à n'importe quel gouvernement qui en déciderait ainsi sans d'abord poser la question à électorat canadien.

La question de la surfacturation est une forme de taxation imposée par les médecins qui rendent des services dans le cadre du régime. Le corps médical cherche à imposer une rançon aux malades et à ceux qui ont besoin de soins médicaux. À vrai dire, je suis fatigué d'entendre les jérémiades des membres de ce corps et de les entendre réclamer le droit à leur propre forme de taxation par le biais de la surfacturation dans le but d'augmenter leurs revenus. Ils se lamentent qu'ils ont droit à davantage à cause de l'investissement qu'ils ont dû faire pour assurer leur éducation et leur formation médicale. L'hypocrisie de cet argument est incroyable.

Pour chaque praticien de médecine générale diplômé au Canada, les travailleurs et les contribuables ont versé environ 550 000$ en taxes pour payer pour les universités, le personnel enseignant, les hôpitaux universitaires et autres installations requises pour leur formation professionnelle. Si quelqu'un a une dette envers quelqu'un, ce sont plutôt les médecins. Nous avons payé pour leur formation, nous payons pour leurs services et nous ne payerons pas davantage par le biais de la surfacturation. À mon avis, tout gouvernement qui tolère la surfacturation devrait être jeté dehors en même temps qu'on jette le compte surfacturé.

La médecine est un des rares métiers où la boîte à outils est payée par quelqu'un d'autre. Si vous avez des doutes, demandez à votre médecin combien il ou elle a payé pour l'achat du tomodensitomètre ou de l'appareil à rayons-X de l'hôpital du voisinage. Le groupe d'intérêts, qui est l'objet de pressions de la part des médecins, n'a pas le droit de s'immiscer dans le régime d'assurance-maladie universel que le peuple canadien s'est donné et qui est financé à même nos taxes.

Il n'y a aucune raison de privatiser les soins de la santé au Canada. Bien que nous ayons les moyens de nous payer un système public de soins de la santé, nous n'avons pas celui de remplacer la sonnerie des cloches sur les étages des hôpitaux par celle du tiroir-caisse à la porte de l'hôpital. Nous devons à nos confrères et à nos consoeurs, à nos fils et à nos filles, à nos parents, à nos voisins et à nos amis de défendre le droit inaliénable de la population de notre pays à l'accès libre et non discriminatoire à un système universel de soins de la santé de qualité, financé à même les deniers publics.

Si, en réponse à cette revendication, les gouvernements fédéral et provinciaux disent qu'ils doivent augmenter les impôts pour payer l'assurance-maladie, alors, de la tribune de cette assemblée, je leur dis qu'ils feraient mieux de faire appel à leurs amis du monde des affaires pour que ceux-ci remboursent les impôts différés qu'ils doivent au peuple canadien, payant ainsi leur juste part du fardeau au lieu de démolir le système d'assurance-maladie. J'incite tous les délégués à comprendre le danger qui menace notre système d'assurance-maladie et je les encourage à voter à l'unanimité en faveur de cette résolution.

M. A. JENKYN (OUE): Je désire commenter toute cette question de surfacturation. Comme les délégués de partout au pays le savent, il y a une bataille en ce moment en Ontario à propos de l'entente conclue entre le NPD et les Libéraux sur l'adoption d'une loi interdisant la surfacturation.

En ce moment, en Ontario, nous sommes en présence d'une situation déshonorante; le Parti libéral commence à revenir sur son engagement et à flancher sous les pressions de l'Associa-

tion des médecins de l'Ontario; il tente d'en arriver à une entente dont les médecins pourraient s'accommoder, oubliant ainsi les travailleurs de la province.

Les Libéraux tentent d'acheter les médecins avec l'argent des contribuables et de trouver une porte de sortie qui permette la surfacturation sans que les patients aient à payer directement. Dans l'intervalle, l'Association des médecins de l'Ontario pratique une forme de chantage flagrant auprès des travailleurs de la province; elle le fait sous le couvert de défendre le régime de l'assurance-maladie et la liberté des médecins. Bien que cette dernière ne soit pas en cause, c'est le genre de slogans qu'ils utilisent. L'exemple le plus récent de chantage est apparu hier dans un reportage du journal *The Star*, dans lequel on disait que le docteur Ian Munroe, directeur de l'équipe qui traite les enfants souffrant de malformations au Sick Children's Hospital, avait annoncé à une conférence de presse tenue à l'hôpital que lui et la majorité de son équipe quittaient le pays pour Dallas, Texas. Une des raisons de leur départ est la détérioration du système de soins de la santé au Canada. Du moins, c'est la raison qu'ils donnent. *The Star* a révélé, et je trouve que vous devriez tous en prendre note, que Munroe et son équipe ont effectué 1 000 opérations au Sick Children's Hospital l'an dernier sur des enfants souffrant de malformations et, notez bien, pour chacune de ces opérations, ils ont demandé 100 pour cent de plus que le taux établi par la régie de l'assurance-maladie de l'Ontario. Je comprends que le docteur Munroe se soucie de ce qu'il appelle la détérioration du système!

Si la province légiférait sur la surfacturation, lui et d'autres spécialistes ne pourraient plus réclamer un supplément de 100 pour cent aux travailleurs dont les enfants souffrent de malformations. Je sais ce que cela signifie, car j'ai un fils qui fut brûlé dans un accident d'automobile et qui a dû être opéré au Sick Children's Hospital. Laissez-moi vous dire que si j'avais eu à payer le supplément réclamé par les médecins et si la compagnie d'assurane n'avait pas payé, je serais aujourd'hui dans la rue Yonge avec un crayon et un gobelet, car jamais je n'aurais eu les moyens de payer un tel supplément. Ils réclament des milliers et des milliers de dollars en sus de ce que la régie de l'assurance-maladie paie pour les opérations de mon fils; je trouve ça criminel! Oui, pour le docteur Munroe et ses semblables, le système de l'assurance-maladie se détériore mais pas pour nous.

Nous allons lutter pour le conserver et pour que ces gens cessent de surfacturer les travailleurs de la province. Dans les lois du pays, il devrait y avoir, pour chaque médecin qui prête le serment d'Hippocrate, l'obligation de retourner chaque année à son université et de renouveler son serment, parce que certains d'entre eux ont oublié ce que ce serment comporte essentiellement: être au service des gens dont ils ont la responsabilité et non des les saigner à blanc.

M. R. WHITE (Président, TUA-Canada): Depuis que le gouvernement de Tommy Douglas a institué l'assurance-maladie, celle-ci est périodiquement remise en cause au pays et, encore une fois, nous devons nous porter à sa défense. N'oubliez jamais que les médecins ne sont qu'un élément du réseau des soins de la santé. De nombreuses autres personnes y oeuvrent également. N'oubliez jamais que, si nous avions laisser les médecins agir à leur guise, nous n'aurions jamais eu un régime universel d'assurance-maladie au pays. Il y a aussi toute la question du gouvernement fédéral qui retire aux provinces d'importantes sommes prévues pour le financement des soins de la santé.

Quant à l'éternelle querelle pour déterminer si les médecins doivent avoir le droit ou non de surfacturer, c'est en Ontario quelle a lieu en ce moment. Si jamais l'Association des médecins de l'Ontario réussissait à faire reculer le gouvernement Peterson sur cette question; il y aurait des répercussions partout au Canada. Si vous pensez que les compagnies d'assurance privées ne sont pas derrière les médecins, disant: "Allez-y! Vous pouvez compter sur nous pour payer le supplément avec l'argent des assurances privées", alors vous n'avez pas compris de quoi il en retourne. Connaissant la relation qui existe entre le médecin et son patient, je trouve absolument scandaleux que les médecins puissent se servir de leurs patients comme otages dans cette campagne pour acquérir le droit de surfacturer. Personne d'autre dans le monde médical n'a ce droit. Pour les infirmières, l'arbitrage est obligatoire. Imaginez qu'un bon matin une infirmière entre dans une chambre d'hôpital et dise: "J'aimerais vous faire cette injection, mais cela va vous coûter 15$ de plus". Ni elle ni aucune autre personne ailleurs dans le réseau des soins de la santé ne peut faire cela.

Quant au droit de grève, n'est-il pas intéressant que le gouvernement de l'Ontario, il y a à peine quelques jours, ait décrété le retour au travail immédiat de travailleurs du secteur public, tandis que les médecins menacent de faire la grève et que la seule chose que nous ayons entendue du Premier ministre, jusqu'à maintenant, est à l'effet que le gouvernement et les médecins veulent s'asseoir et essayer d'en arriver à une entente. Cela fait des mois que les négociations durent. C'est vraiment deux poids, deux mesures dans la façon de traiter les gens.

Je me suis présenté devant le comité spécial de l'Ontario où j'ai clairement fait connaître la position de notre syndicat. Des conservateurs m'ont dit: "M. White, vous êtes en train de parler de médecine socialisée". J'ai dis: " Non, sans blague! Je croyais que nous l'avions. Mais vous, vous parlez de médecine privatisée". Ils répondirent: "Êtes-vous d'accord pour donner aux médecins le droit de grève?" Je répliquai: "À certaines conditions. Si vous accordez ce droit aux médecins, alors assurez-vous que tous les autres travailleurs du secteur de la santé l'ont, car des chefs syndicaux de la province ont fait de la prison pour l'acquérir". Encore une fois, c'est une lutte à laquelle le mouvement syndical doit participer. Une excellente coalition sur les soins de la santé est active en Ontario, et il y en a une autre à l'échelle nationale. Nous ne pouvons pas permettre aux médecins de continuer à réclamer un supplément aux patients de la province.

L'assurance-maladie universelle signifie que tout travailleur, toute famille au pays ont droit aux meilleurs soins, qu'ils soient sur le bien-être social ou millionnaires. C'est un principe fondamental que nous devons défendre. Si vous croyez que les médecins ne font pas campagne, détrompez-vous. J'ai à mon bureau une pile de lettres de médecins et de femmes de médecins m'invitant à me mêler de mes affaires tout comme eux ne se mêlent pas des miennes et à m'en tenir aux problèmes des TUA.

Quand je m'occupais de cette question en 1970, j'ai reçu un important petit mot de la part de la femme d'un médecin. J'avais fait un discours le dimanche. Le lundi, ma secrétaire reçut un appel téléphonique d'une femme qui lui dit: "Est-ce le bureau de M. White? Oui, alors dites-lui que la femme du docteur Untel a appelé. J'espère que son pénis tombe et qu'il ne puisse pas trouver de médecin pour lui recoudre". Alors, pendant cinq jours environ, je me suis promené en ragardant par dessus mon épaule, puis je me suis dis que, de toute façon, il fallait poursuivre la lutte. Je peux vous dire que, dans les petites villes de l'Ontario, les médecins mènent une campagne vicieuse, axée sur la peur de ce qui se produirait si on ne leur permettait pas de surfacturer. Ils ont recours aux pires arguments. Aussi, en tant que mouvement syndical, nous devons travailler de concert avec la coalition pour le maintien de l'universalité de l'assurance-maladie.

M. C. PILKEY (Président, Fédération des travailleurs de l'Ontario): Les médecins, en essayant de conserver la surfacturation, priveront les plus démunis de notre société de soins de qualité: personnes âgées, retraités, handicapés et tous les autres qui n'ont pas les moyens de payer un supplément. Je me rappelle ce que les médecins ontariens ont dit et je vous en fais part.

Ils ont dit sans équivoque que ce n'est pas une question d'argent mais de principe. La plupart d'entre nous se rappellent ce que Tommy Douglas disait à ce propos: "Quand quelqu'un dit que ce n'est pas une question d'argent mais de principe, dites-vous bien que c'est une question d'argent!" Je trouve que c'est tout à fait juste dans ce cas-ci.

Les paiements de transfert aux provinces constituent une des sources du problème. En Ontario, on dit que, si la surfacturation continue, alors il y aura des compressions dans le financement des soins. J'imagine que c'est logique. Cependant, il y a d'autres secteurs dans le domaine des services sociaux où le gouvernement effectue des coupures dans les services et dans les paiements de transfert, et qu'est-ce que cela signifie? De deux choses l'une: soit que les provinces et les municipalités prennent la relève et en assument le coût, soit qu'il y ait effectivement une diminution dans les services offerts aux citoyens du pays. Mes amis, nous devons nous opposer véhémentement à ce projet car il proquerait la mise à pied d'employés du secteur

public et rendrait les services de la santé inaccessibles aux gens du pays.

Nous avons lutté avec acharnement pour obtenir des lois convenables. Par le biais de la négociation collective, nous nous sommes battus longtemps pour des services sociaux convenables, et je trouve que nous devons continuer.

Je conclus par une dernière observation. D'ailleurs Bob y a fait allusion. Il a demandé si les médecins devraient avoir le droit de grève. Voici ce que j'en pense. Je trouve que les médecins devraient l'avoir comme tout le monde, mais, d'un autre côté, quand leur association négocie des taux, alors ils devraient s'en tenir à ces taux; ils ne devraient pas être traités différemment des autres travailleurs qui acceptent les taux de salaire au moment de la négociation de leur convention collective. En d'autres mots, si c'est assez bon pour les travailleurs, ce devrait l'être pour les médecins du pays.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je pose la question sur l'adoption de la résolution S-89 reformulée. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée à l'unanimité.

M. A. KUBE (Président, Comité de l'action sociale et des services sociaux): Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante qui reprend le sens des résolutions S-42, S-53, S-92, S-93, S-103, S-113, S-125, S-126 et S-127.

M. W. JEWERS (Membre, Comité de l'action sociale et des services sociaux):

"ATTENDU QUE l'inflation ronge le pouvoir d'achat des pensions si elles ne sont pas indexées à la hausse du coût de la vie (le pouvoir d'achat des pensions non indexées a diminué de 60% depuis dix ans);

"ATTENDU QUE l'inflation fait normalement grimper le revenu des investissements et des excédents des caisses de retraite;

"ATTENDU QU'aucune loi n'oblige les employeurs à utiliser ces excédents pour augmenter les prestations et que, presque partout au Canada, ils peuvent effectivement virer ces excédents à leur trésorerie;

"ATTENDU QUE cette pratique d'appropriation des excédents se propage et touche actuellement au moins 200$ millions par année;

"ATTENDU QUE cette pratique met en évidence le besoin d'assurer une représentation des participants dans la gestion des régimes de pension et de leur fournir des détails financiers complets sur le fonctionnement du régime;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada et les fédérations provinciales de travailleurs s'efforcent d'obtenir que les lois sur les prestations de retraite dans tout le pays interdisent l'appropriation des excédents des caisses de retraite par les employeurs et exigent d'améliorer les pensions aux retraités dans la mesure où les excédents proviennent des contributions versées pour eux;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les lois sur les régimes de pension exigent une gestion commune des régimes de retraite par les employeurs et par les participants, lorsque ceux-ci l'exigent, et que tous les participants et leurs agents négociateurs aient accès à toute information pertinente sur le fonctionnement de leurs régimes;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU qu'indépendamment de l'adoption de ces mesures législatives, la négociation d'une protection contre l'inflation pour les retraités devienne un élément prioritaire de la négociation collective sur les pensions;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC et ses affiliés défendent l'indexation complète des pensions lorsqu'elle existe déjà."

Au nom du Comité, j'en propose l'adoption, appuyée par A. Kube.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Quelqu'un désire la parole? Je ne vois personne. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Baissez la main. Contre? La motion est adoptée.

J'invite le Comité à se retirer et celui de la politique maritime et des transports à prendre la relève.

Le Comité sur la santé et la sécurité au travail viendrait-il à l'avant.

M. N. VESSEY (AFPC-Syndicat de l'agriculture): Une question de privilège. J'ai quelques inquiétudes au sujet de la carte du libre-échange qui a été publiée, car je suis ici à l'assemblée, et l'Île-du-Prince-Édouard a disparu. Je me demande quelle direction prendre quand je retournerai chez moi.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Je voulais vous demander, confrères et consoeurs de l'Île-du-Prince-Édouard, si votre province avait sombré durant la nuit. J'aimerais aussi savoir où est rendue Terre-Neuve et pourquoi elle a décidé de quitter le Canada.

M. R. WHITE (Président, TUA-Canada): Ce matin un des postes de télévision rapportait que le gouvernement avait préparé un dossier pour tous les membres du Parlement. Chaque dossier a coûté 70 000$ et, sur la carte du Canada, l'Île-du-Prince-Édouard n'y est pas, et Terre-Neuve est rattachée aux États-Unis. C'est une indication de ce que seront les négociations sur le libre-échange.

COMITÉ DE LA POLITIQUE MARITIME ET DES TRANSPORTS

M. J. HUNTER (Président, Comité de la politique maritime et des transports): Nous vous soumettons la résolution TM-28 sur le transport ferroviaire à la page 180 du cahier des résolutions. Je la lis; elle n'est pas très longue.

"ATTENDU QUE le Canadien National a entrepris une évaluation interne de ses principaux ateliers de réparation situés à Moncton, Montréal et Winnipeg parce qu'il se préoccupe de l'excès de capacité de ses installations d'entretien;

"ATTENDU QUE les municipalités, les employeurs, les citoyens et les dirigeants locaux des syndicats de cheminots du Nouveau-Brunswick ont tous exprimé leurs inquiétudes sur les effets qu'entraîneraient les mises à pied ou même la fermeture des grands ateliers de Moncton sur l'économie de la province et surtout pour la région immédiate de Moncton;

"ATTENDU QUE 4 000 employés du CN travaillent à Moncton, dont 1 153 dans les grands ateliers de Moncton;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada s'oppose à toute réduction du nombre d'employés dans les ateliers du CN à Moncton;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC prenne immédiatement contact avec le ministre fédéral des Transports et avec le Conseil d'administration du CN pour faire valoir sa position et l'importance des ateliers du CN pour la région de Moncton."

J'en propose l'adoption, appuyée par T. Saunders.

M. G. CALLENDAR (AIM): J'aimerais brosser un bref tableau de la situation, afin que vous puissiez mieux comprendre.

Le Canadien National a trois grands ateliers de réparation situés à Winnipeg, à Montréal et à Moncton, et, traditionnellement, la charge de travail est répartie selon la formule 40-40-20, c'est-à-dire selon un pourcentage, Moncton recevant 20 pour cent de la charge de travail, car c'est le plus petit atelier.

Il y a environ deux ans, il devint évident que le CN ne voulait plus s'en tenir à cette formule, et nos craintes pour l'avenir furent confirmées le 3 mai 1985 quand la compagnie annonça aux syndicats ferroviaires de Moncton que, oui, une évaluation des principaux ateliers de réparation était en cours, ce qui laissait présager que l'atelier de Moncton fermerait.

Peu de temps après, le Comité SOS fut mis sur pied. C'est le sigle pour "Save our Shops" (Sauvons nos ateliers); ce comité est composé de tous les députés locaux à l'Assemblée législative, des députés fédéraux ainsi que de représentants du milieu des affaires et du monde syndical.

Ce comité est uni par un objectif commun: la sauvegarde de nos ateliers. Outre la mise sur pied du Comité SOS, nous avons organisé des assemblées, nous avons rencontré le Conseil d'administration du CN, le Premier ministre et le Conseil des ministres de la province plusieurs fois, les membres de l'opposition provinciale, M. Mazankowski, le ministre des Transports. Nous avons fait des démarches auprès de tous les partis politiques à Ottawa, présenté des mémoires à quiconque acceptait de nous

entendre, et nos membres ont envoyé environ 1 000 lettres personnelles au Premier ministre; 1 150 personnes travaillaient a l'atelier à l'époque; c'est donc un taux de participation d'environ 90 pour cent.

Ceci illustre l'inquiétude de nos gens. Nous avons également fait parvenir des centaines de pétitions à la Chambre des communes, environ 70 000 cartes au Premier ministre et au ministre des Transports, M. Mazankowski. Mais aujourd'hui, tout ce travail semble avoir eu autant d'effet que de l'eau sur le dos d'un canard.

La raison de cette action politique est que la fermeture de ces ateliers constituerait un geste politique flagrant de la part du gouvernement fédéral. Tandis qu'il laisse une de ses sociétés d'État, le Canadian National, mettre 1 200 travailleurs d'atelier en chômage, il dépense, depuis deux ans, des centaines de millions de dollars pour la construction d'ateliers d'entretien ailleurs. Est-ce logique? Vous avez d'une part une société d'État avec un surplus d'ateliers et d'autre part des centaines de millions de dollars sont dépensés pour en construire de nouveaux. Nos installations à Moncton sont excellentes, et Dieu sait que nous avons besoin de travail.

L'atelier de Moncton est le plus gros employeur industriel du Nouveau-Brunswick, et la firme de consultants employée par le Comité SOS évalue qu'advenant la fermeture de ces ateliers le taux de chômage pour le sud-est du Nouveau-Brunswick augmenterait de 4,6 pour cent.

À titre de comparaison, si vous appliquiez ce 4,6 pour cent à une grande métropole comme Toronto, cela reviendrait a environ 75 000 personnes perdant leur emploi à cause d'un geste politique. Pouvez-vous imaginer le tollé que cela soulèverait? Ce n'est guère différent pour une petite ville comme Moncton. L'effet est aussi draconien qu'il le serait pour une ville comme Toronto.

Si le gouvernement fédéral peut fermer le plus gros établissement industriel du Nouveau-Brunswick sans aucune opposition du reste du Canada, à qui le tour la prochaine fois?

M. G. BOUDREAU (FCCET & AO): La question est terriblement importante pour les gens des Maritimes, particulièrement pour ceux de Moncton et du Nouveau-Brunswick. Les gens ont travaillé très fort et ce, de tous les secteurs de la communauté.

Mais qu'arrive-il à l'atelier du CN ou a tout le moins a la discussion à ce propos? Est-ce juste une partie d'un plan global du Canadien National, appuyé par le gouvernement fédéral précédent et maintenant mis à l'avant aussi vigoureusement que possible par le présent gouvernement à Ottawa?

Selon nous, les ateliers vont disparaître, à moins que quelque chose ne soit fait, et c'est au gouvernement fédéral d'agir. Le Congrès du Travail du Canada a la possibilité et l'autorité à l'échelle nationale de faire tout en son possible pour empêcher cette fermeture. Dans les Maritimes, on commence à se sentir comme un pays du tiers monde; pendant qu'on discute de privatisation, de libre-échange et de son effet sur l'emploi à Ottawa, Québec et dans d'autres villes du genre, les Maritimes commencent déjà à en souffrir, car la fermeture des ateliers à Moncton créerait de l'emploi ailleurs au pays, surtout au centre du Canada. Nous n'avons rien contre la création d'emploi pour le Canada central, nous l'encourageons même, mais pas aux dépens des gens des Maritimes. La fermeture de l'atelier du CN aurait un effet dévastateur sur la ville de Moncton, la province du Nouveau-Brunswick et sur le reste des Maritimes. Selon moi, le CN suit un plan de cinq ans qui, en fin de compte, le déchargera complètement de ses obligations dans les Maritimes. À Terre-Neuve, la société travaille avec le gouvernement provincial pour y enlever toutes les voies. Si elle réussit, ce sera ensuite le tour de l'île du Cap-Breton. Elle projette, pour d'ici à cinq ans, une réduction de ses effectifs de 25 pour cent. Il n'est pas nécessaire d'être un mathématicien hors pair pour en saisir la signification. D'après moi et comme il appert déjà, d'ici à cinq ans, le CN aura cessé d'être le système de transport national tel qu'il avait été originalement établi. On ne peut tout simplement pas permettre que cela se produise. La fermeture des ateliers font partie d'un plan du CN pour le retrait complet de cette compagnie dans les Maritimes. J'incite donc les délégués, surtout ceux des Maritimes, à se tenir au courant de ce qui se passe, car l'atelier fait partie du tout, et sa fermeture aura un effet dévastateur sur toute la région.

M. P. LAWRENCE (TUT): Avant de parler, j'aurais une question pour le Comité. Dans le document no 15, vous mentionnez les résolutions 38 et 42 mais ici vous ne parlez que de la resolution 28. Dois-je présumer que celle-ci englobe les résolutions 38 et 42?

M. J. HUNTER (Président, Comité de la politique maritime et des transports): C'est exact.

M. P. LAWRENCE (TUT): À mon avis, tout le secteur du transport au pays est en difficulté; pourtant, comme la Présidente du CTC le disait, il constitue l'armature du pays. Je suis déçu que le document no 15 ne contienne pas une sorte d'énoncé de politique sur le transport, lequel aurait servi de guide à tous les délégués et fait la synthèse de toute la question du transport, car le transport dans les airs aussi bien que sur la terre, sur mer et sur rail est touché.

La première responsabilité du Canadien National est de fournir un service aux Canadiens, et sa deuxième ou même sa troisième, de faire des profits. Donald Gordon, président du Canadien National en 1947, a dit qu'il voulait multiplier le nombre des travailleurs pour une certaine date; à l'époque, le CN employait 150 000 travailleurs. À ma connaissance, les dirigeants ont atteint leur objectif, mais, aujourd'hui, ils coupent la demie de moitié, pour ainsi dire. Une des façons qu'ils le font, c'est par la décentralisation non seulement des ateliers de réparation dont la résolution 28 fait état, mais dans de nombreux autres secteurs également. Il faut donc considérer cette question en tenant compte de la décentralisation, de la déréglementation, du libre-échange et de la privatisation. Tout cela fait partie du même projet global de se départir des aspects du service qui ne rapportent pas d'énormes profits et de ne garder que les parties avantageuses. Nous faisons face à une situation ou la compagnie ne se sent pas responsable de la région dans laquelle elle exploite le chemin de fer; elle ne pense pas aux gens qu'elle mettra en chômage en décentralisant.

Elle ne pense pas aux municipalités dans lesquelles ces gens vivent ni a la contribution qu'ils y ont apportée, et je trouve ça écoeurant. C'est vraiment écoeurant parce que le Canadien National, c'est notre chemin de fer. Il n'appartient pas à une quelconque société de New York ou de Londres; il s'agit d'une société canadienne. À mon avis, cela nous force a nous élever et à crier du plus haut sommet au gouvernement qu'il ferait mieux de revenir au service d'abord et aux profits ensuite.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Il n'y a pas d'autres orateurs. La recommandation du Comité est d'adopter la résolution TM-28 qui englobe les résolutions TM-38 et TM-42. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

M. J. HUNTER (Président, Comité de la politique maritime et des transports): Confrères et consoeurs, la prochaine résolution est la résolution TM-40 qui traite de l'augmentation des accidents ferroviaires, surtout cette année.

> "ATTENDU QU'il s'est produit une série d'accidents ferroviaires graves et même mortels;
>
> "ATTENDU QUE plusieurs études doivent être mises en oeuvre par le gouvernement fédéral;
>
> "ATTENDU QUE les compagnies de transport ferroviaire modifient constamment leurs exigences relatives à l'entretien des voies ferrées et du matériel roulant;
>
> "ATTENDU QUE ces compagnies transportent non seulement des passagers, mais aussi certaines des substances les plus dangereuses qui existent;
>
> "ATTENDU QUE des substances sont transportées à travers des régions habitées;
>
> "IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de tenir une enquête publique sur la sécurité du transport ferroviaire au Canada;
>
> "IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les syndicats jouent un rôle actif lors de ces audiences pour garantir que nos vues y seront représentées."

Au nom du Comité, j'en propose l'adoption, appuyée par T. Saunders.

M. A. CIRELLI (FCCET): La sécurité ferroviaire est un des aspects les plus importants du transport. Toutefois, elle ne s'applique pas seulement aux chemins de fer mais aux autres modes de transport également, et c'est la raison pour laquelle nous réclamons une enquête. Inutile d'ajouter que c'est à cause d'accidents comme celui qui est survenu à Mississauga et, plus récemment, comme la collision frontale à Hinton, en Alberta, où des passagers et des membres du personnel ont trouvé la mort.

Ce genre d'accidents et de désastres pourraient causer un réel problème au pays, surtout que nous transportons maintenant des produits plus dangereux que jamais. Ce genre de transport à augmenté, bien que la population n'en soit pas encore consciente. Ca prend un désastre comme celui de Mississauga pour nous rappeler ce qu'une véritable sécurité signifie.

La déréglementation dans le domaine des transports signifie que les compagnies ferroviaires vont dorénavant assurer leur propre sécurité et mener leurs propres inspections. Une enquête publique nous permettrait de sensibiliser le public. En disant qu'il doit y avoir une participation du public à ce genre d'enquêtes, nous pensons que le Congrès du Travail, les fédérations des travailleurs et les conseils du travail sont particulièrement appelés à faire de leur mieux pour que tous les aspects de la sécurité soient revus.

Voici vers quoi mènent les inspections autonomes et l'autoréglementation. Prenez, par exemple, la gestion des déchets nocifs depuis des années; grâce aux démarches qu'elles ont faites auprès des gouvernements, les compagnies ont eu la permission d'autogérer l'enlèvement des déchets dangereux, et qu'est-il arrivé? Les sites d'enfouissement répandent, de temps en temps, leur venin dans la nappe d'eau souterraine et à la surface du sol. Ce genre d'incidents exige une enquête. Quand on commence à transporter de tels déchets d'un bout du pays à l'autre sans mesures de précaution adéquates, nous courons la catastrophe, catastrophe dont on peut se passer.

Je propose à l'Assemblée et au Congres du Travail de faire de la sécurité un élément important de notre campagne contre la déréglementation. Non seulement pour le transport ferroviaire mais pour tous les modes de transport, pour que le Canada puisse être fier de son système de transport de passagers et de marchandises d'un bout à l'autre du pays.

M. B. HENRY (TUT): Cette résolution est fort à propos à la suite de la récente tragédie de Hinton, où des confrères ont été victimes d'un terrible accident. Un accident dont on ne connaîtra sans doute jamais la cause.

Le confrère Cirelli a parlé de marchandises dangereuses. Permettez que je vous parle de l'anxiété et de la tension nerveuse des gens abord de ces trains. Nous sommes là, dans la locomotive et dans le fourgon de queue, pour autre chose qu'envoyer la main aux gens, ça, c'est le côté sympathique de notre travail. Nous surveillons des trains qui filent à 100 kilomètres à l'heure, pèsent 15 000 tonnes et transportent toutes sortes de marchandises dangereuses inimaginables.

Au moment de l'accident à Hinton, la rumeur voulait que les confrères aient bu, consommé de la drogue et tout. Or, vous avez vu dans les journaux d'hier ou d'avant-hier, il n'y avait pas d'alcool ni drogue. Je me dois de défendre le conducteur, Jack Hudson, qui était un de mes amis. Le train qu'il conduisait avait à peine 15 mètres de moins que la voie d'évitement.

Or, on parle actuellement de déréglementer encore davantage et d'éliminer les fourgons de queue. On veut éliminer toute réglementation et retourner à un système où ce sont les profits qui déterminent le facteur sécurité. C'est d'ailleurs exactement ce que la "Potash Corporation" de Saskatchewan a dit dans son mémoire présenté dans le cadre de "Aller sans entrave". A mon avis, c'est complètement insensé.

Nous avons ici un kiosque d'information sur le fourgon de queue. Nous sommes sensibles aux appuis que nous avons reçus, et je profite de l'occasion pour exprimer ma gratitude. Les Travailleurs unis des transports ne sont que 16 000 au Canada. Vous ne pouvez pas savoir combien nous sommes heureux d'appartenir à la grande centrale qu'est le CTC. C'est lui qui a réalisé notre vidéo; Bob Baker a réussi; Dick Martin a mis les choses en branle; nous avons eu de l'aide des fédérations de travailleurs de partout au pays, du conseil du travail, du NPD au palier fédéral et provincial. Quant aux deux autres partis, aucun appui.

M. A. TOMLINSON (SPTA): Je désire appuyer cette résolution et mentionner qu'en plus du danger pour les humains, auquel on a déjà fait allusion, le domaine des pêcheries, qui nous intéresse particulièrement, est également menacé, surtout en Colombie-Britannique où le transport de produits nocifs à la fois pour les humains et les poissons, tels que du chlorure de vinyle, de l'acide sulfurique et du chlore pour n'en nommer que trois, a une incidence de déraillement élevée. Ainsi nos deux meilleures rivières à saumon sont quotidiennement en danger.

De récents travaux de remblayage n'ont pas améliorer la situation de façon significative. Les voies n'étant pas suffisamment protégées contre les éboulements et les avalanches, la circulation ferroviaire accrue signifie des risques plus élevés pour les humains et pour nos précieuses ressources, les pêcheries.

En appuyant cette resolution, j'incite également le CTC à réclamer spécifiquement que l'enquête se fasse en vertu de la loi relative aux enquêtes. Ainsi le CTC pourra demander d'être reconnu comme intervenant au nom des travailleurs dans l'espoir de recevoir de l'aide financière, car nous aurons à nous opposer aux grandes sociétés ferroviaires dont les ressources semblent illimitées. Il nous faut de l'argent pour faire entendre notre cause et obtenir une certaine sécurité pour les humains et pour les poissons.

M. P. FINNETY (FWCF): Les wagonniers sont ceux qui inspectent le matériel roulant quand le train arrête aux diverses gares. Nous nous soucions de la sécurité du public, des employés ainsi que de nos confrères et de nos consoeurs travaillant sur le matériel pendant que les trains sont en marche.

Ceci comprend aussi bien les trains de voyageurs que de fret. Les compagnies ferroviaires s'en fichent; elles ne veulent pas d'enquêtes publiques ni que les syndicats et les organisations publiques intéressés fassent enquête et découvrent la raison des déraillements. Nous avons en moyenne mille déraillement par année. Il n'y a pas de raison à ça. Les compagnies ferroviaires ont fait des démarches auprès des politiciens et ont essayé d'obtenir la déréglementation qui leur permettrait de violer les réglements du "CTC" (Commission canadienne des transports) et du "RTC" (Comité des transports par chemin de fer), qui est supposé voir à leur application, et les réglements du "AAR" (Association of American Railroads) portant sur les normes et les pratiques courantes relatives aux trains de fret et de passagers.

Nous travaillerons avec le TUT, les Machinistes, les Electriciens et tous les autres syndicats. Mais nous avons besoin de l'aide du CTC. Nous avons besoin de tous les syndiqués, de leurs amis et du public. Sans cet appui, il n'y aura pas d'enquête publique, et les compagnies obtiendront la déréglementation. Nous sommes soucieux de la protection de l'environnement, de la sécurité de nos confrères et de nos consoeurs, de la sécurité de tous.

M. T. SECORD (TUT): Etant conducteur de train, je suis inquiet quand je descends une pente avec un train de 10 000 tonnes derrière moi, sachant que la compagnie a réduit le nombre d'inspections, et je me demande si les freins vont fonctionner. Je veux savoir si j'arrêterai avant de frapper le mur de briques au canal Welland, quand le pont est levé.

Il faut que tous les syndicats qui représentent les employés de chemins de fer concertent leurs efforts pour assurer la sécurité du public. Les compagnies ferroviaires sont portées à critiquer leurs propres employés; elles ne s'examinent jamais, ni leur matériel qui pourtant a fait défaut en maintes occasions.

Récemment, à la suite de la catastrophe de Hinton, le ministre des Transports a exigé qu'une campagne de sécurité soit menée auprès de tous les employés de chemins de fer. Cela s'est résumé à une gentille petite lettre de la part du directeur du CN disant: "Soyez prudents, les gars!" et à un examen médical qui ne se distinguait pas de celui que nous sommes obligés de subir à tous les deux ans. Comme campagne de sécurité, je n'ai pas trouvé cela terrible!

Quant aux inspections et à l'entretien, ici, en Ontario, et sûrement ailleurs au Canada, les compagnies ferroviaires compriment les dépenses. Ainsi, dans le nord de l'Ontario, il y a des employés dont le travail est de vérifier les voies. Avant les coupures, un homme était habituellement responsable de 25 kilomètres de voies qu'il vérifiait à tous les deux jours. Aujourd'hui, cet homme est responsable de 250 kilomètres, chaque jour. Il prend

donc soin de dix fois plus de voies qu'auparavant, de dix fois plus de choses qui passeront inaperçues.

Je désire remercier la FCCET & AO et la Fraternité des wagonniers des chemins de fer pour leur appui au TUT relativement à ce problème. Je suis heureux de constater que tous les syndicats de chemins de fer et que tous les autres syndicats ainsi que les fédérations des travailleurs ont pris position contre ceci.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): On demande que la question préalable soit posée. Ceux qui sont en faveur de la mise aux voix, veuillez lever la main. Contre? La motion est adoptée.

Je pose la question. La recommandation du Comité est d'adopter la résolution TM-40. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité? Contre? La motion est adoptée.

Je prierais le Comité de se retirer avec nos remerciements pour le travail accompli. J'invite le Comité de la santé et la sécurité au travail à se présenter.

M. P. OSMERS (SCFP): Sur une question de renseignements. Hier, j'ai parlé avec le président du Comité des droits de la personne et j'avais l'impression que la résolution qui fut renvoyée à ce comité reviendrait aujourd'hui mais cela ne semble pas le cas. La résolution reviendra-t-elle?

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Nous allons essayer, confrère. J'ai beaucoup de difficulté à conserver le quorum. J'ai jugé que la Comité de la santé et la sécurité au travail devrait revenir. Nous continuerons tant qu'il y aura quorum.

COMITÉ DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. R. BERNIER (Président suppléant, Comité sur la santé et la sécurité au travail): Merci, Madame la Présidente. En l'absence du président de notre comité, le confrère Clément Godbout, je vais présider le Comité. On va débuter par la Résolution OHS-20 sur le Centre canadien de l'hygiène et de la sécurité au travail. Je vais la lire.

"ATTENDU QUE le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a reçu des fonds du gouvernement fédéral en vue de recherches sur les substances toxiques;

"ATTENDU QUE des travailleurs continuent de mourir au Canada après avoir été exposés aux substances toxiques;

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a supprimé ses subventions au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de recommencer immédiatement à financer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail."

Je propose l'adoption de la résolution OHS-20 reformulée, appuyée par V. Ledger, secrétaire du Comité.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): La recommandation du Comité est d'adopter la résolution reformulée. Quelqu'un désire la parole? Je ne vois personne aux micros. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BERNIER (Président suppléant, Comité sur la santé et la sécurité du travail): OHS-70. Le Comité recommende d'adopter la résolution modifiée suivante, qui englobe en même temps les résolutions OHS-28, 45 et 55:

"ATTENDU QUE les travailleurs sont quotidiennement exposés à des substances et des agents qui présentent des dangers;

"ATTENDU QUE la liste des substances qui peuvent être dangereuses continue de s'allonger;

"ATTENDU QU'aucune norme n'est habituellement fixée pour limiter l'exposition des travailleurs à ces nouvelles substances ni même à la plupart des substances actuellement utilisées;

"ATTENDU QUE les rares normes qui existent actuellement sur les substances et les agents toxiques ont une utilité douteuse pour empêcher les problèmes chroniques de santé;

"IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral de créer, à l'intérieur du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, un service d'ergonomie qui s'occupe de tracer des lignes directrices pour empêcher que l'exposition à des substances toxiques, des agents physiques et autres sources de danger, y compris les lieux de travail mal conçus, rende les travailleurs malades;

"IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC et tous ses affiliés fassent vigoureusement pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent comme normes les lignes directrices du CCHST."

Le Comité en recommande l'adoption, appuyée par le confrère C. Lambert.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Désiriez-vous faire un commentaire du fauteuil du président?

M. C. LAMBERT (Membre, Comité de la santé et de la sécurité au travail): Un problème important pour les syndicats du pays, c'est d'avoir 11 gouvernements qui établissent des normes. La plupart n'en ont pas vraiment la capacité; aussi adoptent-ils des lignes directrices établies aux Etat-Unis par un groupe privé d'employeurs, appelé "The American Conference of Governmental Industrial Hygienists" (la Conference américaine d'hygiénistes du travail gouvernementaux).

En fait, les travailleurs canadiens sont assujettis aux règlements que ce groupe établit et modifie presque chaque année. Il en résulte des normes peu élevées fondées sur de mauvais principes d'hygiène et impossible à observer sur les lieux du travail. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est subventionné par le gouvernement fédéral. Il s'agit donc de notre argent, et les syndicats exercent beaucoup d'influence sur ce centre par le truchement du Conseil des gouverneurs. Au cours des six dernières années, le Centre canadien a mis sur pied la plus grande banque de données sur la santé et la sécurité au travail au monde. Il est temps de mettre toute cette information en pratique. Pour établir des lignes directrices, le Centre doit consulter les membres du Conseil des gouverneurs. Il est très important que les syndicalistes membres du Conseil voient à ce qu'il en soit ainsi.

Ces lignes directrices devront inspirer confiance. Notre travail n'en sera alors que plus facile. Elles seront fondées sur des données scientifiques et non sur des décisions politiques et s'attaqueront aux problèmes de santé et non aux difficultés d'évaluer les risques. Elles auront de la crédibilité auprès de tous nos gouvernements, puisqu'eux aussi y auront contribué. Avec une telle crédibilité, ils pourront très difficilement refuser de nous entendre et d'établir des normes convenables. Je vous incite donc à adopter cette résolution.

Mme D. WIGMORE (SNFPP-AFPM): Hygiéniste du travail à l'emploi du gouvernement du Manitoba, j'appuie cette résolution pour une raison bien simple. Les normes auxquelles le confrère Lambert a fait allusion sont rédigées par des personnes qui travaillent surtout pour des compagnies situées aux États-Unis et qui n'ont pas à coeur les intérêts des travailleurs. Si le Centre canadien d'hygiène devenait l'entité qui établissait les normes, nous savons que les syndicats auraient leur mot à dire; les lignes directrices seraient le résultat des discussions qui y seraient tenues, seraient basées sur des données scientifiques et non sur des décisions politiques et viseraient la protection de la santé des travailleurs.

Conséquemment, nous réussirions peut-être à établir qu'il n'existe pas de niveau sécuritaire d'exposition aux matières cancérigènes. La même chose pourrait s'appliquer aux toxines reproductrices.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Merci. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, veuillez l'indiquer. Contre? La motion est adoptée, et il en est ainsi décidé.

M. R. DICKSON (TUA-Canada): Madame la Présidente, je propose de renvoyer au nouveau Conseil exécutif le reste des travaux de cette assemblée. Cette proposition est basée sur le fait que nous risquons de ne pas avoir quorum, que l'Assemblée a terminé tous les travaux que je juge essentiels et que le Conseil exécutif peut s'occuper du reste. J'en fais la proposition.

PRÉSIDENTE (Mme Carr): Y-a-t-il un appuyeur à la proposition? Il a été proposé et appuyé que les travaux non complétés

de l'Assemblée soient confiés au nouveau Conseil exécutif. À ce propos, je vous signale que la présence de 25 pour cent de la délégation dans la salle est requise pour un quorum. Vingt-cinq pour cent de presque 3 000 égale 700 personnes.

Ceux qui sont en faveur de renvoyer les travaux non complétés? Contre? La motion est adoptée.

Confrères et consoeurs, j'aurais un commentaire à faire aux délégués qui demeurent. Je trouve que cette assemblée fût extraordinaire, la plus nombreuses de l'histoire de notre mouvement. À mon avis, le travail que nous avons accompli et l'unité que nous avons démontrée au cours de l'assemblée resteront dans l'histoire du mouvement syndical et du Congrès du Travail du Canada.

Je tiens à vous remercier personnellement et, au nom des dirigeants du Conseil exécutif, je vous remercie tous pour la teneur de vos délibérations et pour la sincérité dont vous avez fait preuve réciproquement et envers notre mouvement syndical.

Je déclare cette assemblée close.

—L'assemblée est ajournée à 11h50.

COMITÉS DE LA SEIZIÈME ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU CTC

Comité des statuts et des lois
Reg Basken, STEC, président
L. Laberge, FTQ, secrétaire
J. Munro, SITBA
A. Burke, AFPC
Bud Clark, TAVT
G. Docquier, Métallos
C. Pilkey, FTO
H. Plamondon, TUAC

Comité des lettres de créance
I. Reilly, TUAC, président
Lucie Nicholson, SCFP, secrétaire
J. MacDonald, FTIPE
Glenda Cooper, FTNE
J.-P. Fortin, TUA
Bonita MacDonald, STEC

Comité de la politique économique
John Fryer, SNFPP, président
R. McGarry, UFC, secrétaire
D. Holder, SCTP
V. Bourgeois, AIM
Léo Gérard, Métallos
Wilf Hudson, FTM
Patricia Blackstaffe, STCC

Comité de l'éducation
Jeff Rose, SCFP, président
G. Wilson, TUA, secrétaire
R. Gingerich, FCCET & AO
Jerry Shea, UOCLA
Ian Kirkpatrick, Métallos
Jim Dowell, SCFP
Doreen Morton, AFPC

Comité de la politique énergétique
R. Rasken, STEC, président
Jack MacDonald, SCFP locale 1000, secrétaire
L. Stevens, Métallos
Pat Wocknitz, SNFPP
W. E. Stuart, MUA
Jim Gill, TUA

Comité des résolutions générales
R. White, TUA, président
Ted Witthames, Mouleurs, secrétaire
S.E. Roscoe, UIES
Louisette Hinton, TUAC
D. Johnston, FTTNO
Madeleine Olivier, OUTA

Comité de la fonction publique
Daryl Bean, AFPC, président
W. Findlay, UFC, secrétaire
John Booth, SNFPP
John Claude Laniel, SCFP
Marilyne White, APENAC

Comité des droits de la personne
H. Plamondon, TUAC, présidente
G. Yetman, FTNE, secrétaire
Y.C. Rivard, UIEPB
Sybil Frei, FTY
Fran Soboda, Métallos

Comité des affaires internationales
E.G. Docquier, Métallos, président
R.C. Smith, FCCFA, secrétaire
Don Collins, EUGDMR
R. Hargrove, TUA
Patrick Fortune, AFPC

Comité de la législation
C. Pilkey, FTO, président
Joy Langan, UIT, secrétaire
T. McCarthy, FTNB
G. Neil, ACTRA
S. O'Flynn, FTO

Comité sur la santé et la sécurité au travail
C. Godbout, Métallos, président
Verna Ledger, SITBA, secrétaire
R. Bercier, STCC
Fred Coates, AFPC
D. Ublansky, STEC
Margaret Day, SNFPP
Colin Lambert, SCFP

Comité des rapports des dirigeants
J. Munro, SITBA, président
Bud Clark, TAVT, secrétaire
A. De Cesare, SITBCT
Susie Vallance, SNFPP
D. Anderson, STCC
M. Sjoquist, GMMC

Comité de l'organisation
J. Buchanan, SCTP, président
R. Bezo, SIOABV, secrétaire
Michel Rousseau, UIEPB
Julie Griffin, SCFP
J.A. Callaghan, FCCET & AO
R. Cashin, TUAC

Comité de l'éducation politique
Bill Parsons, FTM, président
Nancy Riche, SNFPP, secrétaire
Len Harrison, TUA
G. Stoney, SITBA
G. Brigden, Métallos
J. Hanafin, AIM

Comité de l'action sociale et des services sociaux
Art Kube, FTCB, président
Sylvia Wallace, UIEPB, secrétaire
W. Jewers, SITBCT
D. Werlin, FTA
G. Blanchard, SNFPP

Comité sur la technologie
F. Pomeroy, STCC, président
Roxie Baker, TUA, secrétaire
F. Dunberry, SCTP
C. Anderson, STT
J.-C. Parrot, SPC
Hugh Wagner, SSG

Comité de la politique maritime et des transports
J. Hunter, FCCET & AO, président
J.T. Saunders, ACETA/TUA locale 2213, secrétaire
R. Clarke, FTCN
Angela Schira, AIM
D.C. Lomas, SIDM
A.W. Davis, GMMC

Comité de la condition féminine
Nadine Hunt, FTS, présidente
Diane Wood, SNFPP, secrétaire
Carol Phillips, TUA
Cynthia Wishart, SCFP
Deborah Smith, TUAC
Michèle Brouillette, STCC

FRATERNAL DELEGATES AND GUESTS — DÉLÉGUÉ(E)S FRATERNEL(LE)S ET INVITÉ(E)S

American Federation of Labour — Congress of Industrial Organizations ... R.I. KILROY

British Trades Union Congress ..... E. SCRIVENS
D. DUTFIELD

SEATED IN ACCORDANCE WITH ARTICLE V, SECTION 10 OF THE CONSTITUTION OF THE CANADIAN LABOUR CONGRESS
SIÉGEANT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE V, SECTION 10 DE LA CONSTITUTION DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

DENNIS McDERMOTT ..... President/Président
SHIRLEY G.E. CARR ..... Secretary-Treasurer/ Secrétaire-trésorière
RICHARD MERCIER ..... Executive Vice-President/ Vice-président exécutif
DICK MARTIN ..... Executive Vice-President Vice-président exécutif

REPRESENTATIVES OF AFFILIATED ORGANIZATIONS — REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS AFFILIÉES

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists
Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio ..... G. MARROCCO
G. NEIL

Aluminium, Brick & Glass Workers' International Union
Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre ..... R. BEZO

Amalgamated Clothing and Textile Workers Union
Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile ..... J. ALLERUZZO
C. CLARK

Amalgamated Transit Union
Syndicat uni du transport ..... J. DALEY

American Federation of Grain Millers
Fédération américaine des meuniers ..... L. McCOMBS

Bakery, Confectionery and Tobacco Workers International Union
Syndicat international des travailleurs en boulangerie, en confiserie et du tabac ..... A. DECESARE

Brotherhood of Maintenance of Way Employees
Fraternité des préposés à l'entretien des voies ..... R. GAUDREAU
P.A. LEGROS

Brotherhood of Railway, Airline and Steamship Clerks, Grain and Freight Handlers, Express and Station Employees
Fraternité des commis de chemins de fer, des lignes aériennes et de navigation, manutentionnaires de fret, employés de messageries et de gares ..... G. FANE
R. SMITH

Brotherhood of Railway Carmen of the United States and Canada
Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada ..... D. SENEZ

Canadian Actors' Equity Association
Association canadienne des artistes de la scène ..... M. ARDAL

Canadian Air Line Dispatchers Association
Association canadienne des régulateurs de vols ..... A. SANDZIUK

Canadian Air Line Flight Attendants' Association Association du personnel navigant des lignes aériennes canadiennes	J. BANNON T. SLADE
Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers	R.A. GINGERICH J.D. HUNTER
Canadian Farmworkers' Union Syndicat canadien des ouvriers agricoles	S. BOAL P. SINGH MUKKER
Canadian Merchant Service Guild Guilde de la marine marchande du Canada	R.F. COOK M. SJOQUIST
Canadian Paperworkers Union Syndicat canadien des travailleurs du papier	J.M. BUCHANAN J.A. FERLATTE
Canadian Postmasters and Assistants Association Association Canadienne des maîtres de poste et adjoints	H. CLARK L. JOHNSTON
Canadian Signal & Communications Union Syndicat canadien des signaleurs et des employés des communications	A. CUNNINGHAM J.E. PLATT
Canadian Union of Postal Workers Syndicat des postiers du Canada	B. CHEDORE J.-C. PARROT
Canadian Union of Public Employees Syndicat canadien de la Fonction publique	J.-C. LANIEL J. ROSE
Canadian Union of United Brewery, Flour, Cereal, Soft Drink and Distillery Workers Union canadienne des travailleurs unis des brasseries, farine, céréales, liqueurs douces et distilleries	W. LUMSDEN
Communications and Electrical Workers of Canada Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada	F. POMEROY R. WYATT
Distillery, Wine & Allied Workers' International Union Union internationale des employés de distilleries, vins et industries connexes	R. BISSON
Energy and Chemical Workers Union Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie	R. BASKEN R.T. PHILP
Glass, Pottery, Plastics & Allied Workers' International Union Union internationale, verre, poterie, plastique et autres travailleurs	R. ARMSTRONG R. DULUDE
Grain Services Union Syndicat des services du grain	W. HANNA H. WAGNER
Graphic Communications International Union Syndicat international des communications graphiques	L. PAQUETTE R. TOZZI
International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of U.S. and Canada Alliance internationale des employés de la scène et des projectionnistes des États-Unis et du Canada	A. COWLEY D. JONES
International Association of Fire Fighters Association internationale des pompiers	J. JESSOP E. HASTINGS

International Association of Machinists and Aerospace Workers Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastronautique	V.E. BOURGEOIS A. SCHIRA
International Federation of Professional and Technical Engineers Fédération internationale des ingénieurs et techniciens	D. CUPID
International Leather Goods, Plastics and Novelty Workers' Union Union internationale des ouvriers du cuir, plastique et nouveautés	M. SILCOFF
International Longshoremen's and Warehousemen's Union Syndicat international des débardeurs et magasiniers	W. GALLIC D. GARCIA
International Longshoremen's Association Association internationale des débardeurs	N. QUIGLEY D. QUINN
International Molders' and Allied Workers' Union Union internationale des mouleurs et travailleurs associés	E. WHITTHAMES
International Plate Printers, Die Stampers' and Engravers' Union of North America Syndicat international des graveurs et matriceurs de l'Amérique du Nord	W. SMITH
International Typographical Union Union typographique internationale	R. RUDERSDORFER
International Woodworkers of America Syndicat International des travailleurs du bois d'Amérique	J. MUNRO W. POINTON
Letter Carriers' Union of Canada Union des facteurs du Canada	W. FINDLAY R. McGARRY
Marine Workers' Federation Fédération des travailleurs de construction navale	J.K. BELL R.W. CLARKE
Maritime Fishermen's Union Union des pêcheurs des maritimes	G. THERIAULT
National Association of Broadcast Employees and Technicians Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion	A. BERGERON C. NOFTLE
National Union of Provincial Government Employees Syndicat national de la fonction publique provinciale	J. FRYER N. RICHE
Office and Professional Employees' International Union Union internationale des employés professionnels et de bureau	R. CORBEIL W.P. WITTAL
Public Service Alliance of Canada Alliance de la Fonction publique du Canada	D.T. BEAN A.S. BURKE
Retail, Wholesale and Department Store Union Union des employés de gros, de détail et de magasins à rayons	D.G. COLLINS A. SCOTT
Seafarers' International Union of Canada Syndicat international des marins canadiens	A. BOYLE R. GRALEWICZ

Service Employees' International Union Union internationale des employés des services	A. GOHIER T. ROSCOE
Shipyard General Workers' Federation of British Columbia Syndicat des ouvriers de chantiers navals de Colombie-Britannique	J. FITZPATRICK R. McCANNEY
Telecommunications Workers' Union Syndicat des travailleurs en télécommunications	D. BREMNER W.G. CLARK
The Newspaper Guild La Guilde des journalistes	D. LOUTH W. McLEMAN
United Automobile, Aerospace and Agricultural Implement Workers of America International Union Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'outillage agricole d'Amérique	B. HARGROVE R. WHITE
United Electrical, Radio and Machine Workers of Canada Travailleurs unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie du Canada	D. BARRY A.E. JENKYN
United Food and Commercial Workers' International Union Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce	F. BENN T. KUKOVICA
United Garment Workers of America Travailleurs unis du vêtement d'Amérique	M. DUDEN M. SQUIRES
United Mine Workers of America Mineurs unis d'Amérique	B. STUART
United Rubber, Cork, Linoleum and Plastic Workers of America Union des ouvriers unis du caoutchouc, liège, linoleum et plastique d'Amérique	J. SHEA
United Steelworkers of America Métallurgistes unis d'Amérique	G. DOCQUIER
United Textile Workers of America Ouvriers unis des textiles d'Amérique	M. MYSLOWKA

FEDERATIONS OF LABOUR — FÉDÉRATIONS DES TRAVAILLEURS

Alberta Federation of Labour Fédération des travailleurs de l'Alberta	D. AITKEN D. WERLIN
British Columbia Federation of Labour Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique	C. ANDSTEIN A. KUBE
Manitoba Federation of Labour Fédération des travailleurs du Manitoba	S. HART W. HUDSON
New Brunswick Federation of Labour Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick	T. McCARTHY J.A. RICHARDSON
Newfoundland and Labrador Federation of Labour Fédération des travailleurs de Terre-Neuve et du Labrador	W.A. PARSONS F. TAYLOR
Northwest Territories Federation of Labour Fédération des travailleurs des territoires du Nord-Ouest	R. COUSINS D.J. JOHNSTON

Nova Scotia Federation of Labour
Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse ..... G. COOPER
G. YETMAN

Ontario Federation of Labour
Fédération des travailleurs de l'Ontario ..... S. O'FLYNN
C. PILKEY

Prince Edward Island Federation of Labour
Fédération des travailleurs de l'Île-du-Prince-Édouard ..... J. MacDONALD

Quebec Federation of Labour
Fédération des travailleurs du Québec ..... F. DAOUST
L. LABERGE

Saskatchewan Federation of Labour
Fédération des travailleurs de la Saskatchewan ..... J. BERNIER
N. HUNT

Yukon Federation of Labour
Fédération des travailleurs du Yukon ..... N. COSNETT
R. PRIEST

LABOUR COUNCILS — CONSEILS DU TRAVAIL

(Atlantic Region — Région Atlantique)

Bathurst and District Labour Council
Conseil du travail de Bathurst et
de la région ..... Y. GODIN

Campbellton-Dalhousie and District Labour Council
Conseil du travail de Campbellton-Dalhousie et
de la région ..... M. GRANT
J. McEWEN

Cape Breton and District Labour Council
Conseil du travail de Cape Breton et
de la région ..... T. CRAWLEY
C. PARSONS

Edmundston and District Labour Council
Conseil du travail d'Edmundston et
de la région ..... M. CLAVETTE

Halifax, Dartmouth and District Labour Council
Conseil du travail d'Halifax, Dartmouth et
de la région ..... J. GUILD
F. LUTLEY

Saint John District Labour Council
Conseil du travail de Saint John et
de la région ..... M. BOUCHER
A. LEVINE

St. John's and District Labour Council
Conseil du travail de St. John's et
de la région ..... J. VANTA

South Coast and District Labour Council
Conseil du travail de South Coast et
de la région ..... G. BRENTON

(Quebec Region — Région du Québec)

Conseil des travailleurs et travailleuses
de l'Estrie
Estrie Labour Council ..... M.A. COTE

Conseil des travailleuses et travailleurs du
Montréal métropolitain
Montréal Labour Council ..... F. BOUDREAU
M. BROUILLETTE

Conseil régional des travailleurs(euses) du centre du Québec Québec Centre and District Labour Council	D. DUBOIS
Conseil du travail de St-Jean et de la région St-Jean and District Labour Council	G. LACHANCE
Conseil du travail de Ste-Thérèse et de la région Ste-Thérèse and District Labour Council	M. CARRIER

(Ontario Region — Région de l'Ontario)

Brampton and District Labour Council Conseil du travail de Brampton et de la région	G.A. BENTJ A. KAY
Brantford and District Labour Council Conseil du travail de Brantford et de la région	D. HOUSSAR L. McINTYRE
Chatham and District Labour Council Conseil du travail de Chatham et de la région	D. McKEEVER B. TURK
Cornwall and District Labour Council Conseil du travail de Cornwall et de la région	W.C. OLIVER
Elliot Lake and District Labour Council Conseil du travail d'Elliot Lake et de la région	J. HUSTON R. FRANGIONE
Guelph Labour Council Conseil du travail de Guelph	M. PERHAK M. RAMOTAR
Hamilton and District Labour Council Conseil du travail d'Hamilton et de la région	R. MANN L. SPENCER
Kapuskasing Labour Council Conseil du travail de Kapuskasing	E. ALTOBELLI
Kenora-Keewatin and District Labour Council Conseil du travail de Kenora-Keewatin et de la région	B.C. ALCOCK
Kingston Labour Council Conseil du travail de Kingston	F. BELANGER
London and District Labour Council Conseil du travail de London et de la région	J. PARE G. SNEDDON
Midland and District Labour Council Conseil du travail de Midland et de la région	D. LUMREE R. WEBSTER
Niagara Falls and District Labour Council Conseil du travail de Niagara Falls et de la région	K.G. CRAITOR

North Bay and District Labour Council Conseil du travail de North Bay et de la région	S. CLIFFORD L. HARDWICK
Oakville and District Labour Council Conseil du travail d'Oakville et de la région	D. TREMBLAY
Oshawa and District Labour Council Conseil du travail d'Oshawa et de la région	D. LITTLE
Ottawa and District Labour Council Conseil du travail d'Ottawa et de la région	K. CLAVETTE
Oxford Regional Labour Council Conseil du travail d'Oxford et de la région	J. FLYNN L. KELLESTINE
Peterborough Labour Council Conseil du travail de Peterborough	R. BLACK
Quinte Labour Council Conseil du travail de Quinte	D. SWORD
Renfrew and District Labour Council Conseil du travail de Renfrew et de la région	M. HEWITT
St. Catharines and District Labour Council Conseil du travail de St. Catharines et de la région	J. TIFFEN R. WEST
St. Thomas and District Labour Council Conseil du travail de St. Thomas et de la région	B. DELAPENOTIERE
Sarnia and District Labour Cuncil Conseil du travail de Sarnia et de la région	A. CERVI D. HEATH
Sault Ste. Marie and District Labour Council Conseil du travail de Sault Ste. Marie et de la région	D. NELSON
Stratford and District Labour Council Conseil du travail de Stratford et de la région	R. BAKER D. HARVEY
Thunder Bay and District Labour Council Conseil du travail de Thunder Bay et de la région	D. DEVEAU T. MURPHY
(Toronto) Labour Council of Metropolitan Toronto Conseil du travail de Toronto et du métropolitain	M. LYONS L. TORNEY
Waterloo Regional Labour Council Conseil du travail régional de Waterloo	A. TURNER R. McGUINESS
Welland and District Labour Council Conseil du travail de Welland et de la région	J. DUERDEN E. JONES

Windsor (Ont.) and District Labour Council
Conseil du travail de Windsor (Ont.) et de la région ..... G. CHAPMAN, G.L. PARENT

(Prairie Region — Région des Prairies)

Brandon Labour Council
Conseil du travail de Brandon ..... R.C. MARTIN

Calgary Labour Council
Conseil du travail de Calgary ..... W. PATERSON

Edmonton and District Labour Council
Conseil du travail d'Edmonton et de la région ..... D. ELVES, A. WILLIAMSON

Red Deer Labour Council
Conseil du travail de Red Deer ..... L. GOULD, C. LACOMBE

Regina and District Labour Council
Conseil du travail de Régina et de la région ..... C. BARBER, E.B. FLETCHER

Saskatoon and District Labour Council
Conseil du travail de Saskatoon et de la région ..... I. NEWBOLD, D. SIEMENS

Winnipeg and District Labour Council
Conseil du travail de Winnipeg et de la région ..... H. GRANT, T. KENNEDY

(Pacific Region — Région du Pacifique)

New Westminster and District Labour Council
Conseil du travail de New Westminster et de la région ..... E. MATSEN, G. STONEY

Peace River and District Labour Council
Conseil du travail de Peace River et de la région ..... R. LORD

Prince George and District Labour Council
Conseil du travail de Prince George et de la région ..... C.A. DWYER

Vancouver and District Labour Council
Conseil du travail de Vancouver et de la région ..... D. EVANS, F. KENNEDY

Victoria Labour Council
Conseil du travail de Victoria ..... H. CHELSEA, A. PEL

REPRESENTATIVES OF AFFILIATED ORGANIZATIONS
REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS AFFILIÉES

Alberta Provincial Council of Carpenters

Local 01325	Calgary, Alta.	R.A. BOWEN
Local 02103	Calgary, Alta.	P. HAMBROOK
Local 02191	Calgary, Alta.	R.A. BOWEN
Local 03002	Calgary, Alta.	M. PIPER

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists
Alliance des artistes canadiens du cinema, de la télévision et de la radio

Journalists	Toronto, Ont.	A. KRASNICK
Performers	Toronto, Ont.	M. HOGARTH
Writers Guild	Toronto, Ont.	D. McLAREN

Aluminium, Brick & Glass Workers' International Union
Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre

Local 00209G	Toronto, Ont.	R.T. BEER
Local 00203G	Hamilton, Ont.	D. GIBSON
Local 00235	Walleceburg, Ont.	G. WATSON
Local 00246	Wallaceburg, Ont.	R. TACK
Local 00248G	Owen Sound, Ont.	C. POINTON
Local 00259G	Brantford, Ont.	W. STEEP
Local 00260G	Georgetown, Ont.	D. TAYLOR
		M. TREMSCH
Local 00295	Scarborough, Ont.	M. STACEY

Amalgamated Clothing and Textile Workers Union
Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile

Local 00035H	Winnipeg, Man.	R. BAUTISTA
Local 00115	Montréal, Qué.	L. GOULET
Local 00116	Montréal, Qué.	G. FARRUGGIA
Local 00178	Vancouver, B.C.	R. POLLOCK
Local 00209	Montréal, Qué.	D.J. KALOGERIS
Local 00210C	Toronto, Ont.	F. AQUINO
Local 00233	Toronto, Ont.	M. MOSSEY
Local 00235	Toronto, Ont.	T. PILEGGI
Local 00242	Montréal, Qué.	Y. CALCUTTAWALA
Local 00274	Montréal, Qué.	A. PONZO
Local 00303A	Kitchener, Ont.	O. KUSKOFF
Local 00303B	Kitchener, Ont.	M. ROGERS
Local 00437	Toronto, Ont.	J. MATRAIA
Local 00459	Winnipeg, Man.	W. HAIKO
Local 00459	Winnipeg, Man.	M. RADCHENKA
Local 00527	Montréal, Qué.	M. DESMARAIS
Local 00573	Kitchener, Ont.	A. VIVIAN
Local 00738	Montréal, Qué.	N. KOSHEDUB
Local 00766	Montréal, Qué.	J. NANAS
Local 00858	Montréal, Qué.	N. SMITH
Local 00862	Montréal, Qué.	A. MACKERA
Local 00908	Montréal, Qué.	H. GOYETTE
Local 00971	Kitchener, Ont.	M. BURROWS
Local 00986T	Woodstock, Ont.	L. THIBODEAU
Local 00998	Winnipeg, Man.	K. GRAHAM
Local 01070T	Hamilton, Ont.	W. SHAW
Local 01136	Montréal, Qué.	M. CEASOR
Local 01152	Scarborough, Ont.	V. SKURJAT
Local 01153T	Cambridge, Ont.	C. RUSSELL

Local 01300	Woodstock, Ont.	L. MILLER
Local 01414H	Toronto, Ont.	R. POWER
Local 01464	Toronto, Ont.	G. BOUNTRIS
Local 01476	Midland, Ont.	K. STONEHOUSE
Local 01585-2	Cowansville, Qué.	G. PICARD
Local 01606	Hamilton, Ont.	J. POSTELETHWAITE
Local 01632	Scarborough, Ont.	T. TRACEY
Local 01675	Cornwall, Ont.	R. COLLINS
Local 01685	Don Mills, Ont.	H. WEBSTER
Local 01698	Scarborough, Ont.	V. GONEAU
Local 01756	Cowansville, Qué.	H. NICOL
Local 01774	Ajax, Ont.	R. KEHLER
Local 01813	Toronto, Ont.	S. FRENCH
Local 01814	Don Mills, Ont.	I. HARRIS
Local 01821	Don Mills, Ont.	M. ROBILLARD
Local 01823	Scarborough, Ont.	P. SULLIVAN
Local 01826	London, Ont.	B. FIELD
Local 01857	Stayner, Ont.	B. CHARTERS
Local 01885	Rexdale, Ont.	K. POWELL
Local 01937	Scarborough, Ont.	N. SMITHSON
Local 01967	Hamilton, Ont.	B. McELLISTRUM
Local 02345	Toronto, Ont.	G. KAPETANEAS
Local 02426	Hamilton, Ont.	G. VALA-WEBB

Amalgamated Transit Union
Syndicat uni du transport

Local 00113	Toronto, Ont.	P. CLARKE
Local 00113	Toronto, Ont.	B. HARE
Local 00113	Toronto, Ont.	R. HARNETT
Local 00113	Toronto, Ont.	L. KINNEAR
Local 00113	Toronto, Ont.	F. MASTRANGELO
Local 00113	Toronto, Ont.	P. McLAUGHLIN
Local 00113	Toronto, Ont.	A. PATRICK
Local 00113	Toronto, Ont.	G. SHEPPARD
Local 00113	Toronto, Ont.	J. WALSH
Local 00134	New Westminster, B.C.	E. WALLACE
Local 00279	Vanier, Ont.	J.R. BARRIE
Local 00279	Vanier, Ont.	R. JOLICOEUR
Local 00569	Edmonton, Alta.	P. HEILAND
Local 00569	Edmonton, Alta.	R. NICOLL
Local 00583	Calgary, Alta.	P.R. BROWN
Local 00583	Calgary, Alta.	A.G. BRUCKNER
Local 00616	Ruthen, Ont.	A. CORNELLIER
Local 00741	London, Ont.	J. FITZGERALD
Local 00846	St. Catharines, Ont.	H. KIDDER
Local 00966	Thunder Bay, Ont.	K. MONGRAIN
Local 00987	Lethbridge, Alta.	A.F. MERVYN
Local 01182	Saint John, N.B.	A. FREAKE
Local 01189	Guelph, Ont.	R. SAARINEN
Local 01290	Don Mills, Ont.	K. FOSTER
Local 01350	Winnipeg, Man.	H. CLAYDON

Local 01374	Calgary, Alta.	B. CHALMERS
Local 01374	Calgary, Alta.	M. LITTLE
Local 01505	Winnipeg, Man.	H. COHEN
Local 01572	Mississauga, Ont.	T. TOPPS
Local 01573	Brampton, Ont.	A. MONETTE
Local 01587	Downsview, Ont.	M. CARTER

American Federation of Grain Millers
Fédération américaine des meuniers

Local 00154	London, Ont.	B. LANGFORD
Local 00327	Bramalea, Ont.	C. WAMBOLDT

Bakery, Confectionery and Tobacco Workers International Union
Syndicat international des travailleurs en boulangerie, en confiserie et du tabac

Local 00319T	Toronto, Ont.	M. FUCHS
Local 00320	Montréal, Qué.	M. LEVESQUE
Local 00323T	Guelph, Ont.	F. DUNMORE
Local 00350	St-Léonard, Qué.	H. GAUTHIER
Local 00382	St-Lambert, Qué.	H. AUBIN
Local 00426	Toronto, Ont.	J. LEVY
Local 00446	Halifax, N.S.	W. JEWERS
Local 00468	Burnaby, B.C.	H. BEYER

British Columbia Provincial Council of Carpenters
Conseil des charpentiers de la Colombie-Britannique

Local 00452	Vancouver, B.C.	A. BAIRD
Local 00452	Vancouver, B.C.	T. McNEICE
Local 01251	New Westminster, B.C.	R.W. HUSTON
Local 01540	Kamloops, B.C.	W. ZANDER
Local 01719	Cranbrook, B.C.	M. BURNHAM
Local 02300	Castlegar, B.C.	L. EMBREE

Brotherhood of Maintenance of Way Employees
Fraternité des préposés à l'entretien des voies

Local 00136	Smiths Falls, Ont.	A. PASSARETTI
Local 00497	London, Ont.	L.A. BOLAND
Local 02831	Ottawa, Ont.	W.H. MONTGOMERY

Brotherhood of Railway, Airline and Steamship Clerks, Grain and Freight Handlers, Express and Station Employees
Fraternité des commis de chemins de fer, des lignes aériennes et de navigation, manutentionnaires de fret, employés de messageries et de gares

Local 00650	Thunder Bay, Ont.	J. DZIERGO
Local 00650	Thunder Bay, Ont.	F. MAZUR
Local 00951	Willowdale, Ont.	P. CONLON
Local 01086	Ottawa, Ont.	R. LOCAS
Local 01801	Lachine, Qué.	S. CLARKE
Local 01802	Toronto, Ont.	T. PORTER
Local 01804	Vancouver, B.C.	A. DAVIDSON

Local 01820	Vancouver, B.C.	C. MICKLEWRIGHT
Local 01828	Ottawa, Ont.	R.J. CRANCH
Local 02303	Laval, Qué.	G. LEMIRE
Local 02307	Winnipeg, Man.	A. MACDUFF
Local 02308	London, Ont.	J. BECHTEL
Local 02311	Cambridge, Ont.	S. McNAMARA
Local 02312	Moose Jaw, Sask.	G. MOORE
Local 02319	Hanmer, Ont.	J. CRABB
Local 02324	Rothesay, N.B.	J.R. MARR
Local 02325	Don Mills, Ont.	J. BOYCE
Local 02346	Toronto, Ont.	K. KILLINGBECK

Brotherhood of Railway Carmen of the United States and Canada
Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada

Local 00280	Langley, B.C.	S.A. HORODYSKI
Local 00371	Winnipeg, Man.	K.R. RICHTER
Local 00450	Melville, Sask.	B.M. TURCHAK
Local 00550	Winnipeg, Man.	O. GONSKE
Local 00619	Scarborough, Ont.	P.J. FINNERTY
Local 00669	St. John's, Nfld.	F.G. CHANCEY
Local 00967	Riverview, N.B.	G. MURPHY

Canadian Air Line Flight Attendants' Association
Association du personnel navigant des lignes aériennes canadiennes

Local 00001	Vancouver, B.C.	B. ZEVIAR
Local 00004	Vancouver, B.C.	K. COLLINS
Local 00005	Vancouver, B.C.	S. WENGER
Local 00006	Vancouver, B.C.	M. KOROTASH
Local 00007	Vancouver, B.C.	F. DOUGLAS
Local 00008	Vancouver, B.C.	P. STIER
Local 00009	Vancouver, B.C.	R. HOLMAN
Local 00011	Vancouver, B.C.	J. SOUTER
Local 00012	Vancouver, B.C.	J. MULLAN
Local 00013	Vancouver, B.C.	B. GREVILLE
Local 00014	Vancouver, B.C.	M. WHITE
Local 00015	Vancouver, B.C.	D. PERSAUD
Local 00017	Vancouver, B.C.	N. FLOCKHART
Local 00018	Vancouver, B.C.	G. WITTIG
Local 00019	Vancouver, B.C.	R. HESS
Local 00020	Vancouver, B.C.	N. NOLAN

Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers
Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers

Local 00005	Moncton, N.B.	E. FOLEY
Local 00006	Moncton, N.B.	E. DUPUIS
Local 00008	Saint John, N.B.	D.E. ROSS
Local 00009	Truro, N.S.	L. DAURIE

Local 00011	Sydney, N.S.	G.E. DECOURCY
Local 00014	Bedford, N.S.	W.D. HUTT
Local 00020	Albany, P.E.I.	G. MacDONALD
Local 00024	Winnipeg, Man.	H. FALK
Local 00028	Prince George ,B.C.	E. WIKTOROWICZ
Local 00031	Edmonton, Alta.	N. KOWALCHUK
Local 00032	Thunder Bay, Ont.	P. HUBEL
Local 00034	Hamilton, Ont.	R.J. MacDONALD
Local 00037	North Bay, Ont.	G. ETCHES
Local 00040	Kirkland Lake, Ont.	D. SASSEVILLE
Local 00043	Regina, Sask.	O.L. NAGY
Local 00045	Dauphin, Man.	J.L. BROWN
Local 00047	Calgary, Alta.	H.L. CRITCHLEY
Local 00050	Calgary, Alta.	C.M. CRAIG
Local 00052	Ste-Foy, Qué.	J.E. RICHARD
Local 00066	Winnipeg, Man.	M. NOWELL
Local 00067	Oakbank, Man.	K. NAYLOR
Local 00071	Jonquière, Qué.	D. COTE
Local 00076	Toronto, Ont.	J. WERHUN
Local 00079	Edmonton, Alta.	G. PLESUK
Local 00091	Jasper, Alta.	D. SALES
Local 00093	Telkwa, B.C.	R. STORNESS-BLISS
Local 00099	Edmonton, Alta.	P. KRAKE
Local 00100	Burnaby, B.C.	T. FEDUCK
Local 00107	Winnipeg, Man.	J. HAYKO
Local 00110	Ottawa, Ont.	W.R. JOHNSTON
Local 00116	Fort Erie, Ont.	W.G. STORRY
Local 00126	Foxboro, Ont.	R. BELLWOOD
Local 00127	Borden, P.E.I.	K. SIGSWORTH
Local 00134	Don Mills, Ont.	L.S. MANN
Local 00142	Winnipeg, Man.	L. CAMINHA
Local 00146	Don Mills, Ont.	T. STOL
Local 00147	Bedford, N.S.	G. THOMAS
Local 00150	Kamloops, B.C.	M. NICOLA
Local 00154	Burnaby, B.C.	J. JONES
Local 00159	Don Mills, Ont.	T. SINGER
Local 00160	Ottawa, Ont.	M. RIVARD
Local 00167	North Bay, Ont.	W. DERRAH
Local 00170	London, Ont.	A. ERRINGTON
Local 00181	Don Mills, Ont.	P. RASHOTTE
Local 00185	Ottawa, Ont.	R. TINO
Local 00193	Lower Sackville, N.S.	B.E. COOLEN
Local 00206	Montréal, Qué.	I.C. QUINN
Local 00208	Cambridge, Ont.	C. HOADLEY
Local 00209	Winnipeg, Man.	P.L. FOX
Local 00210	Winnipeg, Man.	A. CERILLI
Local 00212	St. Catharines, Ont.	V. HEARN
Local 00216	Bolton, Ont.	R. JONES
Local 00226	Surrey, B.C.	G.T. ROBINSON
Local 00230	Ottawa, Ont.	L. MATTHEWS
Local 00241	Senneterre, Qué.	M. FRENETTE

Local 00253	Winnipeg, Man.	J.A. CRAIG
Local 00260	Ottawa, Ont.	M. CANTLEY
Local 00267	Ottawa, Ont.	M. STUBINSKI
Local 00268	Toronto, Ont.	D. APPLEYARD
Local 00271	Toronto, Ont.	J. TROUPE
Local 00272	Winnipeg, Man.	P. OLLINIK
Local 00273	Calgary, Alta.	P. SEEGOBIN
Local 00275	Vancouver, B.C.	M. DRISCOLL
Local 00276	Victoria, B.C.	J. DUNBAR
Local 00281	Ottawa, Ont.	A. WEPRUK
Local 00282	Chicoutimi, Qué.	F. GIRARD
Local 00283	Scarborough, Ont.	G. MacINNIS
Local 00284	Montréal, Qué.	G. BRISEBOIS
Local 00285	North Sydney, N.S.	J. PARSONS
Local 00286	St. John's, Nfld.	G. BROWN
Local 00288	Moncton, N.B.	V.P. LEGER
Local 00291	Kingston, Ont.	W. CAMPBELL
Local 00295	Ottawa, Ont.	C. MILLER
Local 00298	Cap-de-la-Madeleine, Qué.	S.M. LYNK
Local 00300	Montréal, Qué.	N. LOMBARDI
Local 00301	Montréal, Qué.	R. BIGGAR
Local 00304	Ottawa, Ont.	W. MAZMANIAN
Local 00306	Don Mills, Ont.	V.C. MILANI
Local 00307	Ottawa, Ont.	G. JONES
Local 00308	London, Ont.	R.J. STEVENS
Local 00311	London, Ont.	T. ERSKINE
Local 00312	Pointe St-Charles, Qué.	M. GREGOIRE
Local 00313	Winnipeg, Man.	J. BEYAK
Local 00314	Mt. Pearl, Nfld.	W. MATHESON
Local 00318	Borden, P.E.I.	W. MOORES
Local 00319	Brossard, Qué.	G. DUBUC
Local 00320	Montréal, Qué.	A. RAVARY
Local 00321	Souris, P.E.I.	D. JAY
Local 00323	Iroquois, Ont.	D. HENDERSON
Local 00325	Banff, Alta.	T. McPEEK
Local 00326	Vancouver, B.C.	C.T. DUNCAN
Local 00329	Saskatoon, Sask.	D. MARTIN
Local 00331	Melocheville, Qué.	L.G. BARRETTE
Local 00333	Halifax, N.S.	J.J. DE YOUNG
Local 00334	Ottawa, Ont.	J. MANBERG
Local 00335	Montréal, Qué.	M. HOUDE
Local 00338	Québec, Qué.	J.A. CALLAGHAN
Local 00341	St-Hyancinthe, Qué.	G. COTE
Local 00351	Toronto, Ont.	V. WYLIE
Local 00352	Winnipeg, Man.	G. BARRATT
Local 00353	Markham, Ont.	L. BEASLEY
Local 00354	Lachine, Qué.	L. CHIASSON
Local 00400	Vancouver, B.C.	D. FORSYTH
Local 00401	Port Colborne, Ont.	W. GONYOU
Local 00402	Port Colborne, Ont.	R. GREAVES
Local 00451	Toronto, Ont.	D. TILLEY

Local 00456	Essex, Ont.	D. BARTHOLOMEW
Local 00457	Toronto, Ont.	D.W. O'SHEA
Local 00504	Sydney, N.S.	L. POLLOCK
Local 00505	Truro, N.S.	M. LEWIS
Local 00506	Sydney, N.S.	T. BARRON
Local 00507	Glace Bay, N.S.	B.P. CHIASSON
Local 00509	Glace Bay, N.S.	R.W. WARNER
Local 00510	Sydney, N.S.	D. CAMPBELL
Local 00511	Montréal, Qué.	M.A. GARIEPY
Local 00511	Montréal, Qué.	R. MOREAU
Local 00515	Kitchener, Ont.	R. BILLINGS
Local 00517	Moncton, N.B.	C. MEIER
Local 00518	Willowdale, Ont.	M. ALLUM
Local 00520	Rivière-du-Loup, Qué.	R. LEMELIN
Local 00521	Moncton, N.B.	T. McGRATH
Local 00528	Moncton, N.B.	M.A. TAYLOR
Local 00531	Montréal, Qué.	M. MORETTO
Local 00534	Jasper, Alta.	D.A. STAPLES
Local 00550	Ottawa, Ont.	G. McDONALD
Local 00601	Glace Bay, N.S.	T. ROGERS
Local 00604	New Waterford, N.S.	J. MEERS
Local 00606	Halifax, N.S.	G.J. JOLLYMORE
Local 00606	Sydney, N.S.	B. O'ROURKE
Local 00607	Florence, N.S.	M. MacLEOD
Local 00608	Truro, N.S.	P.J. HARNISH
Local 00609	Inverness, N.S.	C. MacDONALD
Local 00610	Sydney, N.S.	R.G. CHASE
Local 00611	Halifax, N.S.	D. JANES
Local 00612	Truro, N.S.	A. McINTYRE
Local 00613	Dartmouth, N.S.	G.R. SABIN
Local 00614	Halifax, N.S.	J. GLINSKY
Local 00615	Halifax, N.S.	J.A. RITCHIE
Local 00619	Truro, N.S.	J.G. BOUDREAU
Local 00619	Halifax, N.S.	E.A. POWELL
Local 00620	Sydney, N.S.	A. GRANT
Local 00621	Sydney, N.S.	V.J. MacINTYRE

Canadian Merchant Service Guild
Guilde de la marine marchande du Canada

	Eastern Branch, Montréal, Qué.	L. DEMPSEY
	Eastern Branch, Montréal, Qué.	W. HOGG
	Western Branch, Vancouver, B.C.	A.W. DAVIS

Canadian Paperworkers Union
Syndicat canadien des travailleurs du papier

Local 00029	Edmundston, N.B.	J.L. LAFORGE
Local 00030	Saint John, N.B.	M. LEAVITT
Local 00039	Thunder Bay, Ont.	J. HUNTER
Local 00039	Thunder Bay, Ont.	D. HOLDER
Local 00063	Grand Falls, Nfld.	F. TREMBLETT
Local 00088	Grand Falls, Nfld.	A.A. KELLY

Local 00089	Kapuskasing, Ont.	R. PELLOW
Local 00105	Dryden, Ont.	T. DUNN
Local 00109	Iroquois Falls, Ont.	A.N. PAXTON
Local 00113	Kedwick, N.B.	D. Roy
Local 00120	Bathurst, N.B.	J. ROBBINS
Local 00137	Québec, Qué.	J.Y. DROLET
Local 00138	Ste-Anne-de-Beaupré, Qué.	M. GOUSSE
Local 00138	Beaupré, Qué.	C. L'HEUREUX
Local 00139	Grand-Mère, Qué.	P. BOUSQUET
Local 00142	Gatineau, Qué.	R. SANSCARTIER
Local 00146	Dalhousie, N.B.	C. HENRY
Local 00200	Québec, Qué.	R. QUINN
Local 00216	Cap-de-la-Madeleine, Qué.	H. PROVENCHER
Local 00219	Nackawic, N.B.	T. NOEL
Local 00233	Témiscaming, Qué.	F. LATOUR
Local 00250	Québec, Qué.	E. GALLANT
Local 00263	Dalhousie, N.B.	S. BELKINGHAM
Local 00290	Thorold, Ont.	J. HANSON
Local 00304	Toronto, Ont.	J. O'MARA
Local 00306	Fort Frances, Ont.	J. WOODS
Local 00433	Vancouver, B.C.	G. DIEKMAN
Local 00440	New Glasgow, N.S.	D. KEARLEY
Local 00456	Port Coquitlam, B.C.	B. PAYNE
Local 00528	Red Rock, Ont.	A. JONES
Local 00574	New Richmond, Qué.	E. WHITTOM
Local 00603	Prince George, BC.	S. LORD
Local 00641	Stoneham, Qué.	W. DESBIENS
Local 00648	Gatineau, Qué.	A. BOUCHARD
Local 00849	Montréal, Qué.	F. DUNBERRY
Local 00850	Winnipeg, Man.	J. ALEXANDER
Local 01103	Montréal, Qué.	H. VILLENEUVE
Local 01108	Edmonton, Alta.	N. MacLELLAN
Local 01403	The Pas, Man.	C. MONK
Local 01492	Quevillon, Qué.	R. LALANCETTE

Canadian Postmasters and Assistants Association
Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

Alta.-N.W.T. Branch, Newbrook, Alta.	H.G. HUMM
B.C. & Yukon Branch, Ucluelet, B.C.	L.E. BATCHELOR
Manitoba Branch, Birtle, Man.	A.J. HUNTER
Maritime Branch, Enfield, N.S.	E.L. BLOIS
Nfld. & Labrador Local, Grand Bank, Nfld.	R. HUNT
Ontario Branch, Finch, Ont.	R.J. ANDERSON
Ontario Branch, Finch, Ont.	D. MARSHALL
Ontario Branch, Finch, Ont.	A. PROCYK
Ontario Branch, Finch, Ont.	R.W. STARKEY
Québec Branch, Normandin, Qué.	J. CHOUINARD
Québec Branch, Normandin, Qué.	T. PEARSON
Québec Branch, Normandin, Qué.	M.A. SAMSON
Québec Branch, Normandin, Qué.	Y. TESSIER
Saskatchewan Branch, Carlyle, Sask.	G. VERBEKE

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des postiers du Canada

Brandon Local, Brandon, Man.	G. FISCHER
Campbellton Local, Campbellton, N.B.	W. MUNDLE
Castlegar Local, Winnipeg, Man.	G. FLORESCO
Cochrane Local, Toronto, Ont.	J. ALLICK
Edmonton Local, Edmonton, Alta.	T. OLENUK
Exploits Valley Local, Grand Falls, Nfld.	G. ASH
Fort Nelson Local, Fort Nelson, B.C.	D. KNIGHT
Fraser Valley Local, New Westminster, B.C.	P. MILLER
Fredericton/Oromocto, Fredericton, N.B.	M. O'NEILL
Guelph Local, Guelph, Ont.	L. GILLIAM
Hamilton Local, Hamilton, Ont.	B. GUST
Kingston Local, Kingston, Ont.	R.W. FLINT
Kitchener Local, Kitchener, Ont.	L. RUDRUM
Lethbridge Local, Lethbridge, Alta.	J. BAIL
London Local, London, Ont.	D. MEEHAN
Moncton Local, Moncton, N.B.	D. TINGLEY
Montréal Local, Montréal, Qué.	F. PAQUIN
Montréal Local, Montréal, Qué.	M. PERREAULT
Ottawa Local, Ottawa, Ont.	R. BURDEN
Port Alberni Local, Port Alberni, B.C.	P. WHITAKER
Powell River Local, Powell River, B.C.	J. LOGUE
Centre Québec Local, Sorel, Qué.	W. GRIMARD
Québec Local, Québec, Qué.	V. TREMBLAY
Red Deer Local, Red Deer, Alta.	J. DAVID
Regina Local, Regina, Sask.	M. BEHRNS
Saskatoon Local, Saskatoon, Sask.	K. JEWORSKI
Scarborough Local, Scarborough, Ont.	R. JONES
Scarborough Local, Scarborough, Ont.	P. PROCENKO
Smithers Local, Smithers, B.C.	L. LUKKARINEN
Swift Current Local, Swift Current, Sask.	J. FEHR
Terrace Local, Terrace, B.C.	D. MILLS
Timmins Local, Timmins, Ont.	C. LEE
Toronto Local, Toronto, Ont.	J. ALVIANO
Toronto Local, Toronto, Ont.	Je. BENNIE
Toronto Local, Toronto, Ont.	Jo. BENNIE
Toronto Local, Toronto, Ont.	B. BUCKELL
Toronto Local, Toronto, Ont.	T. HEFFERNAN
Toronto Local, Toronto, Ont.	V. HUGUES
Toronto Local, Toronto, Ont.	A. KOLOMPAR
Toronto Local, Toronto, Ont.	M. LARKIN
Toronto Local, Toronto, Ont.	L. WILLIAMS
Trail Local, Trail, B.C.	J. SMITH
Vancouver Local, Vancouver, B.C.	E. HOOGERS
Vancouver Local, Vancouver, B.C.	M. POLLACK
Victoria Local, Victoria, B.C.	L. HONEYBOURNE
Williams Lake Local, Williams Lake, B.C.	J. WOODS
Winnipeg Local, Winnipeg, Man.	D. CLARK
Woodstock Local, Woodstock, N.B.	P. MORIN

Canadian Union of Public Employees
Syndicat canadien de la fonction publique

Local 00001	Toronto, Ont.	H. MacLEOD
Local 00004	London, Ont.	D. WRIGHT
Local 00005	Hamilton, Ont.	H. WEBER
Local 00006	Sudbury, Ont.	G. RALPH
Local 00007	Regina, Sask.	D. FLAMAN
Local 00008	Calgary, Alta.	L. NORTHFIELD
Local 00008	Calgary, Alta.	M. SPRINGHETTI
Local 00009	Moose Jaw, Sask.	S. BEHMAN
Local 00021	Regina, Sask.	T. DIZY
Local 00023	Burnaby, B.C.	A. SLEIGHTHOLME
Local 00024	Pembroke, Ont.	G. LEVINE
Local 00027	Windsor, Ont.	R. SYKES
Local 00030	Edmonton, Alta.	K. BALKWILL
Local 00030	Edmonton, Alta.	S. ADDLEY
Local 00037	Calgary, Alta.	D. GALVIN
Local 00037	Calgary, Alta.	J. HEADLEY
Local 00038	Calgary, Alta.	J. CORCORAN
Local 00038	Calgary, Alta.	G. SCOTT
Local 00038	Calgary, Alta.	G. WILLIAMSON
Local 00040	Calgary, Alta.	R. MATTHEWS
Local 00043	Toronto, Ont.	E. GORDON
Local 00043	Toronto, Ont.	L. KOVACSI
Local 00043	Toronto, Ont.	T. LENATHEN
Local 00043	Toronto, Ont.	J. MELE
Local 00043	Toronto, Ont.	L. MURPHY
Local 00043	Toronto, Ont.	M. STOECKLE
Local 00055	Moose Jaw, Sask.	J. SWAOK
Local 00059	Saskatoon, Sask.	J.W. BOA
Local 00063	Toronto, Ont.	E. SKINNER
Local 00079	Toronto, Ont.	D. BEAL
Local 00079	Toronto, Ont.	J. BROOME
Local 00079	Toronto, Ont.	L. BRUMMEL
Local 00079	Toronto, Ont.	D. CASEY
Local 00079	Toronto, Ont.	M. COLLINS
Local 00079	Toronto, Ont.	P. DARKE
Local 00079	Toronto, Ont.	S. DAVID
Local 00079	Toronto, Ont.	F. DEMONE
Local 00079	Toronto, Ont.	G. DIXON
Local 00079	Toronto, Ont.	R. DOYLE
Local 00079	Toronto, Ont.	R. DRAXL
Local 00079	Toronto, Ont.	A. DUBAS
Local 00079	Toronto, Ont.	G. JOHNSON
Local 00082	Windsor, Ont.	M. WARNER
Local 00087	Thunder Bay, Ont.	J.M. MONGRAIN
Local 00101	London, Ont.	R. SHOLTANUK
Local 00103	Toronto, Ont.	P.J. O'KEEFE
Local 00110	Winnipeg, Man.	M. IWASIENKO
Local 00114	Toronto, Ont.	J. DORAN
Local 00116	Vancouver, B.C.	K. ANDREWS

Local 00116	Vancouver, B.C.	M. STEWART
Local 00132	Oshawa, Ont.	B. PYE
Local 00133	Niagara Falls, Ont.	V. SCARINGI
Local 00134	Toronto, Ont.	J. SKEBA
Local 00138	Sudbury, Ont.	W. APPELLE
Local 00148	Sudbury, Ont.	G. LEBEL
Local 00149	Scarborough, Ont.	G. COOPMAN
Local 00150	St. Catharines, Ont.	M. STOKES
Local 00151	St. Catharines, Ont.	M. MATTHEWS
Local 00155	St. Catharines, Ont.	T. KELLY
Local 00157	St. Catharines, Ont.	K. NESBITT
Local 00167	Hamilton, Ont.	D. MacLEOD
Local 00176	Regina, Sask.	G. WINDRUM
Local 00182	Calgary, Alta.	M. CREFMAN
Local 00185	Toronto, Ont.	D. MacLEAN
Local 00207	Sudbury, Ont.	R. GLEASON
Local 00218	Whitby, Ont.	B. DEMPERS
Local 00228	Flin Flon, Man.	I. YOUNG
Local 00250	Oshawa, Ont.	R. GOODING
Local 00256	Guelph, Ont.	A. GEORGE
Local 00305	Montréal, Qué.	P. INGENITO
Local 00311	Noranda, Qué.	G. LANDRY
Local 00336	Selkirk, Man.	P. MOIST
Local 00338	Kelowna, B.C.	J. KELLY
Local 00339	Vancouver, B.C.	D. JOLLY
Local 00368	Agincourt, Ont.	L. THIFFAULT
Local 00379	Burnaby, B.C.	C. JORDAN
Local 00386	Coquitlam, B.C.	T. SPOONER
Local 00388	Victoria, B.C.	C. GRAHAM
Local 00389	Vancouver, B.C.	M. KERRY
Local 00401	Nanaimo, B.C.	M. DUMLER
Local 00402	Surrey, B.C.	J. LE MAISTRE
Local 00407	Burnaby, B.C.	M. D'AMICO
Local 00410	Victoria, B.C.	B. BIG CANOE
Local 00417	Red Deer, Alta.	R. MALCOLM
Local 00429	Montréal, Qué.	A. LALANDE
Local 00488	Corner Brook, Nfld.	D. RYAN
Local 00500	Winnipeg, Man.	R. BEHRENDT
Local 00500	Winnipeg, Man.	E. BLACKMAN
Local 00500	Winnipeg, Man.	J. BURNS
Local 00500	Winnipeg, Man.	G. COYSTON
Local 00500	Winnipeg, Man.	D. KINNIBURGH
Local 00500	Winnipeg, Man.	R. LAND
Local 00500	Winnipeg, Man.	S. MILIMAC
Local 00500	Winnipeg, Man.	S. MORTLOCK
Local 00500	Winnipeg, Man.	J. NEIL
Local 00503	Ottawa, Ont.	L. CAPELLO
Local 00503	Ottawa, Ont.	A. CARON
Local 00503	Ottawa, Ont.	R. DINELLE
Local 00503	Ottawa, Ont.	R. CARDIFF
Local 00528	Leamington, Ont.	J. ANDERSON

Local 00535	Ottawa, Ont.	J. DOWELL
Local 00545	Scarborough, Ont.	P. PERKINS
Local 00561	Coquitlam, B.C.	G. CAMPBELL
Local 00569	St. John's, Nfld.	T. O'LEARY
Local 00606	Nanaimo, B.C.	L. WILLIAMSON
Local 00666	St. John's, Nfld.	K. HILMER
Local 00667	Toronto, Ont.	B. MAY
Local 00668	Ottawa, Ont.	R. PATERSON
Local 00670	St. John's, Nfld.	A. WATERSON
Local 00676	Ottawa, Ont.	R. RAYMOND
Local 00677	Toronto, Ont.	B. CARLYLE
Local 00678	Windsor, Ont.	B. THORSTEINSON
Local 00679	Windsor, Ont.	L. CARTER
Local 00681	Calgary, Alta.	M. LORENZ
Local 00683	Ste-Foy, Qué.	M. POULIOT
Local 00688	Corner Brook, Nfld.	J.E. MELLING
Local 00692	Halifax, N.S.	G. JOHNSON
Local 00694	Headingley, Man.	D. MEYER
Local 00709	Calgary, Alta.	J. JACOBSON
Local 00716	Richmond, B.C.	P. CHARLES
Local 00727	Port Alberni, B.C.	G. JONES
Local 00728	Surrey, B.C.	P. WORONIUK
Local 00741	New Glasgow, N.S.	A.K. CUNNINGHAM
Local 00771	Toronto, Ont.	C. BAIRD
Local 00778	Hamilton, Ont.	L. HILL
Local 00783	Cornwall, Ont.	H. FETTERLY
Local 00786	Hamilton, Ont.	T. STEELE
Local 00787	Grande Prairie, Alta.	F.M. BROWN
Local 00794	Hamilton, Ont.	A. GIBSON
Local 00808	Etobicoke, Ont.	J. McLAUGHLAN
Local 00831	Brampton, Ont.	R.J. BENHAM
Local 00835	Yarmouth, N.S.	P.N. STODDARD
Local 00838	Red Deer, Alta.	P. ROMBOUTS
Local 00847	Burnaby, B.C.	J. DENOFREO
Local 00855	Lindsay, Ont.	G. JORDAN
Local 00856	Dalhousie, N.B.	B. HUARD
Local 00859	Saskatoon, Sask.	M. HNATIUK
Local 00870	Ottawa, Ont.	M. HURLEY
Local 00883	Stittsville, Ont.	P. OSMERS
Local 00895	Sudbury, Ont.	J.C. OOST
Local 00900	Kamloops, B.C.	L. BROOKS
Local 00904	New Liskeard, Ont.	A. GAUVREAU
Local 00904	New Liskeard, Ont.	D. McLELLAN
Local 00906	Ajax, Ont.	P. BARRY
Local 00907	Kingston, Ont.	J. WALKER
Local 00911	St. Catharines, Ont.	G. NORTON
Local 00930	Montréal, Qué.	R. CROTEAU-CROZE
Local 00947	Victoria, B.C.	H.C. BARNES
Local 00951	Victoria, B.C.	G. McGUIRE
Local 00966	Brampton, Ont.	R. FERGUSON
Local 00967	Toronto, Ont.	R. GARCIA-BAREA

Local 00974	Saskatoon, Sask.	S. BRAIDEK
Local 00982	London, Ont.	P. SENAY
Local 00990	Grand Falls, Nfld.	A. EARLE
Local 00994	Bramalea, Ont.	D. PATON
Local 00998	Winnipeg, Man.	S. DENESIUK
Local 01000	Toronto, Ont.	B. BERRY
Local 01000	Toronto, Ont.	C. CHENNELLS
Local 01000	Toronto, Ont.	J. FILMAN
Local 01000	Toronto, Ont.	D. HEFFERNAN
Local 01000	Toronto, Ont.	E. HOUGH
Local 01000	Toronto, Ont.	B. KIRKCONNELL
Local 01000	Toronto, Ont.	J. MacDONALD
Local 01000	Toronto, Ont.	G. McCABE
Local 01000	Toronto, Ont.	D. McKINNON
Local 01000	Toronto, Ont.	P. McRORIE
Local 01000	Toronto, Ont.	J. MURPHY
Local 01000	Toronto, Ont.	R. SCHWEYER
Local 01000	Toronto, Ont.	D. SHAW
Local 01000	Toronto, Ont.	K.C. CUMMINGS
Local 01000	Toronto, Ont.	L. URBAN
Local 01000	Toronto, Ont.	A. WALTON
Local 01002	Portage La Prairie, Man.	C. LAMBERT
Local 01003	Toronto, Ont.	J. READ
Local 01004	Vancouver, B.C.	D. FOSTER
Local 01004	Vancouver, B.C.	N. MacKENZIE
Local 01004	Vancouver, B.C.	K. DAVIDSON
Local 01011	Hamilton, Ont.	G. ALLAN
Local 01028	Dartmouth, N.S.	B. WARRELL
Local 01032	Brooks, Alta.	C. SHIELD
Local 01082	Halifax, N.S.	H. MILBURY
Local 01091	Delta, B.C.	E. HELGREN
Local 01097	St. Catharines, Ont.	A. WILLIAMSON
Local 01106	Etobicoke, Ont.	V. CHIASSON
Local 01108	Ste-Foy, Qué.	R. ALLARD
Local 01113	Pont-Viau, Laval, Qué.	J. VACHON
Local 01114	Sherbrooke, Qué.	R. LESSARD
Local 01115	Welland, Ont.	T. MOREY
Local 01132	Tecumseh, Ont.	L. TURNER
Local 01138	Regina, Sask.	J. BEATTIE
Local 01144	Toronto, Ont.	C. McQUARRIE
Local 01145	Charlottetown, P.E.I.	R. CROCKETT
Local 01166	London, Ont.	G. MacDONALD
Local 01169	Calgary, Alta.	M. McCREARY
Local 01185	Digby, N.S.	H. LENNON
Local 01190	Fredericton, N.B.	G. ARSENEAULT
Local 01190	Fredericton, N.B.	J. FERRON
Local 01190	Fredericton, N.B.	G. HEBERT
Local 01190	Fredericton, N.B.	J. SIROIS
Local 01224	Sherbrooke, Qué.	M. MELANCON
Local 01230	Toronto, Ont.	T. BRIBRIESCO
Local 01240	Calgary, Alta.	L. GODIN

Local 01244	Montréal, Qué.	M. BRULOTTE
Local 01245	Halifax, N.S.	J.J. HARVEY
Local 01260	Burnaby, B.C.	D. ADAMS
Local 01263	St. Catharines, Ont.	P. FREEMAN
Local 01265	Downsview, Ont.	F. ALEXANDER
Local 01267	Mission, B.C.	D. HILDEBRANDT
Local 01271	St. John's, Nfld.	F. MATTHEWS
Local 01274	Ville de Vanier, Qué.	R. POULIN
Local 01280	Scarborough, Ont.	L. MELE
Local 01281	Toronto, Ont.	R. SCHEV
Local 01285	Rossland, B.C.	E. HAGGAN
Local 01287	St. Catharines, Ont.	E. WALDRON
Local 01289	St. John's, Nfld.	D.C. BISHOP
Local 01295	St. Catharines, Ont.	J. JOHNSTON
Local 01302	Kingston, Ont.	W.D.R. MILLAGE
Local 01310	Barrie, Ont.	S. STREET
Local 01317	Thorold, Ont.	S. AMADIO
Local 01320	Ottawa, Ont.	M. PATERSON
Local 01325	Toronto, Ont.	S. DONALDSON
Local 01328	West Hill, Ont.	J. ROWAN
Local 01334	Guelph, Ont.	R.G. ANDERSON
Local 01344	Hamilton, Ont.	R. BROWNRIDGE
Local 01348	Amherstburg, Ont.	R. NUNNEY
Local 01353	Downsview, Ont.	K. HACK
Local 01357	Hinton, Alta.	M. HOUSE
Local 01357	Hinton, Alta.	C. LETENDRE
Local 01359	Keswick, Ont.	P. STRICKLEY
Local 01400	Ottawa, Ont.	J.R. CALBERT
Local 01442	St. Catharines, Ont.	E. HOVEY
Local 01445	Red Deer, Alta.	J.D. MURRAY
Local 01486	Regina, Sask.	J. KEMP
Local 01487	Scarborough, Ont.	D. SANGSTER
Local 01505	Ft. McMurray, Alta.	G. COURCHESNE
Local 01508	Burnstown, Ont.	C. WISHART
Local 01511	Montréal, Qué.	S. LALONDE
Local 01522	Winnipeg, Man.	H. MATTHEWS
Local 01550	Winnipeg, Man.	D. COUTU
Local 01550	Winnipeg, Man.	K. HOUSTON
Local 01550	Winnipeg, Man.	C. JOHNSON
Local 01560	St. John's, Nfld.	T. MAYO
Local 01563	Sarnia, Ont.	I.K. HILLIER
Local 01569	Westmount, Qué.	D. CROMBIE
Local 01573	Québec, Qué.	A. DIONNE
Local 01582	Toronto, Ont.	J. DARCY
Local 01590	Scarborough, Ont.	A. SPENCE
Local 01594	Regina, Sask.	L. WAHL
Local 01599	Winnipeg, Man.	D. MULOIN
Local 01608	Arborg, Man.	C. DERHAM
Local 01613	Sydney, N.S.	M. McINTYRE
Local 01615	St. John's, Nfld.	P. CAVE
Local 01629	Winnipeg, Man.	B. McMANAMAN

Local 01638	Ste-Foy, Qué.	R. HOUDE
Local 01657	Ottawa, Ont.	M. DE GIOVANNI
Local 01681	Windsor, Ont.	S. BOWDITCH
Local 01727	Timmins, Ont.	R. LOISELLE
Local 01733	Laval, Qué.	Y. LAMONTAGNE
Local 01742	St. Catharines, Ont.	G.W. WILSON
Local 01744	Toronto, Ont.	B. SEEK
Local 01749	Toronto, Ont.	K. McGOVERN
Local 01750	Don Mills, Ont.	R. CARNOVALE
Local 01750	Don Mills, Ont.	C. HAFFENDEN
Local 01750	Don Mills, Ont.	W. KURTH
Local 01764	Oshawa, Ont.	W.J. HARFORD
Local 01767	Delta, B.C.	D.G. ROBSON
Local 01770	Charlottetown, P.E.I.	R. ARSENAULT
Local 01772	Unity, Sask.	G. VANDERLINDE
Local 01781	Kenora, Ont.	M. FULTON
Local 01784	Cobourg, Ont.	T. O'CONNOR
Local 01804	Terrace, B.C.	J. LAMB
Local 01806	Toronto, Ont.	B. WILSON
Local 01816	Vancouver, B.C.	S. FILLEUL
Local 01858	Nanaimo, B.C.	B. KIRK
Local 01871	Saskatoon, Sask.	S. SMART
Local 01874	Bramalea, Ont.	D. DOCHERTY
Local 01883	Kitchener, Ont.	M. WHALEY
Local 01904	Yorkton, Sask.	J. AHLERS
Local 01914	Brandon, Man.	C. CARLSON
Local 01953	Queensville, Ont.	A. MONTAGNESE
Local 01974	Kingston, Ont.	S. CUPIDO
Local 01974	Kingston, Ont.	A. SEARS
Local 01975	Regina, Sask.	D. DANYLCHUK
Local 01975	Saskatoon, Sask.	A. ENS
Local 01975	Saskatoon, Sask.	G. MAKAHONUK
Local 01983	Montréal, Qué.	P. DUCAP
Local 01983	Montréal, Qué.	J. FLYNN
Local 01983	Montréal, Qué.	G. GIGUERE
Local 01983	Montréal, Qué.	M. HUNTER
Local 01983	Montréal, Qué.	G. JOYCE
Local 01983	Montréal, Qué.	A. MESSIER
Local 01983	Montréal, Qué.	M. VEZINA
Local 01989	Mississauga, Ont.	R. ROLFE
Local 01996	Downsview, Ont.	T. HUNT
Local 02000	Montréal, Qué.	G. MARTIN
Local 02000	Montréal, Qué.	C. MORRISSEAU
Local 02012	Burnaby, B.C.	G. ERRINGTON
Local 02023	St. Catharines, Ont.	R. VEILLETTE
Local 02028	Windsor, Ont.	C.G. MASSE
Local 02046	New Waterford, N.S.	G.J. O'NEILL
Local 02051	Québec, Qué.	R. HOTTE
Local 02059	Ottawa, Ont.	C. DUNGEY
Local 02064	Mount Hope, Ont.	W.F. BROWN
Local 02079	Moncton, N.B.	N.J. BOURQUE

Local 02105	Laval, Qué.	M. CHAUVETTE
Local 02111	Edmonton, Alta.	P. MORTON
Local 02114	Wainwright, Alta.	J. DEVISSER
Local 02121	Hawkesbury, Ont.	B. DAVIS
Local 02148	Montréal, Qué.	Y. LAVOIE
Local 02157	Fort McMurray, Alta.	R. SYLVESTRE
Local 02165	Sault Ste. Marie, Ont.	K. CHARSLEY
Local 02184	Montréal, Qué.	A. MORRISON
Local 02187	Ottawa, Ont.	L.G. MARKS
Local 02191	Toronto, Ont.	P. MAYE
Local 02204	Ottawa, Ont.	R. BALNIS
Local 02213	Montréal, Qué.	G. ETHIER
Local 02220	St. Catharines, Ont.	C. HAECK
Local 02241	Burnaby, B.C.	L. STAIR
Local 02269	Burnaby, B.C.	M.L. KRAMER
Local 02296	Thunder Bay, Ont.	J. BERTINUSON
Local 02306	St. John's, Nfld.	B. MATTHEWS
Local 02307	Bernières, Qué	A. MOREAU
Local 02323	Ottawa, Ont.	D. KROPP
Local 02328	St. Catharines, Ont.	T. BAXTER
Local 02348	Winnipeg, Man.	B. WOOD
Local 02360	Ste-Foy, Qué.	L. HARVEY
Local 02410	Vegreville, Alta.	R. JONGSMA
Local 02419	Regina, Sask.	H. MAGON
Local 02424	Ottawa, Ont.	S. GRUDA
Local 02437	Ottawa, Ont.	J. KING
Local 02441	Charlesbourg, Qué.	G. CAREAU
Local 02446	Desberats, Ont.	L. NICHOLSON
Local 02449	St. John's, Nfld.	L. POWER
Local 02509	Winnipeg, Man.	N. ADDISON
Local 02545	Fort McMurray, Alta.	K. BREBANT
Local 02549	Québec, Qué.	B. MERCIER
Local 02574	St. Anthony, Nfld.	D. MEANEY
Local 02582	Saskatoon, Sask.	G. CAUDLE
Local 02595	Ottawa, Ont.	B. COSTIGLIOLA
Local 02669	Saskatoon, Sask.	B. SADOWAY
Local 02679	St-Laurent, Qué.	L. BARRETTE
Local 02680	Montréal, Qué.	A.M. BOURQUE
Local 02699	Abbotsford, B.C.	J. QUAIL
Local 02702	Seaforth, Ont.	S. HENNESSY
Local 02722	Toronto, Ont.	M.V. CORKERY
Local 02770	Ottawa, Ont.	A. BERUBE
Local 02776	Wabamum, Alta.	J. DIVITT
Local 02802	Niagara-on-the-Lake, Ont.	L. DUTTON
Local 02808	Québec, Qué.	C. BUSSIERES
Local 02850	Montréal, Qué.	D. MASSON
Local 02960	Montréal, Qué.	L. CAUCHY
Local 02885	Montréal, Qué.	R. GAGNON
Local 02885	Montréal, Qué.	M. GIRARD
Local 02893	North Bay, Ont.	A. BOWES
Local 02967	Montréal, Qué.	L. McBREEN

Local 02969	Montréal, Qué.	P. RODGERS
Local 02976	Perth, Ont.	M.P. BURKE
Local 02979	Vancouver, B.C.	J. GEROW
Local 03033	Sault Ste. Marie, Ont.	H. O'REGAN
Local 03540	Sault Ste. Marie, Ont.	C. WILSON
AHEU	Edmonton, Alta.	E. MITCHELL
AHEU	Edmonton, Alta.	H. PUFF
CUE	Vancouver, B.C.	P. HOUSE

Canadian Union of United Brewery, Flour, Cereal, Soft Drink and Distillery Workers
Union canadienne des travailleurs unis des brasseries, farine, céréales, liqueurs douces et distilleries

Local 00227	Beausejour, Man.	R. SMYRICHINSKY
Local 00248	Red Deer, Alta.	M. JOHNSTON
Local 00278	Rexdale, Ont.	F. KIESWETTER
Local 00305	Sudbury, Ont.	J. WEIR
Local 00306	Barrie, Ont.	J. YONEYAMA
Local 00326	Rexdale, Ont.	P. MAGEE
Local 00330	Winnipeg, Man.	H. LOSTER
Local 00335	Rexdale, Ont.	R. AYRES
Local 00336	Brantford, Ont.	B. NOONAN
Local 00350	Edmonton, Alta.	B. SMITH
Local 00358	Rexdale, Ont.	E.G. REED
Local 00361	Halifax, N.S.	G. FORAN

Communications and Electrical Workers of Canada
Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada

Local 00001	Regina, Sask.	D. ANDERSON
Local 00001	Regina, Sask.	J. SCHREFFLER
Local 00001	Regina, Sask.	L. LANE
Local 00002	Saskatoon, Sask.	R. BIDWELL
Local 00003	Regina, Sask.	D. POITRAS
Local 00004	Toronto, Ont.	J. GRAY
Local 00005	Winnipeg, Man.	E. CLUNE
Local 00006	Timmins, Ont.	P. KLYM
Local 00007	Winnipeg, Man.	B. MARTIN
Local 00009	Toronto, Ont.	E.H. NORTON
Local 00016	Toronto, Ont.	M.E. WILSON
Local 00022	Regina, Sask.	P. BLACKSTAFFE
Local 00025	Toronto, Ont.	R. HAWES
Local 00025	Toronto, Ont.	G. MULLEY
Local 00026	Mississauga, Ont.	V. MORDEN
Local 00026	Mississauga, Ont.	R. MORTIMER
Local 00027	Don Mills, Ont.	G. SNEE
Local 00029	Omemee, Ont.	J.W. ISAAL
Local 00030	Belleville, Ont.	D. NEWMAN
Local 00031	Kingston, Ont.	H.M. OTTENHOF
Local 00032	Toronto, Ont.	W.N. BURNS
Local 00034	Ottawa, Ont.	K. CHARMAN
Local 00036	North Bay, Ont.	L.J. BROWN

Local 00037	Sudbury, Ont.	G. ADAM
Local 00038	Toronto, Ont.	R.C. LONG
Local 00040	Toronto, Ont.	G. CWITCO
Local 00042	Hamilton, Ont.	D.T. WILSON
Local 00043	Thorold, Ont.	M. LETOURNEAU
Local 00045	Brantford, Ont.	B. WARD
Local 00047	Windsor, Ont.	L. RENAUD
Local 00050	Toronto, Ont.	G. LARTER
Local 00051	Ottawa, Ont.	D.R. ROBINSON
Local 00052	Newmarket, Ont.	J. McCLELLAND
Local 00080	Hull, Qué.	R. BERCIER
Local 00086	Verdun, Qué.	C. CHARLEBOIS
Local 00401	Charlottetown, P.E.I.	T. CULLEN
Local 00410	St. John's, Nfld.	N. FLYNN
Local 00522	St-Laurent, Qué.	J.P. BLANCHARD
Local 00532	Midland, Ont.	J. COUNAHAN
Local 00534	Cobourg, Ont.	L. NICHOLAS
Local 00537	Trenton, Ont.	J. FOLEY
Local 00544	Oakville, Ont.	J. CUMMING
Local 00545	St. Catharines, Ont.	V. COPELAND
Local 00545	Mississauga, Ont.	A. PRINCIPE
Local 00549	Toronto, Ont.	N. SCHUST
Local 00553	Brantford, Ont.	G. PATTINSON
Local 00574	Owen Sound, Ont.	D. MARTIN
Local 00591	Edmonton, Alta.	A. PRYDE
Local 00595	Cambridge, Ont.	H. BOOMER
Local 00599	Peterborough, Ont.	J. LOUCKS

Distillery, Wine & Allied Workers' International Union
Union internationale des employés de distilleries, vins et industries connexes

Local 00048	Cambridge, Ont.	J. GORDON
Local 00064	LaSalle, Qué.	C. CARRIER

Energy and Chemical Workers Union
Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie

Local 00001	Willowdale, Ont.	B. HAYES
Local 00008	Brampton, Ont.	M. O'LEARY
Local 00028	Lyn, Ont.	G. PETTEM
Local 00039	Listowel, Ont.	W. McTAGGART
Local 00045	Newmarket, Ont.	D. UBLANSKY
Local 00048	Saskatoon, Sask.	D.W. JOSEPHSON
Local 00067	Willowdale, Ont.	D. VAN NOSTRAND
Local 00069	London, Ont.	K.V. ROGERS
Local 00132	Montréal, Qué.	G. PARENT
Local 00141	Montréal, Qué.	W. LAVERY
Local 00143	Valleyfield, Qué.	F. GAGNE
Local 00294	Havelock, Ont.	E. BATTEN
Local 00300	Sarnia, Ont.	D. PRETTY
Local 00400	Edmonton, Alta.	N. SCHINDEL

Local 00435	Aurora, Ont.	J. MORE
Local 00501	Edmonton, Alta.	C.N. REIMER
Local 00513	Willowdale, Ont.	B. MacDONALD
Local 00517	Willowdale, Ont.	G. HENRY
Local 00541	Gatineau, Qué.	E. NELSON
Local 00594	Regina, Sask.	S. MICHALUK
Local 00595	Esterhazy, Sask.	T. HAAS
Local 00601	Burnaby, B.C.	R.A. WHITE
Local 00633	Burlington, Ont.	R. McVEA
Local 00649	Regina, Sask.	G. STEININGER
Local 00666	Edmonton, Alta.	W. KOLBA
Local 00672	Sarnia, Ont.	J. HALEY
Local 00728	Edmonton, Alta.	H. GAUTHIER
Local 00746	Burstall, Sask.	E. LAPOINTE
Local 00758	Windsor, Ont.	L. GIRARD
Local 00764	London, Ont.	J. BOLDUC
Local 00773	Calgary, Alta.	G. SHURY
Local 00795	Willowdale, Ont.	L. PHILLIPS
Local 00800	Sarnia, Ont.	T. LILLEY
Local 00848	Sarnia, Ont.	R. TAYLOR
Local 00851	Whitecourt, Alta.	W. HOLMES
Local 00876	Sault Ste. Marie, Ont.	S. SULLIVAN
Local 00892	Esterhazy, Sask.	R. BEITEL
Local 00909	Edmonton, Alta.	A. THEOBALD
Local 00911	Regina, Sask.	E. JESPERSEN
Local 00914	Sarnia, Ont.	N.F. BRAIN
Local 00914	Sarnia, Ont.	J.R. HEALEY
Local 00914	Sarnia, Ont.	B. KINART
Local 00927	Charlesbourg Ouest, Qué.	A. RAICHE
Local 00938	London, Ont.	D. SCRIVENS
Local 00999	Chatham, Ont.	C.F. O'RAE
Local 06720	Ottawa, Ont.	G. DELORY

FTQ-Construction

FIPOE	Montréal, Qué.	J. LAVALLEE

Glass, Pottery, Plastics & Allied Workers' International Union
Union internationale, verre, poterie, plastique et autres travailleurs

Local 00231	Toronto, Ont.	F. PELUSO
Local 00366	Oakville, Ont.	V. COLOSIMO
Local 00367	Cornwall, Ont.	R. BRISSARD

Grain Services Union
Syndicat des services du grain

S.W.P. Local	Regina, Sask.	H. LAMONTAGNE
S.W.P. Local	Regina, Sask.	D. TAYLOR

Graphic Communications International Union
Syndicat international des communications graphiques

Local 00010	Willowdale, Ont.	A.W. Hall
Local 00145	Montréal, Qué.	D. McKAY
Local 00145	Montréal, Qué.	Y. ROUSSEAU
Local 00466	Willowdale, Ont.	J. ELLIOT
Local 00466	Willowdale, Ont.	R. TOWNSEND
Local 00500	Toronto, Ont.	K. MAGNUS

Hospital Employees' Union
Syndicat des employés d'hôpitaux

Local 00180	Vancouver, B.C.	H. BURNELL
Local 00180	Vancouver, B.C.	K. ANDERSON
Local 00180	Vancouver, B.C.	N. ANDERSON
Local 00180	Vancouver, B.C.	B. BAILEY
Local 00180	Vancouver, B.C.	M. BARKER
Local 00180	Vancouver, B.C.	K. BOYD
Local 00180	Vancouver, B.C.	J. HARVEY
Local 00180	Vancouver, B.C.	B.G. CATTO
Local 00180	Burnaby, B.C.	K. CHERRIS
Local 00180	Vancouver, B.C.	J. COOKE
Local 00180	Vancouver, B.C.	S.P. DAVIES
Local 00180	Vancouver, B.C.	H. DAVIS
Local 00180	Vancouver, B.C.	J. DAWSON
Local 00180	Vancouver, B.C.	A. DORVAL
Local 00180	Vancouver, B.C.	W.D. BALLARD
Local 00180	Trail, B.C.	L. BIBO
Local 00180	Trail, B.C.	G. GOLDADE
Local 00180	Vancouver, B.C.	G. GOOCH
Local 00180	Vancouver, B.C.	P. HALL
Local 00180	Vancouver, B.C.	R. HARDWICK
Local 00180	Vancouver, B.C.	C. HEIN
Local 00180	Vancouver, B.C.	D. JEFFERY
Local 00180	Vancouver, B.C.	J.G. JOHNSTON
Local 00180	Vancouver, B.C.	R. L'HEUREUX
Local 00180	Vancouver, B.C.	M. LAPLANTE
Local 00180	Vancouver, B.C.	G.L. LARGE
Local 00180	Vancouver, B.C.	.H. LEE TOO
Local 00180	Vancouver, B.C.	B. MacDONALD
Local 00180	Vancouver, B.C.	N. MacDONALD
Local 00180	Vancouver, B.C.	E. MARSHALL
Local 00180	Vancouver, B.C.	T. MOIMOI
Local 00180	Vancouver, B.C.	F. MUZIN
Local 00180	Vancouver, B.C.	J. NORLIN
Local 00180	Vancouver, B.C.	D. PERRY
Local 00180	Vancouver, B.C.	C. RANDLE
Local 00180	Nelson, B.C.	J.S. REESE
Local 00180	Parksville, B.C.	J. RUSSELL
Local 00180	Vancouver, B.C.	J. SERAFINI
Local 00180	Vancouver, B.C.	S. SHARP
Local 00180	Vancouver, B.C.	P. SHIPLACK

Local 00180	Sardis, B.C.	T.S. SIEMENS
Local 00180	Vancouver, B.C.	S. VOHRA
Local 00180	Vancouver, B.C.	T. WILDEMAN
Local 00180	Vancouver, B.C.	D. WINDSOR

Hotel Employees' and Restaurant Employees' International Union
Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants

Local 00031	Montréal, Qué.	J. STAMOS
Local 00040	Burnaby, F	J. ARNOLD
Local 00040	Burnaby, B.C.	R.J. BONAR
Local 00040	Burnaby, B.C.	M. KLEIN
Local 00040	Burnaby, B.C.	L. RANKIN
Local 00075	Toronto, Ont.	J. ADAMS
Local 00075	Toronto, Ont.	J.G. BELANGER
Local 00075	Toronto, Ont.	L. BROWN
Local 00075	Toronto, Ont.	F. CABRITA
Local 00075	Toronto, Ont.	H. GREEN
Local 00075	Toronto, Ont.	A. JEROME
Local 00075	Toronto, Ont.	L. MAN KEE
Local 00075	Toronto, Ont.	C. MARSHALL
Local 00075	Toronto, Ont.	G. PINEO
Local 00088	Richmond Hill, Qué.	A. KENNOWAY
Local 00088	Richmond Hill, Qué.	J. WHYTE
Local 00206	Winnipeg, Man.	E. GORALSKI
Local 00261	Ottawa, Ont.	F. DE PEDRO
Local 00261	Ottawa, Ont.	E. DUNN
Local 08470	Charlesbourg, Qué.	G. PROULX

International Alliance of Theatrical Stage Employees
and Moving Picture Machine Operators of U.S. and Canada
Alliance internationale des employés de la scène et
des projectionnistes des États-Unis et du Canada

Local 00173	Toronto, Ont.	G. HULSE
Local 00873	Toronto, Ont.	H. MONTGOMERIE

International Association of Fire Fighters
Association internationale des pompiers

Local 00113	Toronto, Ont.	G. GRIEVE
Local 00113	Toronto, Ont.	P. McCABE
Local 01068	Etobicoke, Ont.	V. CLARK

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association international des machinistes et des
travailleurs de l'aéroastronautique

Local 00054	Kingston, Ont.	G. LAWLOR
Local 00110	Stratford, Ont.	D. GRAHAM
Local 00118	Montréal, Qué.	Y. VIEL
Local 00235	Islington, Ont.	S. CONNOR
Local 00357	Calgary, Alta.	L. ERLICHMAN
Local 00412	Ottawa, Ont.	R. MORIN
Local 00423	Chateauguay, Qué.	M. FAFARD

Local 00484	Winnipeg, Man.	W. CAMERON
Local 00594	Moncton, N.B.	G. CALLENDAR
Local 00631	Montréal, Qué.	W. BOYCHUCK
Local 00692	Burnaby, B.C.	R. BIGGAR
Local 00692	Burnaby, B.C.	B. BROWN
Local 00692	Burnaby, B.C.	H. SPANCERS
Local 00712	Montréal, Qué.	N. CHERRY
Local 00712	Montréal, Qué.	M. CLERMONT
Local 00712	Montréal, Qué.	R. VALERIO
Local 00756	London, Ont.	C. FORDYCE
Local 00764	Richmond, B.C.	J. QUINN
Local 00869	Lachine, Qué.	E. GIRARD
Local 00901	Scarborough, Ont.	B. WALKER
Local 00922	Rock-Forest, Qué.	P. DAIGLE
Local 00962	St-Laurent, Qué.	J.P. ASSAFF
Local 01105	Brantford, Ont.	W. BORCHENKO
Local 01006	St-Laurent, Qué.	M. STE-MARIE
Local 01120	Thunder Bay, Ont.	F. HIMESHAZI
Local 01148	L'Assomption, Qué.	R. CODERRE
Local 01250	Lower Sackville, N.S.	N. KEMP
Local 01252	Downsview, Ont.	D. DEVEREUX
Local 01257	Don Mills, Ont.	T. TOTOK
Local 01295	Mississauga, Ont.	K. McCULLOCH
Local 01579	Edmonton, Alta.	H. McKIM
Local 01660	Lachine, Qué.	M. LABELLE
Local 01673	Brantford, Ont.	D. HOUSTON
Local 01681	Calgary, Alta.	C. ANDERSON
Local 01751	St-Laurent, Qué.	G. GUERRA
Local 01751	St-Laurent, Qué.	B. PAXTON
Local 01751	St-Laurent, Qué.	G. PERRIN
Local 01751	St-Laurent, Qué.	W.F. WATSON
Local 01755	Scarborough, Ont.	T. LEE
Local 01758	Montréal, Qué.	S. BUGWONDEEN
Local 01805	Cobourg, Ont.	D. WILLIAMS
Local 01823	Norval, Ont.	J. GOODISON
Local 01848	Flin Flon, Man.	P. MADARASH
Local 01863	Goderich, Ont.	C. RODGER
Local 01922	Mississauga, Ont.	J. HANAFIN
Local 01927	Stratford, Ont.	P.W. MacDONALD
Local 02113	Markham, Ont.	J. AITON
Local 02113	Markham, Ont.	J. GEDZ
Local 02183	St. Thomas, Ont.	D. SMITH
Local 02235	Montréal, Qué.	A. LIBERATORE
Local 02281	Oakville, Ont.	J. BUCKNALL
Local 02323	Mississauga, Ont.	D. WALKER
Local 02323	Mississauga, Ont.	R. WHITLOW
Local 02468	Lachine, Qué.	L. CAPPADOCIA
Local 02603	Winnipeg, Man.	S. CROW
Local 02727	St-Laurent, Qué.	J. PELLETIER
Local 02738	St-Laurent, Qué.	B. SMALL

International Ladies' Garment Workers' Union
Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames

Local 00014	Toronto, Ont.	A. DAGG
Local 00014	Toronto, Ont.	H. STEWART
Local 00083	Toronto, Ont.	T. ABRAHAMS
Local 00092	Toronto, Ont.	W.A. VILLANO
Local 00112	Montréal, Qué.	L. AUCLAIR
Local 00205	Montréal, Qué.	J. FALCON
Local 00207	Montréal, Qué.	G. ROY
Local 00245	Montréal, Qué.	C. COTE
Local 00262	Montréal, Qué.	M. TROTTIER
Local 00286	Winnipeg, Man.	L. SPILLETT
Local 00287	Vancouver, B.C.	M. HILL
Local 00288	Winnipeg, Man.	J. SANTOS
Local 00439	Montréal, Qué.	L. VAILLANCOURT
Local 00485	Montréal, Qué.	M. MERCIER
Local 00568	Edmonton, Alta.	N. RESTORICK

International Leather Goods, Plastics and Novelty Workers' Union
Union internationale des ouvriers du cuir, plastique et nouveautés

Local 00008	Toronto, Ont.	A. SARTORELLI

International Longshoremen's Association
Association internationale des débardeurs

Local 00269	Halifax, N.S.	M.J. PROUDE
Local 01341	Dartmouth, N.S.	R.E. ROBINSON
Local 01825	Dartmouth, N.S.	R. COGHLIN
Local 01846	New York, N.Y.	G.J. McGINNIS

International Moldiers' and Allied Workers' Union
Union internationale des mouleurs et travailleurs associés

Local 00028	Toronto, Ont.	N. DANIEL
Local 00029	Brantford, Ont.	B. GREEN
Local 00049	London, Ont.	E. MARSH
Local 00093	Wallaceburg, Ont.	J. LEACH
Local 00194	Cambridge, Ont.	E. LEE
Local 00246	London, Ont.	J. ERSKINE
Local 00360	Calgary, Alta.	R. BRIGGS
Local 00428	Toronto, Ont.	A. NAPLES
Local 00456	Toronto, Ont.	A. GABBIDON
Local 01680	Windsor, Ont.	R. KOUAL

International Typographical Union
Union typographique internationale

Local 00036	Calgary, Alta.	L.M. RUFO
Local 00038	Winnipeg, Man.	C. ROSNER
Local 00091	Toronto, Ont.	D.W. GREY
Local 00226	Vancouver, B.C.	V.J. LANGAN

International Woodworkers of America
Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique

Local 00001-71	Vancouver, B.C.	V. LEDGER
Local 00001-80	Duncan, B.C.	K. JOHNSON
Local 00001-85	Port Alberni, B.C.	M. KOKURA
Local 00001-85	Port Alberni, B.C.	H. NEDERGARD
Local 00001-207	Edmonton, Alta.	R. BLANCHARD
Local 00001-217	Vancouver, B.C.	T. BROWN
Local 00001-217	Vancouver, B.C.	G. KOBAYASHI
Local 00001-217	Langley, B.C.	L. PONA
Local 00001-217	Vancouver, B.C.	M. RASMUSSEN
Local 00001-357	New Westminster, B.C.	E. DUBAS
Local 00001-357	New Westminster, B.C.	J. LECLAIR
Local 00001-357	New Westminster, B.C.	R. McMILLAN
Local 00001-357	New Westminster, B.C.	T.B. SMITH
Local 00001-367	Maple Ridge, B.C.	S. GHAG
Local 00001-367	Maple Ridge, B.C.	D. TONES
Local 00001-405	Cranbrook, B.C.	B. BUTLER-HENDERSON
Local 00001-423	Kelowna, B.C.	T. FAWKES

Ironworkers of British Columbia

Local 00097	Vancouver, B.C.	G. SHORT

Letter Carriers' Union of Canada
Union des Facteurs du Canada

Local 00001	Toronto, Ont.	N. POMFRET
Local 00002	Ottawa, Ont.	H. FLING
Local 00003	Hamilton, Ont.	V. PRINCIPI
Local 00004	London, Ont.	L.D. McMAHON
Local 00005	Québec, Qué.	G. MERCER
Local 00006	Saint John, N.B.	G. LOWE
Local 00007	Winnipeg, Man.	L. NAULT
Local 00008	Kingston, Ont.	I. GERALD
Local 00009	Armdale, N.S.	S. RYAN
Local 00010	Montréal, Qué.	A. WILSON
Local 00011	Victoria, B.C.	W. GORDON
Local 00012	Vancouver, B.C.	E. LE HINGRAT
Local 00012	Vancouver, B.C.	C. WALSH
Local 00013	Brantford, Ont.	M. MUTCH
Local 00014	Calgary, Alta.	R. FERGUSON
Local 00015	Edmonton, Alta.	B. DONALDSON
Local 00016	Windsor, Ont.	J. DAVID
Local 00017	St. Catharines, Ont.	A. GODIN
Local 00018	Guelph, Ont.	D. FORTUNE
Local 00020	Kitchener, Ont.	G. LORENTZ
Local 00021	Brandon, Man.	D. FLICK
Local 00023	London, Ont.	G. RAMEAU
Local 00024	Thunder Bay, Ont.	P. RAPINDA
Local 00025	Sherbrooke, Qué.	A. BOISVERT
Local 00026	Moncton, N.B.	R. HYSLOP
Local 00029	Windsor, Ont.	J. BOYNTON

Local 00030	Regina, Sask.	D. CZEMERES
Local 00031	Windsor, Ont.	W. DESMARAIS
Local 00032	Burnaby, B.C.	J. VRECKO
Local 00035	Saskatoon, Sask.	R.G. McBAIN
Local 00037	Sydney, N.S.	J.S. MacDONALD
Local 00038	Calgary, Alta.	N. NEELANDS
Local 00041	Medicine Hat, Alta.	E. HAMLIN
Local 00041	Medicine Hat, Alta.	R. SMITH
Local 00042	Sault Ste. Marie, Ont.	P. DENLEY
Local 00047	Trois-Rivières, Qué.	B. YORKE
Local 00048	Woodstock, Ont.	M. WILLIAMS
Local 00049	Willowdale, Ont.	T. PARKES
Local 00052	Shawinigan, Qué.	F. BRANDSMA
Local 00053	Oshawa, Ont.	P. DUNN
Local 00054	Nanaimo, B.C.	W.D. STEELE
Local 00055	North Bay, Ont.	D. COLLINS
Local 00057	Welland, Ont.	M.A. HACHEY
Local 00058	Ottawa, Ont.	J. CARRIER
Local 00060	Yorkton, Sask.	C. MacKENZIE
Local 00061	Sudbury, Ont.	O. CLOUTHIER
Local 00063	Orillia, Ont.	J. SMALLWOOD
Local 00065	St-Hyacinthe, Qué.	R. MESSIER
Local 00068	Chicoutimi, Qué.	G. CHAPADEAU
Local 00069	Cornwall, Ont.	T. BOURGON
Local 00072	St-Charles Borromée, Qué.	G. MALO
Local 00073	Cap-de-la-Madeleine, Qué.	W. BROWN
Local 00074	Kirkland Lake, Ont.	T. GAUTHIER
Local 00075	Nelson, B.C.	J. PARKES
Local 00076	Trail, B.C.	N. PEACHEY
Local 00077	Timmins, Ont.	G. MARCOUX
Local 00079	New Glasgow, N.S.	F. CAMPBELL
Local 00080	Kamloops, B.C.	E. BIFANO
Local 00081	St-Jérôme, Qué.	R. TRAVERSY
Local 00082	Kenora, Ont.	P. CREED
Local 00087	Chicoutimi N., Qué.	V.T. ASTORIA
Local 00088	Victoriaville, Qué.	L. BERGERON
Local 00096	Windsor, Ont.	J. TROTTER Jr
Local 00100	Port Alberni, B.C.	L. WEBSTER
Local 00101	Wallaceburg, Ont.	C. HILL
Local 00102	Vernon, B.C.	G. MILLER
Local 00103	Fort Frances, Ont.	R. COLE
Local 00105	Brampton, Ont.	A. FENDLEY
Local 00105	Brampton, Ont.	L. POUW
Local 00109	St. John's, Nfld.	G. SHEEHAN
Local 00110	Chilliwack, B.C.	H. JOHNSON
Local 00114	Thorold, Ont.	R. WOLSKI
Local 00116	Kentville, N.S.	G. MORRISSETTE
Local 00120	Grand-Mère, Qué.	L. YORKE
Local 00122	Waterloo, Ont.	E. BLACK
Local 00123	Portage La Prairie, Man.	D. BELROSE
Local 00125	Flin Flon, Man.	F. QUIGLEY

Local 00127	Prince George, B.C.	J. HORSLEY
Local 00128	Brampton, Ont.	J. ARNOLD
Local 00129	Yarmouth, N.S.	M. ROBERT
Local 00130	Val d'Or, Qué.	J.C. MINIER
Local 00133	White Rock, B.C.	S. SCOTT
Local 00137	Lachute, Qué.	R. BEGIN
Local 00147	Pierrefonds, Qué.	S. COUTURE
Local 00151	Elliot Lake, Ont.	T. BARBEAU
Local 00152	Stoney Creek, Ont.	G. LENNAX
Local 00155	Grande Prairie, Alta.	L.L. BOYD
Local 00160	London, Ont.	J.W. HORNER
Local 00163	Hamilton, Ont.	S. LEMIEUX
Local 00165	Kapuskasing, Ont.	P. TAYLOR
Local 00167	Mississauga, Ont.	C. WYNTER
Local 00168	Burlington, Ont.	L. TEW
Local 00169	Dartmouth, N.S.	D. GLENNIE
Local 00173	Dauphin, Man.	B. PILLING
Local 00177	London, Ont.	P. REIDY
Local 00179	Mississauga, Ont.	V. ORETO
Local 00183	Loretteville, Qué.	J. DESJARDINS
Local 00186	London, Ont.	F. LASEK
Local 00187	Baie Comeau, Qué.	G. DEARS
Local 00188	Weyburn, Sask.	J. CROWELL
Local 00189	Estevan, Sask.	L. BUE
Local 00193	Rouyn, Qué.	D. LAPERLE
Local 00198	Winnipeg, Man.	R. DAVIS
Local 00199	Kelowna, B.C.	K.W. CONLIN
Local 00201	Cranbrook, B.C.	M. MOODY
Local 00202	Kimberley, B.C.	J. TRIPP
Local 00206	Camrose, Alta.	B. WILSON
Local 00208	Duncan, B.C.	N. GOLINOWSKI
Local 00210	Hamilton, Ont.	N. SMITH
Local 00213	Hauterive, Qué.	W. JOHNSON
Local 00215	Winnipeg, Man.	B. BUGARA
Local 00218	Surrey, B.C.	C. TASCHUK
Local 00219	Pickering, Ont.	H. SELBY
Local 00221	Dryden, Ont.	J. HEPPELLE
Local 00223	Amos, Qué.	W. LOMBARDO
Local 00224	Roberval, Qué.	M. BERNIER
Local 00225	St-Agathe-des-Monts, Qué.	L.D. O'HARA
Local 00227	La Baie, Qué.	B. CAULFIELD
Local 00233	North Battleford, Sask.	G. McMASTER
Local 00242	Windsor, Ont.	J. ERDELY
Local 00243	Courtenay, B.C.	J.D. PERREAULT
Local 00245	Bridgewater, N.S.	S. ELLIS
Local 00246	Mont-Laurier, Qué.	R. LISINSKI
Local 00249	London, Ont.	G. DENNIS
Local 00250	Stephenville, Nfld.	M. VILLEMAIRE
Local 00251	Gander, Nfld.	R. ROYSTON
Local 00255	Hanover, Ont.	S. THOMAS
Local 00256	White Rock, B.C.	K. DOUBT

Local 00257	Mount Pearl, Nfld.	R.C. HAMILTON
Local 00259	Quesnel, B.C.	B.L. OXENBURY
Local 00264	Mission, B.C.	R. ANDRUS
Local 00267	Napanee, Ont.	D. THOMPSON
Local 00268	Windsor, Ont.	T. GIRARD
Local 00269	Fort St. John, B.C.	B.J. NELSON
Local 00270	Delta, B.C.	P. BOURGET
Local 00271	La Sarre, Qué.	B. FAWCETT
Local 00273	Wetaskiwin, Alta.	W. MERCER
Local 00276	Fort McMurray, Alta.	D. GABRIEL
Local 00278	Dolbeau, Qué.	B. HAMMOND
Local 00283	Port Cartier, Qué.	B. REIDY
Local 00284	Ottawa, Ont.	D. DELLEPALME
Local 00285	Windsor, Ont.	J. O'NEILL
Local 00286	Islington, Ont.	G.C. MacKENZIE
Local 00287	Sherwood Park, Alta.	B. BENSON
Local 00288	Scarborough, Ont.	A. KRAYCHUCK

Marine Worker's Federation
Fédération des travailleurs de construction navale

Local 00001	Halifax, N.S.	L. HOLLOWAY
Local 00003	Saint John, N.B.	G.E. MARR
Local 00006	Saint John, N.B.	C.E. MacDONALD
Local 00020	Marystown, Nfld	L.E. WALSH
Local 00031	Saint John, N.B.	J. McLEOD

Maritime Fishermen's Union
Union des pêcheurs des Maritimes

Local 00013	Porters Lake, N.S.	C.B. COVEY

Metal Polishers, Buffers, Platers and Helpers' International Union
Syndicat international des polisseurs de métal, plaqueurs

Local 00019	Scarborough, Ont.	B. GOMES

National Association of Broadcast Employees and Technicians
Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion

Local 00072	Willowdale, Ont.	W. SAUNDERS
Local 00079	Willowdale, Ont.	G.C. CLEMENTS
Local 00700	Toronto, Ont.	M. OSTROFF
Local 00914	Sydney, N.S.	F. CORBETT

NATIONAL UNION OF PROVINCIAL GOVERNMENT EMPLOYEES
SYNDICAT NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE PROVINCIALE

Alberta Union of Provincial Employees
Syndicat de la Fonction publique de l'Alberta

Local 00001	Edmonton, Alta.	D. ANDERSON
Local 00001	Edmonton, Alta.	C. ARNOLD
Local 00001	Edmonton, Alta.	P. BROST
Local 00001	Edmonton, Alta.	D. BUXTON

Local 00001	Edmonton, Alta.	C. COOK
Local 00001	Edmonton, Alta.	H. DHILLON
Local 00001	Edmonton, Alta.	L. ELLIS
Local 00001	Edmonton, Alta.	D. GORDON
Local 00001	Edmonton, Alta.	B. HORNUNG
Local 00001	Edmonton, Alta.	K. KADYK
Local 00001	Edmonton, Alta.	M. KAUN
Local 00001	Edmonton, Alta.	L. KOZAKIWICH
Local 00001	Edmonton, Alta.	B. KUZIO
Local 00001	Edmonton, Alta.	F. MARTIN
Local 00001	Edmonton, Alta.	J. McGATHAN
Local 00001	Edmonton, Alta.	A. NIKOLAI
Local 00001	Edmonton, Alta.	S. OSGOODE
Local 00001	Edmonton, Alta.	L. PALMATEER
Local 00001	Edmonton, Alta.	W. PAQUETTE
Local 00001	Edmonton, Alta.	H. REDFORD
Local 00001	Edmonton, Alta.	K. LILLY
Local 00001	Edmonton, Alta.	K. THAKUR
Local 00001	Edmonton, Alta.	M. THISTLE
Local 00001	Edmonton, Alta.	J.P. VOYER
Local 00001	Edmonton, Alta.	J. WILK
Local 00001	Edmonton, Alta.	P. WOCKNITZ
Local 00002	Edmonton, Alta.	C. JOHNSON
Local 00002	Edmonton, Alta.	C. KHEHRA
Local 00002	Edmonton, Alta.	D. SWANT
Local 00002	Edmonton, Alta.	C. WODAK
Local 00003	Edmonton, Alta.	B. McLELLAN
Local 00004	Edmonton, Alta.	M. DONALD
Local 00005	Edmonton, Alta.	C. ROSE
Local 00006	Edmonton, Alta.	S. BUTLER
Local 00008	Edmonton, Alta.	M. POULTER
Local 00009	Edmonton, Alta.	M. GRAIG
Local 00009	Edmonton, Alta.	M. NELSON
Local 00010	Edmonton, Alta.	E. GALENZA
Local 00011	Edmonton, Alta.	J. BOOTH
Local 00011	Edmonton, Alta.	H. CHRISTENSEN
Local 00011	Edmonton, Alta.	S. WILK
Local 00012	Edmonton, Alta.	C. LABERGE
Local 00012	Edmonton, Alta.	W. RAICHEL
Local 00012	Edmonton, Alta.	W. WILLAMS
Local 00038	Edmonton, Alta.	D. HOLLAND
Local 00050	Edmonton, Alta.	T. KOZICKY
Local 00050	Edmonton, Alta.	H. WOOLEY
Local 00052	Edmonton, Alta.	M. NOWAKOWSKI
Local 00052	Edmonton, Alta.	C. PELLETIER
Local 00053	Edmonton, Alta.	L. NEWMAN
Local 00054	Edmonton, Alta.	C.A. DEAN
Local 00057	Edmonton, Alta.	W. FLEMING
Local 00059	Edmonton, Alta.	M. LYSTER
Local 00100	Edmonton, Alta.	E. ANDERSON

Brewery Malt and Soft Drink Workers, Local 304
Travailleurs de brasseries, de malt et
de boissons gazeuses, section locale 304

Local 00304	Toronto, Ont.	A. CARROLL
Local 00304	Toronto, Ont.	J. GILL
Local 00304	Toronto, Ont.	J. McNAMEE
Local 00304	Toronto, Ont.	C. NELSON

British Columbia Government Employees' Union
Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique

Local 00100	Burnaby, B.C.	L. ARSENAULT
Local 00104	Burnaby, B.C.	D. WIGHT
Local 00203	Burnaby, B.C.	L. AHEARN
Local 00203	Burnaby, B.C.	D. ISHIKAWA
Local 00304	Burnaby, B.C.	G. MOWATT
Local 00501	Burnaby, B.C.	E. VOSSENAAR
Local 00502	Burnaby, B.C.	R. LANIGAN
Local 00503	Burnaby, B.C.	J. FOX
Local 00504	Burnaby, B.C.	B. JONES
Local 00505	Burnaby, B.C.	N. NUPLISSIE
Local 00507	Burnaby, B.C.	R. RUTHERFORD
Local 00508	Burnaby, B.C.	R. SARICH
Local 00601	Burnaby, B.C.	J. SHIELDS
Local 00602	Burnaby, B.C.	L. RUSSELL
Local 00605	Burnaby, B.C.	J. COWELL
Local 00606	Burnaby, B.C.	R. WILLIAMS
Local 00608	Burnaby, B.C.	Z. MacDONALD
Local 00801	Burnaby, B.C.	E. CULL
Local 00803	Burnaby, B.C.	J. VAN HAASTREGT
Local 00805	Burnaby, B.C.	B. BEUGELING
Local 00812	Burnaby, B.C.	G. HEYMAN
Local 01004	Burnaby, B.C.	J. ELCOATE
Local 01005	Burnaby, B.C.	B. HAGENBUCK
Local 01008	Burnaby, B.C.	R. BRANDEN
Local 01009	Burnaby, B.C.	B. TAYLOR
Local 01011	Burnaby, B.C.	L. PATTIE
Local 01012	Burnaby, B.C.	I. GARNIE
Local 01101	Burnaby, B.C.	A. USTIK
Local 01102	Burnaby, B.C.	R. LEECH
Local 01109	Burnaby, B.C.	R. CHERBO
Local 01201	Burnaby, B.C.	C. TOCHER
Local 01202	Burnaby, B.C.	M. LINN
Local 01203	Burnaby, B.C.	J. BELIAK
Local 01203	Burnaby, B.C.	E. BELLAMORE
Local 01203	Burnaby, B.C.	L. FANTHORPE
Local 01204	Burnaby, B.C.	K. RICHARDSON
Local 01205	Burnaby, B.C.	D. BIRD
Local 01206	Burnaby, B.C.	D. GUINN
Local 01207	Burnaby, B.C.	W. SCOTT
Local 01208	Burnaby, B.C.	M. LAING
Local 01209	Burnaby, B.C.	J. BARDOS
Local 01210	Burnaby, B.C.	P. SANDERSON

Local 01211	Burnaby, B.C.	L. KIDD
Local 01211	Burnaby, B.C.	D. W00D
Local 01452	Burnaby, B.C.	T. FLETCHER
Local 01456	Burnaby, B.C.	T. KOZAR
Local 01457	Burnaby, B.C.	L. STONE
Local 01459	Burnaby, B.C.	J. BAINBRIDGE
Local 01466	Burnaby, B.C.	J. FOX
Local 01468	Burnaby, B.C.	S. SANDERSON
Local 01472	Burnaby, B.C.	G. REAMSBOTTOM
Local 01473	Burnaby, B.C.	J. MacPHAIL
Local 01474	Burnaby, B.C.	F. WHITE
Local 01475	Burnaby, B.C.	P. DICKSON
Local 01476	Burnaby, B.C.	M. ERHARDT
Local 01602	Burnaby, B.C.	S. DENNETT
Ferry Workers	Victoria, B.C.	D. ROWE
Ferry Workers	N. Vancouver, B.C.	L. THORNHILL
Brewery	Burnaby, B.C.	R. SUTHERLAND

Canadian Union of Brewery and General Workers, Local 325
Syndicat canadien des travailleurs de brasseries et travailleurs en général, section locale 325

Local 00325	Ottawa, Ont.	G. GRECO

Manitoba Government Employees' Association
Association de la Fonction publique du Manitoba

Local 00104	Winnipeg, Man.	G. MURKIN
Local 00106	Winnipeg, Man.	D. HOLMES
Local 00107	Winnipeg, Man.	A. MALONEY
Local 00107	Winnipeg, Man.	P. OLFERT
Local 00108	Winnipeg, Man.	B. VAIL
Local 00201	Winnipeg, Man.	C. BUTLER
Local 00203	Winnipeg, Man.	C. BERTHOLET
Local 00206	Winnipeg, Man.	R. BURNS
Local 00207	Winnipeg, Man.	T. BLEASDALE
Local 00302	Winnipeg, Man.	B. ANDERSON
Local 00303	Winnipeg, Man.	W. ANDON
Local 00303	Winnipeg, Man.	S. McKENZIE
Local 00306	Winnipeg, Man.	R. GIBBS
Local 00307	Winnipeg, Man.	C. CARLUCCI
Local 00403	Winnipeg, Man.	J. HOLOD
Local 00406	Winnipeg, Man.	M. DAY
Local 00503	Winnipeg, Man.	E. WATT
Local 00507	Winnipeg, Man.	D. WIGMORE
Local 00508	Winnipeg, Man.	J. ROBINSON
Local 00701	Winnipeg, Man.	B. FRYKAS
Local 00707	Winnipeg, Man.	R. HABKIRK
Local 00803	Winnipeg, Man.	J. BUCHANNON
Local 00803	Winnipeg, Man.	D. SMITH
Local 00803	Winnipeg, Man.	D. TAYLOR
Local 00803	Winnipeg, Man.	T. WATTS

Local 00804	Winnipeg, Man.	J. ARNOTT
Local 00805	Winnipeg, Man.	J. BARBOUR
Local 00805	Winnipeg, Man.	R. CARMICHAEL
Local 00806	Winnipeg, Man.	A. TRUDEAU
Local 00807	Winnipeg, Man.	R. FRISKEN
Local 00807	Winnipeg, Man.	R.S. OLIEN
Local 00807	Winnipeg, Man.	R. PROCTOR
Local 00807	Winnipeg, Man.	J.E. PULLEN
Local 00902	Winnipeg, Man.	S. ROZNOWSKY
Local 00908	Winnipeg, Man.	D. KILBOYLE
Local 00908	Winnipeg, Man.	D. FIDERCHUK
Local 01003	Winnipeg, Man.	D. FEHILLY
Local 01003	Winnipeg, Man.	B. EDWARDS
Local 01405	Winnipeg, Man.	E. DUBRAY
Local 02307	Winnipeg, Man.	A. DEMONG

Newfoundland Association of Public Employees
Association de la Fonction publique de Terre-Neuve

Local 01401	St. John's, Nfld.	R. HUSSEY
Local 01404	St. John's, Nfld.	E. SEWARD
Local 01501	St. John's, Nfld.	W. WHITE
Local 01801	St. John's, Nfld.	T. O'CONNELL
Local 02101	St. John's, Nfld.	J. HICKMAN
Local 02202	St. John's, Nfld.	D. FUDGE
Local 03403	St. John's, Nfld.	F. MARCH
Local 03601	St. John's, Nfld.	C.A. BESON
Local 04208	St. John's, Nfld.	K. HOYLES
Local 05202	St. John's, Nfld.	C. REYNOLDS
Local 06202	St. John's, Nfld.	S. TIZZARD
Local 06205	St. John's, Nfld.	A. CHAPLIN
Local 06206	St. John's, Nfld.	R. MORRIS
Local 06601	St. John's, Nfld.	A. DEIR
Local 06602	St. John's, Nfld.	E. HOGAN
Local 06901	St. John's, Nfld.	M. FLEMING
Local 07001	St. John's, Nfld.	D. CURTIS
Local 07002	St. John's, Nfld.	B. EVANS
Local 07003	St. John's, Nfld.	B. PITCHER
Local 07004	St. John's, Nfld.	D. BYRNE
Local 07101	St. John's, Nfld.	S. PERRY
Local 07103	St. John's, Nfld.	L. PUDDESTER
Local 07107	St. John's, Nfld.	S. BECKWITH
Local 07302	St. John's, Nfld.	A. DODGE
Local 07401	St. John's, Nfld.	J. BROWNE
Local 07404	St. John's, Nfld.	P. IVANY
Local 07501	St. John's, Nfld.	R. ST. CROIX
Local 07701	St. John's, Nfld.	P. MYERS
Local 07805	St. John's, Nfld.	J. KEATS
Local 07808	St. John's, Nfld.	S. PATTEN
Local 07809	St. John's, Nfld.	D. WHALEN
Local 08601	St. John's, Nfld.	G. WARD

Local 09202	St. John's, Nfld.	W. ROWSELL
Local 09204	St. John's, Nfld.	G. MURPHY

Nova Scotia Government Employees' Union
Syndicat de la Fonction publique de la Nouvelle-Écosse

Local 00001	Halifax, N.S.	M. BANCKS
Local 00004	Halifax, N.S.	J. BACICH
Local 00005	Halifax, N.S.	A. TIMMONS
Local 00007	Halifax, N.S.	V. HENRIKSON
Local 00010	Halifax, N.S.	J. MacMILLAN
Local 00012	Halifax, N.S.	M. WEXLER
Local 00013	Halifax, N.S.	G. WOLFE
Local 00014	Halifax, N.S.	J. RYAN
Local 00015	Halifax, N.S.	G. BLANCHARD
Local 00016	Halifax, N.S.	D. BALKAN
Local 00017	Halifax, N.S.	H. STEIN
Local 00018	Halifax, N.S.	N. ROBAR
Local 00019	Halifax, N.S.	J. CHAFE
Local 00020	Halifax, N.S.	L. SINGLER
Local 00021	Halifax, N.S.	D. SIMMONS
Local 00362	Halifax, N.S.	W. COMEAU
Local 00470	Halifax, N.S.	G. PARKER
Local 00701	Halifax, N.S.	G. GORMLEY

Ontario Liquor Boards Employees' Union
Syndicat des employés de la Régie des alcools de l'Ontario

Local 00001	Mississauga, Ont.	R. DUBOIS
Local 00004	Mississauga, Ont.	C. RESTORICK
Local 00005	Mississauga, Ont.	M. SULLIVAN
Local 00006	Mississauga, Ont.	A. EDMUNDS
Local 00007	Mississauga, Ont.	R. KEMPE
Local 00008	Mississauga, Ont.	J. MILES
Local 00009	Mississauga, Ont.	H. NIELSEN
Local 00010	Mississauga, Ont.	A. SIMPSON
Local 00011	Mississauga, Ont.	B. ROBERTSON
Local 00012	Mississauga, Ont.	D. MacKINNON
Local 00013	Mississauga, Ont.	L. CURRIER
Local 00014	Mississauga, Ont.	F. LENTO
Local 00017	Mississauga, Ont.	J. GATT
Local 00018	Mississauga, Ont.	D. JUNKIN
Local 00020	Mississauga, Ont.	B. HOPKINSON
Local 00022	Mississauga, Ont.	M. LEESE
Local 00024	Mississauga, Ont.	W. MALKIEWICH
Local 00026	Mississauga, Ont.	K. CLARKE

Ontario Public Service Employees' Union
Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario

Local 00101	Toronto, Ont.	E.G. McTAGGART
Local 00104	Toronto, Ont.	J.W. OPPER
Local 00105	Toronto, Ont.	E. KUNKA
Local 00110	London, Ont.	P. MUSSON

Local 00114	Toronto, Ont.	A.G. WARREN
Local 00116	Toronto, Ont.	G.P. BAYNE
Local 00117	Toronto, Ont.	A.W. CZEKIERDA
Local 00122	Toronto, Ont.	R.H. JACKSON
Local 00126	Toronto, Ont.	B. VAN LOON
Local 00130	Toronto, Ont.	B. PARKER
Local 00133	Toronto, Ont.	D.J. MONTGOMERY
Local 00134	Toronto, Ont.	E. McGRAW
Local 00135	Toronto, Ont.	M.A. JONES
Local 00136	Toronto, Ont.	R. ANWYLL
Local 00137	Toronto, Ont.	J. PFLANZNER
Local 00201	Toronto, Ont.	F. BRINKMAN
Local 00203	Toronto, Ont.	L. TAYLOR
Local 00213	Toronto, Ont.	L.M. CASSELMAN
Local 00214	Toronto, Ont.	V. VADACCHINO
Local 00218	Toronto, Ont.	V.A. VINERSKIS
Local 00224	Toronto, Ont.	P. IETSWAARD
Local 00228	Toronto, Ont.	A. LOCHHEAD
Local 00230	Toronto, Ont.	S. ARMSTRONG
Local 00238	Toronto, Ont.	K. GENNINGS
Local 00241	Toronto, Ont.	N. MOONEY
Local 00244	Toronto, Ont.	R.J. MARTIN
Local 00246	Toronto, Ont.	G. HAMILTON
Local 00248	Toronto, Ont.	T. LITTLE
Local 00251	Toronto, Ont.	T. ELLIOTT
Local 00301	Toronto, Ont.	J.C. HOLMAN
Local 00302	Toronto, Ont.	W.R. SHRED
Local 00305	Toronto, Ont.	F. UPSHAW
Local 00306	Toronto, Ont.	E. LAVALLEY
Local 00314	Toronto, Ont.	R.H. EDDINGTON
Local 00323	Toronto, Ont.	B.R. DOYLE
Local 00331	Toronto, Ont.	J.A. GATES
Local 00332	Toronto, Ont.	J.K. THIBEAU
Local 00333	Toronto, Ont.	S.T. WILSON
Local 00336	Toronto, Ont.	P. SMITH
Local 00337	Toronto, Ont.	D. LLOYD
Local 00338	Toronto, Ont.	L. ROCK
Local 00339	Toronto, Ont.	D. JULIAN
Local 00345	Toronto, Ont.	M. ELMHIRST
Local 00403	Toronto, Ont.	E. THOMSEN
Local 00413	Toronto, Ont.	J.E. BENARD
Local 00415	Toronto, Ont.	B. LEAHY
Local 00428	Toronto, Ont.	N. TAYLOR
Local 00431	Toronto, Ont.	C. LOCKWOOD
Local 00432	Toronto, Ont.	B. MILLER
Local 00434	Toronto, Ont.	W.R. CRAIG
Local 00436	Toronto, Ont.	M. NOON
Local 00439	Toronto, Ont.	A. LANE
Local 00449	Toronto, Ont.	B. PATRICK
Local 00453	Toronto, Ont.	T. ROSE
Local 00454	Toronto, Ont.	S. MURRAY

Local 00456	Toronto, Ont.	G. WEBSTER
Local 00465	Toronto, Ont.	B. TRENTADUE
Local 00505	Toronto, Ont.	H.M. MacNEIL
Local 00509	Toronto, Ont.	G.B. HENDERSON
Local 00511	Toronto, Ont.	S.E. JOHNSTON
Local 00519	Toronto, Ont.	P. LEE
Local 00520	Toronto, Ont.	D.A. BALL
Local 00525	Toronto, Ont.	I. PETERS
Local 00526	Toronto, Ont.	S.R. STYLIANOS
Local 00528	Toronto, Ont.	D.W. SANGSTER
Local 00530	Toronto, Ont.	K. WILSON
Local 00532	Toronto, Ont.	J.C. GULBIS
Local 00542	Toronto, Ont.	S. SIKAND
Local 00560	Toronto, Ont.	T. MONTGOMERY
Local 00561	Thornhill, Ont.	B. EGRI
Local 00561	Toronto, Ont.	S. VALLANCE
Local 00562	Toronto, Ont.	J. HUOT
Local 00563	Toronto, Ont.	B.L. WALL
Local 00579	Toronto, Ont.	P. DE POE
Local 00586	Toronto, Ont.	J.A. CLANCY
Local 00595	Toronto, Ont.	B. WEISLEDER
Local 00601	Toronto, Ont.	B. McPHEE
Local 00625	Toronto, Ont.	W. CAMPBELL
Local 00630	Sudbury, Ont.	K. LOVELY
Local 00633	Toronto, Ont.	W. PRESLEY
Local 00635	Toronto, Ont.	F. RICK
Local 00636	Toronto, Ont.	G.J. ROWE
Local 00640	Toronto, Ont.	W.P. EATON
Local 00644	Toronto, Ont.	J. JOHNSON
Local 00649	Toronto, Ont.	F. NICE
Local 00652	Toronto, Ont.	Y. CLOUTIER
Local 00654	Toronto, Ont.	P.J. SELECKY
Local 00655	Toronto, Ont.	B. KUEHNBAUM
Local 00657	Toronto, Ont.	A.J. DUPUIS
Local 00664	Toronto, Ont.	R. VILLENEUVE
Local 00667	Toronto, Ont.	L. STEWART
Local 00702	Toronto, Ont.	R. BERGMAN
Local 00703	Toronto, Ont.	T.J. CARROLL
Local 00704	Toronto, Ont.	N.C. ROSZELL
Local 00708	Toronto, Ont.	T.A. CONNOLLY
Local 00712	Toronto, Ont.	J.B. ARMSTRONG
Local 00713	Toronto, Ont.	B.A. COOMBS
Local 00715	Toronto, Ont.	A.R. STEAD
Local 00718	Toronto, Ont.	L.G. HUPET
Local 00719	Toronto, Ont.	D.C. GROPP
Local 00720	Toronto, Ont.	M. VEZINA
Local 00721	Toronto, Ont.	B.H. RICHMOND
Local 00724	Toronto, Ont.	B. LATHAM
Local 00731	Toronto, Ont.	A.M. RYDER
Local 00732	Toronto, Ont.	J.R. O'DONNELL

Prince Edward Island Union of Public Sector Employees
Syndicat de la Fonction publique de l'Île-du-Prince-Édouard

Local 00001	Charlottetown, P.E.I.	C. WOLOSKI
Local 00002	Charlottetown, P.E.I.	C. DAVIS
Local 00004	Charlottetown, P.E.I.	B. MORIARITY
Local 00008	Charlottetown, P.E.I.	S. MacKAY
Local 00014	Charlottetown, P.E.I.	R. RYAN SABADA
Local 00015	Charlottetown, P.E.I.	H. MacDONALD
Local 00024	Charlottetown, P.E.I.	E. KELLY

Saskatchewan Government Employees' Union
Syndicat de la Fonction publique de la Saskatchewan

Local 00001	Regina, Sask.	R. AUGUST
Local 00001	Regina, Sask.	J. BELL
Local 00001	Regina, Sask.	F. BISHOP
Local 00001	Regina, Sask.	B. BYERS
Local 00001	Regina, Sask.	I. HENDRY
Local 00001	Regina, Sask.	B. JACKSON
Local 00001	Regina, Sask.	L. JACKSON
Local 00001	Regina, Sask.	A. KOBIALKO
Local 00001	Regina, Sask.	S. STRETTEN
Local 00001	Regina, Sask.	E. WALKER
Local 00001	Regina, Sask.	M. WEBB
Local 00002	Regina, Sask.	N. HAZEN
Local 00002	Regina, Sask.	V. KAZAKOFF
Local 00002	Regina, Sask.	D. SWEET
Local 00003	Regina, Sask.	J. UNTERINER
Local 00004	Regina, Sask.	R. KACH
Local 00005	Regina, Sask.	T. McKNIGHT
Local 00005	Regina, Sask.	A. PARENTEAU
Local 00006	Regina, Sask.	B. JEANNOTTE
Local 00007	Regina, Sask.	E. FREY
Local 00008	Regina, Sask.	K. WARNER
Local 00009	Regina, Sask.	R. TATARYN
Local 00010	Regina, Sask.	R. HOBBS
Local 00011	Regina, Sask.	L. BROWN
Local 00012	Regina, Sask.	B. STEVENSON
Local 00014	Regina, Sask.	J. ZEMLUK
Local 00015	Regina, Sask.	S. WONITOWY
Local 00017	Regina, Sask.	J. MILLER
Local 00019	Regina, Sask.	F. POUPART
Local 00020	Regina, Sask.	B. ZIMMERMAN
Local 00021	Regina, Sask.	A. SCARFE
Local 00022	Regina, Sask.	J. McMILLEN
Local 00023	Regina, Sask.	W. WEBER
Local 00481	Regina, Sask.	D. HASSARD

Office and Professional Employees' International Union
Union internationale des employés professionnels et de bureau

Local 00026	Sault Ste. Marie, Ont.	M. KLYM
Local 00057	Montréal, Qué.	S. BERLIN

Local 00057	Montréal, Qué.	M. FILLION
Local 00057	Montréal, Qué.	C. GRENIER
Local 00057	Montréal, Qué.	D. LAFOREST
Local 00057	Montréal, Qué.	M. LAPLANTE
Local 00057	Montréal, Qué.	J. PAQUET
Local 00057	Montréal, Qué.	M. ROUSSEAU
Local 00161	Smooth Rock Falls, Ont.	R. THOMAS
Local 00166	Kapuskasing, Ont.	J. BEST
Local 00214	Sault Ste. Marie, Ont.	R. LORI
Local 00225	Ottawa, Ont.	S. WALLACE
Local 00236	Thunder Bay, Ont.	R. KARAM
Local 00282	Toronto, Ont.	K. MADDISON
Local 00343	Toronto, Ont.	P. CLANCY
Local 00347	Mississauga, Ont.	C. KIRBY
Local 00397	Regina, Sask.	J. SCHMIDT
Local 00418	Cornwall, Ont.	Y. DEMALPAS
Local 00434	Montréal, Qué.	Y.C. RIVARD
Local 00458	Edmonton, Alta.	J. SELBY
Local 00463	Montréal, Qué.	V. POSCA
Local 00468	London, Ont.	L. KERR
Local 00473	Toronto, Ont.	S. PATTERSON
Local 00491	Burnaby, B.C.	S. CAMMELL
Local 00520	Toronto, Ont.	R. KING
Local 00523	Kapuskasing, Ont.	J. GOLLEDGE

Ontario Federation of Construction

Local 00183	Toronto, Ont.	R. LOTITO
Local 00183	Toronto, Ont.	M.A. O'BRIEN
Local 00183	Toronto, Ont.	T. PINTO
Local 00183	Toronto, Ont.	M.J. REILLY
Local 00183	Toronto, Ont.	A. RODRIGUES
Local 00597	Whitby, Ont.	W. FAIRSERVICE
Local 00607	Thunder Bay, Ont.	P. LITTLE
Local 00721	Toronto, Ont.	A. MacISAAC
Local 00736	Hamilton, Ont.	L. ISAACS
Local 01036	Sault Ste. Marie, Ont.	J. LEWIS

PUBLIC SERVICE ALLIANCE OF CANADA
ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Agriculture Union
Syndicat de l'Agriculture

Local 00002	Halifax, N.S.	J. RODGERSON
Local 00016	London, Ont.	G. ROCK
Local 00020	Regina, Sask.	F.E. WILSON
Local 00030	Ottawa, Ont.	N. BOWERS
Local 00033	Kitchener, Ont.	L.R. LENG
Local 00054	Swift Current, Sask.	F. LEWES
Local 00058	Nappan, Cumb. Co., N.S.	R. RIPLEY
Local 10011	Lennoxville, Qué.	A. VACHON
Local 10080	Beloeil, Qué.	A. SENECHAL
Local 10082	Pointe du Lac, Qué.	C.A. PARENT

Local 20044	Ottawa, Ont.	F.J. COATES
Local 30023	Edmonton, Alta.	L.D. MORTON
Local 30048	Ottawa, Ont.	R. MILLWARD
Local 40022	Saskatoon, Sask.	B.M. MAKEECHAK
Local 40052	Melfort, Sask.	K.A. WILLOUGHBY
Local 50057	Winnipeg, Man.	R. CAMPBELL
Local 70075	Ottawa, Ont.	H. DOCTER
Local 90004	Charlottetown, P.E.I.	N.H. VESSEY

Canada Employment and Immigration Union
Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Local 00546	Toronto, Ont.	C. PASCUCCI
Local 00558	Toronto, Ont.	J. ANDERSEN
Local 00592	Kitchener, Ont.	D. HILLIER
Local 00618	Niagara Falls, Ont.	J. LABINE-LECLAIR
Local 00621	Ottawa, Ont.	B. KEREKES
Local 10424	Montréal, Qué.	N. TURMEL
Local 10432	Amos, Qué.	M. BELLEMARE
Local 10450	Charny, Qué.	C. LABONTE
Local 20901	Ottawa, Ont.	J. ABRAMOWICH
Local 20944	Vancouver, B.C.	A. WEST
Local 20966	Ottawa, Ont.	K. BOER
Local 40802	Saskatoon, Sask.	J.M. SMITH
Local 50756	Ottawa, Ont.	S. AUBERTIN
Local 50757	Winnipeg, Man.	P. TROTTIER
Local 70704	Hull, Qué.	H. SAX
Local 80216	Dartmouth, N.S.	E. BEATON
Local 80219	Dartmouth, N.S.	S. OSBORNE
Local 90114	Hr Grace, Nfld.	R.W. GILBERT
Local 90153	Charlottetown, P.E.I.	B.V. REILLY

Customs and Excise Union
Union Douanes Accise

Local 00018	Windsor, Ont.	J. CHAFE
Local 00024	Toronto, Ont.	A. ALMEIDAV
Local 10007	Montréal, Qué.	A. DOYON
Local 20040	Vancouver, B.C.	D.M. MONTGOMERY
Local 60004	Hartland, N.B.	G. BREWER

Department of Veterans' Affairs Component
Elément du ministère des Affaires des anciens combattants

Local 10007	Ste-Foy, Qué.	L. PEPIN
Local 50044	Winnipeg, Man.	S.G. FARLEY
Local 60006	Saint John, N.B.	S.L. MESSER

Environment Component
Elément de l'Environnement

Local 00709	Willowdale, Ont.	L. GUISE-PAGLEY
Local 20169	Victoria, B.C.	J. RUDD
Local 50135	Winnipeg, Man.	A.R. BEAL
Local 50707	Ottawa, Ont.	R. CARMAN

Local 60083	St. Andrews, N.B.	C.F. MONAGHAN
Local 70045	Chalk River, Ont.	D. HOELKE
Local 70742	Ottawa, Ont.	J. PACHOLIK
Local 80716	Bedford, N.S.	G. BLACKLOCK
Local 90001	St. John's, Nfld.	G. BROWNE
Local 90168	Charlottetown, P.E.I.	J. MACEWEN

National Component
Elément national

Local 00087	Toronto, Ont.	E. LUNN
Local 00137	Toronto, Ont.	M. WURSTA
Local 00298	Sioux Lookout, Ont.	D. CHALK
Local 10269	Ottawa, Ont.	A. LEMIRE
Local 10375	Montréal, Qué.	M. SENECAL
Local 50235	Ottawa, Ont.	S.J. MARUCA
Local 70027	Hull, Qué.	L. FARKAS
Local 70059	Ottawa, Ont.	W. JACKSON
Local 70059	Ottawa, Ont.	M. KANIGAN
Local 70059	Ottawa, Ont.	F. RENGER
Local 70101	Ottawa, Ont.	D.G. SINCLAIR
Local 70125	Ottawa, Ont.	G. DOHERTY
Local 70125	Ottawa, Ont.	B. KEMBALL
Local 70151	Ottawa, Ont.	H.G. LINDSAY
Local 70160	Hull, Qué.	J. LACHAINE
Local 70263	Ottawa, Ont.	N.A. LEMAY
Local 70291	Vanier, Ont.	P. MULVIHILL
Local 70293	Ottawa, Ont.	J. BEAUDRY
Local 70367	Kanata, Ont.	E. PSUTKA
Local 70371	Ottawa, Ont.	G. CURTIS
Local 70372	Ottawa, Ont.	P. FORTUNE
Local 80216	Dartmouth, N.S.	H.W. O'BRIEN
Local 80352	Halifax, N.S.	E. CROOK
Local Y0322	Whitehorse, Y.T.	G. ALLAN

National Health and Welfare Component
Elément de la Santé nationale
et du Bien-être social

Local 00009	Scarborough, Ont.	R. AUDET
Local 10006	Québec, Qué.	J.P. RIVERIN
Local 10007	Montréal, Qué.	J. ROY
Local 20031	Vancouver, B.C.	M. PAULSON
Local 30016	Ottawa, Ont.	V. CHRISTIAN
Local 40027	North Battleford, Sask.	C.A. CARLSON
Local 50011	Winnipeg, Man.	I. PYLYPUIK
Local 70008	Ottawa, Ont.	R. ARMSTRONG
Local 70008	Ottawa, Ont.	A. GRATTON
Local 70008	Ottawa, Ont.	J.W. WHITNEY
Local 80002	Sydney, N.S.	A. MacINTYRE
Local 80003	Halifax, N.S.	L. TAYLOR-LEWIN

Northwest Territoires Public Service Association
Association de la Fonction publique des Territoires du Nord-Ouest

Local x0006	Hay River, N.W.T.	D. CROOK

Public Works Component
Elément des Travaux publics

Local 00031	London, Ont.	B. DENNIS
Local 00033	Ottawa, Ont.	B. KIPPER
Local 00035	North Bay, Ont.	M.A. MARTIN
Local 10011	Vanier, Qué.	J.M. CARPENTIER
Local 10015	Coaticook, Qué.	J.D. PAQUETTE
Local 10121	Lauzon, Qué.	M. O'BRIEN
Local 10161	Montréal, Qué.	L. MAYER
Local 20043	New Westminster, B.C.	D. HANNAFEY
Local 20421	Vancouver, B.C.	J. GORDON
Local 30042	Edmonton, Alta.	R.J. ALLARD
Local 40371	Regina, Sask.	T. ANDREI
Local 70018	Ottawa, Ont.	G. DALGETTY
Local 70019	Ottawa, Ont.	A.S. PULLEY
Local 70021	Ottawa, Ont.	G. LAVERGNE
Local 70023	Ottawa, Ont.	H. MEYER
Local 80052	Halifax, N.S.	C. BAILEY
Local 90011	St. John's, Nfld.	P. DUCEY
Local Y0045	Whitehorse, Y.T.	R. ZACCARELLI

Supply and Services Union
Syndicat des Approvisionnements et Services

Local 50057	Winnipeg, Man.	J. POIRIER
Local 70013	Ottawa, Ont.	B. BOOTH
Local 70013	Ottawa, Ont.	C. GERVAIS
Local 70050	Ottawa, Ont.	R. LEPAGE
Local 80019	Halifax, N.S.	B.J. WILKINS
Local 90020	St. John's, Nfld.	S. NOSEWORTHY

Taxation Division Component
Élément de l'impôt

Local 00012	Belleville, Ont.	C.W. EVANS
Local 00013	Ottawa, Ont.	B. BANNON
Local 00017	London, Ont.	R. BAILEY
Local 00019	Ottawa, Ont.	R. LUNDRIGAN
Local 10005	Shawinigan, Qué.	G. LEDUC
Local 10006	Ottawa, Ont.	J. BERGERON
Local 10007	Sherbrooke, Qué.	R. LAMARCHE
Local 10008	Montréal, Qué.	L. CADIEUX
Local 10009	Rouyn, Qué.	M. MENARD
Local 20028	Victoria, B.C.	J. RUMSBY
Local 30024	Calgary, Alta.	J. ROBERTS
Local 50031	Winnipeg, Man.	T. FRISKEN
Local 60005	Saint John, N.B.	D. FLINN
Local 70010	Ottawa, Ont.	G. JACKSON
Local 90000	St. John's, Nfld.	D.S. O'BRIEN

Union of Energy, Mines and Resources Employees
Syndicat des employés d'Énergie, Mines et Ressources

Local 00210	Toronto, Ont.	M. MacDONALD
Local 10100	Québec, Qué.	J. DROLET
Local 20088	Ottawa, Ont.	J.P. GOUGEON
Local 30177	Ottawa, Ont.	M. LONGTIN
Local 70049	Ottawa, Ont.	R. FAIRFIELD
Local 70049	Ottawa, Ont.	R. MENARD
Local 70049	Ottawa, Ont.	B. MILLER
Local 80013	Dartmouth, N.S.	D. BROWN

Union of National Defence Employees
Union des employés de la Défense nationale

Local 00102	Gander, Nfld.	T. MASON
Local 00201	Summerside, P.E.I.	E. LAUGHLIN
Local 00401	CFB Cornwallis, N.S.	R. WOODLAND
Local 00408	Sydney, N.S.	D.A. KEOUGH
Local 00502	Ottawa, Ont.	B. VILLENEUVE
Local 00527	Ottawa, Ont.	P. MILLETTE
Local 00602	Ottawa, Ont.	R. CHARRON
Local 00607	Gatineau, Qué.	K.A. HAWLEY
Local 00607	Gatineau, Qué.	D. ROCKWELL
Local 00619	CFB Borden, Ont.	D. BUTCHER
Local 00621	Angus, Ont.	D. MILLIKEN
Local 00625	Downsview, Ont.	T. HAMILTON
Local 00637	Trenton, Ont.	M. KENNELL
Local 00652	Ottawa, Ont.	A.P. CORMIER
Local 00704	Shilo, Man.	J. DEGROOT
Local 01001	Vedder Crossing, B.C.	R. PERCHER
Local 01002	Vancouver, B.C.	H. CONNOR
Local 01005	Vedder Crossing, B.C.	M. NEWMAN
Local 10526	Montréal, Qué.	H. GIRARD
Local 21009	Victoria, B.C.	B. HITCHEN
Local 30910	Suffield, Alta.	C. ANTEN
Local 40806	Alsask, Sask.	G.M. DENNEY
Local 60303	Oromocto, N.B.	I. HECTOR
Local 70603	Ottawa, Ont.	B. CAMPBELL
Local 70644	Ottawa, Ont.	E. SCHWAZTZ
Local 80407	Dartmouth, N.S.	C.J. RYAN

Union of Postal-Communications Employees
Syndicat des employé et employées des postes et des communications

Local 00105	Toronto, Ont.	L. BRODIGAN
Local 00111	Mississauga, Ont.	D. ARBUCKLE
Local 00115	Toronto, Ont.	R. CHANDLER
Local 10120	Ottawa, Ont.	D. GAGNON
Local 20104	Ottawa, Ont.	F.V. DOBBIN
Local 70160	Ottawa, Ont.	J.E. POULIN
Local 70180	Ottawa, Ont.	C. BUCHANAN
Local 70707	Ottawa, Ont.	S. ALLAIN

Union of Public Service Commission Employees
Syndicat des employés et employées de la Commission de la Fonction publique

Local 00330	Toronto, Ont.	G. PELLETIER
Local 10377	Ottawa, Ont.	J. HURENS
Local 70140	Hull, Qué.	P. WRIGHT
Local 70155	Ottawa, Ont.	R. DUPUIS

Union of Solicitor General Employees
Union des employés du Solliciteur général

Local 40023	Prince Albert, Sask.	W.G. CAMCHE
Local 70041	Ottawa, Ont.	C. MOLOUGHNEY

Quebec Council of Carpenters
Conseil québécois des charpentiers

Local 00009	Montréal, Qué.	L. CARRIERE

Retail, Wholesale and Department Store Union
Union des employés de gros, de détail et de magasins à rayons

Local 00250	Edmonton, Alta.	M. MILLER
Local 00284	Edmonton, Alta.	J.J. PHELAN
Local 00285	Spruce Grove, Alta.	K. McKERNAN
Local 00287	Calgary, Alta.	M. COWAN
Local 00414	Don Mills, Ont.	D. ANDERSON
Local 00414	Don Mills, Ont.	B. BELL
Local 00414	Don Mills, Ont.	R. BROMLEY
Local 00414	Don Mills, Ont.	D. REID
Local 00414	Don Mills, Ont.	B. COATES
Local 00414	Don Mills, Ont.	S. DICESARE
Local 00414	Don Mills, Ont.	R. GAMMON
Local 00414	Don Mills, Ont.	H. LOVIE
Local 00414	Don Mills, Ont.	A. PLAYER
Local 00414	Don Mills, Ont.	L. MAY
Local 00440	Don Mills, Ont.	J. INGRAM
Local 00461	Don Mills, Ont.	A. DUFFY
Local 00461	Don Mills, Ont.	R. WOODRUFF
Local 00467	Winnipeg, Man.	D. MURRAY
Local 00468	Winnipeg, Man.	B. PROZYK
Local 00483	Cardinal, Ont.	P. RIDDELL
Local 00517	Vancouver, B.C.	D. CRAIG
Local 00540	Regina, Sask.	F. CUDDINGTON
Local 00561	Winnipeg, Man.	D. HISCO
Local 00579	Sudbury, Ont.	H. BUCHANAN
Local 00580	Vancouver, B.C.	P. GOEDERS
Local 00580	Vancouver, B.C.	R. MORAES
Local 00582	Sault Ste. Marie, Ont.	E. CAMIRAND
Local 00597	St. John's, Nfld.	A. POWER
Local 00650	Winnipeg, Man.	D. OSWALD
Local 00755	Winnipeg, Man.	B. SHAND
Local 00895	Winnipeg, Man.	S. TKACHUK
Local 00980	Airdrif, Alta.	C. RICHARDSON

Seafarers' International Union of Canada
Syndicat international des marins canadiens

Thorold Local,	Montréal, Qué.	R. THOMASSON
Thunder Bay Local,	Montréal, Qué.	D. McMILLAN
Toronto Local,	Montréal, Qué.	P. WHITE

Service Employees International Union
Union internationale des employés des services

Local 00183	Belleville, Ont.	R. BREWSTER
Local 00183	Belleville, Ont.	D.J. BURSHAW
Local 00204	Toronto, Ont.	A. ARSENAULT
Local 00204	Toronto, Ont.	N. BARRETT
Local 00204	Toronto, Ont.	A. BILODEAU
Local 00204	Toronto, Ont.	C. BOISSONNEAULT
Local 00204	Toronto, Ont.	A. BOURQUE
Local 00204	Toronto, Ont.	J. BRAVO
Local 00204	Toronto, Ont.	P. CORBETT
Local 00204	Toronto, Ont.	P. COURCHESNE
Local 00204	Toronto, Ont.	R. DAGENAIS
Local 00204	Toronto, Ont.	R. DAVIDSON
Local 00204	Toronto, Ont.	N. DESORMEAUX
Local 00204	Toronto, Ont.	F. DUPONT
Local 00204	Toronto, Ont.	L. DUVAL
Local 00204	Toronto, Ont.	J. GOODEN
Local 00204	Toronto, Ont.	F. JACKSON
Local 00204	Toronto, Ont.	N. KOPAJKO
Local 00204	Toronto, Ont.	E. LALIBERTE
Local 00204	Toronto, Ont.	G. LAMONTAGNE
Local 00204	Toronto, Ont.	G. LANGLOIS
Local 00204	Toronto, Ont.	M. LANTHIER
Local 00204	Toronto, Ont.	J. LARIVIERE
Local 00204	Toronto, Ont.	J.P. MAIRINO
Local 00204	Toronto, Ont.	D. PAILLE
Local 00204	Toronto, Ont.	M. PARKER
Local 00204	Toronto, Ont.	J. PEPIN
Local 00204	Toronto, Ont.	L.G. PERRON
Local 00204	Toronto, Ont.	N. PINET
Local 00204	Toronto, Ont.	E. ST. PIERRE
Local 00204	Toronto, Ont.	J. SCOTT
Local 00204	Toronto, Ont.	G. THOMPSON
Local 00204	Toronto, Ont.	J. TOMILSON
Local 00204	Toronto, Ont.	C. TUCK
Local 00204	Toronto, Ont.	B. WILLIAMS
Local 00204	Toronto, Ont.	M. ZARELLI
Local 00220	London, Ont.	P. MIDDLETON
Local 00220	London, Ont.	D. WILLIS
Local 00268	Thunder Bay, Ont.	R. AMBRO
Local 00268	Thunder Bay, Ont.	M. ARNONE
Local 00268	Thunder Bay, Ont.	C. MacDONALD
Local 00268	Thunder Bay, Ont.	L.J. O'BRIEN
Local 00299	Moose Jaw, Sask.	D. KAYTOR

Local 00299	Moose Jaw, Sask.	W. LEWIS
Local 00333	Saskatoon, Sask.	A. BENTLEY
Local 00333	Saskatoon, Sask.	G. GRIMSTEIT
Local 00333	Saskatoon, Sask.	B. HIGGS
Local 00333	Saskatoon, Sask.	H. HOFFMAN
Local 00333	Saskatoon, Sask.	R. PEARCE
Local 00336	Swift Current, Sask.	J. DYCK
Local 00478	North Bay, Ont.	F. KELLY
Local 00532	Hamilton, Ont.	R. JOHNSON
Local 00902	Halifax, N.S.	P. DIMOCK

Shipyard General Workers' Federation of British Columbia
Fédération des ouvriers des chantiers navals de la Colombie-Britannique

Local 00001	Vancouver, B.C.	W. SCOTT
Local 00003	Victoria, B.C.	S. ROSE
Local 00009	Victoria, B.C.	W. KNIGHT

Telecommunications Workers' Union
Syndicat des travailleurs en télécommunications

Local 00001	Burnaby, B.C.	T. RICHARDSON
Local 00005	Burnaby, B.C.	N. YOUNGS
Local 00007	Burnaby, B.C.	P. ZANDER
Local 00009	Burnaby, B.C.	R. DORVAL
Local 00010	Burnaby, B.C.	S. CROLL
Local 00035	Burnaby, B.C.	L. ARMSTRONG
Local 00038	Burnaby, B.C.	R. IHIEBERT
Local 00042	Burnaby, B.C.	T. NORTH

The Newspaper Guild
La Guilde des journalistes

Local 00087	Toronto, Ont.	J. BRYANT
Local 00087	Toronto, Ont.	P. MALLON
Local 00205	Ottawa, Ont.	M. GANDALL

United Automobile, Aerospace and Agricultural Implement Workers of America International Union
Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'outillage agricole d'Amérique

Local 00027	London, Ont.	J. ASHTON
Local 00027	London, Ont.	A. BAILIE
Local 00027	London, Ont.	D. CADMAN
Local 00027	London, Ont.	T. CARRIE
Local 00027	London, Ont.	B. HARRISON
Local 00027	London, Ont.	A. JACONELLI
Local 00027	London, Ont.	P. KENNEDY
Local 00035	Willowdale, Ont.	D. BENEDICT
Local 00061	Bracebridge, Ont.	S. McINTYRE
Local 00080	Scarborough, Ont.	D. BAZNICK
Local 00089	Amherstburg, Ont.	M. BERTRAND
Local 00089	Amherstburg, Ont	J. VANDENHAM
Local 00112	Downsview, Ont.	G. ARMITAGE

Local 00112	Downsview, Ont.	J. BETTES
Local 00112	Downsview, Ont.	J. DIAS
Local 00112	Downsview, Ont.	B. FLEET
Local 00112	Downsview, Ont.	N.H. SMART
Local 00124	Don Mills, Ont.	E. PRINCE
Local 00127	Chatham, Ont.	J. KENNEDY
Local 00127	Chatham, Ont.	G. LILLEY
Local 00127	Chatham, On t.	H. WARNER
Local 00127	Chatham, Ont.	R. WARNOCK
Local 00127	Chatham, Ont.	B. ZILIO
Local 00195	Windsor, Ont.	G. BASTIEN
Local 00195	Windsor, Ont.	J.P. DIAS
Local 00195	Willowdale, Ont.	S. GILL
Local 00195	Windsor, Ont.	E. HALPIN
Local 00195	Windsor, Ont.	L. HARRISON
Local 00195	Windsor, Ont.	M. McKINNON
Local 00195	Windsor, Ont.	R. PELLERIN
Local 00195	Windsor, Ont.	G.R. SCOTT
Local 00195	Windsor, Ont.	K. SIMPSON
Local 00195	Windsor, Ont.	L. WARK
Local 00199	St. Catharines, Ont.	T. ANDERSON
Local 00199	St. Catharines, Ont.	G. BARTLEY
Local 00199	St. Catharines, Ont.	L. BARTLEY
Local 00199	St. Catharines, Ont.	A. BRATTON
Local 00199	St. Catharines, Ont.	R. CHAPMAN
Local 00199	St. Catharines, Ont.	J. CLOUT
Local 00199	St. Catharines, Ont.	J. CONNELL
Local 00199	St. Catharines, Ont.	R. DAVIS
Local 00199	St. Catharines, Ont.	F. DOUGAN
Local 00199	St. Catharines, Ont.	F. JESSOME
Local 00199	St. Catharines, Ont.	G. LITTLE
Local 00199	St. Catharines, Ont.	R. McSPORRAN
Local 00199	St. Catharines, Ont.	G. MICHAUD
Local 00199	St. Catharines, Ont.	B. ORR
Local 00199	St. Catharines, Ont.	A. SNIDER
Local 00199	St. Catharines, Ont.	H. STUBBERT
Local 00199	St. Catharines, Ont.	H. WIEBE
Local 00200	Windsor, Ont.	D. BOOKER
Local 00200	Windsor, Ont.	O. DEMERS
Local 00200	Windsor, Ont.	B. BROUIN
Local 00200	Windsor, Ont.	J. KARN
Local 00222	Oshawa, Ont.	G. BELL
Local 00222	Oshawa, Ont.	M. CANNON
Local 00222	Oshawa, Ont.	A. FIELD
Local 00222	Oshawa, Ont.	P. FINNEY
Local 00222	Oshawa, Ont.	R. FOWLER
Local 00222	Oshawa, Ont.	P. FOX
Local 00222	Oshawa, Ont.	J. GIBB
Local 00222	Oshawa, Ont.	B. HATFIELD
Local 00222	Oshawa, Ont.	R. IRWIN
Local 00222	Oshawa, Ont.	J. McCLOSKEY

Local 00222	Oshawa, Ont.	D. McGARVEY
Local 00222	Oshawa, Ont.	T. MUNROE
Local 00222	Oshawa, Ont.	E. MURPHY
Local 00222	Oshawa, Ont.	A. O'NEILL
Local 00222	Oshawa, Ont.	R.J. PETERS
Local 00222	Oshawa, Ont.	H. POWERS
Local 00222	Oshawa, Ont.	N. REYNOLDS
Local 00222	Oshawa, Ont.	J. SINCLAIR
Local 00222	Oshawa, Ont.	W. SPENCER
Local 00222	Oshawa, Ont.	W. SUTTON
Local 00222	Oshawa, Ont.	G. TAYLOR
Local 00222	Oshawa, Ont.	J. TREACY
Local 00222	Oshawa, Ont.	C. TUCKER
Local 00222	Oshawa, Ont.	R. WHALEN
Local 00240	Windsor, Ont.	M. MASON
Local 00252	Toronto, Ont.	P. EMANOILIDIS
Local 00252	Toronto, Ont.	L. HAMBERG
Local 00252	Toronto, Ont.	H. KYLE
Local 00252	Toronto, Ont.	D. MARCUS
Local 00275	Welland, Ont.	J. PORTER
Local 00303	Scarborough, Ont.	H. ACORN
Local 00303	Scarborough, Ont.	D. BUNT
Local 00303	Scarborough, Ont.	G. HURMUSES
Local 00303	Scarborough, Ont.	T. McDONNELL
Local 00303	Scarborough, Ont.	A. RAYKO
Local 00374	St. Catharines, Ont.	B.G. HILL
Local 00396	Aurora, Ont.	D. YARDLEY
Local 00397	Brantford, Ont.	R. FILE
Local 00397	Brantford, Ont.	F. TAYLOR
Local 00397	Brantford, Ont.	J. TUBMAN
Local 00432	Winnipeg, Man.	H. MITIC
Local 00439	Toronto, Ont.	J. DUFF
Local 00444	Windsor, Ont.	R. BEAULIEU
Local 00444	Windsor, Ont.	Y. BELLEFEUILLE
Local 00444	Windsor, Ont.	C. BICKFORD
Local 00444	Windsor, Ont.	T. BURTON
Local 00444	Windsor, Ont.	G. CLANCY
Local 00444	Windsor, Ont.	E.A. DUGAL
Local 00444	Windsor, Ont.	K.S. GERARD
Local 00444	Windsor, Ont.	M. KIRINCIC
Local 00444	Windsor, Ont.	R.J. LEBERT
Local 00444	Windsor, Ont.	B. MILLER
Local 00444	Windsor, Ont.	L.J. MOSES
Local 00444	Windsor, Ont.	B. O'CALLAGHAN
Local 00444	Windsor, Ont.	J. O'NEIL
Local 00444	Windsor, Ont.	R. REAUME
Local 00444	Windsor, Ont.	R. WAKEMAN
Local 00444	Windsor, Ont.	J. WALSH
Local 00456	Sarnia, Ont.	B. ORR
Local 00458	Brantford, Ont.	R. TINDALE
Local 00510	Longueuil, Qué.	J.P. FORTIN

Local 00584	Bramalea, Ont.	A. KING
Local 00636	Woodstock, Ont.	J. DAWSON
Local 00636	Woodstock, Ont.	L. JOYCE
Local 00636	Woodstock, Ont.	J. VLUG
Local 00641	Ottawa, Ont.	J.A. STUART
Local 00676	Weston, Ont.	R.J. STRATTON
Local 00676	St. Catharines, Ont.	T. SAVOIE
Local 00707	Oakville, Ont.	T. DELUCA
Local 00707	Oakville, Ont.	B.A. FEIL
Local 00707	Oakville, Ont.	D. HALL
Local 00707	Oakville, Ont.	G. HICKS
Local 00707	Oakville, Ont.	D. HURLEY
Local 00707	Oakville, Ont.	A. PAQUETTE
Local 00707	Oakville, Ont.	K. ROBERTSON
Local 00707	Oakville, Ont.	B. SABINE
Local 00698	Anjou, Qué.	P. LEPAGE
Local 00815	Red Deer, Alta.	C. PHILLIPS
Local 00820	Winnipeg, Man.	B. FARROW
Local 00956	Anjou, Qué.	S. PORTELANCE
Local 01008	Petrolia, Ont.	L. RUSTIN
Local 01032	Paris, Ont.	C. JONKER
Local 01054	Niagara Falls, Ont.	J. GILL
Local 01075	Thunder Bay, Ont.	W. HUBER
Local 01087	Edmonton, Alta.	P. FORDER
Local 01090	Ajax, Ont.	F. DOCHERTY
Local 01090	Ajax, Ont.	J. GATENS
Local 01090	Ajax, Ont.	D. MacPHERSON
Local 01090	Ajax, Ont.	A. VIEIRA
Local 01132	Stratford, Ont.	A. WILLIAMS
Local 01227	Calgary, Alta.	D. PATTERSON
Local 01256	Oakville, Ont.	R. LANDERS
Local 01285	Brampton, Ont.	G. ADAMS
Local 01285	Brampton, Ont.	T. GORMAN
Local 01285	Brampton, Ont.	J. KURTZ
Local 01285	Brampton, Ont.	L. McNEIL
Local 01325	Stratford, Ont.	D. MAXWELL
Local 01421	Georgetown, Ont.	A. EDMUNDS
Local 01451	Kitchener, Ont.	L. ABERLE
Local 01451	Kitchener, Ont.	K. WRIGHT
Local 01498	Windsor, Ont.	L. RIVAIT
Local 01520	St. Thomas, Ont.	G. CAMPBELL
Local 01520	St. Thomas, Ont.	B. GILMOUR
Local 01520	St. Thomas, Ont.	B. HABKIRK
Local 01524	Kitchener, Ont.	A. PICKERSGILL
Local 01524	Kitchener, Ont.	J. WALSH
Local 01525	London, Ont.	R. WALKER
Local 01530	Belleville, Ont.	B. ROVERS
Local 01535	Bramalea, Ont.	P.J. CRONKRIGHT
Local 01538	Belleville, Ont.	B. YOUNG
Local 01566	Cambridge, Ont.	B. DAVIDSON
Local 01580	Anjou, Qué.	C. DUCHARME

Local 01620	Huron Park, Ont.	F. PIERCEY
Local 01661	Hawkesbury, Ont.	G. SEGUIN
Local 01767	Brampton, Ont.	K. OUELLETTE
Local 01780	Cambridge, Ont.	T. ROOKE
Local 01837	Kingston, Ont.	G. STOCK
Local 01839	Belleville, Ont.	O. WARREN
Local 01849	Montréal, Qué.	Y. ROBERGE
Local 01859	Tillsonburg, Ont.	V. PARRINGTON
Local 01900	Montréal, Qué.	R. FRANCIS
Local 01905	Saint John, N.B.	P.F. McNAMEE
Local 01915	Bramalea, Ont.	D. CLARK
Local 01915	Bramalea, Ont.	F. JACKSON
Local 01915	Bramalea, Ont.	D. MONIE
Local 01917	Guelph, Ont.	R. ULIANA
Local 01941	Tilbury, Ont.	R. HOPE
Local 01965	Toronto, Ont.	T. WOHLFARTH
Local 01967	Mississauga, Ont.	T. BURNS
Local 01967	Mississauga, Ont.	D. HUNTER
Local 01967	Mississauga, Ont.	B. PATRICK
Local 01967	Mississauga, Ont.	S. ROBERTSON
Local 01967	Mississauga, Ont.	T. TOVEY
Local 01973	Windsor, Ont.	M. CAPUTO
Local 01973	Windsor, Ont.	P. CLANCY
Local 01973	Windsor, Ont.	N. DZUDZ
Local 01973	Windsor, Ont.	L. DERDAELE
Local 01973	Windsor, Ont.	B. HEELEY
Local 01973	Windsor, Ont.	E. KAVANAUGH
Local 01973	Windsor, Ont.	M. LA BUTTE
Local 01973	Windsor, Ont.	G. SPENCER
Local 01973	Windsor, Ont.	G.F. WILSON
Local 01980	Markham, Ont.	R. SMITH
Local 01985	Oakville, Ont.	D. McINTYRE
Local 00207	Windsor, Ont.	H. STORK
Local 02028	Winfield, B.C.	R. NICKERSON
Local 02163	Ingersoll, Ont.	F. BERTO
Local 02169	Winnipeg, Man.	W. LYNCH
Local 02171	Burnaby, B.C.	C. MENEGHINI
Local 02176	Cambridge, Ont.	L. HOPE
Local 02213	Mississauga, Ont.	J. ARMSTRONG
Local 02213	Mississauga, Ont.	C. KRYZANIWSKY
Local 02213	Mississauga, Ont.	J. LAWRENCE
Local 02213	Mississauga, Ont.	M. LESCRAIGNE
Local 02213	Mississauga, Ont.	T. LINDSAY
Local 02213	Mississauga, Ont.	C. MALONEY
Local 02213	Mississauga, Ont.	P. NASH
Local 02213	Willowdale, Ont.	T. SAUNDERS
Local 02224	Winnipeg, Man.	P. MAGDA

United Electrical, Radio & Machine Workers of Canada
Travailleurs unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie du Canada

Local 00504	Hamilton, Ont.	A. PATERSON
Local 00509	Trenton, Ont.	D.E. WEESE
Local 00512	Toronto, Ont.	J. McCABE
Local 00520	Hamilton, Ont.	D. FITZGERALD
Local 00521	Toronto, Ont.	B. WALSH
Local 00522	Kingston, Ont.	O.G. DOYLE
Local 00523	Welland, Ont.	G. CHATWIN
Local 00523	Welland, Ont.	R. McCALLION
Local 00524	Peterborough, Ont.	P.T. HOW
Local 00529	Welland, Ont.	J. TRUFAL
Local 00540	Peterborough, Ont.	W. WOODBECK
Local 00542	Barrie, Ont.	A. PETERS
Local 00544	Richmond Hill, Ont.	S. MacDONALD
Local 00546	London, Ont.	G. SNYDER
Local 00549	Hamilton, Ont.	R. SLAGHT
Local 00550	Hamilton, Ont.	L. MILLEN
Local 00555	Hamilton, Ont.	W. RENWICK
Local 00556	St-Laurent, Qué.	O. NUNEZ
Local 00558	Hamilton, Ont.	J. TURK
Local 00560	Saint-Jean, Qué.	R. ROY
Local 00562	Montréal, Qué.	A. ROMERO
Local 00565	Montréal, Qué.	D. CORBEIL
Local 00566	Don Mills, Ont.	K. SCOURFIELD

United Fishermen & Allied Workers' Union
Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés

Local 00001	Vancouver, B.C.	N. CARR
Local 00002	Vancouver, B.C.	J. NICHOL
Local 00004	Vancouver, B.C.	G. MEGGS
Local 00005	Vancouver, B.C.	B. OGDEN
Local 00007	Vancouver, B.C.	A. THOMLINSON
Local 00008	Vancouver, B.C.	B. PROCOPATION
Local 00009	Vancouver, B.C.	J. SINCLAIR
Local 00010	Vancouver, B.C.	M. MUENCH
Local 00015	Vancouver, B.C.	B. MIRKOVICH
Local 00017	Vancouver, B.C.	D. BROWN
Local 00026	Vancouver, B.C.	D. KARJALA
Local 00031	Vancouver, B.C.	F. COX
Local 00031	Vancouver, B.C.	J. THORKELSON
Local 00035	Vancouver, B.C.	B. HALE
Local 00037	Vancouver, B.C.	J. RUSHTON
Local 00048	Vancouver, B.C.	M. JOHNSON
Local 00049	Vancouver, B.C.	J. RADOSEVIC

United Food and Commercial Workers' International Union
Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce

Local 00068	Toronto, Ont.	H. ANDRADE

Local 00082	Toronto, Ont.	M. FEDERMAN
Local 00102A	Montréal, Qué.	T. LAPORTE
Local 00111	Winnipeg, Man.	D. ATKINSON
Local 00111	Winnipeg, Man.	V. DERRAUGH
Local 00111	Winnipeg, Man.	E. ST. MARIE
Local 00111	Winnipeg, Man.	B. ZIMMER
Local 00114P	Toronto, Ont.	N. ALEXANDER
Local 00114P	Toronto, Ont.	M. KOLTON
Local 00173	Waterloo, Ont.	J. KARAI
Local 00175	Rexdale, Ont.	R. ANDERSON
Local 00175	Rexdale, Ont.	M. BRAUN
Local 00175	Rexdale, Ont.	C. CLERMONT
Local 00175	Rexdale, Ont.	D. CORRIGAN
Local 00175	Rexdale, Ont.	J. DI NARDO
Local 00175	Rexdale, Ont.	B. DOW
Local 00175	Rexdale, Ont.	N. DYRLA
Local 00175	Rexdale, Ont.	J. FISCHER
Local 00175	Rexdale, Ont.	S. GRANT
Local 00175	Rexdale, Ont.	W. HANLEY
Local 00175	Rexdale, Ont.	W.E. HANLEY
Local 00175	Rexdale, Ont.	D. HANNAH
Local 00175	Rexdale, Ont.	M. JOWETT
Local 00175	Rexdale, Ont.	P. McFAWN
Local 00175	Rexdale, Ont.	J. MONTGOMERY
Local 00175	Rexdale, Ont.	B. NOSEWORTHY
Local 00175	Rexdale, Ont.	B. RENO
Local 00175	Rexdale, Ont.	B. RICHARDSON
Local 00175	Rexdale, Ont.	D. SEXTON
Local 00175	Rexdale, Ont.	A. SWARBRICK
Local 00175	Rexdale, Ont.	B. THOMPSON
Local 00206	Kitchener, Ont.	J. ANDRESS
Local 00206	Kitchener, Ont.	J. COLVIN
Local 00206	Kitchener, Ont.	C. EVANS
Local 00206	Kitchener, Ont.	J. HASTINGS
Local 00206	Kitchener, Ont.	R. SPRINGALL
Local 00225P	Montréal, Qué.	Z. DOLCE
Local 00248	Saskatoon, Sask.	G. COOK
Local 00280P	Edmonton, Alta.	G. STEELE
Local 00287	Toronto, Ont.	A. HERSHKOVITZ
Local 00305	Sudbury, Ont.	J. WEIR
Local 00312A	Edmonton, Alta.	D. SIM
Local 00329	Rexdale, Ont.	W. RANNACHAN
Local 00334	Hamilton, Ont.	R. HILL
Local 00357	Montréal, Qué.	J.C. KELLY
Local 00364	Saint John, N.B.	G. McMILLAN Jr.
Local 00368P	Montréal, Qué.	H. PLAMONDON
Local 00373A	Calgary, Alta.	V. CARR
Local 00401	Edmonton, Alta.	F. BUDGELL
Local 00401	Edmonton, Alta.	K. BUNDY
Local 00401	Edmonton, Alta.	L. HARDIE
Local 00401	Edmonton, Alta.	N. KINNEY

Local 00401	Edmonton, Alta.	J. KINSHELLA
Local 00401	Edmonton, Alta.	C. LANNEVILLE
Local 00401	Edmonton, Alta.	J. LEEYUS
Local 00401	Edmonton, Alta.	N. MARTIN
Local 00401	Edmonton, Alta.	R. McWILLIAMS
Local 00401	Edmonton, Alta.	A. MILEWICZ
Local 00401	Edmonton, Alta.	D. O'HALLORAN
Local 00401	Edmonton, Alta.	R. PEARSON
Local 00401	Edmonton, Alta.	D. SMITH
Local 00401	Edmonton, Alta.	G. WHITLOCK
Local 00409	Thunder Bay, Ont.	M. FRASER
Local 00409	Thunder Bay, Ont.	G. MORRIS
Local 00452P	Wainfleet, Ont.	L. FISHER
Local 00459	Leamington, Ont.	L. BACHMEIER
Local 00486	Ottawa, Ont.	B. BAILY
Local 00486	Ottawa, Ont.	J. FACETTE
Local 00486	Ottawa, Ont.	A. POULIN
Local 00486	Ottawa, Ont.	J.G. SEGUIN
Local 00500	Montréal, Qué.	N. ANCTIL
Local 00500	Montréal, Qué.	C. DELORME
Local 00500	Montréal, Qué.	R. DISTILIO
Local 00500	Montréal, Qué.	M. FILATO
Local 00500	Montréal, Qué.	F. GUERARD
Local 00500	Montréal, Qué.	B. INGLEY
Local 00500	Montréal, Qué.	F. LAUZON
Local 00500	Montréal, Qué.	J.G. LEVESQUE
Local 00500	Montréal, Qué.	J.P. OUELLETTE
Local 00500	Montréal, Qué.	J. TOUPIN
Local 00500	Montréal, Qué.	R. VAILLANCOURT
Local 00501	Montréal, Qué.	J. LAROUCHE
Local 00501	Montréal, Qué.	M. ROBERT
Local 00501	Montréal, Qué.	G. ROLLIN
Local 00501	Montréal, Qué.	T. TOUNTAS
Local 00502	Montréal, Qué.	W.E. MacKAY
Local 00502	Montréal, Qué.	Y. MARION
Local 00502	Montréal, Qué.	A. SERABJIT-SINGH
Local 00502	Montréal, Qué.	S. WARD
Local 00503	Québec, Qué.	L. FILTEAU
Local 00503	Québec, Qué.	L. HINTON
Local 00503	Québec, Qué.	F. ROCHETTE
Local 00503	Québec, Qué.	M. TREMBLAY
Local 00504	Sherbrooke, Qué.	C. BERARD
Local 00511P	Calgary, Alta.	E. WARD
Local 00529P	Toronto, Ont.	V. GENTILE
Local 00530	Toronto, Ont.	G. GALLAGHER
Local 00537	Montréal, Qué.	J. GLADU
Local 00541P	Delta, B.C.	M.U. DA SILVA
Local 00615	Montréal, Qué.	L. BARON
Local 00633	Rexdale, Ont.	F. GUTCHER
Local 00633	Rexdale, Ont.	A.G. SHERMAN
Local 00720	Montréal, Qué.	L. HUGUEROT

Local 00725A	Rexdale, Ont.	M. McKAY
Local 00744P	Montréal, Qué.	U. BASTARACHE
Local 00798	Carberry, Man.	C. WATTERSON
Local 00832	Winnipeg, Man.	R. ANDRZEJEWSKI
Local 00832	Winnipeg, Man.	M. BILLETT
Local 00832	Winnipeg, Man.	A. DUCKWORTH
Local 00832	Winnipeg, Man.	L. HIGGINS
Local 00832	Winnipeg, Man.	D. MacMILLAN
Local 00832	Winnipeg, Man.	M. McWILLIAM
Local 00832	Winnipeg, Man.	C. MILLEN
Local 00832	Winnipeg, Man.	A. PETERS
Local 00832	Winnipeg, Man.	C. SZALAI
Local 00856	Belleville, Ont.	C. McCORMICK
Local 01000A	Rexdale, Ont.	K. CORPORON
Local 01000A	Rexdale, Ont.	W. COX
Local 01000A	Rexdale, Ont.	D. GILBERT
Local 01000A	Rexdale, Ont.	K. PARK
Local 01105P	Rexdale, Ont.	D. DAYMAN
Local 01105P	Rexdale, Ont.	G. HAYCOCK
Local 01105P	Rexdale, Ont.	R. HIBBERD
Local 01230	Cobourg, Ont.	C. COOPER
Local 01230	Cobourg, Ont.	Y. RITCHIE
Local 01252	St. John's, Nfld.	B. BAKER
Local 01252	St. John's, Nfld.	A. BONIA
Local 01252	St. John's, Nfld.	R. CASHIN
Local 01252	St. John's, Nfld.	G. CHAFE
Local 01252	St. John's, Nfld.	K. CONDON
Local 01252	St. John's, Nfld.	C. CRIBB
Local 01252	St. John's, Nfld.	E. DAY
Local 01252	St. John's, Nfld.	J. DURNFORD
Local 01252	St. John's, Nfld.	P. FOGARTY
Local 01252	St. John's, Nfld.	G. GARDINER
Local 01252	St. John's, Nfld.	G. HACKETT
Local 01252	St. John's, Nfld.	N. HUTCHINGS
Local 01252	St. John's, Nfld.	F. KEEPING
Local 01252	St. John's, Nfld.	L. LANDER
Local 01252	St. John's, Nfld.	E. LOCKYER
Local 01252	St. John's, Nfld.	J. LUMSDEN
Local 01252	St. John's, Nfld.	P. MARTELL
Local 01252	St. John's, Nfld.	L. McCORMICK
Local 01252	St. John's, Nfld.	E. McCURDY
Local 01252	St. John's, Nfld.	B. McCLEAN
Local 01252	St. John's, Nfld.	E. MILLER
Local 01252	St. John's, Nfld.	H. MOULAND
Local 01252	St. John's, Nfld.	J. MUTFORD
Local 01252	St. John's, Nfld.	B. PARSONS
Local 01252	St. John's, Nfld.	C. PEACH
Local 01252	St. John's, Nfld.	P. POWER
Local 01252	St. John's, Nfld.	W. REID
Local 01252	St. John's, Nfld.	K. RIGGS
Local 01252	St. John's, Nfld.	H. SMALL

Local 01252	St. John's, Nfld.	W. STOCKLEY
Local 01252	St. John's, Nfld.	D. WARD
Local 01252	St. John's, Nfld.	D. YOUNG
Local 01400	Saskatoon, Sask.	C. JONES
Local 01400	Saskatoon, Sask.	S. WEIGEL
Local 01400	Saskatoon, Sask.	W. WHALLEY
Local 01518	Burnaby, B.C.	J. ALLARD
Local 01518	Burnaby, B.C.	S. CARRIER
Local 01518	Burnaby, B.C.	H. CRANNA
Local 01518	Burnaby, B.C.	B. DENTON
Local 01518	Burnaby, B.C.	B. ELLIOTT
Local 01518	Burnaby, B.C.	G. GOUNDRY
Local 01518	Burnaby, B.C.	J. MISCHOOK
Local 01518	Burnaby, B.C.	E. RENNOX
Local 01518	Burnaby, B.C.	C. ROBINSON
Local 01518	Burnaby, B.C.	L. SALLOUM
Local 01518	Burnaby, B.C.	S.L. SHERMAN
Local 01518	Burnaby, B.C.	S. STREIFEL
Local 01518	Burnaby, B.C.	D. WILKINSON
Local 01518	Burnaby, B.C.	B. WOOLEY
Local 01973	Halifax, N.S.	B. DURNO
Local 01973	Halifax, N.S.	J. McKINNON
Local 01973B	Halifax, N.S.	M. FLANNIGAN
Local 01977	Guelph, Ont.	B. McINTYRE
Local 01977	Guelph, Ont.	B. NEATH
Local 01977	Guelph, Ont.	K. SCHICKLER
Local 01979	Frankford, Ont.	I. REILLY
Local 02000	New Westminster, B.C.	L. HANSEN
Local 02000	New Westminster, B.C.	R. NAIRNE
Local 02000	New Westminster, B.C.	L. NIESSEN
Local 02000	New Westminster, B.C.	C. SKREPETZ

United Garment Workers of America
Travailleurs unis du vêtement d'Amérique

Local 00035	Winnipeg, Man.	F. ARRO
Local 00120	Edmonton, Alta.	A. OZIPKO
Local 00232	Richmond, B.C.	K. MUDRY
Local 00396	Moose Jaw, Sask.	D. WIERINGA
Local 00483	Vancouver, B.C.	F. DI-CESARE

United Mine Workers of America
Mineurs unis d'Amérique

Local 1047	Inverness, N.S.	W. EVASUK
Local 1888	New Waterford, N.S.	G. DEMETER
Local 02633	Coleman, Alta.	D. REAMAN
Local 04514	Springhill, N.S.	B. BURCHELL
Local 04520	Glace Bay, N.S.	J.T. CAMPBELL
Local 07292	Sparwood, B.C.	F. LESKOSEK
Local 07292	Sparwood, B.C.	J. RALZ
Local 07409	Glace Bay, N.S.	D. MacRAE

United Paperworkers International Union
Syndicat international des travailleurs unis du papier

Local 00665	Terrace Bay, Ont.	F.C. HURLEY
Local 00665	Terrace Bay, Ont.	D. LAVIGNE

United Rubber, Cork, Linoleum and Plastic Workers of America
Union des ouvriers unis du caoutchouc, liège, linoléum et plastique d'Amérique

Local 00067	Kitchener, Ont.	W. SAMUELSON
Local 00090	Kitchener, Ont.	P. HENDERSON
Local 00113	Hamilton, Ont.	R. ZAWISLAK
Local 00232	Toronto, Ont.	G. ARMSTRONG
Local 00232	Toronto, Ont.	C. BABSEVICIUS
Local 00536	Barrie, Ont.	N. ST-LAURENT
Local 00677	Kitchener, Ont.	M. COOPER
Local 00733	Brantford, Ont.	R.J. WHITE
Local 00994	Bramalea, Ont.	C. McDOUGALL

United Steelworkers of America
Metallurgistes unis d'Amérique

Local 00343	Kingston, Ont.	D.M. HERRINGTON
Local 00480	Trail, B.C.	K. GEORGETTI
Local 00480	Trail, B.C.	D. PELLETIER
Local 00651	Kimberley, B.C.	T. HILL
Local 00871	Charlesbourg, Qué.	M. BUREAU
Local 01005	Hamilton, Ont.	J.D. BALLOCH
Local 01005	Hamilton, Ont.	G. BEATTIE
Local 01005	Hamilton, Ont.	T. DI DONATO
Local 01005	Hamilton, Ont.	R.G. FERGUSON
Local 01005	Hamilton, Ont.	R.G. FLEET
Local 01005	Hamilton, Ont.	D.E. FRASER
Local 01005	Hamilton, Ont.	G.I. GILKS
Local 01005	Hamilton, Ont.	B. GREENWOOD
Local 01005	Hamilton, Ont.	J. MARTIN
Local 01005	Hamilton, Ont.	R.R. McSEVNEY
Local 01005	Hamilton, Ont.	R.J. SILENZI
Local 01005	Hamilton, Ont.	R.T. SMITH
Local 01005	Hamilton, Ont.	E. SUTHERLAND
Local 01005	Hamilton, Ont.	R.S. SUTTON
Local 01005	Hamilton, Ont.	T.W. WEAYMOUTH
Local 01005	Hamilton, Ont.	T.A. WHITE
Local 01005	Hamilton, Ont.	P. ZAFIRIDES
Local 01031	Hamilton, Ont.	E. REPA
Local 01111	Toronto, Ont.	D. RIDEOUT
Local 02000	Cambridge, Ont.	M. KECK
Local 02251	Sault Ste. Marie, Ont.	D. ABERNOT
Local 02251	Sault Ste. Marie, Ont.	J. CUSHLEY
Local 02251	Sault Ste. Marie, Ont.	C. FRAYN
Local 02251	Sault Ste. Marie, Ont.	F. JOLICOEUR
Local 02251	Sault Ste. Marie, Ont.	G. LACASSE
Local 02251	Sault Ste. Marie, Ont.	A. LAVOIE

Local 02251	Sault Ste. Marie, Ont.	A. MANCINI
Local 02251	Kingston, Ont.	J. OSTROSKI
Local 02251	Sault Ste. Marie, Ont.	W. SEABROOK
Local 02251	Sault Ste. Marie, Ont.	L. WOODCOCK
Local 02366	Montréal, Qué.	N. POLIQUIN
Local 02423	Montréal, Qué.	J.P. FOREST
Local 02729	Toronto, Ont.	J. TESSIER
Local 02784	Oshawa, Ont.	B. CORMIER
Local 02820	Toronto, Ont.	F. HINES
Local 02858	Toronto, Ont.	S.C. WHARTON
Local 02859	Cambridge, Ont.	D. MILLS
Local 02868	Hamilton, Ont.	A. RUSHTON
Local 02868	Hamilton, Ont.	W. TURK
Local 02894	Cambridge, Ont.	C. BRANNEN
Local 02900	Toronto, Ont.	M. HERSH
Local 02904	Cambridge, Ont.	C. WIGHTMAN
Local 02918	London, Ont.	S. DEGRAW
Local 02940	Hamilton, Ont.	D. CUNCIC
Local 02946	Toronto, Ont.	S. JACKSON
Local 02952	New Westminster, B.C.	J. KELAVA
Local 03000	Guelph, Ont.	P. MATARELLI
Local 03021	Guelph, Ont.	R. ORREGO
Local 03129	Toronto, Ont.	B. ELMY
Local 03208	Lansdowne, Ont.	V. MICALLEF
Local 03209	Gananoque, Ont.	R. RUNNING
Local 03250	Hamilton, Ont.	W. SCANDLAN
Local 03252	Toronto, Ont.	T.Z. LISINSKI
Local 03292	Waterloo, Ont.	J. RAE
Local 03313	London, Ont.	P. MITCHELL
Local 03315	Toronto, Ont.	K. HARPER
Local 03390	Toronto, Ont.	B. SIMON
Local 03505	Hamilton, Ont.	J. MORGAN
Local 03647	Dorval, Qué.	J. SEVIGNY
Local 03692	Hamilton, Ont.	R. JONES
Local 03767	Toronto, Ont.	B. MACAULAY
Local 03789	Fergus, Ont.	T.J. MARTIN
Local 03813	Toronto, Ont.	W. SIMPSON
Local 03950	Toronto, Ont.	A. FINNIE
Local 04025	New Toronto, Ont.	W. STEPHAN
Local 04054	Guelph, Ont.	P. BURKE
Local 04066	Vancouver, B.C.	D. POSNICK
Local 04087	Winnipeg, Man.	L. STEVENS
Local 04151	Niagara Falls, Ont.	R. WILSON
Local 04170	Montréal, Qué.	G. BEAULIEU Sr.
Local 04215	Toronto, Ont.	J. STEWART
Local 04253	Trenton, N.S.	F.J. SOBODA
Local 04297	Winnipeg, Man.	B. HUNT
Local 04440	Timmins, Ont.	R.L. LADOUCEUR
Local 04509	Sault Ste. Marie, Ont.	B. LOGAN
Local 04574	Toronto, Ont.	J. FITZPATRICK
Local 04589	Montréal, Qué.	A. DUGAS

Local 04590	Montréal, Qué.	J.G. FRENETTE
Local 04605	Cambridge, Ont.	C. WILTON
Local 04632	Renfrew, Ont.	M. BEAN
Local 04656	Guelph, Ont.	W. CRAWFORD
Local 04694	Sault Ste. Marie, Ont.	G. BLAIS
Local 04697	Orillia, Ont.	G. OATEN
Local 04790	Milton, Ont.	D. HART
Local 04815	St. Thomas, Ont.	J. ROSE
Local 04848	Toronto, Ont.	M. TOBIN
Local 04885	Scarborough, Ont.	C. WHYTE
Local 04906	St. Thomas, Ont.	L. BOWES
Local 04990	Belmont, Ont.	B. SHUBROOK
Local 05009	Peterborough, Ont.	M. YOUNG
Local 05048	Wawa, Ont.	A. RAMSAY
Local 05055	Thunder Bay, Ont.	H. GAREAU
Local 05147	Toronto, Ont.	H. MICKALOW
Local 05165	Toronto, Ont.	H. MacKENZIE
Local 05220	Edmonton, Alta.	D. WILLIS
Local 05264	Toronto, Ont.	H. SINGH
Local 05328	Hamilton, Ont.	D. MacPHERSON
Local 05328	Hamilton, Ont.	G.J. RITCHIE
Local 05328	Hamilton, Ont.	B. STETSON
Local 05385	Bathurst, N.B.	J. PICKARD
Local 05390	Etobocke, Ont.	C. SNIDER
Local 05417	Elliot Lake, Ont.	B. BRIYSON
Local 05417	Elliot Lake, Ont.	C. CHENIER
Local 05417	Elliot Lake, Ont.	D. HUTCHINSON
Local 05442	Selkirk, Man.	R. SKALESKY
Local 05481	Thunder Bay, Ont.	G. BRIGDEN
Local 05482	Toronto, Ont.	J. BARRIE
Local 05483	Vaughan, Ont.	W. McATEER
Local 05533	Belleville, Ont.	G. SINCLAIR
Local 05595	Sault Ste. Marie, Ont.	C. WHITE
Local 05599	Kitchener, Ont.	J.W. SIMONEK
Local 05629	Bramalea, Ont.	R. FALCONER
Local 05762	Elliot Lake, Ont.	I. CHEVRIER
Local 05762	Elliot Lake, Ont.	M. DEPATIE
Local 05795	Labrador City, Nfld.	A. BANFIELD
Local 05795	Labrador City, Nfld.	A. HUXTER
Local 05815	Elliot Lake, Ont.	D. MELLOR
Local 05927	Toronto, Ont.	R. VARLEY
Local 05980	Elliot Lake, Ont.	S. BONIFERRO
Local 06028	Fergus, Ont.	W.R. THOMPSON
Local 06098	Stoney Creek, Ont.	J.P. MARTEL
Local 06166	Thompson, Man.	A. MacLELLAN
Local 06166	Thompson, Man.	B. McGRATH
Local 06197	Toronto, Ont.	S. RODRIGUE
Local 06204	Labrador City, Nfld.	R. YOUNG
Local 06258	Toronto, Ont.	K. OLEKSIUK
Local 06269	Toronto, Ont.	R. ARMSTRONG
Local 06363	Sudbury, Ont.	J.P. ROULEAU

Local 06409	Kirkland Lake, Ont.	A. JACKSON
Local 06480	Labrador City, Nfld.	J. KINGSTON
Local 06495	Guelph, Ont.	J. PUDBE
Local 06497	Port Hope, Ont.	P. HILLS
Local 06500	Sudbury, Ont.	D. CAMPBELL
Local 06500	Sudbury, Ont.	J. CLARKE
Local 06500	Toronto, Ont.	L.W. GERARD
Local 06500	Sudbury, Ont.	J. KMIT
Local 06500	Sudbury, Ont.	R. LAROSE
Local 06500	Sudbury, Ont.	R. TAYLOR
Local 06500	Sudbury, Ont.	B. YOUNG
Local 06519	St. Anns, Ont.	J.H. SMYTH
Local 06520	St. Catharines, Ont.	S. DIETSCH
Local 06536	Cassiar, B.C.	D. BROCKLEBANK
Local 06540	Toronto, Ont.	I. KIRKPATRICK
Local 06540	Toronto, Ont.	F. NUNES
Local 06571	Oshawa, Ont.	R. SLAVIN
Local 06572	Scarborough, Ont.	D. KLINCK
Local 06586	Contrecoeur, Qué.	R. PROULX
Local 06586	Contrecoeur, Qué.	G. VIAU
Local 06591	Charlesbourg, Qué.	J.E. SIMARD
Local 06595	St. Catharines, Ont.	R. MERRICK
Local 06609	Sudbury, Ont.	J. KEUHL
Local 06624	Toronto, Ont.	C.A. SCEVIOUR
Local 06673	Calgary, Alta.	S. KENDRICK
Local 06727	Toronto, Ont.	E. PESTAND
Local 06754	Rexdale, Ont.	A. HEDD
Local 06791	Burlington, Ont.	D. BARLETT
Local 06854	Welland, Ont.	R. MATTIE
Local 06868	Hamilton, Ont.	R. WYATT
Local 06933	Toronto, Ont.	R. COCKBURN
Local 06976	Guelph, Ont.	G. SCHAEFER
Local 07024	Richmond Hill, Ont.	A. LELACHEUR
Local 07049	St. Catharines, Ont.	O. URBANOVICS
Local 07062	Hamilton, Ont.	B. RUSHTON
Local 07065	Sept-Îles, Qué.	C. GODBOUT
Local 07105	Toronto, Ont.	J. KELLY
Local 07135	Hamilton, Ont.	R. BOCSKEI
Local 07148	Winnipeg, Man.	K. DELANEY
Local 07204	Hamilton, Ont.	S. RAITSINIS
Local 07226	Calgary, Alta.	B. PARSONS
Local 07267	Timmins, Ont.	M. FARRELL
Local 07276	Toronto, Ont.	G. MURPHY
Local 07282	Sudbury, Ont.	N. CARRIER
Local 07285	Thetford Mines, Qué.	A. FILLION
Local 07291	Toronto, Ont.	D. FISK
Local 07428	Trinity Bay, Nfld.	S.F. GHANEY
Local 07455	Toronto, Ont.	D. MacKENZIE
Local 07458	Saskatoon, Sask.	R. FISHER
Local 07574	Mississauga, Ont.	A. CAJILIG
Local 07575	Toronto, Ont.	J. ZWARA

Local 07578	Sudbury, Ont.	W. FRASER
Local 07607	Toronto, Ont.	M. BAKSH
Local 07625	Montréal, Qué.	P. FOUCAULT
Local 07633	Toronto, Ont.	F. BERRY
Local 07649	Thetford Mines, Qué.	A. BROCHU
Local 07656	Saskatoon, Sask.	H. HEATON
Local 07657	Waterloo, Ont.	L. WEADICK
Local 07676	Beresford, N.B.	L. McBREARTY
Local 07685	Rexdale, Ont.	N. DIXON
Local 07713	Baie Verte, Nfld.	G. DWYER
Local 07727	Sudbury, Ont.	S. GUILLET
Local 07742	St-Laurent, Qué.	G. NUNZIO
Local 07777	Welland, Ont.	W. WAKUNICK
Local 07791	Sudbury, Ont.	H. SEGUIN
Local 07801	Thetford Mines, Qué.	J. LETOURNEAU
Local 07811	Thetford Mines, Qué.	R. DERAICHE
Local 07812	St-Jérôme, Qué.	C. LACELLE
Local 07884	Elkford, B.C.	K. NEWMANN
Local 07895	Montréal, Qué.	T. GAGNE
Local 07911	Thompson, Man.	W. CUTTING
Local 07921	Toronto, Ont.	H. CARTER
Local 07932	Montréal, Qué.	J. LEPAGE
Local 07949	Bracebridge, Ont.	D. WATERS
Local 07964	Kirkland Lake, Ont.	R. AUBUT
Local 08026	Thetford Mines, Qué.	R. PLANTE
Local 08030	Toronto, Ont.	M. CRISTIANO
Local 08039	Rexdale, Ont.	N. HENRY
Local 08189	Winnipeg, Man.	J.C. DEGRACE
Local 08207	Toronto, Ont.	B. PARIS
Local 08214	Stoney Creek, Ont.	J. CARLETTA
Local 08284	St-Jean, Qué.	L. LAFAILLE
Local 08328	Concord, Ont.	C. DA SILVA
Local 08341	Concord, Ont.	R. ROBSON
Local 08407	Selkirk, Man.	S.M. KELLEY
Local 08412	Richmond Hill, Ont.	M. SEAWARD
Local 08428	St-Jean, Qué.	R. BOUCHARD
Local 08449	Cassiar, B.C.	B. CAVANAGH
Local 08483	Hamilton, Ont.	B. DESROCHES
Local 08485	Rexdale, Ont.	R. HUNT
Local 08505	Toronto, Ont.	H.S. DHANDA
Local 08519	Elliot Lake, Ont.	B.R. BUSHEY
Local 08617	Saskatoon, Sask.	T. STEVENS
Local 08782	Jarvis, Ont.	H. HYND
Local 08782	Jarvis, Ont.	A. McKINNON
Local 08848	Port Credit, Ont.	R. MacDONALD
Local 08900	St. Catharines, Ont.	D. LARGE
Local 08922	Montréal, Qué.	G. AUDETTE
Local 08922	Montréal, Qué.	G. ROUSSE
Local 08950	Mississauga, Ont.	K. SIGNORETTI
Local 08990	Montréal, Qué.	M. LEBEAU
Local 09015	Mississauga, Ont.	J. WOODS

Local 09033	Brampton, Ont.	J. ELLIOTT
Local 09038	Scarborough, Ont.	D. HUNT
Local 09046	Toronto, Ont.	R. HEIKURA
Local 09049	Toronto, Ont.	H. LEGENDRE
Local 09050	Scarborough, Ont.	P. NERETLIAK
Local 09056	Toronto, Ont.	R. PARIS
Local 09065	St-Jean, Qué.	C. GAREAU
Local 09118	Cambridge, Ont.	J. CURRAN
Local 09139	Toronto, Ont.	I. DOSSA
Local 09705	Trail, B.C.	G. TITSWORTH
Local 13142	Glenwalter, Ont.	E. MARTIN
Local 13173	Port Hope, Ont.	D. BEMMA
Local 13286	New Toronto, Ont.	R. CRONSHAW
Local 13328	Toronto, Ont.	A. HARTE
Local 13491	West Hill, Ont.	T. WALSH
Local 13571	Toronto, Ont.	G. PENNY
Local 13691	Elmira, Ont.	G. PARSONS
Local 14045	Toronto, Ont.	G. TALBOT
Local 14059	Niagara Falls, Ont.	P. GRASSO
Local 14092	Hamilton, Ont.	W. FULLER
Local 14183	Toronto, Ont.	M. QUASHIE
Local 14209	Toronto, Ont.	T. ROBINSON
Local 14229	Toronto, Ont.	T. LUNDRIGAN
Local 14232	Toronto, Ont.	G. LAMB
Local 14831	Mississauga, Ont.	B. SINGH
Upholsters	Phila. PA., U.S.A.	D. THERIAULT

United Textile Workers of America
Ouvriers unis des textiles d'Amérique

Local 00469	Cornwall, Ont.	S. CONDIE

United Transportation Union
Travailleurs unis des transports

Local 00537	Niagara Falls, Ont.	T.S. SECORD
Local 00701	Coquitlam, B.C.	P. LAWRENCE
Local 01144	Melville, Sask.	P.R. CHAMPAGNE
Local 01874	Winnipeg, Man.	B.J. HENRY

DIRECTLY CHARTERED UNIONS — UNIONS À CHARTE DIRECTE

(Atlantic Region — Région de l'Atlantique)

Association of Commercial and Technical Employees No. 1679(A)	F. MILLER
Union of Bank Employees, Local 2107	S. LOTHERINGTON

(Région du Québec — Quebec Region)

Montreal Can Workers' Federal Union, Local 353 Syndicat des travailleurs du contenant, section locale 353	D. CARON

(Ontario Region — Région de l'Ontario)

London National Brewery Workers' Union, Local 1	J. ROOT
Canadian Association of Motion Picture and Electronic Recording Artists, Local 81	L. KELLY
Hamilton Can Workers' Federal Union No. 354	W. MOORE
Kingston Heating and Maintenance Workers Union, Local 229	J. FRASER
Kingston Technicians and Clerical Workers' Union, Local 254	A. McPHAIL
Chalk River Nuclear Technicians and Technologists, Local 1568	K.E. CHAPMAN
Chalk River Nuclear Process Operators, Local 1601	C. SYRIE
Union of Bank Employees, Local 2104	M. WOODLEY

(Prairie Region — Région des Prairies)

Association of Commercial and Technical Employees, Local 1725	M. BURRELL

(Pacific Region — Région du Pacifique)

Grain Workers Union, Local 333	H. KANCS